« Elle a trimé ma mère ! » :
Les femmes migrantes dans le Sud-Ouest pendant l'entre-deux-guerres et le genre dans les politiques d'immigration

Mathilde Bélaval
Sous la direction de Laure Teulières

Fragments de photos d'identité, personnelles ou officielles : [AD 64] 4 M 316/369/400/523/911 ; [AD 31] M 11 68 ; [AD 47] 1825 W 465 ; [AD 12] 4 M 435/4 M 436/ 4 M 437/ 4 M 438

Mémoire de Master 2

Département d'Histoire, Arts et Archéologie
Université Toulouse Jean Jaurès

Soutenu en Septembre 2018

Remerciements :

Je tiens à remercier Laure Teulières, ma directrice de recherche, pour son suivi bienveillant et toujours encourageant.

Je remercie également Laurent Dornel pour son invitation aux journées Passages et Frontières qui m'a permis d'élargir la réflexion dans ce travail.

Je tiens aussi à remercier Julia Sadowska et Julie Massol qui m'ont accordé de leur temps pour répondre à mes questions, ainsi que leur famille pour leur accueil chaleureux. Merci encore à Julien Massol sans lequel ce mémoire ne serait pas imprimé.

Je remercie aussi les nombreux archivistes que j'ai croisés tout au long de ce travail, m'ayant tous très bien conseillée et accueillie, et parfois aussi aidée à m'orienter dans des villes que je connaissais parfois peu. Je pense aussi à l'équipe des Archives du centre culturel de Carmaux et les remercie spécialement pour leur accueil convivial.

Je remercie également Sabrina et Marie pour leur accueil à Gentilly et mais aussi la famille de Françoise pour son accueil chaleureux.

Je remercie bien évidemment ma famille qui m'aidait aussi dans mes pérégrinations. Je les remercie aussi pour les nombreux encouragements et leurs soutiens moral et matériel.

INTRODUCTION

L'entre-deux-guerres est une des périodes historiques classiques dans l'étude des migrations en France. Parmi les premiers universitaires à s'être intéressé au phénomène en tant que tel, Janine Ponty ou Ralph Schor, ont écrit des thèses sur l'immigration pendant l'entre-deux-guerres. La première a retracé l'histoire des « Polonais méconnus »[1] essayant à la fois de s'intéresser aux populations mais aussi aux politiques de recrutement de la main-d'œuvre qui connaissent d'importants changements au lendemain de la Grande Guerre. Ralph Schor s'est quant à lui intéressé à l'opinion publique face aux étrangers pendant cette même période[2]. Ainsi, le choix d'étudier cette période sur laquelle de nombreuses études ont été faites à la suite de ces deux principales thèses peut sembler ne pas mener à un renouvellement de l'étude des migrations.

Pourtant, en 2013, Linda Guerry a publié une thèse sur cette période, mais sur le genre dans les politiques d'immigration et de naturalisation[3]. Deux ans plus tard, Janine Ponty, publie avec d'autres chercheuses *Polonaises aux champs : lettres de femmes immigrées dans les campagnes françaises (1930-1935)*[4]. Ces travaux amènent à une relecture des migrations pendant l'entre-guerres en y intégrant les analyses sur le genre et en encourageant l'initiative de rendre visibles les femmes migrantes pendant cette période. En effet, dans les premiers travaux, les femmes pouvaient y être mentionnées, mais elles ne constituaient pas un objet d'étude en lui-même, le concept de genre encore très peu utilisé dans la recherche française. De plus, l'approche du phénomène par l'étude des circuits de recrutement ou des politiques visant à encourager l'immigration de main-d'œuvre n'a pas non plus aidé à insérer les femmes dans le récit historique des migrations. Et pourtant, elles « ont trimé » aussi…

Il semble alors nécessaire de conserver une approche de ces migrations par les diverses politiques de recrutement, car des nombreuses femmes ont travaillé dans l'industrie comme les hommes. Mais cette approche est d'autant plus intéressante si elle se base sur les études sur le travail des femmes. C'est pour cette raison que le terme de « trimer » qui est le mot qu'a

[1] Janine PONTY, *Polonais méconnus: histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, France, Publications de la Sorbonne, 1988
[2] Ralph SCHOR, *L'opinion française et les étrangers en France : 1919-1939*, Paris, Publication de la Sorbonne, coll. « France XIXe-XXe », 1985.
[3] Linda GUERRY, *Le genre de l'immigration et de la naturalisation : l'exemple de Marseille, 1918-1940*,ENS éd, Lyon, 2013.
[4] APRILE Sylvie, LAURENT Maryla et PONTY Janine, *Polonaises aux champs: lettres de femmes immigrées dans les campagnes françaises (1930-1935)*, Paris, France, Numilog, 2015

employé un témoin pour parler de ce que faisait sa mère aragonaise à Labastide-Rouairoux, mais qui est aussi utilisé par Philippe Cardon pour expliquer le travail des femmes dans les exploitations agricoles[5], m'a semblé adéquat. Ce terme issu du langage populaire retranscrit assez bien la manière dont peut être renouvelé l'étude du travail des femmes en migration. Ce terme recouvre à la fois du travail informel, quotidien et du travail salarié. Il montre aussi une forme de va-et-vient quotidien, une activité permanente. Ainsi, il permet de sortir d'une étude de l'activité qui ne reposerait que sur le travail productif. C'est toute la complexité de l'étude du travail des femmes, souvent en activité permanente et qui ne sont pas forcément salariée.

« En matière d'activité, les femmes ont souvent été les championnes de l'ombre, du flou, du non-dit. »[6] Tel est donc l'un des premiers obstacles que met en avant Margaret Maruani dans l'étude du travail des femmes. Cette invisibilité, aussi bien dans l'Histoire que dans la sociologie, n'est pas due au fait que les femmes n'aient commencé à travailler que récemment mais plutôt à un « brouillage idéologique »[7] qui structure l'étude de ce mémoire. Le rôle au sein de la famille joue une place importante. Les hommes seraient ceux qui existent en dehors du foyer, qui se réalisent dans l'universel et les femmes ne pourraient se réaliser qu'en étant épouses et mères dans l'espace clos du foyer. Les femmes ne peuvent alors exister qu'en rapport avec un homme. Rappeler cette distinction de base peut nous sembler peu original au regard de la recherche qui a énormément avancé sur ce sujet[8], mais elle est importante car elle explique par la suite la complexité du travail sur les différentes trajectoires ou l'activité et le travail des femmes concernées varient suivant leur situation. Cela pose la question sans cesse renouvelée de la participation à l'activité économique des femmes, et donc la question de ce qui peut être considéré comme un travail ou non[9]. Et finalement, ce qui peut nous paraître figé et plutôt simple à définir comme ce qui tient de la profession, de l'activité en tant que telle, s'avère être beaucoup plus fluctuant. En effet, le cadre de recherche n'est pas dans ce mémoire le travail productif, mais les différentes activités qu'ont eu les femmes dans un contexte d'immigration. Suivant leur lieu de vie, suivant leur situation familiale, suivant leur travail salarié ou non, elles sont différentes ou se ressemblent mais sans une organisation semblable.

---

[5] Philippe CARDON, *Des femmes et des fermes : genres, parcours biographiques et transmission familiale*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2004.

[6] MARUANI Margaret et MERON Monique, *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*, Paris, la Découverte, 2012. p.11

[7] *Ibid.* p. 8

[8] DELPHY Christine, *L'ennemi principal*, *Tome 1 : Economie politique du patriarcat*, Paris, Éd. Syllepse, coll. « Nouvelles questions féministes », 1998. Pour une analyse beaucoup plus détaillée du patriarcat

[9] MARUANI Margaret et MERON Monique, *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*, Paris, la Découverte, 2012 p. 14

Les migrantes sont elles aussi reléguées à la sphère domestique dans l'opinion publique de leurs contemporains, et les politiques d'immigration peuvent renforcer cette assignation de rôle ; c'est pour cette raison que le propos de Linda Guerry est si important. Elle montre que pendant l'entre-deux-guerres, il se construit une politique qui favorise l'émigration de famille associant les hommes au travail productif et les femmes à la reproduction. Pendant une période où les politiques familialistes et nataliste font souvent l'unanimité en France, les migrantes ne sont donc pas épargnées par ces encouragements populationnistes. Le discours « assimilationniste » connaît une mutation pendant cette période en étant progressivement associé aux attentes des démographes. La possibilité de reproduction des potentiels « assimilés » demandant la naturalisation devient un critère important de sélection alors qu'il ne l'était pas avant. Les enfants des immigrés comptent d'autant plus qu'ils pourront participer au « repeuplement » de la France. Cette vision « assimilationniste » de l'entre-deux-guerres associée aux enjeux démographiques, rythme aussi bien les politiques gouvernementales que les politiques patronales. En effet, les employeurs, lorsqu'ils désirent employer des ouvriers stables, préfèrent recruter des familles. La Société des mines de Carmaux (SMC) a fait construire deux importantes cités ouvrières pour accueillir ces familles (il y avait aussi un camp pour les célibataires) : la cité des Bruyères-Abeillé et Fontgrande.

Étudier cet espace, pourtant fortement associé à une immigration d'hommes du fait de la nature du recrutement, en prenant en compte ces politiques d'introduction des familles également partie prenante du recrutement organisé, peut alors ouvrir de nouvelles perspectives de réflexion. Pourquoi alors ne pas prendre un espace géographique déjà bien étudié dans l'histoire économique et sociale et ne pas y ajouter cet aspect du recrutement ? À lire les correspondances conservées dans les archives de la SMC, nous pourrions même supposer qu'en parallèle d'un recrutement basé sur l'émigration d'une main-d'œuvre productive il y avait aussi un recrutement de familles entières pensé pour maintenir la sphère reproductive. Ainsi, le phénomène de la mise en place de l'introduction des familles faisait partie intégrante du recrutement de la main-d'œuvre étrangère. À la lumière des travaux de Linda Guerry, le recrutement de la main-d'œuvre étrangère jusqu'alors souvent associé à la seule production, doit être étudié avec des aspects plus larges. La construction de maisons aménagées pour l'accueil de familles, d'espaces destinés aux femmes comme les lavoirs ou les volières, étaient aussi l'œuvre de la société qui prenaient en charge les frais de construction. Elle faisait partie de l'organisation beaucoup plus large du recrutement de la main-d'œuvre étrangère pendant

l'entre-deux-guerres. Il y avait dans les mines, comme dans l'agriculture, un recrutement de familles, d'un groupe structuré par des liens de parenté assignant des rôles à chacun.

Ces choix d'angle d'analyse s'expliquent aussi par des obstacles matériels. En effet, j'aurais aimé pouvoir m'entretenir avec une Polonaise qui avait vécu dans ces cités ouvrières pour savoir comment s'y organisait sa vie, et surtout comment elle se sentait dans ces petits espaces tous identiques et alignés par rangées. Mais il a fallu se contenter d'une vision « par le haut », du point de vue des différents acteurs qui organisaient ce recrutement. Par contre ce travail a pu être fait pour les émigrantes qui ont travaillé comme exploitantes. Étant donné qu'elles ne faisaient pas un travail reconnu officiellement, et même par elles-mêmes, il n'a pu être visible que par les témoignages oraux. Ces témoignages m'ont aussi permis de mieux percevoir comment vivaient ces émigrantes de manière générale, et de comprendre aussi que les migrations sont rarement des chemins linéaires tracés d'un point A à un point B.

Il a donc fallu composer avec les différents matériaux disponibles. L'idée est souvent celle que les femmes migrantes sont doublement invisibles du fait qu'elles sont ces « oubliés de l'histoire » parce qu'émigrées et femmes. La difficulté eût été d'autant plus grande qu'il ne reste quasiment pas de témoins directs. Pourtant, elles sont visibles suivant les archives consultées, et cette invisibilité dépend aussi de l'intention du chercheur. Les étrangers pendant l'entre-deux-guerres ont fait l'objet d'une forme de fichage avec les cartes d'identité qui les rendrait parfois plus visibles dans les archives qu'un natif Français lambda qui n'a eu aucun problème particulier. Mais ces dossiers ne sont pas toujours conservés. Par exemple, les dossiers nominatifs contenant des documents relatifs à la carte d'identité des étrangers sont conservés dans les Pyrénées-Atlantiques. Ils sont indispensables pour travailler sur les femmes migrantes pendant la période que j'étudie. Mais ils n'ont malheureusement pas été conservés dans tous les dépôts d'archives. Aux archives de la Préfecture de Police de Paris, ils n'ont conservé que ceux qui concernaient des « personnalités »… Il s'agit d'une bien drôle de manière de considérer ce qui est digne d'histoire et ce qui ne l'est pas. Nous sommes donc aussi tributaires des choix qui ont été faits en matière de conservation des archives, et tout le travail a été de contourner ces différentes contraintes.

C'est ce qui m'a amenée à étendre mon espace géographique d'étude mais aussi le travail demandé dans le cadre du colloque *Passages et Frontières en Aquitaine*. Ce dernier m'a aussi permis d'élargir ma réflexion sur les migrations des femmes, notamment pour le caractère transfrontalier des passages de nombreuses migrantes dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Allant de dépôts d'archives en dépôts d'archives, il a progressivement été possible

de construire un travail synthétique sur les migrations des femmes dans le Sud-Ouest de l'entre-deux-guerres, non sans difficultés néanmoins. Il a fallu parfois associer des sources profondément opposées entre elles (comme par exemple les sources de la SMC et les témoignages oraux), combler les lacunes d'un dépôt d'archives sur certaines informations que je souhaitais recueillir par la consultation d'autres sources dans un autre dépôt. Par exemple les sources sur les grèves des travailleuses du textile dans les Pyrénées-Atlantiques sont bien plus éloquentes sur les migrantes que celles du Tarn. Ainsi, ce travail s'est voulu synthétique sur les migrations diverses des femmes de manière à construire une réflexion sur les différentes problématiques qui peuvent être regroupées lorsque l'on s'intéresse au sujet des femmes migrantes pendant cette période. Il s'agit donc d'une approche transversale.

Enfin, avant la lecture de ce mémoire, je souhaiterais faire certaines remarques sur le choix du sujet qui ne concerne que des « Européennes » et sur l'emploi du terme. Dans le cadre de la première remarque, il ne s'agit pas d'un choix mais d'un facteur historique. Les migrations des personnes venant de pays colonisés ou de pays d'Asie et du Moyen-Orient étaient en grande majorité le fait d'hommes. Cela s'explique par la politique de recrutement de la main-d'œuvre de l'entre-deux-guerres déjà amorcée pendant la Grande Guerre. Les émigrés venant de pays colonisés avaient un traitement à part car ils étaient considérés comme des « sujets » de l'État français. Dans le cadre de ce recrutement, la notion de genre était d'autant plus importante qu'ils ne permettaient pas le recrutement des femmes, ou c'était une exception. Ainsi, du fait d'un complexe mélange entre racisme et patriarcat – que je ne pourrais pas expliciter car ce n'est pas mon sujet de recherche – les femmes étaient exclues de ce recrutement et donc très faiblement présentes en France métropolitaine. Enfin, concernant l'emploi du terme « prostitution », il ne s'agit aucunement d'affirmer une position politique, mais seulement d'utiliser le terme de la période de l'entre-deux-guerres dans un soucis de ne pas faire d'anachronisme et de pouvoir, de ce fait, conserver lorsque c'est possible, mon objectivité.

LISTE DES ABREVIATIONS

AD : Archives Départementales

AMC : Archives Municipales de Carmaux

AN : Archives Nationales

CARD : Confédération Agricole des Régions Dévastées

CCHF : Comité Central des Houillères de Franc

CGT : Confédération Générale du Travail

IRHS : Institut Régional d'Histoire Sociale

ITHS : Institut Tarnais d'Histoire Sociale

MOA : Service de la main-d'œuvre agricole

OCMOA : Office central de la main-d'œuvre agricole

SGI : Société Générale d'Immigration

SMA : Société des Mines d'Albi

SMC : Société des Mines de Carmaux

SMOA : Service de la Main-d'œuvre Agricole

SMOE : Service de la Main-d'œuvre Étrangère

SOTC : Service des Travailleurs Coloniaux

SSAE : Service Social d'Aide aux Émigrants

HISTORIOGRAPHIE

Comme l'a fait remarquer Linda Guerry, si l'Histoire de l'immigration et l'Histoire des femmes apparaissent toutes deux en France dans les années 1970, il faut attendre les années 2000 pour les voir se croiser[10]. Pour comprendre ce « rendez-vous manqué »[11], il faut d'abord s'intéresser à l'émergence de ces deux disciplines, toutes deux issues des sciences sociales. La sociologie a donc occupé une place importante dans le développement de ces deux historiques. Quant aux politiques d'immigration de l'entre-deux-guerres, elles s'expliquent en partie par une production d'auteurs issues de différents domaines et qui ont eu souvent une forte implication dans le monde politique.

L'entre-deux-guerres : le phénomène migratoire conçu comme un problème

S'intéresser à l'émergence de l'étude des phénomènes migratoires de la fin du XIX^{ème} siècle à l'entre-deux-guerres est nécessaire à la problématisation du sujet de ce mémoire. L'étude de ce phénomène ne correspondait pas à la sphère universitaire telle qu'elle est connue aujourd'hui. Certes des démographes ou géographes se sont saisis de ce sujet, mais l'Histoire de l'immigration n'existait pas, bien que ces derniers fissent l'effort de rechercher une chronologie aux migrations pour introduire leur sujet. Ces « experts » de l'entre-deux-guerres, comme les nomme Gérard Noiriel[12], ont eu un réel impact sur les choix politiques en matière d'immigration, c'est pour cette raison qu'il est nécessaire de reprendre le travail de ce chercheur mais aussi celui de Abdelalli Hajjat qui s'est intéressé au concept « d'assimilation ». Cette notion est fondamentale pour comprendre la place des femmes migrantes dans la construction des politiques de réunion des familles ou d'introduction des familles qui sont l'objet de la 1ère partie de ce mémoire.

Des experts impliqués

Dès la fin du XIX^{ème} siècle, le phénomène migratoire est étudié par quelques experts qui s'intéressent aux « problèmes » de l'immigration[13]. La plupart d'entre eux, encore en faible nombre, sont des juristes qui sont souvent dans une posture légitimatrice des lois sur la

[10] Linda GUERRY, « Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche », *Genre & Histoire*, n° 5, 2009.
[11] Linda GUERRY, *Le genre de l'immigration et de la naturalisation : l'exemple de Marseille, 1918-1940*, ENS éd, Lyon, 2013.
[12] Gérard NOIRIEL, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle : discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, p. 203
[13] Gérard NOIRIEL, *Ibid.*

nationalité adoptées à la fin du siècle [voir I.1.1, De la fin du XIXe siècle à la Grande Guerre]. Les rares experts défendant une politique libérale en matière d'immigration sont des économistes libéraux. Les natalistes et les hygiénistes s'emparent également de la question. Le nataliste plus connu d'entre eux est le démographe Jacques Bertillon, président et fondateur de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française en 1896. Dans son ouvrage *La dépopulation de la France*, publié en 1897, il défend l'idée que l'immigration en France menace la « race française » déjà touchée par un fort problème de dénatalité. A la veille de la Première Guerre mondiale, le discours hygiéniste sur les immigrants (docteur Dubief) s'immisce aussi dans la sphère juridique : en 1913, un projet de loi est déposé à la chambre des députés pour imposer une vaccination contre la variole aux immigrants[14]. Les auteurs qui défendaient cette thèse s'inspiraient alors des mesures de sélections des émigrants en vigueur aux États-Unis. Cette idée que ces derniers pouvaient être porteurs de maladies est également admise pendant l'entre-deux-guerres avec la mise en place de vaccins pour les émigrants à la leur arrivée dans les dépôts de travailleurs. Au-delà de mesures hygiénistes, ces vaccins entraient aussi dans la politique « d'immigration choisie » de sélection de la main d'œuvre étrangère (plus ou moins rationnalisée suivant les circuits par lesquels les émigrants passaient) avec cette idée d'avoir des ouvriers en bonne santé.

Ces quelques livres ou thèses publiées à la fin du XIX^{ème} siècle annoncent finalement les différentes caractéristiques des travaux développés pendant l'entre-deux-guerres et qui constituent, selon Gérard Noiriel, « les origines honteuses de l'histoire de l'immigration »[15]. Pendant cette période, le rapport avec les politiques migratoires mais aussi avec le contexte économique et social est encore très fort. En effet, l'émergence des « experts » de l'immigration est concomitante avec la mise en place de la politique « d'immigration choisie » dans laquelle s'investissent les différents organes de l'État mais aussi le patronat. Se rajoute donc à ce travail celui de l'étude des modèles de recrutement de main d'œuvre étrangère dont certains ont vu leur rationalisation se parfaire tout au long de l'entre-deux-guerres ; l'exemple le plus parlant est certainement celui de la Société Générale d'Immigration (SGI) créée en 1924 et qui avait pour but de coordonner les différents services de recrutement des travailleurs ou travailleuses venues des pays d'Europe Centrale[16]. Ainsi, c'est pendant cette période que se forme un véritable groupe d'expert sur les « problèmes » de l'immigration tentant de répondre aux

[14] « Natalistes et hygiénistes », *Ibid.*, p. 275-279
[15] Gérard NOIRIEL, *Le creuset français : histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Editions Points, coll. « Points », n? 161, 2016., p. 34
[16] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*

attentes politiques. Par ailleurs, Gérard Noiriel démontre que ce terme « d'immigration » apparaît dans le courant des années 1920. Nombre d'entre eux appartiennent au Conseil national de la main d'œuvre qui a été créé en 1920 pour mettre en application les choix politiques en matière de politique migratoire en faisant collaborer patrons et ouvriers syndiqués[17]. Le chercheur William Oualid, nommé en 1920 directeur du Service de la main d'œuvre étrangère, est un exemple de ces savants également impliqués dans la politique de l'État. Il défend une sélection des immigrants pour obtenir une bien meilleure efficacité dans le travail en s'appuyant sur l'idée que « la valeur professionnelle générale des travailleurs dépend, en pays étranger, de la similitude de la civilisation et de la communauté de formation économique »[18].

Concernant les thèses de droit, elles sont nombreuses à ce sujet et souvent liées aux intérêts du patronat ou de l'État. André Pairault, ancien élève de l'école polytechnique, publie en 1926 *L'immigration organisée et l'emploi de la main d'œuvre étrangère en France*[19]. Selon lui, à la sortie de la guerre qui a causé un grand déficit économique et démographique, il faut « recruter, en sélectionnant d'une façon convenable au triple point de vue professionnel, sanitaire et ethnique »[20]. Dans les annexes de cet ouvrage se trouvent des tableaux analysant la « qualité » de travail des ouvriers selon leur nationalité ; ils sont notés sur 10 suivant plusieurs critères. Cette manière de classer les travailleurs suivant leur nationalité est dans la continuité de la politique de rationalisation de la gestion de la main d'œuvre impulsée pendant la Première Guerre Mondiale (travail des femmes mais aussi des « travailleurs coloniaux »). L'idée que la qualité de travail puisse dépendre de la nationalité des ouvriers est en réalité hégémonique. Dans l'agriculture aussi, des spécialités et des qualités de travail sont prêtées à des agriculteurs du fait de leur origine, voire même de leur sexe notamment pour la cueillette faite par les Italiennes dans le Sud-Est[21]. Pendant la période de crise et de montée du chômage en 1930, ce sont plutôt des thèses sur la restriction du recrutement de la main d'œuvre étrangère qui émergent. Ce thème apparaît notamment sous la plume de Henri Valet avec sa thèse *Les Restrictions à l'immigration*[22]. Au milieu de ces études fortement préoccupées par le rôle des immigrés en tant que main-d'œuvre, nous comprenons aisément que la place des migrantes y est très peu abordée étant donné qu'elles sont associées à la sphère familiale et domestique.

[17] Gérard NOIRIEL, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle*, *op. cit.*, p. 320
[18] *Ibid.*, p. 324
[19] André PAIRAULT, *L'immigration organisée et l'emploi de la main d'oeuvre étrangère en France*, Paris, les Presses universitaires de France, 1926.
[20] *Ibid.*, p. 10
[21] Voir plus bas les géographes Albert DEMANGEON et Georges MAUCO, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, Paris, Hermann, 1939.
[22] Henri VALET, *Les Restrictions à l'immigration*, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1930.

Celles-ci sont évoquées lorsqu'il est question de l'industrie textile dans la thèse de George Mauco[23], mais très brièvement. Elles ressortent de manière sous-jacente lorsqu'il s'agit de commenter les politiques d'immigration familiale car elles y sont pensées comme des actrices privilégiées de l'implantation des étrangers sur le territoire. Une juriste a cependant mentionné ces dernière dans une thèse de droit de Madeleine Auger sur la juridiction des domestiques et leurs conditions, en 1935[24].

Gérard Noiriel a classé ces experts ou chercheurs s'étant intéressé au phénomène migratoire en trois grandes catégories[25]. Il distingue alors trois courants, tous très différents les uns des autres. Le premier tient de l'anthropologie physique et est surtout animé par des médecins, dont le Docteur Dubief précédemment cité. Jean Bercovici fait également partie de ce groupe. Il a écrit, en 1926, une thèse intitulée *Contrôle sanitaire des immigrants en France*[26] dans laquelle il analyse le « poids » économique des étrangers occupant les hôpitaux français. Comme dans d'autres thèses écrites pendant cette période, il compare le modèle français avec le modèle de sélection des immigrants aux États-Unis. L'hygiénisme apparu à la fin du XIX^{ème} siècle connaît un développement considérable à partir de la Grande Guerre mais aussi avec la création du ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale en 1920 et offre donc des possibilités d'action publique pour les médecins[27]. Léon Bernard, en mettant en relation immigration et hygiène a donc joué un rôle important dans la construction du discours officiel du « problème sanitaire » de l'immigration. Le plus connu est le Docteur René Martial qui avait été nommé directeur du bureau d'hygiène de la ville de Douai en 1909. Il défend la sélection raciale en parlant aussi de « greffe interraciale » mais s'oppose en même temps à l'idée de métissage dégénérescent développée par Gobineau.

Le deuxième courant est la démographie où l'on compte parmi eux Jacques Bertillon et son frère. La principale préoccupation de ceux-ci et le « danger » du remplacement de la « race », la dépopulation. Le frère Alphonse Bertillon est par ailleurs à l'origine du « bertillonnage » (apparu à la fin du XIXe siècle) qui est un système d'identification des individus basé sur les caractéristiques corporelles de ceux-ci (anthropologie physique). Au départ réservé au criminels, il s'étend aux « nomades » en 1912 avec la mise en place des « carnets

[23] Georges MAUCO, *Les étrangers en France*, Paris, Armand Colin, 1932, 650 p.
[24] Madeleine Auteur du texte AUGER, *Condition juridique et économique du personnel domestique féminin : thèse pour le doctorat... / par Madeleine Auger,... ; Université de Paris, Faculté de droit*, 1935.
[25] « Les origines "honteuses" de l'histoire de l'immigration en France » Gérard NOIRIEL, *Le creuset français*, *op. cit.*, p. 34-43
[26] J. BERCOVICI, *Contrôle sanitaire des immigrants en France*,Librairie moderne de droit et de jurisprudence Ernest Sagot & Cie, Paris, 1926.
[27] Gérard NOIRIEL, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle*, *op. cit.*, p. 326

anthropométriques » avec des photographies pensées pour mettre en avant des particularités physiques supposées[28]. Alfred Sauvy, qui sera le directeur de l'INED en 1942, fait également partie de ces démographes qui s'intéressent à la question de la dépopulation. Enfin, le dernier courant important est la géographie. George Mauco, aussi impliqué à plusieurs niveaux en politique (SDN, éphémère sous-secrétariat à l'immigration en 1938) écrit, en 1932, *Les étrangers en France*[29], thèse dans laquelle il s'intéresse à la fois à la question de l'insertion des étrangers sur le marché du travail en apportant une attention particulière au système de recrutement français et où il développe aussi une réflexion sur « l'assimilation » de ces derniers. Plus tard, il publie avec son professeur Albert Demangeon, en 1939, les *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture*, ouvrage source d'informations importantes car il s'agit d'une enquête établie sur un questionnaire précis envoyé dans chaque département. Comme dans le livre précédemment cité, la problématique est encore centrée sur la question de « l'assimilation ».

« L'assimilation » et le rôle de Georges Mauco dans sa définition

L'angoisse de la dépopulation expliquée par la mise en rapport de l'immigration étrangère et la baisse de la natalité reste également présente tout au long de l'entre-deux-guerres. Ludovic Naudeau publie en 1931 l'essai *La France se regarde*[30] dans lequel il exprime « l'angoisse de la dépopulation » accompagnée de l'arrivée des migrations en France. Dans son introduction à la plume assez catastrophiste, il met en garde contre la baisse de la natalité de la population française qui s'accompagne de la venue de nombreux étrangers sur le territoire. S'il ne met pas réellement en cause les populations Européennes qu'il juge « assimilables », il est par contre farouchement opposé à « l'assimilation » des étrangers des colonies ou de ceux venant de pays arabophones ou d'Asie. Cette introduction permet de comprendre comment s'imbriquent de manières complexe différentes préoccupations de la période qui mènent à une nouvelle définition de « l'assimilation ». Les écrits, que ce soient ceux de ce journaliste ou de Georges Mauco et son élève Albert Demangeon, se rythment sur des préoccupations populationnistes qui regroupent des questions de natalité et de gestion des mouvements migratoires. Peu à peu, comme il est démontré dans la 1ère partie, la question populationniste s'insère dans la juridiction

[28] « Quand dire c'est faire », Gérard NOIRIEL, *Le creuset français*, *op. cit.* p. 95-106 ; http://www.histoire-immigration.fr/sites/default/files/atoms/files/dossier-pedagogique_mondes-tsiganes.pdf
[29] Georges MAUCO, *Les étrangers en France*, *op. cit.*
[30] Ludovic NAUDEAU, *La France se regarde: le problème de la natalité*, Paris, Hachette, 1931, 469 p.

sur la nationalité en 1927. L'idée est ici de comprendre comment s'est développé le concept « d'assimilation » de l'entre-deux-guerres en s'appuyant sur les travaux de Abdellali Hajjat[31].

Le terme d'assimilation est apparu au XVIII^{ème} dans les colonies antillaises françaises, et a une signification juridique ou politique. Le discours colonial en fait un concept incluant une forme de hiérarchie entre les colons et les colonisés. Ainsi, Abdelalli Hajjat explique que l'assimilation des « noirs » avait fini par être perçue comme un danger de fait de l'appropriation de signes propres aux colons et donc signe de pouvoir. Pendant une période, dans la pensée politique française, il explique que ce terme faisant alors référence à l'égalité, d'où les réactions négatives de la part des colons et les revendications de certains colonisés en faveur de « l'assimilation ». Mais il n'y a pas réellement d'études ou de recherches sur ce terme qui a surtout une définition politique ou juridique. Ce concept ne se déplace en France métropolitaine qu'à partir du XIX^{ème} siècle et l'auteur l'associe à un discours proposant une solution à la « guerre des races » qui se fonde « sur un mode binaire de la société »[32] et comme une continuation de la guerre par d'autres moyens. Le terme de race n'est par contre pas pensé de manière biologique, conceptualisation qui, quant à elle, émerge sous la plume des auteurs comme Gobineau.

Ce sont Guizot et l'historien Michelet qui articulent le concept d'assimilation à celui de nationalité, dans une période de construction de l'État-Nation et de la nationalité en elle-même au XIX^{ème} siècle. Ainsi Michelet défend « une conversion séculière et républicaine des esprits »[33] qui semblerait pouvoir inclure celui qui se convertit de manière intellectuelle par la langue ou par l'assimilation des « valeurs » de cette Nation. Le chercheur rappelle alors un des fondements de l'idée universaliste. Ainsi, il explique que cette conception en fait également un discours performatif dans le sens où « il cherche à produire des effets sur la réalité sociale »[34]. C'est pour cette raison qu'il parle d'un discours « historico-politique » au sujet de l'assimilation, parce qu'elle se déplace vers des intérêts étatiques et politiques. L'exclusion des colonisés de ce processus d'assimilation est quant à lui à mettre en lien avec l'impérialisme français du XIX^{ème} siècle dans une période où les discours coloniaux se durcissent. Les ouvrages se disant scientifiques sur la théorisation des races, comme ceux de Gobineau (*Essai sur l'inégalité des races humaines*, 1853) appuient ce rejet. Abdelalli Hajjat montre qu'il existe

[31] « Socio-histoire du concept d'assimilation », Abdellali HAJJAT, *Les frontières de l'"identité nationale" : l'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, La Découverte, Paris, 2012., p. 27-57
[32] *Ibid.,* p. 34
[33] *Ibid.*, p. 40
[34] *Ibid.,* p. 43

aussi une Société d'anthropologie de Paris qui « intègre le paradigme racial dans l'idéologie républicaine de la III^{ème} République »[35]. On voit encore se dessiner la navette entre le monde politique et les sociétés d'intellectuels qui renforcent le caractère performatif de la notion d'assimilation.

Le concept « d'assimilation » dans les années 1920 exclue toujours les personnes précédemment citées, et la Grande Guerre où des coloniaux ont été mobilisés, a même renforcé cette distinction. L'un des penseurs importants de « l'assimilation » telle que définie dans les années 1920 est Georges Mauco, dont Patrick Weil raconte son itinéraire[36]. Ce dernier est caractéristique de l'implantation des « experts » de l'immigration dans la sphère politique. Après avoir soutenu sa thèse en 1932, sur laquelle nous reviendront plus en détail dans le paragraphe suivant, il est nommé secrétaire général du Comité d'études du problème des étrangers dans lequel se trouve également William Oualid précédemment cité. Peu après, se crée le Comité français de la population et il en devient le secrétaire général. Il est ensuite nommé sous-secrétaire d'État au Travail au cabinet de Philippe Serre pour les questions relatives à l'immigration en 1938. Pendant cette période, il développe l'idée que les populations venant travailler sont « désirables » et que celles étant réfugiées ne le sont pas car elle est imposée. Patrick Weil explique ensuite son progressif retournement intellectuel vers l'antisémitisme et le fascisme (voir son article *Révolution 40*[37]).

Dans la thèse *Les Étrangers en France*[38], outre les études sur la place des étrangers sur le marché du travail, il développe un chapitre sur les facteurs favorables et défavorables à « l'assimilation des étrangers ». C'est parmi les critères favorables qu'il développe l'idée qu'il reprend aux géographes Brunhes et Vallaux[39] ayant publié *Géographie de l'Histoire* en 1921, que les femmes migrantes sont des individus qui permettent une meilleure assimilation des étrangers sur le territoire du moment qu'elles sont intégrées dans une migration familiale. Il leur associe un rôle conservateur, gardien des traditions et « casanier », qui permet aux hommes migrants, entendus comme travailleur, de vouloir rester sur le territoire. Ces éléments présentés dans cette thèse sont repris dans un rapport présenté à la SDN en 1938[40]. Cette vision des

[35] *Ibid.,* p. 57
[36] WEIL Patrick, " Georges Mauco, expert en immigration : ethnoracisme pratique et antisémitisme fielleux ", *L'antisémitisme de plume 1940-1944, études et documents*, dir. Pierre-André Taguieff, Paris, Berg International Editeurs, 1999, pp. 267-276
[37] Georges MAUCO cité par WEIL Patrick, ibid., p. 269
[38] Georges MAUCO, *Les étrangers en France*, *op. cit.*
[39] Brunhes et Vallaux cités par Georges MAUCO, *Les étrangers en France*, *op. cit.*, p. 524
[40] AN 577 AP 5 Fond Mauco, *L'assimilation des étrangers en France*, mémoire présenté à la Conférence permanente des Hautes Études internationales lors de la Xe session à Paris du 28 juin au 3 juillet 1937

femmes migrantes et ce lien entre populationnisme et assimilation est indissociable du contexte de déficit démographique qui a suivant la Grande Guerre. Ralph Schor a écrit un article en 1987 sur l'opinion des spécialistes au sujet de l'immigration familiale et de l'assimilation[41]. En interrogeant le rôle des experts dans la construction des politiques en matière d'immigration de l'entre-deux-guerres, il conclue que :

> « Les spécialistes confondaient ainsi, en un tout qui leur semblait harmonieux, leur idéal politique et leur conception du bien général. Dans ces conditions, la famille étrangère devenait un instrument de pouvoir »

Il montre, comme ce sera étudié de manière plus approfondie dans la 1ère partie, que les spécialistes, en plus des classifications en termes de travail, d'hygiène etc., favorisent l'immigration familiale en y voyant des intérêts démographiques, économiques et moraux. Il observe que les familles pouvaient être décrites avec des métaphores botaniques de manière à donner l'image de la « transplantation » de ces dernières en France.

Une remise en question commune de l'École des Annales

Dans l'émergence de l'Histoire des femmes et celle de l'histoire de l'immigration, il y a cette remise en question commune de l'École des Annales. D'une part parce que l'angle d'étude parfois trop centré sur l'histoire économique et sociale ne permet pas de percevoir les rapports sociaux de sexe, d'autre part parce que le fait de penser la Nation comme une entité uniforme empêche de rendre visible les migrations dans le récit historique.

L'histoire de l'immigration en déconstruisant la perception « holiste » de la Nation

Dans la dernière préface (2006) du *Creuset français*, Gérard Noiriel déclaré que son propre livre, premièrement édité en 1988, est devenu un « "classique" de l'histoire de l'immigration »[42]. Lorsqu'il écrit en 1988, il lance un appel à l'étude de l'histoire de l'immigration en tant qu'objet d'étude en lui-même. Il part de ce constat que les phénomènes migratoires n'ont pas été étudiés en eux-mêmes mais toujours en rapport avec les préoccupations politiques de contemporains, ce qui a contribué à « ghettoïser » cette discipline. Il revendique alors une troisième voie :

" [...] non pas refuser les apostrophes de l'actualité, mais revendiquer le droit d'y réfléchir autrement, le droit à l'autonomie de la réflexion scientifique. Voilà pourquoi la première supplique de ce livre [...] est qu'enfin on veuille bien prendre l'histoire de l'immigration comme un problème digne de la recherche. "[43]

Ralph SCHOR, « Immigration familiale et assimilation. L'opinion des spécialistes (1919-1939). », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 43, n° 1, 1987, pp. 67□71.

[42] Préface, NOIRIEL Gérard, *op.cit.,* p. I-XI

[43] NOIRIEL Gérard, *ibid.*, p. 8

En effet, dans le premier chapitre « Non-lieu de mémoire »[44], il tente d'expliquer comment l'histoire sociale a traité l'immigration sous un angle qui ne la construisait pas comme un objet d'étude. Ce chapitre entièrement destiné à l'historiographie permet de comprendre comment la création de cet objet d'étude puise ses origines dans l'histoire sociale en revendiquant à la fois son héritage tout en mettant aussi en lumière non pas ses lacunes, mais ce qu'il nomme « un problème épistémologique fondamental, qui concerne d'ailleurs toutes les sciences sociales »[45].

Ce questionnement prend racine dans la fondation de l'école française de sociologie à la fin du XIXe siècle autour de la figure de Émile Durkheim. Dans la *Division du travail social* (1893), celui-ci réfute les thèses sur l'enracinement. Selon lui, à l'époque où il écrit, il se met en place une « solidarité organique » du fait du progrès des transports, par exemple, qui facilite la mobilité des humains et affaiblit de ce fait le rôle de la culture, des traditions et les logiques familiales. De plus, le renforcement de l'État lie de plus en plus les personnes à la « nouvelle structure sociale ». C'est ainsi que ce qui définit l'humain « n'est plus à présent les éléments « consanguins », mais la fonction qu'il remplit dans la nation à laquelle il appartient. »[46]. Gérard Noiriel explique que l'*École des Annales* qui se fonde pendant l'entre-deux-guerres sous l'impulsion de March Bloch et de Lucien Febvre et dans la continuité de la sociologie durkheimienne, reprend donc cette conception « holiste » des groupes humains.

C'est ainsi qu'il remarque que la personnalisation de la Nation traverse les différentes générations de l'*École des Annales*. Il s'intéresse en particulier à Fernand Braudel – historien de la deuxième génération des *Annales* qui se caractérise par des études sur le *temps long* – qui venait de publier L'*Identité de la France* en 1987. Bien qu'il réfute l'idée que la France est une personne, Gérard Noiriel considère cependant que « toute sa problématique reste prisonnière de la conception holiste »[47]. Seulement, pour faire une étude historique de l'immigration, il faut déconstruire la Nation pensée comme une entité collective pour favoriser une étude qui se base sur les individus. Pour cela, il faut s'intéresser à Maurice Halbwachs, l'élève de Durkheim mais aussi à Max Weber son contemporain. Ce dernier considère que l'individu doit être le socle de la recherche car cela permet ensuite de déconstruire les « concepts personnifiés »[48]. Maurice Halbwachs, de son coté, a mis en avant le rôle de ce que l'on appelle aujourd'hui « l'expérience vécue ». Donc Gérard Noiriel écrit en 1988, c'est essentiellement une histoire pensée sur des

[44] " Non-lieu de mémoire", NOIRIEL Gérard, *op.cit.,* p. 15-61
[45] NOIRIEL Gérard, *ibid.,* p. 15
[46] NOIRIEL Gérard, *ibid.,* p. 33
[47] NOIRIEL Gérard, *ibid.,* p. 59
[48] NOIRIEL Gérard, *ibid.,* p. 61

entités collectives, en particulier celle de la Nation, qu'il remet en cause. Il revient aux origines de la sociologie (Max Weber, Halbwachs) pour puiser des éléments d'analyse théorique qui replacent au centre des études l'individu ainsi que la subjectivité.

La féminisation des études universitaires

L'étude de la place des femmes dans l'Histoire, qui s'institutionnalise dans le monde universitaire dans les années 1970, se base également sur une remise en question de l'*École des Annales.* Mais la critique de ce courant est beaucoup plus nuancée et Michelle Perrot l'explique aussi par le facteur structurel de la forte implantation des hommes dans les universités jusque dans les années 1970[49]. En effet, la féminisation du milieu universitaire dans les années 1960 va de pair avec l'émergence de cette discipline. Si les femmes pouvaient être présentes auparavant, elles étaient largement minoritaires, ou leur rôle pouvait être invisibilisé.

Lorsque Nathalie Zemon-Davis décrit l'*École des Annales*, elle parle d'une « confrérie de frères »[50]. Thérèse Sclafert et Lucie Varga sont les seules femmes à avoir publié des articles dans la revue des *Annales* entre 1929 et 1944. Certaines travaillaient également dans l'ombre et contribuaient au travail dans les archives. Ce fut le cas de Simone Vidal Bloch, épouse de Marc Bloch, qui s'occupait de la préparation des notes de recherche ainsi que de la relecture des manuscrits sans que son nom ne soit mentionné dans les publications. Concernant l'écriture de l'histoire en elle-même, c'est le « primat de l'économique et du social, teinté ou non de marxisme, qui n'a pas favorisé non plus la prise en compte de la dimension sexuée de l'histoire »[51].

La troisième génération de l'*École des Annales* qui favorise l'émergence de la discipline du fait que les thématiques sont plus centrées sur la question des mentalités qui s'intéressent progressivement aux pratiques quotidiennes. Ici, comme pour l'histoire de l'immigration, la sociologie occupe une place importante dans l'émergence de la discipline. En effet, dès les années 1960, des sociologues comme Madeleine Guilbert, Andrée Michel ou Evelyne Sullerot[52] s'intéressent à la presse féminine mais aussi à la place des femmes dans le monde du travail (lieu de travail et syndicalisme) : elles s'intéressent aux femmes non pas uniquement dans la sphère privée et domestique.

---

[49]" L'émergence de l'histoire des femmes ou l'affirmation d'un nouvel objet-sujet d'étude ", THEBAUD Françoise et CORBIN Alain, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2e éd. revue et augmentée de « Écrire l'histoire des femmes »., Lyon, ENS Éd, coll. « Sociétés, espaces, temps », 2007.

[50]Citée par THEBAUD Françoise et CORBIN Alain , *ibid.*, p. 39

[51] THEBAUD Françoise et CORBIN Alain , *ibid.*, p. 37

[52] Évelyne SULLEROT, *Histoire et sociologie du travail féminin : essai*, Paris, Gonthier, coll. « Collection Grand Format Femme », 1968.

Concernant la discipline historique, la demande des étudiants en histoire des femmes est de plus en plus grande dans les années 1960. Plusieurs chercheuses comme Michelle Perrot organisent en 1973 un séminaire intitulé « Les femmes ont-elle une histoire ? ». A Toulouse, la recherche universitaire féministe s'institutionnalise également avec le Groupe de recherche interdisciplinaire d'études des femmes (GRIEF) en 1979, et plus tard le Groupe Simone Sagesse en 1986[53]. Mais cette institutionnalisation est progressive et parfois même laborieuse du fait des résistances dans un milieu universitaire encore rigide et qui est dans l'héritage de sa propre centralisation à la fin du XIX^{ème} siècle. Le colloque *Femmes, féminisme et recherches* organisé à Toulouse en 1982 marque une étape dans l'institutionalisation des recherches en Histoire des femmes et regroupe les différentes interrogations du foisonnement initial. Finalement, ce qui découle de la phase d'accumulation de la recherche en histoire est le questionnement sur la construction du sujet en lui-même : étudier la différence des sexes, les rapports sociaux qui en découlent. Il ne s'agit donc pas de faire une histoire qui ne parlerait que des femmes, encore moins une histoire de « la » femme qui traduirait une conception essentialiste de celle-ci, mais d'enrichir la discipline historique par cette nouvelle problématique.

Des points communs dans l'émergence de ces deux disciplines

Il est intéressant de constater certaines similitudes dans l'émergence de ces deux formes de remise en question de l'histoire économique et sociale. D'une part, il existe une volonté de renouveler l'histoire héritée par l'*École des Annales*. Celle-ci avait d'une part « oublié » les immigrés en tant qu'objet d'étude et d'autre part invisibilisé les femmes dans le récit historique. Cette double-lacune dans ce courant amène alors à repenser la manière d'écrire l'histoire et à intégrer les individus dans le récit historique. L'affirmation de la subjectivité et de l'individu est aussi un point de raccord dans la naissance de ces deux disciplines. Concernant l'histoire de l'immigration, les origines sont expliquées plus haut, mais concernant l'histoire des femmes, la place de l'expérience vécue prend également son importance. En effet, l'histoire des femmes invite à lire autrement les sources à la base du travail de l'historien depuis les apports de l'histoire « positiviste ». La confrontation aux sources administratives du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle qui sont le produit d'une société où les rapports sociaux de sexe existent, poussent celles qui s'intéressent à la place des femmes dans l'histoire à lire autrement les archives ou à rechercher d'autres formes de sources. Ces sources administratives reflètent alors « "la femme", entité collective et abstraite à laquelle on attribue des caractères de convention »[54]. Ici aussi, le

[53] CHAPERON Sylvie, « Le début des études féministes à l'Université de Toulouse – Le Mirail », Mondes sociaux, 2013 ; https://sms.hypotheses.org/1708

[54]" Pratiques de la mémoire féminine", PERROT Michelle, *Les femmes ou Les silences de l'Histoire*, Paris,

collectif est remis en cause par une nouvelle approche des sources qui passe par l'exploitation des archives privées. Au-delà de la question des sources, d'un point de vue théorique, il s'agit aussi de remettre en cause la construction sociale de la femme entraînant son exclusion de la sphère publique. Dans le *Deuxième sexe*[55], paru en 1949, Simone de Beauvoir se place en opposition avec la conception naturaliste qui implique que le sexe crée une fonction sociale aux femmes (malgré sa perception du corps sexué qui reste centrale). C'est ainsi que dans la préface du livre faisant suite au colloque « Une histoire des femmes est-elle possible ? », Michelle Perrot conclut en déclarant : « la question du rapport des sexes, de la différence des sexes, voilà la question majeure »[56]. Elle ajoute également qu'il faut avoir une analyse qui sorte des antagonismes binaires pour essayer de comprendre le phénomène dans sa complexité, impliquant de ce fait les subjectivités.

L'influence des mouvements sociaux joue aussi un rôle important dans l'émergence de ces disciplines, bien que Gérard Noiriel n'évoque que très brièvement l'apport des mouvements étudiants et ouvriers de mai 1968. Concernant l'histoire des femmes « l'impulsion décisive est venue, incontestablement, du mouvement des femmes, qui fait ses premières apparitions publiques en France en 1970 »[57]. De nombreuses chercheuses des années 1970 étaient aussi des militantes du Mouvement de Libération des femmes (MLF) comme Christine Delphy ou du Mouvement pour la liberté de l'avortement ou de la contraception (MLAC) comme Marie-France Brive[58]. L'épisode du dépôt de gerbe sur la tombe du soldat inconnu avec pour message « Il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme » rejoint la question des lieux de mémoire commune aux deux disciplines. Gérard Noiriel explique que le dépôt de Toul – lieu de transit géré par l'État et quelques entreprises employant des étrangers – a été détruit après la cessation de ses activités, à l'inverse des États-Unis où le lieu de transit des immigrés, Ellis Island, a été conservé et est même devenu un musée de l'immigration. C'est ainsi qu'à la même période, historiens de l'immigration et chercheuses voulant mettre en évidence la place des femmes dans l'histoire ont chacun cette volonté de constituer un récit historique pour les sujets qu'ils étudient en questionnant les « lieux de mémoire ».

Flammarion, 2001, p. 11-20

[55] BEAUVOIR Simone de, *Le deuxième sexe*, T. I et II, Paris, Gallimard, 1949

[56] Préface, PERROT Michelle et PAIRE Alain, *Une histoire des femmes est-elle possible ? [colloque, Saint-Maximin, 1984]*, Marseille, Rivages, 1984, p. 7-15

[57] " L'émergence de l'histoire des femmes ou l'affirmation d'un nouvel objet-sujet d'étude ", THEBAUD Françoise et CORBIN Alain, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, 2e éd. revue et augmentée de « Écrire l'histoire des femmes »., Lyon, ENS Éd, coll. « Sociétés, espaces, temps », 2007, p.49

[58] CHAPERON Sylvie, *art. Cit.*

Quant aux influences universitaires, enfin, des similitudes existent également dans l'intérêt porté à l'histoire du mouvement ouvrier à l'origine mais aussi dans l'intérêt porté à la recherche anglo-saxonne. Les travaux des sociologues précédemment évoquées pendant les années 1960 se sont intéressés à la place des femmes dans le monde du travail mais aussi dans les organisations syndicales. De plus, les historiennes ont pu faire des thèses sur l'histoire du mouvement ouvrier. C'est le cas de Rolande Trempé qui a écrit sa thèse sur les mineurs de Carmaux entre 1948 et 1914[59] en 1971. De son coté, Gérard Noiriel a écrit sa thèse sur les ouvriers de Longwy en 1980, ce qui l'a aussi amené à constater la forte présence des immigrés dans cette région. Enfin, Gérard Noiriel remarque que la recherche états-unienne s'est déjà fortement développée au moment où il écrit. Alors que Durkheim fait le choix de s'extirper des conflits politiques au moment de l'Affaire Dreyfus considérant que le chercheur ne doit pas se mêler directement des questions relatives à l'actualité politique, l'école de Chicago – créée en 1892, elle se caractérise par la recherche empirique, la volonté de répondre à des problèmes contemporains et par son intérêt porté aux questions d'immigration et « d'assimilation »[60] – suit le chemin inverse. Le recours au comparatisme de l'histoire du pays d'accueil et de celui d'origine de deux de leurs chercheurs, Thomas et Znaniecki qui ont travaillé sur l'immigration polonaise, est un élément important qui est peu à peu repris par la suite en France (Janine Ponty, dans sa thèse sur les polonais par exemple[61]).

Concernant la place des femmes dans l'histoire, l'influence de la recherche anglo-saxonne n'est également pas négligeable, notamment sur la conceptualisation de différents phénomènes liés aux rapports sociaux de sexe. L'histoire des femmes se renouvelle avec les apports de la recherche anglo-saxonne, non sans résistance également, mais cette fois-ci, de la part des chercheuses françaises elles-mêmes. En 1972, Ann Oakley publie *Sex, gender and society* où elle conceptualise la différence entre le « sexe biologique » et le « sexe social », le premier invariant, l'autre changeant suivant les contextes historiques. Les chercheuses françaises sont globalement réticentes dans un premier temps, et préfèrent souvent le concept de « rapports sociaux de sexe ». Le concept de genre qui découle de cette nouvelle analyse se fait une place en France à partir des années 1990. Même si quelques chercheuses avaient avant supposé que

[59] Rolande TREMPE et [dir.] Jacques GODECHOT, *Les mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Éditions ouvrières, Paris, 1971.
[60] COULON Alain, *L'École de Chicago*, Paris, P.U.F, coll. « Que sais-je ? », 2012, p. 3-4
[61] PONTY Janine, Polonais méconnus: histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres, Paris, France, Publications de la Sorbonne, 1990

le genre n'été pas associé à une donnée biologique, le terme de genre ou *gender* conforte cette idée selon laquelle celui-ci est une construction sociale qui se dissocie du sexe.

L'Histoire de l'immigration depuis les années 1990 : une autre vision de la période de l'entre-deux-guerres

Entre temps, le champ de la recherche en Histoire de l'immigration s'est élargi. Si le paragraphe suivant pourrait donner l'impression que Gérard Noiriel est le seul chercheur, il ne faut pas non plus oublier deux livres importants qui ont été écrits dans les années 1980. Janine Ponty publie *Polonais Méconnus : histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*[62] en 1985 et Ralph Schor *L'opinion française et les étrangers en France*[63] la même année. Nous pouvons remarquer l'engouement pour la période de l'entre-deux-guerres qui s'explique par le fait que c'est une période où il y a eu une arrivée importate d'immigrés à la sortie de la guerre, et aussi une période où la politique « d'immigration choisie » s'installe durablement en France. Mais ces deux livres montrent aussi, de manière schématique néanmoins, les deux grandes orientations de l'Histoire de l'immigration jusqu'à aujourd'hui.

D'une part, certains chercheurs s'intéressent à l'immigration sous l'angle de l'étude d'une population comme Janine Ponty. Ces études favorisent une approche de l'expérience vécue, une étude des réseaux etc. Dans la thèse de cette dernière, il y a également un lien très fort avec l'histoire des relations internationales car elle explique la mise en place de cette politique à la fois étatique et patronale de l'immigration polonaise dans l'entre-deux-guerre par les relations qui s'était nouées entre la Pologne et la France depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Cette attention apportée au pays d'origine est cruciale dans la compréhension du phénomène migratoire car elle lui a, par exemple, permis de corriger certaines choses qui avait été écrites sur la SGI en étudiant les sources polonaises. Et d'un autre côté, se développe les études sur les politiques migratoires et l'opinion publique comme le fit Ralph Schor dans les années 1980 ou Gérard Noiriel qui favorise également cette approche. Ce dernier a fortement développé la thématique de la nationalité, du nationalisme et du racisme notamment dans le livre *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle : discours publics, humiliations privées*[64], publié en 2007. Ce livre reprend l'histoire des politiques d'immigration à partir du XIX^{ème} siècle également étudié par Vincent Viet dans *La France immigrée : construction d'une politique,*

---

[62] PONTY Janine, *ibid.*

[63] SCHOR Ralph, *L'opinion française et les étrangers en France : 1919-1939*, Paris, Publication de la Sorbonne, coll. « France XIXe-XXe », n? 22, 1985.

[64] NOIRIEL Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle : discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.

1914-1997[65]. Le livre plus récent de Mary D. Lewis *Les frontières de la République : immigration et limites de l'universalisme en France (1918-1940)*[66] nous permet de comprendre la mise en place des politiques d'exclusion des immigrés en France avec une attention particulière apportée à la période de montée de la xénophobie des années 1930. Parmi les chercheurs qui s'intéressent aux politiques d'immigration, il faut également citer Alexis Spire, qui s'intéresse à la mise en place de cette politique en France après la Seconde Guerre Mondiale dans sa thèse *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France 1945-1975*[67]. Pour autant, ces deux voies empruntées par l'histoire de l'immigration ne semblent pas strictement cloisonnées entre elles. En effet, dans la thèse de Janine Ponty, la part de l'analyse des politiques d'immigration occupe une place importante dans sa thèse.

L'histoire des femmes migrantes : une discipline à la croisée des genres

Ici encore, les apports de la recherche anglo-saxonne sont importants. Le paragraphe suivant est essentiellement basé sur les travaux historiographiques de Linda Guerry qui sont des synthèses qui explique « le cheminement d'un sujet de recherche »[68] encore très récent, mais aussi sur les interrogations de Mirjana Morokvasic[69] et de Nancy Green[70].

En 2008, Mirjana Morokvasic remarque la « double-absence », en 1970, des femmes migrantes aussi dans la recherche en histoire de l'immigration que dans la recherche en histoire du genre, le premier privilégiant « l'homme comme référant universel », l'autre se centrant sur les rapports sociaux de sexe. Si en histoire de l'immigration les hommes ont été plus apparents dans les études, cela tient à deux phénomènes. Par exemple, dans la période étudiée, la part des femmes dans la population portugaise du Sud-Ouest de l'entre-deux-guerres oscille entre 20 % et 30 %. Mirjana Morokvasic cite Abdelmalhek Sayad qui, en 1977, remarque que le rapport homme/femme dans la population algérienne de cette période est de une femme pour 7 hommes. Le deuxième phénomène tient à une question d'ordre épistémologique qui commence à peine à se développer dans les années 1970 autour de l'histoire des femmes. Si les femmes migrantes

---

[65] VIET Vincent, *La France immigrée : construction d'une politique, 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998.

[66] LEWIS Mary Dewhurst et JAOUËN Françoise, *Les frontières de la République : immigration et limites de l'universalisme en France (1918-1940)*, Marseille, Agone, coll. « Contre-feux », 2010.

[67] SPIRE Alexis, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France 1945-1975*, B. Grasset, Paris, 2005.

[68] GUERRY Linda, « Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche », *Genre & Histoire*, n° 5, 2009 ; GUERRY Linda, *Le genre de l'immigration et de la naturalisation : l'exemple de Marseille, 1918-1940*, ENS éd, Lyon, 2013

[69] MOROKVASIC Mirjana, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n° 16, 2008, pp. 33-56.

[70]" De l'immigré à l'immigrée ", GREEN Nancy L., *Repenser les migrations*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le noeud gordien », 2002

sont aussi quasi-absentes des études sur les migrations c'est à cause d'une étude des migrations encore très axée sur la place des immigrés dans le monde du travail. Citant le même auteur, elle montre que dans les représentations de cette période « le travail [est] la justification même de l'immigré ». A l'inverse, les femmes migrantes sont constamment rattachées au regroupement familial, politique qui se développe en 1974. Il faut ajouter à cela la conception même du travail qui alimente les études de cette époque et que les travaux des historiennes des femmes commencent à peine à déconstruire. Certaines activités exercées par les femmes sont encore invisibles car est conçu comme un travail ce qui se rattache à la production industrielle ou agricole (il faut nuancer pour le secteur primaire néanmoins), s'inscrivant sur le marché du travail. C'est ainsi que les hommes migrants sont rattachés à une activité économique contrairement aux migrantes qui sont rattachées à la sphère privée non-économique.

Le rôle des recherches sur le travail des femmes

Ce renouvellement qu'apporte l'histoire des femmes dans les études sur le travail est essentiel pour comprendre la construction de notre propre sujet d'étude. D'abord axé sur la place des ouvrières dans le monde du travail dans les années 1970, l'émergence des études de genre dans les années 1990 élargit la problématique aux questions des représentations liées à la culture. Margaret Maruani définit la spécificité du travail des femmes ainsi : « [...] L'histoire du travail féminin est une histoire économique et sociale, mais aussi culturelle et idéologique »[71]. L'un des travaux les plus importants dans ce domaine à la croisée de l'histoire économique et sociale et du genre, est celui de Laura Lee Dows sur le rôle qu'a eu l'épisode de la Première Guerre Mondiale dans l'évolution de la place des femmes dans l'industrie métallurgique[72]. Ces chercheuses s'intéressent à la division sexuée du travail qui évolue au fil des époques. Michelle Perrot explique que la construction des « métiers de femmes »[73] est déterminée par une vision naturaliste qui dépend des époques. Le travail ménager, par exemple, est associé aux femmes pour son caractère non-productif mais aussi à cause de traditions fortement ancrées, et son propre exercice dans la sphère domestique peut expliquer la division sexuée du travail que décrit Laura Lee Downs lorsqu'elle montre que le travail répétitif (qui se retrouve dans le travail ménager) et non-qualifié ont été associés aux femmes dans l'industrie métallurgique.

---

[71] MARUANI Margaret et MERON Monique, *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*, Paris, la Découverte, 2012

[72] DOWNS Laura Lee, *L'inégalité à la chaîne : la division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre, 1914-1939*, Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », 2001.

[73]" Qu'est-ce qu'un métier de femme ? " PERROT Michelle, *Les femmes ou Les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, coll. « Champs Flammarion », n? 490, 2001 p. 201-207

La conceptualisation des rapports sociaux de sexe jouent également un rôle important pour comprendre la place des femmes en contexte migratoire. L'ouvrage de Christine Delphy paru en 1999 mais qui regroupe des articles parus en 1970, *L'ennemi principal, le patriarcat I. Economie politique du patriarcat*[74], élargit la conception même de l'activité des femmes en mettant en avant le fait qu'il existe plusieurs modes de production. Celle-ci, qui fait partie des premières chercheuses en histoire des femmes, s'est d'abord intéressée aux questions relatives au patrimoine. Dans ce livre elle met en avant le fait qu'il existe un mode de production patrimonial qui fonctionne par le don dans lequel les femmes, dans une société patriarcale, fournissent un travail gratuit. Ce système existe dans la sphère privé et regroupe toutes les activités rattachées au travail ménager. Cette approche dans la continuité des études marxistes et du féminisme matérialiste qui a rythmé les premières recherches en histoire du genre, est très importante car elle conceptualise et donne un cadre à un espace qui peut être crucial pour comprendre la situation de certaines femmes migrantes.

En effet, au même moment en 1970, Mirjana Morokvasic écrit un article pionnier sur les femmes migrantes ou la question des rapports sociaux de sexe, mais aussi de l'exploitation de celles-ci est centrale[75]. Elle s'intéresse à la fois à la place des femmes sur le marché du travail, mais aussi à leur place en en tant que femmes dans les rapports sociaux de sexe. Lorsqu'elle emploi cette phrase « Women always work » elle montre qu'en réalité, les femmes travaillent toujours mais que suivant les périodes de leur vie, les activités qu'elles font sont rémunérées ou ne le sont pas, reconnues comme étant une activité économique ou non. Le problème est, selon elle, le rôle genrée que l'idéologie dominante leur impose à savoir celui de "femme au foyer", qui peut également justifier une qualité de subalterne sur le marché du travail. Ce qu'écrit Christine Delphy peut alors nous permettre de fixer plus solidement les cadres conceptuels à cette problématique de Mirjana Morokvasic pour analyser à la fois leur place sur le marché du travail mais aussi dans la sphère domestique. D'autant plus qu'elle remarque qu'il y a des problématiques propres au contexte migratoire concernant ces concepts. Elle contre-balance l'idée de modernité qui voudrait que la migration entraîne un rétrécissement des rapports sociaux de sexe. Suivant les contextes, ceux-ci peuvent même se trouver renforcés. En effet, la situation est une notion importante pour comprendre la complexité des migrations féminines.

[74] DELPHY Christine, *L'ennemi principal*, *I. Econonomie politique du patriarcat,* Paris, Éd. Syllepse, coll. « Nouvelles questions féministes », 1999

[75] MOROKVASIC Mirjana, "Birds of passage are also women...", *International migration review*, "Women in Migration", Vol. 18, No. 4, Center for Migration Studies in New York, 1984

Pour elle, il faut avoir une analyse croisée des conditions dans le pays d'origine et d'arrivée, ce qui permet finalement de voir en quoi la migration modifie ou non les conditions de celles-ci.

L'étude du travail des migrantes est surtout développée aux États-Unis dans les années 1980 et encore très peu en France. Très tôt, le travail domestique est mis en avant. Dans les années 1990, on se concentre sur des groupes. Par exemple, Suzanne Glenn choisit de travailler sur les juives de l'Europe de l'Est entre 1880 et 1914. Suite à cette étude, l'immigration de travail des femmes est vue comme un moyen de s'émanciper (du fait de la syndicalisation des juives qui avait été mise en avant), mais les travaux de Miriam Cohen à la même époque nuancent cette vision. Dans son étude sur les italiennes de 1900 à 1950, elle montre qu'il peut y avoir des stratégies familiales ou un dépassement de ce modèle suivant les contextes. Les études transnationales sur le travail des migrantes apparaissent dès les années 2000, et des ouvrages regroupant les travaux de différents chercheurs sont publiés comme *Women, gender and labour migration : historical and global perspectives*[76] ou plus récemment *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations*[77] bien qu'il s'agisse ici d'une approche sociologique bien plus que d'une approche historique. En France, c'est surtout autour des chercheurs comme Manuela Martini et Philippe Rygiel que les travaux sur le genre du travail migrant sont publiés. En 2009, ces dernier publient *Genre et travail migrant : mondes atlantiques, XIXe - XXe siècles*[78]. Dans cet ouvrage, il y a une attention particulière portée aux migrations dans le secteur de la domesticité.

Un domaine en cours de développement

Si l'on retourne à une histoire plus générale des femmes migrantes, le concept de genre a donc été important dans le développement de ce domaine. En 2002, Nancy Green, dans *Repenser les migrations*[79], reprend cette idée que les migrations ont trop souvent été étudiées sous l'angle de l'industrialisation et donc du travailleur immigré[80]. Elle montre que le concept de genre peut considérablement renouveler l'histoire de l'immigration en élargissant les problématiques au delà des questions économiques liées à l'immigration. Cette même année, s'ouvre un cycle de recherche sur la problématique des femmes migrantes sous forme de

[76] SHARPE Pamela, *Women, gender and labour migration : historical and global perspectives*, London New York, Routledge, coll. « Routledge research in gender and history », 2001
[77] VERSCHUUR Christine et REYSOO Fenneke, *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations*, Paris, Ed. l'Harmattan, coll. « Cahiers genre et développement », 2005.
[78] MARTINI Manuela et RYGIEL Philippe, *Genre et travail migrant : mondes atlantiques, XIXe - XXe siècles*, Paris, Publibook, coll. « EPU, Éditions Publibook université », 2009
[79] GREEN Nancy L., *Repenser les migrations*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le noeud gordien », 2002.
[80] GREEN Nancy L., *op. Cit.*

séminaires à l'ENS. En 2006, un colloque est organisé à l'Université Paris I où participe notamment Nancy Green, Natacha Lillo, Philippe Rygiel ou encore Manuela Martini, et en suit une serie de publications dont la première est *Rapports sociaux de sexe et immigration : mondes atlantiques XIXe - XXe siècles*[81]. Ils renouvellent l'appel de Nancy Green en y ajoutant que les pratiques administratives peuvent aussi être étudiées sous l'angle du genre, de même que les formes d'engagement dans la société civile.

Linda Guerry, quant à elle, publie sa thèse sur le genre de l'immigration et de la naturalisation en 2013[82]. Dans son introduction, elle montre qu'elle s'inscrit dans la continuité des travaux sur la politique d'immigration de Gérard Noiriel ou Alexis Spire, et qu'elle y ajoute les apports des études de Genre. Mais il y a différentes manière d'aborder la question des migration des femmes. La première est celle qui concerne la place de celle-ci sur le marché du travail. La seconde, est qui est beaucoup plus large, consiste à étudier le genre dans les différentes formes qu'il prend dans le phénomène migratoire. Linda Guerry fait partie de celles qui se sont intéressées au genre dans les politiques d'immigration et dans les pratiques administratives. Elle prend le genre comme une « catégorie utile d'analyse », terme défini par Joan Scott dans les années 1980 et qui avait provoqué de grands débats autour du post-structuralisme. Elle prend le genre, qui se base sur la perception d'une différence entre les sexes (et non d'une donnée biologique comme nous l'avons vu avant) à plusieurs niveau, en tant que producteur d'un pouvoir. Mais genre et pouvoir s'appuient l'un sur l'autre, et crée des relations de pouvoir à plusieurs échelles.

Les études sur les instances de placement des domestiques et des ouvrières dans le numéro 127 de *Migrations Société* paru en 2010, *Genre, filières migratoires et marché du travail*, nous donnent également des éléments d'analyse sur le genre en tant que producteur de discours et de pouvoir normatif. Les travaux sur la Nation, dans le même cadre, peuvent également apporter un regard nouveau sur les migrations. Les voies empruntées sont alors multiples, et dans les études plus récentes, nous pouvons remarquer que l'accent est mis sur l'expérience vécue. En effet, dans le n°42 de *Migrance* paru en 2013[83], l'article de Philippe Christol et de Monika Salmon-Siama retracent les parcours personnels de migrantes polonaises arrivées dans le Nord de la France pendant l'entre-deux-guerres. Certes ce choix est le fait des sources disponibles très riches à ce sujet en Indre-et-Loire, mais il se dessine aussi la volonté de comprendre

[81] RYGIEL Philippe et LILLO Natacha, *Rapports sociaux de sexe et immigration : mondes atlantiques XIXe - XXe siècles*, Paris, Publibook, coll. « EPU, Éditions Publibook université », 2006
[82] Linda GUERRY, « Le genre de l'immigration et de la naturalisation », *op. cit.*
[83] *Les femmes de l'immigration, Migrance n°42*, Génériques, 2013

comment l'émigration a été vécue par celles-ci, de rentrer dans leur intimité. La thèse sur les exilées républicaines, soutenue par Maëlle Maugendre en 2013, apporte encore un éclairage nouveau sur l'histoire des femmes migrantes avec le thème de l'internement [84].

Enfin, dans la nouvelle édition de Italiens. *150 ans d'émigration en France et ailleurs, 1861-2011*[85], une partie entière est consacrée au genre et aux femmes dans les migrations des Italiens en France. Il existe en effet cette volonté de les réintégrer dans le récit historique plus général. Ronald Hubscher, dans une publication un peu plus ancienne, consacre également un partie sur les femmes étrangères ayant émigré dans les zones rurales en France[86]. Enfin, Michèle Zancarini-Fournel, dans son ouvrage *Les luttes et les rêves* publié en 2016, s'est attaché à retracer l'histoire des « subalternes », terme emprunté à Antonio Gramsci, à savoir ceux qui peuvent être dans une condition d'oppression qui n'est pas seulement économique[87]. Les femmes mais aussi les peuples ayant été colonisés y occupent une place très importante.

L'Histoire régionale

Pour retracer les migrations des femmes dans le Sud-Ouest de l'entre-deux-guerres, bien que les travaux d'histoire économique et sociale ne permettent pas de les comprendre de manière approfondie, leur lecture a été nécessaire pour tracer les contours de l'espace géographique de l'étude.

L'Histoire économique et sociale comme base de travail

La problématisation du cadre de recherche de ce sujet de mémoire ne s'est pas faite sans obstacles d'ordre épistémologiques ou d'ordre matériel. Le choix de prendre l'histoire économique et sociale de la région comme socle de travail pour ce sujet de recherche fait partie des réponses amenées à ces différents obstacles qu'il convient de rappeler. Dans un premier temps, comme il l'a été expliqué dans l'émergence de l'histoire des femmes dans les années 1970, ce courant ne se veut justement pas une discipline à part entière. Il s'agissait de sortir les femmes de l'ombre dans l'étude des phénomènes historiques plus larges. Donc, si le sujet de ce mémoire demeure « les femmes migrantes », ces dernières ne peuvent en aucun cas être étudiées indépendamment du contexte historique plus large dans lequel elles évoluent. C'est ce qui explique l'attention particulière portée à une histoire des migrations qui s'est voulue être la

[84] MAUGENDRE Maëlle (dir. Sylvie Chaperon) *Les réfugiées espagnoles en France (1939 - 1942) : des femmes entre assujettissements et résistances*. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013

[85] « Du côté des femmes », Laure TEULIERES, *Italiens. 150 ans d'émigration en France et ailleurs, 1861-2011*, HAL CCSD, Éditalie, 2017. p. 553-591

[86] Ronald HUBSCHER, *L'immigration dans les campagnes françaises : XIXe-XXe siècle*, Paris, O. Jacob, 2005.

[87] Michelle ZANCARINI-FOURNEL, *« Les luttes et les rêves » : une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, Zones, 2016.

plus globale possible en rappelant le développement de l'appareil juridictionnel et l'évolution générale des migrations dans le Sud-Ouest. D'autres part, parce que les sources sur les femmes migrantes sont inégalement conservées, ou inégalement produites. Suivant les sources à dispositions, la démarche adoptée pourra aller dans le sens d'une mise en exergue des subjectivités ou des cas individuels (voir les dossiers nominatifs de remise de carte d'identité ou d'expulsion et de refoulement). Mais parfois, les sources sont plus éloquentes sur les politiques d'immigration et non plus sur les individus (c'est le cas dans l'étude des cités ouvrières du bassin houiller tarnais). Dans ce cas, il est nécessaire de combler les lacunes d'ordre matériel par une liaison avec le contexte économique général. Ainsi, la démarche est de mettre en évidence non plus des trajectoires mais des politiques d'immigration ou la focale se déplace vers une étude du phénomène par son aspect politique, et même économique.

Mais c'est aussi ce qui explique l'attention portée aux recherches d'histoire économique et sociale produites dans la région. La journée hommage organisée en l'honneur de Rolande Trempé le 15 novembre 2017 à l'Université du Mirail et la présentation de sa démarche historiographique par son élève Alain Boscus a été déterminante dans la construction de mon cadre de recherche et m'a permis de résoudre un certain nombre d'interrogations sur la pertinence de mon objet d'étude. Ces deux chercheurs ont écrit des thèses qui se voulaient d'histoire globale, c'est-à-dire que le principe, de manière schématique, était de relier différentes problématiques d'ordre économique et sociales – il parle aussi de l'histoire environnementale qui a été oubliée des grandes thèses d'État soutenues dans les années 1950-1960 dans un contexte productiviste et même jusqu'à présent – et de comprendre une période historique ou un phénomène dans sa globalité. Bien évidemment que ce mémoire n'a pas la prétention de se placer dans une perspective d'histoire globale du fait du format réduit de ce travail. Cependant, en prenant la démarche à rebours, c'est-à-dire en prenant les « femmes migrantes » comme objet d'étude et en reliant leur présence à un phénomène plus global, cela a permis de comprendre plus facilement certains aspects de leur vie quotidienne et de donner parfois un cadre problématique à l'objet d'étude. L'exemple le plus caractéristique est la posture adoptée dans le chapitre II, et en particulier dans la partie 3 sur les femmes migrantes dans les cités ouvrières du bassin houiller tarnais ou la politique de regroupement des familles est fortement liée au contexte économique.

Rolande Trempé a publié sa thèse en 1971 et elle portait, comme il l'a été mentionné plus haut, sur les mineurs de Carmaux de 1848 à 1914[88]. Dans cette dernière, elle étudie la naissance de la future Société des Mines de Carmaux (SMC) dans un premier temps, et s'intéresse ensuiteà la condition ouvrière des mineurs en relation avec les changements économiques structurels et les changements politiques ainsi que leur implication dans le mouvement ouvrier. Elle s'attache, lorsque l'histoire ou les sources le lui permet, à mettre également en lumière le rôle des femmes[89]. Ainsi, outre les précisions apportées sur le statut des veuves de mineur, l'interdiction du travail de fond pour les femmes, elle s'intéresse également au travail des enfants jusqu'à son interdiction. Ce sont surtout dans ses publications annexes ou plus tardives que se trouvent des informations plus précises sur les étrangers. En effet, la même année de la publication de sa thèse, elle publie un article sur le recrutement des étrangers dans la SMC pendant l'entre-deux-guerres[90] dans la revue du Tarn. Dans un article datant de 1979, dans la même revue, elle essaie de problématiser la question des « problèmes culturels » dans les mines de Carmaux, cependant elle évoque « l'assimilation » sans y porter un regard suffisamment critique (ce manque de recul, dans un contexte historique où le terme est encore utilisé dans les politiques d'immigration, se retrouve aussi dans les mémoires de ses élèves, évoqués dans la partie suivante)[91]. Son élève, Alain Boscus, qui publie sa thèse en 1997, a rédigé, quant à lui une partie entière sur la main-d'œuvre étrangère dans le bassin houiller de Decazeville[92] qualifiant la présence des étrangers comme étant une « donnée incontournable ». Ainsi, il développe la longue mise en place du recrutement des travailleurs étrangers ainsi que leur installation dans ce bassin industriel.

D'autres auteurs d'histoire économique et sociale ont été nécessaire à la construction du cadre géographique de travail, notamment Jean-Michel Minovez ou Rémy Cazals qui ont tous tout deux retracé l'histoire de l'industrie textile dans le Sud-Ouest. Rémy Cazals, dont la thèse était sur le mouvement ouvrier de Mazamet au début du XX^{ème} siècle[93], car il déplorait, dans son introduction, que l'histoire industrielle oublie les populations, a aussi récemment publié un

[88] Rolande TREMPE et [dir.] Jacques GODECHOT, *Les mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Éditions ouvrières, Paris, 1971.
[89] « Femmes et enfants », Rolande TREMPE, « Les mineurs de Carmaux, 1848-1914 », *op. cit.*, p.132-141
[90] Rolande TREMPE, « La main d'oeuvre étrangère aux mines de Carmaux entre les deux guerres », *La Revue du Tarn*, nº 64, 1971, pp. 453□460.
[91] Rolande TREMPE, « Problèmes culturels autour des mineurs de Carmaux », 1979, *La revue du Tarn*, pp. 621□643.
[92] « Une donnée incontournable : La présence immigrée. Les chemins difficiles de l'adaptation et de l'intégration », Alain BOSCUS, *Économie et société dans le bassin industriel nord-aveyronnais : 1900-1950*,Institut CGT d'histoire sociale Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT, Montreuil, 1997.
[93] Rémy CAZALS, *Avec les ouvriers de Mazamet : dans la grève et l'action quotidienne, 1900-1914*, 2e édition revue et augmentée., Carcassonne, CLEF 89, coll. « Collection du Centre d'histoire du syndicalisme », 1995.

article dans *La Revue du Tarn* où il s'intéresse à la « conscience de place » des industriels mazamétains[94] dans lequel il s'intéresse à une forme de concurrence entre plusieurs « places industrielles » qui pourrait créer une solidarité entre différents patrons exploitant dans la zone géographique. La définition qu'il fait de la « place industrielle » qui est un lieu géographique où se déploie une activité économique forte, est un cadre d'analyse intéressant dans ce mémoire dans le sens où ces places industrielles ont également attiré de nombreux travailleurs étrangers pendant l'entre-deux-guerres.

Jean-Michel Minovez, dans la thèse portait sur le développement de la draperie en Ariège et plus précisément à Laroque d'Olmes et Lavelanet a écrit une thèse d'habilitation à diriger des recherches reprenant le développement de l'industrie textile aussi en Ariège que dans le Tarn et publiée en 2012[95]. Dans la dernière partie de ce livre, il relie la politique de logement des années 1920, avec notamment la loi Le Loucheur, à l'arrivée de travailleurs étrangers en grande majorité Espagnols. Cet auteur ainsi que Rémy Cazals ont respectivement publié des ouvrages à destination du grand public reprenant leurs recherches sur le développement de l'industrie du délainage dans les années 2010 : *Pays d'Olmes : l'aventure de la laine*[96] et *Cinq siècles de travail de la laine*[97].

Concernant les Basses-Pyrénées plus spécialement, des auteurs comme Pierre Laborde et Michel Chadefaud se sont attaché à retracer la riche histoire du tourisme de ce département. Pierre Laborde[98], qui publie son livre en 2001, a montré le développement progressif du tourisme sur la coté basque en portant une attention particulièrement sur l'urbanisme mais aussi sur la création de nouveaux emplois ainsi qu'aux populations. Michel Chadefaud, quant à lui, dans une thèse publiée quelques décennies plus tôt, a tracé les contours de l'essor l'industrie du tourisme dans toute sa complexité dans le pays de l'Adour[99]. Il y a étudié les populations, et notamment les forts contrastes de classe sociale qui peuvent se retranscrire dans une division hiérarchique de l'espace, mais les populations ayant contribué au développement de cette industrie en travaillant comme domestique notamment, sont assez peu décrite si ce n'est dans la perspective de démontrer une forte division en classes sociales sur ce territoire. Enfin,

[94] Rémy CAZALS, « La conscience de place des industriels du textile de Mazamet », *La Revue du Tarn*, nº 240, Hiver 2015, pp. 585□594.
[95] Jean-Michel MINOVEZ, *L'industrie invisible : les draperies du Midi, XVIIe-XXe siècles essai sur l'originalité d'une trajectoire*, CNRS éd, Paris, 2012.
[96] Jean-Michel MINOVEZ, *Pays d'Olmes : l'aventure de la laine*, Toulouse, Privat, 2013.
[97] Rémy CAZALS, *Cinq siècles de travail de la laine : Mazamet, 1500-2000*, Portet-sur-Garonne, Éd. midi-pyrénéennes, 2010.
[98] Pierre LABORDE, *Histoire du tourisme sur la côte basque : 1830-1930*, Biarritz, Atlantica, 2001.
[99] Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour : du mythe à l'espace, un essai de géographie historique*,Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau, 1987.

Georges Viers a quant à lui écrit une thèse, publiée en 1961, sur l'industrie de la sandale à Mauléon-Licharre et la population où il développe une réflexion sur l'urbanisation et le logement des travailleurs et travailleuses espagnoles[100].

Ces nombreux travaux, dont le sujet central n'est pas la migration d'étrangers, sont cependant nécessaires pour comprendre le contexte économique et social dans lequel ces derniers évoluent. De plus, suivant les auteurs, la place des immigrés est finalement souvent abordée, même si tous les aspects de la migration ne peuvent pas y être suffisamment développés. Mais s'agissant de travaux portant sur le marché du travail ou l'histoire industrielle, les femmes migrantes y sont invisibles, surtout si les auteurs écrivent pendant les années 1960 comme Georges Viers. En effet, il mentionne bien évidemment la présence des femmes dans son ouvrage, du fait de leur présence très importante, mais elles ne constituent pas un sujet d'étude et font partie de la catégorie « ouvriers étrangers » prise dans un aspect global.

Encourager l'histoire des migrations dans le Sud-Ouest

Une maître de conférence en géographie, Christiane Toujas-Pinède, avait travaillé sur la population dans le Tarn-et-Garonne du XIX^{ème} au XX^{ème}. Malheureusement, cette dernière est décédée en 1986 sans avoir pu achever son travail. Mais le géographe Fabien Taillefer a fait éditer, en 1990, ce qui aurait été la quatrième partie de sa thèse : *L'immigration étrangère en Quercy du XIXème au XXème siècle*[101]. Dans une perspective d'étude démographique, elle retrace toute la chronologie de l'immigration étrangère dans cette région en parlant également des réfugiés politiques polonais et espagnols du XIX^{ème} siècle. Ainsi, cette chercheuse, ayant également écrit des articles relatifs à l'immigration étrangère comme seul objet d'étude[102], commence à penser l'immigration étrangère comme un objet d'étude dans la région, de même que Rolande Trempé dans les quelques articles publiés auparavant. Mais il n'est pas encore question de travaux, malgré la publication à titre posthume de Christiane Toujas-Pinède, entièrement consacré aux migrations comme objet d'étude à part entière.

En histoire régionale, la thèse de Laure Teulières sur les Italiens ayant immigrés dans l'agriculture fait partie des premiers travaux sur l'histoire de l'immigration en Midi Pyrénées[103]. Celle-ci, ayant eu comme directeur de recherche Pierre Laborie a beaucoup travaillé sur

[100] VIERS George, *Mauléon-Licharre, la population et l'industrie*, Bordeaux, Editions Bière, 1961
[101] Christiane TOUJAS-PINEDE, *L'Immigration étrangère en Quercy aux XIXe et XXe siècles*, Toulouse, France, 1990.
[102] Par exemple, Christiane TOUJAS-PINEDE, « Les rapatriés d'Afrique du Nord dans l'agriculture du Tarn-et-Garonne », Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, 1974
[103] TEULIERES Laure, *Immigrés d'Italie et paysans de France : 1920-1944*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Tempus », 2003

l'Opinion publique, a elle aussi creusé la problématique des représentations en contexte migratoire. Elle constate, dans la Préface à la réédition de ce livre en 2012, que la demande pour ce type d'histoire ne cesse d'augmenter et dépasse le milieu des universitaires. L'élargissement du cadre universitaire est certainement ce qui caractérise les études régionales dans la région, mais aussi dans les Pyrénées-Atlantiques. La recherche en histoire de l'immigration a aussi été soutenue par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) comme le montre Laure Teulières dans la préface précédemment citée. Ce soutien a donné lieu à la publication de l'*Histoire des immigrations en Midi-Pyrénées : XIXe-XXe siècles* en 2010[104].

En Aquitaine, cet encouragement a donné lieu à plusieurs publications avec la maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, regroupant des personnes au-delà du cadre universitaire. En 1987 et en 1995, deux colloques se déroulent sur l'immigration Italienne en Aquitaine[105] en présence notamment de la professeure de littérature et civilisation italiennes Monique Rouch ou encore de Carmela Maltone, maître de conférence en Histoire. L'équipe formée autour de ce projet afin de constituer comme objet d'étude l'immigration italienne a fait un travail très important de recueil de témoignages dans le livre *Compra un prà*[106], paru en 1989. Cet ouvrage dans lequel sont conservés une série de témoignage d'émigrants italiens ou de leur descendant constitue une base importante d'informations, notamment sur les Italiennes. En effet, une partie est consacrée aux femmes dans la sphère domestique[107], mais il est également possible de trouver des passages sur le travail aux champs des femmes, ou sur leur isolement. Dans cette même période, lors d'un colloque sur l'immigration italienne organisé en 1988 à Toulouse, Marie-France Brive a fait une communication appelant à prendre en compte le rôle des femmes dans les migrations[108]. Elle y analyse comment les Italiennes, par la fonction qu'elles occupaient dans l'exploitation familiale, ont contribué à l'intégration des familles italiennes dans le Sud-Ouest.

---

[104] TEULIERES Laure et SOUCHET Fabienne, *Histoire des immigrations en Midi-Pyrénées : XIXe-XXe siècles*, Portet-sur-Garonne, Libre parcours-Loubatières, 2010

[105] Pierre GUILLAUME, *L'immigration italienne reconsidérée : Sur les pas des Italiens en Aquitaine.* Actes du colloque international réuni à Bordeaux les 11, 12 et 13 mai 1995, publiés par Monique Rouch et Carmela Maltone, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1997, *Annales du Midi*, vol. 111, nº 226, 1999, pp. 271–272.

[106] Monique ROUCH, Catherine BRISOU et Carmela MALTONE, *« Comprar un prà » : des paysans italiens disent l'émigration*, Talence, France, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1989.

[107] « La maison : périmètre intérieur en mutation ? », ROUCH Monique, BRISOU Catherine et MALTONE Carmela, *ibid.*, p. 173-208

[108] *L'immigration italienne en France dans les années 20 : actes du colloque*, Paris, CEDEI, 1988.

Enfin, dans l'histoire générale des migrations dans la région du Sud-Ouest, le thème de l'exil républicain et de la Retirada en 1939, du fait de son importance dans l'histoire de ce territoire, est régulièrement l'objet de publications[109] dont un ouvrage à destination du grand public : *Républicains espagnols en Midi-Pyrénées : Exil, histoire et mémoire* [110]. Plus récemment, une thèse avec une attention particulière portée aux conditions d'internements des exilées républicaines a été soutenu à l'Université Toulouse Jean Jaurès par Maëlle Maugendre mentionnée plus haut[111]. Le sujet de cette dernière est essentiellement recentré sur les femmes républicaines réfugiées. Au sujet de l'internement de ces dernières, elle y intègre des réflexions issues notamment des travaux de Michel Foucault sur les prisons de manière à élargir et à repenser l'approche de l'étude de l'internement lui aussi présent dans les études régionales du fait de la présence de nombreux camps d'internement de républicains espagnols[112]. Une des dernières nouveautés est l'étude de la place des enfants dans cet exil. Celia Keren a soutenu une thèse en 2014 sur les conditions d'accueil des enfants d'exilés[113], et au niveau régional, un mémoire de master soutenu en 2015 retrace l'histoire de la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port où avaient été accueillis des enfants réfugiés à partir de 1937[114].

Les particularités Tarnaises et Basco-Béarnaises

Dans le Tarn, l'étude de l'histoire bénéficie d'un fort engagement associatif ou syndical. L'association Cordae/La Talvera, qui est un centre Occitan de recherche axé sur l'ethnographie, a constitué un fond d'archives (notamment orales) important sur l'histoire de l'immigration. Daniel Loddo, qui est aussi musicien dans le groupe *La Talvera* rattaché à cette association, a écrit le livre *Les casseurs de cailloux* (1991) qui retrace l'histoire de l'immigration dans le Tarn à partir d'une importante collecte de témoignages. L'Institut Tarnais d'Histoire Sociale (ITHS), qui a été la première branche de l'Institut d'Histoire Sociale (IHS) de la Confédération Générale du Travail (CGT) s'attache encore à faire des publications. Beaucoup plus récemment, Jean-Pierre Przybylski avec le soutien de l'ITHS, dans le livre *La résistance polonaise dans le Tarn* (2016), a retracé l'histoire de sa famille polonaise ayant émigré pour travailler dans les mines

[109] José-Ramón CUBERO, *Les Républicains espagnols*, Pau, Éd. Cairn, 2013 ; Lucienne DOMERGUE, *L'exil républicain espagnol à Toulouse: 1939-1999 / Lucienne Domergue (éd.)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Hespérides », 1999..

[110] José JORNET (dir.), *Républicains espagnols en Midi-Pyrénées : Exil, histoire et mémoire*, Édition revue et augmentée., Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2005.

[111] MAUGENDRE Maëlle (dir.) Sylvie CHAPERON, *Les réfugiées espagnoles en France (1939 - 1942) : des femmes entre assujettissements et résistances*. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013

[112] [dir.] Laurent JALABERT, *Exodes, exils et internements dans les Basses-Pyrénées*, Cairn., 2014, p.

[113] Celia KEREN [dir.] Laura LEE DOWNS, *L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940),* soutenue en 2014 à l'EHESS

[114] Txomin HIRIART-URRUTY. [dir.] Sylvaine GUINLE LORINET, *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre civile espagnole (1937-1939)* [mémoire de master 2] UPPA. 2015.

de Carmaux et ayant ensuite participé à la résistance. Cet institut s'attache actuellement à mettre en lumière la place des femmes dans l'histoire. Très récemment, un hors-série a été publié sur les représentations des femmes dans le journal local *Le cri des Travailleurs* datant du début du XXème siècle[115].

Dans les Pyrénées-Atlantiques, les *Golondrinas*, fabricantes de sandales espagnoles à Mauléon-Licharre semblent occuper une place importante dans la mémoire locale. La publication de *Mémoire d'Hirondelles: une histoire de jeunes filles : l'émigration féminine navarro-aragonaise à Mauléon (1880-1930)*[116] de Véronique Inschauspé est importante car elle met en avant une émigration féminine, mais constitue aussi une source importante pour la recherche. Un important fond sonore, en espagnol et basque, est également conservé aux archives départementales de Bayonne, dans lequel de nombreuses ouvrières racontent leur histoire. Marie Baulny-Cadilhac a également publié un article sur ces dernières[117] et un petit film documentaire a même été réalisé par José Antonio Perales, professeur à l'Université publique de Navarre, dans lequel une femme va à la rencontre de descendante de *Golondrinas*[118]. Ces migrantes constituent donc une histoire reconnue par les populations locales, mais elle reste encore – à l'exception de George Viers précédemment cité – peu étudiées avec un angle scientifique. José Antonio Perales s'est récemment attaché à replacer ces migrations dans le contexte historique de mutation de l'industrie textile avec une approche qui se veut également anthropologique[119].

Des migrantes parfois moins invisibles dans les mémoires

Dans les mémoires soutenus à l'Université Toulouse Jean Jaurès, les migrations font partie des sujets abordés par les étudiants dès les années 1970. Cédric Naveso a écrit *L'immigration espagnole en Ariège de 1920 à 1941*[120] en 1997 où il est question à la fois de l'immigration de travail et de l'exil républicain. Un autre mémoire très intéressant, malgré le peu d'information

---

[115] SOLANO Marie-Thérèse, *Les femmes de 1898 à 1914 vues à travers des articles du journal « Le cri des travailleurs »*,Bulletin de l'Institut Tarnais d'Histoire sociale, Toulouse, Comité régional CGT Midi-Pyrénées, 2017

[116] INCHAUSPE Véronique, *Mémoire d'Hirondelles : une histoire de jeunes filles : l'émigration féminine navarro-aragonaise à Mauléon (1880-1930)*, Uhaitza et Ikherzaleak, 2001

[117] Marie BAULNY-CADILHAC, « Le chemin des hirondelles : Quand les jeunes navarraises et Aragonaises émigrent en Soule (1880-1930) », *La Revue des Pyrénées*, nº 232, Octobre 2017, pp. 353-379.

[118] UPNA. « Les Hirondelles », de José Antonio Perales, disponible sur youtube : https://www.youtube.com/watch?v=lu276Y0JEUo

[119] PERALES DIAZ José Antonio, *Caminos de ida y vuelta en la frontera del Pirineo Occidental : el caso de la golondrinas navarroaragonesas en Soule*, communication présentée aux journées d'étude Passages et frontières en Aquitaine, Expériences migratoires et lieux de transit du XIXe au XXIe siècle, Musée d'Aquitaine, Bordeaux, juin 2017 (publication à venir en Automne 2018 sous la dir. de Laurent Dornel)

[120] NAVESO Cédric (dir.) FOURNIER G. *L'immigration espagnole en Ariège de 1920 à 1941*, [mémoire de maîtrise] Université du Mirail, Toulouse, 1997

sur les femmes migrantes mais qui s'explique aussi par leur faible présence dans le courant migratoire est *Les portugais en Midi-Pyrénées pendant l'entre-deux-guerres : 1919-1939*[121] soutenu la même année. Concernant les mémoires sous la direction de Rolande Trempé, un certain nombre contiennent quelques informations sur les migrante. Le mémoire soutenu par Serge Sompayrac en 1981 sur la vie des Polonais dans les cités ouvrières du bassin houiller du Tarn contient de nombreuses informations sur la vie des femmes migrantes[122]. Il consacre notamment toute une partie sur la vie associative des femmes polonaises dans la cité et retrace également une cérémonie de mariage polonais qui s'y était déroulée. Du fait qu'il s'est intéressé à la vie de ces habitants, il a ainsi été amené à s'interroger sur la place des femmes dans cette dernière. Pour autant, s'il sort de l'invisibilité ces Polonaises, les analyses en termes de rapports sociaux de sexe ou en termes de genre manquent, ce qui s'explique par la période durant laquelle il écrit. Globalement, dans les mémoires rédigés[123] sous la direction de Rolande Trempé, une place est faite, plus ou importante, aux migrantes. Le mémoire sur les Espagnols à Albi en de 1920 à 1936 est intéressant car l'auteure a réfléchi au travail des femmes espagnoles. Elle montre que sur seulement 5 % des femmes qui sont recensées comme étant actives, il fait prendre en compte que le plus grand nombre d'entre elles ne font pas de travail déclaré. Mais ce mémoire reste celui où il y a eu le plus d'effort dans la problématisation de la place des émigrantes.

Un autre enseignant, Jean-Claude Sangoï, a aussi dirigé quelques mémoires durant la période des années 1990 aux années 2000 sur l'immigration étrangère dans le Sud-Ouest, et en particulier sur l'immigration italienne[124]. Les auteurs se sont intéressés à la place des agricultrices dans les migrations, mais elles ne font souvent l'objet que d'une partie. Fabien Taillefer a notamment repris l'analyse de Marie-France Brive pour analyser la présence des Italiennes. Une analyse plus approfondie est celle de Magali Ceroni qui a également montré le

[121] PESTANA Philippe et PECH Rémy, POINARD Michel (dir), *Les portugais en Midi-Pyrénées pendant l'entre-deux-guerres : 1919-1939*, Université de Toulouse-Le Mirail, UFR Histoire, histoire de l'art et arts plastiques, Toulouse, 1997

[122] Serge SOMPAYRAC [dir.] Rolande TREMPE, *La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines: 1920-1980* [mémoire de maîtrise], UT2J, 1981.

[123] Michèle AUE [dir.] Rolande TREMPE, *Les étrangers à Viviez de 1921 à 1931*, [mémoire de maîtrise], UT2J, 1973 ; Francis BOUSQUET [dir.] Rolande TREMPE, *Les étrangers à Aubin et Cransac en 1931,* [mémoire de maîtrise], UT2J, 1973 ; Guy LAFFERAYRIE [dir.] Rolande TREMPE, *Les étrangers à Decazeville en 1931*, [mémoire de maîtrise], UT2J, 1973 ; Martine REY [dir.] Rolande TREMPE, *Les espagnols à Albi de 1920 à 1936*, [mémoire de maîtrise], UT2J, 1972.

[124] Magali CERONI et [dir.] Jean-Claude SANGOI, *Chemins de vie de familles italiennes de leur immigration à leur intégration dans le Lot-et-Garonne au XXe siècle*, [Mémoire de maîtrise]., UT2J , 2004; FABIEN TAILLEFER et [dir.] Jean-Claude SANGOI, *Une famille d'immigrés Italiens en Tarn-et-Garonne au XXe siècle*, [Mémoire de maîtrise]., UT2J, 1994; Roselyne MORDAGO et [dir.] Jean-Claude SANGOI, *L'immigration espagnole au XXe siècle dans la région tarbaise*, [Mémoire de maîtrise]., UT2J, 1995.

travail dans la basse-cour des épouses italiennes qui n'étaient pas forcément agricultrices. Elle a repris le travail de *Comprar un prà* où il est expliqué que les femmes italiennes participaient de manière informelle à l'économie familiale en vendant la volaille ou en faisant du troc. Agnès Fine a également dirigé un mémoire sur les émigrants italiens dans le Tarn en 2001[125]. L'auteur, Stéphane Dell'Acqua, mentionne la présence des femmes italiennes dans la préparation des repas pour les grandes moissons. Tous ces mémoires sont d'un grand intérêt car, souvent, les auteurs ont réalisé des entretiens avec des descendants ou des primo-arrivants qu'ils ont conservés en annexe.

Concernant les femmes migrantes comme objet d'étude en lui-même, un mémoire de Master 1, soutenu en 2010, traite de la place des femmes dans l'immigration interne en Catalogne[126]. L'historiographie de celle-ci est très intéressante parce qu'elle s'inscrit dans une approche transnationale de l'étude des migrations encore très récente. Enfin, même s'il ne s'agit pas de migrantes, le mémoire de maîtrise de Laure Cannezin, ensuite publié, est important pour l'histoire du genre car il retrace la vie d'une militante syndicaliste dans les industries de Labastide-Rouairoux, Marcelle Cros[127].

Ainsi, les femmes migrantes sont peu à peu visibles dans la recherche sur l'histoire régionale, bien qu'elles ne constituent pas toujours un objet d'étude en lui-même. Les mémoires de l'émigrante italienne Maria Boselli Rivoltella ont été publiées en 2009[128] donnant « la voix [à une] sans voix »[129]. Il s'agit d'une source historique importante car ces témoignages, en dehors des entretiens, sont très rares. Leur visibilité dépasse ainsi le cercle universitaire avec par exemple le passage de l'exposition itinérante de Génériques à Toulouse « Migrations au féminin : un siècle d'histoires en France »[130] en mars 2017. L'institut Régional d'Histoire Sociale (IRHS) de la CGT, s'est également attaché à mettre en lumière les migrations en France en accordant une place importante aux femmes migrantes. Le thème de leur 4ème Rencontre Régionale Travail Cinéma qui s'est déroulée en Octobre 2017 était celui des migrations. Dans

[125] Stéphane DELL'ACQUA et [dir.] Agnès FINE, *Histoire de l'immigration et de l'intégration d'une famille italienne dans le Tarn (de 1932 à nos jours)*, [mémoire de maîtrise], UT2J, 2001.
[126] ASTROU Anne-Charlotte [dir.] Sylvie CHAPERON, *Les femmes dans l'immigration interne en Catalogne, Récits de vie et Représentations (1950-1980)* [mémoire de Master 1] Université du Mirail, Toulouse, 2010
[127] CANEZIN Laure, CROS Marcelle, *Il suffisait de ne pas avoir peur, Histoire de vie d'une syndicaliste*, Albi, 2014
[128] BOSELLI RIVOLTELLA Maria, Pour vous mes enfants, Toulouse, Editalie, 2009
[129] « La voix d'une sans-voix », TEULIERES Laure, *op. cit.,* 2019, p. 368-375
[130] LO BIUNDO Laura, Louisa ZANOUN (dir. recherche), Association Génériques (réalisation), *Migrations au féminin, un siècle d'histoires en France*, cat. Expo., Toulouse, Espace des diversités et de la laïcité (6-25 mars 2017)

certains départements de la région, le film *On a grèvé*[131], sorti en 2014 et qui raconte l'histoire d'une grève de femmes de chambre qui étaient pour la plupart étrangères ou immigrées. Ainsi, l'intérêt pour cet objet d'étude dépasse le monde universitaire, et se rend de plus en plus accessible au grand public, notamment par des productions cinématographiques.

[131] Denis GHEERBRANT (réalisateur), *On a grèvé*, Les films d'ici, 2014, 70 minutes

PRESENTATION DU CORPUS DE SOURCES

La construction de ce travail suivant les possibilités matérielles ainsi que le choix des problématiques sur le genre ou sur la présence des femmes migrantes dans les mouvements migratoires a donc été largement tributaire des archives qui ont pu être consultées. Des outils sont disponibles pour faciliter la démarche de recherche sur les sujets précis des migrations en France et des sources de l'histoire des femmes et du genre. Le guide sur les étrangers en France[132] a été bien plus utilisé que celui relatif aux femmes[133] ; ce choix s'explique notamment par le fait que la législation relative aux étrangers crée une production administrative qui leur est propre. Mais suivant ce qui est recherché, il peut arriver qu'il soit préférable de consulter des sources qui ne sont pas forcément relatives aux étrangers en France. Un exemple concret est celui de dossier contenant des fiches de familles ayant eu droit à l'Aide aux familles nombreuses[134]. La présence des familles italiennes s'explique ici par la signature du traité Franco-italien entré en vigueur le 21 mai 1921 permettant l'accès à ce droit aux Italiens. Ainsi, les différents traité ou protocoles déterminent aussi, dans la recherche de sources, où il est possible de chercher. Donc bien qu'il existe une production administrative propre aux étrangers, il est aussi important de rechercher dans ces autres sources, même si la recherche peut parfois s'avérer infructueuse.

Ensuite, suivant la nature des sources et le degré de visibilité des migrantes dans ces dernières, les problématiques se sont plus orientées vers une étude de la politique d'immigration familiale ou vers une étude plus proche du terrain grâce au recueil de témoignages. Tout au long de cette analyse du corpus de source, les choix en termes d'angle de lecture seront éclaircis – ils dépendent aussi de l'historiographie – par le contenu des sources à disposition.

Enfin, cette analyse du corpus de source est aussi par moment une ouverture vers d'autres problématiques de réflexion proches du sujet. En effet, loin d'expliquer un non-traitement intégral des sources consultées dans le corps de texte de ce mémoire, il est au contraire

[132] Michel DREYFUS, Pierre-Jacques DERAINNE, Patrick VEGLIA, Driss EL YAZAMI, Pierre-Dominique CHEYNET, Martine AUBRY et Catherine TRAUTMANN, *Les étrangers en France : guide des sources d'archives publiques et privées XIXe-XXe siècles*, 4 tomes (dernier pour les archives nationales), Paris, Génériques Direction des Archives de France, 1999.

[133] Annick TILLIER, Odile FALIU et Jean-Noël JEANNENEY, *Des sources pour l'histoire des femmes: guide*, Paris, Bibliothèque Nationale de France, 2004.

[134] Archives Départementales de la Haute-Garonne [désormais AD 31] 3 X 8, Aides aux familles nombreuses ; 3 X 238 Allocations, dossier individuels classés par ordre alphabétique pour les communes en M, 1926, 1940

nécessaire d'établir une analyse critique du choix de l'espace géographique du « Sud-Ouest » de la France qui explique que parmi les sources consultées, certaines ont été privilégiées par rapport à d'autres. Il faut aussi reconnaître que le temps ait parfois décidé de cette hiérarchie. Ainsi, les sources pouvant contenir des informations intéressantes pour une ouverture seront aussi l'objet de cette analyse.

Le choix de l'espace géographique et des dépôts d'archives

La dénomination du « Sud-Ouest » de la France dépend à la fois des sujets abordés, des dénominations changeantes des régions administratives, mais aussi de la nature des sources conservées dans les différents dépôts d'archives départementaux. L'espace géographique étudié aurait pu être l'ancienne région Midi-Pyrénées, mais elle n'existe plus et cet espace géographique aurait laissé de côté deux départements importants dans la construction du sujet. Les émigrants Italiens sont particulièrement présents dans le Lot-et-Garonne, qui est un département de l'ancienne Aquitaine, et par ailleurs, Maria Boselli Rivoltella a émigré dans ce département. Ainsi, il était préférable de s'adapter à l'espace géographique de concentration des émigrés italiens, en se calquant sur la zone étudiée par Laure Teulières dans sa thèse[135].

Le département des Pyrénées-Atlantiques, anciennement des Basses-Pyrénées, ne pouvait pas non plus être omis de ce mémoire. D'une part parce qu'il existe cette histoire locale et originale des *Golondrinas*, d'autre part parce que les dossiers nominatifs de demande de carte d'identité qui y sont conservés sont des documents privilégiés pour avoir des informations précises sur les femmes migrantes. Ces dossiers ne sont effectivement pas conservés dans tous les dépôts d'archives. Dans ceux qui ont été visités, ils ont aussi été conservés en Haute-Garonne et en Aveyron (ils existent également dans le département de l'Hérault, mais la conservation est lacunaire).

Mais certains dépôts d'archives n'ont quant à eux, pas été visités, alors qu'ils entrent dans l'espace géographique déterminé, du fait de son étendue. Ainsi, il a fallu hiérarchiser les départements en fonction de l'intérêt qu'ils pouvaient avoir pour le sujet des femmes migrantes. Étant donné que le choix a été celui de s'intéresser aux femmes dans l'immigration rurale, les départements où il y a eu une plus forte concentration de la population italienne ont été privilégiés : Lot-et-Garonne, Gers, Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne et Aveyron pour les ouvrières agricoles. Mais parfois, cela ne signifie pas que les sources consultées dans ces dépôts donnent de nombreuses informations. Dans le Gers, par exemple, seule l'enquête sur les

[135] Laure TEULIERES, *Immigrés d'Italie et paysans de France : 1920-1944*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Tempus », 2003.

étrangers domiciliés dans le département en 1926 a été réellement utile[136]. Ainsi, même ce choix pourrait être contesté car, s'il y avait une moins forte concentration en Dordogne (quoiqu'en rapport avec la population, leur importance n'était pas négligeable), peut-être que les sources auraient pu y être plus éloquente. Donc ce choix en fonction de la forte concentration des émigrés peut être pertinent dans le sens où les sources ne se trouvent que s'il y une présence, mais la conservation des sources demeure un facteur à prendre en compte.

Le choix ayant été de s'intéresser aux émigrantes ayant travaillé dans l'industrie textile, il était également nécessaire de consulter les archives des dépôts du Tarn, de l'Ariège et des Pyrénées-Atlantiques. Cependant, ce dernier département a été d'autant plus indispensable que dans les dépôts des deux premiers, les sources ne rendaient pas forcément visibles les migrantes, surtout en Ariège. Donc la consultation des archives des Pyrénées-Atlantiques était nécessaire car il y avait, autre autres, des informations sur l'investissement des migrantes dans les grèves qu'il n'y avait pas dans les deux autres[137]. Mais ici aussi, notons d'autres lacunes qui pourraient être comblé dans un travail plus approfondi sur les migrantes dans l'industrie textile. Les sources privées, bien qu'elles aient été consultées dans le dépôt du Tarn sans donner de grands résultats[138] ne l'ont pas été dans le dépôt d'Ariège.

Ainsi, l'espace géographique du « Sud-Ouest » ainsi que les dépôts où se rendre en priorité ont été déterminés à la fois pour s'adapter à l'espace géographique des migrations qui ne correspond pas aux frontières administratives, et d'autre part en fonction de la nature des sources ainsi que du sujet de travail du mémoire qui portait en priorité sur les territoires ruraux et sur l'industrie textile. Dans une perspective d'approche globale du phénomène migratoire des femmes dans cet espace et dans un souci de s'adapter au maximum au format du mémoire, l'approche a dû être également transversale : rechercher des sources importantes sur les migrantes dans des domaines différents. Ainsi, il faut modestement reconnaître que certains aspects auraient demandés une approche plus exhaustive – lorsqu'elle était possible car ce ne fût pas toujours le cas, notamment sur les travailleuses du textile dans le Tarn qui étaient difficilement visibles dans les sources – mais dans une perspective de réflexion sur les femmes migrantes dans l'espace géographique donné, le but était avant tout de déterminer les sujets principaux de réflexion et de les mettre ensuite en relation. Ainsi, le dépouillement des sources,

[136] Archives départementales du Gers [désormais AD 32] 4 M 87 Enquête sur les étrangers domiciliés dans le département 1926
[137] Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques désormais [AD 64] 10 M 20 Conflits, grèves Oloron-Mauléon
[138] Archives départementales du Tarn désormais [AD 81] 116 J 992, Fond Bourguet

bien qu'il rende aussi le sujet dépendant du choix de conservation, devient dans ce cas aussi tributaire du choix du sujet.

L'irrégularité de la conservation des recensements des étrangers

L'une des premières sources dépouillées a été le recensement des étrangers dans le Tarn[139] ainsi que les registres de délivrance des cartes d'identité d'étranger[140]. Suivant si les recensements sont nominatifs où s'ils recensent simplement le nombre d'étrangers, les informations n'ont pas le même intérêt pour voir ce que faisaient les femmes migrantes. Plus tard, les recensements des étrangers de l'Ariège de 1921[141] et de 1927[142] ont également été dépouillés. Dans les archives départementales de l'Aveyron, il existe un grand nombre d'états nominatifs ou de recensements, mais les informations à en tirer sont à trier[143]. Il est bien évidemment possible de se reporter aux recensements généraux de population, mais ces recensements spécifiques sur les étrangers permettent déjà d'accomplir une partie du travail.

Suivant les dépôts d'archives, ces recensements ou ces registres sont ou ne sont pas conservés, ainsi ce sont des informations très lacunaires que nous trouvons si l'optique est de faire un travail statistique sur tout le territoire du Sud-Ouest. Dans les autres départements où je me suis rendue, il n'existait pas ce type de document, ou alors cela signifie que la recherche que le dépouillement n'a pas été suffisamment creusé. De plus, suivant les périodes, les classifications évoluent.

Concernant les recensements d'étrangers du Tarn et de l'Ariège. Le recensement des étrangers de 1921 conservé en Ariège est d'un faible intérêt dans le cadre de l'étude des femmes migrantes et de leur travail. Les professions sont disposées dans des colonnes et la catégorie des « ménagères » qui avait été inscrite dans la dernière colonne de la première page dans la catégorie « profession », est finalement rayée. De plus, dans les pages suivantes, elle est peu à peu remplacée par une autre profession (boulanger). Cette pratique administrative renvoie aux débats des contemporains. En effet, jusqu'en 1926, les femmes ne travaillant pas mais étant mariées peuvent être recensées comme « ménagères ». Donc, ce recensement ne dit rien sur le

[139] [AD 81] 4 M 17 20 à 28 Etats nominatifs, par communes, des étrangers résidant dans le département au 31 décembre 1927
[140] [AD 81] 4 M 17 69 Registre de délivrance des cartes d'identité par les communes
[141] Archives départementales de l'Ariège désormais [AD 09] 6 M 12 2 Recensement des étrangers, états nominatifs, états numériques 1921
[142] [AD 09] 6 M 12 3 Recensement des étrangers, états nominatifs, états numériques 1927
[143] Archives départementales de l'Aveyron désormais [AD 12], documents consultés : 4 M 373 Mouvement mensuel des étrangers (1921-1924) ; 4 M 381 Contrôle n°3001 (10 nov. 1925) au n° 16920 (22 mai 1928) ; 4 M 414 Enregistrement des dossiers de délivrance de cartes et titres de séjour des 29 no. 1933 au 15 nov. 1938 ; 4 M 417 Registres de délivrance des cartes d'identité

travail des femmes, ni même sur leur statut état donné que la catégorie a été effacée. Par contre les recensements de 1927 du Tarn et de l'Ariège sont beaucoup plus complets. Étant des recensements nominatifs, le statut familial, la profession, l'âge ainsi que le pays de naissance sont indiqués. Ces recensements ont donc permis dans un premier temps, de localiser les lieux où il y avait une plus forte concentration de femmes étrangères travaillant, et ensuite de faire une étude plus détaillée des différentes spécialités qui étaient occupées par les femmes étrangères dans l'industrie textile. Ainsi, ces recensements sont d'une grande utilité sur la question du travail des migrantes.

Les autres registres, notamment ceux relatifs aux remises de carte d'identité, sont d'autant plus une source intéressante car le nom de l'employeur est indiqué. Par contre les états numériques ne permettent pas de sortir des informations car la présence des femmes n'est pas spécifiée. Le problème général des registres, que ce soient des recensements ou autres, est qu'ils ne disent rien sur le temps passé en France. Dans les familles, cela peut se deviner par les lieux de naissance des enfants, mais il est impossible de percevoir le travail saisonnier par exemple. Donc en raison des lacunes dans la conservation des recensements des étrangers, pour établir des statistiques uniformes, le choix a été celui de compléter le travail par les documents de la Statistique Générale de la France[144].

Mais dans ce cas aussi, de nombreuses précautions sont à prendre. Dans les mémoires rédigés dans les années 1970, notamment sous la direction de Rolande Trempé, les informations sont reprises par les auteurs pour créer différents graphiques et tableaux, mais sans recul suffisant sur le contexte de production de ces dernières par la SGF (mais qui s'explique aussi par la période d'écriture de l'histoire dans laquelle ils écrivent). La SGF a été créée au milieu du XIX^{ème} siècle au même moment où les préoccupations démographiques voient le jour ainsi que la volonté de catégoriser et de classifier la population française[145]. Ainsi, il ne faut pas perdre de vue que les catégories qui sont créées en 1926 et en 1936 dépendent fortement du contexte historique. C'est pour cette raison que des auteures comme Anne Martin-Fugier se sont également intéressées à l'évolution des classifications dans les documents produits par SGF. Dans *La place des bonnes*, elle explique que le service domestique a commencé à être

[144] Statistique Générale de la France, Résultats statistique du Recensement Général de la population : effectué le 7 mars 1926, Tome III, Paris imprimerie nationale, 1931 ; Statistique Générale de la France, Résultats statistique du Recensement Général de la population : effectué le 8 mars 1936, Tome III, Paris imprimerie nationale, 1941 [En ligne sur Gallica] ; Statistique Générale de la France, Résultats statistique du Recensement Général de la population : effectué le 7 mars 1926, Tome 1, 3^{e} et 5^{e} partie, Paris imprimerie nationale, 1931 ; Statistique Générale de la France, Résultats statistique du Recensement Général de la population : effectué le 8 mars 1936, Tome 1, 5^{e} partie, Paris imprimerie nationale, 1941

[145] Gérard NOIRIEL, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle*, *op. cit.*

plus précisément défini dans les catégories de classification à partir de 1901 où les services produits dans les bains, gymnases (8A), commerces divers ont été séparés du service domestique à destination des particuliers (8B) comprenant les nourrices, bonnes, cuisiniers, concierges, etc[146]. Ainsi, en connaissance de cause, les catégories « domestiques » indiquées en annexe correspondent à toute la sphère des employées pour des particuliers (allant de la domestique à la nourrice). Une autre lacune, et qu'il est très importante de noter lors de la lecture des graphiques en annexes, est que concernant les étrangers, dans les 5èmes parties du Tome 1, il n'est pas possible d'avoir les informations suivantes dans la classification par départements : le statut (employée, ouvrière, cheffe d'exploitation etc.) et en même temps le secteur d'activité. Les deux informations sont présentes mais ne sont pas reliées entre elles. Ainsi, dans les graphiques reprenant les secteurs d'activité dans lesquels travaillent les migrantes, ces dernières peuvent aussi bien être patronnes qu'employées ou ouvrières. Donc, le choix a été celui de montrer en premier lieu les secteurs d'activité. La catégorie de « cheffe d'exploitation », d'autant plus, peut recouvrir des réalités bien différentes. Les Italiennes étant propriétaires d'une exploitation agricole ont des conditions de vie distinctes de celles des quelques petites entrepreneuses.

Les sources relatives au travail et à la main-d'œuvre

Ces sources sont conservées dans deux catégories distinctes du cadre de classement des archives de la préfecture. Les premières se trouvent dans la catégorie de la main-d'œuvre mais contient surtout des informations sur la main-d'œuvre dans les industries (10 M) et les autres dans la catégorie de l'Agriculture (7 M). Les dossiers y sont très variés, mais cela ne veut pas dire que l'on y trouve facilement des informations sur les femmes. Il y a parmi ces documents, des dossiers relatifs à la main-d'œuvre étrangère spécifiquement, des dossiers relatifs aux grèves, mais aussi tous les documents produits par les offices de placement ainsi que les correspondances relatives à la mise en place de la loi du 10 Août 1932. Curieusement, dans le Tarn, les dossiers sont classés à la cote 13 M, et l'on y compte des informations générales ainsi que sur la loi de 1932.

Dans les dossiers 10 M et 7 M spécifiquement recentrés sur la main-d'œuvre étrangère[147], il peut y avoir beaucoup d'informations d'autant plus disparates. Dans le dossier conservé en

[146] « La crise de la domesticité », Anne MARTIN-FUGIER, *La place des bonnes : la domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris, Perrin, « Collection Tempus », 2004., p. 33-38

[147] [AD 31] 10 M 19 Main-d'œuvre étrangère ; [AD 64] 10 M 20 Conflits, grèves Oloron-Mauléon et 10 M 8 Travail et main d'œuvre 1907-1940 ; [AD 12] 10 M 72 Main-d'œuvre étrangère - contentieux avec les employeurs, correspondance du préfet avec le Ministère, instructions, réclamations et 7 M 103 Main-d'œuvre agricole

Haute-Garonne intitulé Main-d'œuvre étrangère, il y a une liasse contenant des informations sur le comité d'aide et de protection des émigrantes. Ce même type de dossier est conservé avec les documents relatifs à l'Office de placement dans le Lot-et-Garonne[148] dans un dossier également spécifique. Dans les deux cas, comme il l'est expliqué dans la dernière partie de ce mémoire, on y voit pourquoi ce comité n'a pas pu voir le jour. Les correspondances conservées font état d'un faible budget à destination de ce comité et d'un manque de volonté de la part des autorités administratives malgré des rappels du Ministère en charge du dossier, notamment dans le Lot-et-Garonne où une série de raisons sont énumérées. Dans les archives de l'Aveyron, les sources relatives à ce comité se trouvent par bribes au sujet de Mme Henig qui a été l'inspectrice pour les départements de l'Aveyron et du Tarn dans le dossier 7 M 103 sur la main-d'œuvre agricole au dossier n°5. Il est donc difficile possible dans ce dernier cas de reconstruire l'histoire de ce comité, qui bien qu'il ait existé, a laissé moins de trace que les correspondances dans les départements précédemment cités.

Dans ce même dépôt d'archives, le dossier 10 M 72 relatif au contentieux contient en revanche de nombreuses informations sur les difficultés que les migrantes ouvrières agricoles ont rencontré. Il est ici possible de retracer des parcours personnels car suite à des enquêtes demandées dans le cadre d'une plainte ou d'une réclamation, le maire doit en faire une. Cependant, certaines des histoires qu'ils peuvent raconter sont marquées par de fortes représentations. Comme il l'est analysé dans la dernière partie de ce mémoire, certaines sont très vite qualifiées de « simples d'esprit » ou « ne disposant de toutes [leurs] capacités mentales » pour expliquer rapidement les divers délits. Ainsi, il faut lire ces documents en prenant en compte ces représentations. Les accusations en elle-même, quelque puisse être leur contenu, doivent être prise pour ce qu'elles sont : des accusations pouvant – et non pas étant systématiquement et sans analyse – constituer un fait réel. Ainsi, plusieurs facteurs peuvent aider à analyser ces sources : prendre en compte les procès-verbaux où souvent les femmes ont la parole quand un interprète est présent, prendre en compte les témoignages demandés aux personnes proches, prendre en compte le nombre de fois que le même type de plainte revient et démêler ce qui tient de la représentation et ce qui n'en est pas. Cet exercice n'est pas sans peine, d'autant plus qu'il arrive que les maires soient effectivement très durs dans leur jugement demandé dans l'enquête. De plus, le but n'est pas toujours de déterminer si une accusation est

[148] Archives départementales du Lot-et-Garonne désormais [AD 47] 10 M 36 Main-d'œuvre - Office central de la main-d'œuvre etc. (1923-38)

avérée ou non, mais aussi de s'interroger sur son traitement administratif et sur les représentations qui sont mobilisées pour répondre à ces enquêtes.

Le dossier concernant le travail et la main-d'œuvre[149], conservé aux archives départementales des Pyrénées Atlantiques, contient des informations relatives au placement des domestiques. Dans le dossier « employeurs de main-d'œuvre étrangère », il y a les informations sur le bureau de placement privé *La Ibérica*. Cependant, étant que les seules informations à dispositions sur cette agence viennent de l'administration, la vision peut également être biaisée. Il n'y a aucune information sur le nombre d'Espagnoles qui ont eu recours à ce service. Dans le même dossier se trouve également un rapport relatant le passage clandestin de la frontière à a gare de Hendaye avec l'aide de la mystérieuse *Solita*[150]. Dans ce rapport, les employeurs domiciliés à Paris sont mentionnés par l'une des Espagnoles originaires de la province de Orense (Galice) qui a été refoulée. L'une d'entre elles raconte aussi que la veille du passage de la frontière, elles ont été accueillies à Irún chez M. Armando Servando Sales qui leur a promis de les faire passer en France en contournant les contrôles pendant la nuit (le but étant de pouvoir prendre le train à Hendaye qui les mènera à Paris). Les employeurs quant à eux, semblent être originaires d'Espagne également. Ce seul document laisse se dessiner un réseau de recrutement clandestin allant de la Galice à Paris où la Solita organise le voyage et accompagne les futures domestiques pour qu'elles se rendent à Paris.

Dans ce même dossier sont conservés les décrets relatifs à la loi du 10 Août 1932. Il y a une documentation importante sur les employés du Bâtiment des Travaux Publics (BTP) et sur les restrictions dans l'industrie hôtelière[151]. Dans le Tarn, les décrets ainsi que les correspondances concernant cette loi sont conservés dans le cadre de classement 13 M comme les autres dossiers relatifs aux étrangers[152]. Dans le premier dossier se trouvent les correspondances des différents industriels du textile du Sud du Tarn ainsi que les enquêtes sur la part de main-d'œuvre étrangère dans leurs différentes usines. Il y a ainsi un « mémoire » qui a été joint aux réclamations de patrons des industries textiles de concert contre les restrictions imposées par la loi. La spécificité de la main-d'œuvre féminine employée est évoquée pour les travaux des jeunes gens de 15 à 18 ans, mais les informations sur les femmes migrantes ne sont pas non plus abondantes dans ce dossier, bien qu'il soit important pour comparer les

[149] 10 M 8 Travail et main d'œuvre 1907-1940
[150] *Idem*, Rapport de police daté du 8 mars 1935, Hendaye
[151] *Idem*, Dossier « Protection de la main-d'œuvre nationale »
[152] [AD 81] 13 M 14 1 Décrets sur les étrangers (dont loi de 1932) ; 13 M 14 2 Décrets sur les étrangers (1935-1938) ; 13 M 14 3 Décrets sur les étrangers (juillet- août 1939)

perspectives d'emploi qui s'ouvrent aux filles ou garçons d'étrangers. Le dossier sur les offices de placement publics et le contrôle de la main-d'œuvre étrangère conservé en Tarn-et-Garonne contient des informations sur la législation[153], notamment sur le fait que les bureaux de placement municipaux deviennent obligatoires à partir d'une loi de 1926 dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Dans les archives nationales, dans les dossiers « Services de la main-d'œuvre agricole »[154], la documentation est très riche sur le recrutement des ouvrières agricoles slovaques notamment sur la politique qu'a mené le Ministère de l'agriculture (il s'agit en effet ici du Service de la Main-d'œuvre agricole rattaché au gouvernement et non à une initiative privée) sur le recrutement de ces femmes. Dans le premier document mentionné, à la cote F 10 2750, il y a deux dossiers sur les femmes, dont un sur les visites médicales. Dans le second dossier, F 10 2753, il est spécialement question du recrutement des Slovaques au début des années 1930, au moment où le gouvernement prend progressivement ses distances par rapport à la gestion de la SGI. Ce dossier à replacer dans le cadre d'une étude sur les politiques d'immigration est très intéressant sur le thème du travail des femmes migrantes car il montre le genre dans la rationalisation de la gestion de la main-d'œuvre étrangère. En effet, dans les offices de placement présents en Tchécoslovaquie dans la partie Slovaque – par ailleurs il est directement mentionné la nationalité des Slovaques – une sélection sur des critères médicaux et physiques est en œuvre. Par exemple, les femmes trop âgées ne peuvent pas venir travailler en France.

De plus, contrairement à la tendance globale à encourager l'immigration familiale, les femmes semblent au contraire être sélectionnées pour leur célibat ou leur détachement pas rapport à leur famille. Les femmes enceintes ne sont également pas acceptées. Il y a enfin des informations sur l'introduction de ces Slovaques, et notamment sur la procédure « femmes accélérées » qui semble correspondre à des convois plus rapides ou justement les femmes ne sont pas accompagnées de leur famille. Si malgré le grand intérêt de ce dossier pour notre objet d'étude, celui-ci n'a été cité qu'une fois dans ce mémoire, c'est parce qu'il a été difficile de mettre en relation le travail du service de ce ministère avec le recrutement dans le département de l'Aveyron. D'une part, les Tchécoslovaques sont peu présentes dans ce département, d'autre part, bien que les services de Mme Henig (l'Inspectrice du travail rattachée au comité d'aide et de protection des émigrantes) soient mentionnés, ce département reste très peu présent dans ce

[153] Archives départementales du Tarn-et-Garonne désormais [AD 82] 10 M 31, Office de placement et Contrôle de la main-d'œuvre étrangère

[154] Archives Nationales désormais [AN] F 10 2750 Service de la main d'œuvre agricole ; F 10 2753-2754 Service de la main d'œuvre agricole

dossier. Il semblerait donc que l'action du Ministère se soit beaucoup plus étendue dans le Nord et le Centre de la France (comme le montre une carte qui avait été réalisée dans ce même dossier). Ainsi faire un lien avec le recrutement des ouvrières agricoles en Aveyron aurait été trop approximatif ne disposant pas de preuves suffisantes.

Les dossiers individuels de remise de cartes d'identité : du structurel au singulier

Ces dossiers qui ont été consultés dans les dépôts d'archives des Pyrénées-Atlantiques et des Basses-Pyrénées sont précieux pour rendre visible la présence des femmes dans les migrations[155]. En effet, le traitement administratif obligeant chaque étranger (en théorie) à disposer d'une carte, les femmes connaissent donc le même traitement que les hommes. Ces dossiers sont composés des récépissés de demande de carte d'identité ou de leur renouvellement. Dans ce document, il y des informations sur les parents de l'émigrante, sur son lieu de naissance, sur le poste-frontière par lequel elle est passée et donc sur la date d'arrivée en France, sur son âge, sur sa situation familiale, sur son adresse en France, et enfin sur son employeur si elle travaille. Ces premiers éléments, très nombreux, permettent déjà de comprendre plus facilement un itinéraire. D'autant plus que ces documents étant censés être produits tous les ans, ils permettent de tracer encore plus précisément un itinéraire.

Pour prendre un exemple dans le travail sur ce mémoire, c'est grâce à ces dossiers qu'il y a des informations sur le travail et la vie de Ambrosia M. [I.1.2.3.1, Les domestiques logées et la particularité de la côte Basque]. Parfois, ils permettent aussi de comprendre plus précisément les avertissements avant expulsion. En effet, certains n'aboutissant pas, les dossiers peuvent rester classer dans les documents relatifs aux cartes d'identité. Ici aussi, pour prendre un autre exemple dans le mémoire, toutes les informations recueillies sur Piedad V. [I.1.4.1.2, Deux exemples de contrôle de la sexualité des émigrantes] étaient dans un dossier relatif aux cartes d'identité. Il faut cependant prendre avec précaution certaines informations, notamment lorsqu'il s'agit d'une enquête avant expulsion. Il ne faut pas perdre de vue que les scripteurs ont des représentations propres au contexte historique dans lequel ils évoluent et que la réalité peut en être altérée. Concernant Piedad V., elle est condamnée pour complicité d'avortement ce qui ne donne pas beaucoup d'informations sur son implication dans l'avortement, et surtout elle est suspectée de « se livrer à la prostitution » mais suite à ce « qui se dit », aux propos qu'a recueilli l'enquêteur. Ainsi, il est nécessaire de garder à l'esprit que ce sont toujours des personnes tierces qui écrivent les parcours de ces émigrantes dans les récépissés et les enquêtes.

[155] [AD 12] 4 M 435/436/437/438 ; [AD 64] 4 M 316/324/359/369/400/440/457/523/706/911

Concernant le travail des émigrantes, ces dossiers sont de même très intéressant car ils contiennent les certificats de travail obligatoires pour obtenir une carte d'identité de travail. Les informations à prendre dans ces certificats sont plus ou moins nombreuses suivant l'employeur. Par exemple, les industriels sandaliers détaillent souvent la tâche de l'ouvrière ainsi que son salaire, alors que d'autres donnent juste le nom de la profession de l'employée. Ce travail sur les certificats de travail permet aussi de percevoir et de comprendre la diversité des travaux dans le secteur de la domesticité. Alors que dans le recensement il va être mentionné un travail de « journalière », qui peut aussi bien entrer dans la catégorie des travaux industriels que dans le travail domestique, le certificat de travail permet de savoir la tâche exacte et souvent la rémunération à l'heure. Ce document permet également de connaître l'adresse de l'employeur et de savoir son statut (particulier ou commerces divers). Dans les dossiers conservés en Aveyron, les sauf-conduits produits au dépôt de travailleurs étrangers de Toul sont conservés, de même que ceux qui ont été produits dans les autres dépôts ou poste-frontières (les passages par Dunkerque ou le Havre pour les travailleurs venant d'Europe Centrale sont aussi à prendre en considération). Ces documents donnent la date d'arrivée en France des ouvrières agricoles, mais aussi de savoir si elles sont vaccinées car c'était obligatoire.

Dans ces dossiers, il existe cependant des lacunes, malgré une description qui laisserait penser le contraire. Parfois, les étrangers demandent leur carte d'identité après plusieurs années de vie en France. Ainsi, les dates d'arrivée mentionnées sur les récépissés varient car la propriétaire de la carte ne se souvient pas toujours de la date exacte du départ. De plus, dans ce type de situation, il est impossible de savoir ce que la concernée a fait durant ce temps passé en France, sauf s'il existe une enquête comme ce fut le cas pour Piedad V.. Enfin, en Aveyron, les femmes étant venues comme rejoignante dans les cités ouvrières, de même que leurs époux, sont mentionnés dans une liste produite par les propriétaires des mines. Ainsi, il n'existe pas de dossier nominatif.

Le travail sur ces dossiers permet à la fois de saisir des parcours singuliers, quand la concernée a suivi rigoureusement les formalités administratives, ou lorsqu'elle est l'objet d'une enquête, mais aussi de saisir plus globalement les migrations. Mais dans ce dernier cas, il est préférable de faire des statistiques avec des recensements plutôt qu'avec ce type de dossier car le travail serait bien trop laborieux et peu adapté à l'exercice. Ainsi, si ces dossiers permettent peu à peu de voir quels profils reviennent au fil des dépouillements, ces constats doivent plus tenir d'un élément de réflexion. Il semble beaucoup plus intéressant d'utiliser ces dossiers pour voir les singularités se dessiner. Dans la recherche sur le travail domestiques, ces documents

sont par contre une source de nombreuses informations que les recensements ne permettent pas de voir. Il est possible, lorsque les dossiers sont complets, de comprendre le lieu et le cadre de vie (comment elles sont logées), leur situation familiale mais aussi le type de travail qu'elles font. L'analyse de ces dossiers mène au constat que le travail dans ce secteur recouvre des réalités très diverses que les recensements ne permettent pas de voir. Enfin, il ne faut pas oublier que les étrangers qui étaient venus de manière clandestine n'apparaissent pas dans ces documents.

Les dossiers de surveillance et d'expulsion : les sources des « indésirables »

Les sources venant des dossiers de surveillance des étrangers ou les documents produits pour des mesures de refoulement ou d'expulsion peuvent contenir de nombreuses informations, surtout s'il s'agit de dossiers individuels. Concernant, dans un premier temps, les dossiers de surveillance[156], lorsqu'il s'agit de dossiers généraux comme dans le Tarn ou le Gers, il est difficile de trouver des informations sur les femmes. Par contre, dans les dossiers nominatifs conservés dans le Lot-et-Garonne, il est possible de retracer quelques parcours. Dans le dossier relatif aux étrangers d'Europe Centrale, des informations ont été trouvées sur les parcours des migrantes polonaises qui se sont installées dans une métairie ou un ferme [voir V.1.1.2.2, Le parcours des femmes de la première génération avant l'installation]. Pour avoir des informations sur ces dernières, il faut qu'elles aient demandé un service auparavant. L'une d'entre elles avait, par exemple, demandé de faire venir sa fille restée en Pologne. Il ne s'agit donc pas forcément « d'indésirables » dans ce département car les dossiers traitent de cas assez généraux. Parmi les dossiers de surveillance se retrouvent également les dossiers d'enquête avant naturalisation[157]. Les enquêtes administratives concernant les naturalisations se trouvent dans les dossiers 6 M 720 à 723 (par ordre alphabétique) pour les années 1920 et dans le dossier 6 M 724 pour la période de 1931 à 1940. La proportion de femmes dans les dossiers est souvent à peu près la même. Pour les dossiers 6 M 723 et 6 M 722 il y a au total 6 femmes sur les 159 dossiers d'enquête administrative. Dans ces documents, les femmes qui demandent la naturalisation sont surtout des étudiantes dont la sexualité fait l'objet d'une enquête. Ainsi, ces

[156] [AD 32] 4 M 89 Surveillance des étrangers 1928-40 ; [AD 47] 1825 W 459 Etrangers de nationalité italienne résidant dans le département 1926-1943, 1825 W 460 Surveillance des étrangers de nationalité italienne, 1929-1933, 1825 W 461 Surveillance des étrangers de nationalité italienne 1933-1936, 1825 W 462 Surveillance des étrangers de nationalité italienne 1935-1938, 1825 W 478 Etrangers de nationalité allemande, autrichienne, polonaise, russe, tchécoslovaque, 1924-1942 ; [AD 81] 13 M 14 5 Surveillance md étrangère (1924-1935), 13 M 14 6 Surveillance md étrangère (1936-1939)

[157] [AD 31] 6 M 720 Naturalisations, enquêtes administratives A-D ; 6 M 721 Naturalisations, enquêtes administratives E-I ; 6 M 722 Naturalisations, enquêtes administrative L-P ; 6 M 723 Naturalisations, enquêtes administratives R-Z ; 6 M 724 Naturalisations, enquêtes administratives 1931-1940

dossiers peuvent donner des informations sur les effets de la vision assimilationniste dans les décisions[158].

Les dossiers relatifs aux refoulements[159] ou aux expulsions[160] nous renseignent, quant à eux sur les cas de prostitution, en particulier à Toulouse, et sur le traitement qui est réservé à ces étrangères la pratiquant ou étant suspectées de le faire. Ici, les représentations jouent un rôle central ce qui peut souvent altérer les faits qui se sont réellement produits. C'est aussi dans ces dossiers que se trouvent les cas de vols domestiques et d'avortement qui peuvent être des délits menant à l'expulsion. Ainsi, leur analyse permet de comprendre comment se forme la définition de « l'indésirable » à la lumière des travaux d'Aurélie Audeval qui s'est intéressée au genre dans ce terme utilisé dans l'administration[161].

Les dossiers relatifs aux relations internationales

La surveillance de certains étrangers est aussi intimement liée aux relations internationales. C'est le cas de celle à l'encontre du missionnaire l'Abbé Magnani qui inquiétait les autorités du fait de son travail rattaché au gouvernement italien et dont le but était notamment de conserver le sentiment d'appartenance à la Nation Italienne pour les ressortissants[162]. Dans le département du Lot-et-Garonne, le consulat d'Italie à Agen est surveillé de près pour les mêmes raisons[163]. Il y a également des informations sur la construction de maternités à la frontière Italienne. S'il y a peu d'informations sur les femmes migrantes, des clichés photographiques des associations des anciens combattants ont été conservés, et même une photo d'une *Befana fascista* datant de 1939 où il y a de jeunes filles en costume et sur le plan juste derrière, de jeunes garçons en tenue de boxe. Une analyse plus poussée de cette fête modifiée par Mussolini qui avait choisi de distribuer gratuitement des jouets aux enfants pauvres, permettrait aussi de mettre en relation l'accentuation de la répartition des rôles genrées avec l'idéologie fasciste.

La surveillance du gouvernement italien en France est surtout intéressante, dans le cadre de notre sujet, à la frontière franco-italienne dans des fonds conservés aux Archives

[158] Voir aussi le travail sur les dossiers de naturalisation de Abdellali HAJJAT, *Les frontières de l'"identité nationale", op. cit.*

[159] [AD 31] M 1168 Etrangers refoulés, dossiers individuels A-K 1900-1936, M 1169 Etrangers refoulés, dossiers individuels L-Z 1919-1935, M 1170 Etrangers ayant fait l'objet d'un avertissement avant expulsion, dossiers individuels A-K, 1925-1935, M 1171 Etrangers ayant fait l'objet d'un avertissement avant expulsion, dossiers individuels L-Z, 1925-1935 ; [AD 64] 4 M 193/194/196/197/199/207/222 : Dossiers individuels, Expulsions et 3 Z 75 Expulsions 1921 1924-1940

[160] [AD 31] M 1147 Etrangers expulsés, dossiers individuels A 1900-1936, M 1148 Etrangers expulsés, dossiers individuels B 1900-1936, M 1149 Etrangers expulsés, dossiers individuels B 1900-1936 ;

[161] Aurélie AUDEVAL, « L'indésirable des années 1930 : une figure genrée », in *Figures de l'Étranger : quelles représentations pour quelles politiques ? Les Cahiers du Gisti*, Paris, 2013

[162] [AD 47] 1825 W 460, surveillance des étrangers de nationalité italienne, 1929-1933

[163] [AD 47] 1825 W 465 Consulat d'Italie à Agen, 1933-1943

Nationales[164]. C'est en effet dans le premier document cité (F 7 13 246) que se trouvent quelques dossiers sur la construction des maternités. Cependant, les informations sont assez limitées et ces rares documents sont répartis dans une grande pile de papier contenant des coupures de presse ou des enquêtes diverses de surveillance du mouvement fasciste en France dans cette zone frontalière. Ainsi, pour avoir une meilleure connaissance du sujet, une consultation des archives de l'État italien semblent nécessaire.

Dans les archives nationales, il y a également deux dossiers importants sur les politiques menées par la SDN et ensuite appliquées en France en fonction du gouvernement en place. L'un est sur la « traite des femmes »[165] et l'autre sur le travail international de l'OIT relatif aux bureaux de placement privés[166]. Le premier dossier est composé de plusieurs parties. La plus importante est celle contenant les nombreuses enquêtes faites au niveau national en application des différentes circulaires qui ont été produites contre la « traite des femmes ». Les autorités françaises sont en relation avec de nombreux gouvernements étrangers comme Cuba ou l'Argentine. C'est dans ce dossier que se trouve l'affaire des petites martiniquaises dans lequel ont aussi été conservées des coupures de presse. Il y a également l'enquête dans le port du Havre et de Dunkerque suite à la demande des amis de la Pologne qui étaient passés par la SDN pour faire remonter leurs inquiétudes au sujet du recrutement des Polonaises en France qui pouvaient les conduire vers la voie de la prostitution. Dans un autre dossier ont ensuite été regroupées un grand nombre de circulaire (une trentaine) qui ont été produites à ce sujet tout au long de la période de l'entre-deux-guerres. La consultation de ce dossier simplifie grandement le travail consistant à regrouper les différentes mesures qui ont été adoptées.

Le dossier sur l'interdiction des bureaux privés contient, quant à lui, les imprimés résumant les discussions qui ont eu lieu pendant les différentes conférences, puis les décisions qui ont finalement été prises. Dans les discussions, il est possible de connaître les différentes mesures prises contre les bureaux de placement privé qui existent déjà dans les pays participants. Elles nous renseignent aussi sur les motivations de cette interdiction et sur l'importance numérique des femmes passant par les bureaux de placement privés.

Les entretiens et les témoignages

Les entretiens sont à la fois ceux qui ont été réalisés dans le cadre de ce travail avec Julia Sadowska et Julie Massol [voir p.271 et p.284], le témoignage des enfants de Rose Sampedro

[164] AN F 7 13 246 ; F 7 13 247 Relations internationales, Fascisme 1927
[165] AN F 7 14856 Traite des femmes ;
[166] AN F 10 2755, voir directement le dossier sur les Bureaux privés

réalisé avec les Archives départementales du Tarn et le musée du textile de Labastide-Rouairoux, et enfin quelques passages cités dans des mémoires sur l'immigration Italienne à la suite de la réalisation d'un entretien par l'auteur[167]. Sur l'immigration des Italiennes, les livres *Comprar un prà*[168] et *Pour vous mes enfants*[169], qui pour ce dernier sont les mémoires d'une émigrante italienne, sont des recueils importants où les femmes ont la parole.

Concernant la réalisation des entretiens, le premier critère important à noter est qu'il s'agit de témoignages indirects. Julia Sadowska et Julie Massol sont des filles d'émigrantes polonaises et la mère de la première est arrivée très jeune dans le Nord de la France. Lorsque ces dernières répondent aux questions, c'est soit pour dire ce qu'elles ont vu lorsqu'elles étaient enfants, soit pour relater ce que leur ont raconté leurs parents. Ainsi, les récits, que ce soit celui de l'accouchement ou de la rencontre de Janina Kiatkowska (mère de Julie Sadowska) avec son époux, peuvent être parfois romancés. Le cas de l'accouchement de Mme Kiatkowska relaté par sa fille qui est « née toute seule » est un exemple. Son témoignage permet de savoir que les accouchements se déroulaient, la plupart du temps, sans sage-femme, mais il n'est pas possible de savoir comment sa mère l'a réellement vécu. L'autre constat est celui que les questions à poser ont dû être adaptées aux interlocutrices. Ainsi, il est arrivé qu'il faille reposer plusieurs fois les mêmes questions sur leurs mères en particulier pendant que des questions générales étaient aussi posées pour comprendre l'histoire de ces deux familles. En effet, notamment sur le travail de leur mère dans la métairie, elle répondent au départ sur le bien-être général de leur mère, si cela leur plaisait ou non. Mais il fallait parfois insister pour qu'elles décrivent plus en détail ce qu'elles faisaient. Le témoignage des enfants de Rose Sampedro[170] est aussi indirect car celui cette émigrante n'était momentanément pas disponible, mais il existe. Il y a cependant de nombreuses informations sur ses lieux de vie dans ces deux entretiens, et sur les charges de travail qui se cumulaient entre la maison et l'usine.

Enfin, les deux publications contenant des témoignages d'Italiennes permettent de comprendre leur place dans l'exploitation. Dans le recueil général *Comprar un prà*, les responsables du projet qui ont aussi écrit des parties permettant de contextualiser les paroles et ont ainsi regroupé des témoignages autour de la question de l'espace domestique. Le document

[167] Stéphane DELL'ACQUA et [dir.] Agnès FINE, *Histoire de l'immigration et de l'intégration d'une famille italienne dans le Tarn (de 1932 à nos jours)*, *op. cit.* ; Magali CERONI et [dir.] Jean-Claude SANGOI, *Chemins de vie de familles italiennes de leur immigration à leur intégration dans le Lot-et-Garonne au XXe siècle*, *op. cit.*

[168] Monique ROUCH, Catherine BRISOU et Carmela MALTONE, *Comprar un prà*, *op. cit.*

[169] Maria BOSELLI RIVOLTELLA, *Pour vous mes enfants, op. cit.*

[170] [AD 81] 2364 W 3 ; 2364 W 17 Le témoignage de Rose Sampedro est à la cote 2364 W 4

de Maria Boselli Rivoltella[171] est assez rare car peu d'émigrantes ont écrit leurs mémoires sur leur migration. Ces passages « à l'état brut » permettent de saisir le ressenti de cette auteure, souvent évoqué dans les différents évènements qu'elle raconte. Il faut ensuite faire le travail d'analyse de ses paroles pour les replacer dans le contexte étudié et à la lumière des études sur la place des femmes dans les exploitations agricoles. En effet, elle vante souvent le mérite de son époux ayant beaucoup travailler pour faire tourner l'exploitation, mais parle finalement peu de ce qu'elle y faisait. En effet, elle décrit énormément les étapes de la vie des membres de sa famille, ce qui témoigne de son très fort attachement à celle-ci.

Les sources privées des Sociétés des Mines de Carmaux et d'Albi

Les documents de la SMC contiennent énormément d'informations sur le recrutement des travailleurs étrangers au lendemain de la Grande Guerre. En 2004, les fonds privés de la SMC et de la Société des Mines d'Albi (SMA), ont été déplacés au centre culturel de la ville de Carmaux, et pour la recherche, il est encore nécessaire de prendre les anciennes cotes de certains dossiers. Concernant le sujet des migrations, il y a trois gros dossiers contenant de nombreuses correspondances relatives à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère (Espagnols, Italiens, Polonais en grande majorité)[172]. Dans le dossier 222-30, se trouvent des sources sur l'introduction des familles des Polonais (de Westphalie, ou directement recrutés en Pologne). Les correspondances se font surtout avec un ingénieur présent au dépôt de Toul (M. Malinowsky), et il y a également de nombreux télégrammes annonçant l'arrivée des familles. C'est ici qu'il est possible de suivre la progression de la procédure d'introduction des familles en constatant les encouragements du Comité Central des Houillères de France (CCHF) pour la construction des cités ouvrières et les liens avec le consulat de Pologne qui se charge souvent des réclamations.

Dans l'autre dossier (222-39), il y a deux grosses chemises avec des informations sur le recrutement des Polonais dont une première contenant la correspondance générale et une autre sur la mission polonaise catholique en France. L'intérêt, dans le cadre de ce travail a surtout été porté sur la première chemise car c'est ici que se trouvent les nombreuses réclamations des veuves et au sujet de l'amélioration des logements des cités ouvrières. Concernant les veuves, il est souvent difficile de savoir comment une réclamation s'est close, car il n'y a pas les informations sur les solutions qui ont pu être trouvées en dehors du cadre de la société lorsque

[171] Voir aussi l'introduction à quelques extraits de Laure Teulières dans « La voix d'une sans-voix » dans Laure TEULIERES, *Italiens. 150 ans d'émigration en France et ailleurs, 1861-2011*, *op. cit.*, p. 368-374

[172] Archives Municipales de Carmaux désormais [AMC] SMCO/222-39, SMC0/222-30, S.M.C.0/230-39

celles-ci étaient face à un refus. Concernant le logement, les correspondances avec le consulat de Pologne permettent de savoir que les mineurs portaient parfois des revendications et qu'ils avaient souvent le soutien de cette institution. Ce dossier contient donc différents éléments concrets qui se répondent avec le prochain dossier qui contient quant à lui, les différentes décision prises en matière d'introduction et de logement des familles (230-39).

Dans ce document il y a les informations relatives aux modifications des frais de rapatriement, ainsi que de leur procédure de remboursement. Les correspondances du CCHF avec les différentes entreprises d'extraction de houille permettent de connaître la position de cette dernière sur les différentes lois et décrets produits tout au long de la période étudiée mais de suivre aussi les sujets abordés lors des assemblées générales du fait de la conservation des ordres du jour. Les compte-rendu ne sont pas toujours présents mais par contre, comme évoqué auparavant, lorsqu'un décret ou une loi modifie le fonctionnement du recrutement ou de leur manière de fonctionner en général, il y a régulièrement l'avis du directeur général. C'est par exemple dans ce dossier qu'a été trouvée l'information sur le poids qu'avait eu le CCHF pour ne pas obliger les jeunes filles rejoignantes de 15 à 18 ans à avoir un contrat de travail. Ce document permet donc d'analyser plus finement les positions du CCHF dans les réformes de l'entre-deux-guerres.

Un dossier important pour comprendre la place des émigrantes dans les cités ouvrières est celui relatif aux services médico-sociaux, daté de 1940, mais qui reprend l'activité à partir de la fin des années 1920[173]. Une brochure a été réalisée en 1940 pour expliquer les différents services qui étaient produits par ce service médico-social. Elle permet de retracer la chronologie de ces derniers. Il y a également toutes les fiches dont devaient disposer les habitants de la cité pour avoir accès à ces soins (fiche de famille, fiche pour les nourrissons etc.). Dans les dossiers qui suivent cette brochure, devant retracer l'activité de chacun des services, les sources sont inégalement conservées ou produites. Par exemple, pour l'atelier des petits métiers de Fontgrande, il y a une très longue correspondance entre le patron castrais et la SCM retraçant les salaires versés chaque mois et les commandes de matières premières ainsi que les vêtements réalisés. Mais il n'y a aucune information sur celui des Bruyères-Abeillé.

Enfin, concernant les images, le travail a été de mettre en relation les plans conservés[174] et les photographies[175]. La cité de Fontgrande était déjà reconnue sur les photographies, il fallait

[173] [AMC] SMC.0/220-225 Service médico-social
[174] [AMC] Plans SMC.1/22, Plans SMC.1/21
[175] [AMC] 53 J 288

donc s'interroger sur les autres photographies. Ainsi le travail proposé, bien qu'il ait nécessité beaucoup de temps, de mise en relation de différentes informations, doit être considéré avec une possible marge d'erreur. Les plans généraux ont dans un premier temps permis de localiser précisément l'ancien emplacement de la cité ouvrière, malgré la disparition de nombreuses petites rues qui la composaient. Suivant la date des plans, les photos, datées également, pouvaient être mise en relation. Il a également fallu s'intéresser aux plans des logements pour pouvoir reconnaître les photos. Dans la photo en Annexe [voir Figure 12], un plan de projet datant d'une année antérieure, montrait exactement le même nombre de maisons, de rangées et plaçait la cuve au même endroit. Ainsi ces relations entre les plans et les photographies ont été faites sur de nombreux critères visuels. Concernant la cité des Homps, les extraits des rapports généraux[176] ont été mis en relation avec le travail de Serge Sompayrac[177].

Enfin, pour aller un peu plus loin, le constat a été celui que, malgré une structure de la SGI qui n'a pas conservé ses archives en propre, il est cependant possible de retracer son travail – non sans lacunes cependant – par des sources indirectes, notamment celles de la SMC. En effet, certains documents conservés dans les trois premiers dossiers analysés dans ce paragraphe, sont parfois directement produits par cette société anonyme. Il y a quelques brochures qui avait été produites en son nom, disséminées dans les dossiers comme par exemple *Le Bulletin de l'immigration* de septembre 1927 du Comité central de la main-d'œuvre étrangère domicilié au 35, rue Saint Domingue (adresse de la SGI) à Paris ou encore le guide Les étrangers et les assurances sociales de la SGI directement et édité en 1930[178]. Dans cette dernière, qui était à destination des employeurs, il y a également une liste de différentes brochures à commander au sujet de l'emploi des étrangers en France (qui peuvent être aussi à destination des travailleurs). Enfin, un petit mémoire a été écrit par un envoyé de la SMC dans différents dépôts titré Voyage à Paris, Toul et Autriche, Juin-Juillet 1930[179]. Il est donc possible de retracer avec plus de précision les activités de la SGI en consultant des archives des sociétés ayant eu recours à ses services, en complément de celles du CCHF.

[176] [AMC] 2 ETP 40, 1920, p. 25-26 ; 2 ETP 41, 1921, p.25-26 ; 2 ETP 42, 1922, p. 25 ; 2 ETP 43, 1923, p. 36-37 ; 2 ETP 44, 1924, p. 37-38 ; 2 ETP 45, 1925, p. 43 ; 2 ETP 46, 1926, p.37-38 ; 2 ETP 47, 1927, p.43 ; 2 ETP 48, 1928, p. 42-43 ; 2 ETP 49, 1929 ; 2 ETP 50, 1930, p. 38 ; 2 ETP 51, 1931, p. 33 ; 2 ETP 52, 1932,p. 37 ; 2 ETP 53, 1933, p. 37 ; 2 ETP 54, 1934, p. 36 ; 2 ETP 55, 1935, p. 32-33

[177] Serge SOMPAYRAC et [dir.] Rolande TREMPE, *La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines*, *op. cit.*

[178] [AMC] S.M.C.0/230-39

[179] [AMC] V 411/6

L'angle de réflexion adopté suivant les chapitres est donc largement tributaire des sources à la disposition. Par exemple, les documents qui ont été conservés par la SMC se prêtaient à une analyse de la politique d'introduction des familles, en analysant le poids des différents acteurs qui apparaissaient dans les correspondances. Au contraire, le corpus de source relatif aux Italiennes ayant émigré dans l'agriculture, mais aussi aux Polonaises, se prêtaient beaucoup plus à une analyse proche de « l'expérience vécue ».

Ces sources ouvrent à une étude plus approfondie des conditions des domestiques dans les Basses-Pyrénées. Les cartes d'identité et les documents qui s'y rattachent permettent de localiser précisément les migrations des émigrantes, ainsi que leurs trajectoires lorsqu'elles ont correctement rempli les formalités administratives. Mais ce corpus, dans sa dernière partie sur les documents conservés par la SMC, permet aussi de d'imaginer qu'une étude de l'organisation du recrutement des étrangers par la SGI pourrait s'élaborer à partir des autres documents conservés par les entreprises qui avaient recours à ces services.

CHAPITRE 1 : LA PLACE DES FEMMES DANS LES MIGRATIONS, LES REPRESENTATIONS ET L'EVOLUTION DES POLITIQUES D'IMMIGRATION DEPUIS LA FIN DU XIXE SIECLE JUSQU'A L'ENTRE-DEUX-GUERRES

> « Les femmes sont l'élément conservateur et stabilisateur qui fixe au sol nouveau les races déplacées, avec leurs routines d'existence et leurs habitudes ancestrales. »
>
> Brunhes et Vallaux, *Géographie de l'Histoire*, 1921

La période de l'entre-deux-guerres est très intéressante du point de vue de la place des femmes dans les mouvements migratoires. D'une part, parce que c'est une période où s'amorce une politique d'immigration familiale ayant un rôle fondamental dans la conceptualisation de la famille des immigrants et dans la politique de naturalisation, notamment autour des femmes[180] En effet, la citation introductive montre la place qui est prêté aux femmes dans ces politiques : un rôle « stabilisateur » permettant de retenir les émigrés sur le territoire. D'autres part, parce que dans ces immigrations de travail, les femmes pouvaient également être présentes sur le marché du travail. Cette affirmation est par ailleurs en contradiction avec la représentation précédemment évoquée qui assigne les femmes à la seule tâche reproductive. Il est aussi important de saisir comment la société de l'entre-deux-guerres se représente le travail des femmes ou leur place dans la société. D'une part, la mobilisation des femmes à l'arrière pendant la Grande Guerre a participé à redéfinir le travail féminin en le rationnalisant. D'autre part, de nouveaux débats émergent – dont certains n'ont certes pas un grand retentissement – autour de la place des « mères au foyer » et du travail ménager. Si ces nouvelles notions ne s'adressent qu'à la « Française », elles peuvent avoir un retentissement sur la perception des étrangères, notamment dans les politiques d'assimilation. L'intérêt est donc de comprendre ici la place des femmes migrantes dans les politiques d'immigration. Mais il s'agit aussi de proposer une approche globale des mouvements migratoires en France et en particulier dans le Sud-Ouest depuis la fin du XIX^{ème} siècle afin de démontrer la présence continue des femmes dans ces derniers, ainsi que la multiplicité des profils des émigrantes suivant les périodes.

[180] Linda GUERRY, « Le genre de l'immigration et de la naturalisation », *op. cit.*

I. La présence des femmes et la question du Genre dans les principaux flux migratoires depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à l'entre-deux guerres : approche globale

La présence des femmes dans les mouvements migratoires qui s'amorcent dès la fin du XIXe siècle, est bien réelle. Les quelques recherches qui ont été faites sur l'histoire des femmes migrantes et du genre ont permis de les replacer dans les principaux flux migratoires depuis cette période. Dans le Sud-Ouest, l'étude de la place des femmes dans les migrations a encore de nombreuses zones d'ombres.

Les politiques d'immigration, pendant l'entre-deux-guerres, se sont orientées vers une politique d'immigration familiale qui a eu un fort impact sur les migrations féminines à plusieurs niveaux : mesures facilitant le regroupement des familles, allocations pour les familles nombreuses mais aussi exclusion de celles qui ne rentrent pas dans la figure maternelle attendue.

.1.1 De la fin du XIXe siècle à la Grande Guerre

Les migrations de masse commencent dès la fin du XIXe siècle en France, au moment de l'industrialisation de ce pays. Ce cadre d'analyse corrélé au développement économique de la France, bien que « classique », s'est enrichi de la recherche récente sur l'histoire des femmes migrantes. A la fin du XIXème siècle se mettent en place les rouages de la politique d'immigration détermine celle de la première moitié du XXe siècle, mais aussi celle de l'après-guerre concernant la conception de la nationalité. La place des femmes dans ces mouvements migratoires et loin d'être négligeable, et l'emploi de celles-ci dans le secteur industriel ou domestique existe dès l'amorce de ces mouvements migratoires. Les objets de cette première partie sont donc à la fois les principales migrations qu'il y a eu en France depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à la période qui nous intéresse, et en même temps à l'évolution des politiques d 'immigration jusqu'au tournant de l'entre-deux-guerres.

.1.1.1 La fin du XIXe siècle

Pendant cette période, de nouvelles migrations vers les centres industriels ou les emplois agricoles saisonniers émergent. Des Belges vont travailler dans la culture de la betterave pendant que des Italiennes partent travailler dans des manufactures du textile dans la région du

Sud-Est de la France[181]. Au même moment, l'appareil juridique relatif à la nationalité et aux naturalisations prend forme et donne les bases du « Code de la nationalité », de même qu'une progressive surveillance des étrangers sur le territoire.

.1.1.1.1 Quelle présence des étrangers ?

A la vieille de la Première Guerre Mondiale, la France a cette particularité qu'à la différence de ses principaux pays voisins, son accroissement naturel est encore très faible. Il faut ajouter à cela la forte croissance de son économie qui a créé 1 600 000 emplois industriels entre 1901 et 1911 et qui a entraîné l'emploi maximal des personnes en âge de travailler[182]. Mais cela ne suffisait pas, les employeurs ont donc eu recours à la main-d'œuvre étrangère dans l'industrie. Concernant les pays d'origine, l'Italie et l'Espagne connaissent en revanche un fort accroissement de leur population au début du XXe siècle. En Italie, les campagnes avaient peu profité du développement économique et étaient surpeuplées malgré le manque d'opportunité. Ainsi, des causes économiques se trouvent déjà dans l'immigration qui s'amorce à partir de la fin du XIXe siècle.

Les principaux pays d'origines sont la Belgique et l'Italie. Les Belges sont nombreux à travailler dans le Nord de la France dans l'industrie textile lilloise ou encore dans le secteur agricole dans le Bassin parisien[183]. Les Italiens, quant à eux, étaient surtout présents dans toute la partie Est de la France (à l'exception de la Gironde où leur concentration était plus grande que dans les autres départements de la région). Ils s'employaient surtout dans le secteur industriel, contrairement à la vague des années 1920, où ils se retrouvent surtout dans l'agriculture dans le Sud-Ouest. Les Polonais sont encore très peu présents, pourtant il existe déjà des structures de recrutement qui se mettent en place pendant la deuxième moitié des années 1910[184]. Dans l'agriculture, c'est dans un premier temps la Galicie qui organise des migrations temporaires dans l'agriculture dans le Nord Est de la France, et la tentative par des syndicats patronaux français de reprendre le contrôle de ces flux est un échec. Dans le contrat qu'ils souhaitaient fixer, les clauses correspondaient surtout aux demandes des adhérents, et figuraient parmi elles la fixation d'un salaire à 300 francs pour les femmes et 400 francs pour

[181] Marie BLANC-CHALEARD citée par LILLO Natacha, « Italiennes et Espagnoles de 1880 à 1939. Migrantes en « matrones prolifiques » et « femmes actives » de la seconde génération, mythe ou réalité ? » dans LILLO Natacha (dir.), *Italiens, Espagnols et Portugais en France au XXe siècle, regards croisés*, Paris, Publibook, coll. « EPU, Éditions Publibook

[182] SCHOR Ralph, Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours, Paris, A. Colin, coll. « U », 1996, p. 9

[183] SCHOR Ralph*, Ibid.,* p.17

[184]« Les antécédents (1907-1918) », PONTY Janine, *Polonais méconnus: histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, France, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 9-31

les hommes. Dans les Houillères du Nord de la France, le recrutement commence timidement pendant la même période, sous l'impulsion d'initiatives privés, et sous forme d'embauches individuelles.

Le Sud-Ouest a ses propres particularités en matière d'immigration pendant cette période. Et si les Belges et les Italiens sont les plus représentés au niveau national, ce sont les Espagnols qui dominent en termes de présence dans cette région. En effet, en 1851 ils représentent 72 % de la population étrangère en Midi-Pyrénées[185] et se concentrent dans les départements de Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées. Ils occupent des emplois très variés comme manœuvres ou forains. Cependant, le développement de l'économie du Sud-Ouest reste tardif, et des départements comme l'Aveyron[186] mais aussi les Basses-Pyrénées connaissent également un fort taux d'émigration. La présence des étrangers dans cette région reste donc peu importante à la veille de la Guerre, sauf dans quelques départements où certaines industries spécifiques, comme le textile, se développent considérablement (Lavelanet et Laroque-d'Olmes en Ariège, Mauléon dès 1880 avec l'industrie de la sandale).

Mais, la présence des étrangers n'est pas systématiquement liée à l'industrie. Il existe différents types de professions, notamment des professions libérales (commerçants) ou touchant à l'artisanat. Il existe aussi une immigration de type touristique dans les régions thermales où se concentrent des britanniques notamment. Quelques espagnols viennent travailler de manière temporaire dans des travaux publics et constituent peu à peu une main-d'œuvre dite « flottante »[187]. Dans ces mouvements migratoires divers, les femmes représentent 46 % de l'effectif[188] et peuvent également s'employer dans des travaux saisonniers, notamment à Mauléon, dans les fabriques de sandales dès 1880. L'organisation du recrutement des étrangers dans l'industrie commence dans les Houillères en Aveyron au début du XXe siècle.

De nouveau à l'échelon national, la part des femmes dans ces différents mouvements migratoires est loin d'être négligeable. Dans certains cas, elle peut même être majoritaire. C'est le cas des allemandes, qui en 1901, représentent 58% des immigrés de la même nationalité[189]. Cette prépondérance peut s'expliquer par l'immigration dans le secteur de la domesticité car

[185] TEULIERES Laure, *Histoire des immigrations en Midi-Pyrénées : XIXe-XXe siècles*, Portet-sur-Garonne, Libre parcours-Loubatières, 2010, p. 16
[186] TEULIERES Laure, *ibid.*
[187] TEULIERES Laure, *ibid.*
[188] TEULIERES Laure, *ibid.,* p. 25
[189] Les chiffres qui suivent sont calculés à partir du tableau « Évolution de la population totale par nationalités » élaboré par Gérard NOIRIEL, *Le creuset français : histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Editions Points, coll. « Points », 2016.,

celles-ci étaient encore nombreuses à s'employer comme domestiques en France avant la Grande Guerre. Ces domestiques allemandes, qui pouvaient être employées dans le but de transmettre la culture germanique, laissent peu à peu la place à d'autres nationalités du fait de la montée du nationalisme en France dès la fin du XIXème siècle. La part majoritaire des Luxembourgeoises qui s'élève à 54 % peut également s'expliquer par les migrations dans le secteur de la domesticité. Le travail de domestique touche aussi les travailleurs coloniaux, ainsi appelé « boys », qui peuvent accompagner leur « maître » fonctionnaire ou militaire en France métropolitaine depuis un décret datant de 1897[190]. Parmi eux, il y a de nombreux hommes mais aussi des femmes, malgré le débat qu'avait suscité l'emploi de celles-ci suite à la crise de la domesticité survenant à la fin du XIXe siècle[191].

La présence des femmes dans la population belge, s'élevant à 48 %, s'explique par le fait que les femmes pouvaient également être employées dans les travaux saisonniers, notamment dans la culture de la betterave qui perdure au moins jusqu'à l'entre-deux-guerres. Ensuite, la présence des femmes dans les groupes italiens, espagnols et suisses s'élève entre 42 % et 45 %. S'il est vrai qu'elles pouvaient rejoindre un membre de la famille ayant déjà immigré, certaines venaient également seules et travaillaient aussi dans l'industrie, notamment dans le textile. La récente exposition itinérante de l'association Génériques « Migrations au féminin : un siècle d'histoires en France »[192], laisse voir quelques images de ces migrations encore peu étudiées. En dehors du secteur de la domesticité, elles travaillent dans des manufactures dans le Sud-Est ou alors dans des ateliers de confection dans la région parisienne. Dans le Val de Marne par exemple, une manufacture de plumes à Nogent-sur-Marne employait de nombreuses Italiennes.

Ici aussi, les migrations féminines ne sont pas seulement économiques. Par exemple, parmi les étudiantes, il pouvait y avoir des immigrées. C'est le cas de certaines russes ayant immigré à Paris pour étudier[193]. Celles-ci, souvent issues de familles aisées, avaient, pour quelques-unes d'entre elles, été sensibilisées aux idées socialistes révolutionnaires dès la fin du XIXe siècle. Elles pouvaient, dès les années 1870, se marier avec l'un de leur « camarade » pour pouvoir se libérer de la tutelle du père et partir à l'étranger pour étudier (contracter une forme de mariage blanc). La plupart d'entre elles étudiaient la médecine contrairement à leurs compatriotes

[190] « Domestiques indigènes en métrople », ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *« Les luttes et les rêves » : une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, Zones, 2016, p. 466-468
[191] GUERRY Linda, *op.cit.*, ENS éd, Lyon, 2013
[192] Lo Biundo Laura, Louisa Zanoun (dir. recherche), Association Génériques (réalisation), *Migrations au féminin, un siècle d'histoires en France*, cat. Expo., Toulouse, Espace des diversités et de la laïcité (6-25 mars 2017)
[193] Esch G. Michael, « Trajectoires sociales genrées au quotidien : immigré(e)s d'Europe de l'Est à Paris, 1895-1940 », RYGIEL Philippe et LILLO Natacha, *Rapports sociaux de sexe et immigration : mondes atlantiques XIXe - XXe siècles*, Paris, Publibook, coll. « EPU, Éditions Publibook université », 2006, p. 83-98

masculins qui s'orientaient plutôt vers la philosophie ou la politique. Toulouse a également accueilli de nombreux étudiants russes au début du XXe siècle, et plus largement d'Europe de l'Est[194]. Parmi les élites grecques à Paris, Despina Papadopoulou montre que les femmes des élites recevaient une éducation à la fois française et grecque (par le biais ici de percepteurs à domicile)[195]. La plupart ne travaillaient pas mais étaient actives dans le mécénat ou des associations de charité en lien avec l'Eglise orthodoxe. L'association Saint-Stéphane fondée en 1895 et dans laquelle certaines grecques ont été bénévoles, portait secours aux Grecs en France (assistance sociale, repas etc.). Les trajectoires des femmes migrantes avant la Grande Guerre dessinent donc des trajectoires très variées.

.1.1.1.2 Migrations et domesticité : des « provinciales » aux étrangères

Le statut de ceux qui sont employés dans la domesticité de même que le terme de « domestique » connaissent une importante évolution à partir de la fin du XVIIIe. Rafaella Sarti dans son article « Who are servants ? Defining domestic services in Western Europe (16th - 21th Centuries) »[196] montre que le statut des « servants » s'est redéfini en lien avec les évolutions politiques de chaque État, notamment à partir de la fin du XVIIIème siècle avec la Révolution française. De plus, la féminisation de ce secteur est encore relativement récente lorsque nous étudions la place des femmes migrantes dans les années 1920. La féminisation du secteur de la domesticité au court du XIXe siècle s'élève à 68 % en 1851 et 82 % en 1901[197]. Cela s'explique par deux premières raisons. Concernant les taxes établies dès la fin du XVIIIème siècle pour l'emploi des domestiques, elles sont plus élevées quand il s'agit d'hommes et par la suite, l'emploi de femmes en sera même exonéré. Ce choix s'explique par le fait que le travail domestique est de plus en plus déprécié et les hommes sont plutôt invités à rejoindre l'armée par exemple. De plus, le statut excluant du droit de suffrage, il y a un effet dissuasif à exercer le métier de servant pour les hommes. Mais ces raisons ne suffisent pas à expliquer ce phénomène migratoire.

Selon Abel Châtelain, l'industrialisation qui s'accélère à partir de la deuxième moitié XIXe siècle et « le développement économique [*qu'elle entraîne*] a pour conséquence sociale un accroissement marqué de la bourgeoisie qui appelle dans les villes d'importants contingents de

[194] TEULIERES Laure, *op. Cit.,* 2010 p. 23-24
[195] Papadopoulou Despina, « Les femmes des élites grecques à Paris à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Rapports de genre et engagement dans la vie publique », RYGIEL Philippe et LILLO Natacha, *op. Cit.*
[196] SARTI Rafaella, « Who are servants ? Defining domestic services in Western Europe (16th - 21th Centuries) », in S. Pasleau and I. Schopp (eds), with R. Sarti, *Proceeding of the « servant project »*, 5 vols., vol. 2, Liège, Editions de l'Université de Liège, 2005, p. 5-59
[197] SARTI Rafaella, *ibid.*, p. 17

domestiques. »[198] Autrement dit, les pratiques d'emploi de domestiques que l'on a pourtant cherché à réfréner auparavant par les taxes se sont développées dans les centres urbains autour de la bourgeoisie et de l'aristocratie. L'industrialisation concentrant peu à peu les activités économiques dans des centres urbains ou industrialisés, entraîne des migrations internes de personnes venant pour la plupart des zones rurales. Michelle Zancarini-Fournel note à ce propos qu'au milieu du XIXème siècle, ce sont 500 000 ruraux qui quittent les régions les plus pauvres pour aller travailler (de manière temporaire) dans des zones où l'activité économique est plus développée[199]. Le secteur de la domesticité concentré dans les zones urbaines profite donc de ces flux. Bien que le nombre de domestiques soit difficilement quantifiable du fait que les recensements ne discernaient pas les domestiques agricoles des domestiques de service jusqu'en 1896, on estime qu'en 1872, ils représentaient un quatorzième de la population active[200]. Cette migration de domestiques des zones rurales vers les centres urbains en France reste cependant à nuancer si l'on compare à l'Angleterre ou l'industrialisation plus rapide de l'agriculture a provoqué une forte baisse des emplois féminins dans ce secteur et donc un exode plus important[201]. Néanmoins, le secteur de la domesticité au XIXème siècle est nourri par les mouvements migratoires, à commencer par les migrations internes.

Leslie Page Moch montre que dans ces migrations féminines internes sous la IIIe République, de nombreuses femmes venaient donc de régions qui n'ont pas bénéficié de l'industrialisation (notamment la Bretagne) parfois aussi pour fuir des « familles pauvres et brutales »[202]. Le travail domestique est donc intimement lié à des mobilités spaciale et sociale. De nombreuses provinciales allaient dans les centres urbains dans le but de mettre un peu d'argent de côté pour pouvoir ensuite se marier par dot, ou bien d'avoir un point de repère pour pouvoir ensuite s'adapter à la ville[203]. La migration et la mobilité sont alors des aspects quasi-inhérents au travail domestique rémunéré.

La notion de classe sociale dans le secteur de la domesticité semble alors occuper une place

---

[198] CHATELAIN Abel, « Migration et domesticité féminine urbaine en France, XVIII e siècle – XX e siècle », Revue d'histoire économique et sociale, Vol. 47, No. 4, 1969, p. 507-508

[199] « Migrants temporaires », ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *« Les luttes et les rêves » : une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, Zones, 2016. p. 391-392

[200] GUIRAL Pierre, THUILLIER Guy, *La vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1978. p. 11

[201] « Schèmes de l'industrialisation en France et en Angleterre », TILLY Louise A., SCOTT, *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot », 1987. p 120-138

[202] PAGE MOCH Leslie, « Provinciaux et provinciales à Paris sous la IIIe République. Vers une analyse du genre », MARTINI Manuela et RYGIEL Philippe, *Genre et travail migrant : mondes atlantiques, XIXe - XXe siècles*, Paris, Publibook, coll. « EPU, Éditions Publibook université », 2009. p. 39-52

[203] CHATELAIN Abel, *Op. Cit.*

prépondérante dans la compréhension des mouvements migratoires : « Les liens entre employeurs et employés sont conditionnés par un complexe mélange de différentes hiérarchies sociales enracinées dans des contextes spécifiques. »[204] Il y a certes une notion de classe sociale en rapport avec le travail qui est exercé mais les notions de hiérarchies sociales s'appliquent aussi au lieu d'émigration et d'immigration. Rafaella Sarti montre que la nationalité des domestiques pouvait constituer en soi un critère déterminant une place sociale particulière[205]. Les serviteurs « impérialistes » existant dès le XVIIe siècle jusqu'à la moitié du XIXe siècle vont à l'encontre de cette idée que les domestiques sont toujours en bas de l'échelle sociale. En Allemagne par exemple, des domestiques françaises étaient recrutées pour « transplanter langue et culture de leur pays dans les familles »[206] (mais lors de la l'émergence des nationalismes au milieu du XIXe siècle, elles disparaissent peu à peu). On envoyait également des serviteurs « coloniaux » dans les pays colonisés au même moment ou existait le mouvement inverse de migration d'esclaves vers les empires.

En dehors du cadre colonial, quitter une région appauvrie d'un pays étranger pour rejoindre une ville en se mettant au service d'une famille bourgeoise dans le but de voir sa condition sociale s'améliorer est un cas de figure très courant à partir de la dernière moitié du XIXe siècle. George Mauco estime que dans les années 1920, les femmes étrangères sont au nombre de 13 800 dans le département de la Seine. La plupart viennent du Luxembourg, de Suisse, de Belgique ou d'Italie.[207] Concernant les luxembourgeoises rejoignant Paris, Christine Müller montre qu'elles étaient animées par les mêmes motivations que les femmes issues des zones rurales françaises : l'attirance pour la capitale et la volonté d'ascension sociale.[208] C'est ainsi que pour étudier les migrations transnationales dans le secteur de la domesticité, la nationalité d'origine des étrangères est importante car elle peut déterminer leur place dans une certaine hiérarchie sociale. Il semble que les migrations dans le secteur de la domesticité mutent à partir de la fin du XIXème siècle pour devenir surtout un mouvement allant d'une région appauvrie vers une ville plus développée dans l'espoir d'une ascension sociale.

[204] SARTI Rafaella, « La globalisation du service domestique dans une perspective historique, XVIIe-XXe siècle », MARTINI Manuela et RYGIEL Philippe, *op. cit.*
[205] SARTI Rafaella, *Ibid.,* art. p. 53-82
[206] SARTI Rafaella, *Ibid.,* p. 56
[207] MAUCO Georges, *Les étrangers en France*, Paris, Armand Colin, 1932, p. 305
[208] MÜLLER Christine, « Les domestiques luxembourgeoises à Paris du milieu du XIXe siècle au début du XXe siècle », *Migrations Société,* 2010/1 (N° 127), p. 73-86

.1.1.1.3 Définir et identifier les étrangers

Le XIXe siècle est aussi celui de la mise en place de la juridiction relative aux étrangers ou immigrés[209]. Ces deux termes sont par ailleurs définis ou redéfinis pendant cette période. La définition du statut des étrangers reste vague jusqu'à la deuxième moitié du XIXe siècle ; il existe un système d'admission à résidence et la « qualité de français » (Code napoléonien) s'acquiert par le droit du sol. Les étrangers sont néanmoins exclus de la citoyenneté, même si dans le monde du travail il n'y a pas de distinction réelle au niveau des droits. Par exemple, la loi sur les secours mutuels en 1850 n'exclut pas les étrangers. En 1951, la loi qui permet aux enfants dont le père est étranger mais né en France d'être naturalisés réaffirme le droit du sol. La loi de 1889 sur les naturalisations renforce encore celui-ci, au détriment des admissions à domicile. Mais il creuse aussi l'opposition national/étranger en excluant les naturalisés du droit civique d'être éligible aux assemblées parlementaires pendant 10 ans, et aussi en définissant une frontière beaucoup plus rigide entre les français et les immigrés des différentes générations[210]. Le vote de cette loi est à mettre en lien avec le contexte de protectionnisme et aussi avec les débuts du « code de la Nationalité ».

La définition progressive de la nationalité juridique concerne également les femmes. En effet, s'il existe une frontière nationale en fonction de l'origine géographique, il en existe également une « en fonction du genre »[211]. Les femmes sont exclues de la citoyenneté et le code civil napoléonien leur donne un statut de mineure, sous la tutelle du père ou du mari. Leur statut crée donc cette situation où, d'un point de vue juridique, femmes françaises et femmes étrangères sont beaucoup plus proches entre elles que ne le sont les hommes de nationalité différente. Le mariage donne à celles-ci la nationalité de leur mari. C'est ainsi qu'une espagnole peut ne l'être que par cette naturalisation. Aurélie Audeval montre donc à ce propos que « la logique familialiste prime alors sur une logique de maintien des femmes au sein de la communauté nationale »[212]. Et le genre prime sur la nationalité liée à l'origine géographique, contrairement aux hommes.

Concernant l'identification et la gestion des travailleurs étrangers, ce sont le décret du 2 octobre 1888 et la loi du 8 Août 1893 qui forment « les deux piliers de la gestion étatique de la main-d'œuvre étrangère »[213]. Ces lois arrivent dans un contexte où l'appareil statistique s'étoffe

[209] « La carte et le code », NOIRIEL Gérard, *op.cit.* p. 71-124
[210] NOIRIEL Gérard, *ibid..*, p. 71-124
[211] AUDEVAL Aurélie, « Qu'est-ce qu'une étrangère ? La nationalisation des femmes ou les enjeux des modifications du droit de la nationalité, 1927-193 », *Migrance* n°42, 2013
[212] AUDEVAL Aurélie, *ibid.*
[213] DORNEL Laurent, *La France hostile : socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Fayard, Paris, 2014, p. 207

en lien avec le développement de nouvelles disciplines comme la démographie. Parallèlement, la surveillance prend de l'ampleur et le contrôle des étrangers sur le territoire par le biais des papiers y est corrélée[214]. Si cette surveillance des étrangers se développe, cela s'explique en partie par la montée de la xénophobie et notamment des rixes entre ouvriers italiens et ouvriers français. Le thème de la protection de la main-d'œuvre française se développe à la fois dans le monde ouvrier mais aussi à l'Assemblée (protectionnisme de manière plus générale également), dans un contexte de crise économique et de renfermement progressif des frontières. Le décret de 1888 fixe alors que les étrangers devront se déclarer dans leur commune de résidence pour être ensuite inscrits sur un registre d'immatriculation. La loi de 1893, quant à elle, s'adresse à ceux qui souhaitent exercer une profession en France. Ils doivent se déclarer dans les huit jours suivant leur arrivée dans la commune de résidence : elle établit la distinction entre les travailleurs et non-travailleurs[215].

La période allant de la fin du XIXème au début de la Grande correspond à une augmentation des migrations liées à l'industrialisation du pays. Des hommes et des femmes émigrent soit pour travailler de manière temporaire, comme les *Golondrinas* à Mauléon-Licharre, ou soit définitivement. Mais c'est encore une période où les catégories socio-professionnelles des étrangers restent très variées. Il y a des commerçants ou des artisans, comme il peut y avoir des manouvriers. Quant à la législation relative à la nationalité ou à l'immigration, les bases juridiques qui se forment à la fin du XIXème siècle constitue la base pour les politiques à venir.

.1.1.2 Les étrangers en France pendant la Grande Guerre

La période de la 1ère Guerre Mondiale marque un tournant dans la gestion des flux migratoires en France. Sous l'impulsion de différents Ministères (Travail, Guerre, Agriculture), la gestion du recrutement de la main-d'œuvre, qu'elle soit féminine ou étrangère, est progressivement rationnalisée et pose ainsi des bases institutionnelles à la future politique d'immigration de l'entre-deux-guerres.

.1.1.2.1 Rationalisation de l'appareil productif industriel et hiérarchisation de la main-d'œuvre

Vincent Viet voit dans la Grande Guerre une période de passage d'une politique d'immigration libérale, où donc l'État laisse la place aux initiatives privées pour le recrutement de la main-d'œuvre étrangère, à une « centralisation des questions de main-d'œuvre »[216]. Cette

[214] « Criminaliser les étrangers », DORNEL Laurent, *op.cit.*., p. 195-220
[215] PONTY Janine citée par NOIRIEL Gérard, *op. Cit.,* p. 88
[216] « Des fondations fragiles », VIET Vincent, *La France immigrée : construction d'une politique, 1914-1997*,

rationalisation ne touche pas seulement les étrangers, mais toutes les catégories de population susceptibles de travailler dont les femmes. Concernant les étrangers, un Office national de placement des chômeurs et réfugiés est créé le 26 octobre 1914 par le Ministère du Travail et de l'Intérieur. Il a pour but de centraliser le travail des offices départementaux ou municipaux de placement déjà existant. Le Service de la main-d'œuvre étrangère (SMOE), rattaché en 1917 au Ministère du Travail est à l'origine le Service ouvrier du sous-secrétariat d'État à l'Artillerie et aux munitions créé en 1916. Celui-ci s'est occupé, à la suite de différents accords internationaux, du recrutement de différents travailleurs italiens, espagnols, grecs ou portugais pour l'industrie. Il existait à Bayonne un dépôt d'ouvrier par lequel pouvaient transiter les travailleurs espagnols et portugais. Ce dépôt semble avoir été géré par les différents ministères pendant la Grande Guerre. En effet, le sous-préfet de Bayonne s'adressant au préfet enjuin 1918, écrit : « Au moment de la mobilisation, le dépôt des étrangers dépendait, en temps de caserne de douane, du Ministère des Finances, il passa ensuite à la Guerre puis au travail. »[217].

Le service de la main-d'œuvre agricole (SMOA), créé en 1917 et rattaché au Ministère de l'agriculture, était à l'origine l'Office de la main-d'œuvre agricole créé en 1915 et qui a contribué au recrutement d'Italiens et d'Espagnols. De plus, au sein même du Ministère de la Guerre a été créé un Service des Travailleurs Coloniaux (SOTC) qui a organisé le recrutement d'Indochinois, Nord-Africains et Malgaches[218]. Enfin, si une carte d'identité dite « anthropométrique » est déjà imposée dès 1912 aux « vagabonds » ou nomades, celle-ci s'étend à l'ensemble des étrangers suite à deux décrets d'avril 1917 (mais elle existe déjà depuis 1916 pour éviter les mouvements des étrangers qui bénéficiaient d'un contrat de 6 mois dans les industries de guerre). Cette mesure est mise en place dans un contexte de Guerre qui amplifie la méfiance vis-à-vis des étrangers[219]. Ce service est donc rattaché à la Sûreté Générale. Une taxe est alors imposée aux étrangers suivant leur statut professionnel et les cartes ont des couleurs différentes suivant la profession des détenteurs. Cette carte est utilisée tout au long de l'entre-deux-guerres et son évolution est liée aux différents contextes économiques et ainsi à des choix politiques.

La taylorisation en France avant la Guerre est encore aux marges de l'industrie, et ne s'accélère que pendant la première année lorsque la région du Nord-Est, zone riche et industrialisée, a été envahie[220]. En mai 1915, la création du sous-secrétariat à l'économie, avec

Paris, Fayard, 1998, p. 31-53

[217] [AD 64] 10 M 8, Travail et main-d'œuvre étrangère : Lettre du Sous-préfet de Bayonne au Préfet des Basses Pyrénées datée du 17 juin 1918

[218] VIET Vincent, *op. cit.*

[219] NOIRIEL Gérard, *op. Cit.*

[220] « La Guerre et la rationalisation du travail », DOWNS Laura Lee, *L'inégalité à la chaîne : la division sexuée du*

à sa tête Albert Thomas, accélère le processus de centralisation dans de grandes usines ainsi que celui de la main-d'œuvre. En effet, c'est à présent ce sous-secrétariat qui contrôle le placement de la main-d'œuvre. Le recrutement des femmes et des civils, qui passait par les bureaux de placement municipaux, ne tarda pas à être également géré par cette instance. A cette forte augmentation du rendement par la taylorisation, se joignait le discours de ce ministre qui considérait que cette forme d'organisation augmenterait le rendement en améliorant les conditions de travail, mais créerait aussi une cohésion patriotique dans l'union des forces contre l'ennemi. Dans ce même esprit et pour faire en sorte que ce soit l'État qui gère les demandes d'amélioration des conditions de travail, le Comité du travail féminin est créé en 1916 pour « préserver la maternité »[221].

Concernant le recrutement de la main-d'œuvre féminine, il est au départ marginal, et l'on favorise celui des ouvriers qualifiés. Mais cette politique est très vite insuffisante, c'est ainsi que l'on fractionne de plus en plus les tâches à partir de 1915 en introduisant de plus en plus de machines gérées par ces ouvriers qualifiés, mais utilisées par des non-qualifiés. On introduit des femmes en plus grand nombre. En 1915, elles représentent quasiment le cinquième de la main-d'œuvre dans la métallurgie[222]. L'année suivante, le travail non qualifié devient peu à peu le domaine de la main-d'œuvre féminine. Cette expérience du travail des femmes a contribué à le redéfinir par les principaux acteurs économiques. Par exemple, ont été associés au travail des femmes, la capacité d'être particulièrement rapide sur les tâches répétitives et d'être précise dans leur travail.

Pendant la Guerre, se dessinent alors les traits d'une gestion de la main-d'œuvre qui passe d'une politique libérale à une volonté de centraliser toutes les initiatives. Gérard Noiriel associe également cette période de Guerre au moment de l'invention de « l'immigration choisie »[223] qui se développe durant les années 1920. Cette expérience participe à redéfinir les fonctions de chaque individu appartenant à des groupes définis dans l'industrie. Si l'on associe certains caractères au travail féminin (comme la précision dans le travail répétitif), il en est de même pour les travailleurs étrangers. Il existe alors cette manière de classifier la main-d'œuvre en fonction du sexe ou de l'origine. Il s'est développé « une séparation très nette entre la main-

travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre, 1914-1939, Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », 2001

[221] DOWNS Laura Lee, *ibid.*, p. 53

[222] DOWNS Laura Lee, *ibid.*, p. 69

[223] « L'invention de l'immigration « choisie » », NOIRIEL Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle : discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, p. 287-373

d'œuvre étrangère « blanche » et la main-d'œuvre coloniale »[224]. En effet, d'une part parce que les Européens ou les « blancs » était pris en charge par le SMOE alors que les travailleurs coloniaux et chinois étaient pris en charge par le SOTC. D'autre part, parce qu'à l'intérieur même de ces catégories, des aptitudes physiques et psychologiques particulières étaient associées à chaque groupe. Ainsi, la notion de « race », héritée du XIXème siècle, est ancrée dans la politique d'administration des travailleurs coloniaux. Apparaît également la notion de « l'indésirable » associée aux travailleurs coloniaux perdurant pendant l'entre-deux-guerres.

.1.1.2.2 Les étrangers en temps de guerre

La mise en place de cette politique d'immigration freine considérablement celle dite « libre », mais ne peut l'empêcher intégralement. C'est ainsi qu'il y des zones industrielles qui recrutent encore des étrangers en dehors de l'industrie de guerre. Les travailleurs coloniaux sont au nombre de 220 000 sur le territoire, et il faut ajouter à cela ceux qui ont été recrutés en tant que soldats mais qui pouvaient faire aussi des travaux divers, ou encore les 37 000 chinois qui, malgré leur statut de civils, étaient traités comme les coloniaux[225]. La Guerre provoque également l'exode de réfugiés belges venant des zones de combat. Certains vont travailler dans le secteur agricole dans le Bassin parisien ou en Normandie[226]. Dans le Sud-Ouest, les départements du Lot et du Tarn-et-Garonne hébergent de nombreux réfugiés belges[227]. Concernant l'industrie de Guerre, les mines de Carmaux sont réquisitionnées pour la production de charbon, Graulhet pour le cuir, ou encore Castres ou Lavelanet pour la fabrique des obus. Dans ces industries, certains étrangers y travaillent. A Castelsarrasin par exemple, de nombreux espagnols mais aussi des Grecs, Turcs ou Russes fabriquent des munitions. Les Espagnols commencent également à s'implanter dans l'industrie minière en Aveyron[228]. La ville de Bordeaux, qui avait été le premier port négrier français à la fin du XVIIIème siècle, participe quant à elle au débarquement des travailleurs coloniaux pendant la Première Guerre Mondiale. Certains d'entre eux sont alors recrutés dans des chantiers à Bergerac ou à Pau par exemple.

Parmi les combattants, on compte également des étrangers. En Août 1914, la Légion, qui aura en tout recruté 36 000 étrangers, devient le « réceptacle des étrangers désirant obtenir leur naturalisation ou combattre aux côtés de la France »[229]. Les coloniaux sont également

[224] DORNEL Laurent, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre : un tournant dans l'histoire de l'immigration ? », *Migrations Société*, n 156, 2014, p. 51-68.
[225] DORNEL Laurent, *ibid.*.
[226] « Entrées en Guerre décalées », ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *« Les luttes et les rêves » : une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, Zones, 2016, p. 529-548
[227] TEULIERES Laure, *op. cit.,* p. 30
[228] TEULIERES Laure, *ibid.* ; MINOVEZ Jean-Michel, *Pays d'Olmes : l'aventure de la laine*, Toulouse, Privat, 2013
[229] ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *op. cit.*

recrutés comme soldats. Il existe deux grands corps militaires qui sont l'armée d'Afrique regroupant des unités en Afrique du Nord, la Légion avec des régiments de zouaves, tirailleurs ou goumiers marocains, et l'Armée coloniale qui existe depuis 1900 (il y a également des tirailleurs en son sein). Parmi les coloniaux ayant combattu, on compte notamment 4 500 tirailleurs marocains, ou encore les « tirailleurs sénagalais » qui ne regroupent pas seulement les sénégalais mais tout ceux rattachés à l'Afrique Occidentale-française (AOF)[230].

.1.1.2.3 Le genre de la nationalité en contexte de guerre ou en rapport avec le devoir militaire

Laurent Dornel, dans son article précédemment cité[231] montre que l'État, par le biais du SOTC, a mené une politique répressive contre les mariages « interraciaux ». Si les mariages avec les étrangers non-coloniaux sont globalement tolérés, ceux avec les coloniaux sont beaucoup moins acceptés. Les unions d'hommes colonisés avec les Françaises sont considérés comme une menace pour la domination coloniale, et l'État tente d'empêcher la reconnaissance des enfants nés de ces mariages ou de ces relations. C'est ainsi que le SOTC mène une politique répressive dans le but de contrôler la vie sexuelle des coloniaux qui ont été recrutés. Si la même situation pouvait exister dans les colonies, avec à l'inverse une colonisée qui met au monde un enfant suite à l'union avec un colon, celui-ci n'était pas considéré comme une réelle menace contre l'ordre colonial. Alors que dans le sens inverse, un enfant né d'un travailleur colonial, constitue dans ce cas une menace et l'on cherche à éviter la reconnaissance de l'enfant par le père.

Enfin, Linda Guerry, en parlant du « genre de la naturalisation »[232], met en avant des pratiques administratives qui, pour certaines, peuvent avoir un lien avec la guerre. Celle-ci, qui s'est intéressée aux naturalisations dans les Bouches-du-Rhône pendant l'entre-deux-guerres, remarque que le fait d'avoir servi pour l'armée ou d'avoir un enfant qui a servi pour l'armée peut être un motif qui favorise la demande de naturalisation. Ainsi, avoir une pension de guerre pour un enfant qui est mort à la Guerre favorise la demande de naturalisation. Les enfants du demandeur sont toujours inscrits. Lorsqu'il y a des garçons, on regarde si celui-ci a accompli son service militaire ou s'il a combattu pendant la Guerre, et lorsqu'il n'y a que des filles, c'est la situation militaire du gendre qui est examinée. Pour une femme, le fait d'avoir des enfants morts sous les drapeaux, ou ayant accompli le service militaire devient donc un critère favorable

[230] ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *op. cit.,* p. 538-539
[231] DORNEL Laurent, « L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre : un tournant dans l'histoire de l'immigration ? », *Migrations Société*, n 156, 2014, p. 51-68.
[232] GUERRY Linda, *op. cit.*, ENS éd, Lyon, 2013

à la naturalisation. Toujours dans cette problématique d'une forme de devoir militaire national, une anonyme ayant écrit une lettre au préfet pour dénoncer la présence d'Espagnols réfugiés à Hendaye en 1937, use de ce même argument pour appuyer sa demande. Elle se place en opposition par rapport à eux en signant ainsi : « Car je suis une françaises qui élève des enfants pour le drapeaux et demandont justice. […] Une mère française. »[233]. C'est une manière d'affirmer son appartenance nationale par son rôle de mère transmettant les valeurs du patriotisme à ses enfants, et surtout de petits soldats pour la Nation.

La 1ère Guerre Mondiale, comme le montre Laura Lee Downs dans sa thèse, permet la mise en place de la rationalisation de la gestion de la main-d'œuvre. Cette gestion orchestrée par les différents Ministère, ne s'arrête pas à la main-d'œuvre féminine mais concerne aussi le recrutement des étrangers. La législation créé des outils de surveillance comme la carte d'identité, du fait du contexte de la méfiance envers les ennemis, qui est réutilisée pour les étrangers jusqu'aux années 1940.

.1.1.3 L'entre-deux-guerres : organisation du recrutement

La politique d'immigration de l'entre-deux-guerres se construit sur les structures qui ont été mises en place pendant la Grande Guerre. Ainsi, la politique de gestion de la main-d'œuvre étrangère est dans la continuité. En effet, l'expérience antérieure d'interventionnisme de l'État dans les questions migratoires a permis de créer un socle à la législation, mais aussi aux s'occupant de la main-d'œuvre étrangère.

.1.1.3.1 L'héritage de la Grande Guerre et le retour de l'initiative privée

Bien que Vincent Viet parle de « fondations fragiles »[234], la période de l'entre-deux-guerres est une période où les diverses structures déjà présentes se renforcent et où d'autres se créent. Concernant la ligne générale de la politique d'immigration pendant cette période, ce qui change avec la période antérieure est le retour des logiques libérales sous le poids du patronat. Pour autant, l'État reste un acteur essentiel. Il se dessine alors une politique qui fait sans cesse le lien entre l'interventionnisme de plus en plus grand de l'État et ce qui reste de la politique libérale qui existait avant la guerre. Alors que le patronat avait été contre l'intervention de l'État dans la régularisation du marché du travail jusqu'à la Grande Guerre, celui-ci l'accepte à présent pour plusieurs raisons[235]. La première est que la carte d'identité récemment imposée aux étrangers

[233] [AD 64] 10 M 8, Travail et main-d'œuvre étrangère, Dossier « Protection de la main-d'œuvre nationale »
[234] « Des fondations fragiles », VIET Vincent, *La France immigrée : construction d'une politique, 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998, p. 31-53
[235] « L'invention de l'immigration « choisie » », NOIRIEL Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle : discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, p. 287-373

permet de contrôler plus facilement la main-d'œuvre et ainsi de gérer les demandeurs ou détenteurs en fonction de la conjoncture économique. La seconde est que les patrons sont restés libres, au lendemain de la guerre, d'organiser le recrutement suivant leurs attentes. Pour autant, il ne faut pas penser que cette double intervention à la fois patronale et étatique fonctionne comme un bloc uni, où les intérêts sont toujours compatibles. Le protectionnisme renaissant en matière d'immigration dans la période des années 1930 a provoqué des levées de bouclier contre les lois relatives au recrutement de la main-d'œuvre étrangère.

.1.1.3.2 Une gestion publique et privée

Concernant les structures de l'État, de nombreux Ministères participent à cette politique. En 1920, la commission interministérielle sur l'immigration – qui avait existé pendant la Grande Guerre – est rétablie en étant rattachée au Ministère des Affaires étrangères. Cela s'explique par le fait que le rôle à présent prépondérant des États-Nations implique que le déplacement des personnes se fasse par le biais de conventions internationales[236]. Ainsi, pendant la première décennie de la période étudiée, de nombreuses conventions sont signées entre différents États européens par le biais de cette commission. Janine Ponty montre que les conventions signées reflètent également la relation diplomatique avec le pays signataire mais aussi la perception que se font les dirigeants français des pays signataires. C'est ainsi que la convention du 3 septembre 1919, signée avec la Pologne est surtout faite en fonction des besoins de l'économie française et laisse peu de place à la négociation[237]. De plus, elle contient de nombreuses lacunes. Rien n'est précisé sur la situation des femmes enceintes ni même sur le regroupement des familles qui se fait souvent au frais du « chef de famille ». Se rajoute à celle-ci la convention « relative à l'assistance et à la prévoyance sociale » du 14 octobre 1920 qui comblera légèrement ces lacunes. Par contre, la convention signée avec le gouvernement italien le 30 septembre 1920 laisse plus de place au pays d'émigration dans la négociation des clauses. Outre le principe d'égalité des salaires également présent dans la convention polonaise, il rappelle aussi le principe d'égalité entre les ressortissants et les français concernant le droit à la scolarisation. Jusqu'en 1930, ensuite, des conventions sont signées avec la Tchécoslovaquie en 1920, la Belgique en 1921, le Luxembourg en 1923 la Yougoslavie, la Grèce, la Roumanie et l'Autriche en 1929 et 1930.

Les autres organes de l'État, le SMOA et le SMOE, s'occupent de placer la main-d'œuvre dans leur secteur d'activité respectif. Les offices de placement sont liés à ces services se

[236] NOIRIEL Gérard, *op. Cit.,* 2007
[237] « La main de fer française », PONTY Janine, *op. cit.*, p. 45-50

rattachent tous deux au Ministère du travail en 1917. Le 23 octobre 1919, un arrêté interministériel annonce l'ouverture de bureaux d'immigration qui serviront au placement des étrangers[238]. Le plus connu est celui de Toul où de nombreux étrangers, venant pour la plupart d'Europe centrale ou de l'Est, ont transité. Celui-ci était géré par de nombreux ministères (Travail, Intérieur, Guerre, Régions libérées) dont celui de l'hygiène parce que cette période est aussi l'époque de la mise en place d'une politique hygiéniste concernant l'immigration. En effet, un médecin travaillait dans ce dépôt et s'occupait par exemple des vaccins obligatoires.

La législation concernant la carte d'identité s'étoffe au cours de l'entre-deux-guerres s'adaptant aux différentes conjonctures économiques et politiques. Le décret du 21 avril 1917 supprime la couleur en fonction du secteur d'activité au profit d'un timbre fiscal dont le montant est déterminé par le type de profession ou de statut du demandeur. A partir du 26 juin 1922, le contrat de travail ou un certificat de travail sont rendus obligatoires pour obtenir la carte de travailleur. Puis la loi de 1926, dans un contexte de crise, oblige le détenteur à rester dans le secteur d'activité inscrit sur sa carte[239].

Enfin, le rôle du Comité Central des Houillères de France (CCHF) est également important dans la politique nationale d'immigration. Jusqu'en 1924, il organise l'embauchage de Westphaliens qui travaillaient dans la Ruhr mais aussi des recrutements collectifs. Il participe également à la création du camp de Myslowice en Pologne qui accueille les émigrés (ici aussi, il existe la politique hygiéniste de vaccination et de sélection). En 1924 est créé la Société Générale d'Immigration (SGI) qui est « le CCHF sous un habit plus large »[240]. En effet, elle vise à regrouper plusieurs organisations pour le recrutement des étrangers. C'est ainsi qu'elle admet en son sein les employeurs aussi bien industriels qu'agricoles. Le recrutement par le biais de la SGI passe également par le dépôt de Toul. C'est ainsi que la gestion des flux migratoires, dans le cadre de cette forme de recrutement, passe à la fois par cette entreprise privée et par le gouvernement. Ralph Schor montre que ce partage de la gestion n'était pas sans désaccords, et la SGI fait l'objet de nombreuses critiques dès le départ. Le Ministère de l'Agriculture, quant à lui, parlera de mercantilisme en 1927. Chez ce même auteur, on remarque que différents prix pour le convoi des travailleurs suivant le sexe sont fixés. Un homme « coûtait » 507 francs, une femme 550 et une ouvrière 515 francs pour le rapatriement. Il note aussi qu'ils réalisaient un bénéfice de 80 francs par introduction. C'est ainsi que le capital de cette société passe de 2

[238] PONTY Janine, *op cit.*
[239] GUERRY Linda, *op.cit.*
[240] PONTY Janine, *op. cit.*, p.71

millions de francs en 1924 à 20 millions en 1930[241].

Dans le Sud-Ouest, si les grands centres industriels, notamment les bassins Houillers du Tarn et de l'Aveyron, bénéficient de ce modèle de recrutement faisant intervenir le CCHF puis la SGI en 1924, il existe aussi de nombreuses spécificités locales. Les agriculteurs italiens ont bénéficié d'un fort investissement des autorités locales contre le dépeuplement des campagnes et les terrains laissés à l'abandon[242]. Dans le département frontalier des Basses-Pyrénées, une importante immigration saisonnière existe déjà depuis 1880 vers les fabriques de sandale de Mauléon-Licharre.

.1.2 Les migrations dans le Midi toulousain et les Basses-Pyrénées

Il s'agit, dans ce paragraphe, de décrire les principaux secteurs d'emploi des étrangers dans le Sud-Ouest de la France. Cependant, il faut aussi prendre en compte qu'il existait des professions libérales exercées par les femmes. Dans les Basses-Pyrénées, en 1926, ce ne sont pas moins de 116 Espagnoles qui y travaillent. Mais il fait cependant noter que le tournant de la fin de la Grande Guerre mène les travailleurs étrangers vers des professions ouvrières alors qu'avant la guerre, comme il l'a été démontré dans la première partie, les professions exercées par les étrangers étaient beaucoup plus variées. Quant à l'emploi dans le secteur de la domesticité, il reste important pour les étrangères, surtout dans les Basses-Pyrénées.

.1.2.1 Les émigrations de travail

Dans le Sud-Ouest de l'entre-deux-guerres, les mines d'extraction de charbon se développent considérablement et les employeurs, du fait du déficit démographique, font rapidement appel à la main-d'œuvre étrangère. Il en est de même pour les industries textiles ou les manufactures de vêtement qui sont à présent déplacées dans les usines du fait de l'industrialisation. Si les exils politiques ne sont pas l'objet de ce mémoire, il est néanmoins important de rappeler leur présence, d'autant plus que les Italiens étant venus travailler dans des exploitations agricoles pouvaient également partir pour des motifs politiques.

.1.2.1.1 Vers les industries

Concernant les bassins miniers, une politique de recrutement existe déjà depuis la veille de la Guerre, à Decazeville notamment[243], mais la vague migratoire des années 1920 est sans

[241]« Le recrutement privé », SCHOR Ralph, *L'opinion française et les étrangers en France : 1919-1939*, Paris, Publication de la Sorbonne, coll. « France XIXe-XXe », 1985

[242] Laure TEULIERES, *Immigrés d'Italie et paysans de France*, *op. cit.*

[243]« Une donnée incontournable : La présence immigrée. Les chemins difficiles de l'adaptation et de l'intégration », BOSCUS Alain, *Économie et société dans le bassin industriel nord-aveyronnais : 1900-1950*, Institut CGT

précédent. Le recrutement dans les mines s'appuie sur le CCHF puis la SGI, décrites en amont. À Decazeville, le recrutement s'organise très tôt pour remplacer notamment les prisonniers de Guerre Allemands ou Bulgares qui représentaient à eux seuls 19 % de l'effectif des mines de Decazeville[244]. Dans ce département, le nombre d'ouvriers polonais atteint 1058 dans le recensement de 1931. Mais la population polonaise est encore plus importante dans le Tarn, ou selon une statistique établie par l'Ambassade de Pologne, ils sont déjà au nombre de 1200[245]. Jusqu'en 1914, la majorité des employés dans les mines de Carmaux sont des locaux ou des personnes originaires du Sud-Ouest de l'Aveyron. Selon Rolande Trempé[246], la loi Durafour datant de 1919 faisant passer le travail quotidien du fond et du jour à 8h a peu à peu amené les patrons à avoir recours à l'emploi de la main d'œuvre étrangère, du fait de la baisse du taux d'extraction. Cependant, pendant la Guerre, des Espagnols sont déjà employés dans les mines, souvent comme piqueurs. Après la Guerre, ce sont des Polonais de Westphalie qui sont recrutés pour la même fonction et dès les années 1920, de nombreux Italiens, de la région du Trentin notamment, sont également recrutés. Tout au long des années 1920, de nombreux Polonais, à la suite de ceux qui avaient été recrutés en Westphalie, viennent enfin travailler dans les mines de Carmaux. Dans ce type d'immigration, les femmes s'inscrivent surtout dans la politique de regroupement des familles, le travail de fond dans la mine étant interdit. Les institutrices polonaises, quant à elle, émigre de manière indépendante car elles ne sont pas rattachées à la procédure d'introduction des familles.

L'emploi des étrangers dans l'industrie ne se limite pas aux sociétés des mines. En effet, l'exemple de la région tarbaise, étudié par Roselyne Mordago dans son mémoire de maîtrise[247], montre que le développement de l'industrie électromécanique à la sortie de la Grande Guerre a dû s'accompagner d'un recrutement de la main-d'œuvre à l'étranger du fait du fort déficit démographique. Il s'y est développé des industries hydroélectriques fabricant les matériels nécessaires à la production de l'électricité (cuves, constructions métalliques à Ossun) mais aussi une construction de tramway et locomotives. Elle explique que par réaction en chaîne, ces usines entraîne aussi le développement du Bâtiment des Travaux Publics (BTP). En 1925, le préfet des Hautes-Pyrénées remarque la hausse importante de la population étrangère dans le

d'histoire sociale Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT, Montreuil, 1997

[244] BOSCUS Alain, *ibid.,* p. 249

[245] BLAIRE Cyrielle, Les représentations dans l'opinion publique des populations polonaises en Midi-Pyrénées de 1914 à 1940, [mémoire de maîtrise], 2002

[246] Rolande TREMPE, « La main d'œuvre étrangère aux mines de Carmaux entre les deux guerres », *La Revue du Tarn*, nº 64, 1971, pp. 453-460.

[247] Roselyne MORDAGO et [dir.] Jean-Claude SANGOI, *L'immigration espagnole au XXe siècle dans la région tarbaise*, [Mémoire de maîtrise], UT2J., 1995

département parmi laquelle les Espagnols représenteraient les 5/6ème[248]. Ces derniers se concentrent en majorité dans l'agglomération tarbaise. Les principaux employeurs sont la société des Forges et des Ateliers des Pyrénées ou encore la Construction Electrique des Pyrénées. Il existe également quelques tanneries, dont l'une, Sabathé, emploie 44 Espagnols en 1926. Cet exemple montre que de nombreux secteurs de l'Industrie ont recours à la main-d'œuvre étrangère à la sortie de la Grande Guerre, et que cela ne se limite pas à l'industrie d'extraction de la Houille. Dans le département voisin des Basses-Pyrénées, l'industrie chimique emploie également des étrangers.

Le textile est le secteur privilégié pour les étrangères souhaitant travailler dans l'industrie. L'immigration espagnole dans la région des Basses-Pyrénées est continue et, si les nouvelles législations en matière de carte d'identité modifient les passages de la frontière, les flux restent sensiblement les mêmes. Dans le textile, à Mauléon-Licharre particulièrement, l'emploi de « golondrinas » en majorité féminine pour la fabrique de sandales est présent dès 1880. La période des années 1920 correspond à la baisse des flux migratoires vers cette industrie, l'âge d'or se situant dans la première décennie du XXe siècle. Cependant, malgré cette diminution de l'emploi des Espagnoles, les migrations trestent très importantes. Dans le Tarn, à Labastide-Rouairoux, Mazamet ou Castres, il existe également une forte présence d'employées du textile espagnoles. Ce recrutement de la main-d'œuvre étrangère est tardif dans le département [voir Tableau 5]. Enfin, en Ariège s'observe le même cas de figure à Laroque d'Olmes où de nombreuses ouvrières espagnoles sont employées dans les usines de filature dès la fin de la Grande Guerre [voir Tableau 4]. Mais ce secteur, bien qu'il soit largement majoritaire dans l'emploi des étrangères, n'est pas le seul. Dans les Basses-Pyrénées, le diagramme [voir Tableau 6] montre que les étrangères, en grande majorité Espagnoles, occupent des emplois dans de nombreuses industries de transformation qui ne se limitent pas à la fabrication des sandales. Certaines travaillent dans des fabriques de conserves, dans la filature (à ne pas confondre avec la fabrication de vêtements ou de sandales). À Orthez, dans les dossiers individuels de demande de cartes d'identité, se trouvent quelques contrats de travail émanant d'une fabrique de chaises à Orthez (rempailleuses), ou encore d'une fabrique d'article de plage à Pau. A Oloron Sainte-Marie, il y avait également une fabrique de couverture[249].

L'emploi dans les industries est très vaste, de la grande usine à la petite usine. Comme dernière précision, il est important de rappeler que dans ces industries, notamment dans les

[248] Cité par Roselyne MORDAGO, *Ibid.*, p. 37
[249] [AD 64] 4 M 400, Certificat d'embauche du 23 mai 1937

mines, des travailleurs venant des colonies y ont été employés, même après la Grande Guerre. Cela explique la forte présence des « africains sujets français » en Gironde par exemple, dans les tableaux [Tableau 1, Tableau 2]. Ils n'avaient pas les mêmes droits que les étrangers. Ils n'étaient par ailleurs pas considérés comme des étrangers, mais comme des « sujets français ». Les femmes sont quasiment inexistantes de ces flux migratoires, mais il est important de rappeler leur présence car ils furent aussi émigrés bien qu'ils n'avaient pas le même statut légal que les « Européens » pendant cette période (voir aussi II.1.3.3.1, Le vote de la loi de 1927 et les débats qui l'entourent, sur l'analyse de leur exclusion de la possibilité « d'assimilation » de Abdelalli Hajjat ou encore I.1.1.2, Les étrangers en France pendant la Grande Guerre).

.1.2.1.2 L'agriculture

Le dernier chapitre de ce mémoire est rythmé par une distinction entre les femmes étant venues travailler dans l'agriculture dans une exploitation familiale et celle étant venues travailler comme salariée agricole ou domestique de ferme. Cette distinction est importante car les conditions de vie sont complètement différentes malgré qu'elles travaillent toutes dans l'agriculture [voir Chapitre 3 : Les agricultrices, de l'exploitation familiale au salariat]. Les premières ne forment pas un groupe hétérogène. De nombreuses Italiennes ont émigré directement, pour la plupart des régions Nord de l'Italie bien que certaines viennent aussi des régions du Sud, en rejoignant un membre de la famille ayant déjà trouvé une exploitation dans le Sud-Ouest. Bien qu'il y eût des propriétaires, de nombreux Italiens étaient métayers et fermiers. Les départements ayant accueillis le plus d'émigrants Italiens le Gers, le Lot-et-Garonne, la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne [voir les graphiques Tableau 8 à Tableau 13]. Cette émigration a été fortement encouragé par les autorités locales, les associations agricoles, notamment les comités de retour à la terre[250].

Si cette émigration n'est pas hétérogène, c'est parce que des exploitants italiens ont émigré plus tard dans le Sud-Ouest, après un passage de la famille dans des zones industrielles du Nord de la France comme au Pas-de-Calais. Ce cas de figure est d'autant plus courant dans les populations polonaises s'étant installées dans des métairies ou des fermes vers la fin des années 1920. En effet, dans les graphiques susmentionnés, il est possible de remarquer une augmentation de la population polonaise travaillant dans l'agriculture en 1936, alors qu'elle n'était quasiment pas présente en 1926. Dans les deux entretiens avec des filles d'émigrants polonais en annexe (Julia Sodowska et Julie Massol), il est fait la mention d'un travail dans le Nord de la France (dans les mines dans les deux cas et dans un château pour la mère de Julie

[250] Laure TEULIERES, *Immigrés d'Italie et paysans de France*, *op. cit.*

Massol, Mariana Politowicz). Ces trajectoires disparates des populations polonaises s'étant installées dans des exploitations familiales dans le Sud-Ouest sont d'autant plus intéressante qu'il arrive qu'une émigrante soit d'abord partie seule et qu'elle ait ensuite construit progressivement un parcours jusqu'à s'installé avec un époux rencontré en France dans une métairie ou une ferme du Sud-Ouest.

Concernant le travail salarié, la part des ouvriers agricoles est aussi importante, notamment en Aveyron. En effet, la SGI organise également le recrutement de servantes de fermes. La particularité de ce département est qu'en 1926, 95 % des agriculteurs sont des ouvriers agricoles [voir Tableau 14]. La présence de celles-ci a laissé de nombreuses traces dans les archives d'Indre-Et-Loire où la correspondance de l'assistante Julie Duval, rattachée au Service Social d'Aide aux Emigrantes (SSAE, étendu en 1938 à tous les immigrés), a été conservée[251]. En Aveyron, les sources ne sont pas aussi éloquentes, par contre, par des dossiers de réclamations ou de remise de carte d'identité, il est possible d'avoir avoir accès à quelques informations sur ces dernières. Dans les autres départements, il existe aussi des ouvriers agricoles, notamment des Espagnols. Il existe des travailleuses saisonnières que l'on trouve surtout dans les zones transfrontalières notamment près de la Belgique ou dans les Pyrénées Orientales à proximité de l'Espagne. Dans les Pyrénées-Atlantiques, les femmes espagnoles vont plutôt dans l'industrie du textile avec les *golondrinas*. Le graphique reprenant les secteurs d'activité occupés par les femmes migrantes dans les Basses-Pyrénées montre une très forte présence des Espagnoles dans le secteur agricole [Tableau 6], mais ce recensement ne permet de savoir si elles étaient salariées ou propriétaires.

Dans le Sud-Est de la France, ce sont des Italiennes qui sont employées pour la cueillette. Les conditions de vie y sont souvent très précaires. Les logements peuvent accueillir plusieurs femmes en même temps : « Les femmes qui ne sont pas logées, s'entassent à 10 ou 12 dans la même chambre [...] »[252] Ces italiennes sont employées parce qu'elles sont réputées pour leur habileté. Michelle Zancarini-Fournel note à ce propos que l'on « plaque ainsi, par stéréotype, des caractères psychophysiques sur l'une ou l'autre des nationalités »[253]. Ces stéréotypes se retrouve également lors des différentes tentatives de réintégration de la sériciculture dans le

[251] SALMON-SIAMA Monika, « Des gardiennes de l'identité aux « migrantes autonomes », les trajectoires diverses des Polonaises en France dans l'entre-deux-guerres » *Migrance* n° 42/2014 : « Les Femmes de l'immigration XIX-XXe siècles », p 107-120 ; CHRISTOL, PHILIPPE, « L'immigration polonaise entre 1920 et 1939 : des femmes dans l'agriculture - Le cas de la Touraine », *Migrance*, n 42, 2013.

[252] DEMANGEON Albert et MAUCO, GEORGE, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française.*, Hermann, 1939, p. 16

[253] ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *op. Cit.*, p. 594

Midi toulousain (Lot-et-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne)[254]. En effet, bien qu'il s'agisse ici d'une culture qui reste dans le cadre de l'exploitation familiale, il est intéressant de constater que les mêmes formes de représentations existent : « Les femmes italiennes sont d'excellentes fileuses, très consciencieuses »[255]. Enfin, dans les travaux des vendanges, les patrons valorisent l'emploi des femmes car leurs salaires sont moins élevés que celui des hommes[256]. Les femmes migrantes qui travaillent dans l'agriculture ne le font donc pas seulement dans une économie de type familiale. Dans le Gers, nous remarquons que les espagnoles s'emploient plus comme ouvrières que les Italiennes[257]. A Lisle-Jourdain par exemple, il y a douze familles d'espagnols recensés où la mère ou épouse est ouvrière agricole. A l'intérieur de ces familles, les filles en âge de travailler semblent toutes emprunter la même voie, ainsi que les autres membres de la famille (belle-soeur par exemple).

.1.2.2 Des raisons politiques au départ : Espagne, Italie, Allemagne

Les migrations économiques et politiques des Italiens vers la France sont plus difficiles à discerner entre elles que les migrations des Espagnols durant et après la guerre civile (à part l'exemple des Basses-Pyrénées où l'émigration des Espagnols est beaucoup plus précoce et hétérogène). En effet, dans le recueil de témoignage *Comprar un prà*[258], certains disent avoir émigré pour ces deux raisons à la fois. C'est l'analyse de Laure Teulières qui montre que ces deux motivations sont parfois imbriquées dans la décision de départ[259].

Concernant les exilés Espagnols, il existe le plus connu des exils aussi appelé *Retirada*, en 1939 à la suite de la chute de Barcelone. Concernant les exilés, certains avaient déjà fui le pays en guerre dès 1936, notamment dans les Basses-Pyrénées. José Cubero explique alors que dès le 5 Août 1936 lors de la chute d'Irún puis en septembre après la chute de Saint-Sébastien, il y a un premier exode massif vers Pau, Orthez et Mauléon[260]. Par ailleurs, des Espagnols déjà installés ont pu faire preuve de solidarité pour accueillir leurs compatriotes. D'autres émigrants arrivent en 1937 à la suite de la chute de la Cantabrie puis en 1938 à la suite de l'occupation du Haut-Aragon. Par ailleurs deux colonies pour les enfants basques avaient été installées, l'une à

[254] « Les attentes des milieux français », TEULIERES Laure, *Immigrés d'Italie et paysans de France : 1920-1944*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Tempus », 2003, p. 129-131
[255] Phrase écrite par le doyen des anciennes filatures de la région de la Garonne dans *La Voce dei campi*, mai 1926 cité par TEULIERES Laure, *ibid ?..,* p. 131
[256] « L'immigration de main d'oeuvre : une politique genrée ? », Guerry Linda, *op. Cit.*
[257] [AD 32] 4 M 87, Enquête sur les étrangers domiciliés dans le département, 1926
[258] Monique ROUCH, Catherine BRISOU et Carmela MALTONE, *« Comprar un prà »: des paysans italiens disent l'émigration*, Talence, France, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1989.
[259] Laure TEULIERES, *Immigrés d'Italie et paysans de France*, *op. cit.*
[260] José CUBERO et, « L'accueil des républicains espagnols dans le piémont pyrénéen », *dans* [dir.] Laurent JALABERT, *Exodes, exils et internements dans les Basses-Pyrénées*, Cairn., 2014.

la maison d'arrêt de Orthez, l'autre dans les hôtels et villas de Saint-Christau[261]. Une citadelle à Saint-Jean-Pied-de-Port existait aussi pour l'accueil des enfants réfugiés[262]. Concernant spécifiquement les femmes, Maëlle Maugendre s'est intéressée aux conditions d'internement des exilées républicaines à partir des années 1938-1939[263]. En effet, un décret datant de 1938 permet l'internement de ces réfugiés à partir de cette date.

Inversement, bien que ce ne fut pas un phénomène massif, des monarchistes ou nationaliste, ou simplement des opposants à la 2nde République ont également quitté le pays dès la proclamation de cette dernière. Des religieuses espagnoles ou françaises qui vivaient en Espagne ont dû quitter ce même. Il y avait des mouvements anticléricaux, et c'est certainement ce qui a poussé ces religieuses à émigrer. Le 1er juin 1931, le Ministre de l'Intérieur demande aux préfets des régions transfrontalières de surveiller cette immigration, de veiller à ce qu'elle ne « *trouble pas* l'ordre public » ni même les relations internationales[264]. L'une d'entre elles vient du couvent des Carmélites de Cadix, et trois autres religieuses appartiennent à « l'Ordre des Soeurs de la Compassion ». Il y a aussi quatre françaises venues d'Espagne qui se rendent à l'Ordre du Sacré Cœur de Toulouse. Le commissaire d'Hendaye signale chaque passage à la frontière. La lettre du commissaire spécial qui recense les passages à la frontière des religieuses ainsi que leur lieu d'arrivée laisse supposer qu'il y avait des liens internationaux entre les différents ordres et que cette immigration a été préparée par les différents couvents. Par exemple, toutes les Portugaises se rendent au même couvent à Béziers.

Enfin, concernant l'Allemagne nazie, quelques dossiers conservés aux archives départementale de la Haute-Garonne montre que des personnes fuient déjà à partir du milieu des années 1930[265]. Leur accueil n'est pas toujours évident, de peur de troubler les relations internationales. Un couple d'individus, nés en Pologne et de religion juive fuient certainement leur pays car nous sommes en 1935 au moment de leur arrivée[266]. Le commissaire de police a noté qu'ils sont de nationalité « Reimatlos » (les intéressés devaient certainement dire qu'ils étaient « heimatlos », apatrides en allemand). Les autorités ne souhaitent pas accueillir ce couple sur le territoire, notamment parce qu'ils sont apatrides, et leur laisse un délai de trois

[261] Voir aussi la thèse de Celia KEREN [dir.] Laura LEE DOWNS, L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940), soutenue en 2014 à l'EHESS
[262] Txomin HIRIART-URRUTY. [dir.] Sylvaine GUINLE LORINET, *La Citadelle : colonie d'enfants réfugiés de la Guerre civile espagnole (1937-1939)* [mémoire de master 2], UPPA. 2015.
[263] Maëlle MAUGENDRE [dir.] Sylvie CHAPERON Les réfugiées espagnoles en France (1939 - 1942) : des femmes entre assujettissements et résistances, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013
[264] [AD 31] M 1096, Affaires politiques, congrès 1931, 1934
[265] [AD 31] M 11 68, et M 11 69, Dossiers de refoulement
[266] [AD 31] M 11 71, Expulsions

mois pour se rendre en Palestine[267].

.1.2.3 La forte présence de domestiques dans les zones touristiques

Dans le Sud-Ouest, les pays d'origine des femmes employées peuvent différer notamment dans la zone frontalière des Basses-Pyrénées. A analysant les lieux d'origine sur un échantillon de dossiers de demande de carte d'identité dans les archives départementales de Pau[268], il est possible de constater que les migrations ont un caractère transfrontalier et se font donc sur de petites distances. Par exemple, à Pau, plusieurs Espagnoles viennent de petits villages au Nord de Saragosse (Luesia, Ayerbe), tandis que sur la côte Basque, les migrantes sont plutôt originaires de la région de Bilbao. De fait, les lieux d'émigration déterminent le type d'emploi. Sur la côte basque, l'industrie du tourisme est fortement développée, notamment grâce aux stations thermales mais surtout au tourisme littoral. En effet, le secteur du tourisme connaît une mutation pendant les années 1920 passant peu à peu des visiteurs dits hivernants à des touristes venant pendant la période estivale[269]. Selon George Mauco, ce secteur attire de nombreux étrangers. Son infographie basée sur les informations du chef du service de la main-d'œuvre étrangère de l'époque M. Pouillot, nous donne un pourcentage de 27,2 % d'étrangers employés dans ce secteur sur la côte basque, 24, 7 % à Luchon contre seulement 6 % à Toulouse et 4,7 % à Pau.[270] Pour autant, lorsque l'on regarde la profession des Espagnoles travaillant sur la côte basque, l'emploi dans l'hôtellerie n'est pas omniprésent. Cela peut s'expliquer par le fait que l'emploi des hommes dans l'industrie hôtelière est encore très courant et que les femmes, qui peuvent y être également employées, sont beaucoup plus sollicitées pour les services aux particuliers. Dans le même département des Basses-Pyrénées, les domestiques espagnoles, quant à elles, sont au nombre de 583 en 1926 [voir Tableau 6] ce qui est assez important car la domesticité représente alors le troisième secteur le plus occupé par ces dernières après l'industrie de transformation et l'agriculture.

.1.2.3.1 Les domestiques logées et la particularité de la côte Basque

Suivant les types d'emploi dans la domesticité, les parcours peuvent être complètement différents. Les domestiques qui travaillent au service d'une famille sont souvent célibataires car cela implique de vivre sur le lieu de travail, alors que les femmes de ménage employées pour

[267] Voir aussi, pour comprendre le processus de classification progressive des individus dans l'administration de l'État français, Claire ZALC, *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Le Seuil, 2016.
[268] 14 cas de femmes travaillant dans le secteur de la domesticité (hôtellerie ou service aux particuliers) dans les dossiers 4 M 316/369/400/523
[269] CHADEFAUD Michel, *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour: du mythe à l'espace, un essai de géographie historique*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau, 1987
[270] MAUCO George, *op. Cit.,* p. 262

quelques heures par jour sont souvent domiciliées à l'extérieur avec éventuellement un époux et des enfants. Leur profil est très proche de celui des nourrices ou bonnes d'enfants, qui travaillent à demeure. Étant logées sur leur lieu de travail, fonder une famille s'avère compliqué. De plus, les exigences de la part des employeurs sont parfois élevées et ne permettent pas d'avoir une vie personnelle à côté. Il peut arriver qu'elles soient obligées d'abandonner leur enfant comme certaines luxembourgeoises à Paris[271] lorsque le travail demandé est trop important. Amélie F. est originaire de Léon et employée comme domestique à Toulouse à partir de 1926[272]. Elle est célibataire mais a eu un enfant âgé de 9 mois en 1927 qu'elle place dans une maison de « filles-mères » située à Sainte Lucie. Peut-être l'a-t-elle placé pour le cacher à ses employeurs ou tout simplement parce qu'elle ne pouvait pas s'en occuper. Étant donné son jeune âge qui nécessiterait une attention trop régulière, son travail n'était certainement pas compatible avec les soins que demandent un enfant en bas âge.

Des domestiques étrangères, rattachées à la structure familiale de leur maître sont également amenées à le suivre lors de ses déplacements ou ses vacances. Dans les Basses-Pyrénées, par exemple, des employées peuvent vivre constamment de part et d'autre de la frontière franco-espagnole. Certaines travaillent pour les saisons ou pour des contrats déterminés par les employeurs. Ainsi, en 1934, Ambrosia M. « depuis 4 ans, va et vient avec ses maîtres » entre Bilbao et Bayonne[273]. Au départ, domestique, elle devient nourrice sèche pour la famille de M. Taramona. Curieusement, cette dernière est mariée avec un Espagnol originaire du même petit village basque (Andarroa) et ils habitent tous deux à Bayonne avec leurs enfants. En effet, malgré sa résidence chez son employeur, elle a aussi une famille qui vit dans cette ville.

Une autre transfrontalière originaire de Bilbao, Guillerma C. et célibataire quant à elle, est employée en 1925 comme bonne d'enfants chez un colonel d'artillerie en permission à Ciboure. Elle avait déjà effectué un séjour en France d'une durée de 6 mois pour travailler au service d'une famille de notables à Saint-Jean-de-Luz[274]. Ces parcours migratoires s'inscrivent dans le prolongement du fonctionnement des villas du milieu du XIX^{e} dont Michel Chadefaud a montré qu'il dépendait de l'émigration saisonnière de toute la cellule familiale (les domestiques et valets de chambre y étaient compris)[275]. Si les domestiques sont des salariés, il survit néanmoins un

[271] MÜLLER Christine, *op. Cit.*
[272] [AD 31] M 1170, Etrangers ayant fait l'objet d'un avertissement avant expulsion
[273] [AD 64] 4 M 369, Récépissé de renouvellement de la carte d'identité de Ambrosia M., 1933
[274] [AD 64], 4 M 400, Fiche individuelle destinée à l'obtention de la carte d'dentité d'étranger
[275] CHADEFAUD Michel, *op. Cit.,* p. 379

rapport maître-valet dans un espace très hiérarchisé qui est celui des villas. Ensuite le rapport au maître implique un sacrifice personnel dans le sens ou le célibat est imposé pour certaines ou sinon elles ne peuvent pas vivre avec leurs enfants dans les villas[276]. Cette affirmation renvoie à l'exemple d'Amélie F. qui a envoyé sa petite fille au couvent de « Sainte Lucie ». De nombreux employeurs souhaitent encore des domestiques célibataires pour effectuer ce travail. Cette différence s'observe aussi dans la nature des sources conservée dans les dossiers de remise de carte d'identité. Les certificats de travail sont rarement présents dans leurs dossiers, et dans les récépissés (souvent le seul document existant), la présence de ces domestiques est simplement justifiée par la présence de leur propre maître. Ainsi, selon Tucoo-Chala, les domestiques des villas ne peuvent pas être mis sur le même plan que les autres travailleurs car il existe un rapport de dépendance au maître et parfois même un rapport affectif. Cette tradition est encore présente pendant l'entre-deux-guerres, notamment sur la côte basque. C'est par exemple le cas de Felipa C., originaire de Pedrosa (Castille et León), qui, en 1935, travaille dans la Villa Inès à Biarritz comme femme de chambre pour la durée de séjour de son maître[277].

.1.2.3.2 Multiplicité des profils et instabilité

Contrairement aux domestiques qui travaillent à demeure dans la plupart des cas, les femmes de ménage ont souvent leur propre lieu de vie et les mariages sont beaucoup plus courants. Victoria A., originaire de Luesia, qui travaille comme femme de ménage chez une veuve, est mariée et a 4 enfants en 1939 de même que Maria A.[278] qui exerce la même profession qui elle a 5 enfants. Cette dernière a émigré seule de Ayerbe en 1919 (en passant curieusement par Cerbère) et a donc fondé sa famille en France. Concernant les motivations à exercer cette activité, elles varient selon les profils. La première, Victoria A., a fait sa demande de carte d'identité de travailleur industriel en 1939. Selon le dossier, il semblerait qu'elle ait commencé à travailler parce que son mari journalier n'avait pas de travail assuré « mère de 4 enfants, son mari n'ayant pas du travail assuré, ne peut se dispenser de travailler pour subvenir aux besoins impérieux de son ménage ». C'est en réalité la naissance de ses enfants qui ont entraîné plus de frais qui l'ont poussée à travailler. A la question de savoir pourquoi elle n'avait pas fait part de sa volonté de travailler à son arrivée en France, il est écrit qu'elle considérait les revenus de son mari suffisant avant qu'ils ne fondent une famille. La seconde fait sa demande de carte d'identité de travailleur la même année et il est inscrit sur son dossier (qui a certainement été écrit avant

[276] « La domination socio-spatiale et sa symbolique », CHADEFAUD Michel, *op.cit.*, p. 829-846
[277] [AD 64] 4 M 400, Récépissé de remise de carte d'identité
[278] [AD 64] 4 M 316

qu'elle ne travaille), qu'elle restait au foyer pour s'occuper de ses cinq enfants.

Ensuite, le terme de « femme de ménage » recouvre en réalité de nombreuses activités. Certaines sont laveuses, et comme le précise le maire de Bedous en 1934 lorsqu'il défend dans une lettre une immigrée accusée de vol, c'est une activité qui est appréciée car elle est de moins en moins pratiquée : « les femmes qui se livrent à ce travail deviennent de plus en plus rares et à ce point de vue, elle *[Faustina L.]* rend de réels services »[279]. En effet, le lavage du linge, comme nous l'avons vu dans le cadre du travail, est un travail laborieux qui nécessite de se déplacer vers un cours d'eau ou au lavoir, et nécessite aussi une certaine force physique. Par ailleurs, cette employée semble être reconnue dans la petite ville de Bedous car son certificat d'embauche est écrit par le maire qui certifie qu'elle est employée chez diverses personnes « en qualité de journalière »[280]. Ce terme, aussi bien que celui de « femme de ménage », est vague et cache l'exercice de nombreux petits travaux. Ici, il s'agit de la lessive mais ce peut aussi être du ménage. Il détermine aussi le type de rémunération. Alors que les domestiques ont un salaire fixé au mois, la rémunération des femmes de ménage est calculée à l'heure. Maria A. est payée 2,25 francs de l'heure pour son travail au café du commerce de Pau et Victoria A. 2 francs pour le même volume horaire pour le travail de laveuse également (pendant l'année 1939). Par ailleurs, nous pouvons remarquer que les salaires augmenteront pendant la guerre. Maria A. qui est femme de ménage chez un limonadier est susceptible d'accomplir différentes tâches comme le ménage ou l'aide au rangement des produits. Encore en opposition par rapport aux domestiques, le temps de travail n'est pas le même non plus. Elles peuvent s'employer par tranches de quelques heures chez différents employeurs ; l'une d'entre elles travaille 2 heures par jour exemple.

S’employer en tant que domestique est pensé surtout pour être temporaire. Piedad V. fait partie de celles qui ont exercé un emploi en tant que domestique pour ensuite trouver d'autres opportunités[281]. Originaire de Bilbao, elle arrive en France en 1921. Il n’y pas de traces sur elle jusqu'en 1938 où l'on apprend qu'elle travaille en tant que domestique chez le Préfet des Basses-Pyrénées Jean Surchamp, et qu'elle a à présent un enfant âgé de 6 ans et demi de nationalité française. Celle-ci le garde et trouve un autre emploi au début des années 1940 dans un Café-restaurant en tant que femme de ménage et plongeuse, puis en tant que femme de chambre. La mobilité peut alors se faire dans le même secteur de la domesticité. Elles peuvent aussi mettre

[279] [AD 64] 3 Z 75, Lettre du maire de Bedous Jean Larricq adressée au sous-préfet d'Oloron Sainte-Marie datée du 22 juin 1934.
[280] [AD 64] 4 M 523
[281] [AD 64] 4 M 369

un peu d'argent de côté – celle-ci a une paie de 300 francs par mois, une autre touche 200 francs – pour ensuite changer de profession ou se marier dans la même ville.

Les migrations au début des années 1920 glissent donc vers des professions ouvrières, alors que jusqu'à la Grande Guerre, il y avait une plus grande diversité dans les profils des émigrants. Cela ne signifie pas pour autant que les professions libérales ou que les migrations pour effectuer des études cessent. Par exemple, dans les dossiers de demande de naturalisation conservés aux archives départementales de Haute-Garonne, il y a de nombreux étudiants, notamment en Chimie ou en électrotechnique. Dans ces derniers, il y a aussi des jeunes femmes, mais elles sont très peu nombreuses (un total de 6 femmes sur les 159 dossiers d'enquête administrative dont des Roumaines, des Polonaises et des Russes[282]). Ces étudiantes n'échappent pas au contrôle de leurs mœurs lors de l'enquête avant naturalisation. Une jeune Russe, étudiante en chimie, avait été observée avec plus de précaution car elle vivait en concubinage avec l'un de ses compatriotes mais aussi parce qu'elle semblait politisée car elle avait célébré la paix russo-allemande.

Les politiques d'immigration, quant à elle, ont hérité de tout l'appareil administratif, juridique et institutionnel qui s'est progressivement construit depuis la fin du XIXème siècle et qui s'est rationnalisé pendant la 1ère Guerre Mondiale. La nouveauté est le regain des politiques familialistes et natalistes au lendemain de cette guerre. Les discours populationnistes prennent de l'ampleur et un consensus se crée autour de la nécessité de reconstruire la France à plusieurs niveaux : matériel et humain. Ces derniers ont un impact considérable dans les choix sur les politiques d'immigration mais aussi sur les droits des femmes. La politique « d'immigration choisie » prend une forme de plus en plus aboutie dans le tournant des années 1920 favorisant une immigration de main-d'œuvre organisée, au même moment où l'initiative privée reprend du terrain. De plus, il se construit progressivement l'image d'une immigration familiale qui serait préférable à l'émigration des célibataires, plus instables et moins disposés à s'installer en France. Les migrantes sont alors pensées comme des rejoignantes inactives, alors qu'il existe déjà une émigration de travail féminine qui se perpétue dans les années 1920.

[282] [AD 31] 6 M 723 et 6 M 722

II. Le Genre dans les politiques d'immigration et les représentations

La politique d'immigration de l'entre-deux-guerres, concernant les femmes, se construit peu à peu sur une binarité entre les « mères au foyer » et celles qui ne le sont pas. Le contexte d'après-guerre où le déficit démographique entraîne une politique populationniste qui fait globalement consensus contribue à redéfinir le rôle social des femmes françaises. Les politiques natalistes, familialistes également forgent durablement l'image d'une mère française qui contribue au redressement du pays par le choix de la maternité. Les conditions des femmes migrantes en sont très vite affectées. Dans une politique d'immigration « choisie » se dessine les traits d'un migrant qui serait désirable et au contraire de celui qui ne le serait pas. Aurélie Audeval montre que la définition de l'« indésirable » se construit sur une appréciation genrée des rôles assignés distinctement à chacun des deux sexes. Ainsi une femme migrante « désirable » serait celle qui entre dans le rôle social d'épouse ou de mère de famille, et les « indésirables » féminine sont définies en opposition par rapport à cette première.

.1.3 L'immigration familiale et le rôle « stabilisateur » imputé aux émigrantes

La politique d'immigration de l'entre-deux-guerres est marquée par le discours assimilationniste qui aboutit à la loi de 1927. L'innovation de cette loi, outre le fait que les femmes n'ont plus la nationalité dérivative, et aussi qu'elle prend en compte les logiques populationnistes. Fortement liée à la baisse de la natalité de l'après-guerre, la reproduction occupe une place importante dans la politique d'assimilation des étrangers qui donne un rôle important aux enfants de la deuxième génération.

.1.3.1 L'assimilation dans les discours

Dans la politique « d'assimilation », les femmes sont donc rattachées au rôle de mère de famille qui leur donne une place importante. Si les émigrants accompagnés de leur famille sont vus d'un bon œil car cela témoignerait, selon les observateurs, d'une volonté de s'installer, le regard qui est porté sur ces familles n'en est pas moins sévère. Les commentaires sur les familles d'agriculteurs italiens du Sud-Ouest de Ludovic Naudeau et dans les *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture en France*[283] montrent que les observateurs dépeignent ces familles avec des traits d'archaïsme, bien que leur soit prêté la volonté de

[283] Albert DEMANGEON et Georges MAUCO, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, *op. cit.*

moderniser l'agriculture. Dans les campagnes du Sud-Ouest, l'inquiétude au sujet de la démographie est très importante et s'observe dans la particularité des descriptions faites sur ces émigrants italiens.

.1.3.1.1 Assimilation et genre

La politique d'immigration en France à partir des années 1880 est traversée par cette question de l' « assimilation » des étrangers. Il s'agit de la volonté de voir une population arrivée dans le pays d'immigration adopter les coutumes et la langue de celui-ci, mais elle peut très vite devenir une acculturation. En effet, il existe cette idée que pour être Français, il faut être « parfaitement assimilé ». Cette injonction crée, de fait, des exclus, des « indésirables » qui seront étudiés dans une deuxième sous-partie. A la sortie de la Guerre, il s'opère une distinction racialiste entre ceux qui sont considérés comme pouvant être assimilés et ceux qui ne le peuvent pas. En effet, la plupart des étrangers venant des colonies sont considérés comme des personnes « inassimilables » du fait que leur culture serait trop éloignée de celle des Français[284]. Par contre, la majorité des Européens sont, selon les autorités, « assimilables ». Mais ici encore, certains le sont plus que d'autres.

Au cœur de ces questions d'« assimilation » se trouvent celles du genre qui se manifestent sous deux formes différentes mais qui se répondent entre elles. La première concerne ce que l'on va attendre des femmes pour qu'elle soit considérées comme étant « assimilées ». Il faut alors se demander ce que l'on attend d'une française pendant l'entre-deux-guerre. Le contexte d'après-guerre avec un fort déficit démographique entraîne le regain des politiques natalistes et populationnistes. En 1920 est créé un Conseil supérieur de la natalité rattaché au ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale ; une loi renforçant la répression contre l'avortement est votée la même année. À Tours, le 4e Congrés National pour la natalité a lieu en 1922[285]. Les titres des communications sont éloquents sur les efforts attendus de la part des françaises : dans la section enseignement, nous retrouvons « Enseignement familial et ménager » ou encore « Les carrières féminines ». Il existe des groupes qui remettent en cause cette conception des femmes, mais ils sont largement minoritaires.

La seconde concerne directement le rôle que l'on attribue aux femmes dans une situation de migration. C'est ainsi que lorsque George Mauco cite les géographes Brunhes et Vallaux en disant « les femmes sont l'élément conservateur et stabilisateur qui fixe au sol nouveau les races

[284] NOIRIEL Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle : discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.
[285] [AD 32] X 539 Natalité

déplacées »[286], il véhicule cette idée d'un rôle conservateur des femmes. « L'immigrée est donc d'abord perçue comme un vecteur privilégié, voire obtus, de tradition en mal d'adaptation »[287]. Nancy Green montre que les hommes sont pensés dans un rapport avec la modernité, parce qu'ils sont vus au prisme d'une immigration de travail, alors que les femmes sont pensées, quant à elle, dans un rapport à la tradition car elles sont exclues du marché du travail. Cette chercheuse voit alors une triple opposition entre « homme/femme, travail/foyer, modernité/tradition ». Cette vision est prégnante pendant l'entre-deux-guerres et contribue à façonner la politique familialiste en matière d'immigration tout au long de cette période.

Donc les femmes migrantes sont liées à la problématique de l' « assimilation » d'une manière à la fois passive et active. Passives, dans un premier temps, parce que cela renvoie à une fonction sociale à laquelle elles doivent être conformes pour être « assimilées ». Elles sont jugées pour leur capacité à intégrer les normes sociales genrées imposées par le pays d'immigration. Actives, parce que les autorités en font un acteur important de l'« assimilation » des population immigrées. En effet, les politiques familialistes donnent, en creux, un rôle central aux femmes dans l'implantation des populations immigrées. Lorsqu'elles rentrent dans la fonction sociale attendue de la « mère au foyer », elles créent les conditions de l'intégration des immigrés.

.1.3.1.2 Les agricultrices italiennes dans le Sud-Ouest : un exemple parlant sur le genre dans les discours assimilationnistes

L'immigration « de la terre » dans le Sud-Ouest a aussi été en proie à de nombreuses représentations qui lui sont propres comme le montre Laure Teulières[288]. En effet, s'il s'agissait de réactions positives en faveur de la venue des Italiens, elles n'en restent pas moins des représentations. Dans le cas d'une immigration d'agriculteurs venus pour exploiter des fermes ou acheter des propriétés, le caractère stable des familles, « laborieux » et simple des femmes étaient d'autant plus mis en exergue pour montrer que ces populations allaient « repeupler les campagnes » du Sud-Ouest. Premièrement, elle explique qu'un certain degré de stabilité est associé au statut de l'agriculteur ; le plus stable étant le propriétaire, le moins stable l'ouvrier agricole. S'étant pour la plupart installés dans des métairies, et quelques-uns étant devenu propriétaires – bien qu'il y eût aussi des ouvriers agricoles Italiens, la majorité étaient des

[286] MAUCO Georges, *Les étrangers en France*, *op. cit.*
[287] GREEN Nancy L., *Repenser les migrations*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2002, p. 117
[288] « La confiance dans une immigration de la terre », Laure TEULIERES, *Immigrés d'Italie et paysans de France*, *op. cit.* p. 86-89

Espagnols ou des personnes venant d'Europe centrale – les Italiens étaient donc perçus comme stables du fait de leur statut d'agriculteur exploitant. L'image du paysan attaché à la terre, travailleur et rustique participait également à exagérer cette image d'une immigration plus stable que les autres. Elle montre que les femmes, quant à elle associées à l'immigration familiale, sont perçues comme un élément permettant de fixer ces nouveaux agriculteurs étrangers. Elle montre enfin que « des métaphores naturalistes assimilent la question démographique à la fécondité terrestre et la natalité à une récolte d'hommes »[289].

Ces remarques peuvent se vérifier par une lecture attentive de trois auteurs qui leur étaient contemporains : Albert Demangeon, Georges Mauco et Ludovic Naudeau. Dans l'enquête *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*[290], certains commentateurs mettent en avant « l'esprit de famille » des Italiens, bien qu'ils puissent être également critiqué s'il ne correspond pas aux attentes. Par exemple, en Dordogne, un commentateur écrit :

> « Les familles italiennes s'acclimatent mieux que les familles espagnoles, qui conservent plus d'indépendance. [...] Les familles italiennes, plus modernisées, plus expansives, sont préférées aux familles espagnoles plus réservées, vivant, parfois, misérablement. »[291]

Le terme « plus expansives » peut à la fois faire référence à une volonté de créer une agriculture modernisée en important de nouvelles pratiques[292], mais aussi aux familles nombreuses. Les familles italiennes dans le Sud-Ouest sont souvent regardées d'un œil sévère par les commentateurs de cette enquête. Elles sont parfois décrites comme étant plus « archaïques » que les familles françaises, notamment par rapport à la nourriture souvent dépréciée. Il est écrit, par un commentateur du Tarn-et-Garonne que « la nourriture de la famille est un mince souci pour la ménagère »[293] par exemple.

Dans un autre extrait sur le même département, se trouve une mise en en opposition des familles Italiennes avec les « coutumes françaises ». Le modèle patriarcal, qui cependant existe comme il le sera démontré dans le dernier chapitre sur les agricultrices, voit ses traits durcis par une comparaison avec des coutumes françaises qui seraient plus « progressistes » :

---

[289] Laure TEULIERES, *op. cit.*, p. 89
[290] Albert DEMANGEON et Georges MAUCO, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, *op. cit.*
[291] *Ibid.*, p. 110
[292] Voir « L'enjeu moderniste en agriculture », Laure TEULIERES, *Immigrés d'Italie et paysans de France*, *op. cit.*, p. 123-127 : discours complexe recouvrant à la fois une volonté de valoriser cette émigration mais aussi un enjeu nationaliste de promotion de l'agriculture Italienne par le biais des colonies à l'étranger.
[293] Albert DEMANGEON et Georges MAUCO, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, *op. cit.*, p. 185

> « Ils [les enfants] vivent comme de petits animaux et ne redoutent que le fouet paternel. Le fouet est chez eux l'instrument qui règle la vie enfantine. Il apparaît là où on l'attendait le moins. Tel père de famille commande le soir : « à genoux pour la prière ». Aussitôt les enfants s'agenouillent en demi-cercle [...] Le fouet n'existant pas à l'école, ils en profitent. »[294]

Par l'exemple du père qui règne en maître dans le foyer, le patriarcat est mis en évidence. L'interprétation genrée des immigrés est alors valable pour les deux sexes comme l'a montré Linda Guerry[295]. D'un côté, on durcit les traits brutaux des hommes, et de l'autre on exagère la docilité, la passivité des femmes. Dans cet exemple, comme dans les autres, il y a une comparaison avec les mœurs françaises qui seraient vues comme plus progressistes, ou du moins plus avancées. Ainsi, il s'agit d'un immigration familiale vantée parce qu'elle amène une stabilité aux agriculteurs, mais aussi observée et jugée pour ses habitudes qui peuvent différer des « coutumes françaises » et devenir des représentations stigmatisantes. Et de ce fait, si les agriculteurs italiens sont perçus comme pouvant être assimilés, leurs habitudes sont observée de manière à juger à quel point ils se conforment aux « normes françaises » et donc s'ils sont « assimilés ».

Enfin, les commentaires de Ludovic Naudeau dans son livre *La France se regarde*[296], montrent que les questions de natalité sont reliées aux populations migrantes pendant cette période. Dans son introduction où il met d'abord en garde contre « le remplacement de la race blanche ». Concernant les Italiens, qui sont considérés comme « assimilable », cet auteur met également en avant les « esprits de famille » des Italiens et leurs capacités de travail. Il fait aussi ces métaphores évoquées précédemment sur la terre féconde, notamment dans le Gers. Au-delà de ces commentaires, « l'assimilation » de ces derniers ne semble pourtant pas acquise selon lui :

> « Mais une question se pose : ces éléments étrangers, encore prolifiques à la première génération parce qu'ils ont apporté d'un pays lointain la sobriété, la simplicité de vie, l'esprit de famille et de labeur, une disposition à se contenter de peu, à dédaigner les colifichets, ces éléments étrangers demeureront-ils féconds quand ils se seront davantage assimilés nos mœurs, nos goûts et notre besoin de jouissance ? »[297]

La « matrone prolifique » de la première génération n'est pas seulement une représentation touchant les agricultrices Italiennes. Natacha Lillo[298] a montré qu'il s'agissait aussi d'une

---

[294] Albert DEMANGEON et Georges MAUCO *op. cit.*, p. 310
[295] Linda GUERRY, *Le genre de l'immigration et de la naturalisation, op. cit.*
[296] Ludovic NAUDEAU, *La France se regarde: le problème de la natalité*, Paris, Hachette, 1931.
[297] *Ibid.*, p. 54
[298] LILLO Natacha, « Italiennes et Espagnoles de 1880 à 1939. Migrantes en « matrones prolifiques » et « femmes actives » de la seconde génération, mythe ou réalité ? » dans LILLO Natacha (dir.), *Italiens, Espagnols et Portugais en France au XXe siècle, regards croisés*, Paris, Publibook, coll. « EPU, Éditions Publibook université », 2009, p. 67-82

représentation qui s'appliquait aux Espagnoles ou aux Italiennes dans l'Est parisien, malgré des informations prouvant le contraire. En effet, parmi les Italiennes étant venues dans l'Est parisien à partir de 1870, nombreuses d'entre elles venaient seules. Dans le cadre de notre objet d'étude, il faut remarquer que cette représentation donne à ces Italiennes agricultrices, et à leur famille en général, un rôle démographique permettant de repeupler les campagnes. De plus, il s'agit bien d'un rôle prêté aux primo-arrivantes et non à leurs descendantes qui, selon cet observateur, ne seront pas tant « prolixes ». Ainsi, le sujet de la natalité dans le discours assimilationniste amène cet auteur à poser des limites ou du moins à les questionner. Il y a une opposition qui se distingue de manière implicite entre les familles « prolifiques » et les familles aux mœurs « françaises » : une forme d'opposition entre une population associée à l'archaïsme et la population française « civilisée ». Cette remarque est par ailleurs valable pour l'exemple du paragraphe suivant où la violence du père est généralisée sur toute la population Italienne, ou encore sur le regard porté sur la nourriture perçue comme « inférieure » à la gastronomie française. Ce serait une forme de dichotomie entre Nature/Culture, entre archaïsme/modernité. Ce terme d'archaïsme, qui pourrait laisser croire que l'interprétation de cette représentation est quelque peu exagérée, n'est pourtant qu'un euphémisme. Dans le même article, Natacha Lillo montre que des auteurs de l'époque « assignent aux femmes étrangères le rôle unique de mère et assimilent leurs enfants à de petits animaux »[299]. Certains commentateurs du *Document pour servir à l'études des étrangers dans l'agriculture*, décrivent des familles italiennes, notamment à leur arrivée dans le Gers, en ces termes :

> « Leurs mœurs, au début, parurent étranges à nos paysans : ils arrivèrent souvent en familles nombreuses, dans un pittoresque inaccoutumé ; ils amenèrent avec eux des chars à 4 roues, hauts et peu stables. Sur ces chars, que traînaient souvent des vaches laitières (que l'on n'attelle pas ici), étaient entassés des enfants, des femmes, au milieu de linges, de hardes, de cages à poules... La tenue des femmes était assez bizarre. »[300]

S'il peut être vrai que les femmes et les enfants pouvaient s'asseoir sur les charrues, la description réifie ces derniers par l'emploi « d'entasser » ou en les plaçant sur le même plan que le linge voire même la volaille. Cette description montre la distinction qui nous pouvez exister dans les représentations sur les familles italiennes de la première génération dite « prolifique » et « archaïque ». La « matrone prolifique » ou la famille de la première génération représentent l'archaïsme en contraste à la société française qui contrôle ses

[299] LILLO Natacha, *op. cit.*, p. 68
[300] Albert DEMANGEON et Georges MAUCO, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, *op. cit.*, p. 197

naissances parce qu'elle a acquis des moyens techniques modernes et un niveau de vie plus élevé (et paradoxalement, malgré la répression du néo-malthusianisme).

.1.3.2 Les politiques en faveur des familles

La période de l'entre-deux-guerres en France, concernant les droits des femmes, est marquée par un regain des politiques natalistes et familialistes qui ont ensuite un impact sur les politiques d'immigration. Par ailleurs, Christine Bard explique que ce sont la moitié des munitionnettes qui sont licenciées au lendemain de la Guerre[301] mais dans l'évolution des années 1920, les femmes représentent néanmoins plus du tiers de la population active. Ce fait n'empêche pas qu'il y ait des discours moralisateurs sur le rôle des femmes dans la famille. De plus, le néo-malthusianisme dont la propagande existe depuis la fin du XIXème siècle a commencé à être réprimé pendant la guerre et cette interdiction se durcit pendant les années 1920[302]. En effet, la loi du 23 juillet 1920 accroît la répression de l'avortement et interdit toutes formes d'écrits pouvant encourager à contrôler la natalité. Dans le mouvement féministe déjà existant de cette époque, le vote de cette loi est soutenu par la branche réformiste. Les néo-malthusiens se trouvaient surtout du côté des féministes radicales ou de l'extrême-gauche, avec notamment Louise Bodin ou encore Jeanne Humbert qui avait été condamnée à deux ans de prison. Nelly-Roussel, quant à elle, est une des plus connues à s'être opposée à toute forme de propagande nataliste mais aussi familialiste. Elle parle de « maternité consciente » à la place des familles nombreuses qu'elle juge d'un mauvais œil ainsi que la propagande populationniste par laquelle d'autres féministes se sont fait avoir. Mais la politique générale est au populationnisme et à l'encouragement de la natalité. Cette vision familialiste a un impact sur les politiques d'immigration et Linda Guerry résume ainsi les enjeux de ces politiques en matière d'immigration familiale : « Le genre de l'immigration et de l'assimilation est bien marqué dans les discours, dessinant ainsi les contours des places respectives des hommes (le travail) et des femmes (la reproduction) au sein de la nation et les enjeux nationaux de la mobilité selon le sexe des individus »[303].

.1.3.2.1 L'encouragement au regroupement des familles jusqu'en 1930

Ralph Schor[304] a montré que dans le Tarn, les employeurs favorisaient les « chefs de famille

[301] Christine BARD, *Les filles de Marianne : histoire des féminismes, 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, p. 167.
[302] « Le néo-malthusianisme à l'heure de la répression », *Ibid.,* p. 209-217
[303] GUERRY Linda, *op.cit.,* 2013, p. 79
[304] « La sélection démographique », SCHOR Ralph, *L'opinion française et les étrangers en France : 1919-1939*, Paris, Publication de la Sorbonne, coll. « France XIXe-XXe », 1985. p. 504-506 ; « Familles rejoignantes » et marché du travail », GUERRY Linda, *Le genre de l'immigration et de la naturalisation : l'exemple de Marseille, op. cit.*

que sont en principe plus sérieux que les ouvriers célibataires »[305]. En effet, durant la première moitié des années 1920, beaucoup de patrons redoutaient le débauchage car le rapatriement pouvait être à leurs frais. Outre les conditions de vie particulièrement précaires des employés qui n'encourageaient pas à l'installation, les patrons concurrents pouvaient également proposer un salaire plus intéressant aux nouveaux arrivés pour ne pas avoir à prendre en charge les frais de rapatriement[306].

A cette image de l'ouvrier instable que l'on redoute se juxtapose souvent celle du célibataire, beaucoup plus libre et donc moins apte à vouloir s'installer. Le démographe George Mauco note la présence dans le Sud-Ouest de nombreux manouvriers espagnols et portugais « d'esprit indépendant » préférant les logements insalubres aux cités ouvrières. Il les appelle les « trimars » ou les « golondrinas »[307], le second terme étant le qualificatif pour les femmes (voir IV.1.4.2, Les « Golondrinas »). Son élève Albert Demangeon reprend ces mêmes termes en y ajoutant que « pour des raison futiles, l'ouvrier agricole espagnol quitte le travail »[308]. Si dans la plupart des branches de l'industrie le célibat pose des problèmes économiques, dans certains secteurs, il pose simplement un problème moral pour les contemporains. Dans les grands travaux saisonniers du Sud-Est, Albert Demangeon remarque « *qu*'ici, comme dans toute immigration féminine saisonnière, le pourcentage des filles-mères est très élevé. »[309]. Le célibat pose un problème moral bien plus qu'économique car les emplois se prêtent mieux à l'embauche d'une main-d'œuvre flexible. Mais globalement, l'immigration familiale est souhaitée et si ce ne sont pas des causes économiques qui l'encouragent, ce sont alors des considérations morales qui sont mises en avant. Ainsi, dans sa thèse *Les Etrangers en France*, George Mauco voit un double intérêt moral et économique à l'immigration familiale. « Ici, les intérêts économiques se trouvent conformes aux intérêts moraux et sociaux. »[310] parce que l'ouvrier sera amené à travailler plus pour nourrir sa famille, mais aussi à s'implanter sur le territoire pour fonder un foyer.

Linda Guerry montre aussi que d'un point de vue des femmes rejoignantes, cette politique de regroupement des familles conforte leur place de mère au foyer car l'immigration de travail

[305] [AD 81] 4 M 2 110 cité par Ralph Schor *Ibid.*
[306] « Instabilité et débauchage de la main-d'œuvre étrangère », SCHOR Ralph, *L'opinion française et les étrangers en France : 1919-1939*, *op. cit.,* p. 227-231
[307] MAUCO Georges, *Les étrangers en France*, *op. cit.*, p. 343
[308] DEMANGEON Albert et MAUCO, GEORGE, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française., op. cit.* p. 37
[309] *Ibid.* p. 16
[310] MAUCO Georges, *op. cit.,* 1932, p. 524

et l'immigration familiale sont différenciées[311]. Cette procédure exclue les personnes rejoignantes du marché du travail, car la seule manière de pouvoir exercer une profession sur le territoire français est de rejoindre ce pays muni d'un contrat de travail. L'encouragement de l'immigration familiale se concrétise en 1921 lorsque la Commission interministérielle de l'immigration (entente entre les ministères des Affaires étrangères, de l'Agriculture, de l'Intérieur et du Travail) décide d'exempter les femmes et les enfants des différentes formalités relatives à la carte d'identité d'étrangers. Tout cela est règlementé à partir du 25 décembre 1924, mais la Sûreté Générale relative aux cartes d'identités impose à présent aux rejoignants d'être munis d'une carte, portant la mention « non-travailleur ». Lors de la demande de la carte ou de son renouvellement, on inscrit sur le récépissé, dans la catégorie « profession », que la personne concernée ne peut pas exercer un travail salarié [voir Figure 1]. Donc, d'un point de vue strictement administratif cette politique participe à exclure les femmes immigrées du marché du travail pour encourager le travail ménager.

Mais le choix du travail au foyer ne dépend pas outre mesure de cette procédure d'encouragement. Dans les dossiers sur les cartes d'identité d'étrangers, il existe des cas de passage d'une carte de travailleur à une carte de non-travailleur. Maria D., une portugaise qui travaillait en tant que manœuvre dans une Tuilerie à Laluque dans les Landes, échange sa carte de travailleur industriel contre celle de non-travailleur entre 1931 et 1934[312]. Si les raisons de ce changement ne sont pas indiquées, le recensement de ses enfants dans les années 1930 nous laisse penser qu'ils pourraient être à l'origine de ce choix. Les conditions de vie et de travail à Laluque étaient particulièrement précaires. Dans un certificat de travail, il est indiqué qu'en 1927, elle gagnait 2 francs par jours en étant nourrie, logée et éclairée. Le passage à la vie de « ménagère » dans cette situation peut aussi être vécu comme une amélioration des conditions de vie. Le contexte de crise économique des années 1930 et 1931 dans l'industrie[313] peut également avoir participé au retrait de cette immigrée du marché du travail. En effet, pendant cette période de crise, le changement inverse s'avère être beaucoup plus compliqué. L'accès à l'emploi est de plus en plus contrôlé, ce qui a également un impact sur les femmes migrantes. Par exemple, lors d'une première crise en 1926, la loi du 11 Août interdit à présent à tout employeur d'embaucher un étranger qui n'aurait pas sa carte de travailleur.[314]

[311] « Familles rejoignantes » et marché du travail », GUERRY Linda, *Op. Cit.*, 2013 p. 124-140
[312] [AD 64] 4 M 911, Dossiers individuels de demande de carte d'identité
[313] « La chute de la production » DUBIEF Henri, *Le déclin de la Troisième République (1929-1938), Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 1976. p. 21-28
[314] GUERRY Linda, *op. cit.,* 2013*,* p. 89

Dans les années 1930, suite à la crise, le contrôle des familles rejoignantes est de plus en plus important car il existe à présent cette idée qu'elles constitueraient une lourde charge pour les allocations de chômage. De plus, à partir de 1931, les demandeurs doivent produire un certificat qui montre qu'ils sont en mesure d'accueillir leur famille (logement, salaire). Donc, si ce regroupement des familles est encouragé pendant les années 1920, il est peu à peu restreint à partir de la crise des années 1930.

.1.3.2.2 Les limites de la protection sociale dans les conventions

Les familles étrangères ne disposent pas des mêmes droits suivant leur nationalité car certains pays comme l'Italie ou la Pologne ont signé des traités relatifs à l'immigration alors que d'autres, comme l'Espagne ou le Portugal, ont refusé. Pour autant, même si des traités contiennent des mesures assurant l'égalité de traitement entre les Français et les étrangers, les accords signés sont souvent incomplets ou ne correspondent pas exactement à la réalité du terrain (voir par exemple VI.1.4.2.1, Les Polonais sur les domestiques de ferme).

Un Traité franco-italien entré en vigueur le 21 mai 1921 stipule qu'une famille italienne peut postuler à l'aide aux familles nombreuses si elle réside depuis au moins 5 ans sur le territoire français. Le délai imposé renvoie à cette volonté des autorités d'ancrer les familles sur le territoire. C'est ainsi que se trouve, dans un dossier de demande d'aide aux familles nombreuses (pour les noms commençant par la lettre M) qui a été conservé en Haute-Garonne[315], 16 familles nombreuses, toutes italiennes, qui ont pu bénéficier de cette aide. Mais comme il le sera démontré dans le paragraphe suivant, le gouvernement italien tente néanmoins de freiner l'immigration familiale. Dans un premier temps, après la Grande Guerre, il exerce des pressions sur le gouvernement français pour assurer une protection sociale à ses ressortissants. Étant également sorti vainqueur du conflit, le gouvernement dispose d'une plus grande marge de manœuvre que d'autres pays pour imposer ses mesures.

Concernant les Polonais, Janine Ponty a montré que la protection sociale était incomplète[316]. Les protections sociales se négocient tout au long des années 1920, et la convention de protection sociale des ressortissants n'est signée qu'un an après le traité franco-polonais de 1919. Par ailleurs, elle a remarqué que le gouvernement polonais a très tôt demandé une protection des émigrantes du fait des pressions de l'opinion publique et de la presse. Mais les comités de protection des émigrantes ne purent voir le jour en France qu'à partir de la signature d'un arrêté en 1928. Par contre, la même année, un protocole permet la prise en charge

[315] [AD 31] 3 X 238, Aides aux familles nombreuses, Communes commençant par M
[316] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*

financière partielle des frais d'introduction de familles polonaises. Selon ce protocole qui a été signé entre les gouvernements français et polonais le 14 mars 1928, un patron devrait payer 60% des frais de transport de la famille rejoignante, mais il arrive que les ouvriers ne soient pas remboursés, surtout lorsqu'ils peuvent avancer les frais.[317]

.1.3.3 La loi sur la naturalisation de 1927

Cette loi marque un tournant important dans la politique de naturalisation. D'une part la logique populationniste reliée aux problèmes démographiques de l'Après-Guerre s'immisce dans le vote de cette loi. D'autre part parce que les femmes ne sont plus obligées d'acquérir la nationalité de leur époux et ont à présent le choix, ce qui remet en cause le principe de tutelle du Code Napoléonien au sujet de la nationalité. En réaction à cette loi, le gouvernement fasciste de Mussolini avait mis en place des maternités à la frontière Italienne dans le but de limiter la naturalisation des enfants des Italiens de la première génération d'émigrants.

.1.3.3.1 Le vote de la loi de 1927 et les débats qui l'entourent

Abdellali Hajjat rappelle que cette loi a été votée dans un contexte de crise démographique et d'implantation dans les colonies et qu'elle porte en elle l'héritage des débats qui ont existé depuis le milieu du XIXe siècle sur le droit du sol et la nationalité. Avant de s'intéresser au travail d'Aurélie Audeval sur l'impact de cette loi sur les femmes françaises ou étrangères, il est nécessaire de rappeler que seuls les Européens étaient considérés comme « assimilables ». Ensuite, les débats sur la nationalité et l'assimilation des étrangers sont alimentés par une imbrication « entre logique populationniste et logique assimilationniste »[318]. Mais l'auteur précédemment cité montre que ces deux logiques ne sont plus forcément contradictoires dans un discours de la « régénération » qui lie à la fois la volonté d'accroître le nombre de Français et d'autre part de les « assimiler ». Charles Lambert, un député radical-socialiste, propose alors un système qui serait basé sur la politique de sélection qui est en vigueur aux États-Unis. Ce système, favorisant des critères de sélection sur des « bases physiques », ne peut empêcher une progressive « racialisation de la question de la naturalisation [et] produit inévitablement un discours sur la hiérarchie raciale »[319]. Ainsi, dans les débats parlementaires, non seulement les « sujet des colonies », comme les « Asiatiques » et les « Africains » ainsi nommés, sont exclus de la possibilité de « s'assimiler » mais aussi les « Orientaux » (Chinois) et les « Levantins »

[317] MAUCO Georges, *ibid..,* p. 524 ; 6 M 28 (AD 09) : Lettre du Ministre du Travail au préfet de Foix datée du 6 juillet 1928 concernant le paiement des 60 % des frais de voyage par l'employeur.
[318] Abdellali HAJJAT, « Les frontières de l'"identité nationale" », *op. cit.*, p. 96
[319] *Ibid.*, p. 96

(Syro-libanais) aussi[320] ; ces « races » étant considérées comme trop éloignées de la « race blanche » Européenne.

À ces critères de rejet sur des bases racistes, se rajoute, pour les individus jugés « assimilables », la notion de « l'avenir reproductif de l'individu »[321] qui était jusqu'à présent sans importance dans la politique de naturalisation des étrangers. Abdellali Hajjat explique que le député Charles Lambert a joué un rôle important dans l'insertion de la logique de population ou démographique dans la politique de nationalité. Dans un contexte où le taux de natalité est faible, où la France métropolitaine connaît un fort déficit démographique à la sortie de la Grande Guerre, les logiques populationnistes impactent donc la politique des naturalisations. Les autorités placent à présent plus d'espoir dans les enfants de la seconde génération d'immigrés qui seront, selon eux, « assimilés » par leur fréquentation des institutions françaises. Ainsi, la notion de reproduction prend une grande place dans cette loi et c'est pour cette raison qu'il est également question d'une politique « familialiste ». Il cite Charles Lambert pour montrer l'importance de ce nouvel élément :

> « On peut adopter pour les naturalisations, la formule suivante : *pas d'enfants, pas d'intérêts*. Il faut donc que la naturalisation soit accordée d'autant plus facilement à un étranger qu'il aura des enfants. »[322]

Mais en même temps, les naturalisations se voulant plus importantes, plus quantitatives, les droits civiques des naturalisés se réduisent. Alors que les naturalisés ne pouvaient pas être élus comme députés pendant 10 ans, ils deviennent dès lors non-éligibles pour tout type de mandat. La procédure de déchéance de nationalité pour les ressortissants de nations ennemies, datant de la Grande Guerre, reste en vigueur et il faut à présent remplir les conditions « d'assimilation » précédemment évoquées. Concernant à nouveau les logiques démographiques, il s'agit aussi de créer de futurs soldats. Le chercheur précédemment évoqué montre que les familles ayant des garçons s'approchant de l'âge du service militaire sont favorisées[323]. Il montre également que les femmes seules sont peu nombreuses à demander la naturalisation. Il explique ce phénomène par deux hypothèses. La première serait celle de l'autocensure car ces dernières auraient conscience du peu de chance à obtenir leur naturalisation. La deuxième serait celle du refus au guichet du fait de leur peu d'intérêt pour l'administration car elles ne peuvent pas faire le service militaire ou parce qu'elles ne garantiraient pas la naissance de garçons aptes à servir dans l'armée.

---

[320] *op. cit.*, p. 97
[321] *Ibid.*, p. 95
[322] Charles Lambert cité par Abdellali HAJJAT, *Ibid.*, p. 95
[323] « L'appropriation de la logique démographique », *Ibid.*, p. 129-132

La loi de 1927 met également fin à la nationalité dérivative des femmes (par mariage) héritée du Code Napoléonien[324]. En effet, lors d'un mariage, une femme peut à présent choisir de conserver ou non sa nationalité. Linda Guerry montre cependant que les étrangères étaient renvoyées aux lois de leur pays et que toutes n'avaient donc pas cette possibilité[325]. Le vote de cette loi est conditionné par le contexte de crise démographique que nous avons évoqué auparavant. Cette loi permet la réintégration des françaises qui étaient devenues étrangères, mais aussi aux autres Françaises qui souhaiteraient se marier avec un étranger, de faire le choix de son appartenance nationale. Dans l'enquête sur le Gers précédemment citée[326], Albert Demangeon note l'augmentation des naturalisations que cela a provoqué dans la population espagnole du Gers. Le vote de cette loi renforce surtout le rôle de mère des femmes au sein de la Nation. Et de ce fait, les attentes envers les immigrantes vont être plus marquées. Selon Aurélie Audeval, le renforcement de ces attentes va également participer à renforcer la catégorisation des « indésirables » qui sont définies en opposition à la fonction sociale de mère de famille que soutient cette loi[327].

.1.3.3.2 La réaction du gouvernement de Mussolini : l'instrumentalisation nationaliste des grossesses des émigrantes italiennes

Linda Guerry montre que dès 1921, le consulat général d'Italie s'oppose à l'accord de visas à ces émigrants[328]. Pour autant, cela a eu un faible impact sur les migrations dans le Sud-Ouest dans les années 1920. Les premières restrictions tenaient plus d'une volonté de faire pression sur le gouvernement français pour que les Italiens soient accueillis dans de bonnes conditions, et les émigrants pouvaient facilement contourner ces mesures. Mais ces réticences se sont accentuées lors de la prise de pouvoir de Mussolini. Laure Teulières montre que se mettent alors en place différentes formes de restrictions : limitation de l'exportation des devises, contrôle renforcé des papiers dans les ports[329]. Pour comprendre le rôle prêté aux femmes dans ce contexte, il faut alors s'intéresser à la politique intérieure de l'Italie. En effet, dans le discours de l'Ascension, en 1927, Mussolini fait de la « défense de la race », une des principales préoccupations de son régime[330]. Au cœur de cette politique nationaliste, se met en place une

[324] AUDEVAL Aurélie, « Qu'est-ce qu'une étrangère ? La nationalisation des femmes ou les enjeux des modifications du droit de la nationalité, 1927-193 », *Migrance n°42*, 2013
[325] GUERRY Linda, 2013
[326] DEMANGEON Albert et MAUCO Georges, *op. Cit.*
[327] AUDEVAL Aurélie, *Op. cit.*
[328] *Op.cit*., p. 125
[329] « Des restrictions à l'émigration dès la seconde moitié des années vingt », TEULIERES Laure, *op. cit,* 2003 p. 53-56
[330] DE GRAZIA Victoria, « Le patriarcat fasciste, Mussolini et les italiennes (1922-1940) » dans THEBAUD Françoise, DUBY Georges et PERROT Michelle, *Histoire des femmes en Occident*, *Tome V, XXe siècle* Paris,

politique des naissances qui touche directement les Italiennes *:* l'avortement devient un crime d'État, l'éducation sexuelle est censurée, une politique familiale est encouragée (par des allocations notamment) tandis que sont prises mesures restrictives sur l'insertion des femmes sur le marché du travail. Le gouvernement fasciste tente de retenir les familles des émigrants partis à l'étrangers. Ici aussi, la structure familiale est perçue comme un élément permettant de « fixer » la population sur le territoire national. Ainsi, les rejoignants ne doivent plus être que des proches directs du primo-arrivant. Cette mesure donne un « coup de frein » à l'émigration familiale dans le Sud-Ouest en 1927 avec 500 arrivants dans le cadre du regroupement familial contre 2 400 en en 1926[331]. Mais l'émigration plus générale ne s'arrête pas pour autant (migrations internes d'Italiens venus d'abord dans le Nord de la France pour travailler dans les mines, développement de filières clandestines).

Dans le cadre de la restriction de l'émigration impulsée par le gouvernement fasciste, la construction de maternités en Italie, juste à côté de la frontière avec la France, montre également cette volonté de « défendre la race » durant la période fasciste, en instrumentalisant les grossesses des émigrantes italiennes. La construction de ces maternités commence au même moment où est votée la loi française de 1927. Les archives nationales, dans les dossiers de surveillance de la frontière italiennes, conservent quelques documents relatifs à la construction de ces maternités[332]. Le premier document concerne une mise en garde du consulat général de Monaco contre le consul d'Italie dans cette même principauté. M. Biondelli aurait invité un de ses compatriotes à chercher un local dans la commune de Latte au Nord de Vintimille pour y mettre en place une maternité[333]. L'autre lettre, datant du 11 septembre 1927 informe la Sûreté Générale ainsi que le préfet de Nice de la réalisation de cette maternité [voir Figure 4][334]. Il explique que ces maternités « sont dues à l'initiative personnelle de M. Mussolini, et ont pour but de combattre la nouvelle loi sur la naturalisation française ». Elle est louée pour trois ans et peut être ensuite achetée par le gouvernement Italien. Le bâtiment peut y accueillir cent femmes. D'autre part, du côté des intellectuels, George Mauco voit dans cette politique une menace pour l'assimilation des Italiens en France. Vu que selon lui, les enfants de la deuxième génération jouent un rôle important, il développe cette idée – déjà formulée dans sa thèse

Perrin, coll. « Collection Tempus », 1992, p. 115-141

[331] *Op. cit,* p. 56

[332] AN F7 13 246

[333] AN F7 13 246 : Lettre du Ministre des affaires étrangères au Ministre de l'Intérieur datée du 22 septembre 1927

[334] AN F7 13 246 : Lettre du Commissaire Spécial de Menton à la Sûreté Générale et à la préfecture de Nice datée du 11 septembre 1927

publiée en 1932 – dans son rapport écrit en 1937 sous l'autorité de la SDN[335]. Dans le chapitre portant sur les facteurs défavorables à l'assimilation des étrangers, il vise en particulier la politique du gouvernement italien (mais aussi polonais) qui, pour « lutter contre l'assimilation » a mis en place le « rapatriement en Italie des femmes sur le point d'être mères » et la « restriction à l'émigration féminine familiale et féminine »[336].

Du côté des émigrants, l'impact a été très faible. Dans l'enquête *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française,* publiée en 1939, les différentes personnes interrogées font état de peu de femmes qui avaient recours à cette aide. Sauf dans le Lot-et-Garonne où ce recours est souvent mentionné, comme en témoigne l'exemple suivant à Moncrabeau :

> « Dans la majorité des cas une femme italienne sur le point d'être mère va accoucher. Elle a le voyage payé aller et retour ; elle est reçue gratuitement dans une maternité ; touche une prime et un trousseau pour son bébé. Il est ici des Italiennes qui ont déjà fait 2 ou 3 fois « leur voyage de couches » en Italie »[337]

Nous pouvons supposer que la propagande en faveur de ce que les observateurs nomment « l'italianité » ait été particulièrement importante dans ce département. Un dossier de surveillance nous apprend la venue d'un missionnaire italien, l'Abbé Magnani, dans le département entre 1926 et 1928[338]. Celui-ci, selon une lettre du commissaire spécial d'Agen, est arrivé à Agen en novembre 1926 pour y exercer son rôle de missionnaire. Ses tournées sont relayées, chaque semaine, dans le journal *Il Corriere*. Bien qu'il paraisse opposé au gouvernement fasciste, il exercerait cependant son influence pour que les Italiens conservent leur attachement à la Nation. Ainsi, il invite ces derniers à faire valider les actes de naissance produits en France par le consulat d'Italie à Toulouse. Et il fait également la promotion des maternités situées après la frontière en Italie. Selon une autre lettre, il informerait les Italiennes qu'elles peuvent se rendre soit à la frontière à Dolce Acqua à Vintimille ou soit à Bardonecchia près de Modane. Mais, il est noté qu'aucun départ n'est enregistré à cette date en 1928. L'influence des missionnaires était aussi un sujet d'inquiétude pour les défenseurs de « l'assimilation ». Selon George Mauco, seule l'Église française pouvait permettre leur « assimilation », les Églises étrangères étant des lieux où les ecclésiastiques cherchaient à conserver l'attachement des immigrants à leur pays d'origine.

---

[335] Fonds Mauco AN 577AP 5 : *L'assimilation des étrangers en France,* mémoire présenté à la Conférence permanente des Hautes Études internationales lors de la Xe session à Paris du 28 juin au 3 juillet 1937, édité en avril 1937 par l'Institut International de Coopération intellectuelle de la SDN.
[336] AN 577AP 5, *ibid.*, p. 16
[337] DEMANGEON Albert et MAUCO Georges, 1939, p. 403
[338] [AD47] 1825 W 460, surveillance des étrangers de nationalité italienne, 1929-1933

Parallèlement à ces mesures facilitant le regroupement des familles, et à la réaction du gouvernement de Mussolini, il se développe également des politiques de protection et des mesures permettant la surveillance des femmes migrantes.

.1.4 Politiques de contrôle et/ou de protection des migrantes

Les femmes qui ne rentraient pas dans la catégorie socialement attendue d'épouse ou de mère pouvaient, si elle avaient commis un délit ou avaient des positions politiques pouvant remettre en question le gouvernement, être « suspecte d'un point de vue national » et être l'objet d'une enquête dans laquelle la vie conjugale pouvait être un objet d'observation. Mais il existe aussi, par le biais de la Société des Nations, une volonté de protéger les émigrantes sur le marché du travail (en particulier les domestiques) ou concernant la prostitution. Très vite, pour déterminer ces politiques, des représentation genrées ont pu être mobilisées, notamment dans la lutte « contre la traite des femmes ».

.1.4.1 Les « indésirables »

Aurélie Audeval a montré que la catégorisation des « indésirables » s'opère par des critères genrées[339]. Ce terme est présent dans les pratiques administratives, dans un discours que l'on pourrait dire performatif aux marges de la législation.

.1.4.1.1 Le Genre de « l'indésirabilité » d'une migrante

Cette catégorisation, même aux marges du législatif, a cependant des conséquences bien réelles comme le refoulement ou l'expulsion et à partir de 1938, l'internement ou l'assignation à résidence[340]. La notion d'indésirable se redéfinit à partir de la fin des années 1920 et au début des années 1930. Suite à la crise, elle concerne les étrangers qui ne sont plus « désirables » sur le plan économique. Au niveau national, de nombreux Polonais ont été expulsés (voir aussi III.1.3.1.1, La crise économique et les licenciements). A Toulouse, se trouve, entre autres, le cas d'une famille polonaise expulsée. Ici même, le fait d'avoir constitué un foyer, et donc de rentrer dans la structure familiale attendue ne suffit pas à suspendre la procédure d'expulsion. Le traitement du dossier a duré trois ans, le père essayait de retarder le plus possible son départ. C'était une famille de métayers avec quatre enfants qui avait été accusée de vol. Les anciens employeurs avaient expliqué que ce vol était une « machinerie » de la part des nouveaux employeurs mais la procédure reste en vigueur et la famille est expulsée en Pologne en 1936[341].

---

[339] Aurélie AUDEVAL, « L'indésirable des années 1930 : une figure genrée », in *Figures de l'Étranger : quelles représentations pour quelles politiques ? Les Cahiers du Gisti*, Paris, 2013

[340] *Ibid.*

[341] [AD 31] M 1147 Expulsions

Ensuite, le terme est utilisé pour les nombreux réfugiés politiques pendant les années 1930 également. Mais ce qu'il est intéressant de comprendre ici est comment le genre agit sur la définition de ce terme. Il a été démontré auparavant que la loi de 1927 s'inscrit dans une politique familialiste. Concernant les femmes sujette à un avis d'expulsion ou de refoulement, le fait de ne pas entrer dans la fonction sociale attendue de mère ou d'épouse ou d'avoir des « mœurs légères » est un facteur aggravant qui contribue également à définir la notion d'« indésirable ». « Dès lors, c'est par rapport à leur capacité à répondre à ce rôle social [de mère] que leur (in)désirabilité va être mesurée »[342]. Aurélie Audeval montre que les catégorisations sont complexes car chaque cas a sa propre logique et que les hommes aussi sont jugés « indésirables » sur des critères genrées.

.1.4.1.2 Deux exemples de contrôle de la sexualité des émigrantes

Piedad V., qui est arrivée à Pau dans les années 1920 et qui travaille comme domestique en 1938, a frôlé l'internement au camp de Rivesaltes au début des années 1940 du fait de la présence de sa fille « naturelle » ainsi que ses opinions politiques. En effet, à partir de 1938, un décret daté du 12 novembre instaure la possiblité de pouvoir interner les étrangers jugés dangereux ou ayant des antécédents judiciaires si ceux-ci ne sont pas expulsables comme les réfugiés[343]. En 1941, un agent de la sûreté, pour appuyer son argumentation en faveur de son expulsion, déclare qu'en plus de se revendiquer communiste et proche du Parti Populaire Français (un antagonisme qui peut par ailleurs s'expliquer par le discours populiste de Jacques Doriot, ancien membre du Parti Communiste et fondateur du PPF, qui reprend à son propre compte des idées socialistes), « l'intéressée qui a un enfant naturel serait de mœurs assez faciles. Elle aurait plusieurs amants. »[344] Ici, contrairement au femmes jugées comme « vulnérables » et donc victimes, la responsabilité ne repose que sur elle et aucune tierce personne n'est venue compromettre la « pureté » de cette femme. Elle est la seule responsable de sa « conduite légère » qui l'a menée à son licenciement du Café Steffen. Finalement, sa « réputation » s'étant améliorée en 1942, elle accède au renouvellement de sa carte d'identité de travailleur.

Un autre exemple montre aussi que le contrôle de la sexualité était un enjeu important. Dans le cas qui suit, il s'agit d'une femme qui a été expulsée pour complicité d'avortement. Elle était d'office expulsable étant donné que l'avortement était alors considéré comme un crime.

---

[342] Aurélie AUDEVAL, *op. Cit.*

[343] « L'internement administratif et l'Etat d'exception », MAUGENDRE Maëlle [dir.] CHAPERON Sylvie. *Les réfugiées espagnoles en France (1939 - 1942) : des femmes entre assujettissements et résistances*. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013 p. 258-261

[344] [AD 64] 4 M 369

Josephina U., fille d'émigrants espagnols arrivés au début du siècle à Hendaye, s'est employée dans différents services domestiques, dans la continuité de sa mère, dès la fin de sa scolarité en 1917. En 1926, elle est expulsée car elle a été condamnée à 4 mois de prison pour complicité d'avortement. Dans les dossiers de renseignements sur celle-ci, sa sexualité et ses fréquentations sont l'objet d'une enquête. On y apprend qu'elle est partie vivre chez sa tante lorsqu'elle avait 14 ans et qu'elle se serait « livrée à la prostitution », comme sa cousine. Ces informations ont constitué des circonstances aggravantes pour son expulsion. Selon le sous-préfet, sans l'influence de sa mère elle se serait laissé aller à ses « instincts pervers » et donc « sa moralité et sa conduite [étaient] mauvaises »[345]. Elle est donc expulsée et part travailler pendant sept ans au nord de Madrid. Elle revient en France au déclenchement de la Guerre Civile et bénéficie finalement de la clémence des autorités en 1937, car elle n'a plus de foyer en Espagne et sa famille se trouve à Hendaye.

Cette attention portée à la possibilité qu'elle ait pu se prostituer est également à relier au contexte de lutte « contre la traite des femmes ».

.1.4.2 La Société des Nations et le gouvernement français dans la lutte contre la « traite des femmes »

Ce terme est apparu en Angleterre à la fin du XIXe siècle et devient « traite des femmes et des enfants » lorsque la Société Des Nations (SDN) s'empare du sujet dans les années 1920-[346]. Une commission consultative, dans laquelle un représentant français figure, est créée suite à la signature de la convention internationale de 1921 visant à étendre la protection aux femmes de plus de 21 ans et aux enfants.

.1.4.2.1 De la lutte contre la « traite des blanches » à la lutte contre la « traite des femmes »

De nombreuses associations privées se sont créées à la fin du XIXe siècle pour lutter contre ce qui été alors nommé « La traite des blanches » : des faits divers marquant comme l'affaire des petites anglaises avaient été particulièrement médiatisées[347]. Une convention internationale a été signée en 1910 pour lutter contre la « traite des blanches ». Selon Jean-Michel Chaumont[348], cette convention a été plus influencée par des acteurs de « l'hygiène sociale »

[345] [AD64] 4 M 199, Lettre du sous-préfet de Bayonne au Préfet, 1er décembre 1927
[346] GARCIA Magaly Rodríguez, « La Société des Nations face à la traite des femmes et au travail sexuel à l'échelle mondiale, Dealing with Global Sex Traffic and Work at the League of Nations », *Le Mouvement Social*, n° 241, 2012, pp. 109-129.
[347] Linda GUERRY, *op. cit.*, 2013
[348] Jean-Michel CHAUMONT, *Le mythe de la traite des blanches : enquête sur la fabrication d'un fléau*, Paris, Ed. La Découverte, 2009.

desireux de réprimer des pratiques jugées immorales que par des abolitionnistes dont le seul but était de mettre fin à la politique règlementariste en matière de prostitution. Lors de la fondation de la SDN, il y a la reconnaissance de cette convention internationale visant à réprimer « la traite des blanches ». Une première assemblée en 1921 à ce sujet institue une commission consultative de la « traite des femmes et des enfants », et non plus des « blanches », dont le rôle est de donner des avis au conseil de la SDN. Réunie l'année suivante, elle est composée de représentants de 9 pays dont la France : Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Pologne, Roumanie et Uruguay. Il y a aussi des associations privées dont le Bureau international pour la répression de la traite hérité de la convention et des associations religieuses.

L'auteur précédemment cité montre dans ce livre que le comité d'expert ainsi constitué aurait créé un mythe autour de la question de la traite, tout en étant teinté de puritanisme. Il met en avant, par exemple, dans le portrait qu'il dresse des différents acteurs de ce comité, le fait que la représentante italienne soit la fondatrice de l'Union des Femmes Italiennes Catholiques et qu'elle reste attachée à la doctrine papale concernant la condition des femmes. Il montre que le représentant français Félicien Joseph Louis Hennequin (Association pour la répression de la traite des blanches et la préservation de la jeune fille) et son successeur Pierre Le Luc sont des personnes issues de l'administration policière française : le premier est un ancien fonctionnaire de police qui avait été spécialisé ans le contrôle de l'immigration et le second travaille à la Sûreté Générale française. En France, les travaux de ce comité ont eu un impact sur la politique réglementariste de la prostitution. Si de nombreuses circulaires produites en France concernent les trafiquants ou les françaises et le contrôle des frontières et des ports, certaines ont été aussi directement associées aux femmes migrantes.

Une trentaine de circulaires ont été produites pendant l'entre-deux-guerres au sujet de la « traite des femmes »[349]. Nombreuses d'entre elles sont relatives au contrôle des établissements susceptible de pouvoir être des lieux de prostitution : circulaire n°275 (10 juin 1921) pour le contrôle des maisons de tolérance, n°277 (même date) pour les autres établissements. Un contrôle des remises des passeports et des frontières est également encouragé : circulaire n° 278 (même date) pour le contrôle des ports et des bateaux et n° 367 (2 Août 1921) pour le contrôle de la remise des passeports. Le contrôle se perfectionne avec la circulaire n° 344 datant de novembre 1922, qui ordonne aux préfets, entre autres, de faire une liste par nationalité du

[349] AN F 7 14 856, Traite des femmes, dossier « circulaires »

nombre de « prostituées insoumises » échappant à toute surveillance.

Un tournant s'opère en 1925, pour les étrangères en particulier. Une proposition au sein de cette commission avait été faite pour interdire l'accès aux maisons closes des femmes étrangères. Le représentant français, qui voyait là une violation de la souveraineté nationale, s'y est opposé de même que les abolitionnistes qui voyaient dans cette mesure une légitimation sous-jacente des maisons de tolérance. Cependant, de nombreux membres de la commission l'acceptèrent. En effet, cette mesure était finalement vue comme un compromis qui pouvait aboutir à la fin de la réglementation de la prostitution[350]. Cela explique la circulaire du 13 mai 1925 qui interdit l'accès aux maisons de tolérance aux femmes étrangères. En voici un extrait :

> « J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la demande de M. le Ministre des affaires étrangères, et en vue de faciliter l'action de la Délégation française à la commission consultative de la traite des femmes, à la Société Des Nations, à Genève, j'ai décidé que, [Ministre de l'intérieur, M. Chiappe, aux Préfets] conformément au désir exprimé par le conseil de cette société, les prostituées de nationalité étrangères ne seraient plus autorisées à entrer, à l'avenir, en qualité de pensionnaire dans les établissements de prostitution installés sur le Territoire, maisons de tolérance ou de rendez-vous. »[351]

Au paragraphe n°2 de cette circulaire, une sanction pénale est prévue par les articles 471 ou 475 du Code Pénal, et en cas d'infraction, elle est à la charge soit des tenanciers, soit des prostituées. Cette mesure dépasse donc l'esprit de protection de ces femmes en permettant de les pénaliser. De plus, selon cette même circulaire, il est prévu que dès qu'une condamnation est prononcée, l'expulsion peut être envisagée par les autorités administratives. Deux jours plus tard, la circulaire n° 128[352], écrite à la suite de la commission susmentionnée, informe que les prostituées de nationalité étrangère ne seraient plus autorisées à entrer sur le territoire à l'avenir.

.1.4.2.2 Confrontation au réel

Ces travaux de la SDN ont donc eu un impact important sur la politique alors réglementarisme en matière de prostitution. Par exemple, la circulaire n°201 du 20 juillet 1923 est un appel à la vigilance à la frontière espagnole en particulier car des femmes iraient en Espagne en attendant d'embarquer pour l'Amérique Latine afin de se prostituer. Parfois les circulaires peuvent également amener les autorités départementales à se questionner. Il y a été demandé un contrôle de l'arrivée de migrantes polonaises en 1924 au port de Dunkerque par l'association des Amis de la Pologne via le Comité d'experts[353]. Cette association a rapporté des informations qui circulaient dans la presse polonaises selon lesquelles des femmes, parfois

[350] GARCIA Magaly Rodríguez, *op. cit.*
[351] AN F 7 14 856, Traite des femmes, dossier « circulaires », circulaire n° 127 du 13 mai 1925
[352] *Idem*, circulaire n° 128 du 15 mai 1925
[353] AN F 7 14 856, Traite des femmes, dossier d'enquêtes

mineures, seraient recrutées de force lors de leur voyage pour venir travailler en France (voir aussi VI.1.5.2.1, Un comité réservé aux Polonaises, où il est démontré que la création du comité d'aide et de protection des émigrantes fait aussi partie de ce mouvement d'opinion publique qui réclamait une protection des ressortissantes polonaises alimenté par la lecture de nombreux faits divers relatant des affaires de prostitution ou d'infanticide). Cependant, dans la plupart des réponses des commissaires centraux des différents départements ayant répondu à l'enquête, il est mentionné que les quelques femmes étaient majeures et qu'elles se « livraient déjà à la prostitution » dans leur pays d'origine.

Très vite, cette mesure crée aussi une situation de clandestinité pour les étrangères pratiquant la prostitution. Un commissaire toulousain a compris que la circulaire du 13 mai « qui interdit l'entrée des filles ou femmes de nationalité étrangère dans une maison de tolérance semble interdire implicitement l'accès de notre territoire aux isolées d'origine étrangère »[354]. Les prostituées ou suspectées de pratiquer cette profession peuvent donc être facilement l'objet d'un refoulement ou d'une procédure d'expulsion. Par exemple, Leonella L. a été condamnée à huit jours de prison en mars 1929 pour vagabondage et défaut de papiers d'identité[355]. En effet, dans les textes, un étranger doit être obligatoirement muni d'un papier attestant de son identité, que ce soit une carte d'identité ou un carnet anthropométrique pour les nomades. Elisa L, originaire du Nord de Saragosse, est allée se placer dans une maison de tolérance clandestine à Albi après avoir été l'objet d'un avertissement avant expulsion en 1927[356]. Elle souhaitait se placer dans une maison de tolérance située dans la rue du Canal du Midi, mais son inscription au contrôle de la prostitution lui a été refusé parce qu'elle est étrangère. Cependant, elle semblait y vivre avant, et il semblerait donc que ce soit cette formalité administrative de l'inscription qui l'ait rendue visible pour les services de police. Il semble alors que la mobilité soit une solution pour échapper aux contrôles administratifs. Ainsi, dans plusieurs situations, les prostituées étrangères cherchent à accéder aux maisons de tolérance, mais l'accès leur ai théoriquement et parfois réellement refusé. L'exemple précédemment cité montre en effet qu'elles peuvent y avoir accès sans se déclarer au contrôle.

Certaines établissent une autre stratégie pour accéder aux maisons de tolérance, celle de l'accès à la nationalité. Elle peut se faire dans un cadre plus ou moins légal. Joséphine P., originaire de Suisse, a tenté d'usurper l'identité d'une française pour pouvoir s'inscrire au

[354] [AD 31] M 1148, Lettre du commissaire de Police Chef de la sûreté au Préfet de Haute Garonne datée du 2 avril 1932
[355] [AD 31] M 1169, Lettre du préfet des Basses-Pyrénées au Préfet de la Haute-Garonne datée du 29 juillet 1929
[356] [AD 31] M 1171, Lettre du commissaire de Police Chef de la sûreté au commissaire central datée du 25 novembre 1927

contrôle de la prostitution et accéder, de ce fait, aux maisons de tolérance[357]. L'accès à la nationalité peut aussi se faire par naturalisation par mariage, comme l'a tenté Juana A.R., originaire d'Espagne, qui a été l'objet d'un arrêté d'expulsion[358]. Son ex-mari vit à Alger avec son leur enfant âgé de 9 ans. L'intéressée est restée en France et a eu recours à la prostitution. Celle-ci croyait avoir la nationalité française en se mariant avec le père, mais elle ne l'a pas eu. A la date où le dossier est étudié, en 1932, elle souhaite contracter mariage avec un français. Le commissaire central de Toulouse dit que dans tous les cas, le prétendant a de « mauvaises mœurs », ce qui ne jouera pas en sa faveur non plus contre l'expulsion. Les commissaires parlent des « futurs ou soi-disant futurs époux ». A la suite d'une enquête menée, on apprend que le prétendant est surnommé « Le Baron » et qu'il fréquente les lieux de prostitution. Nous pouvons ici supposer, en essayant néanmoins de dépasser les différentes représentations genrées émanant des documents administratifs, qu'il s'agit ici d'un mariage avec un proxénète dans le but d'obtenir la nationalité française. L'obtention de la nationalité française par différents moyens fait partie de ces stratégies de survie ou de résistance aux règles imposées. La procédure de naturalisation valorisant les femmes qui entrent dans le rôle social de mère de famille ou d'épouse, celles-ci tentent alors de l'obtenir par d'autres moyens.

.1.4.3 Des domestiques que l'on cherche à protéger mais aussi à contrôler

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) a fait des domestiques des cibles privilégiées lors de la signature de la convention n°34 visant à supprimer les bureaux de placement payants. De plus, ces dernières, parce qu'elles étaient souvent jeunes, étaient très vite perçues comme des personnes vulnérables qu'il fallait protéger.

.1.4.3.1 Des femmes vulnérables ?

Les quelques recherches qui ont été faites sur le placement de domestiques étrangères dans d'autres pays, montrent qu'il y avait beaucoup de craintes à les laisser partir car elles étaient vues comme étant « vulnérables »[359]. Ce sont surtout les instances religieuses et la presse qui mettaient en garde contre les dangers de laisser ces femmes partir seules. Dans le placement des domestiques hongroises durant la première moitié du XXe siècle, le Cercle Sainte-Marguerite créé en 1936 avait pour but de protéger les immigrantes, mais aussi de conserver

[357] *Idem.*, Lettre du commissaire de Police Chef de la sûreté au commissaire central datée du 5 janvier 1930
[358] [AD 31] M 1147
[359] MÜLLER Christine, « Les domestiques luxembourgeoises à Paris du milieu du XIXe siècle au début du XXe siècle », *Migrations Société,* 2010/1 (N° 127), p. 73-86 ; HENKES Barbara, « Maids on the move, Images of feminity and European women's labour migration during the interwar », SHARPE Pamela, *Women, gender and labour migration : historical and global perspectives*, London New York, Routledge, coll. « Routledge research in gender and history », n? 5, 2001.

l'identité nationale de celles-ci[360]. Les acteurs de ces divers offices de placement ne s'arrêtent pas seulement à des instances religieuses ou charitables, il peut également y avoir des acteurs privés. De plus, après la Première Guerre Mondiale, les nouvelles mobilités qui sont apparues ont accrue les craintes[361], notamment celle de la « traite des blanches », c'est ainsi que la SDN préconise aux instances de placement de prevenir et de contrôler celui-ci, notamment dans les milieux artistiques de la danse ou du théâtre. En effet, ces professions sont considérées comme un lieu privilégié pour le recrutement de prostituées et cette idée se retrouve dans les dossiers de refoulement conservés en Haute-Garonne. Un commissaire toulousain considère ainsi « que le métier de danseuse entraineuse auquel se livre la f. T. sert généralement à dissimuler la prostitution clandestine »[362].

Il semblerait qu'à Toulouse, il existe une structure d'accueil permettant à des mères célibataires de ne pas abandonner leur enfant. Une domestique espagnole émigrée à Toulouse et mère célibataire d'un enfant, a placé celui-ci, en très bas âge, dans un centre appelé Sainte-Lucie[363]. Dans cette maison de « filles-mères », une contrepartie financière est demandée. Le nom de ce lieu laisse penser qu'il s'agit d'une organisation ou instance de type religieuse et caritative, mais elle ne s'occupe pas du placement des domestiques.

Par contre, au-delà des instances de recrutement, la crainte est bien réelle. En 1933, une lettre émanant du consulat d'Espagne nous informe qu'une jeune femme espagnole est arrivée à Toulouse pour se « placer » au 44, boulevard Lazare Carnot[364]. L'auteur de la lettre est un espagnol qui l'avait employée en tant que domestique à Madrid. Il fait part de sa grande inquiétude concernant cette jeune femme qui « fit la connaissance de personnes de moralité douteuse » et dont elle « subit leur influence ». Felipa L. se serait rendue à Toulouse sous l'influence de ces personnes. Elle est alors décrite comme une personne particulièrement vulnérable. Si sa situation est certes inquiétante parce qu'elle a fait le choix de la clandestinité en ne s'occupant d'aucun papier, il s'inquiète d'autant plus qu'elle puisse croiser de « nombreux écueils » sur sa route et contre lesquels il faudrait la protéger. Il semble donc décrire un être dénué de toute capacité de décision ou de résistance. D'une part, son départ est le fait de personnes mal intentionnées qui l'ont manipulée, d'autre part elle est incapable de se protéger

[360] MARTINI Manuela et RYGIEL Philippe, « Des formes de médiation sexuellement orientées ? », *Migrations Société*, n° 127, 2010, pp. 45-57.
[361] HENKES Barbara, *op.cit.*
[362] [AD 31] M 1169, Etrangers refoulés. Lettre du commissaire central de Toulouse adressée au Préfet de Haute-Garonne datée du 10 janvier 1935
[363] [AD 31] M 1170, Etrangers ayant fait l'objet d'un avertissement avant expulsion
[364] [AD 31] M 1209, Affaires diverses

durant son déplacement et elle nécessite donc d'être arrêtée le plus tôt possible. Leslie Page Moch montre que les bretonnes ayant émigré à Paris quelques décennies plus tôt ; étaient, elles aussi, représentées comme étant vulnérables et donc des proies faciles pour des personnes qui voudraient en abuser ou faire commerce de leur corps[365]. Selon elle :

> « L'insistance sur la jeunesse des femmes et leur vulnérabilité, qui en font des proies faciles pour les séducteurs, est liée à la sexualisation de la représentation des migrants. Ces traits sont présents dans les représentations données et de nombreuses populations migrantes et, souvent, dans celle des domestiques [...] »[366]

Il existe donc cette représentation genrée vivace dans le secteur de la domesticité qui explique une forme de mise sous tutelle morale qui passe par de nombreuses associations religieuses ou des bureaux de placement. Mais ces derniers sont finalement vus d'un mauvais œil car ils participeraient à la « traite des femmes » mais aussi parce qu'il favorisent la très forte précarité des domestiques.

.1.4.3.2 Le vol : un délit qui ne pardonne pas ?

Mais s'il existe des craintes du fait de la « vulnérabilité » supposée des domestiques, ces dernières peuvent cependant être fortement contrôlée pour les cas de vol. Anne Martin-Fugier explique que le vol fait partie des condamnations les plus courantes des domestiques avec les infanticides[367]. De plus, les domestiques font partie des professions qui sont punies de réclusions à cause de l'article 386 du Code Pénal. En effet, leur statut leur confère une sanction spéciale. Les domestiques étrangères, quant à elles, peuvent facilement être expulsées pendant l'entre-deux-guerres, si elles ont commis un vol. Mais comme l'explique l'auteure citée précédemment, le vol domestique reste une « réalité tout à fait relative à la maison où il se pratique »[368]. En effet, les dons de la part de l'employeurs varient suivant les maisons, de même que l'appréciation d'un vol. Parmi les les causes du déclenchement de la procédure d'expulsion des domestiques, mais aussi des femmes de ménage, la plus courante est le vol.

Amélie F. qui avait placé son enfant à Sainte-Lucie, a été condamnée à huit jours de prison pour vol et devient l'objet d'un arrêté d'expulsion. Cependant, le surveillant Chef de la prison de Toulouse estime qu'étant donné qu'il s'agit d'une première condamnation et qu'elle a un enfant en bas-âge placé, auquel elle subvient à ses besoins en payant ses soins (amené de manière implicite), il est préférable de ne pas mettre en application l'arrêté d'expulsion. C'est la

---

[365] PAGE MOCH Leslie, « Provinciaux et provinciales à Paris sous la IIIe République. Vers une analyse du genre », MARTINI Manuela et RYGIEL Philippe, *op. Cit.* , 2009. p. 39-52
[366] PAGE MOCH Leslie, *ibid.,* p. 45
[367] Anne MARTIN-FUGIER, *La place des bonnes : la domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris, Perrin, coll. « Collection Tempus », 2004.
[368] *Ibid.*, p. 233

raison pour laquelle son dossier est classé dans la catégorie des étrangers ayant fait l'objet d'un avertissement avant expulsion ; elle a donc pu rester sur le territoire. D'autres femmes s'étant rendues coupables de vol sur leur lieu de travail ne sont pas l'objet d'autant d'indulgence. Josefa D. F. qui travaillait comme femme de ménage à Bayonne et avait était renvoyée pour un vol d'argent est finalement expulsée en 1925 à la suite de son deuxième vol chez un autre employeur.[369] Valentine L. B., originaire de Belgique et travaillant en tant que gouvernante dans la même ville, a été expulsée la même année pour avoir commis un vol de 200 francs.[370] Il semblerait donc que les délits commis par les étrangères travaillant dans ce secteur doivent être aggravés par une récidive ou suffisamment importants pour justifier une expulsion ou un refoulement.

Mais l'existence de cette procédure peut être aussi un moyen de faire peser une pression sur les employées, ou de s'en débarrasser. En 1932, Faustina L., d'origine espagnole, découvre qu'elle est l'objet d'un arrêté d'expulsion qui date de l'année 1925 où elle passa quelques jours en prison dans la Gironde (Cancon)[371]. Celle-ci, qui vit à Bedous au moment où elle découvre cette mesure prise à son encontre, est laveuse. Alors que la plupart des témoins mettent en avant son honnêteté et son caractère « laborieux », l'ancienne employeuse de son mari l'avait accusée de vol de draps. Le témoignage de la concernée semble décrire un « coup-monté » : draps retrouvés sur le bord de la route qu'elle récupère mais qui appartenaient en réalité à la patronne (il est possible qu'elle mente ou que la patronne se soit lassée des services du couple). Cependant, l'arrêté d'expulsion prononcé à son encontre la condamne à renouveler chaque année sa demande de sursis contre son expulsion. C'est ainsi que jusqu'en 1939, des papiers de demande de renouvellement du sursis sont produits chaque année. Pour obtenir celui-ci, il faut faire preuve d'un « conduite irréprochable ». C'est ainsi que l'arrêté d'expulsion peut devenir un outil contraignant en maintenant les concernées dans l'obligation de ne plus commettre de délits, même moindres. Le vol, dans le cas des domestiques ou des femmes de ménage, peut très vite amener à une accusation (même pour un délit moindre) et parfois même avoir des conséquences importantes et contraignantes (expulsion ou contrôle régulier du comportement).

.1.4.3.3 Mettre fin aux abus des bureaux de placement privés

La suppression des bureaux de placement est discutée pour la première fois en 1932 dans le cadre de l'OIT. Lors de la session de juin 1933, un questionnaire est envoyé aux

[369] [AD 64] 4 M 186, Mesures administratives et refoulements
[370] [AD 64] 4 M 422, Expulsions
[371] [AD 64]3 Z 74, Sous-préfecture d'Oloron Sainte-Marie), Expulsions

gouvernements pour la prochaine session qui devra fixer le texte final. Le texte final prévoit notamment de limiter les abus en termes de prix du service de placement mais aussi d'avoir un contrôle sur toutes les instances de placement, le but est aussi d'éliminer les bureaux de placement privés dans un délais de trois ans et d'éviter la création de nouveaux. Dans la conclusion de ces premières discussions[372], le constat est que la majorité des emplois proposés par les bureaux de placement payant sont instables, souvent occupés par des femmes et avec une faible implantation des syndicats. Il est aussi remarqué que « les services domestiques sont le principal champ d'activité des bureaux de placement payant »[373]. Dans cette conclusion, une « action spéciale » est donc souhaitée par les différents pays.

En France, une législation visant à réguler les bureaux de placement payant existe déjà depuis la loi de 1852, obligeant les détenteurs de ces bureaux à demander une autorisation à la municipalité. De plus, le code du travail de 1910. Contient aussi des articles relatifs au placement des travailleurs visant à favoriser l'émergence du placement grauit par l'intermédiaire des municipalités, syndicats ou secours mutuels[374].

En France, le rapport de la seizième session démontre donc que les bureaux de placement privés sont déjà contrôlés et qu'ils doivent être déclarés. Depuis la loi du 2 février 1925, dans les villes de plus de 10 000 habitants, les bureaux municipaux de placement sont obligatoires [375]. Les bureaux de placement des nourrices ne sont pas soumis à la même législation cependant, sans précisions à ce sujet. Sur le placement dans les hôtels et restaurants, la législation est peu étoffée et ils souhaitent que le travail soit approfondi car les abus y auraient été nombreux, même au sein des secours mutuels. Les questions soulevées à l'OIT peuvent donc permettre de comprendre les débats des contemporains sur les bureaux de placement payant. Le but principal était de mettre fin à l'embauche payante et de protéger les travailleurs souhaitant se placer ; notamment les femmes. La convention n° 34 issue du Bureau International du Travail visant à la suppression des bureaux de placement payant, signée en 1933[376], reprend aussi les travaux du comité d'expert sur la traite des femmes lorsqu'il s'agit d'analyser les abus moraux de ces bureaux dans le placement des domestiques. Lors des discussions de la seizième session, s'ajoutent au constat des abus de type économique, les abus du « deuxième type » qui consistent en « l'envoi intentionnel, ou par négligence, de femmes et particulièrement de domestiques, de

[372] AN F 10 2755, Seizième session de la CIT, Discussion au sujet de la suppression des bureaux de placement payant, 1ere question à l'ordre du jour, 1932 (Conclusion)
[373] AN F 10 2755, *Ibid.* (Conclusion p. 144)
[374] Livre I, Titre IV, articles 79 à 98 du code du travail de 1910
[375] [AD 82] 10 M 31, Office de placement et Contrôle de la main d'œuvre étrangère
[376] http://www.ilo.org (site officiel de l'Organisation Internationale du Travail)

danseuses ou d'autres artistes de spectacles dans des endroits mal famés, la participation consciente ou inconsciente à la traite des femmes »[377].

.1.4.3.4 La *Ibérica* : un exemple de bureau de placement privé interdit

Bien que la législation française tende à contrôler les bureaux de placement payants depuis la loi de 1852 (obligeant les détenteurs de ces bureaux à demander une autorisation à la municipalité), et à favoriser l'émergence du placement gratuit dans le code du travail de 1910, les employeurs peuvent encore passer par des services de placement privés. L'agence la *Ibérica*, dont le siège est à Pau, en est un exemple. Elle appartient à François Alderete, qui, selon un rapport du commissaire central de Pau[378], est l'ancien directeur de la police de Madrid. Dans la brochure de présentation de l'agence [voir Figure 2], on apprend qu'elle participe à l'insertion des Espagnols en France en les aidant dans la médiation avec les autorités françaises. Dans une publicité pour la *Ibérica* retrouvée dans le journal *Los Nuevos Pirineos* appartenant également à M. Alderete, les services présentées sont la location ou de la vente d'appartements ou de villas dans le département [voir Figure 3]. Parmi de ces services commerciaux, nous trouvons également le placement de la main d'œuvre espagnole en France, notamment des domestiques « des deux sexes ».

Finalement, bien que la brochure présente une entreprise spécialiste du droit des étrangers, elle est accusée par l'inspecteur départemental du travail, M. Chaillé, de contourner la loi et donc, de ne pas être en règle[379]. Il explique que celui-ci n'a fait aucune déclaration à la municipalité comme le règlemente la loi de 1852. De plus, les contrats d'embauche devraient être soumis « au visa du directeur de l'office départemental de placement », mais celui-ci n'en a jamais reçu. Il s'agit donc d'un bureau de placement clandestin. Le commissaire chargé de l'enquête ajoute à ce propos que l'agence touche une commission de 20 francs de la part de l'employeur qui doit également avancer les frais de voyage[380].

Parallèlement à une politique familialiste, l'initiative initiée en France et dans d'autres pays pour mettre fin aux abus des bureaux de placement privés qui touchent particulièrement les domestiques qui s'inscrivent dans des migrations transnationales, est renforcée par une

[377] AN F 10 2755, Seizième session de la CIT, Discussion au sujet de la suppression des bureaux de placement payant, 1ere question à l'ordre du jour, 1932 (Conclusion p. 134)
[378] [AD 64] 10 M 8, Lettre du commissaire central de la ville de Pau adressée au Préfet du département datée du 26 avril 1923
[379] *Idem*, Lettre de l'inspecteur départemental du travail au Préfet des Basses-Pyrénées datée du 12 mai 1923.
[380] *Idem,* Lettre du commissaire central de Police de Pau au Préfet des Basses-Pyrénées datée du 1er mai 1923

coopération internationale dans la structure de l'OIT rattachée à la SDN. Dans cette même Société internationale, s'est aussi créé un comité d'expert pour mettre fin à la « traite des femmes » dans lequel il y a une prédominance de la vision règlementariste ou encore des milieux religieux selon l'analyse de Jean-Michel Chaumont. Les différentes circulaires produites en France pendant l'entre-deux-guerres renforcent le contrôle des frontières et participent à réprimer la présence des étrangères se prostituant à partir de 1925. Le contrôle plus informel se joue aussi dans l'appréciation de « l'indésirabilité » d'une migrante insérant une enquête sur la vie sentimentale et sexuelle des migrantes.

Conclusion du Chapitre 1

La politique d'immigration pendant l'entre-deux-guerres est donc fortement orientée en fonction des attentes aussi bien matérielles qu'humaines. Comme le montre Linda Guerry, les femmes étant rattachées à la sphère domestique et à la reproduction, les lois vont dans ce sens-là aussi, favorisant une immigration familiale associant l'émigrante au foyer. Le tournant de la loi de 1927 où les attentes des populationnistes sont associées aux critères « d'assimilation » renforcent d'autant plus cette injonction à la maternité, en fait un critère de sélection important. Au même moment, par les deux instances de la SDN (OIT et Comité d'expert pour la lutte contre la « traite des femmes »), une politique se voulant internationale se dessine. D'une part elle contribue renforcer la répression de la prostitution des femmes étrangères à partir des années 1925, mais d'autre part elle contribue à lutter contre les abus des bureaux de placement privés, par lesquels les domestiques passent encore pour avoir accès à un poste.

Les migrantes n'étaient pas seulement des domestiques, et les changements qui se font en matière de recrutement de la main-d'œuvre étrangère au lendemain de la Grande Guerre façonnent également les migrations de travail féminine. Ces migrations ne sont pas toujours bouleversées de la même manière que celles des hommes venant pour travailler. Par exemple, les migrations des *Golondrinas* vers les fabriques de sandales, restent constante du fait notamment du caractère transfrontalier. Par contre, dans les industries textiles du Tarn et de l'Ariège, les migrations des Espagnols qui existaient déjà dans le dernier département cité, s'intensifient du fait du manque de main-d'œuvre.

Les migrations des femmes vers les zones à forte activité industrielle peuvent être analysées avec le même angle de réflexion que celles des nombreux travailleurs masculins ayant émigré pendant cette période, c'est-à-dire par leur insertion sur le marché du travail. Cependant, cette

vision d'une émigration de travail pourrait occulter que de nombreuses femmes ont aussi émigré dans ces zones sans que leur but fût de travailler. Ainsi, il est nécessaire d'élargir les critères de réflexion car certains employeurs ont également mené une politique de regroupement des familles, notamment dans les cités ouvrières qui se construisent au début des années 1920 dans le bassin houiller tarnais. C'est pour cette raison qu'il est intéressant d'étudier les migrations féminines vers des zones à forte activité industrielle non pas en s'attardant seulement sur leur activité économique, mais en prenant cet espace géographique comme un territoire sur lequel les réalités vécues par les migrantes peuvent être foncièrement différentes suivant si elles ont émigré pour du travail ou si elles sont venues par les mesures d'introduction des familles. Les politiques patronales menées pendant cette période en faveur des familles d'émigrants font partie de ce paysage industriel.

CHAPITRE 2 : LES FEMMES MIGRANTES DANS LES « PLACES IDUSTRIELLES »

> « L'ouvrier stable est celui qui est accompagné, fixé avec sa famille. »
>
> Circulaire n°668 du secrétaire du CCHF adressée au directeur du 26 novembre 1920 (SMC.0/222-30, Archives municipale de Carmaux)
>
> « Elle est venue pour travailler. Et même entre chaque gosse...[...] Elle a trimé ma mère ! Je vous le dis ! »
>
> Témoignage de Joseph et Vincent Sampedro (2364 W 17, AD 81)

Une « place industrielle », selon Rémy Cazals, n'est pas seulement un lieu, il s'agit aussi d'un espace « marqué profondément par une activité spécifique, et [où] celle-ci [est] assez forte pour lui donner un poids économique »[381]. Ainsi, les territoires des années 1920 et 1930 marqués par une puissante industrie textile ainsi que ceux où est fortement implanté l'industrie d'extraction de la houille peuvent être considérés comme des « places industrielles ». Concernant les Houillères, deux grands bassins d'extractions se discernent dans le Sud-Ouest : Aubin-Cransac-Decazeville en Aveyron et Carmaux-Albi dans le Tarn. L'industrie textile, quant à elle, est plus diffuse dans l'espace et la nature de sa production est plus variée. Il est important de discerner l'industrie textile de l'industrie de confection, la seconde utilisant les matières premières pour la fabrique de produits finis. Dans le Sud-Ouest, l'industrie textile liée au délainage se concentre dans deux grands centres : Lavelanet et Laroque d'Olmes[382] en Ariège et la vallée du Thoré (notamment Labastide-Rouairoux) dans le Tarn. Les usines de délainage sont souvent situées au pied des montagnes, dans des territoires très humides de sorte à pouvoir utiliser la force hydraulique. Ainsi, l'industrie textile reste plus ou moins développée dans les régions proches des Pyrénées ou au pied de la Montagne Noire dans le Tarn. Concernant les industries de confection, elles sont souvent proches des industries textiles, mais peuvent en être également plus éloignées comme celles de Toulouse, ou de Maulén-Licharre. Dans le Tarn, des villes comme Mazamet, à quelques kilomètres de Labastide-Rouairoux, ou encore Castres ont une forte activité liée au textile. Dans ce même département se trouve

[381] Rémy CAZALS, « La conscience de place des industriels du textile de Mazamet », *op. cit.*
[382] Jean-Michel MINOVEZ, *Pays d'Olmes*, *op. cit.*

Graulhet où la mégisserie est la spécialité. Ses usines se fournissent directement à Labastide-Rouairoux, comme le note Rémy Cazals dans *Cinq siècles de travail de la laine*[383].

À la sortie de la Grande Guerre, de nombreux travailleurs étrangers ont été recrutés pour pallier le manque de main d'œuvre dans ces deux grands secteurs de l'industrie. Dans l'historiographie, ce sont surtout les travaux des hommes qui ont été étudiés dans l'industrie d'extraction de la Houille. Ce choix de la part des auteurs tels que Janine Ponty[384], qui a pourtant mis en lumière le rôle des Polonaises dans l'agriculture, ou encore d'Alain Boscus[385] qui s'est intéressé à la politique de recrutement des industriels decazevillois ou à la vie des étrangers sur ce territoire, s'explique néanmoins par le fait que le travail des femmes « au fond » a été prohibé à partir de la fin du XIX^e^ siècle. Rolande Trempé explique que le travail des femmes dans le fond de la mine a été interdit avec la loi de d'octobre 1972[386]. Même pendant les époques antérieures, seulement trois compagnies françaises envoyaient des femmes travailler dans le fond, et elles étaient situées dans le Nord-Pas-de-Calais et dans le Nord. Dans les mines de Carmaux, le travail les femmes représente seulement 5% de l'effectif en 1872 et 8,5% en 1913. Elles travaillent au jour, dans les cokeries ou l'usage d'agglomérés[387], et à partir du début du XX^e^ siècle, à la sortie des puits à la lampisterie. Le manque de visibilité des femmes dans les travaux sur l'immigration vers les centres miniers s'explique alors par le fait qu'un grand nombre d'étrangers qui ont été recrutés après la Guerre étaient des mineurs de fond. De plus, la plupart des femmes qui étaient employées dans cette industrie étaient des veuves de mineur. Cependant, de nombreuses étrangères se sont déplacées vers ces centres industriels lors du recrutement massif d'étrangers après 1918. Elles venaient pour la plupart par le biais du regroupement des familles. Peu à peu des cités ouvrières se sont construites pour accueillir ces familles. Ainsi, dans ces territoires où peu d'étrangères ont pourtant été employées, il paraît intéressant d'étudier comment elles se sont installées dans un lieu qui ne leur était pas destiné au départ.

En contraste avec les cités ouvrières, les femmes ayant émigré dans les centres textiles et les industries de transformation qui y sont liées sont venues pour travailler. La problématique est donc différente de celle qui sera employée dans une première partie sur la politique de

[383] Rémy CAZALS, *Cinq siècles de travail de la laine*, *op. cit.*, p.199
[384] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*
[385] Alain BOSCUS, *Économie et société dans le bassin industriel nord-aveyronnais : 1900-1950*, Institut CGT d'histoire sociale Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT, Montreuil, 1997.
[386] « Femmes et enfants », Rolande TREMPE [dir. J. GODECHOT], *Les mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Éditions ouvrières, Paris, 1971., p. 132-141
[387] Cokerie et agglomérés : usines « annexes » à la mine, transformation du charbon et des matières qui en découlent. Voir *Ibid.* p.116

construction des cités ouvrières visant à accueillir des familles. Premièrement, la politique de logement adoptée par les employeurs n'est pas toujours la même. Finalement, le cadre de vie des émigrants dans ces bassins est beaucoup plus disparate. La politique de logement étant insuffisante, nombre d'entre eux se logent dans de vieilles bâtisses dans les centres des villes ou dans de vieilles fermes. Ce phénomène s'observe à Mauléon-Licharre où les émigrantes navarraises et aragonaises s'entassent dans les logements parfois insalubres de la « Haute ville »[388]. Ensuite, les aspects étudiés sur ces territoires sont différents car, contrairement aux émigrantes rejoignantes, ces étrangères travaillent quasiment toutes à l'usine. Il se rajoute alors la problématique du travail salarié des femmes dans ces industries textiles. Les professions dans le textile sont décomposées en un nombre très important de spécialités et de petites tâches, certaines étant réservées aux hommes car elles nécessiteraient trop de force suivant les représentations, d'autres étant plutôt destinées aux femmes.

Ainsi, les cadres de vie dans ces deux types de centres industriels sont très différents. Les épouses de mineurs sont dépendant de la situation salariale de leur mari car la plupart d'entre elles sont venus par la procédure de regroupement des familles. Leur présence dans la cité ouvrière dépend donc directement de leur statut familial. Dans les centres textiles, ce n'est pas le cas car un grand nombre d'entre elles sont venues seules, pour travailler. Pour autant il ne faut pas seulement s'intéresser aux territoires industriels où les femmes ont été salariées car, même dans les bassins houillers, un certain nombre de problématiques ressortent au sujet des femmes rejoignantes. Elles sont volontairement encouragées à rejoindre leur mari dans les cités ouvrières dans le but de « fixer la main-d'œuvre ».

[388] Marie BAULNY-CADILHAC, « Le chemin des hirondelles : Quand les jeunes navarraises et Aragonaises émigrent en Soule (1880-1930) », *op. cit.*

III. L'immigration familiale au cœur des cités ouvrières d'un bassin houiller (le bassin de Carmaux – Blayes-les-mines – Cagnac-les-mines)

L'organisation du recrutement de la main d'œuvre étrangère dans les bassins houillers français après la Grande Guerre, comme expliqué en introduction, était surtout destinée à des hommes. Pour autant, une lecture attentive des archives de la Société des mines de Carmaux et d'Albi, conservées au centre culturel de Carmaux[389], laisse apparaître que les femmes avaient également leur rôle à jouer dans cette émigration. Que ce rôle soit défini par des autorités ou communément accepté par les émigrantes, analyser celui-ci demande dans un premier temps un rappel des discours sur le rôle des femmes dans les politiques migratoires. Déjà expliqués dans une première partie, autour du rôle « conservateur » assigné aux femmes par des intellectuels ou des autorités publiques, ces discours se déclinent également au niveau de l'entreprise privée. S'ils se ressemblent, et regroupent parfois les mêmes intérêts, il convient de rappeler le dessein lucratif d'une entreprise privée. Ainsi, le regroupement des familles qui est peu à peu organisé et rationnalisé par les patrons de la Société des Mines de Carmaux est destiné à « stabiliser » la main d'œuvre sur le territoire carmausin afin de garantir la production sur le long terme. Si les mêmes représentations des femmes sont mobilisées, il ne s'agit donc pas de motivations morales, mais économiques et qui se déclinent, de fait, au niveau politique. Georges Mauco rappelle les intérêts convergents entre le patronat et les moralistes et politiques au sujet du développement de l'immigration familiale : « Ici, les intérêts économiques se trouvent conformes aux intérêts moraux et sociaux. »[390]. Cette phrase sous-entend que ces derniers ne sont pas toujours convergents. Alors que la politique assimilationniste s'impose, les dirigeants de la SMC font aussi le choix de conserver au mieux le « milieu national » de leurs employés afin d'avoir à disposition une main d'œuvre qui ne soit pas en proie au « mal du pays », ce qui, ici aussi, pourrait affecter la production. Ce choix explique en partie la faible mixité des cités ouvrières du bassin carmausin dont l'une est aussi appelée « Village Polonais » (aux Bruyères) dans les plans conservés de la SMC[391].

Dans un premier temps, il s'agira donc d'analyser la mise en place progressive du regroupement des familles dans ces bassins en parallèle avec la construction des cités ouvrières

[389] Les archives privées de la SMC et de la SMA ont été transférées aux archives municipales de Carmaux en juillet 2004 à la suite de la signature d'une convention entre le département du Tarn et la ville de Carmaux.
[390] Georges MAUCO, *Les étrangers en France*, *op. cit.*, p. 524
[391] [AMC] Plan 1162[6], 2 septembre 1920

destinées aux Polonais, et de comprendre qui ont été les acteurs et les bénéficiaires de cette forme de politique familialiste privée. Ensuite, ce qui a retenu notre attention à la lecture de quelques dossiers de ce fond privé[392], est que l'action des propriétaires des mines s'est étendue sur une multitude d'aspects de la vie des émigrants polonais et plus généralement des habitants des cités ouvrières. Ce commentaire peut paraître anodin, mais il montre que l'action de cette société était déployée jusque dans les moindres petits aspects de la vie de ses employés, mais aussi dans la vie de la « cité » au sens figuré. Dans une période où le paternalisme patronal, également présent dans l'industrie textile, est fortement implanté, il serait intéressant de savoir si des actions, des projets étaient également destinées aux femmes. Donc l'objet de la deuxième partie est celui des actions sociales à destination des femmes dans les cités ouvrières. Bien qu'elles s'étendent à une population qui est également composée de Françaises, ou naturalisées, les Polonaises, mais aussi les Espagnoles en bénéficiaient. Par ailleurs, il pourra également être constaté l'inégal accès à certaines structures sociales en fonction de la cité ouvrière où elles vivent (car comme expliqué auparavant, les Polonaises se concentrent sur des cités particulières). Par exemple, la cité de Fontgrande, où il existe un centre d'apprentissage ménager, est celle où vivent le moins de Polonaises. Ces diverses actions sociales (des consultations prénatales au centre d'apprentissage) demeurent néanmoins à destination des « épouses », « filles », ou « mères » car elles entrent dans le cadre de la politique familialiste précédemment évoquée.

Enfin, malgré le manque d'entretiens oraux et de sources écrites à ce sujet, le travail de Serge Sompayrac sur la vie des Polonais dans les cités ouvrières du bassin[393] a permis de mettre en lumière différents aspects de la vie quotidienne des Polonaises. Celles-ci participaient à des associations, de broderie notamment. Des personnalités se dessinent également dans l'organisation de la vie des Polonais dans les cités. Les institutrices polonaises jouaient un rôle d'éducatrice important et pouvaient activement participer à la vie collective dans cet espace.

.1.1 Le regroupement des familles polonaises dans la Sociétés des mines de Carmaux et la progressive construction des cités ouvrières

Le regroupement des familles dans le bassin houiller du Tarn ne s'est pas mis en place systématiquement après la fin de la guerre. Les dossiers regroupant les correspondances diverses de la Société des mines de Carmaux[394] montrent que celle-ci négligeait cette question

[392] Voir l'analyse du corpus de sources et les cotes seront citées au fur et à mesure dans ce chapitre
[393] Serge SOMPAYRAC et Rolande TREMPE [dir.], *La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines: 1920-1980,* mémoire de maîtrise, 1981.
[394] [AMC] SMC.0/222-30 (Folio sur les Polonais) ; SMC.0/222-39 (Deux folios : Mission polonaise catholique

au début des années 1920. En effet, il n'est pas rare de trouver des télégrammes ou des lettres dans lesquels la SMC est obligée de refuser des familles polonaises (venant du dépôt de Toul) du fait du manque de logements permettant de les accueillir. La demande de construction des cités ouvrières vient donc de différents acteurs, ayant tous des intérêts différents. Le Comité Central des Houillères de France (CCHF) encourage la construction des cités ouvrières et rappelle à cette société son intérêt économique, le Consulat de Pologne à Marseille veille sur le bon accueil de ces ressortissants et les Polonais eux-mêmes choisissent des sociétés où ils pourront vivre le plus dignement possible. Par ailleurs, les premières familles accueillies sont celles des Polonais de Westphalie, qui étaient souvent des ouvriers qualifiés. Il est important de noter cette différence car ces ressortissants connaissent un traitement particulier par rapport aux Polonais.

Lorsque les cadres de la SMC prennent conscience de l'importance d'une politique d'accueil des familles d'immigrés, c'est tout une chaîne de rapatriement de familles qui se met en place. Ainsi, en correspondance permanente avec un envoyé au dépôt de Toul, les familles de Polonais sont envoyées au fur et à mesure que les cités se construisent progressivement, en fonction des capacités matérielles. À la fin des années 1920, cet engrenage engageant des acteurs de Carmaux à la Pologne fonctionne relativement bien, les cités ouvrières sont achevées. Ainsi, un grand nombre de familles polonaises ont été recrutées pendant cette décennie.

.1.1.1 L'évolution de l'introduction des familles

La progressive organisation de l'introduction des familles s'est construite tout au long des années 1920. Son inscription dans les protocoles ainsi que sa mise en place dépendent de nombreux acteurs. Le gouvernement polonais s'assure du bon accueil de ses ressortissants, les cadres de la SMC appliquent avec l'encouragement du CCHF. Une des premières mesures importantes est la procédure d'introduction des familles.

.1.1.1.1 La SMC et les frais d'introduction de familles : un système de dette

C'est à partir du début des années 1920 que la politique de logement des mineurs immigrés (elle existe déjà avant pour les Français) se développe sous l'impulsion du secrétaire général puis président de la Société Générale d'Immigration (SGI), Henri de Peyerimhoff[395]. Au niveau local, les correspondances entre la SMC et le CCHF montrent que c'est cette dernière qui a encouragé les sociétés à mener un politique de logement visant à accueillir des familles

en France et Polonais, correspondance générale), anciennes cotes

[395] Linda GUERRY, « Le genre de l'immigration et de la naturalisation », *op. cit.*

d'émigrés. Dans une lettre du secrétaire du CCHF adressée aux directeurs d'Houillères, qui sera également évoquée au sujet des Polonais de Westphalie, il est écrit ceci, à la suite de l'annonce de l'arrivée d'émigrants polonais :

> « L'ouvrier stable est celui qui est accompagné, fixé avec sa famille. Les exploitants ne perdent certainement pas de vue que le recrutement d'ouvriers étrangers constitue l'un des plus puissants motifs qui militent en faveur de l'exécution rapide des programmes de maisons ouvrières. […] Le comité central se préoccupe de la question et sera prochainement en mesure de procurer ces collaborateurs aux exploitants qui le désirent. »[396]

Ce thème de la « fixation » du travailleur étranger par l'introduction de sa famille est ainsi ce qui justifie la mise en place de programmes de construction de cités ouvrières à destination des nouveaux recrutés. Les mêmes représentations que celles des assimiliationnistes sont alors mobilisées : les femmes demeurent un « élément […] stabilisateur qui fixe au sol nouveau les races déplacées »[397]. Au niveau local, tant que les cités ouvrières ne sont pas achevées, les responsables de la SMC se voient dans l'obligation de rappeler à M. Malinowski, l'ingénieur des mines de Toul qui veille au bon déroulement du recrutement, les capacités d'accueil dans son entreprise. Dans une lettre datée d'octobre 1920, le directeur général de la SMC lui demande de « ne pas [leur] envoyer encore de familles trop nombreuses, [leurs] logements provisoires [l'Abeillé] étant un peu étroits »[398].

Une des premières questions qui se pose rapidement aux employeurs et à la CCHF, est donc celle de l'organisation de l'introduction des familles. Avant la signature d'un protocole franco-polonais stipulant que l'employeur doit payer 60 % des frais de voyage de la famille du mineur[399], certaines règles régissent déjà l'introduction des familles, et les frais peuvent également faire l'objet d'un remboursement. En contact permanent avec les responsables du dépôt de Toul, la SMC envoie de l'argent pour payer les différents services proposés par ce camp. Dans une lettre datant du 7 janvier 1921[400], il est fait mention des frais de « recrutement, de transport, et d'hébergement ». Les frais pour l'introduction d'une famille s'élèveraient à 400 francs environ, comprenant le voyage de la Pologne à Toul, le recrutement, l'hébergement et une partie du voyage de Toul à la mine de l'employeur[401]. Du fait du fort investissement que

[396] [AMC] SMC.0/222-30, Circulaire n°668 du secrétaire du CCHF adressée au directeur et datant du 26 novembre 1920
[397] Georges MAUCO, *Les étrangers en France*, *op. cit.*
[398] [AMC] SMC.0/222-30, Lettre du 29 octobre 1920
[399] Georges MAUCO, *Les étrangers en France*, *op. cit.*, p.524 (1ere note de bas de page)
[400] [AMC], Idem, Lettre du chef du dépôt des travailleurs étrangers de Toul à M. le directeur de la société des mines de Carmaux, 7 janvier 1921
[401] [AMC] SMC.0/230-39, Circulaire n° 637, le 19 septembre 1921

cela représente pour l'employeur et des pratiques de débauchage, cette introduction des familles est assez rapidement règlementée par la circulaire n° 637 du 19 septembre 1921. Il s'agit d'un accord au niveau du CCHF qui stipule que les patrons embauchant des ouvriers introduits par un autre employeur, avec ou sans leur famille, doivent lui rembourser la somme des frais d'introduction sous certaines conditions.

Cependant, en regardant dans les détails, les frais ne sont pas entièrement supportés par la société. Les ouvriers remboursent une partie du voyage de Toul à Carmaux peu à peu par prélèvement de 10% sur le salaire. L'employeur carmausin semble à ce sujet respecter rigoureusement les règles qui ont été fixées car malgré des lettres de réclamation produites par le consulat de Pologne à Marseille – les mineurs s'adressent à cette instance pour les démarches administratives en tout genre ou pour des réclamations – il n'y a aucune exception faite. Une demande faite en 1924, par le biais de ce consulat montre que les deux tiers des frais d'introduction d'une famille (entre Toul et Carmaux) avancés par l'employeur étaient prélevés sur le salaire de l'ouvrier aussi « chef de famille » [voir Figure 5]. Grâce à cette source, il est alors possible de connaître le coût du voyage entre le dépôt de Toul et Carmaux, avec les frais d'hébergement compris. Ainsi, ils s'élèvent à un total d'environ 693 francs. Dans cette famille composée de 7 personnes, les tarifs du voyage sont les mêmes pour ceux qui sont âgées de plus de trois ans. Les deux autres enfants de moins de trois ans comptent pour demi-part dans le trajet. Ensuite, les frais de nourriture, de passage à Paris et de bagage s'élèvent à environ 137 francs. Concernant le passage à Paris, nous pouvons supposer qu'il s'agit d'une correspondance. Sur ces frais, c'est finalement l'ouvrier qui prend la plus lourde charge financière s'étant vu prélever les deux tiers de la somme totale sur son salaire, soit 462 francs.

Les prélèvements sur salaires sont loin de faire l'unanimité auprès des employés. Cette lettre précédemment citée montre que s'il y a eu recours au Consulat de Pologne à Marseille, c'est que l'employé n'était pas en accord avec cette décision. Il se peut qu'il ait pensé que le prélèvement serait moins important ou bien qu'il ne savait pas que cet avancement de fond n'était pas un « don ». Dans une autre lettre et une note interne datant de 1927, il s'agit d'une réclamation de 44 ouvriers regroupés contre un prélèvement sur salaire des frais de voyage qui aurait dépassé les 10 % mensuels de remboursement[402]. Parmi eux se trouvent certainement des ouvriers venus seuls et des ouvriers étant accompagnés de leur famille, les deux documents ne le précisant pas. L'erreur viendrait du bureau en charge de la comptabilité, qui au lieu d'opérer

[402] [AMC] SMC.0/222-39, Note interne du bureau de l'Abeillé datant du 19 mai 1927 et lettre de réponse au Consulat de Pologne à Marseille du 19 mai 1927

un prélèvement sur salaire supérieur à 10 % sur la paie de quelques ouvriers à leur demande, l'aurait étendu à tout un groupe du personnel. La réponse du directeur central de la SMC au consulat de Pologne ne se fait pas attendre, non sans irrévérence :

> « Nous déplorons que vos Services se soient laissé aller à grossir un incident des plus banals qui, […] avait été résolu favorablement en un tournemain. »[403]

Et ce dernier de conclure la lettre en rappelant que de nombreux ouvriers sous contrat (donc ayant été avancés des frais d'introduction) ont quitté l'exploitation sans s'acquitter de leurs dettes à l'égard de la société. Cette réponse montre que les ouvriers dont les frais de voyage ont été avancés, sont contraints à une dette sur les premiers mois de leur contrat. Ce qui explique également le choix de certains Polonais de demander un prélèvement plus important sur leur salaire afin de se libérer au plus vite de celle-ci. Ainsi, l'introduction d'une famille qui représente un coût très élevé – selon la source citée plus haut, il représenterait 400 francs pour une famille et il semblerait que cela ne représente que la somme payée réellement par l'employeur – constitue donc une dette conséquente pour la famille souhaitant émigrer. Même suite à une rupture de contrat ou une fuite, l'employeur la réclame comme le montre une source issue du même dossier où le même responsable de la société demande au consulat de Pologne de rappeler à Joseph Z., parti avec son épouse, qu'il a une dette de 990 francs à l'égard de la SMC[404]. Ce responsable explique qu'il aurait donc refusé de fournir un certificat de travail portant la mention « libre de tout engagement » du fait de cette dette.

.1.1.1.2 Les protocoles de 1924, 1925 et 1928 sur le transport des femmes ou des familles

Dans la thèse *Les étrangers en France*[405], Georges Mauco, ne tarissant pas d'éloges sur la politique patronale d'accueil des familles dans les cités ouvrières, mentionne le protocole de 1928 signé entre la France et la Pologne qui stipule que les employeurs doivent à présent payer 60 % des frais d'introduction d'une famille. Il nuance cependant en affirmant que cette mesure peut amener le patron à hésiter, voire à ne pas couvrir les frais, s'il voit que l'ouvrier peut payer la somme intégrale. Mais avant ce protocole, les mesures de regroupement des familles ou plus largement de transport des employés n'étaient que rarement mentionnées dans les protocoles et les traités.

Dans le protocole franco-polonais du 17 avril 1924[406], dans le paragraphe 3, l'Administration polonaise a le droit d'assister en observatrice aux différentes étapes du voyage.

---

[403] [AMC] *Idem*, lettre de réponse au Consulat de Pologne à Marseille du 19 mai 1927
[404] [AMC] *Idem,* lettre du directeur général au Consulat de Pologne à Marseille datant du 8 juillet 1927
[405] Georges MAUCO, *Les étrangers en France*, *op. cit.*, p. 524
[406] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*, Annexe p. 402

Elle peut assister à « l'organisation et l'exécution de la sélection médicale », à la « gestion des opérations d'hébergement » (elle peut également se voir confier son organisation), à la « préparation des convois » et enfin à « l'organisation et l'exécution du transport, depuis le point de départ jusqu'au centre d'arrivée en France ». De plus, dans ce même paragraphe, il est écrit que « les employeurs français [peuvent contribuer], par des versements librement consentis, à l'alimentation d'un fonds spécial […] exclusivement destiné aux œuvres privés d'assistance des ouvriers polonais émigrés en France et de leur famille. ». Ainsi, des clauses existent pour assurer la protection des émigrants pendant leur voyage, mais elles demeurent insuffisantes. L'Administration polonaise reste surtout une observatrice et ne peut prendre que très peu de prérogatives. De plus, le financement des fonds privés est au bon vouloir de l'employeur, et les frais de voyage ne semblent pas entrer en compte. Le protocole signé un an après, en 1925[407], contient un peu plus de précisions, mais toujours aucunes sur le financement des voyages des familles. Les autorités polonaises peuvent voyager avec les ouvriers embauchés (paragraphe 9). Dans le paragraphe suivant (10), il est écrit :

> « Lors de l'arrivée des ouvriers à Toul, il sera mis un moyen de transport à la disposition des femmes et des enfants pour se rendre au centre d'hébergement. »

S'agit-il ici uniquement du regroupement de famille ou des femmes également venues avec leur propre contrat de travail ? Il n'y a pas de précisions à ce sujet. Ce paragraphe montre cependant que des mesures spécialement destinées au convoi des femmes et des enfants commencent à être mises en place. Ce paragraphe doit être replacé dans son contexte. Dans le premier chapitre, partie 2, il est démontré que dans les politiques migratoires, les femmes sont considérées comme des éléments vulnérables. C'est ce qui rythme la lutte contre la « traite des femmes » mais aussi quelques mesures de protection dans l'emploi des domestiques. Il semblerait que ce soit la même représentation qui soit mobilisée pour cette mesure de convoi de la gare au centre d'hébergement, les enfants y étant associés. Par ailleurs, par extension, il s'agit également d'une forme d'infantilisation. Des mesures spéciales pour le convoi des femmes slovaques ont également été mises en place au début des années 1930, parce que l'on ne souhaitait pas qu'une femme voyage seule du fait de sa supposée vulnérabilité. Dans un document conservé aux archives nationales, M. Zak, un responsable du recrutement des femmes en Tchécoslovaquie, s'oppose à ce que les femmes partent seules. Un responsable du Service de la main-d'œuvre et de l'immigration agricole écrit ceci au Chef de mission[408] :

[407] *Ibid.*, p. 404
[408] Contrairement aux cas de la SMC évoqués jusqu'ici, il s'agit de services de l'État. La Mission Française était

« Il craint seulement d'expédier une seule femme, car elle pourrait s'égarer en route, et demande qu'on nous fasse parvenir les demandes des femmes accélérées de telle façon qu'on puisse expédier par un convoi au moins deux femmes. »[409]

Concernant le voyage des Polonaises, les mesures prises ne sont pas si contraignantes mais leur prise en charge plus soignée que pour les hommes peut néanmoins être soulignée. Concernant le regroupement des familles en lui-même, il fait donc l'objet d'une règlementation prévue par le protocole de 1928. Cependant, comme le note Georges Mauco, les patrons ne l'appliquent pas toujours. Bien qu'il y ait beaucoup de lettres de réclamation dans les archives consultées de la SMC, cette mesure n'a pas fait l'objet de contentieux, ou ceux-ci sont conservés dans d'autres dossiers qui n'ont pas été consultés. Cependant, M. Duhamel, directeur du CCHF s'adressant aux directeurs des Houillères, explique la nécessité pour les employeurs de mentionner dans les demandes de regroupement qu'ils prennent en charge ces frais[410]. En effet, ce dernier a constaté de nombreuses irrégularités car des employeurs n'inscrivaient pas qu'ils payaient les 60% des frais de déplacement sur la demande de regroupement d'une famille. Voici la réponse de l'administration française, qui explique la nécessité d'inscrire cette participation :

« Les préfectures auxquelles ces documents ont été présentés pour visa, les ont transmis au Ministère du Travail qui en a déduit que l'exploitation refusait de participer aux frais d'introduction des familles polonaises et a envisagé, pour ce motif, de suspendre l'introduction de travailleurs étrangers à destination des Compagnies incriminées. »[411]

Le directeur joint à ce document les fiches de demande d'introduction des familles avec la mention correspondante. De ce fait, les Polonais ont une fiche différente de celle des émigrés d'autres nationalités. Ces documents n'ont pas été retrouvés à la suite de cette lettre car ils ont certainement été utilisés, par contre, dans une autre écrite un an plus tard, ces documents ont été conservés [Figure 7], et la mention de la prise en charge des 60 % des frais se trouve au verso du document. Ce document, produit par la SGI, renseigne que le CCHF avance les frais à l'employeur qui s'engage sur ce papier à rembourser cette somme.

Alors qu'il y a des informations sur le prix approximatif du voyage d'une famille de 7 enfants, un document de la SGI, envoyé à la SMC en 1930, renseigne quant à lui le prix appliqué par cette société de recrutement sur les voyages des pays d'origine au dépôt de Toul [Figure 6].

---

la partie rattachée à l'État qui s'occupait aussi de l'introduction des étrangers.

[409] [AN], F 10 2750 Service de la main d'œuvre agricole, folio « Femmes 1930-1932 », Lettre du chargé du Service de la main-d'œuvre et de l'immigration agricole au chargé de mission datant du 15 mars 1932

[410] [AMC] SMC.0.230-39, Lettre du directeur du CCHF aux directeurs des Houillères datée du 31 octobre 1929

[411] [AMC] *Idem*

La catégorie « Adulte (homme et femme) sans contrat, Adulte de 15 à 18 ans » est celle de l'époux ou de l'épouse accompagnante. Pour les Polonaises accompagnantes, les frais s'élèvent donc à 322 francs en 1931 (les tarifs sont valables à partir du 1er janvier de cette année). Et ensuite, plus les enfants sont jeunes, moins le coût du « convoi » est élevé.

Donc, prenant également en compte ce qui a été démontré dans le paragraphe antérieur, le prix du convoi est difficile à déterminer car ceux de la SGI ne représentent qu'une partie de l'organisation des recrutements. Et malgré les informations récoltées, il est difficile de déterminer une règle générale pour la prise en charge par l'employeur des frais de déplacement des familles, jusqu'à la signature du protocole de 1928. En effet, bien que le CCHF semble avoir pris en main l'avancement des frais d'introduction d'une famille, sous la pression de l'Administration française, il n'est cependant pas possible de savoir si cette mesure a été systématiquement respectée. Au regard de la lettre de M. Duhamel pour inciter les directeurs des mines à porter la mention de la prise en charge des frais, bien qu'il parle d'omission, quelques employeurs pourraient être réfractaires à cette mesure.

.1.1.1.3 Les contrats de travail pour les jeunes gens venus par la procédure d'introduction des familles

Néanmoins, l'intérêt du recrutement des familles dans les Houillères de France est à nouveau rappelé par le président du CCHF lorsque l'administration française met en place une réglementation visant à obliger les jeunes gens entre 15 ans et 18 ans d'être munis d'un contrat de travail avant de rentrer en France. Cette mesure inquiète dans un premier temps le service de la main-d'œuvre étrangère du CCHF car les conditions de salaire, loin d'être uniformes au niveau des différentes industries, doivent être inscrites sur le contrat de travail[412]. Ils voient dans cette mesure un frein à l'immigration familiale. C'est ainsi que l'intérêt de ces introductions de famille est rappelé par ce même service au Président de la chambre de Houilllères à Toulouse en ces termes :

> « Il ne vous échappera pas qu'il y a urgence à régler définitivement cette question [fixation des salaires pour les jeunes gens], de telle façon que le mouvement d'introduction des familles étrangères, si intéressant pour la fixation de la main d'œuvre dans les exploitations minières, puisse se continuer dans des conditions normales »[413]

[412] [AMC] *Idem*, Lettre du Service de la main d'œuvre étrangère au directeur, transmise au directeur des mines de Rodez datée du 24 juin 1929

[413] [AMC] *Idem*, Lettre du Service de la main d'œuvre étrangère au Président de la chambre des Houillères de l'arrondissement minéralogique de Toulouse datée du 22 juillet 1929

Le salaire pour les jeunes gens, à la suite d'une commission, est finalement fixé de 14 à 20 francs par jour[414]. Mais concernant la venue des jeunes filles de 15 à 18 ans, le CCHF a réussi à négocier un certificat de promesse d'embauche à la place d'un contrat de travail. Ainsi, les garçons de 15 à 18 ans se voient dans l'obligation d'obtenir un contrat de travail pour émigrer par la procédure d'introduction des familles, alors que les jeunes filles du même âge doivent, quant à elle, disposer d'un certificat mentionnant qu'il leur sera possible de trouver du travail dans la région où elles vont avec leur famille. Voici donc ce qu'il est écrit dans une lettre interne reprenant les nouvelles réglementations en matière d'introduction des familles :

> « La règlementation obligeant les enfants à partir de 15 ans à être munis d'un contrat de travail s'applique, en principe, aussi aux jeunes gens qu'aux jeunes filles. Toutefois, le Ministère du Travail vient d'admettre, à la suite de notre intervention, que les jeunes filles âgées de 15 à 18 ans soient dispensées du contrat, sous réserve, toutefois, que l'employeur ait déclaré qu'elles pourront trouver du travail dans la région. »[415]

Ils se félicitent donc d'avoir pu assouplir la procédure d'introduction des familles par cette mesure n'obligeant pas les jeunes filles à se salarier. Cette mesure entre dans un contexte où le regroupement des familles, dans l'opinion publique, peut aussi être vu comme une charge plus lourde sur les allocations de chômage notamment, comme le démontre Linda Guerry[416]. De plus, elle montre aussi qu'à partir de 1931, les demandeurs doivent produire un certificat qui montre qu'ils sont en mesure d'accueillir leur famille (logement, salaire). Pour en revenir à cette exception faite sur les jeunes filles, elle montre la logique globale à l'œuvre pendant la période étudiée où les femmes sont moins considérées comme des travailleuses que les hommes. Néanmoins, s'agissant des mines, cette mesure peut également s'expliquer par le fait que le travail de fond, où sont envoyés un grand nombre d'immigrés, est interdit aux femmes. Par ailleurs, concernant l'introduction des femmes âgées de plus de 18 ans, toujours par le biais du regroupement familial, elles doivent être salariées. Mais l'employeur doit remplir un contrat bleu spécifique dans lequel il aura pris le soin de rayer la mention du travail souterrain[417].

L'introduction des familles, encouragée par le CCHF, connaît donc une règlementation qui s'étoffe peu à peu tout au long des années 1920. Le cas du regroupement des familles polonaises est une exception car il est le seul à faire l'objet d'une règlementation, issue du protocole de 1928, qui oblige l'employeur à payer 60 % des frais d'introduction. Cependant, comme le note

[414] [AMC] *Idem*, Lettre de M. Duhamel du Service de la main d'œuvre étrangère au directeur datée du 20 novembre 1929
[415] [AMC] *Idem*, Lettre de M. Duhamel du Service de la main d'œuvre étrangère au directeur datée du 20 novembre 1929
[416] Linda GUERRY, *Le genre de l'immigration et de la naturalisation*, *op. cit.*
[417] [AMC] *Idem*, Lettre du Service de la main d'œuvre étrangère au directeur datée du 20 novembre 1929

Georges Mauco et même Janine Ponty, certains sont réticents à ce remboursement. La règlementation du regroupement des familles, observée sur des cas de migrants polonais, montre que les femmes disposent parfois d'un traitement spécial. On évite de faire voyager ces dernières seules par exemple. Les employeurs ont également négocié une mesure spéciale n'obligeant pas les rejoignantes de moins de 18 ans à posséder un contrat de travail pour pouvoir accompagner leur famille, contrairement aux hommes du même âge. Enfin, à plusieurs reprise, le rôle « stabilisateur » de ces familles peut être mis en exergue par le CCHF que ce soit pour limiter les règlementations du regroupement des familles (comme dans le dernier paragraphe) ou que ce soit pour encourager un programme de construction de cités ouvrières.

.1.1.2 La progressive construction de cités ouvrières dans le Bassin

La construction des cités ouvrières est très vite projeté et réalisée. Dès 1920, dans les sources, il est question de la construction de ces dernières à destination des nouveaux étrangers qui ont été recrutés. La SMC est à l'origine de la construction de la cité des Bruyères-Abeillé, comprenant également le camp pour célibataires, mais aussi de la cité de Fontgrande dont la construction date de 1922. Bien que cette partie soit essentiellement recentrée sur la politique de la SMC, il est aussi nécessaire d'évoquer le cas de la Cité des Homps, construite par la Société des mines d'Albi (SMA) à Cagnac-les-mines au Sud de Carmaux. Cette dernière était également destinée à l'accueil des Polonais. Pour avoir un aperçu global du territoire qui est l'objet de ce paragraphe, Serge Sompayrac a repris le plan élaboré par le géographe A. Monnier [Figure 8]. Par ailleurs, de nombreuses références seront faites au mémoire de maîtrise de Serge Sompayrac tout au long de ce paragraphe étant donné qu'il a déjà tracé toute la chronologie de la construction des cités ouvrières à destination des Polonais[418].

.1.1.2.1 Historique de la construction des Cités ouvrières dans le Bassin

Dans une note interne datant du 2 mai 1924, l'ingénieur en chef du fond rappelle qu'à cette date, la société a encore des difficultés pour loger les mineurs recrutés de Pologne[419]. Sur le territoire Carmausin, il explique également que ces logements à destination des Polonais se distinguent suivant différentes catégories. Premièrement, le camp de l'Abeillé, faisant partie des Bruyères, est destiné à l'accueil des célibataires et des familles venant d'arriver. Il note qu'il manque encore de beaucoup de place pour héberger les célibataires. Concernant le

[418] Serge SOMPAYRAC et Rolande TREMPE, *La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines*, *op. cit.*

[419] Note interne de l'ingénieur en chef du fond au directeur de la SMC datée du 4 mai 1924 et citée par S. Sompayrac, *Ibid.*, p. 52-53

logement des familles, ce camp est seulement destiné à les recevoir de manière temporaire avant de les transférer à la cité des Bruyères, mieux aménagée. Comme il l'explique, l'Abeillé est donc un « logement d'attente » gratuit pour les familles. Mais dans les faits, à cette date, ce camp n'est occupé que par les familles et ils ont donc de grandes difficultés à loger les ouvriers célibataires. Du côté de la SMA, les premiers Polonais célibataires ont été logés dans un ancien camp de prisonniers de guerre et les familles dans le camp de la Grèze[420]. En 1921, la société lance la construction de la cité des Homps destinée à l'accueil des familles polonaises.

Selon Janine Ponty, la SMC ne logeait seulement que 8% de son personnel en 1910[421]. Il est donc nécessaire d'imaginer l'entreprise importante que fut la construction de ces cités ouvrières. Dans la cité des Bruyères-Abeillé, les étrangers représentent 96 % de la population en 1921 dont 82 % de Polonais [voir Figure 18]. En 1936, les étrangers comptent encore pour 94 % de la population dont 68 % de Polonais. Dans la cité des Homps, il n'y a que des Polonais en 1926 et dix plus tard, ils représentent encore 97 % de la population [voir Figure 19]. D'autres part, ces cités sont aussi pensées pour « équilibrer le budget des ménages »[422]. Ainsi, les femmes sont souvent concernées par les aménagements proposés par les sociétés. Peu à peu, des lavoirs ainsi que des réservoirs d'eau se construisent. Et les jardins permettent de cultiver des légumes mais surtout d'avoir une volière à la disposition des femmes. Il est donc nécessaire de noter, tout au long de ce paragraphe, des aménagements qui créeront des espaces à destination des femmes comprises comme rejoignantes.

La cité des Bruyères-Abeillé

La construction de la cité des Bruyères a commencé sur les bases d'un ancien camp de prisonniers de guerres. En 1920, il y a déjà une dizaine de logements destinés à accueillir les familles[423]. Sur le plan et les photos [Figure 10, Figure 11, Figure 12][424], voici les premières maisons supposément construites [voir aussi en Annexe Figure 9, le plan détaillant les parties construites suivant les années] durant les années 1920 et 1921. Comme expliqué auparavant, la partie Bruyères (la plus au Nord) était celle où les familles s'installaient après être passées par le camp de l'Abeillé. Dans cette cité des Bruyères, le loyer était de 25 francs pour un logement

[420] *Ibid.*, p. 55
[421] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*, p. 140
[422] *Ibid.*, p. 141
[423] Serge SOMPAYRAC et Rolande TREMPE, « La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines », *op. cit.*, p.75
[424] Quelques photos conservées par la SMC illustreront le propos. Elles sont disponibles à l'ancienne cote 53 J 288. Cependant ayant pour seule légende une date, il a fallu comparer les plans, les paysages photographiés, les dates, la présentation des maisons etc. Il est donc nécessaire d'envisager une marge d'erreur.

qui comprenait trois pièces. Selon les plans[425], il y avait deux chambres et une salle commune, puis des dépendances extérieures et un petit jardin avec une volière[426]. Le mobilier était fourni et l'éclairage coûtait 5 francs par mois. Il y avait des bornes-fontaine à l'extérieur car les logements n'étaient pas alimentés en eau.

Concernant la place des femmes dans ces cités, comme dans le milieu agricole, le fait d'aller chercher de l'eau leur était réservé. Ainsi ces dernières devaient se déplacer à ces bornes. D'autres part, les volières sont également à destination des habitantes de ces cités ouvrières. En effet, l'élevage des lapins, des poules ou dindes était aussi une tâche réservée aux femmes. Ce travail permettait de limiter la quantité de produits à acheter et de pouvoir ainsi alléger l'économie familiale. Enfin, les lavoirs couverts, construits en 1922 selon S. Sompayrac, étaient aussi des espaces destinés aux femmes, aux mères de familles. Ainsi, bien que le confort y soit rudimentaire au début des années 1920, les constructeurs et les architectes n'ont néanmoins pas négligé l'aménagement de ces espaces destinés aux mères de famille. En effet, la politique d'introduction des familles étant la première motivation de la construction de ces cités, ces espaces, destinés au bon fonctionnement de l'économie familiale semblaient nécessaires à intégrer dans l'espace de la cité.

La cité ouvrière s'agrandit ensuite durant toute la période des années 1920, et les logements proposés aux habitants évoluent aussi. Un plan datant du 2 avril 1924[427] montre un nouveau projet de maisons contenant, cette fois-ci, 4 logements, et étant composés de matériaux plus solides. En effet, les murs ne sont plus en béton armé, mais en briques [voir Figure 13] Un autre[428], datant du 7 septembre 1923 montre aussi une autre maison à quatre logements avec des matériaux plus solides également [voir Figure 14]. La différence entre ces deux types de maisons se remarque sur la façade où les portes ne sont pas placées au même endroit. Ces logements, contrairement aux premiers sont ainsi plus résistants au froid ou à la chaleur. De plus, ils disposent aussi d'une petite partie souterraine composée d'une cave. Comme illustré sur le plan général d'aménagement [Figure 9], la cité des Bruyères s'étend progressivement à l'est des logements déjà construits en 1920 [voir Figure 15] mais aussi sur toute la partie sud, descendant le long de la route menant au puit des Bruyères.

[425] 1162^{4}
[426] Serge SOMPAYRAC et Rolande TREMPE, *La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines, op. cit.*, p. 75
[427] 1162^{13}
[428] 1162^{11}

Ensuite, la cité ouvrière se dote peu à peu de différents services. Dans un plan datant de 1927[429], il est possible de remarquer que de nombreux bâtiments accueillent déjà différents services. Au centre, un grand logement contient des bureaux. Ils s'y trouvent le garde de la cité, un docteur, une salle d'attente, un bureau pour l'intendante (ancêtre de l'assistante sociale mais aux frais de l'employeur) et des bureaux disponibles. Cette cité dispose également d'une salle des fêtes, au centre. Un autre bâtiment, à l'ouest de la cuve, est construit pour accueillir les « petits métiers » autour de la laine. Ce projet d'implantation de ces métiers à destination des jeunes filles sera évoqué dans la deuxième partie de ce chapitre. Concernant les locaux de l'école des Bruyères, les plans consultés datent de la fin des années 1930[430]. Cette cité, aussi appelée Village des Bruyères, se dote donc de services de plus en plus variés tout au long de la période étudiée. Cependant, la qualité de la vie reste limitée. En effet, les logements sont très petits, ne disposant que de deux chambres, et malgré une amélioration des matériaux utilisés pour la construction, le confort est limité du fait du manque d'eau potable notamment.

Avant d'être logées dans ce village, les familles polonaises sont logées gratuitement au camp des étrangers de l'Abeillé (ou La Veillée) qui était au départ destiné à l'accueil des célibataires. Sur le plan [voir Figure 16], datant de 1921, se trouvent les bâtiments A, B, C, D, I, H, G qui abritent les logements pour les nouveaux arrivants. Les nombres inscrits autour représentent les 9 entrées pour les logements. Ainsi, ces bâtiments abritent chacun 9 logements comprenant deux chambres et une salle commune. Le confort est minimal. Les toilettes sont au fond du camp, tout comme les réservoirs d'eau et les lavoirs. Cependant, il existait une cantine, mais du fait du manque de moyens, son activité s'est arrêtée pour ne reprendre que pendant les années 1940. Dans les photographies conservées, sauf erreur, il semblerait que les clichés de ce camp n'aient pas été conservées. Les maisons, contrairement à celles construites en briques à partir de 1924 au village des Bruyères sont ici en bois. Ainsi, comme pour les premiers logements des Bruyères, ces habitations ne protègent ni de la chaleur, ni du froid. La plupart des personnes hébergées dans ce camp sont finalement les familles de Polonais et les célibataires, quant à eux, doivent trouver un logement dans le centre de la ville du fait du manque de place. Plus tard, en 1929, un projet d'aménagement prévoit d'agrandir le camp[431] de 14 bâtiments.

[429] 1162^{bis}, plan d'ensemble du 7 décembre 1927
[430] 1162^{75}, plan datant du 13 décembre 1939

[431] 1162^{25}, Plan d'aménagement du 17 décembre 1929

La cité des Homps

La cité des Homps a aussi été construite à partir de 1921. Elle était destinée à accueillir spécialement les Polonais. Comme dans les premières habitations construites par la SMC, les installations dans les habitations étaient insuffisantes. Il n'y avait ni l'eau, ni l'électricité. Ainsi, les femmes devaient également aller chercher l'eau à des « robinets installés tous les trois à quatre baraquements »[432]. Les habitations disposaient de jardins et de dépendances, ce qui leur permettait de faire des économies comme les Polonais logés à Blaye-Les-Mines et Carmaux en cultivant des légumes et en élevant la volaille. Selon un rapport de commissaire datant du début des années 1920[433], les familles sont logées dans des habitations de 3 à quatre pièces pour les familles les plus nombreuses. Ici aussi, les aménagements se font fait tout au long des années 1920. Dans les rapports généraux annuels conservés par la SMA, il est possible de suivre cette évolution[434]. En 1921, la cité compte déjà 88 logements à 3 pièces et 20 à 4 pièces. De plus, des locaux servant à la future école ont aussi été aménagés. En 1923, il existe 142 logements dans celle-ci, et 200 une année plus tard. La construction est donc très rapide. Des aménagements importants sont faits en 1926 car la conduction de l'eau est enfin prise en compte : « Un lavoir est construit. Deux nouveaux puits sont creusés et contribuent à l'alimentation en eau potable de la Cité des Homps qui comprend en fin d'année 300 logements. »[435]. A partir de cette date, la SMA veille à l'amélioration de l'alimentation en eau et en électricité de la cité, même si tous les bâtiments ne bénéficient pas encore de ces améliorations. Une première pompe est introduite mais ne fonctionne pas et est très vite replacée. A partir de 1929, les installations fonctionnent correctement bien qu'en 1933, il existe encore quelques bâtiments qui ne sont pas alimentés. Parallèlement, une école polonaise a été édifiée et des maisons pour les institutrices à partir de 1930. Comme dans les cités de la SMC, de nombreux aménagements sont donc proposés, mais ils ne sont parfois pas accessibles pour tout le monde. Cette cité reste néanmoins la plus importante car en 1931, elle compte 295 logements [Annexes Figure 19].

.1.1.2.1 Les Polonais de Westphalie : les mieux lotis ?

Les Polonais de Westphalie, comme le montre Janine Ponty dans sa thèse[436], représentent la première population polonaise ayant été recrutée par les industriels miniers de France. Avant

[432] Serge SOMPAYRAC et Rolande TREMPE, *La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines*, *op. cit.*, p.56
[433] [AD81] 4 M 2 110, dossier B, rapport de police, paragraphe « b) Police des étrangers »
[434] [AMC] 2 ETP 40, 1920, p. 25-26 ; 2 ETP 41, 1921, p.25-26 ; 2 ETP 42, 1922, p. 25 ; 2 ETP 43, 1923, p. 36-37 ; 2 ETP 44, 1924, p. 37-38 ; 2 ETP 45, 1925, p. 43 ; 2 ETP 46, 1926, p.37-38 ; 2 ETP 47, 1927, p.43 ; 2 ETP 48, 1928, p. 42-43 ; 2 ETP 49, 1929 ; 2 ETP 50, 1930, p. 38 ; 2 ETP 51, 1931, p. 33 ; 2 ETP 52, 1932,p. 37 ; 2 ETP 53, 1933, p. 37 ; 2 ETP 54, 1934, p. 36 ; 2 ETP 55, 1935, p. 32-33
[435] 2 ETP 46, 1926, *idem*
[436] « Introduction des premiers ouvriers mineurs de Westphalie », Ponty Janine, *Op. cit.*, p. 20-31

la Première Guerre Mondiale, les mines manquent déjà de main d'œuvre, et c'est sous l'action du polonais Witold Czartoryski que des liens se mettent progressivement en place avec les différentes compagnies de mines françaises, notamment du Nord, pour organiser ce recrutement. Ce prince Czartoryski a notamment joué sur le fait que les Polonais ne serait pas empêchés de parler leur langue, car en Allemagne, depuis un décret de 1899, ils sont obligés de parler l'allemand pour être embauchés. La particularité de ce recrutement est aussi qu'il appartient entièrement à une gestion privée en passant directement par la famille de ce notable. Ainsi, il n'y a que des recrutements individuels et non pas collectifs, ce qui le différencie du recrutement des autres Polonais se développant à la sortie de la Grande Guerre. L'autre particularité de ces Polonais est qu'ils ont déjà émigré pour travailler dans les mines de Westphalie ou de Rhénanie, et que la plupart d'entre eux sont donc déjà formés. Ainsi, J. Ponty explique avec une certaine ironie que « les compagnies françaises vont cueillir le fruit mûr sur l'arbre »[437] car ils ont déjà bénéficié d'une formation dans les entreprises allemandes.

Serge Sompayrac, dans son mémoire de maîtrise, explique que ces Polonais ont d'abord été accueillis dans la cité des Bruyères-Abeillés au Sud de Carmaux avant d'être logés dans celle de Fontgrande au Nord de Carmaux[438], qui est celle qui a connu, par la suite, le plus grand nombre d'aménagements [voir ci-dessous,Figure 17]. Dans les logements plus spacieux, qui « ressemblent à des chalets »[439], le chauffage, l'électricité et l'eau sont disponibles très tôt. Ces maisons comprenaient 2 logements de 4 pièces chacun avec une petite cuisine en plus. Le jardin était plus spacieux que celui de la cité des Bruyères. La construction de cette dernière date de 1922 alors que celle des Bruyères-Abeillé date de 1920. En 1926, ils sont 80 (chiffre comprenant tous les membres de la famille) Polonais à vivre dans la cité de Fontgrande et 180 en 1931. Cependant, cette dernière est celle comprenant le moins de Polonais. Bien qu'il y ait aussi des Italiens ou des Espagnols, les étrangers ne représentent que 28 % de la population de cette cité en 1926. Elle croît pendant les années 1920 pour atteindre un pourcentage de 56 % d'étrangers en 1931. Parmi ces derniers, seulement 25 % sont des Polonais. Ainsi, contrairement aux cités dites « polonaises », qui seront évoquées dans la continuité de ce paragraphe, celle-ci reste mixte du point de vue des nationalités représentées et seules les familles nombreuses polonaises ou les recrutés de Westphalie y sont logés.

[437] *Ibid.*, p. 22
[438] Serge SOMPAYRAC et Rolande TREMPE [dir.], *La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines*, *op. cit.*, p. 80
[439] *Ibid.*, p. 81

Concernant le rapatriement des familles, les mineurs polonais de Westphalie sont donc les premiers à avoir bénéficié de mesures le facilitant. Dans une lettre du Comité Central des Houillères de France (CCHF), adressée au directeur de la SMC[440] – nous pouvons supposer que cette lettre ait été adressée à tous les directeurs d'Houillères en France – il est spécifié que de nombreux mineurs polonais de Westphalie risquent de se rendre en France dans le courant de l'année 1921, à la suite de négociations avec le syndicat majoritaire de ces derniers. Comme l'avait expliqué Janine Ponty, il est rappelé que ce recrutement se concentre sur les « mineurs professionnels ». À la suite de ces informations, il est écrit :

> « Ce développement demeure toutefois étroitement subordonné aux disponibilités de logement. Il y aurait une erreur de principe à considérer comme des procédés de recrutement durable l'introduction en masse de célibataires et la limitation des familles à des chiffres modestes. »

Il s'ensuit une invitation à la mise en place de programmes destinés à la construction de « maisons ouvrières », bien que la SMC soit déjà à l'œuvre.

Le traitement des demandes de regroupement familial, bien que leur conservation dans le dossier précédemment cité[441] laisse parfois des zones d'ombre, laisse cependant apparaître qu'il y eut plus d'égard à l'encontre des professionnels formés de Westphalie qu'à l'encontre des Polonais directement recrutés dans leur pays d'origine ; du moins, dans un premier temps. Cela s'explique par le fait que ces personnes étaient des ouvriers qualifiés, mais nous pouvons également supposer que l'existence préalable d'un syndicat, l'Union Générale des Mineurs Polonais de Westphalie, ait permis à ces derniers de s'organiser dès le début pour défendre leurs intérêts. Cependant, cet « égard » n'est pas présent à tous les niveaux. Un responsable de la SMC, écrivant à M. Malinowski, un ingénieur des mines présent au camp de Toul pour s'assurer du bon fonctionnement des rapatriements, semble perplexe au sujet de ces « westphaliens ». Il écrit ceci : « […] Ce sont des gens très exigeants qui ne sont pas animés de meilleurs esprits. »[442] Dans cette même lettre, il écrit au sujet du regroupement des familles :

> « Enfin, nous ne pourrons amener à nos frais, que les familles accompagnant les ouvriers ; il ne nous sera plus possible, à l'avenir, d'envoyer des ouvriers après un mois de travail, chercher leurs familles en Westphalie à nos frais ; nous craignons du reste que ce précédent fâcheux nous attire des mécomptes de la part des autres Polonais, déjà ici depuis plus de 6 mois, et qui n'ont pas été l'objet d'une faveur aussi excessive. »

---

[440] [AMC] SMC.0/222-30, Circulaire n°668 du secrétaire du CCHF adressée au directeur et datant du 26 novembre 1920

[441] [AMC] SMC.0/222-30 (folio sur les Polonais)

[442] [AMC] *Idem*, Lettre du directeur général de la SMC adressée à M. Malinowsli à Toul datant du 24 novembre 1920

Le « précédent fâcheux » qu'il évoque peut-être celui survenu quelques semaines avant l'accueil de Polonais de Westphalie et de leurs familles qui était prévu le 3 novembre 1920[443]. Fin octobre, des Polonais mécontents de leur accueil dans les mines d'Aubin-Cransac s'étaient rendus dans les mines de Carmaux pour se faire embaucher. L'un des responsables les avait accueillis (« onze Polonais accompagnés de 48 femmes et enfants ») pensant qu'il s'agissait des « westphaliens » qu'ils devaient recevoir. Ces derniers, lorsque l'erreur fut comprise, ont été renvoyés, la SMC ne souhaitant pas en être responsable et ne voulant pas non plus ternir ses relations avec les propriétaires des mines aveyronnaises. Il y avait donc des logements spécifiquement prévus pour l'accueil des familles des Polonais de Westphalie. Mais leur accueil, du fait des possibilités matérielles, est resté limité au début des années 1920. Dans les correspondances avec les autorités présentes au camp de Toul, il est souvent spécifié le nombre de familles et le nombre de célibataires qui peuvent être accueillis. Voici, par exemple, un télégramme envoyé à M. Malinowski à la Gare de Jeumont à Toul : « Avons avisé Comité des Houillères que pouvons accepter vingt-cinq familles et vingt-cinq célibataires Westphaliens […] »[444].

.1.1.2.2 Mécontentements et résistances

Il serait erroné de penser que les différents aménagements dans les cités ouvrières ont été le fruit du seul volontarisme des cadres de la SMC et de la SMA. Bien qu'il y eût des encouragements importants de la part du CCHF et un investissement certain des sociétés tarnaises, les Polonais, souvent soutenus par le consulat de Pologne, ont également exercé des pressions plus ou moins importantes pour voir leur quotidien s'améliorer.

Dans une lettre datant de 1923, le chef du service la main d'œuvre étrangère à la SMC, remet au commissaire de police une traduction d'une affiche trouvée aux Bruyères, écrite en polonais et « lacérée par [ses] soins »[445]. Voici une partie de la traduction :

> « Attention ! Camarades ! Attention !
>
> Travailleurs Polonais,
>
> Vous avez reçu de l'argent comme des montagnes pour vous faire venir en France, maintenant, travail difficile, vous êtes mal avec les familles et les enfants.
>
> Pourquoi cela ?
>
> Nous vous en parlerons (expliquerons), comme de braves pères à la Réunion des travailleurs polonais. […]

[443] [AMC] *Idem*, Lettre du directeur général de la SMC adressée à M. Malinowsli à Toul datant du 29 octobre 1920

[444] [AMC] *Idem*, télégramme daté du 2 octobre 1920

[445] [AMC] SMC.0/222-39, Lettre de M. Bachès, chef du service de la main-d'œuvre étrangère à la SMC au commissaire de police datant du 9 Août 1923

Nous parlerons polonais, pour vous unir à la Confédération Générale du Travail (Fédération Unitaire des Travailleurs du Sous-Sol)

[signé :] La Fédération des Mineurs en France »[446]

Bien qu'il soit difficile de saisir l'origine exacte de cette affiche, la volonté du syndicat des Mineurs de se fédérer avec les travailleurs polonais est présente (ce qui n'est pas le cas dans de nombreux syndicats où la méfiance et la xénophobie sont présentes). Cette affiche témoigne aussi de l'importante déception qui pouvait exister dans de nombreuses familles polonaises lorsqu'elles découvraient leur nouveau cadre de vie. S. Sompayrac note que dans la cité des Homps « les femmes pleuraient et voulaient repartir en Pologne »[447]. Si le trait est peut-être exagéré et non dénué de représentation genrée, la déception était bel et bien réelle. La suite donnée à cette affaire d'affiche montre alors que le consulat de Pologne à Marseille, informé et qui a souhaité assister à cette réunion, est décidé à se faire le porte-voix des réclamations des ressortissants polonais. En effet, après s'être rendu à cette réunion, il écrit au directeur de la SMC le priant de « bien vouloir soumettre à leurs revendications à [son] bienveillant examen »[448]. Il joint ainsi ces revendications parmi lesquelles se trouvent la volonté d'avoir une organisation scolaire comprenant un enseignement en français et en polonais, la demande d'une amélioration des logements, et enfin la reconnaissance de cette « assemblée ouvrière polonaise à Carmaux ». Concernant l'amélioration des logements, ils demandent à ce que soient construits de nouveaux plafonds, des étables, des toilettes et enfin des cuisines. À partir de cette date, le consul portera régulièrement des réclamations des ouvriers polonais.

L'année suivante, des réclamations sont également transmises au sujet des logements, mais il semblerait que le consulat de Pologne ne se soit pas interposé cette fois-ci ; pour cela, il faut attendre la réception d'une lettre de 1926 pour le voir porter différentes revendications dont celles concernant le logement. Avant, les Polonais réunis au nombre de 24 (ce qui est relativement peu), se plaignent de l'humidité des logements, de la petite taille des chambres et demandent des latrines ainsi que des basses-cours[449]. Cette requête datant de 1924 a connu une suite relativement négative. M. Bachès, le chef du service de la main d'œuvre étrangère, ayant remarqué un rassemblement avec ces Polonais, s'y était rendu[450]. L'un d'entre eux déplorait que le charbon ne fût pas donné aux familles et que les logements étaient affreux. Les deux se

[446] [AMC] *idem*, traduction jointe
[447] Serge SOMPAYRAC et Rolande TREMPE, *La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines, op. cit.*, p. 56
[448] [AMC] *Idem*, Lettre du consul de Pologne à Marseille au directeur de la SMC datant du 5 septembre 1923
[449] [AMC] *Idem*, Requête du 10 février 1924 à la direction de la SMC
[450] [AMC] *Idem*, lettre jointe à la précédente citée

sont mutuellement traités d'imbéciles et cette dispute s'est close par une « gifle » de M. Bachès adressée au plaignant. Ainsi, ce type de familiarité violente à l'encontre du plaignant montre que les réclamations ne sont pas toujours bien reçues par la direction. C'est pour cette raison que l'intervention du consulat de Pologne paraît importante dans ces conflits.

En 1926, le consulat de Pologne adresse des réclamations à la suite de la visite de l'envoyé M. Glembocki. Dans sa lettre, il explique les nombreuses raisons du mécontentement des ressortissants polonais[451]. Parmi elles, le logement occupe une place importante. Il déclare que « l'arrangement des baraquements où sont hébergés les nouveaux arrivants laisse à désirer ». Il manque, selon lui, de meubles et l'hygiène n'y est souvent pas respectée. Il déplore aussi qu'il y ait très peu d'installations pour le chauffage. Il demande donc l'installation de poêles fonctionnels ainsi que la possibilité de pouvoir désinfecter les vêtements et la literie. Cette critique de l'hygiène dans le camp de de l'Abeillé est renouvelée dans une lettre datant de 1927[452] ou les « désidératas » du consul de Pologne deviennent officiels. C'est ainsi que sur les questions de logements, mais aussi, comme il le sera montré dans une autre partie, sur les questions de conservation de la culture polonaise, le consulat de Pologne à Marseille est un médiateur important qui permet de donner plus de poids aux voix des Polonais lorsqu'ils font des réclamations.

A la fin des années 1920, le processus de construction des cités ouvrières est quasiment achevé, et la plupart des aménagements ont été faits. Dans l'organisation de la vie de ces cités, la SMC a également pris en charge plusieurs services sociaux dans le but d'améliorer la vie dans la cité, mais surtout de maintenir la main-d'œuvre dans un cadre viable.

.1.2 Un paternalisme patronal englobant différents aspects de la vie des habitants

Un autre aspect important dans la politique de construction des cités ouvrières à destination des émigrants étrangers, et en particulier des Polonais, est la mise en place de différentes mesures ou structures sociales. Ces dernières, parce qu'elles entrent dans le cadre d'une politique familialiste peuvent être à destination directe des femmes, comme lorsqu'il s'agit de consultations pré-natales, ou à destination plus large des familles. Ce qui rythme les choix faits par la SMC est cette idée, mainte fois mise en exergue tout au long de ce mémoire, que les femmes sont un élément permettant de fixer les immigrés sur le territoire. Il est important de la

[451] [AMC] *Idem*, lettre du consul de Pologne à Marseille datée du 29 octobre 1926 adressée au directeur de la SMC
[452] [AMC] *Idem*, lettre du consul de Pologne à Marseille datée du 25 janvier 1927 adressée au directeur de la SMC

rappeler ici car les mesures mises en place dans les cités ouvrières sont à destination de femmes entendues comme étant soit « mères de famille » ou bien « filles d'immigré ». En effet, ces dernières sont également l'objet des mesures sociales car, descendante d'immigrée et à présent habitante de la cité, elles sont perçues comme un élément permettant, cette fois-ci, de conserver la main-d'œuvre sur le territoire. C'est pour cette raison qu'un « atelier des petits métiers » leur a été spécialement destiné. Ainsi, dans le cadre de ces mesures sociales, il est important de retenir qu'elles sont à destination de femmes comprises comme faisant partie d'une structure familiale. Et c'est pour ce rôle qu'elles occupent au sein de cette structure que des aides sont mises en place.

La mention de paternalisme est également importante à expliciter car elle rappelle que pendant l'entre-deux-guerres les prises en charges sociales sont surtout assumées par le patronat. C'est ce que rappelle la loi Le Loucheur citée dans l'introduction de ce chapitre mais aussi l'engagement de la SMC dans la construction des cités ouvrières. Ici, les allocations sont également prises en charge par les patrons des mines.

.1.2.1 Soutien aux familles et prises en charge

En parallèle de la construction de logement adaptés à l'accueil des familles, des aides sociales mais aussi médicales existent pour assurer la reproduction de ces dernières. Ainsi, une aide économique est accordée aux familles suivant le nombre d'enfants et une prime est distribuée à chaque naissance. Du côté médical, les femmes disposent d'un médecin directement présent sur la cité pour surveiller les grossesses puis ensuite les nourrissons.

.1.2.1.1 Les allocations

Il ne faut pas traiter les politiques étatiques et patronales séparément, car les intérêts s'y lient et les protocoles signés entre les gouvernements français et polonais répondent à des préoccupations économiques. Concernant les allocations familiales, l'initiative part du patronat gardois en 1913 et s'étend à toute la France à la fin de la Guerre par l'action du Ministère du travail et des Travaux publics.[453] Cependant, elles ne concernent pas les familles dont les membres sont restés dans le pays d'origine, et elles ne sont pas considérées comme faisant partie du salaire.

Les allocations journalières à Carmaux seraient de 1 franc pour le premier enfant, 1,5 franc pour le second et 2 francs pour les suivants. Mais ce tarif est est finalement le même dans le

[453]« Les limites de la protection sociale », *op. cit*, p. 142-145

Nord-Pas-de-Calais.[454] De plus, il existe aussi des primes à la naissance qui « sont de 300 fr. pour le 1er enfant, 1200 fr. pour le 2e, 3000 pour le 3e, 4000 pour le 4e, et ainsi de suite avec une augmentation de 1000 fr. pour chaque nouvel enfant. »[455]. Mais finalement, ce même auteur remarque que l'investissement dans cette politique varie selon les compagnies des Houillères. Si les discours des acteurs économiques, notamment du directeur de la SGI, vont dans le sens de l'encouragement de l'immigration familiale par des aménagements ou des allocations, les mesures prises en sa faveur varient, pour des raisons économiques également.

.1.2.1.2 La prise en charge des soins relatifs à la grossesse et aux nouveaux-nés

Toujours dans les dossiers d'archive de la SMC, un important document sur les services médico-sociaux a été conservé[456]. Bien qu'il soit daté du début des années 1940, il relate l'activité de ces services depuis 1928. Un carnet présentant tous les services et contenant des fiches diverses à destination des usagers, permet donc de savoir tout ce qui a été proposé par la SMC jusqu'aux années 1942-1943. D'abord, il existait trois dispensaires. Le premier est à la Verrerie de Carmaux, le second au Bureau de la main d'œuvre étrangère aux Bruyères (celui évoqué lors de la description de la construction de la cité), et le troisième à la cité de Fontgrande. Dans chacun de ces bureaux il y a une surintendante qui coordonne et administre les différents services proposés. Pour pouvoir accéder à ces derniers, chaque ouvrier de la SMC devait remplir une fiche de famille sur laquelle étaient indiquées ses conditions de logement, ses ressources, les charges de famille et enfin les primes à la natalité dont il avait bénéficié. Ils étaient également l'objet d'une fiche sociale et d'une autre indiquant leurs adresses.

Les différents services médicaux proposés étaient la consultation prénatale, celle de nourrisson, l'inspection médicale scolaire, des consultations ophtalmologiques et les vaccinations. Il est nécessaire de rappeler que ces différents services entrent également dans une démarche hygiéniste. Celle-ci, présente dès le XIX^{ème} siècle, notamment dans les grandes villes avec les travaux importants de Hausmann, est aussi à l'œuvre dans les cités ouvrières. L'hygiénisme se développe en France du fait, entre autres, des épidémies de choléra à Paris pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle[457]. Cette idéologie veut que la santé physique soit indissociable de la santé morale, et elle est très appliquées sur les populations les plus pauvres au moment la prolétarisation des travailleurs venus s'entasser dans les grandes villes dans les

[454] PONTY Janine, *op. cit.*, p. 143
[455] MAUCO Georges, *op.cit.,* p. 325
[456] [AMC] SMC.0/220-225 Service médico-social
[457] Rémy BUTLER, *Le logement social en France : 1815-1981, de la cité ouvrière au grand ensemble*, Paris, Maspero, coll. « Fondations », 1983, p. 48

industries. L'hygiéniste le plus connu est Villermé qui, par ailleurs, a écrit un projet sur les cités ouvrières dans les *Annales d'Hygiène publique* en 1930. Son projet est « d'inscrire dans l'habitat les normes de l'ordre sexuel, social et politique et d'en assurer l'exercice dans l'espace intime de l'hygiène privée » [458]. Ainsi, les aménagements précédemment démontrés peuvent aussi entrer dans cette démarche hygiéniste toujours d'actualité (bien qu'évoluée) pendant l'entre-deux-guerres, notamment lorsque les constructeurs cherchent à faire des allées assez larges pour éviter la propagation de maladies. Le fait de construire des habitations avec des espaces réservés aux célibataires et d'autres aux familles, est aussi une manière de conserver « l'ordre moral ». Enfin, concernant l'aspect physique, qui est l'objet de ce paragraphe, il entre aussi dans cette démarche. Les vaccinations, qu'elles soient dans ces cités ou dans les dépôts aux postes-frontières, sont faites pour éviter la propagation des épidémies, notamment de la tuberculose ou du typhus. Concernant les femmes, des brochures leurs expliquent comment lutter contre ces maladies, mais d'autres leur expliquent également comment soigner le nourrisson. Ainsi, les femmes portent la responsabilité de la santé de leur famille entière.

C'est ce que démontre une affiche éditée en français et en espagnol pour être affichée dans les cités de la SMC où ces services fonctionnent [voir Figure 20]. Le fait que l'affiche en langue étrangère soit plutôt en espagnol qu'en polonais s'explique par la plus forte présence des Espagnoles dans la cité de Fontgrande. Il est vivement conseillé aux mères de nourrisson de prendre rendez-vous pour ces consultations, qui, selon ce qui est indiqué sur l'affiche, sont possibles depuis 1929. Cependant, dans une lettre de Mme Grisel, la surintendante de Fontgrande, il est indiqué en 1933 que le service fonctionne encore très mal et que pour cette raison, des familles cherchent à vivre dans des logements en dehors des cités ouvrière[459]. Malgré ce dysfonctionnement, dans le dossier datant des années 1940, le service semble s'être un peu développé. Il y est expliqué que les consultations s'effectuent deux fois par mois dans les locaux de Carmaux, de Fontgrande mais aussi dans celui de la cité des Bruyères les « 2e et 4e mardis à 2 heures ». Un carnet est délivré au nourrisson sur lequel figurent les « antécédents héréditaires » du père et de la mère. Ce carnet est important car il est spécifié que pour avoir accès aux primes de natalité susmentionnées, les mères doivent régulièrement se présenter aux consultations. Enfin, elles se voient remettre des manuels de puériculture dont voici quelques titres : « Les joies d'une mère », « Conseils d'un Médecin aux jeunes mamans », « Le livret de Bébé ». Il y a donc toute une démarche pour « éclairer » les jeunes mères afin qu'elles puissent

[458] *op. cit.*
[459] [AMC] SMC.0/220-225, dossier consultations de nourrissons (1932-1942), A. Grisel au directeur général, lettre datant du 13 décembre 1933

élever leur nourrisson dans les meilleures conditions d'hygiène possible. Que ce soit sur les affiches, ou en observant le titre des livres, la responsabilité prêtée aux mères sur le nourrisson est très importante. La manière dont elles sont invitées à prendre conscience de cette responsabilité peut parfois même être infantilisante. Soumettre le versement de la prime à la natalité à la présence régulière aux consultations prénatales est un exemple. Et le titre du livre « Les joies d'une mère » rappelle les valeurs de la bourgeoisie qui donnent un caractère affectif à la reproduction chez les femmes.

Concernant les consultations prénatales, elles s'effectuent 1 fois par mois aux dispensaires de Fontgrande et des Bruyères. Il y a donc 2 sages-femmes à qui du matériel peut également être prêté pour les accouchements. Ce service fonctionnait bien car entre 1932 et 1935, il y a eu une moyenne de 7 consultations par mois à Frontgrande et de 8 aux Bruyères sachant qu'elles n'étaient ouvertes qu'une fois par mois[460]. Les accouchements effectués par la sage-femme du nom de Mme Ravailhé, furent, quant à eux, beaucoup plus nombreux. Parmi les documents conservés, quelques années figurent avec le recensement de tous les nouveaux-né mais aussi des fausses couches[461]. Par exemple, sur l'année 1932, elle a assisté l'accouchement ou bien s'est occupé de fausses de couches de 87 femmes habitant pour la grande majorité dans les cités de Fontgrande, des Bruyères et de l'Abeillé.

.1.2.2 Les perspectives d'emploi ou d'activité proposées aux habitantes

Parmi les services dits « médico-sociaux », des centres de formation ou de travail sont également proposés aux habitantes des cités, en particulier aux jeunes filles. Les types de travail ou d'activité proposés restent cependant ceux qui sont, durant cette période, traditionnellement associé aux femmes : ménagère, travail dans le textile. D'autre part, le fait que les « ateliers des petits métiers » soit directement relié au service social montre aussi que le travail des femmes n'est pas reconnu comme un travail productif. Il reste associé à la sphère domestique et n'est pas considéré comme un travail en lui-même – dans les dossiers conservés, la plus-value qu'il pourrait générer ne semble pas être la principale préoccupation des cadres de la SMC – mais comme un vecteur, lui aussi, de stabilité et de conservation des familles sur le territoire.

[460] [AMC] SMC.0/220-225 Service médico-social, dossier consultations prénatales (1932-1936)
[461] [AMC] *Idem*

.1.2.2.1 L'école ménagère de Fontgrande

Dans la cité qui a connu le plus d'aménagements, une école de ménagères a également été construite pour y accueillir les habitantes de la cité [voir Figure 21]. Dans une note concernant les services sociaux de la SMC, il est écrit ceci :

> « CENTRE FAMILIAL MENAGER : Des cours d'enseignement ménager, organisés par l'OFFICE FAMILIAL MENAGER, 12, rue Monsieur, à PARIS, ont été institués aux Mines de Carmaux, en 1927. Ces cours comportent 2 sessions annuelles : mai et octobre »[462]

Ce centre devait accueillir des groupes de femmes mixtes, étant donné que la cité de Fontgrande est celle où il y a le plus de Français mais aussi le plus de nationalités représentées. Concernant les Polonais, il faut rappeler que seules celles venant de Westphalie ou les mères de famille très nombreuse y logeaient. Cet enseignement ménager, qui ne destine pas au travail salarié mais au travail domestique dans l'économie familiale, restait donc réservé aux habitantes de la cité de Fontgrande.

Sur les photos conservées [voir Figure 22], il est possible de voir les différents enseignements proposés. Il existe donc un cours pour s'occuper du nouveau-né mais aussi un cours pour donner des soins en général. Il y a une affiche, non perceptible sur les photos trop petites en annexe, sur laquelle il est écrit « Combattez la tuberculose » et sur laquelle il est expliqué comment elle se propage. Cette dernière rappelle que le combat contre cette maladie, dans l'optique hygiéniste évoquée auparavant, était assigné aux mères de famille. Le fait d'avoir des cours pour les soins de la famille entière montre aussi que les « ménagères » devaient s'occuper des soins des enfants mais aussi des ouvriers pour le maintien de la main-d'œuvre[463]. En effet, dans l'espace étudié, la sphère reproductive participe également au maintien de la production de l'usine en faisant participer les femmes aux soins de première nécessité aux employés de la mine. Sur la photo, il est possible d'observer comment elles font des bandages, que ce soit sur les pieds, la tête ou les mains. Sur le cliché suivant, les femmes font de la broderie. Cette activité est également proposée par une association de Polonaises dans la cité des Homps appelée « Jeanne d'Arc »[464]. Les habitantes de Fontgrande ont également droit à des cours de couture. Sur la photo, elles apprennent comment faire un ourlet. Comme dans les exploitations familiales, la conservation des vêtements, leur lavage et leur réparation est une

---

[462] [AMC] *Idem,* dossier Association des surintendantes, Lettre de Ch. Pérès à la Président de l'association des surintendante datant du 11 février 1931, Note jointe

[463] Louise A. TILLY, Joan Wallach SCOTT et Monique LEBAILLY, *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot », n? 421, 1987.

[464] Serge SOMPAYRAC et Rolande TREMPE, *La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines*, *op. cit.*, p. 121, photographie des broderies de l'association

activité destinée aux femmes. Elle participe, comme l'élevage ou la cuisine, au maintien de l'équilibre de l'économie familiale car les vêtements étaient beaucoup plus chers pendant l'entre-deux-guerres. Il était donc important de bien les entretenir. Enfin, les élèves de cette école ont droit à des cours de cuisine, nécessaire également à la reproduction de la famille.

Ce qui peut être constaté dans le cadre de cette école ménagère est que l'enseignement proposé est aussi une forme de reproduction des valeurs bourgeoises. En effet, dans la conclusion de son livre *La place des bonnes*[465], Anne Martin-Fugier explique qu'à partir du début du XX^{ème} siècle, des écoles ménagères sont proposées pour remédier au problème de la crise de la domesticité. Ces écoles, au départ destinées à former des domestiques, ont selon elle, « fabriqué une femme nouvelle, devenue un modèle pour plusieurs générations : la petite-bourgeoise au foyer, écrasée par toutes les tâches, y compris celles de la domestique devenue introuvable, et fière de l'être. »[466]. Il est également nécessaire de prendre en compte que cet enseignement était à destination des habitantes de la cité de Fontgrande, et qu'il était donc mixte du point de vue de la nationalité. Dans cette cité, mais aussi dans celle des Bruyères, est aussi proposé pour les jeunes filles, non pas un enseignement, mais un travail, ou plutôt un « petit métier » …

.1.2.2.2 Une tentative d'implantation de « petits métiers » : éviter l'exode rural en retenant les jeunes filles

Parmi les services il existe aussi des petites fabriques qui ont été mises en place par la SMC. Voici comment elles sont décrites dans le dossier sur les services médico-sociaux :

> « ATELIERS des PETITS METIERS, occupant les jeunes filles à des travaux de bonneterie, de couture, etc… Elles peuvent ainsi, dans une région où a main-d'œuvre féminine trouve difficilement à s'employer, apporter leur modeste contribution au budget familial. Les modalités d'application sont très variables : souvent, la Société des Mines de Carmaux s'entend avec un fabricant et met à sa disposition ses ateliers. Ce dernier fournira le matériel et les matières premières. C'est lui qui assure aussi la rétribution des ouvrières. Deux ateliers fonctionnent ainsi : l'un à Fontgrande, l'autre aux Bruyères. »[467]

Dans le même dossier, tout une chemise contient les informations relatives à l'activité de l'atelier de Fontgrande[468], cependant, concernant celui des Bruyères, seul le plan de l'atelier a été consulté [voir Figure 23] Cet atelier avait une grande salle centrale où étaient disposés des métiers à tricoter. Il y avait également un vestiaire et une salle où se stockait la laine. La

[465] Anne MARTIN-FUGIER, *La place des bonnes : la domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris, Perrin, coll. « Collection Tempus » , 2004., p. 335-347
[466] *Ibid.*, p. 347
[467] [AMC] SMC.0/220-225 Service médico-social, p. 11
[468] [AMC] *Idem*, dossier Atelier des petits métiers, Hameau de Fontgrande

monitrice, chargée de surveiller et d'apprendre le travail était logée dans le même bâtiment. Étant donné que le plan date de 1934, il fait supposer qu'il a été achevé plus tard, donc l'activité de ce centre a certainement fonctionné durant la deuxième moitié des années 1930.

Concernant l'Atelier des « petits métiers » de Fontgrande, un dossier reprenant le personnel employé entre 1928 et 1934 montre que 53 % des travailleuses étaient nées dans un pays étranger [voir Tableau 3]. La majorité de ces jeunes filles nées dans un autre pays venaient d'Espagne, notamment de la région des Asturies où l'activité des Houillères y était également très importante dans des villes comme Mieres. Ensuite, 15 % des jeunes filles employées étaient nées en Pologne et 13 % en Allemagne. Étant donné que de nombreuses Polonaises venaient de Westphalie y est donc fortement probable que les Polonaises fussent majoritaires par rapport aux Espagnoles. Dans ces ateliers, les jeunes filles travaillaient pour une courte période, parfois un an, parfois quelques mois.

Le fabricant qui s'est occupé de la fabrique de Fontgrande de 1928 à 1934 est le directeur d'une bonneterie castraise qui s'appelle Léon Bosc. Il envoyait le matériel nécessaire et la matière première (de la laine) pour la confection des vêtements qui étaient exclusivement des chaussettes pour homme ou pour femme. Concernant les conditions de travail des employées, elles disposaient d'une petite rémunération qui correspondait soit à la catégorie 1 soit à la catégorie 2. Par exemple, en octobre 1930, pour 14 journées travaillées, une employée de la catégorie 1 obtenait un salaire de 136,50 francs et celle de catégorie 2, un salaire de 134,50 francs. Ce dernier a également envoyé une de ses ouvrières, Mlle Bessières pour être monitrice. En 1934, cette dernière souhaite reprendre l'Atelier à son propre compte, mais la SMC s'y oppose et ferme définitivement ce centre supposant que le loyer proposé serait trop onéreux et ferait couler l'entreprise[469].

Donc, les perspectives pour les jeunes filles au sein de la cité ouvrière restent limitées. Lorsqu'un travail salarié leur est proposé, il s'agit d'une activité faiblement rémunérée destinée à combler les difficultés pouvant exister dans une économie familiale. De plus, la perspective d'emploi demeure d'autant plus limitée qu'il ne s'agit pas d'une activité à long terme, car les habitantes y travaillent pour une courte durée. Pendant la 2e Guerre Mondiale, la SMC proposera un atelier basé sur le même modèle appelé « Comité pour l'entr'aide par le travail », sauf qu'il sera question de travail à domicile. Les femmes de mobilisés pourront confectionner des chaussettes, sac de couchage, paillages, chandails etc. afin de pouvoir disposer de quelques

[469] [AMC] *Idem*, Lettre du 19 octobre 1934 du directeur Ch. Pérès de la SMC à Léon Bosc

ressources en plus pour pouvoir continuer à faire tourner une économie familiale tout en étant privée du « chef de famille »[470].

.1.3 Les Polonaises : dépendance à la situation du « chef de famille » et lieux d'expression

La présence des émigrantes dans les cités ouvrières dépend finalement de la situation de l'ouvrier employé dans la mine. Cette remarque préliminaire, paraissant peut-être anodine, est cependant importante à souligner car si un père de famille meurt d'un accident de travail ou est licencié, la présence de sa famille dans la cité ouvrière n'a plus lieu d'être. Cela s'explique par le fait que les logements sont fournis spécialement pour les employés, que les cités ouvrières sont directement reliées à la production de l'usine. Ainsi, les femmes d'ouvriers vivant dans ces habitations, si elles peuvent trouver des espaces qui leur sont propres, restent tributaires de la situation de leur mari. Dans un premier temps, après avoir étudié la procédure d'introduction des familles, il est donc intéressant d'étudier également les cas de rapatriements, notamment lors de la crise des années 1930 ou lorsqu'un ouvrier décède d'un accident du travail ou d'une autre cause. La situation des femmes étrangères mariées à un mineur diffère donc de celle des Françaises car elles peuvent être rapatriées aussi bien du fait du licenciement de leur mari que de son décès. Les veuves étrangères, suivant si leur mari est mort d'un accident du travail reconnu par la société ou non, ne connaissent pas toujours le même sort que les Françaises veuves de mineurs[471]. En effet, la mort de leur mari peut être, la plupart du temps, synonyme d'un rapatriement. Finalement, dans la cité, seules les femmes étrangères étant employées à titre individuel sans être passée par la procédure d'introduction des familles sont indépendantes. Il s'agit des Institutrices polonaises, qui, d'autant plus étaient souvent très appréciées par les habitants. Ces dernières disposaient de leur propre logement et participaient activement à la vie dans la cité ouvrière.

.1.3.1 Dépendance des épouses à la situation des mineurs étrangers

Dans un contexte national et dans tous les secteurs d'activité, les Polonais font partie des étrangers qui ont été le plus durement touchés par les expulsions et les rapatriements pendant la crise qui apparaît dès 1930 dans le textile et l'agriculture et qui touche un an après les autres secteurs d'industrie. Comme l'explique Linda Guerry[472], cette crise n'a pas épargné les familles

[470] [AMC] SMC.0/220-225 Service médico-social, p. 12 du dossier
[471] « Femmes et enfants », Rolande TREMPE, « Les mineurs de Carmaux, 1848-1914 », *op. cit.*, p.132-141 : Rolande Trempé s'est beaucoup intéressée à la situation des veuves de mineur et à leur travail
[472] Linda GUERRY, « Le genre de l'immigration et de la naturalisation », *op. cit.*

car elles deviennent, après avoir été un facteur de stabilité apprécié, un poids pour les allocations et le chômage dans l'opinion publique et dans le discours de nombreux politiques. Ainsi, concernant les familles de mineurs, leur présence même dans la cité ouvrière est remise en cause. La SMC, si elle a eu recours au rapatriement de certains de ses employés, a cependant pris en compte le temps passé par les familles en France. Ensuite, en dehors du contexte économique et politique, le traitement administratif des veuves de mineurs polonais montre que, la cité manquant de place la plupart du temps, leur présence n'y est plus souhaitée. Contrairement aux Françaises, ces dernières ne bénéficient pas d'une protection suffisamment développée pour pouvoir envisager de rester en France.

.1.3.1.1 La crise économique et les licenciements

La règlementation de la carte d'identité des étrangers devient de plus en plus restrictive et élargit la surveillance de ces derniers au même moment où l'opinion publique devient de plus en plus réticente à l'accueil des immigrés sur le territoire. Des décrets antérieurs au vote de la loi du 10 Août 1932 vont dans ce sens. Un décret datant du 21 mai 1932, modifiant celui du 10 juillet 1929 relatif à la carte d'identité, précise les modalités de délivrance mais surtout rend l'étranger passible d'expulsion s'il n'est pas en possession de la carte. Comme M. Duhamel l'explique dans une lettre envoyée au directeur de la SMC[473], auparavant, les étrangers en situation irrégulière étaient invités à quitter le territoire mais avec ce nouveau décret, ils peuvent à présent être directement expulsés. De plus, s'ils reviennent en France, ils peuvent être passibles de 6 mois de prison. Concernant le logement, et donc les cités ouvrières également, un deuxième décret complète aussi celui du 29 juillet 1929. Il rajoute à l'obligation qu'a le propriétaire d'un logement de déclarer dans les 24h qui suivent la présence d'un étranger, celle d'indiquer « le lieu, la date et le numéro de délivrance du passeport ou de la carte d'identité »[474]. Le directeur interprète ces décrets comme une volonté de la part du gouvernement d'élargir la surveillance des étrangers sur le territoire et invite donc les propriétaires des cités ouvrières, qui sont souvent les Sociétés des mines elles-mêmes, à accroître leur surveillance pour remplir convenablement ces formalités administratives.

Ensuite, dès le mois de février 1932, le CCHF réfléchit aussi aux mesures de rapatriement des ouvriers licenciés et de leur famille s'ils sont venus avec elle. Une circulaire interne du 26 janvier 1932 met en place des règles plus précises de rapatriement[475], et rappelle les formalités

[473] [AMC] SMC.0 / 230-39, Lettre du directeur M. Duhamel du CCHF aux directeurs des Houillères datant du 30 mai 1932 (folio Correspondance générale)
[474] [AMC] *Idem*
[475] [AMC] SMC.0 / 230-39, Lettre de la délégation du bureau du CCHF aux directeurs des mines datant du 8

déjà existantes. Concernant les travailleurs polonais et tchécoslovaques, la gratuité du transport est valable sur tout le réseau ferré français. Les titres de transport gratuit sont délivrés par l'Office public de placement dans le département ou était employé l'ouvrier. Si ceux de la SMC n'ont pas été consultés, des carnets concernant le département de l'Aveyron ont été conservés[476]. Dès les années 1930, il est possible de trouver des souches indiquant le rapatriement d'ouvriers chômeurs, dont des familles, qui ne sont, pour autant, pas systématiquement indiquées. Dans l'exemple figurant en Annexe [Figure 24, image à gauche], il s'agit d'un rapatriement groupé de personnes ayant le même nom de famille sans que leur lien de parenté ne soit indiqué. Il est cependant expliqué que le motif de leur rapatriement au poste de Cerbère dans les Pyrénées-Orientales est qu'ils sont chômeurs de la Verrerie de Penchot. Par ailleurs, d'autres souches indiquent que pour l'année 1931, cette société a aussi procédé au rapatriement d'ouvriers chômeurs, seuls ou avec leur famille. Concernant les chômeurs rapatriés de Cransac ou Aubin – la société qui les a licenciés n'est pas toujours indiquée, il n'est donc pas certain que tous aient travaillé dans les mines lorsque ce n'est pas indiqué – rapatriés avec ou sans leur famille, il en existe également mais surtout à partir de l'année 1932. Par ailleurs, la plupart des rapatriés Polonais restent souvent des hommes venus seuls ou des célibataires [Figure 24, image centrale] (à l'exception des veuves) et les quelques familles rapatriées sont des familles espagnoles [Figure 24, image à droite].

Les familles ne sont donc pas toujours épargnées par les nombreux rapatriements existant au moment de la crise, cependant, il est néanmoins conseillé de n'expulser que les familles récemment arrivées en France. En effet, voici comment la délégation du CCHF traduit aux directeurs des mines la circulaire ministérielle du 4 mars 1932 relative au rapatriement des travailleurs étrangers :

> « La circulaire du 4 mars prévoit que les réquisitions de transport à titre gratuit pourront également être délivrées aux familles de travailleurs étrangers sans qu'il soit besoin de consulter préalablement le Ministère du Travail. Ledit Ministère appelle seulement l'attention de Préfectures sur l'intérêt qui s'attache à réserver les facilités de rapatriement aux familles qui ne sont établies en France que depuis peu de temps, un an ou deux par exemple, ou qui se trouvent démunies des ressources indispensables »[477]

Cette remarque, bien qu'elle soit le commentaire d'une circulaire adressée aux Préfecture n'a qu'une faible valeur règlementaire. Il faut simplement noter que le caractère supposé

février 1932.

[476] Archives départementales de l'Aveyron, désormais [AD12], 4 M 365 Transports gratuits, carnets à souche des réquisitions

[477] [AMC] SMC.0 / 230-39, Lettre de la délégation du bureau du CCHF aux directeurs des mines datant du 23 mars 1932.

« stabilisateur » des familles reste un argument contre leur rapatriement. Finalement, les modalités de rapatriement, hormis le remboursement du voyage sur le territoire français, ne sont pas suffisamment règlementée. En 1934, le Consul de Pologne à Toulouse, prenant l'exemple de rapatriements de familles entièrement pris en charge par les employeurs des mines du Nord-Pas-de-Calais, invite le directeur de la SMC à faire de même en leur réservant un « traitement juste et humanitaire »[478]. Il demande à ce que soient également pris en compte le transport du mobilier et des bagages et de couvrir les frais de transport qui s'étendent en dehors du territoire français. À cette lettre, le directeur général Ch. Pérès répond que la SMC s'adapte au mieux en prenant en compte les difficultés économiques de l'entreprise[479]. Il ne s'engage pas à payer intégralement les frais de la frontière française à la Pologne mais fait le choix d'un traitement au cas par cas. Il explique que, par exemple, ils ont payé à certains d'entre eux « des primes de natalité de plusieurs milliers de francs qu'en toute justice ils [n'eussent] jamais dû leur payer ou seulement dans certaines conditions, […] ». De plus, il refuse de donner un traitement de faveur aux ressortissants polonais au prétexte que la SMC emploie des ouvriers de nationalité diverse et qu'il serait injuste d'accorder plus de faveurs à eux plutôt qu'à d'autres.

Enfin, le rapatriement des familles pose aussi la question de la présence des chômeurs et de leur famille dans les logements des cités ouvrières. En 1935, le consulat de Pologne à Toulouse demande au directeur de la SMC de bien vouloir laisser un père de famille polonais et chômeur occuper un bâtiment des Bruyères jusqu'à ce qu'il soit dans la mesure de financer son rapatriement car l'avancement des frais a été momentanément suspendu[480]. Il explique qu'étant à la charge d'une famille nombreuse, il se retrouve donc dans une situation « très précaire » l'empêchant de financer entièrement son départ. Ce dernier accepte à condition de fixer une date limite de départ de la famille du logement[481].

.1.3.1.2 Les Veuves des mineurs polonais

Dans un document datant de 1938, recensant les accidentés du travail de nationalité polonaise dans la SMC figurent deux veuves de mineurs auxquelles est versée une rente d'indemnisation[482]. Les orphelins ont également droit à une rente à la suite du décès de leur

[478] [AMC] SMC.0 / 222-39, Lettre du consulat de Pologne à Toulouse au directeur général de la SMC datant du 5 novembre 1934
[479] [AMC] I*dem*, Lettre du directeur général de la SMC au consulat de Pologne à Toulouse datant du 10 décembre 1934
[480] [AMC] *Idem*, Lettre du consul de Pologne à Toulouse adressée au directeur général de la SMC le 5 novembre 1935.
[481] [AMC] *Idem*, Lettre du directeur Général de la SMC au consul de Pologne à Toulouse datée du 8 novembre 1935
[482] [AMC] *Idem*, Lettre du directeur de la SMC au consul de Pologne à Toulouse datant du 21 novembre 1938

père. Cela signifie que les ressortissantes étrangères bénéficient du même traitement pour les accidents du travail que les Françaises. La situation devient cependant plus complexe pour les étrangères lorsque leur mari décède d'une cause extérieure à la Société ou non reconnue comme un accident du travail. Dans la correspondance conservée de la SMC, il n'est pas rare de trouver des lettres envoyées par les consuls de Pologne de Marseille ou de Toulouse où des cas particuliers de veuves de mineur polonais sont traités. Les exemples suivants montrent que si la cause du décès n'est pas un accident du travail reconnu, la situation devient alors très complexe pour la veuve qui n'a souvent d'autre choix que d'envisager un retour en Pologne.

Le premier cas est celui de la Veuve Wi. dont le mari est mort le 12 Août 1927[483]. Cette dernière, s'étant adressée au Consulat de Pologne à Paris réclame une somme d'agent qui a été retenue sur le dernier salaire de son mari, en vertu d'un article 6 figurant sur le contrat de travail. Cependant, la réponse du directeur général de la SMC est que ce dernier n'est pas décédé d'un accident du travail – cela ne donne donc pas accès à une rente – mais qu'il « est mort, [croient-ils], de dysenterie »[484]. De plus, elle n'a accès à quasiment aucune indemnité car son mari était récemment arrivé et n'avait pas achevé son contrat. En effet, dans la marge d'une autre lettre envoyée par le consulat de Pologne à ce directeur[485], il est inscrit que l'ouvrier n'ayant pas achevé son contrat de travail, ses héritiers n'ont pas droit à l'indemnité de retour. Ainsi, malgré les appels du consulat déclarant que cette veuve, accompagnée de ses deux enfants, « est dénuée de toutes ressources », la SMC ne donne aucune suite à cette affaire s'attachant à une législation qui ne prévoit pas de couverture dans un tel cas particulier.

La situation des Veuves est également particulière lorsqu'elles occupent un logement appartenant à la SMC. La Veuve Ry., dont le mari travaillait depuis 12 ans dans cette société et qui est mort d'une « courte maladie » en 1932, a dû changer de logement. La société lui a proposé un logement à destination des nouveaux ouvriers mais qu'elle devra quitter lorsque l'un d'entre eux arrivera, n'étant pas donc pas prioritaire par rapport à eux[486]. D'autre part, elle est invitée à chercher le plus rapidement possible un nouveau logement. Cette « petite grâce » s'explique par le fait que cette veuve se retrouve seule avec 7 enfants et que son dernier-né est récemment mort à la naissance. Elle dispose de très peu de ressources malgré les aides du Secours mutuel. En effet, lorsqu'il ne s'agit pas d'un accident du travail, les familles d'ouvriers

[483] [AMC] *Idem*, Lettres entre le Juge de Paix de Carmaux, le consul de Pologne à Paris et le directeur de la SMC allant du 12 Août 1927 au 1er décembre 1927 (4 lettres)
[484] [AMC] *Idem*, Lettre du Directeur général de la SMC au Consulat de Pologne à Paris du 20 septembre 1927.
[485] [AMC] *Idem*, Lettre du consul de Pologne à Paris au directeur de la SMC datant du 26 novembre 1927
[486] [AMC] *Idem*, Lettre du directeur de la SMC au consul de Pologne datant du 22 octobre 1932

décédés, à condition d'avoir cotisé, peuvent avoir accès à des indemnités venant de la caisse de secours mutuels directement reliée à la SMC. L'article 24 de la Société des secours mutuels des Ouvriers mineurs de Carmaux prévoit une prime aux orphelins[487]. Elle s'élève à 210 francs. Elle a eu également accès à une allocation au décès s'élevant à 245 francs mais aussi à quelques « secours exceptionnels » et à une allocation journalière de maladie.

Concernant à nouveau le logement, la Veuve Go.[488] est dans la même situation que la Veuve Ry. Un délai pour quitter le logement qu'elle occupe lui a été accordé, mais elle a refusé de le quitter le moment venu. Cette résistance a amené le directeur général de la SMC à faire appel au consulat de Pologne car sinon ils auraient été obligés « à regret, mais pour ne pas créer un précédent fâcheux – d'en appeler à la justice pour obtenir une inévitable expulsion [qu'ils auraient] pu exiger, contractuellement, depuis un mois déjà »[489]. Enfin, un dernière Veuve, Mme Ru., s'est vue, quant à elle, accepté le financement à la hauteur de 200 francs pour son rapatriement avec ses trois enfants. Mais au dernier moment, cette dernière a refusé de repartir en Pologne[490].

En contraste avec ces situations de dépendance matérielle au statut de l'époux, les femmes pouvaient également avoir leurs propres espaces de réunion et de rencontre à travers les associations. Les institutrices, quant à elle n'étant pas rattaché à un ouvrier mineur, avaient plus d'indépendance et disposaient de leur propre logement. Elles participaient, suivant les personnalités, à la vie culturelle de la cité et étaient souvent très appréciées des habitants.

.1.3.2 Des Polonaises impliquées dans la vie de la cité

Les épouses de mineurs pouvaient participer à l'importante vie associative des cités ouvrières, que ce soit dans des association de broderie ou des associations religieuses.

.1.3.2.1 La vie associative

Dans son mémoire de maîtrise, Serge Sompayrac a noté la présence de deux associations de femmes polonaises[491]. La première était à Blaye-les-mines et s'appelait « Maria Konopnicka ». Elle était sous la présidence de Mme Szeliga. Dans cette association, il s'agissait surtout de s'occuper des veuves, précédemment citées, et des orphelins. Étant donné ce qui a été démontré auparavant, il est possible que cette association ait participé au soutien moral ou

[487] [AMC] *Idem*, Lettre du directeur de la SMC au consul de Pologne datant du 6 août 1932
[488] [AMC] *Idem*, Lettre du directeur de la SMC au consul de Pologne datant du 15 mai 1934
[489] [AMC] *Idem*
[490] [AMC] *Idem*, Lettre du consul de Pologne à Toulouse au directeur de la SMC datant du 28 avril 1934
[491] Serge SOMPAYRAC, « La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines », *op. cit.*, p. 109-110

à l'aide matérielle étant donné que la mort du mari entraînait souvent des difficultés financières importantes. Cette association proposait aussi des stages de broderie.

Des séances de couture et de broderie étaient aussi organisées par l'association « Jeanne d'Arc » dans la cité des Homps. Cette dernière a été fondée en 1933 par des femmes polonaises et a pris de l'importance tout au long des années 1930. Comme l'indique Serge Sompayrac, en plus des cours de broderie, il y avait des cours de travaux ménagers, « des leçons de français, des chœurs, des réunions pour les tout petits etc. »[492]. Dans la même cité, il y avait également une association religieuse, créée en 1922, exclusivement composée de Polonaises[493]. Cette confrérie appelée « Bractwo Rozancowe » avait pour but principal de diffuser la foi. Elles étaient très impliquées dans l'organisation des fêtes religieuses. Elles soutenaient également les familles et pouvaient parfois aider d'un point de vue matériel. Les cotisations permettaient de faire différents dons, dont une aide financière de 200 francs lorsqu'un conjoint mourrait. Ces dernières veillaient également à ce que la morale catholique soit respectée dans les cités ouvrières, comme l'explique S. Sompayrac lorsqu'il écrit : « souvent aussi, elles maintenaient dans le bon chemin une voisine défaillante »[494]. L'encadrement religieux était très développé dans les deux cités. Ces différentes associations, qui peuvent être des moyens de rassemblement religieux ou plus conviviaux, confortent cependant les rôles traditionnels des femmes. Pour autant, elles permettent de créer des lieux communs de partage pour ces émigrantes qui, sans cela, seraient isolée dans leurs petits baraquements. Les Polonaises participaient également aux cercles de théâtre mixtes présents dans chacune des cités tarnaises. Concernant l'association religieuse, les démarches caritatives, notamment à l'encontre des veuves ou des orphelins, pouvaient pallier le manque d'aides qui n'étaient pas toujours garanties par les traités ou par les sociétés.

.1.3.2.2 Le rôle et la place des institutrices

Des instituteurs, ou « moniteurs » polonais, ont été recrutés dans les deux sociétés des mines tarnaises. Ils n'étaient pas considérés comme des professeurs à part entière, mais dans les faits, ils donnaient des cours dans les « Écoles polonaises » et participaient au maintien de la connaissance de la langue polonaise. Dans la cité des Homps, comme l'indique S. Sompayrac, une de ces École a était construite non sans la résistance du gouvernement à son début[495]. En effet, pour que cette École puisse se bâtir en 1921, des professeurs laïques français y ont

[492] *Op. cit.,* p. 110
[493] *Ibid.,* p. 112
[494] *Ibid.*
[495] Ce paragraphe reprend également le travail détaillé de S. SOMPAYRAC, « Les instituteurs polonais », *op.cit.*

également été recrutés. Que ce soit dans cette cité ou dans la région de Carmaux, l'apprentissage du Polonais pour les enfants de ces ressortissants était à la fois réclamé par les mineurs mais aussi par le Consulat de Pologne. Par ailleurs, dans la cité des Bruyères, la construction de l'École a été plus tardive ainsi que l'investissement matériel suffisant à son bon fonctionnement[496]. Enfin, les institutrices polonaises étaient logées par les sociétés dans la cité.

Dans la cité des Homps, la première institutrice recrutée a été Léontine Haciska-Kurkowa en 1926. Avant elle, un ouvrier polonais des mines s'occupait de l'enseignement du polonais assisté par une jeune catéchiste[497]. En 1934, Mme Nawojska a pris la relève, envoyée par le gouvernement polonais. Cette dernière a eu beaucoup de travail car elle enseigné à 500 élèves et travaillait de 8h à 11h puis de 13h à 16h. Son statut, différent de celui des enseignants français, la rendait plus flexible au niveau des horaires par rapport à ses collègues. Concernant son travail en faveur des habitants de la cité, elle a été l'origine de la création des scouts polonais à Cagnac-les-mines[498]. De plus, elle participait à l'organisation de fêtes folkloriques dans la cité polonaise, mais aussi des fêtes religieuses comme celles de Noël ou de Pâques où elle donnait des œufs à peindre aux enfants. Elle organisait ensuite la fête des moissons à la fin de l'année scolaire. Selon S. Sompayrac, elle « était la principale organisatrice de la vie culturelle des Polonais de la cité des Homps » et « était très estimée » de cette population. Malheureusement, en voyage en Pologne en 1939, elle n'a pu revenir en France à cause du déclenchement de la guerre et a été remplacée par Mme et M. Palmbach.

Dans les cités de la région de Carmaux[499], les cours de polonais ont mis du temps à se mettre en place. À partir de 1921, une École a été ouverte sur le camp de l'Abeillé avec des cours deux fois par jours. Comme indiqué dans l'introduction de ce paragraphe, il a fallu une pression des mineurs polonais mais aussi du consulat de Pologne pour voir se mettre en place des cours réguliers en 1929. De plus, l'école était obligatoire jusqu'à 13 ans, donc du fait des difficultés financières des familles, les enfants arrêtaient souvent d'aller à l'école à cet âge pour travailler. Et les deux Sociétés encourageaient vivement les mineurs à employer leurs enfants dès qu'ils étaient en âge de travailler, les avertissant plusieurs fois pour les inscrire dans l'exploitation. Concernant les institutrices, la première, Mme Kulczycka, a enseigné jusqu'en 1932, date de

[496] [AMC] SMC.0/230-39, folio sur les Polonais : au début des années 1920, le consulat de Pologne à Marseille, soutenant les demandes des habitants des cités, rappelle fréquemment à la SMC l'attachement de ces derniers à leur langue maternelle et donc l'importance du recrutement d'un moniteur polonais ; SMC.0/222-39 : de nombreuses informations sur le recrutement des différentes institutrices

[497] Serge SOMPAYRAC, « La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines », *op. cit.*, p. 127

[498] *Ibid.*, p. 128, se référer à la note de bas de page 155 sur cette dernière

[499] S. SOMPAYRAC, « Les instituteurs polonais », *op.cit.,* p. 126

son décès. Le consulat de Pologne a invité le comité des parents, qui s'était formé dans cette cité, à faire cotiser les habitants de la cité pour lui offrir un monument funéraire[500]. Ainsi, avec la mobilisation de ce consulat et des habitants de la cité, une petite cérémonie avait été faite en hommage à cette institutrice au moment de l'érection de ce monument funéraire offert par ces derniers. Celle qui lui a succédé, Mme Jedrzejewska, avait déjà enseigné dans les corons de la Moselle ou du Nord[501]. Elle enseignait, comme à Cagnac, le polonais, l'histoire et la géographie de la Pologne. Elle n'est pas restée longtemps, et jusqu'en 1940, deux autres institutrices se succèdent.

Dans les cités ouvrières du bassin minier du Tarn, les femmes sont donc fortement dépendantes de la situation de leur époux mineurs. Elles évoluent dans le territoire organisé de la cité ouvrières où des espaces ont été pensés pour permettre la réalisation des travaux ménagers. Malgré cette situation de forte dépendance à leur statut d'épouse, elles peuvent cependant trouver des associations dans lesquelles elles se retrouvent parfois seulement entre elles, ou sinon en mixité. Ces associations restent souvent religieuses et recréent des espaces où elles pratiquent des activités dites « féminines » comme la broderie. Les associations religieuses pouvaient également combler les lacunes qui existaient dans la politique d'introduction des familles de la SMC.

La SMC a finalement déployé des efforts considérables dans la construction de ces cités ouvrières dont la construction a été encouragée pour loger les travailleurs et leurs familles. Ces dernières étant rattachées à un facteur de stabilité, leur introduction a d'autant plus été incitée pour parvenir à des résultats sur le long terme. Une fois les familles installées, des services sociaux divers ont été mis en place et une attention particulière a été adressée aux soins médicaux de la grossesse puis du nourrisson. Dans cet espace, les services et les divers aménagement ont donc été orienté de manière à perpétuer les familles.

[500] [AD 81] SMC.0/222-39, Traduction d'une lettre de M. Misucki, datée du 20 janvier 1933
[501] *Idem*, Feuille personnelle de Cecylja Jedrzejewska

IV. Les salariées du textile de Labastide-Rouairoux à Mauléon-Licharre

Dans le secteur du textile, contrairement à l'industrie des Houillères où a été développée une politique d'immigration familiale, les migrations y sont plus disparates. Dans la zone frontalière des Basses-Pyrénées, il s'agit d'une immigration saisonnière et la plupart des migrants sont des femmes. Ces dernières sont souvent de jeunes filles qui partent de petits villages aragonais ou navarrais pour se constituer des économies le temps de la « belle saison ». Dans le Tarn ou en Ariège, il peut y avoir des migrations saisonnières, notamment en Ariège qui est également une zone frontalière, mais il y a aussi des femmes qui partent définitivement. La problématique est donc différente car ces dernières sont salariées et ne viennent pas, dans la plupart des cas, dans le cadre d'une mesure d'introduction des familles. De plus, la politique de logement étant radicalement différente, et parfois même inexistante, leur cadre de vie est également différent.

.1.4 Aux origines des migrations vers les industries textiles du Sud-Ouest

L'industrialisation qui a lieu au cours du XIX^{ème} siècle avec le développement des grandes industries, notamment celle du textile, attire une main d'œuvre voulant fuir des régions qui n'ont pas profité du développement économique. Dans le Sud-Ouest, il y a trois centres importants de l'industrie textile et du délainage : Mauléon-Licharre dans les Basses-Pyrénées où existent des usines de confection de sandales, Lavelanet et Laroque-d'Olmes dans l'Ariège et la vallée du Thoré dans le Tarn où il existe des usines de textile et de délainage. Dans ces deux départements, l'industrie du délainage s'est fortement développée lors de la révolution industrielle transformant peu à peu son ancêtre la draperie.

.1.4.1 Le délainage et les filatures

Comme le remarque Jean-Michel Minovez dans sa thèse d'habilitation, « le Midi Pyrénéen » occupe, à la veille de la dépression des années 1930, la deuxième place dans l'industrie du cardé[502] français »[503]. En effet, malgré le développement de la laine peignée, les industries textiles du Tarn et de l'Ariège ont su s'adapter à la conjoncture en proposant des produits plus variés. De plus, ces deux départements, dont l'Ariège en particulier, ont également été confrontés à des problèmes démographiques. Dans les deux cas, un recours à la main

[502] Technique de filage qui donne une laine un peu plus « grossière » que la laine peignée
[503] Jean-Michel MINOVEZ, « L'industrie invisible », *op. cit.*, p. 459

d'œuvre étrangère à la fin de la Grande Guerre a été nécessaire pour maintenir la production. En Ariège, les industriels ariégeois débauchent des ouvriers déjà formés ou profitent de leur arrivée spontanée[504].

.1.4.1.1 Dans le Tarn

Dans la région de Mazamet au début du XIX^{ème} siècle, il existe trois entreprises notables de confection dont la plus grande appelée « Société des casernes » se dissout en 1814. Ses dix actionnaires fondent leur propre entreprise et, parmi eux, David Cabibel introduit les machines à filer Cockerill en 1816[505]. Il est suivi par les autres entrepreneurs les décennies suivantes. Houlès, dont l'entreprise sera une des plus prospères, introduit à son tour les métiers Jacquard puis les mule-jenny qui servent au filage. Ils commencent alors à prendre en charge la finition des tissus ainsi que leur commercialisation (qui devient mondiale notamment dans ses échanges avec l'Argentine pour l'import de peaux) ce qui contribue à accroître les capitaux au début de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Ainsi, de nombreuses usines se créent autour des rivières de l'Arnette et du Thoré : en 1862, on compte plus de 50 usines dans cette vallée[506]. La crise du textile à la fin du XIX^{ème} siècle entraîne l'essor de l'industrie du délainage dans cette région de Mazamet qui se convertit peu à peu pendant la deuxième moitié du XIXe siècle. Elle contribue alors à approvisionner le département en matières premières : dans les industries textiles restantes dans la région de Mazamet et de Castres, ou dans la mégisserie à Graulhet. C'est ainsi qu'il existe une centaine d'usine dans la région de Mazamet à la fin du XIXe siècle[507].

Selon Rémy Cazals, l'industrie lainière mazamétaine n'a pas eu réellement de besoin en main d'œuvre étrangère tout au long de son histoire. En 1966, 86% des ouvriers sont originaires de Mazamet, et les autres viennent du Tarn ou des régions alentours[508]. La plupart d'entre eux viennent des milieux de l'artisanat et de l'agriculture. Ce sont surtout les industries textiles gravitant autour du délainage qui emploient de la main-d'œuvre étrangère, notamment à Labastide-Rouairoux. Cependant, il n'existe pas encore de travaux sur les origines géographiques de ces ouvriers. Il faut consulter les « sources indirectes »[509] comme les registres d'état civil car les sources privées ne donnent pas d'informations à ce propos. En effet, dans le fond Bourguet par exemple (entreprise localisée à Labastide-Rouairoux), il existe un grand

[504] *op. cit.*, p. 437
[505] CAZALS REMY, *Cinq siècles de travail de la laine : Mazamet, 1500-2000*, Portet-sur-Garonne, Éd. Midi-pyrénéennes, 2010, p. 58
[506] CAZALS Rémy, *ibid.*, p. 69
[507] CANEZIN Laure, CROS Marcelle, *Il suffisait de ne pas avoir peur, Histoire de vie d'une syndicaliste*, Albi, 2014 [mémoire de maîtrise], p. 39
[508] CAZALS Rémy, *op. Cit.*, p. 84
[509] CAZALS Rémy, *ibid.*, p. 83

nombre de registre avec les ouvriers classés suivant leur profession. Simplement, il n'est donné aucune information sur leur origine, seuls les noms peuvent parfois nous laisser penser qu'ils sont d'origine espagnole, mais ce n'est pas un critère suffisant pour déterminer la nationalité. Et puis concernant le travail des femmes, Rémy Cazals, remarque que les « professions féminines sont mal indiquées à l'état civil, et les documents militaires, par définition, ignorent les femmes. »[510].

Finalement, le registre de remise de carte d'identité datant de 1927[511] permet d'avoir une liste nominative des étrangers travaillant sur le territoire. Ainsi, il est possible de visualiser les endroits où il y a eu le plus de concentration de la main d'œuvre féminine étrangère. Cependant, lorsqu'il est indiqué que les personnes sont « manœuvres », ou « journalières » ou « ouvrières », il n'est pas possible d'affirmer qu'il s'agit du secteur du textile. A Labastide-Rouairoux, en mettant de côté ces trois professions, et en ne conservant seulement que celles portant le nom d'une spécialisation dans l'industrie textile, nous remarquons que le nombre de femmes étrangères dans les usines dépasse celui des hommes immigrés : 117 femmes pour 100 hommes. Mais lorsque se rajoutent les professions précédemment citées, il y a alors 58 manœuvres ou journaliers masculins et 8 ouvrières. Malgré une majorité à présent masculine, le taux de femmes étrangères employées dans le textile reste très important. Rose Sampedro, qui a accepté de témoigner pour le musée du textile de Labastide Rouairoux, faisait partie de ces émigrantes[512]. Elle est née en 1900 en Espagne à Saragosse et est arrivée en France, avec sa mère, en 1922 pour y travailler. Elle était la plus jeune d'une famille composée de 13 enfants. Elle a commencé à travailler à 14 ans à Barcelone en tant que servante puis est retournée à Saragosse à l'âge de 20 ans pour ensuite émigrer en France à cause de cette condition très précaire. A Labastide-Rouairoux, elle était bobineuse, elle aussi travaillé dans la draperie, puis a été retordeuse.

Il y a également une présence d'étrangères travaillant dans le textile à Castres. Jean-Jacques Bourguet, qui a repris l'affaire de son père en 1957, explique qu'à l'époque où il a dirigé l'entreprise, l'emploi des femmes était beaucoup plus important à Castres qu'à Labastide-Rouairoux. Enfin, la présence des femmes étrangères dans l'industrie textile tarnaise est aussi attestée à Graulhet dans les usines de mégisserie. Cependant, alors qu'il y avait une majorité d'Espagnoles dans le Sud du Tarn, il s'agit surtout dans le Nord de ce département d'Italiennes

[510] CAZALS Rémy, *op. cit.*, p. 83
[511] [AD 81] 4 M 17 69 Registre de délivrance de cartes d'identité, 1927
[512] [AD 81] 2364 W 17, témoignage de ses deux enfants (son propre témoignage est pour l'instant indisponible)

travaillant le cuir[513].

.1.4.1.2 En Ariège

En Ariège, l'industrie textile située dans la région de Lavelanet connaît également une transition entre l'essoufflement de la draperie et l'introduction de nouvelles techniques dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle (filage etc.). La crise des années 1860 pousse les fabricants à créer des nouveautés avec des tissus beaucoup plus variés et confortables (importation de laines d'Argentine également et de Montevideo)[514]. L'industrie croît (avec des moments de crises aussi) dans cette région jusqu'à la Première Guerre Mondiale où ils participent à l'effort de guerre en fabriquant des draps et des obus (dans l'usine Ricalens) pour l'armée. Pendant l'entre-deux-guerres, cette région ainsi que le Tarn sont les deuxièmes producteurs les plus prospères de France dans l'habillement et la filature[515]. Au même moment à Lavelanet, le nombre d'ouvriers employés dans les usines augmente. Ils se spécialisent de plus en plus dans une seule tâche, comme dans le tissage qui va en parallèle avec la forte augmentation du nombre de métiers à tisser dans les usines dans les années 1920.

L'immigration est peu importante au XIX^{ème} siècle. Elle commence à se développer à partir de la Grande dépression mais surtout à partir de la période des années 1920. Elle devient indispensable pour maintenir l'activité industrielle car « le Pays d'Olmes n'a jamais disposé d'une main d'oeuvre abondante »[516], c'est le bassin d'emploi le moins peuplé en Midi-Pyrénées. La majorité d'entre eux sont Espagnols et certains sont même déjà formés lorsqu'ils arrivent en France (comme le mari de Rose Sampedro qui était déjà tisserand en Espagne, à Labastide-Rouairoux[517]), mais d'autres sont de jeunes apprentis qu'il faut former. En 1927, à Lavelanet, sur 177 femmes étrangères ou jeunes filles de plus de 13 ans recensées, 31 d'entre elles travaillent comme ouvrières dans le textile. La forte proportion de cases vides à la catégorie profession (121 pour les femmes de la catégorie précédemment énoncée), peut nous laisser imaginer que le recensement présente quelques lacunes, d'autant plus qu'à Laroque-d'Olmes, elles représentent une proportion beaucoup plus importante : sur 151 recensées, elles sont 90 à travailler dans le textile[518].

[513] [AD 81] 4 M 17 26, Recensement des étrangers de 1927
[514] MINOVEZ Jean-Michel, *Pays d'Olmes : l'aventure de la laine*, Toulouse, Privat, 2013, p. 54
[515] MINOVEZ Jean-Michel, *Ibid.*, p. 67
[516] MINOVEZ Jean-Michel, *Ibid.,* p. 134
[517] [AD 81] 2367 W 17
[518] [AD 09] 6 M 12 3, Recensement des étrangers en 1927

.1.4.2 Les « Golondrinas » [519]

Contrairement aux industries des départements du Tarn et de l'Ariège, les migrations vers les fabriques de sandale de Mauléon-Licharre sont beaucoup plus anciennes. Le développement de cette industrie est très tôt relié aux migrations saisonnières transfrontalières des Espagnols vers les Basses-Pyrénées qui est un département qui a connu un exode rural important vers l'Amérique du Sud au XIX^{ème} siècle. Dès 1880, des navarro-aragonaises traversent les Pyrénées pour travailler dans les usines de Mauléon-Licharre.

.1.4.2.1 La sandale de Mauléon-Licharre

Dans la région de Mauléon, l'industrie de la sandale serait apparue vers 1850[520]. Mais ses origines sont assez incertaines. En effet, Georges Viers relie la pénétration de ce type de chaussure, qui ne trouve son nom définitif qu'au milieu du XIX^{ème} France, aux migration transfrontalières déjà présentes au XVIII^{ème} siècle. Au départ de fabrication artisanale, elle devient très vite commercialisée à l'échelle nationale puis mondiale. La fabrication s'industrialise à partir des années 1880 avec l'action de Béguerie qui sert d'intermédiaire entre l'importation des toiles et la commercialisation des sandales, mais aussi avec le développement des voies ferrées. Parallèlement, des fabricants comme Cherbero commencent aussi à produire des sandales. L'extension de cette production n'est possible qu'avec la coexistence de trois facteurs importants : accroissement de la population locale, développement des voies ferrées et surtout l'émigration vers l'Argentine et l'Uruguay qui permet d'étendre les liens commerciaux[521]. A cette époque, le travail à domicile et donc le paiement à la pièce est la forme d'emploi la plus courante, remplaçant peu à peu les artisans. Les fabricants ne possèdent pas les matières premières qui leur sont fournies et fabriquent les sandales chez eux. L'industrialisation est assez tardive dans cette région et même lorsque le travail sera transféré dans les usines, la mécanisation sera parfois plus laborieuse que dans d'autres régions.

Les usines de sandales se développent donc à la fin du XIX^{ème} siècle dans toute la région

[519] Le travail sur les « Hirondelles » est ici pris dans une perspective globale de réflexion sur le travail des femmes dans les industries textiles pendant l'entre-deux-guerres. Pour une approche beaucoup plus précise, qui demanderait certainement un travail sur ce seul et même sujet dans le cadre d'un mémoire, il est nécessaire de consulter *Mémoire d'Hirondelles*, de Dominique Inschauspé, accessible aux Archives départementales des Pyrénées Atlantiques au centre de Bayonne. De plus, dans ces mêmes archives, ont étaient conservés de nombreux témoignages de ces travailleuses (demander 17 AV). Leur écoute nécessite la connaissance du basque, de l'espagnol et du français. Ne connaissant pas le basque, ces sources n'ont pas pu être consultées, mais elles sont riches d'informations, notamment sur le travail à domicile (voir le cadre de classement). Cette partie n'a donc aucune prétention à l'exhaustivité, et restera dans la perspective de l'étude du travail des femmes émigrées dans l'industrie textile. Car il existe également tout un travail de mémoire autour de ces *Golondrinas* dont les populations locales ont conservé le souvenir.

[520] VIERS George, *Mauléon-Licharre, la population et l'industrie*, Bordeaux, Editions Bière, 1961, p. 118

[521] *Ibid,* p. 119

des Basses-Pyrénées avec une plus grande concentration à Mauléon, Bayonne et Oloron. A Mauléon, les entreprises de Béguerie et de Cherbero sont les plus anciennes et datent de la fin du XIX^{ème} siècle. Viennent ensuite les entreprises de Bidegain ou Saubiette fondées avant la Première Guerre Mondiale, puis Régum par exemple apparu pendant l'entre-deux-guerres. L'âge d'or de l'industrie sandalière se situe avant la Première Guerre Mondiale suite à la mécanisation des usines. Ainsi, une production de 1000 douzaines de sandales par jour à Mauléon était considérée comme courante[522]. Ces sandales, au départ très vendues en Amérique du Sud sont de plus en plus achetées par les ouvriers français qui peuvent en user une paire par semaine.

.1.4.2.2 Une immigration transfrontalière

C'est aussi une période où le nombre d'ouvriers étrangers est le plus important : en 1911, 80% des ouvriers du textile à Mauléon sont espagnols[523]. Le département des Basses-Pyrénées connaît un important exode rural (en direction de l'Argentine) à partir des années 1830 du fait d'un développement économique tardif (notamment dans l'agriculture avec une crise à la fin du XIX^{ème} siècle). L'immigration espagnole qui commence dans les années 1880, encouragée par les patrons sandaliers qui ne trouvent pas suffisamment de main-d'œuvre, participe fortement à combler cette carence démographique locale. La population espagnole qui représente un tiers de la population urbaine de Mauléon à la fin du XIX^{ème} siècle augmente jusqu'à la Guerre.[524] L'émigration, bien qu'elle reste importante, diminue ensuite jusque dans les années 1930. Dans l'industrie textile en 1926, les espagnols représentent encore 68 % des ouvriers avec une part majoritaire de femmes s'élevant à 58 % d'entre eux. Et en 1936, la part des ouvriers espagnols passe à 59 % et le nombre d'hommes s'élevant à 54 % d'entre eux devient plus élevé que celui des femmes. Les femmes qui sont venues travailler dans les fabriques de sandales sont surnommées les « golondrinas » ou hirondelles. C'était une immigration de travail de type saisonnière : elles partaient en automne pour revenir au printemps.

De plus, ces migrations étaient transfrontalières. En effet, la plupart d'entre elles venaient d'Aragon ou de Navarre, de petits villages alentours où très peu d'opportunités d'embauche s'offraient à elles[525]. Leur migration saisonnière était également temporaire dans le sens où elles

[522] VIERS George, *Ibid.*, p. 126
[523] VIERS George, *Ibid.*, tableau p. 137
[524] « Formation de la population », VIERS George, *Ibid.*, p. 38-62
[525] PERALES DIAZ José Antonio, « Caminos de ida y vuelta en la frontera del Pirineo Occidental : el caso de la golondrinas navarroaragonesas en Soule », communication présentée aux journées d'étude Passages et frontières en Aquitaine, Expériences migratoires et lieux de transit du XIXe au XXIe siècle, Musée d'Aquitaine, Bordeaux, juin 2017 (publication à venir en automne 2018 sous la dir. de Laurent Dornel)

n'émigraient que lorsqu'elles étaient jeunes. Selon Marie Baulny-Cadilhac, ces jeunes travailleuses qui venaient de petits villages où il y avait très peu d'opportunités, préféraient partir travailler à l'usine plutôt que de se placer dans une maison bourgeoise dans une grande ville[526]. Les femmes étaient souvent jeunes et venaient en groupe de leurs petits villages en traversant à pied la frontière pyrénéenne, guidées par l'une d'entre elles[527]. Elles traversaient la montagne en Automne. Sur leur chemin, il existait des gîtes et des étapes. Elles passaient alors par le village d'Isaba, le plus proche de la frontière française pour rejoindre ensuite Mauléonet traversaient le col d'Ourdayté. Les conditions de traversée pouvaient parfois être difficiles car les mauvais jours et le climat de montagne pouvaient rendre les petits chemins dangereux. Voici comment Marie Baulny-Cadilhac décrit, la traversée des Pyrénées des « Hirondelles » :

> « De bon matin, souvent accompagnées d'un parent, elles suivent le cours du Belagua et gravissent la montagne. Il y a des jours pleins de lumière où le chemin se dessine franchement. Il y a des jours brumeux où le sifflet de Juan Pito[528] les guide dans le brouillard.
>
> Après une halte dans sa grange, elles arrivent au col d'Ourdayté, porte de la France. Moments d'angoisse que la descente du col vers les gorges de Kakoueta. Des dalles de schiste et de calcaire s'effritent sous les pas, puis les grandes pierres, et de la caillasse. Malgré un pied sûr et une bonne connaissance de la montagne, une chute fatale est toujours possible. La saison augmente les risques du voyage. La marche près des gorges est dure et difficile. Enfin à la sortie, voici le pont d'enfer avec ses eaux pleines de mystère. À la caserne Sainte Engrâce, attend, avec une charrette tirée par des chevaux, un parent déjà émigré ou un contremaître de l'usine chargé de les conduire à Mauléon. »[529]

Elle est décrite d'une manière un peu romancée mais cela témoigne de la mémoire qui existe autour de ces émigrées. Une fois arrivée sur le lieu de travail, de nouvelles problématiques se posaient à elles, notamment la manière de se loger.

.1.5 Les migrantes dans le cadre de vie des centres industriels

Les problématiques qui traversent cette partie sont reliées à la condition salariale de ces émigrantes. L'industrie textile, pendant l'entre-deux-guerres, est composée de nombreux emplois spécialisés du fait de la progressive rationalisation et fragmentation des tâches. Certaines d'entre elles, souvent celles qui demandent le plus de précision, sont assignées aux femmes. De plus, des étrangères peuvent occuper des postes plus précaires ou plus laborieux.

---

[526] Marie BAULNY-CADILHAC, « Le chemin des hirondelles : Quand les jeunes navarraises et Aragonaises émigrent en Soule (1880-1930) », *op. cit.*

[527] « Les modalités de l'immigration avant la guerre de 1914 », VIERS George, *op. Cit.*, p. 57-62

[528] Figure légendaire. Ce berger, situé au col d'Ourdayte, les guidait avec son sifflet, notamment lorsqu'il y avait du brouillard. A leur retour, il les avertissait du passage de la *guardia civil.*

[529] Marie BAULNY-CADILHAC, « Le chemin des hirondelles : Quand les jeunes navarraises et Aragonaises émigrent en Soule (1880-1930) », *op. cit.*, p. 364

Cette affirmation se vérifie lorsqu'il s'agit des enfants des émigrées espagnoles qui vont travailler à l'usine à partir de 14 ans.

Les lieux de vie, du fait de lacunes dans la politique de logement suivant les régions, sont aussi particuliers. Certaines s'entassent dans de petits immeubles de centre-ville, d'autres trouvent l'opportunité d'avoir un logement mis à disposition par le patron. Les trajectoires de ces migrantes sont également beaucoup plus disparates. De nombreuses migrantes viennent en France célibataires, mais accompagnées d'un parent ou en groupe, et repartent et d'autres choisissent de rester et d'y fonder une famille. Enfin, l'industrie textile est l'un des rares secteurs où il est possible de voir se dessiner, suivant les régions, un engagement politique des travailleuses étrangères. Les *Golondrinas*, par exemple, ont été fortement visibles lors d'un mouvement de grève en 1920. Cependant, la crise de 1929 qui se fait ressentir très tôt dans l'industrie textile en France, limite l'engagement politique de ces dernières, qui, comme tout étrangers, peuvent être passible d'expulsion si elles s'exposent trop publiquement.

.1.5.1 L'évolution de l'emploi des femmes dans le textile

L'industrie du textile a été, tout au long du XIXe siècle, le secteur qui employait le plus de femmes[530], et parmi elles, des femmes migrantes. Certaines viennent d'Italie dans le Nord et le Sud-Est de la France, mais aussi d'Espagne dans la région du Sud-Ouest en particulier[531]. Concernant les conditions de travail, la hausse de la production a entraîné des modifications des tâches des employés au sein de l'industrie. En effet, le travail en atelier des tailleurs et cordonniers est peu à peu concurrencé par le travail à la pièce des usines qui apparaissent dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle en France[532]. De nombreuses femmes vont travailler dans les usines de filature de coton ou s'emploient dans la confection. Une autre caractéristique de cette main-d'œuvre est qu'elle est fortement fragmentée en fonction des spécialisations. En effet, dans les dossiers de surveillance sur les grèves, il est possible de remarquer que chaque métier (ourdisseuse, fileuse, cardeuse) a sa propre rémunération. Les hommes touchent un salaire plus élevé que celui des femmes parce que leur travail est considéré comme étant moins productif de manière générale[533]. De plus, la volonté de dissuader les femmes d'exercer un emploi salarié

[530] TILLY Louise A., SCOTT Joan Wallach, *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot », 1987 p. 134

[531] Lo Biundo Laura, Louisa Zanoun (dir. recherche), Association Génériques (réalisation), *Migrations au féminin, un siècle d'histoire en France*, cat. Expo., Toulouse, Espace des diversités et de la laïcité (6-25 mars 2017)

[532] TILLY Louise A., SCOTT Joan Wallach, *op. Cit.*, p. 134

[533] DOWNS Laura Lee et COMMINS Eli, *L'inégalité à la chaîne : la division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre, 1914-1939*, Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », 2001.

pour favoriser le travail reproductif non-rémunéré explique aussi leurs salaires bas. Ensuite, certains emplois sont rémunérés à l'heure, d'autres à la pièce. Le travail de confection à domicile est, par exemple, rémunéré à la pièce. Enfin, certaines peuvent être journalières d'autres employées pour une durée indéterminée.

.1.5.1.1 Le travail à domicile

Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, le travail à domicile encore largement pratiqué par les hommes, glisse peu à peu vers le domaine de l'emploi féminin, notamment dans la confection. En effet, « la décrue du travail à domicile s'est accompagnée d'une spécialisation et d'une féminisation de la confection féminine »[534]. L'apparition de la machine à coudre au milieu du XIX^{ème} siècle, qui a augmenté la productivité, a fortement participé au développement de ce travail de confection à domicile[535]. Les gants, robes, vêtements, chapeaux, chaussures peuvent être fabriqués en dehors de l'usine. Ces ouvrières sont difficiles à comptabiliser car n'est souvent recensé que le travail en usine, et parce que c'est aussi un poste qui peut facilement s'exercer dans la clandestinité. En 1896, on estime que la part de ces employés dans l'industrie textile est de 23 %[536]. Et pendant cette période, le travail de celles que l'on appelle aussi les « ouvrières en chambre » est vu d'un bon œil car il permettrait de concilier travail et vie de famille[537].

A l'origine, cette forme de travail fait partie de ce que l'on appelle le « sweating system ». Ce terme apparaît en Grande-Bretagne dès le milieu du XIX^{ème} siècle mais existe depuis le début de ce siècle dans les pays en cours d'industrialisation. Très fortement implanté dans l'industrie textile, il se caractérise par des conditions de travail très difficiles, une rémunération très basse, ainsi que par sa présence dans des lieux en dehors de l'usine. Ils peuvent être de petites fabriques qui comptent un faible nombre de fabricants ou le domicile de ceux-ci. C'est enfin un travail de sous-traitance qui nécessite l'intervention d'intermédiaires[538]. Jean-Michel Minovez montre que cette forme de travail est présente dès le début du XIX^{ème} siècle dans le pays d'Olmes. Les conditions salariales de ces travailleurs s'améliorent à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle qu'à partir du moment où un cadre légal commence à se mettre en place dans le monde du travail, mais aussi grâce aux progrès techniques qui amènent peu à peu

[534] « Encadré 6 : le travail à domicile : fragments d'histoire », MARUANI Margaret et MERON Monique, *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*, Paris, la Découverte, 2012. p. 131-136 (cit. p.131)
[535] « Des ouvrières en chambre », SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé : une histoire de leurs métiers, XIXe et XXe siècle*, Paris, Editions Odile Jacob, 2002. p. 141-147
[536] SCHWEITZER Sylvie, *op. Cit.*, p. 144
[537] SCHWEITZER Sylvie, *op. Cit.*, p. 142
[538] LAGERIE Pauline Barraud de, « L'éternel retour du sweating system ? », *L'Homme et la société*, n^{o} 193-194, 2015, p. 73-90.

les ouvriers dans les usines.[539] Le travail à domicile tarde cependant à profiter de la législation du travail. La loi de 1892 interdisant le travail de nuit ne concerne pas cette branche et les lois sur les assurances sociales entre 1928 et 1930 ne touchent le travail à domicile qu'en 1935[540].

Le travail à domicile reste très présent pendant l'entre-deux-guerres, notamment dans la confection des sandales à Mauléon. Ce sont les talons qui sont surtout confectionnés à domicile, ainsi que l'assemblage des chaussures avec le piquage des semelles ou la couture des doublures. La rémunération, souvent moins élevée qu'en usine, est à la pièce et évolue notamment en lien avec les différentes grèves. En 1928, par exemple, les piqueuses à domicile obtiennent la même augmentation que celles travaillant en usine. Les travailleuses immigrées sont très présentes dans le travail à domicile. Dans les dossiers de remise de carte d'identé des Basses-Pyrénées, celui-ci est parfois mentionné mais les termes de « monteuses » ou « piqueuses » par exemple, qui peuvent recouvrir celui-ci, ne nous permettent pas toujours de savoir. Mercèdes A., arrivée par Saint-Engrâce en 1936, n'est mentionnée comme travailleuse à domicile dans les certificats de travail qu'à partir de 1941, date de l'apparition de la convention collective relative à ce type d'emploi[541].

.1.5.1.2 Les ouvrières d'usine

Les ouvrières d'usines, employées dans les usines de filature, sont présentes dès 1820 en France[542]. Les enfants et les femmes étaient employés pour des travaux d'assistance qui ne nécessitaient aucune spécialisation. Plus tard, notamment pendant l'entre-deux-guerres, elles sont engagées comme bobineuses, fileuses, ourdisseuses (tissage de la toile) mais aussi cardeuses (démêlage des fibres textiles).

Les recensements en Ariège et dans le Tarn permettent de voir dans quelles spécialisations se retrouvent le plus couramment les travailleuses immigrées. En 1927, sur les 117 femmes recensées travaillant dans le textile à Labastide-Rouairoux, 35 % d'entre elles sont fileuses et 24 % sont bobineuses. A la même date, à Laroque-d'Olmes, sur les 90 recensées, elles sont seulement 9 % de fileuses et 5,5 % de bobineuses, en revanche les drousseuses sont présentent à 32 % de l'effectif[543]. Le travail du filage évolue avec l'apparition des différentes machines : mules-jenny par exemple. Pendant l'entre-deux-guerres, le filage et le cardage (filage de fils plus gros) sont mécanisés dans la région, malgré un retard constaté auparavant pour le Tarn et

[539] « Le *sweating system* », MINOVEZ Jean-Michel, *op. Cit.,* p. 130-133
[540] « Des ouvrières en chambre », SCHWEITZER Sylvie, *op. Cit.*, p. 141-147
[541] [AD 64] 4 M 316, dossier de remise de carte d'identité ; SCHWEITZER Sylvie, *op. Cit.*, p. 143
[542] TILLY Louise A., SCOTT Joan Wallach, *op. Cit.*, p. 135
[543] 6 M 12 3 (AD 09), recensement des étrangers de 1927 ; 4 M 17 69 (AD 81), registre de délivrance des cartes d'identité.

l'Ariège[544]. Le travail de drousseuses est le même que celui de la cardeuse, il consiste à démêler la laine pour donner le fil « floche ». Le travail de bobinage qui se rapproche de celui du rattachement, consiste, comme son nom l'indique, à surveiller les machines qui embobinent le fil : ce travail était particulièrement répétitif. Les immigrées sont donc très présentes dans les tâches primaires du travail sur le fil. Mais elles sont aussi présentes dans le tissage ; il n'y en a qu'une seule inscrite sur le registre de Labastide-Rouairoux alors qu'elles représentent 17 % des ouvrières de Laroque d'Olmes.

Il existe ensuite différents types d'emploi qui souvent sont très répétitifs et correspondent à une tâche très spécifique dans la chaîne de production. A Laroque d'Olmes, on compte 16 dénominations différentes pour les simples métiers du textile des femmes immigrées, à Labastide-Rouairoux, il y en a 19. De plus, certaines tâches sont spécifiquement féminines, d'autres masculines. Le métier de tisserand par exemple, est réservé aux hommes. Dans l'industrie de la sandale, cette division sexuée du travail est également présente. Les femmes travaillent surtout dans le montage (assemblage), piquage (des semelles) ou la confection des talons alors que les hommes se retrouvent dans les métiers de mouleur ou de compresseur (de la semelle) qui nécessitent plus de force. Cette division sexuée du travail s'observe également dans l'industrie métallurgique de l'après-guerre, et les discours qui accompagnant la rationalisation du travail industriel peuvent nous permettre de comprendre la place des femmes ouvrières[545]. En effet, l'introduction des femmes dans l'industrie métallurgique pendant la Grande Guerre a amené les patrons mais aussi certains décideurs à redéfinir le rôle des femmes dans l'industrie. A la fin de la guerre, les salaires des femmes dans l'industrie sont à nouveau baissés pour encourager le retour au foyer. Mais ce qui nous intéresse le plus est la redéfinition du travail des femmes dans la chaîne de production industrielle.

Le travail répétitif a été associé à celles-ci sous couvert d'arguments scientifiques s'appuyant sur la « nature » du sexe féminin. En effet, les patrons pensaient que la « dextérité, la précision et la régularité des gestes étaient propres aux femmes, car ces qualités étaient issues du travail domestique »[546]. De plus, le travail à la pièce en lui-même était associé aux femmes car les patrons avaient observé qu'elles étaient beaucoup plus productives que les hommes. Laura Lee Downs note cependant que cette rapidité des femmes était surtout due à la politique des bas

[544] MINOVEZ Jean-Michel, *op. Cit.,* p. 81
[545] « La démobilisation et le reclassement de la main d'oeuvre, 1918-1920 » DOWNS Laura Lee, *L'inégalité à la chaîne : la division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre, 1914-1939*, Paris, Albin Michel, 2001, p. 270-330
[546] DOWNS Laura Lee, *op.cit.*, p. 312

salaires à leur encontre qui les poussait à travailler plus. Mais de ce fait, on oppose les métiers féminins répétitifs et qualifiés sur une seule tâche aux métiers polyvalents des hommes plus enclin, selon les protagonistes, à la créativité et à l'improvisation. Il s'agit d'une « sexualisation du savoir-faire »[547] mais qui, bien qu'elle soit complémentaire aux catégories de qualifiés/non qualifiés, fluctue suivant les périodes et l'implantation de nouvelles technologies. Cette forme de stratification peu tout aussi bien s'appliquer dans l'industrie textile où le travail de bobinage par exemple est un travail répétitif souvent exercé par les femmes. Les travaux précis de finition sur les sandales, souvent effectués à domicile, étant faits par les ouvrières.

Enfin, il existe une catégorie comprenant les enfants, qui pendant les années 1920, peuvent travailler légalement à partir de 14 ans (exception faite dans l'agriculture). En observant les dossiers de grèves où apparaissent souvent les augmentations de salaire en fonction des catégories d'emploi, cette dénomination, parfois même déclinée sous le nom de « fillette » est présente. Dans le dossier relatif aux grèves des sandaliers à Mauléon-Licharre, un accord proposé par le sous-préfet en 1928 permet ainsi d'avoir une idée de la rémunération de ces jeunes gens (mais aussi des autres catégories) [voir Figure 25][548]. Dans la catégorie « couseurs petits points », les « enfants et fillettes » sont rémunérés 0,65 francs la douzaine (de sandales) contre 0,70 francs pour les hommes et les femmes à partir de 18 ans. Dans une autre catégorie, celle des « ouvriers à la journée » ou journaliers, les hommes ont un salaire de 2,30 à 2,75 francs pour l'heure, les femmes de 1,75 à 2 francs et les enfants de 1,30 à 1,75 francs pour le même volume horaire.

Le travail de ces étrangères dans ces différentes industrie textiles était donc très fragmenté, et il arrivait souvent qu'elles changent de spécialités au cours de leur carrières, notamment pour celles qui n'étaient pas saisonnières. Ces ouvrières étaient également confrontées aux problèmes de logement. Dans les industries textiles, la politique en cette matière n'était pas du tout la même que dans les industries textiles. Par endroit insuffisante, il fallait qu'elles trouvent des solutions en fonction du temps qu'elles voulaient rester en dans la petite ville où elles travaillaient.

[547] DOWNS Laura Lee, *op.cit.*
[548] [AD 64] 10 M 20, Accord sur les salaires suite à la fixation de ceux-ci par le sous-préfet le 17 novembre 1928

.1.5.2 Les espaces de vie des émigrantes

La politique de logement dans les centres industriels du textile du Sud-Ouest est ainsi différente de celle des industriels miniers, malgré la volonté de quelques patrons de construire des cités ouvrières en Ariège. De la cité ouvrière monotone aux façades identiques, nous arrivons donc dans un espace beaucoup plus disparate où les nouvelles arrivantes s'entassent parfois dans de vieux logement en centre-ville. L'émigration de ces étrangères est également moins policée et organisée que celle des migrantes venues d'Europe centrale. Il s'agit parfois d'une immigration spontanée ou d'un embauchage antérieur. Enfin, les situations familiales de ces migrantes sont également plus hétérogènes. Les jeunes *Golondrinas* sont souvent des célibataires qui viennent travailler pour la saison, et les migrantes du Tarn et de l'Ariège arrivent parfois avec leur mari ou d'autre fois seules et construisent une famille ensuite.

.1.5.2.1 Le logement

Jean-Michel Minovez montre que les patrons des industries textiles du Tarn et de l'Ariège ont également adopté cette politique paternaliste de construction de cités ouvrière, à la suite de l'arrivée importante de travailleurs étrangers, notamment des Espagnols[549]. Dans l'Ariège, le patron Ricalens a fait construire une cité ouvrière, certaines habitations ayant même eu des dépendances avec des volières. Dans le Tarn, à Labastide-Rouairoux, quelques habitations sont construites entre 1925 et 1930. Cependant, ces initiatives sont insuffisantes et certains industriels, notamment à Mazamet, comblent avec une autre politique de logement où les ouvriers deviendraient propriétaires[550]. Cet accès à la propriété est lui aussi pensé pour fixer la main d'œuvre sur le territoire et également pour limiter les risques de grève, l'ouvrier étant obligé de travailler pour payer ses dettes. Enfin, dans ces territoires, la loi Le Loucheur de 1928 visant à encourager la construction de petits logements dits Habitations à Bon Marché (HBM) connaît un faible retentissement. Les deux enfants de Rose Sampedro[551] évoquent les logements mis à la disposition des ouvriers par les patrons mais aussi ceux de particulier qu'ils louaient. Certains avaient strictement le minimum, c'est peu à peu qu'ils ont déménagé vers des logements mieux emménagés. L'un d'entre eux explique que leur grand-mère, qui était partie avec leur mère, avait tendu un drap dans la cuisine pour se constituer une petite chambre.

Dans les Basses-Pyrénées, la politique de logement est aussi insuffisante. Marie Baulny-Cadilhac a montré qu'elles étaient souvent logées dans la promiscuité. Le quartier de la Haute-

[549] « Construire des logements ouvriers », Jean-Michel MINOVEZ, « L'industrie invisible », *op. cit.*, p. 443-445
[550] *Ibid.*, p. 444
[551] [AD 81] 2364 W 17

Ville accueillait la plupart d'entre elles, mais aussi le quartier de Saint-Jean. La carte de Georges Viers [Figure 26] représente la répartition des différentes classes sociales dans la ville de Mauléon à partir du recensement de 1946. Il ne s'agit donc pas exactement de la période étudiée, mais cette carte basée sur des données légèrement postérieures nous permet néanmoins de remarquer que les logements étaient dispersés dans le quartier de la Haute-Ville, à Licharre et dans la cité Saint-Jean. Dans un rapport du sous-préfet daté du 2 février 1918[552], où il essaie de comprendre les raisons de la grève générale qui sera évoquée plus bas, c'est la précarité qui ressort :

> « Ces ouvriers sont peu exigeants, ils vivent misérablement dans une promiscuité qui est loin de satisfaire aux exigences de l'hygiène moderne : ils sont huit ou dix dans un taudis obscur et humide ; quelques-uns paient 10 centimes de loyer par jour moyennant quoi ils ont le droit de s'étendre la nuit sur une paillasse pour dormir jusqu'au lendemain. »

Marie Baulny-Caudilhac explique qu'elles occupent des « réduits, soupentes, combles et mansardes, partagent la même soupe, le même matelas. [...] sous les toits, il y a la chambre des Espagnoles retenue chaque année pour telle date »[553]. Elle parle également de la Haute-Ville où il est estimé, par habitations, que vivent en moyenne 18 à 19 personnes. En effet, des ménages prennent des émigrantes en pension.

.1.5.2.2 Rester ou revenir

Les *Golondrinas* étaient, pour la plupart des jeunes filles célibataires des petits villages aragonais ou navarrais. Elles venaient en France pendant leur jeunesse avant de retourner vivre dans leur ville d'origine. Dans un documentaire réalisé par José Antonio Pérales[554], dans le cadre de l'Université publique de Navarre, voici comment la narratrice décrit le retour de ces jeunes filles « au pays » : « Hijas de pastores, leñadores y almadieros, aquellas jóvenes de origen humilde, volvían convertidas en princesas como elegantes modelos [...] »[555] Ces émigrations peuvent être, à quelques égard, en comparaison à celle des domestiques qui quittaient de petits villages ruraux pour aller dans des centres urbains où elles auraient plus d'opportunités. Il y avait également cette volonté d'ascension sociale dans cette émigration, et l'émigration était à la fois saisonnière et temporaire. Mais les *Golondrinas* ne voulaient pas se placer dans une famille bourgeoise, car comme expliqué dans le premier chapitre, cet emploi,

[552] [AD 64] 10 M 8, Rapport du Sous-préfet au préfet des Basses-Pyrénées du 11 février 1918
[553] Marie BAULNY-CADILHAC, « Le chemin des hirondelles : Quand les jeunes navarraises et Aragonaises émigrent en Soule (1880-1930) », *op. cit.*, p. 364
[554] UPNA. "Les Hirondelles", de José Antonio Perales, disponible sur youtube : https://www.youtube.com/watch?v=lu276Y0JEUo
[555] « Filles de bergers, bûcherons ou *almadieros*, ce jeunes d'origine modeste revenaient transformées en princesses comme des mannequins élégants »

bien que mieux rémunéré, enlève de nombreuses libertés. Ainsi, cette même volonté d'ascension existe aussi, bien qu'il s'agisse d'un centre industriel avant d'être une grande ville.

Dans les industries du Tarn ou de l'Ariège, les femmes pouvaient rester en France. Rose Sampedro a rencontré son mari, un autre espagnol qui était tisserand et qui est venu travailler en France, à Labastide-Rouairoux. Ainsi, après une enfance à Saragosse, un passage à Barcelone, elle s'est finalement installée dans le Tarn et y a fondé sa propre famille. De fait, la question de l'accumulation des tâches (salariales et domestiques) que l'on appellerait aujourd'hui la « double-journée » de travail se pose. Rose Sampedro, qui travaillait aux entreprises Bourguet à Labastide-Rouairoux a dû, après la mort de sa mère qui s'occupait de ses cinq enfants pendant qu'elle travaillait, commencer à cumuler ces deux tâches. Par ailleurs, son fils aîné, qui avait quatorze ans au moment de la mort de sa grand-mère, dit que « c'est là qu'elle a commencé d'un coté à trimer »[556] :

> « *Donc elle restait avec vous, elle vous amenait à l'école et après, elle allait travailler à l'usine ?*
> J. Sampedro : Oui. Et à l'époque elle allait là [...] et avec une brouette elle portait le linge au chose et elle portait un caisson pour se mettre sur les genoux et elle lavait au Thoré. »[557]

Cette situation est présentée comme étant difficile, et lorsqu'il emploie le terme de « trimer » à plusieurs reprises, c'est pour montrer que Rose Sampedro était constamment en activité, que ce soit à l'usine ou chez elle : « Elle prenait un croûton de bon pain, et elle avait pas le temps de... »[558]. Ainsi, construire une « nouvelle vie » de l'autre côté de la frontière, lorsqu'il y avait aussi une famille à entretenir, lui a demandé beaucoup d'énergie, comme l'explique son fils. Dans le contexte de la migration, il y avait tout à reconstruire progressivement, comme cela a pu s'observer dans les nombreux déménagements avant de trouver un lieu de vie définitif.

.1.5.3 Engagement politique et limites de la loi du 10 Août 1932

Si les conditions de travail précédemment décrites s'appliquent à toutes les femmes, avec quelques particularités suivant les tâches qui sont distribuées, la place des étrangères sur le marché du travail ou dans le milieu syndical a néanmoins ses particularités. D'une part, à partir de la loi du 10 Août 1932, des quotas de travailleurs étrangers sont appliqués dans les industries. Cette loi n'a pas le même impact que dans les industries minières où la présence des femmes dépend la plupart du temps de l'emploi du mari que dans les industries textiles où les femmes peuvent être directement touchées en tant que salariées par cette loi. D'autre part, parce que la

[556] 2367 W 17 (AD Tarn)
[557] *Idem*
[558] *Idem*

syndicalisation des étrangers, des deux sexes, ou leur implication plus large dans la politique, peut être un motif d'expulsion ou du moins justifier une surveillance.

.1.5.3.1 Les travailleuses étrangères et l'engagement politique

Des mouvements de grèves ont agité l'industrie textile de Mauléon pendant l'entre-deux-guerres. Celle de 1918 avait marqué les esprits parce qu'il y avait eu des émeutes et environ 2000 manifestants. Le sous-préfet mentionne que les habitants français de Mauléon n'apprécient guère les Espagnols parce que, selon eux, leur peu d'exigence concernant les salaires ou les conditions de travail provoque la baisse de leurs propres conditions de travail[559]. Cependant, lors d'une réunion au Trinquet Glaria (lieu de rendez-vous des ouvriers pour s'organiser) en avril 1918, le meneur du mouvement Munier est longuement applaudi lorsqu'il regrette de ne pas pouvoir parler espagnol pour s'adresser aux nombreux étrangers qui ont soutenu la grève. De plus, les documents de surveillance et de suivi des grèves de Mauléon-Licharre montrent que les Espagnols participaient activement à ces dernières[560]. Lors de la première grève de la période étudiée, dont la revendication était une augmentation générale des salaires, en janvier et février 1918, tous les ouvriers mauléonnais ont participé. Les trois quarts étaient des Espagnols ou Espagnoles. Cette grève a marqué les esprits car les manifestations ont aussi été parfois mouvementées par quelques petits débordements, notamment par le jet de pierre de la sandalière Marie G..

Une autre grève importante, générale aussi, a été celle qui a duré un mois de mars à avril 1920[561]. Le 27 février, les ouvriers de Mauléon-Licharre, hommes et femmes, organisés en syndicat, formulent plusieurs revendications : la reconnaissance de la journée de 8h[562], la reconnaissance du syndicat de cuirs et peaux de Mauléon et l'augmentation de 30% des salaires. Pour répondre à ces revendications, les principaux patrons des industries mauléonnaises proposent une indemnité aux « chefs de famille » de 0,50 francs par enfants ou par ascendant à leur charge et refusent l'augmentation des salaires car cela créerait un déséquilibre avec les fabriques d'Oloron-Sainte-Marie. De plus, concernant l'application de la loi de 8h, ils attendent l'avis du ministre sur le cas particulier des industries sandalières. Insatisfaits de cette réponse, tous les ouvriers et ouvrières se mettent en grève et le conflit s'envenime lorsque l'un des propriétaires, M. Bessouat annonce la fermeture temporaire de son usine dans le but de fragiliser la grève générale. À cet évènement se rajoute, le 22 mars, une augmentation du prix

[559] [AD 64] 10 M 8, Rapport du Sous-préfet au préfet des Basses-Pyrénées du 11 février 1918
[560] *Idem*, Conflits, grèves Oloron-Mauléon
[561] *Idem*, Dossier 1921-1922, Ouvriers sandaliers de Mauléon
[562] Voir III L'immigration familiale au cœur des cités ouvrières d'un bassin houiller (le bassin de Carmaux – Blayes-les-mines – Cagnac-les-mines), Introduction, Loi Durafour pour la journée de 8h

du pain décidée par le maire, le Docteur Heugas, comme l'explique le sous-préfet dans son rapport[563]. C'est pour cette raison que le même jour, 60 femmes (dont nous ne connaissons pas la nationalité) manifestent « entre 8h et 10h ». La manière dont est traitée et décrite cette manifestation exclusivement féminine reliée à l'augmentation du prix d'une denrée alimentaire, montre que les revendications de ces dernières ne sont pas considérées comme des revendications politiques à part entière. Comme l'a remarqué Linda Guerry dans les grèves survenues dans les industries textiles, les Italiennes politisées et participant aux manifestations ne scandent pas des slogans revendicatifs mais « vocifèrent ». Elle fait référence à un article de *Marseille matin* de 1936 où il a été écrit : « l'accent des femmes qui chantaient et vociféraient »[564]. Dans la description du sous-préfet, il est également question de « cris » : « Ces femmes chantaient et poussaient quelques cris ». Considérées comme inoffensives par ce dernier, leur altercation avec les forces de l'ordre serait néanmoins déplorable selon lui, car ce choix relève de la morale. En effet, réprimer par la force un mouvement où il n'y aurait que des femmes, considérées comme étant plus vulnérables, serait difficilement accepté. Ainsi, au lieu de leur envoyer les forces de l'ordre, le Maire, ne voulant pas s'exposer, a fait le choix de leur envoyer le Garde-champêtre de Mauléon. Le terme de ce mouvement revendicatif est ensuite conclu ainsi par le sous-préfet :

> « Lorsque les femmes furent bien promenées, eurent bien chanté, elles rentrèrent chez elles et se livrèrent à leurs occupations familiales. »

Cela montre qu'il est difficilement concevable que ces dernières puissent avoir un message politique à transmettre, même s'il dresse ensuite un bilan des causes qui ont pu amener à un tel mouvement. Deux jours plus tard, une centaine de femmes ont à nouveau manifesté, et il est certain qu'il y avait dans ce cortège des Françaises et des Espagnoles[565]. En effet, lors de leur passage par deux fois sur les Allées de Soule, devant la mairie, différents chants se sont fait entendre en français et en espagnol. Voici une partie du rapport du sous-préfet qui s'est efforcé de retranscrire les chansons :

> « Elles parcoururent en bon ordre les principales rues de la ville en chantant des refrains par elles composés sur des airs connus :
>
> Si nous n'avons pas de travail
> C'est pas la faute à nous

[563] [AD 64] 10 M 8, Dossier 1921-1922, Ouvriers sandaliers de Mauléon, Le sous-préfet de Mauléon à M. le Préfet des Basses-Pyrénées, 23 mars 1920

[564] « Figures sexuées de l'immigration à Marseille », Linda GUERRY, *Le genre de l'immigration et de la naturalisation*, *op. cit.*

[565] [AD 64] 10 M 8, Dossier 1921-1922, Ouvriers sandaliers de Mauléon, Le sous-préfet de Mauléon à M. le Préfet des Basses-Pyrénées, 24 mars 1920

C’est la faute au patron (ter)

Qui refuse l’augmentation

D’autres femmes, les plus nombreuses, d’origine espagnole, chantaient en leur langage

Muera el rico ! Biba el pobre !

Todo el mundo sera igual

Biba los alpergateros

Biba l’Internacional !

Quelques réminiscences de la « Carmagnole » parodiée se faisaient également entendre et ces voix féminines chantaient :

On leur cassera la g..

Vive le son du canon »

Dans ce cortège, les signes d'appartenance politique mis en avant par ces femmes peuvent différer selon leur nationalité. Ils témoignent aussi de leur conscience politique et historique. En effet, le sous-préfet note que certaines françaises portaient la cocarde rouge dans les cheveux et chantaient aussi l'air de la Carmagnole : deux symboles de la Révolution française régulièrement repris dans des mouvements ouvriers à cette époque. De leur côté, les Espagnoles ont des paroles plus internationalistes, comme dans le premier chant des françaises qui ne fait pas spécialement référence à un passé historique national. De plus, ces Espagnoles se reconnaissent fièrement dans le groupe des « alpergateros », des sandaliers en scandant « ¡Vivan los alpergateros ! ». L’allusion à l’Internationale, au regard des paroles, fait référence au mouvement communiste encore en pleine construction dans les pays d’Europe occidentale à cette date. Et il peut en même temps faire référence au caractère transnational du parcours des *alpergateros* qui vivent en France pour la saison de travail et retourne en Espagne au printemps. Dans ce mouvement de contestation, le sous-préfet remarque ensuite que les hommes ne sont pas présents. Ils sont partis à la recherche d'un travail à l'extérieur dans les vignes ou les exploitations forestières de Tardets pour subvenir à leur besoin. Il y a donc ici une implication différente dans la grève, selon le sexe des protagonistes. À la fin de cette longue grève, les ouvriers finissent par obtenir satisfaction.

Lors de la grève de 1928 qui a démarré pour une augmentation des salaires dans la seule usine de Cherbero, les Espagnoles participent également à la grève[566]. Sur les 1142 ouvriers mauléonnais, 983 avaient cessé le travail dont 551 hommes et 432 femmes. Parmi elles, la majorité étaient des Espagnoles (217). Ainsi, dans ces quelques grèves survenues dans les années 1920 à Mauléon-Licharre, les Espagnoles participaient régulièrement. Lors de la grève de 1920, elles avaient même des signes distinctifs de reconnaissance et avaient leurs propres

[566] *Idem,* Rapport du Sous-Préfet daté du 16 novembre 1928.

chants. L'une d'entre elles s'était exposée au risque de l'expulsion pour s'être trop exposée en public. Joaquina G. et son mari, tous deux sandaliers, s'étaient en effet beaucoup impliqués dans une grève en 1931 à travers le syndicalisme. Ils font l'objet d'une enquête avant expulsion en 1932 mais cette dernière n'aboutit pas. Cette période coïncide aussi avec la montée de la xénophobie et de la méfiance envers les travailleurs étrangers qui est traitée dans le paragraphe suivant.

Dans les deux autres centres textiles, il est difficile de voir se dessiner un potentiel engagement politique des ouvrières. Dans les dossiers de surveillance des grèves, conservés dans le Tarn[567], s'ils font état de nombreuses grèves regroupant un grand nombre d'ouvriers, notamment à Labastide-Rouairoux en 1936, la spécificité des travailleurs étrangers n'est pas mentionnée. Ainsi, il est donc fortement possible que ces derniers aient participé à ces mouvements, surtout lors des grèves générales, mais leur nationalité n'est pas mentionnée. En Ariège, Cédric Naveso, dans son mémoire de maîtrise, mentionne la participation importante des Espagnols lors d'une grève à Lavelenet en 1929. Mais comme dans le cas de Joaquina G., il explique qu'ils se méfient des grèves du fait de la forte surveillance de la main-d'œuvre étrangère[568]. Enfin, en 1931, à Pamiers, un jour après la proclamation de la 2nde République du 14 Avril 1931, une dizaine de femmes espagnoles ont défilé dans les rues scandant « Vive la République ! ». A la suite de cet évènement, des bals ont été autorisés à Pamiers et à Laroque d'Olmes.

.1.5.3.2 L'impact de la loi du 10 Août 1932

Pendant les années 1920, la part des *Golondrinas* dans l'industrie de la sandale mauléonnaise est encore très importante car elles représentent 40% de la main d'œuvre selon les chiffres de Georges Viers[569]. Mais pendant les années 1930, en plus d'un nombre d'employés qui diminue, la main d'œuvre étrangère baisse à 59 % de l'effectif (68 % en 1926). Pendant la période de crise, l'animosité envers les travailleurs étrangers qui s'est accrue n'a donc pas épargné les employés du textile. Ce secteur est immédiatement touché par la crise alors qu'elle arrive plus tardivement dans les autres industries[570]. Une « résolution » est conclue par 700 ouvriers au Trinquet Glaria (lieu de rendez-vous des syndicalistes sandaliers) le 24 juillet 1930

[567] [AD 81] 13 M 9 20 Grève de Labastide-Rouairoux en 1936, 13 M 9 41 Délainage, ouvriers délaineurs, chambre syndicale des industriels délaineurs de Mazamet, 13 M 9 51 Grèves du textile (entre-deux guerres)
[568] NAVESO Cédric et FOURNIER G. (dir.), *L'immigration espagnole en Ariège de 1920 à 1941*, Université Toulouse Jean Jaurès, [mémoire de maîtrise], Toulouse, 1997.
[569] VIERS George, *op.cit.*, 1961
[570] BERSTEIN Serge MILZA Pierre, *Histoire de la France au XXe siècle, Tome II : 1930-1958,* Paris, Perrin, 2009, p. 13

pour réduire la main d'œuvre étrangère dans les usines de Mauléon[571]. Ils déplorent que sur les 50 % de la main d'œuvre étrangère présente, la moitié d'entre eux ne viennent que pour la « bonne saison ». Ils proposent alors qu'un quota de travailleurs étrangers soit introduit dans ce secteur. Ce phénomène de rejet des étrangers parce qu'ils feraient une concurrence déloyale, se retrouve également dans une lettre assez singulière envoyée au préfet. Elle ne concerne pas les sandalières, mais des couturières espagnoles à Hendaye qui feraient un travail à domicile et dont les produits de vente seraient moins chers. Voici ce qu'écrit une « mère française » au préfet des Pyrénées-Atlantiques en 1937 :

> « Je vient auprès de vous M. Le Préfet pour vous dire qu'à Hendaye, ils y a une famille de 8 personne 4 jeunes hommes et 4 femmes doivent restez sur notre territoire frontallier : et son favorisés à travailler. Les femmes font le métier de couture, elles font le travail à bas prix, choses que nous autres Françaises, nous ne pouvons faire ; ces filles nous font concurence. Vivent*[-ils]* de leur travail et non de leur fortune [...] ? »
> « Car je suis une française qui élève des enfants, pour le drapeaux et demandont justice. »[572]

La réaction de cette dernière est intéressante car elle ajoute, à l'accusation de ces Espagnoles de leur faire concurrence, ce devoir qu'ont les « mères françaises » de servir la patrie. Elle se place ainsi en opposition en rappelant le rôle national de « mère au foyer » pour donner une valeur à son propos mais aussi pour insinuer que ces dernières n'entrent pas dans cette catégorie et qu'elles n'ont donc pas de légitimité à rester sur le territoire [voir aussi I.1.1.2.3Le genre de la nationalité en contexte de guerre ou en rapport avec le devoir militaire

A partir de 1931, bien que les refoulements ou « départs volontaires » pour des motifs économiques (depuis 1931) ne fissent pas l'unanimité, la pression de l'opinion publique mène donc au vote de la loi de « protection du travail national » du 10 Août 1932[573]. Elle instaure des quotas de travailleurs étrangers dans l'industrie. Et ce taux de 50 % qui avait été proposé par le syndicat précédemment cité est finalement mis en place dans le secteur du textile suite à cette loi, mais il ne concerne pas la région de Mauléon. Cette loi a été modifiée par décret tout au long des années 1930 par des concertations avec le patronat et les syndicats.

Dans le Tarn, les concertations avec les patrons de l'industrie textile (mégisserie, filature, tissage) ont laissé une importante correspondance dans les archives départementales du Tarn. Selon le président du syndicat de la tannerie du Sud-Ouest, il faudrait que pour que leurs industries fonctionnent correctement, « le pourcentage de cette main d'œuvre étrangère soit

[571][AD64] 10 M 20, Résolution du 24 juillet 1930 adoptée par 700 ouvriers au Trinquet Glaria et transmise au sous-préfet. Union des syndicats confédérés des cuirs et peaux
[572] [AD 64] 10 M 8, Main d'oeuvre étrangère, Lettre du 6 novembre 1937 d'une particulière au préfet, Hendaye.
[573]« La concurrence entre travailleurs français et étrangers dans les années trente. La recherche d'une solution », Ralph SCHOR, *op.cit.*, p. 577-597

maintenu à 20 ou 25 % »[574]. Il répond au projet de décret qui visait à maintenir à 10 % le taux d'étrangers dans la mégisserie ou la tannerie. Concernant les industries situées autour de Mazamet, le syndicat patronal a adressé une lettre à l'inspecteur divisionnaire du travail dans laquelle il y est fait état du besoin de main d'œuvre étrangère[575]. Il souhaite également maintenir un taux élevé d'étrangers dans l'industrie car certains emplois particulièrement pénibles ne sont pas acceptés par les français. L'argument du faible taux de natalité des français est également mis en avant. Enfin, le dernier argument est ce dernier :

> « Dans la section de filature proprement dite, le métier de rattacheur sont exercés par des jeunes gens et des jeunes filles âgées de 14 à 17 ans qui sont recrutés dans les familles espagnoles.
>
> Les filatures ne trouvent plus d'ouvriers de ce genre dans les familles françaises, ou la dénatalité sévit depuis la guerre, et dont les rares enfants prolongent leurs études ou quittent l'industrie pour se tourner vers les professions libérales »[576]

Cette affirmation témoigne de deux phénomènes qui s'observent aussi dans d'autres domaines de l'emploi. D'une part, les enfants des immigrés espagnols, dont les jeunes filles, reprennent la profession de leurs parents et ne disposent pas des mêmes perspectives d'emploi que ceux des familles françaises. D'autre part, les métiers les moins rémunérés, s'il y a des traités pour assurer l'égalité des salaires (quoiqu'il n'y en ait pas avec l'Espagne ni le Portugal), sont ceux qui sont exercés par les étrangers. La catégorie citée dans le paragraphe précédent (Les ouvrières d'usine, .1.5.1.2) semble donc ici être la plupart du temps occupée par de jeunes ouvriers espagnols.

C'est ainsi que par décret du 15 mars 1934, la vallée du Thoré bénéficie d'un traitement particulier sur le pourcentage de la main-d'œuvre étrangère. Dans la commune de Mazamet et sur les 3 km en amont, le pourcentage est limité à 10 % (il est aussi précisé que c'est pour les « peleurs » et les « marragos »). Par contre, au-delà des 3 km en amont, « à proximité immédiate du chemin de communication qui relie Mazamet dans le Tarn à Pradelles dans l'Aude », le pourcentage est limité à 50 %. Il faut attendre un décret datant du 20 mai 1937 pour que le pourcentage d'étrangers dans ce territoire passe à 15 %[577].

Pour les industries de la sandale des Basses-Pyrénées (mais aussi de la Moselle), le décret

---

[574] [AD 81] 13 M 14 5, Lettre du Président du Syndicat de la tannerie du Sud-Ouest au Préfet du Tarn datée du 28 juin 1933

[575] *Ibid.* Lettre du Secrétaire du syndicat patronal à l'inspecteur divisionnaire du travail datée du 15 décembre 1934. A cette lettre, que le préfet nomme « mémoire », ont été joints des documents statistiques reprenant la part de la main d'oeuvre étrangère dans chaque entreprise. Le but était de montrer la forte implantation de la main d'oeuvre étrangère dans le secteur du textile.

[576] *Idem*

[577] [AD 81] 13 M 14 2

du 26 juillet 1933 assouplit également le nombre restreint d'ouvriers étrangers dans l'industrie. Pour la fabrication des « chaussures tressées et sandales avec semelles de chanvre tressées (espadrilles) », le pourcentage d'étrangers doit être de 30 % un mois après la publication du décret et de 20 % un an après[578]. La crise des années 1930 a donc également eu un impact sur les femmes migrantes qui travaillaient dans le textile. De plus, les femmes comme les hommes, étaient plus susceptibles de recevoir des arrêtés d'expulsions pendant cette période, notamment lorsqu'ils participaient à des grèves.

Conclusion du Chapitre 2 :

Les migrantes qui travaillent dans l'industrie textile, pour la plupart espagnoles dans le Sud-Ouest, ont donc des trajectoires beaucoup plus diverses. Certaines sont des saisonnières qui viennent vivre à plusieurs dans des vieilles maisons du centre de Mauléon-Licharre, d'autres s'installent progressivement en France et fondent notamment une famille comme Rose Sampedro. Dans les cités ouvrières, elles viennent souvent comme des rejoignantes dans le cadre de l'introduction des familles, et vivent dans les cités ouvrières construites pour les accueillir. Leur statut leur donne une forte dépendance à la situation salariale de leur époux. Des espaces de vie commune peuvent se recréer dans le cadre des associations, parfois réservées aux femmes. Mais les perspectives des migrantes de la première et deuxième génération semblent assez réduites du fait qu'elles vivent dans un espace géré par la Société elle-même et qui tente de les retenir par différents projets comme la mise en place d'un atelier des petits métiers leur permettant de participer modestement à l'économie familiale. Cependant, concernant les soins médicaux, elles bénéficient d'un accompagnement médical de leur grossesse mais aussi de leur nouveau-né. Ce type de soin n'est pas encore accessible à toute la population notamment aux agricultrices ayant émigré dans le Sud-Ouest agricole.

En contraste avec ces territoires industriels, les agricultrices connaissent cependant, comme les Polonaises vivant dans les cités ouvrières, des formes de procédure de regroupement familial. Mais la différence est qu'elles n'ont pas du tout le même cadre de vie et que leur travail ou activité, ne sont pas du tout les mêmes, bien qu'elles s'occupent aussi du travail ménager. Par ailleurs, il arrive que des familles italiennes ou polonaises fuient les corons du Nord de la France pour venir s'installer dans des exploitations agricoles dans le Sud-Ouest.

[578] Journal officiel de la République française du 27 Août 1933 (BNF, Gallica)

CHAPITRE 3 : LES AGRICULTRICES, DE L'EXPLOITATION FAMILIALE AU SALARIAT

> « Nous nous sommes donné la main, l'un l'autre, avec beaucoup de volonté et de force, à cultiver cette terre étrangère à force de travail et d'efforts. »
>
> Maria Boselli Rivoltella

Les agricultrices italiennes, espagnoles ou d'Europe centrale, comme Rose Sampedro, « ont trimé », mais cette fois-ci dans l'espace de l'exploitation agricole. Levées tôt pour s'occuper des enfants, parfois nombreux, s'attaquant ensuite à la grande lessive et à l'élevage de la volaille, elles ont aussi des parcours singuliers. Certaines étaient déjà agricultrices dans leur pays d'origine, comme de nombreuses Italiennes, mais d'autres ont commencé à exercer à ce métier en France. D'autres ont aussi émigré seule pour venir travailler comme domestiques de ferme. Il s'agissait surtout des femmes d'Europe centrale. Ces dernières, dont la présence et les conditions de vie ont déjà été étudiées dans les départements du centre et du Nord de la France, étaient surtout regroupées dans le département de l'Aveyron.

En effet, si de nombreux émigrants, en majorité Italiens, vont travailler dans des exploitations familiales pendant l'entre-deux-guerres, les migrations d'ouvriers agricoles plus anciennes existent encore dans cette région et connaissent une mutation dans le département de l'Aveyron avec des nouveaux circuits de recrutement. Les émigrantes d'Europe centrale étant employées comme domestiques de ferme avaient des conditions de vie bien différentes de celles des femmes travaillant dans une exploitation, entourées de leur famille. Fréquemment, les domestiques étaient seules car les employeurs aveyronnais étaient souvent de petits exploitants qui n'avaient pas besoin d'employer un grand nombre d'ouvriers. Comme dans le chapitre suivant, malgré un espace géographique et une activité agricole semblables, les réalités vécues par les émigrantes ne sont donc pas les mêmes. Enfin, il serait une erreur d'opposer systématiquement les deux car il arrivait que des domestiques de ferme se marient une fois en France et qu'elles passent d'ouvrières à métayères ou fermières.

V. Les migrantes dans l'exploitation agricole familiale

L'objet d'étude de cette partie sont des émigrantes italiennes et polonaises qui ont travaillé dans des exploitations agricoles structurée autour d'une « organisation familiale du travail »[579]. Si les agriculteurs d'autres nationalités n'entrent pas dans le cadre de cette étude, il faut cependant rappeler la présence d'agriculteurs et d'agricultrices de nationalité Suisse, Allemande, Belges et même Tchécoslovaque et Yougoslave à partir des années 1930. Dans le parcours biographique des deux descendantes d'émigrants Polonais qui seront citées tout au long de cette partie[580], il ressort aussi que les familles de ces dernières avaient déjà émigré dans le Nord de la France où les pères et grands-pères travaillaient dans les mines de charbon.

Toutes ne venaient pas non plus par des procédures visant à regrouper les familles. Quelques-unes d'entre elles ont émigré seules en France et ont ensuite décidé de « travailler » la terre » dans le Sud-Ouest après s'être mariées avec, parfois, un compatriote rencontré en France. Une fois installées dans une exploitation familiale, la question de la répartition du travail est centrale dans un univers où les liens de parenté les conditionnent. Ainsi, ces questions se posent aussi pour les jeunes filles de la deuxième génération qui n'empruntaient pas toujours le même chemin que leurs parents.

.1.1 Des familles venues par des voies différentes

Suivant leur nationalité, les agriculteurs étrangers du Sud-Ouest de l'entre-deux-guerres n'ont pas eu les mêmes opportunités et les femmes, de ce fait, n'empruntaient pas les mêmes chemins. De nombreuses Italiennes sont venus après que leur mari ait fait un premier voyage en France pour trouver une ferme, métairie ou propriété. Mais il arrivait aussi que les familles italiennes aient déjà émigré auparavant dans le Nord de la France, voire même en Amérique. Les Polonaises, quant à elles, ont des parcours parfois complexes à retracer. Les agriculteurs polonais dans le Sud-Ouest, excepté en Aveyron, sont surtout présents à partir des années 1930. Comme les Italiens, ils ont pu émigrer dans le Nord de la France auparavant, puis s'installer ensuite dans le Sud-Ouest pour ne plus avoir à travailler dans les mines. Des Polonaises sont aussi parties seules de leur pays et ont ensuite progressivement tracé leur route vers l'agriculture dans la région.

[579] Philippe CARDON, *Des femmes et des fermes*, *op. cit.*

[580] voir en Annexe Entretien avec Julia Sadowska née Kwiatkowska à Castelnaudary le 21 mai 1936, Entretien effectué le 6 juin 2018 à Rabastens (Tarn), en présence de son petit-fils Julien Massol et de sa fille Violeta Massol et Entretien avec Julie Massol née Politowicz à Pechbonieu le 30 avril 1930 en présence de son petit-fils Julien Massol, le 20 juin 2018

.1.1.1 Tous les chemins mènent à la ferme

Du fait du fort déficit démographique qu'il y avait dans les campagnes du Sud-Ouest à la sortie, l'immigration d'étrangers a été très tôt encouragée. Il y a d'abord eu une tentative de faire venir des agriculteurs polonais, mais ce fut un échec. Pour voir arriver ces derniers, il faut attendre les années 1930, à travers une immigration finalement peu contrôlée. Par contre, l'encouragement de l'immigration Italienne a très vite porté ses fruits, malgré un début peu encourageant.

.1.1.1.1 « L'activisme régional » d du Sud-Ouest

Laure Teulières a montré que ce déficit avait particulièrement affecté les zones rurales, lesquelles ont eu massivement recours à l'immigration pour repeupler les campagnes, recultiver les terres en friche. Le cas de l'immigration italienne dans le Sud-Ouest témoigne de la forte implication des différentes instances locales pour relancer l'agriculture dans cette région[581]. Contrairement à d'autres régions, c'est surtout « l'activisme régional en faveur des campagnes »[582] qui participe au recrutement de la main-d'œuvre avec une relative autonomie par rapport au gouvernement, qui, comme nous venons de le voir, glisse vers la centralisation de la gestion du recrutement de la main-d'œuvre étrangère. Dans la région, les acteurs locaux tentent plutôt de résoudre le problème au cas par cas par le biais des offices de placement départementaux. Malgré ce volontarisme propre à la région, les premières tentatives d'introduction n'aboutissent pas vraiment. C'est finalement l'immigration italienne qui prend peu à peu le dessus à la suite de diverses « initiatives éclatées »[583] de comices agricoles, offices départementaux etc. La nomination du consul d'Italie de Toulouse comme correspondant officiel du Commissariat général à l'Émigration joue aussi un rôle important, ainsi que la création du Comité de la main-d'œuvre agricole en 1924 suite aux différentes initiatives déjà entreprises.

Il faut enfin ajouter à cela une campagne visant à promouvoir l'arrivée des colons italiens. Comme pour l'émigration polonaise, les candidats à l'émigration passent par des postes frontières à Menton ou à Modane pour un contrôle sanitaire mais aussi pour le contrôle de leurs papiers. Bien qu'il y ait eu un fort volontarisme régional, l'émigration italienne est aussi liée à des pratiques de migration basées sur l'immigration familiale ou des réseaux de connaissance, et celui-ci ne saurait donc expliquer la totalité de cet épisode migratoire. De plus, l'émigration

[581] TEULIERES Laure, *Immigrés d'Italie et paysans de France : 1920-1944*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Tempus », 2003
[582] TEULIERES Laure, *ibid.,* p. 32
[583] TEULIERES Laure, *ibid.,* p. 41

s'explique aussi par un contexte défavorable en Italie du fait de la Guerre qui a causé d'importants problèmes économiques, mais aussi un peu plus tard, du fait de l'avènement du fascisme Mussolinien (qui crée des raisons politique et économique à l'émigration qui souvent se lient). En effet, le propriétaire terrien peut à nouveau congédier le cultivateur chaque année, sous le gouvernement fasciste[584]. C'est ainsi qu'en 1926, 21 000 italiens sont arrivés dans la région[585]. La part des femmes, qui s'élève à 44 % (sur les départements de l'ancienne Aquitaine et l'ancien Midi-Pyrénées) dans ce mouvement migratoire, est loin d'être négligeable, d'autant plus qu'il s'agit souvent d'une immigration de type familiale dans cette région. Les cultivatrices, recensées comme telles suivant les départements, contribue à augmenter fortement le taux d'activité des femmes migrantes dans la région. En Ariège, par exemple, qui n'est pourtant pas le département où l'implantation des italiens a été la plus importante (des espagnoles travaillent également dans l'agriculture), l'agriculture est le premier secteur d'activité occupé par les femmes migrantes dans le recensement des étrangers de 1927[586]. Dans ce phénomène migratoire d'immigration familiale dans les zones rurales, l'implication des femmes est multiple. A la fois aux champs pour certaines, puis dans la sphère domestique, la plupart étaient en activité permanente. La vie d'une exploitation ne peut être pensée que dans les activités combinées des membres de la famille exploitante, avec des assignations de rôle souvent genrées et liées aux liens de parenté.

Malgré les « freins » à l'immigration mis en place sous le gouvernement fasciste de Mussolini (II.1.3.3.2, La réaction du gouvernement de Mussolini), les migrations d'Italiens ne s'arrêtent pas pour autant[587]. Cela s'observe sur les graphiques en Annexe (Tableau 8 : Dordogne ; Tableau 9 : Haute-Garonne ; Tableau 10 : Gers ; Tableau 11 : Lot ; Tableau 12 : Lot-et-Garonne ; Tableau 13 : Tarn-et-Garonne). La part des femmes Italiennes travaillant dans l'agriculture a augmenté entre 1926 et 1936. Par exemple, en Haute-Garonne, elles sont 1027 recensées à travailler dans l'agriculture et les forêts en 1926 et 2693 en 1936. Cette progression de la part des agricultrices italiennes travaillant dans l'agriculture et les forêts entre 1926 et 1939 s'observe dans les 5 autres départements. Il s'agit soit des familles qui ont réussi à partir d'Italie en étant des proches directs d'une personne ayant déjà émigré soit de familles qui ont contourné la règlementation en passant par des filières clandestines. Ce sont également de

[584] TEULIERES Laure, *op. cit.,* p. 49
[585] TEULIERES Laure, *Histoire des immigrations en Midi-Pyrénées : XIXe-XXe siècles*, Portet-sur-Garonne, Libre parcours-Loubatières, 2010, p. 42
[586] 6 M 12 3 (AD 09)
[587] « La poursuite d'un courant migratoire », Laure TEULIERES, *Immigrés d'Italie et paysans de France*, *op. cit.*, p. 56-60

nombreuses migrations internes de familles Italiennes déjà installées dans le Nord de la France (dans les mines, les industries diverses dont le textile pour les femmes) qui sont parties dans le Sud-Ouest de la France pour travailler dans l'agriculture.

.1.1.1.2 Les Polonais

Au début des années 1920, les mêmes acteurs qui ont travaillé à favoriser l'introduction des Italiens dans l'agriculture dans le Sud-Ouest avaient aussi encouragé l'émigration des Polonais mais sans grand succès. Comme cela peut s'observer dans les tableaux en annexe (Tableau 8 : Dordogne ; Tableau 9 : Haute-Garonne ; Tableau 10 : Gers ; Tableau 11 : Lot ; Tableau 12 : Lot-et-Garonne ; Tableau 13 : Tarn-et-Garonne), les agricultrices polonaises sont surtout présentes à partir des années 1930. Dans un département comme la Dordogne, la différence entre leur présence en 1926 et en 1936 est assez importante ; elles sont seulement 22 agricultrices en 1926 alors qu'en 1936, elles sont 457. Dans le Lot-et-Garonne, la même progression s'observe : seulement 6 Polonaises travaillent dans l'agriculture et les forêts en 1926 alors qu'elles sont 369 en 1936.

Leur introduction directe a été particulièrement encouragée par l'Office central de la main-d'œuvre agricole (OCMOA), qu'il ne faut pas confondre avec le Service de la main-d'œuvre agricole (MOA) qui est rattaché au ministère. L'OCMOA est une organisation professionnelle qui centralise, dès 1923, les demandes d'agriculteurs étrangers[588]. Janine Ponty explique que cette organisation travaille surtout avec la Pologne car le recrutement s'avère plus compliqué dans d'autres pays[589]. C'est pour cette raison que des livrets de cette organisation ont été conservés dans les archives du Lot-et-Garonne[590]. Mais cette organisation a surtout participé au recrutement des ouvriers agricoles polonais dans l'Aveyron, qui est l'objet de la dernière partie. Dans les départements tels que le Lot-et-Garonne, le Lot, la Dordogne, la Haute-Garonne ou encore le Tarn-et-Garonne, les migrations d'agriculteurs polonais semblent être bien plus le fait d'une migration interne du Nord de la France au Sud-Ouest.

En effet les deux Polonaises interrogées (Julia Sadowska né Kiatkowska et Julie Massol née Politowicz), qui sont toutes deux nées dans une métairie de Haute-Garonne et de l'Aude dans les années 1930, ont raconté que leurs parents ou grands-parents étaient tous venus travailler dans le Nord de la France. Pour comprendre l'histoire de ces deux Polonaises, qui sera mobilisée tout au long de cette partie pour expliquer les conditions de vie et de travail de

[588] Ronald HUBSCHER, *L'immigration dans les campagnes françaises*, *op. cit.*
[589] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*, p. 88
[590] [AD 47] 1825 W 454, document de demande d'un ouvrier agricole étranger (1926)

leurs mères respectives, il faut remonter à l'émigration de leur grand-mère Michelina, et de la mère de Julie Massol, Mariana Politowicz. Julia Sadowska, après avoir rappelé que les Polonais ne partaient pas seulement en France mais aussi au Canada ou dans d'autres pays dans les années 1920 (par ailleurs, les Italiens partaient également en Amérique comme en Argentine ou au Brésil à la même époque) raconte ceci :

> « Julia Sadowska né Kiatkowska : paternel. […] Mais c'est pareil, l'un et l'autre étaient partis. Ils ne se connaissaient pas. […] Mes grands-parents paternels [dont Michelina], ils sont partis avec mes parents [dont son père Vincent Kiatkowsky, le futur époux de Janina Kiatkowska, sa mère], puis ils sont partis avec le train. Mon père, je pense qu'il avait 13 ans et son frère, il avait je pense deux ans de plus. […] C'était le plus jeune mon père. Et il avait déjà une sœur aussi [Mariana Politowicz]. C'est une sœur du côté de son père. [...] Elle était déjà là, et elle était déjà partie en Pologne avec deux enfants nés […] en Pologne.

Au milieu de cet imbroglio généalogique, il faut comprendre que, finalement, sont partis au même moment mais séparément les parents de Janina Kiatkowska (la mère de Julia Sadowska, l'interrogée), ceux de Vincent Kiatkowsky (le père de l'interrogée) dont Michelina et enfin, la sœur de ce dernier, Mariana Politowizc (la mère de la seconde interrogée, Julie Massol) qui avait déjà deux enfants. Michelina, son mari et ses deux enfants se sont d'abord installés dans le Nord (elle n'a pas su dire où exactement). Son mari travaillait dans les mines. Cependant, vu que les gaz qu'il avait inhalés pendant la 1ère Guerre Mondiale lui avaient déjà causé des problèmes de santé, il est mort très peu de temps après leur départ. Ils n'y seraient restés que quelques semaines. C'est Mariana, leur fille et la sœur de Vincent Kiatkowsky, qui était déjà installée « dans le Sud » qui les a fait descendre à la suite de cette mort. Quant à elle, avant de s'être installée dans le Tarn à Pechbonnieu, elle avait déjà travaillé dans le Pas-de-Calais avec son mari. Elle travaillait dans un château (sa fille, Julie Massol n'a pas su détailler ce qu'elle y faisait) et son mari dans les mines. Mais elle entendait qu'il se passait des évènements parfois tragiques dans les mines (son père n'était pas encore décédé) du fait des coups de grisou, des bois qui s'effondraient etc. Elle a donc décidé de partir dans le Tarn avec sa famille dont ses deux enfants (Édouard et Stanislas, les aînés de Julie Massol). Ainsi, les parcours biographiques de ces deux familles (nous ne savons rien des parents de Janina Kiatkowska) montrent que ces futurs agriculteurs du Sud-Ouest n'en étaient pas forcément lorsqu'ils sont venus travailler dans le Nord de la France en premier lieu. Des femmes sont aussi parties seules pour travailler dans le Nord de la France et se sont ensuite installées dans le Sud de la France pour « travailler la terre », une fois mariée. Elles seront l'objet de la partie suivantes montrant les différents degrés d'implication des femmes dans ces migrations. Ainsi, excepté en Aveyron, les Polonaises

travaillant dans l'agriculture sont souvent des femmes mariées travaillant dans une exploitation familials et dont les parcours antérieurs sont très divers.

.1.1.2 Différents niveaux d'implication des femmes dans les migrations

Les femmes ne sont pas toujours de rejoignantes, même dans les migrations d'agriculteurs exploitants. Il peut aussi arriver qu'elles soient venues seules, comme quelques Polonaises, et qu'elles se soient ensuite installées dans une métairie ou une ferme après un mariage en France.

.1.1.2.1 Des hommes partis en « éclaireurs »

Le caractère familial de cette émigration a, de ce fait, des conséquences directes sur la position des femmes dans le flux migratoire. Dans le cas des Italiens, les femmes, souvent déjà mariées, arrivent après leur époux comme rejoignantes. Celui-ci part en général une première fois pour chercher un contrat ou une propriété, passant par les offices mais aussi par des réseaux de connaissance souvent familiaux. C'est le cas de Maria Boselli Rivoltella, arrivée en 1924 dans le Lot-et-Garonne après que son mari a déjà fait un aller-retour en France pour acheter une propriété, avec l'aide de son frère déjà installé[591]. Dans le recueil *Comprar un prà*, les témoignages vont également dans ce sens :

> « Il est venu d'abord voir une année avant [le père], c'était à Monteleone, à Condom [Gers]. C'était en 1920. Puis euh... il est revenu en Italie en 1923, il a amené toute la famille »[592]

Ce passage préliminaire du « chef de famille » s'explique aussi par la règlementation en vigueur en Italie[593]. Dès 1922, le gouvernement met en place diverses mesures obligeant notamment le « chef de famille » à faire un premier voyage en France (dont une part des frais est couverte par l'employeur) pour visiter l'exploitation avant de s'y installer avec sa famille. Les familles sont ensuite introduites par les lettres d'appels permettant de faire venir de nombreux membres de la famille. Ceux qui achètent une propriété partent avec leurs propres moyens en France et font ensuite venir leur famille en « se faisant délivrer par le maire de la commune un certificat attestant qu'ils ont les moyens « nécessaires pour assurer le logement et la nourriture » »[594]. Ensuite, comme expliqué dans le premier chapitre, le régime des lettres d'appel, sous le gouvernement de Mussolini, réduit les personnes pouvant y accéder aux parents les plus proches, en plus des restrictions plus larges à l'émigration.

---

[591] BOSELLI RIVOLTELLA Maria, Pour vous mes enfants, Toulouse, Editalie, 2009

[592] ROUCH Monique, BRISOU Catherine et MALTONE Carmela, *« Comprar un prà »: des paysans italiens disent l'émigration*, Talence, France, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1989, p. 85

[593] « Des restrictions à l'émigration dès la seconde moitié des années vingt », Laure TEULIERES, *Immigrés d'Italie et paysans de France*, *op. cit.*, p. 53-56

[594] *Ibid.*, p. 54

.1.1.2.2 Le parcours des femmes de la première génération avant l'installation

Mariana Politowicz ne travaillait pas en Pologne, lorsqu'elle est venue dans le Nord de la France, avec sa famille déjà composée de deux enfants, elle a pourtant commencé à travailler. Son mari travaillait à la mine puis après, ils ont travaillé dans un château. Julie Massol n'a pas su détailler ce qu'elle y faisait. Cependant elle a su dire qu'elle travaillait tant qu'elle laissait ses enfants à une nourrice. De plus, il semblerait que son père s'occupait aussi des chevaux dans ce château :

> « P.F. : Parce qu'en Pologne, elle ne travaillait pas, c'est ça ?
>
> J.M. : Elle ne travaillait pas, non. Elle a travaillé, mais quand elle s'est mariée, c'était suffisant ce qu'ils avaient. Et alors, là, à partir de cet endroit, ils n'étaient pas… La jeune fille qui gardait mon frère aîné… Ils avaient un poêle dans la maison et même il l'approchait, il a eu une brûlure à la cuisse énorme. Mais enfin bref sur ça, et alors ils n'ont pas voulu rester parce qu'elle se fatiguait ma mère, elle laissait ses petits à cette jeune fille, tout ça. Et mon père il a trouvé le chose d'aller travailler dans les mines de charbon.
>
> *Alors, ils sont arrivés dans le Nord, ils ont travaillé dans ce château et après ils sont dons restés dans le Nord pour aller travailler dans les mines…*
>
> J.M. : Oui, en partant de ces choses, les chevaux, là. Ils partaient dans le Nord. […] Et je ne sais pas où c'était au juste. Et c'est tout à fait, quand même au nord de la France ! Et alors là, c'est ce qu'elle me disait, ma mère. Elle me disait « mais… tout le temps, dans la mine, il y a des gens ils… ». Les hommes ils se tuaient, parce que ce n'était pas élagué, ce n'était pas fait comme il faut. C'était dangereux, et même à ce moment-là, une mine à un autre endroit, tous les hommes ont perdu la vie ! Ça s'est écroulé… Et alors ma mère, ma mère elle en a eu un peu peur. "On ne peut pas vivre comme ça ! C'est pas vrai." »

C'est ainsi qu'ils sont partis vivre dans le Sud-Ouest pour travailler comme métayers. Cette peur du travail des hommes dans la mine se retrouve aussi dans des témoignages d'Italiennes. La décision du départ pouvait être le fait de l'émigrante, qui avait peur pour la survie de sa famille, mais aussi du père qui ne voulait plus travailler à la mine :

> « Mme B.M. : Et ma mère, quand elle a vu tous ces blessés qu'on remontait du puits tous les jours, le temps qu'il faisait [...] Elle a dit « Non, c'est pas possible, je peux pas rester là ». »[595]
>
> « M. D.F : Le grisou, vous savez, ça brûle les bronches [...] Quand il a vu que son frère était bien malade, ils sont venus ici, mais trop tard. »[596]

D'autres femmes sont aussi venues seules et ont ensuite rencontré un mari pour s'installer dans une exploitation familiale. Ce passage par le Nord de la France est assez courant chez les Polonaises qui sont parfois parties seules de leur pays avant de rejoindre le Lot-et-Garonne pour s'y fixer comme agricultrice dans une métairie ou une ferme. Par exemple Tekla M. est arrivée

[595] Monique ROUCH, *« Comprar un prà »: des paysans italiens disent l'émigration*, Talence, France, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1989, p. 104
[596] *Ibid.*, p. 102

à Paris en 1926 et a travaillé comme cuisinière dans une école professionnelle ménagère. Après avoir rencontré un compatriote, elle est partie à Terreblanque avec celui-ci pour y exploiter une ferme[597]. Justine K., est également arrivé seule 1929 mais travaillait déjà dans le Lot-et-Garonne comme domestique de ferme à Montbalens[598]. Celle-ci a également choisi d'exploiter une propriété agricole avec un Suisse qu'elle a rencontré en France et avec lequel elle s'est mariée.

Dans ces cas, ce n'est qu'après que va se recréer tout un environnement structuré autour des liens familiaux. Ces parcours montrent ainsi que l'immigration dans les campagnes méridionales n'est pas toujours le fait de femmes rejoignantes. Certaines arrivent seules, pour travailler, pour trouver plus de perspectives d'emploi que dans leur pays d'origine, et construisent progressivement leur projet ce qui peut les mener à migrer à nouveau dans les frontières de la France métropolitaine.

.1.2 Vie et travail des femmes mariées au « chef de famille » dans l'exploitation

Avant de s'intéresser à la place des femmes dans une exploitation agricole, il est important de présenter les différents types de contrats qui lient les agriculteurs à un terrain car les conditions de vie, notamment matérielles, ne sont pas les mêmes suivant le contrat. Dans le cadre de ce travail, il faut prendre en compte le statut d'un exploitant qui est le propriétaire. Les propriétaires disposent de leur terrain et tout le fruit de leur travail leur revient. Les métayers quant à eux, ne sont pas propriétaires et s'ils ne paient pas le fermage (forme de location), ils doivent reverser la moitié de leur production agricole au propriétaire (se dit à mi-fruit). Les fermiers, quant à eux, paient un fermage mais disposent librement du fruit de leur production. Ainsi, comme l'ont raconté Julia Sadowska et Julie Massol, qui ont grandi toutes deux dans des métairies, le passage au fermage était vu comme un gain d'indépendance car ils disposaient plus facilement de leur production et avaient beaucoup moins de comptes à rendre au propriétaire. Ce gain d'indépendance est également constaté par un émigré Italien de la famille Tarn-et-garonnaise des Piccoli passée d'une métairie à un fermage en 1950 :

> « Non, on est partis pour être fermiers – pour être mieux. On est venu à la ferme de Justice là – le propriétaire – pour être... pour être libre de toi-même. »[599]

[597] AD47, 1825 W 478, Notice individuelle de Antoni M. (son fils)
[598] AD47, 1825 W 478, Lettre du commisaire spécial au préfet, 12 janvier 1936
[599] FABIEN TAILLEFER et [dir.] Jean-Claude SANGOI, *Une famille d'immigrés Italiens en Tarn-et-Garonne au XXe siècle*, *op. cit.*, p. 54

Les Italiens étaient, pour la plupart des fermiers ou des métayers, bien qu'il y eût également un grand nombre de propriétaires suivant les départements. Laure Teulières, qui a recensé les exploitants agricoles italiens dans le Sud-Ouest en 1922 et 1927, permet de visualiser quelques chiffres[600]. Dans le Gers, par exemple, il y a 2 propriétaires et 4 fermiers et métayers en 1922 contre 1046 propriétaires et 2493 fermiers et métayers en 1927. Bien qu'il y ait une large progression de la propriété agricole, les fermages et les métayages restent majoritaires. Dans le Lot-et-Garonne, en 1927, le décalage est moins important car 1832 familles italiennes sont devenues propriétaires et 2749 restent fermiers ou métayers. De même dans le Tarn-et-Garonne où, à la même date, 851 familles sont propriétaires et 1361 restent en fermage ou métayage.

Enfin, dans cette partie, presque exclusivement basée sur des témoignages oraux ou écrits, il s'agit d'une approche plus recentrée sur les individus. Pour les témoignages de Julia Sadowska née Kiatkowska et de Julie Massol née Politowicz, il fait se référer aux deux entretiens retranscrits présents dans les annexes. Si des éléments peuvent être rattachés à des phénomènes structurels, les témoignages permettent d'avoir une approche beaucoup plus personnelle. Ainsi, certains aspects décrits, notamment la mort des jeunes enfants, retracent des vécus personnels qui n'appartiennent qu'aux protagonistes.

.1.2.1 Des mères de famille

Sans entrer dans la représentation de la « matrone prolifique »[601] analysée par Natacha Lillo pour les émigrantes de la première génération Italiennes et Espagnoles, il est cependant vrai que le taux de natalité dans les familles d'émigrants agricole était important et il serait donc une erreur de ne pas s'y intéresser. Mme A.D., Italienne ayant émigré en zone rurale dans le Sud-Ouest raconte : « Je me suis mariée pour sortir du travail et puis j'ai eu quinze enfants. Quel boulot ! »[602]. Une autre, Mme R.G., originaire du Trentin raconte aussi :

> « Al momento dell'immigrazione, le donne italiane, specialmente le donne di campagna che erano già cariche di figli e non avevano il tempo di pensar al superfluo [...] Non c'era par loro, non c'era più giovinezza »[603]

---

[600] Laure TEULIERES, *Immigrés d'Italie et paysans de France*, *op. cit.*, tableau p. 43

[601] LILLO Natacha, « Italiennes et Espagnoles de 1880 à 1939. Migrantes en « matrones prolifiques » et « femmes actives » de la seconde génération, mythe ou réalité ? » dans LILLO Natacha (dir.), *Italiens, Espagnols et Portugais en France au XXe siècle, regards croisés*, Paris, Publibook, coll. « EPU, Éditions Publibook université », 2009, p. 67-82

[602] ROUCH Monique, , *« Comprar un prà »: des paysans italiens disent l'émigration*, Talence, France, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1989

[603] *Op. cit.*, p. 176, Traduction du livre : « À l'époque de l'immigration, les femmes italiennes, particulièrement les femmes de la campagne qui avaient de nombreux enfants et n'avaient pas le temps de penser au superflu [...]. Il n'y avait pas pour elles, il n'y avait plus de jeunesse »

Les femmes s'occupaient des enfants et de leur éducation, et lorsqu'il s'agissait d'une famille nombreuse, cela les amenait à devoir être disponible en permanence pour ces derniers.

.1.2.1.1 Composition de familles italiennes et polonaises

Dans un dossier conservé aux archives départementales du Gers, une enquête sur les familles des étrangers domiciliés dans le département en 1924 permet d'avoir un aperçu de la composition de ces dernières[604]. Dans ce dossier, l'échantillon étudié est celui de 91 foyers d'exploitants italiens. 73,2 % des épouses rattachées au « chef de famille » ont 3 enfants ou plus, le chiffre médiant d'enfants étant de 4. Ce nombre peut aller jusqu'à 9, mais pas dans toutes les situations. Il se remarque aussi que les 5 femmes mariées à des ouvriers agricoles ont en moyenne 2 enfants alors que celles rattachées à des métairies, propriétés ou fermes peuvent tout aussi bien avoir peu d'enfants que 9 enfants. Alors que dans les foyers où le « chef de famille » est un ouvrier agricole, ou retrouve le système de salariat tel que dans l'industrie ou autre. De plus, sur ces 5 épouses recensées, il n'y a qu'une seule « ménagère », les autres sont cultivatrices ou ouvrières agricoles. Si elles sont employées dans une exploitation extérieure, leur travail n'est pas le même que celui des femmes rattachées aux trois autres formes d'exploitation. Elles seront elles aussi rattachées au système de salariat qui les détachent donc de cette imbrication constante entre le travail agricole et le travail ménager. Elles se retrouvent plutôt confrontées aux mêmes enjeux que ceux mis en avant pour Rose Sampedro qui devait cumuler son emploi et l'élevage des enfants. Du côté des familles polonaises, un tel travail n'a pas été fait. Cependant, Julia Sadowska explique qu'elle est l'aînée d'une famille de 7 enfants. Julie Massol, quant à elle, a 10 frères et sœurs, dont l'un est mort très jeune à l'âge de deux ans.

Du côté de celles qui vivent dans des exploitations familiales, l'élevage des enfants est imbriqué au travail dans les champs ou au travail ménager pour celles qui ne s'occupent pas seulement de la maison : « […] Elle était au champs dès le matin […] Il fallait qu'elle fasse tout ce qu'il fallait pour ses enfants, parce qu'il fallait pas qu'elle perde de temps, c'est-à-dire, laver le linge […] parce qu'on avait qu'un change ».[605] L'élevage des enfants fait alors partie intégrante de la vie dans l'exploitation où se mêlent travail et vie de famille. Si bien que le mari de l'une d'entre elles raconte que sa « femme, elle ramassait les haricots, elle avait le ballon qui tombait par terre jusqu'à la veille de l'accouchement... ».[606] Cette imbrication se retrouve également dans le témoignage de Julie Massol qui décrit une journée-type de sa mère :

[604] [AD32] 4 M 87, Enquête sur les étrangers domiciliés dans le département du Gers.
[605] *Ibid.* p. 176
[606] *Op. cit.,* p. 178

« J.M. : Elle préparait les enfants, s'il y en avait des jeunes, pour aller à l'école. Et puis après, elle faisait tout le travail. La volaille, il fallait aller s'en occuper. Ce qui pressait et puis après, il y avait le repas à préparer aussi. Et puis, elle aidait à des choses, la journée. Toujours prise. Et le linge à entretenir et quand ils se levaient, ils ne faisaient pas le lit. Il fallait qu'elle fasse le lit.

Les lits des onze enfants ?

J.M. : Oui, oui. C'était comme ça. Il y avait du travail. Mais elle le faisait toujours, elle était toujours... À part quand ils ont été malades, qu'il y a eu des grippes fortes. Mais autrement, ma mère elle était toujours. »

Comme elle le décrit, l'éducation des enfants lui demandait une attention permanente, fragmentant son temps de travail dans l'exploitation. Comme le dit Christian Nicourt, les mères de famille dans une exploitation agricole familiale ont un temps du travail à la fois continu et fluctuant à l'inverse de celui des hommes qui est plutôt régulier : « Elles gèrent le périodique et le quotidien comme une totalité en mouvement »[607].

.1.2.1.2 Le récit de l'accouchement de la mère de Julia Sadowska née Kiatkowska et ce qu'il nous apprend

Julia Sadowska a raconté l'anecdote de sa naissance, elle qui était le premier enfant de ses parents. Cette dernière serait née « toute seule » :

« J.S.K. : Alors elle était déjà prête à accoucher, alors mon père il est parti. […] Elle lui a dit « tu reviens plus tôt ». Mais seulement, je suis sortie plus tôt ! Alors, je suis née plus tôt, et elle était toute seule.

Et comment elle a fait ?

J.S.K. : Toute seule, elle a fait ça. Elle a accouché toute seule. Il paraît que j'étais tellement sage, je suis sortie toute seule sans rien, sans rien. Elle a coupé, le […] cordon. Et puis elle a touché là, et puis elle était couchée là. C'est normal, elle était fatiguée !

Le début de ce récit montre qu'il s'agit d'une histoire que sa mère lui a racontée, en la rendant certainement plus anecdotique, et en passant les détails l'accouchement. Il montre ce qui a été expliqué auparavant ; que les grossesses était parfaitement intégrée à la vie dans l'exploitation et qu'elles n'amenaient pas de grands changements d'habitudes. Mais ce récit montre aussi, que contrairement aux émigrantes polonaises des cités ouvrières, ces dernières ne bénéficiaient pas d'un suivi médical aussi rigoureux. Le fait d'accoucher sans l'assistance d'une sage-femme pouvait aussi s'expliquer pour des raisons économiques, comme dans le cas de cette Italienne :

« Mme C.T. : Personne ne me disait : « Tu vas accoucher, viens ». Et comme on n'avait pas les moyens de payer quelqu'un, alors on se le faisait... »[608]

[607] *Ibid.* p. 54
[608] ROUCH Monique, *op. Cit.,* p. 178

Les accouchements n'étaient donc pas médicalisés, ou très peu lorsqu'il y avait des complications. Cette affirmation se vérifie dans la suite du récit de Julia Sodowska :

« *Et elle a quand même fait appel à un médecin après, non ?*

J.S.K. : Oui, après, elle est venue la sage-femme. […] Il paraît qu'elle me lavait dans le bol, la sage-femme. Elle a mis de l'eau dans le bol, et elle me lavait ça, comme ça. C'est pour ça que je n'aime pas l'eau. Ça m'est resté. Comme ça, c'est ce que ma mère m'a raconté.

J.M. : Et pour les autres accouchements de ta mère ?

J.S.K. : C'est ma grand-mère qui l'avait. Elle faisait tout. […] Toujours à la maison.

Elle était sage-femme ?

J.S.K. : Non. Non. C'est la mamie, celle qui est à Francarville. Michelina. […]

Elle accouchait sans…

J.S.K. : Sans sage-femme, sans rien. Sans médecin, sans rien. C'était comme ça. C'était comme ça avant. Ils faisaient comme ça sûrement. […] Bon je ne sais pas en ville. […] Il n'y avait pas de complications ni rien, alors. S'il y avait des complications, peut-être il fallait faire venir le médecin. Mais comme ça, non. Normal. Ils allaient à la mairie inscrire.

C'était donc Michelina qui accouchait votre mère…

J.S.K. : Oui. Seulement, moi, j'étais toute seule quand elle a accouché. »

Les accouchements, sauf en cas de complications, étaient donc à domicile, et sans une assistance médicale officielle. Dans une dernière partie, le rôle des grand-mères sera plus approfondi. Par ailleurs, cette dernière s'est ensuite occupée de tous les autres accouchements de Mariana (sa mère). Julia Sodowska n'a pas su dire si sa grand-mère avait eu une formation de sage-femme ou s'il s'agissait d'un « savoir-faire » qui se transmettait dans la structure familiale. Par contre, il est certain que les accouchements n'étaient que l'affaire des femmes, et même un secret bien gardé. Voici ce qu'elle raconte un peu avant, lorsque que c'est un ami polonais qui découvre sa mère dans le lit :

« J.S.K : Un copain comme ça, un petit Polonais aussi. Il venait très souvent chez nous, ce copain là. Ils s'aimaient bien avec mon père et ma mère. Il est venu, il tapait à la porte et personne ne lui ouvrait. Puis il ouvre tout seul et il regarde : « Qu'est-ce que tu fais dans le lit à cette heure-là ? Fainéante, lève toi ! » Ah elle dit : « Non, je suis malade. ». « Comment tu es malade ?! Tu n'es jamais malade. Allez, lève toi !». « Regarde ce que j'ai »… « Aaaah ! ». Bon, c'était moi. Je suis née toute seule. »

Il n'est pas possible de savoir comment tout cela s'est passé exactement, mais il semblerait que sa mère n'ait pas voulu directement dire à cet ami qu'elle venait d'accoucher. Et c'est dans l'impossibilité de se lever qu'elle lui a montré Julia. Les pères, mais aussi les filles ou les sœurs n'avaient pas le droit d'assister à l'accouchement. Seule la grand-mère qui assistait et la mère enceinte, autrement les principales concernées, y assistaient :

« J.M. : Et quand elle était avec tes sœurs les plus jeunes, est-ce que tu assistais à l'accouchement ?

J.S.K. : Non. Ça, c'était défendu de regarder ça. Avant, c'était comme ça.

Il n'y avait que la grand-mère qui avait le droit ?

J.S.K. : Oui, il n'y avait que la grand-mère. Ni le papa, il ne pouvait pas non plus. Oui, même chez nous en Pologne, maintenant, c'est comme ça. Mais avant, c'était comme ça aussi. Le papa il n'assistait pas à l'accouchement de sa femme. […] Il ne fallait pas qu'il voit ça. Maintenant, si, maintenant, c'est bon.

[...] J'ai remarqué qu'on avait tendance à cacher les douleurs de l'accouchement, pour ne pas dissuader les petites-filles après, d'avoir des enfants. Vous l'avez ressenti pareil ?

J.S.K. : Ah oui, oui. Oui, c'est comme ça.

Pour ne pas qu'on voit que…

J.S.K. : Que ça souffre comme ça. Oui, oui, oui. Ça s'oublie vite ! Ça s'oublie vite. […] Mais enfin, il faut y passer. Il ne faut pas avoir peur. »

Les femmes semblaient donc ne pas disposer d'une assistante médicale suffisante, et leurs accouchements pouvaient donc être pris en charge par une parente.

.1.2.1.3 Les deuils de jeunes enfants

Dans les familles, des évènements tels que la mort d'un jeune enfant, peuvent également arriver. Ces drames, qui sont arrivés dans la famille de Maria Boselli Rivoltela et dans celle de Julie Massol, n'ont pas été vécus de la même manière par ces mères.

Dans le cas de Maria Boselli Rivoltella, cette dernière raconte dans son récit, après avoir évoqué la mort de son fils que « [leur] plus grand désir pour les enfants était de leur donner une éducation dans le respect de tous et de pouvoir leur garantir une vie meilleure que la [leur] »[609]. L'évocation de ce souvenir lui fait ainsi parler de sa conception de l'éducation pour ses enfants. Elle rappelle ainsi qu'il pouvait y avoir un investissement très important pour les enfants, venant des deux parents, pour leur permettre d'accéder à une vie avec moins de difficultés matérielles. Elle fait référence aux difficultés qu'ils ont rencontré en Italie quand ils ne trouvaient pas de travail, où qu'elle se sentait mal dans l'exploitation de la famille de son mari, mais aussi à tout l'investissement que fût le départ en France et l'installation. Concernant la mort de son jeune enfant de trois enfants suite à un accident, elle raconte que le père est parti quelques temps en Italie, tant il avait été affecté : « Nous avons souffert les peines de l'enfer »[610]. Elle est alors restée seule avec ses filles dans l'exploitation des Garotins. Elle a donc géré, comme elle l'explique toute l'exploitation « avec onze bêtes dans l'étable, les cochons et tout le reste »[611] ainsi que ses filles, qui comme elle le dit, avaient aussi besoin d'elle. Voici comment elle décrit son choix :

[609] BOSELLI RIVOLTELLA Maria, *op.cit*, 2009, p. 97
[610] *Ibid.,* p. 95
[611] *Ibid.,* p. 95

« Alors, courageusement, j'ai trouvé la force de lui dire de partir un peu en Italie. Vous imaginez ma douleur et ma souffrance. »[612]

De son côté, Julie Massol raconte que sa mère a eu beaucoup de difficulté à trouver autant de courage, brûlant les affaires de son enfant pour ne plus les voir, et c'est le soutien d'une voisine qui lui a permis de se « reprendre en main ». Son petit frère qui est mort à l'âge de deux ans, était, selon son récit, un petit garçon très vif qui courrait partout et qui, de ce fait, se mettait parfois en danger. Un jour, il est passé trop près d'un cheval et un coup de sabot l'a tué. Voici la description de la réaction de sa mère :

« J.M. : Et je me souviens que ma mère, elle mettait tout dans la cuisinière, elle brûlait les vêtements. [...] Et puis mes frères venaient pour prendre sa gamelle, que l'on appelait. Et ils allaient, oh, parmi les métayers, tous les malheurs qui se passaient… Ma mère, elle n'arrêtait pas de pleurer. Oui, tous, c'était affreux. Et tellement qu'elle ne passait pas un jour, et je me rappelle, je me souviens de ça. Il y avait une voisine, une dame âgée, et alors elle lui en parlait, toujours elle lui pleurait. Oui, elle lui dit c'est triste. Puis un beau jour, elle lui dit « Mariane, ça suffit ! Il ne vous faut plus pleurer. Vous le faites souffrir à votre fils ! » Elle l'a secouée et elle lui a dit ça. Cette personne, elle lui a dit qu'il ne fallait pas qu'elle pleure, que maintenant, il est au ciel, donc elle le fait souffrir. Et ça, ça l'a marquée à ma mère et elle s'est arrêtée. Elle s'est reprise. Elle s'est reprise et voilà. Et il y avait ce frère, inoubliable, ils n'ont jamais oublié. »

Ces deux épisodes faisaient donc partie aussi de la vie de ces émigrantes dans les campagnes françaises. Dans le premier cas, Maria Boselli a pris en main toute l'exploitation pour permettre à son mari de partir en Italie. Dans le deuxième cas, Mariana a été également forcée de continuer à faire tourner l'exploitation et elle a aussi pu trouver le soutien d'une voisine.

.1.2.2 Le travail des femmes dans l'exploitation familiale

Ces étrangères, qui dans le Sud-Ouest ont pour la plupart émigré dans les campagnes, occupaient une place particulière au sein de l'exploitation agricole. Pour le comprendre, il faut mettre en lien à la fois le type de production à laquelle elles ou leur mari se rattachent (ferme dont ils sont les propriétaires, métairie, propriété dans laquelle le mari est ouvrier agricole), leur place en tant que femmes dans la sphère familiale et les éventuelles traditions héritées du pays d'origine qui peuvent varier suivant les régions. Si leur cas présente des situations qui leur sont propres, commencer par présenter quelques enjeux principaux concernant la place des femmes au sein du monde rural et agricole rappelle que la question des rapports sociaux de sexe y est centrale.

Dans le monde rural, la question du travail ménager telle que définie et problématisée par

[612] BOSELLI RIVOLTELLA Maria, *op.cit*, 2009, p. 95

Christine Delphy s'élargit au système d'exploitation agricole dans son entier. Les modèles de parenté jouent un rôle fondamental dans la répartition des tâches en déterminant des rôles sexués. Famille et place dans le système de production (lorsqu'il s'agit d'une propriété ou d'une métairie) sont liés. La complexité de l'étude de la condition des femmes dans le monde agricole réside dans le fait que, suivant les régions et les pays, s'il y a des manifestations certaines des rapports sociaux de sexe dans chacun des cas, ils ne se s'inscrivent pas de la même manière dans les trajectoires. En Sicile, entre 1880 et 1920, Linda Reeder montre la double importance de la parenté et du lien de parenté dans le monde rural. D'une part, l'appartenance à une famille détermine le rôle au sein du village et d'autre part, le sexe détermine la place des femmes au sein d'une famille. Celles-ci sont donc prises dans un double-système de contrôle et d'oppression. Le contrôle de la sexualité est important car il contribue à conserver l'honneur d'une famille, et à l'intérieur de celle-ci, la place ainsi que le rôle des femmes est déterminée par leur sexe.[613] En France, pendant l'entre-deux-guerres à Marcillac-Saint-Quentin dans le Périgord, s'il n'est pas mentionné un tel contrôle extérieur en lien avec la famille, la répartition sexuée des tâches au sein d'une famille se retrouve.[614]

De plus, tout au long de leur vie, les femmes voient leur parcours évoluer. Jusqu'à environ 18 ans, elles peuvent faire des activités semblables à celles des jeunes hommes (aller travailler chez autrui dans les champs). Le travail de des cultivatrices marcillacaises, étudiées par Christian Nicourt, s'étend sur trois plans différents.[615] Elles participent à la fois aux grands travaux collectifs qui sont les moissons par exemple. Elles font ensuite des travaux dits « féminins » qui se rattachent au foyer, mais aussi à la vente au marché et au soin des bêtes. La lessive occupe une place particulière tout comme la tuerie du cochon car elles ne sont pas encore considérées comme des tâches ménagères. Ces travaux évoluent au cours des années 1920 et 1930 du fait d'aménagements comme l'installation de l'eau courante. Ensuite, elles participent aux travaux saisonniers qui sont certainement les plus pénibles physiquement. Ces deux exemples différents montrent bien que la division sexuée des tâches au sein de l'exploitation est importante ainsi que les liens de parenté. Mais à la fois, les spécificités territoriales sont très marquées, bien que de nombreuses tâches ménagères étaient aussi celles des agricultrices françaises.

---

[613] REEDER Linda, *Widows in white : migration and the transformation of rural Italian women, Sicily, 1880-1920*, Toronto Buffalo London, University of Toronto Press, coll. « Studies in gender and history », n°22, 2003.

[614] NICOURT Christian et SOURON Olivier, *Temps et rythmes des cultivatrices : le travail des femmes à Marcillac-Saint-Quentin en Périgord 1900-1939*, Paris Saint Denis, I.N.R.A Université Paris 8, coll. « Economie et sociologie rurales », 1988.

[615] *Ibid.* p. 58 à 96

.1.2.2.1 Lavar, lavar, raccomodar[616]

Suivant les régions dont étaient originaires les agricultrices, et donc suivant les traditions héritées, certaines se consacraient exclusivement aux tâches ménagères. D'autres Italiennes ou Polonaises, comme il le sera démontré dans le prochain paragraphe, prenaient part aux travail aux champs. :

> « Al contrario delle donne francesci, noi del Trentino, abbiamo continuato come eravamo state educate, la casa, gli animali domestici, lavar, lavar, raccomodar, anche fabbricar indumenti »[617]

Mme R.G., originaire du Trentin, en plus de se placer en opposition par rapport aux femmes françaises qui prenaient part aux travaux extérieurs dans l'exploitation, est aussi en opposition avec d'autres Italiennes qui elles aussi ne travaillaient pas seulement dans l'espace domestique. Des situations similaires à celle des marcillacaises se retrouvent. Certaines italiennes ont fait le travail de gerbage pendant les moissons : « Et on attachait les gerbes tard dans la nuit ».[618] Par ailleurs, Mme R.G. inclut le soin des animaux domestiques dans les tâches ménagères. Ainsi, le travail dans la volière, dans le paragraphe suivant, doit être considéré ainsi, car il était effectivement pratiqué par de nombreuses femmes hors du cadre agricole, notamment dans les cités ouvrières où des jardins avaient été aménagés pour permettre à ces dernières d'élever la volaille (III.1.1.2, La progressive construction de cités ouvrières dans le Bassin).

Mme R.G. insiste en particulier sur le travail de couture, de raccommodage, de lavage : sur l'important travail que le soin du linge représentait. En effet, il était important car, comme l'élevage des animaux, il permettait d'alléger l'économie familiale. Les vêtements étaient en effet plus chers, et il fallait faire en sorte de les préserver au mieux. Cette préservation passait évidemment par le lavage, qui était une tâche assez fatigante. Christian Nicourt explique que les marcillacaises allaient au lavoir du village et qu'il s'agissait d'une tâche plus reconnue que le travail ménager. Mariana Politowicz (la mère de Julie Massol), quant à elle, disposait de tout le matériel nécessaire pour cela :

> « *Vous aidiez votre mère…*
>
> J.M. : Oui, j'aidais ma mère. Et en plus, ma mère, je la vois ! Il y en avait de la lessive ! On était nombreux. Il y en avait des draps ! Et elle avait une table, nappée, il me semble la voir. Elle avait une grosse lessiveuse, elle faisait bouillir le linge. Il fallait après le rincer, il n'y avait pas la machine à laver.
>
> *Et c'était comment une lessiveuse ?*

---

[616] ROUCH Monique, *op.cit*, 1989, Mme R.G., traduction du livre : « Laver, laver, raccomoder », p. 176

[617] *Ibid.,* « A l'inverse des femmes françaises, nous, du Trentin, nous avons continué selon nos habitudes, et nous nous occupions seulement de la maison, comme on nous l'avait enseigné, la maison, les animaux domestiques, laver, laver, raccomoder, et aussi confectionner des vêtements » (traduction tirée de l'ouvrage)

[618] *Ibid.* p.178

J.M. : Lessiveuse, c'était […] elle avait un tuyau, dessus, dedans, dans cette lessiveuse et puis elle y mettait le linge, elle remplissait de l'eau et elle le laissait sur un trépied, et elle le faisait bouillir. Elle le faisait bouillir et il agissait, et après, il fallait le rincer. Et tout ça, elle avait ce travail à faire. Il n'y avait pas la machine, je veux dire. Il fallait qu'elle le fasse ma mère. Et après l'étendre… Il fallait le plier, c'était incroyable ! […] »

Le lavage du linge représentait donc une tâche assez chronophage parmi les tâches ménagères du fait du peu de moyens qui existaient. Ensuite, il fallait également raccommoder le linge. La plupart des exploitantes savaient le faire, par ailleurs, ce travail fait aussi partie de ce qui était appris à l'école ménagère de de Fontgrande. Ici, les émigrantes ont pu faire l'expérience de la générosité du voisinage lorsqu'elles sont arrivées avec peu de biens matériels. Lorsque Maria Boselli Rivoltella raconte l'installation de sa famille dans le Lot-et-Garonne, elle montre les grands efforts de son mari dans la ferme, qui, selon elle, lui ont permis de gagner la confiance de ses voisins, notamment d'Adrienne avec qui une amitié a commencé. Cette dernière, qui trouvait que ses filles « n'étaient pas assez habillées », lui a donné des vêtements usagés. Voici comment elle le raconte :

« Je l'ai remerciée du fond du cœur, car à cette époque, cela représentait véritablement un beau cadeau.

Je me suis tout de suite mis à coudre patiemment de belles petites robes, tout à la main. J'étais fière et contente du travail fait. Et vous ne pouvez pas imaginer ma consolation en voyant les filles bien habillées. Et Adrienne aussi partageait cette joie au point que – ça peut sembler bizarre – tout le village fut au courant. »[619]

Lors de leur installation, qu'elle décrit comme difficile, pendant laquelle il pouvait arriver qu'ils manquent de nourriture et surtout de confort dans une vieille ferme peu rénovée, ce don lui a permis, en plus de son travail de raccommodage, d'améliorer la situation matérielle de sa famille. Julia Sadowska raconte aussi que des personnes « plus riches », leur avait fait des dons de vêtements :

« *Pour réparer les habits des enfants ?*

J.S.K. : Oui, voilà. On lui en donnait beaucoup des choses. Comme maintenant, ils se passent les habits les jeunes parfois. Mais là, ça se faisait aussi avant. […] Quand il y avait beaucoup d'enfants, ceux qui étaient un peu plus riches. Quand ils avaient plus d'argent, les habits, ils les donnaient. Au lieu de le jeter par là, ils le donnaient. On avait des choses comme ça aussi, beaucoup de choses comme ça aussi. C'est pour ça que des fois, on était bien habillé, ils nous jalousaient à l'école. C'était des choses qu'on nous avait données. »

Ce travail de raccommodage participait donc à alléger l'économie familiale tout comme l'élevage de la volaille.

[619] BOSELLI RIVOLTELLA Maria, *op.cit*, 2009, p. 90

.1.2.2.2 L'élevage des animaux

Le travail des femmes dans la basse-cour revient dans quasiment tous les témoignages. Dans le chapitre de Magali Ceroni, sur les femmes Italiennes dans les exploitations du Sud-Ouest, il est noté que « la charge de la basse-cour et du potager lui revient en propre »[620]. Cette auteure, dans son mémoire de maîtrise, montre que cet élevage était également présent dans les familles qui ne travaillaient pas dans l'agriculture[621]. Elle raconte qu'une Italienne, dont le mari était maçon, s'occupait de tout le travail domestique et de la ferme avec un potager, une basse-cour et quelques pieds de vigne. Cette production était destinée à la consommation de la seule famille. Mais il arrivait souvent, dans les exploitations familiales, que les produits soient vendus au marché. La famille Piccoli, installée dans une nouvelle métairie à partir de 1935, avait commencé à y développer l'élevage des vaches mais aussi de la volaille. Voici ce que dit l'un des descendants :

> « Oh, on faisait venir beaucoup de volailles, oui : ma mère, elle en vendait pas mal et puis y avait les œufs. Des fois, elle avait 30 ou 40 douzaines d'œufs à vendre dans la semaine, tu vois, et alors avec l'argent des œufs, elle faisait les commissions. »[622]

Julie Massol, quant à elle, raconte aussi que sa mère avait sa basse-cour et qu'elle vendait les œufs. Elle explique aussi que l'élevage des vaches, c'était pour les hommes, et que tout le reste, c'était les femmes qui s'en occupaient. Dans l'élevage de sa mère, il y avait des cochons. Voici comment elle décrit le travail de Mariana Politowicz :

> « *Le travail qu'elles faisaient, et comment les tâches au sein de la métairie étaient réparties entre votre père et votre mère ?*
>
> J.M. : Et bien oui, mais dans une ferme, comme ils étaient, il y a la partie volaille, où il y a les cochons, il y a les vaches… Les vaches, c'est les hommes qui s'en occupaient. Et après, tout le reste, les femmes, il fallait qu'elles s'occupent.
>
> *Même les cochons ?*
>
> J.M. : Les cochons, tout. Les cochons, il fallait les soigner, les garder. Même moi, j'ai gardé avant de partir à l'école. On les sortait pour manger du vert un peu, les cochons. Pas tous, mais certains. Voilà le rôle qu'on avait. Elle posait, il y avait pas la machine pour l'élevage des poulets. Elle avait une salle comme ça, et chaque fois qu'il y avait une mousse. Une mousse c'est une poule qui couve ses œufs. Elle posait les œufs, de dinde, de poulet, de canards. Ça dépendait… Il y en avait trente, quarante poules qui couvaient. Et après, il fallait lever… Et elle avait du travail ! Dès que les... naissaient dans le nid, il fallait les prendre. Parce qu'ils

[620] Magali CERONI, « Émigrantes dans les campagnes du Sud-Ouest », Laure TEULIERES, *Italiens. 150 ans d'émigration en France et ailleurs, 1861-2011*, *op. cit.*, p. 361-367

[621] « Le rôle de la femme immigrée », Magali CERONI et [dir.] Jean-Claude SANGOI, *Chemins de vie de familles italiennes de leur immigration à leur intégration dans le Lot-et-Garonne au XXe siècle*, *op. cit.*, p. 75-77

[622] Propos recueillis par FABIEN TAILLEFER et [dir.] Jean-Claude SANGOI, *Une famille d'immigrés Italiens en Tarn-et-Garonne au XXe siècle*, *op. cit.*, p. 50

naissaient pas réguliés. Ils tombaient, il fallait les mettre dans un… Elle contribuait, mais elle n'était pas dans les champs. Quelquefois, elle y allait aussi peut-être, mais elle avait énormément de travail ! Rien que s'occuper de ce qu'elle faisait venir : la volaille, les poules. À pâturer. Si on avait des dindes, il fallait quand même cuire l'herbe. Elle avait des aliments. Elle les pâturait. Les surveiller. On ramassait les orties, après, je ne sais pas comment ça s'appelait, un truc qui avait une grande feuille. On faisait cuire, le hacher quand ils étaient petits, la dinde. Il y en avait énormément ! [...] C'était du travail. On l'y aidait, et on faisait ça ensemble. »

Cette dernière décrit un élevage où il y aurait eu entre trente et quarante poules qui couvaient. Janina Sadowska, la mère de Julia Sadowska, élevait aussi ses poules, mais le sujet a été beaucoup moins évoqué. Concernant à nouveau le travail de Mariana, il fallait ajouter à cela les lapins, les dindes, les pigeons etc. Cela signifie que ce travail, comme elle dit, représentait une charge considérable. D'autant plus, qu'il y avait ensuite la vente au marché. Mariana Politowizc avait une jardinière. Il s'agit d'un objet qui se met sur un cheval pour pouvoir le monter. Elle dit même que cet objet était assez bien pour l'époque car il y avait des freins, pour pouvoir contrôler le cheval dans les côtes. Une fois par semaine, Mme Politowicz descendait au marché de Caraman, sur son cheval, pour vendre ses œufs et ses volailles. Souvent, sa fille Julie l'accompagnait :

« *Avant elle y allait donc en cheval ?*

J.M. : En cheval oui, avec la jardinière. Et c'était pas comme un charette, c'était conçu que l'on pouvait s'asseoir, c'était comme une voiture. C'était luxueux. Il y avait même des freins pour que le cheval, quand il était dans la côte... [...]

Pour aller au marché, pour vendre les volailles ?..

J.M. : Oui, elle le mettait dans des corbeilles. Elle attachait, maintenant c'est défendu, elle attachait les pattes de la volaille, elle le mettait. Dessus, elle le rabattait avec comme un grillage, c'était spécial pour aller au marché. Elle prenait les œufs, dans une panière, enfin, ce qu'il y avait avant. Les pigeons, tout ça. Les lapins. Elle avait des caisses spéciales et elle allait au marché, avec ça.

Elle y allait combien de fois par semaines ?

J.M. : Une fois. C'était le jeudi à Caraman. [...] Autrement, quand elle avait vendu la volaille, tout ça, elle faisait les commissions. Après, là, sur la place qu'il y avait, ils vendaient la volaille. De suite, le monsieur de [?], l'épicerie. Elle achetait l'épicerie, ce qui nous manquait, et puis voilà. »

Comme les émigrantes Italiennes, les Polonaises se rendaient aussi au marché pour vendre ou échanger les produits de la ferme. Monique Rouch explique qu'elles allaient au village pour faire leurs commissions, parfois avec l'argent des ventes, mais aussi pour faire du troc[623]. Ainsi, suivant l'importance de l'élevage des exploitantes, nous pouvons imaginer que le complétement

[623] ROUCH Monique citée par Magali CERONI et [dir.] Jean-Claude SANGOI, *Chemins de vie de familles italiennes de leur immigration à leur intégration dans le Lot-et-Garonne au XXe siècle*, *op. cit.*, p. 76

au budget familial était important. Ces élevages permettaient à la fois de limiter les dépenses en créant sa propre consommation et d'arrondir le budget familial pour pouvoir faire des achats sans utiliser l'argent venant de la production des autres parties de l'exploitation (élevage des vaches, champs etc.)

.1.2.2.3 La cuisine

Parmi les travaux domestiques, la cuisine occupe aussi une place importante, notamment dans les exploitations italiennes. Selon Magali Ceroni, les spécialités italiennes sont toujours cuisinées, bien que la cuisine française s'invite peu à peu dans les foyers, notamment à travers la deuxième génération[624]. Dans l'enquête sur les étrangers dans l'agriculture d'Albert Demangeon et Georges Mauco[625], les enquêtés voyaient parfois la nourriture des Italiens comme quelque chose d'étrange ou de frugal : « la nourriture est moins abondante et encore un peu spéciale (polenta) »[626] ou « la nourriture est un mince souci pour la ménagère »[627]. Parfois même, il y avait des informations visant à déprécier lourdement la nourriture de ces derniers : « Il faisaient des saucissons avec des bestiaux malades ou même morts. »[628].

Dans les faits, les femmes continuaient de cuisiner la polenta, l'une des spécialités, et les spécialités françaises se sont peu à peu mélangées à ces traditions culinaires. Concernant Janina Sadowska, étant arrivée très jeune en France, et ayant travaillé comme domestique avant de s'installer dans l'exploitation familiale, elle cuisinait des plats français. En effet, la cuisinière qui était embauchée chez son ancien patron à Toulouse, lui avait appris la cuisine :

> « *Et aussi, vous me parliez de la cuisinière de Toulouse…*
> J.S.K. : Oui, oui, elle a beaucoup appris. La cuisine française, je vous parle.
> *Et elle faisait aussi de la cuisine polonaise à la maison ?*
> J.S.K. : Non, non. […] et bien oui, parce que depuis enfants, ils étaient en France. Ils ont appris la cuisine française. Nous on a appris la cuisine polonaise quand on est revenu. […] »

Pendant les moissons, travaux de dépiquage, les femmes de l'exploitation où cela se faisait préparaient un grand repas pour tous les paysans qui avaient aidé. Voici comment Julie Massol décrit ce moment :

> « J.M. : Ma mère, elle la faisait la cuisine. Oui, et même, quand on faisait les battages, ça s'appelait, qu'on ramassait le blé, et bien on faisait le repas. Elle avait de grosses marmites, elle tuait les poules, farcies. Elle

[624] Magali CERONI, « Étrangers par l'alimentation », Laure TEULIERES, *Italiens. 150 ans d'émigration en France et ailleurs, 1861-2011*, *op. cit.*, p. 376-381
[625] Albert DEMANGEON et Georges MAUCO, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, *op. cit.*
[626] *Ibid.*, p. 179
[627] *Ibid.* p. 185
[628] Ibid., p. 191

faisait du bouillon. Puis on avait du saucisson, du jambon, comme la vie de campagne. Il y avait de bonnes choses à manger. On mettait la tomate, les radis, tout ça, et on nourrissait le personnel qui travaillait. Mais après, quand les gens venaient nous aider à dépiquer, et puis après, nous, on suivait chez chacun des fermiers. Nous, ça faisait plus d'un jour qu'on faisait le battage. Mais il y en avait, qu'il n'y avait pas tant. On s'aidait entre [nous]. On s'aidait. »

Si Mariana Politowicz s'occupait toute seule de la préparation de tous ces plats, ce n'était pas le cas dans tous les villages. Le moment du dépiquage était important car c'était celui de la récolte de la production de blé. Généralement, les voisins s'aidaient entre eux et c'était un moment privilégié pour les étrangers de faire connaissance avec les autres habitants car il y avait, par la suite, ces repas communs préparés par les femmes. Dans un autre village du Tarn, les femmes de la famille italienne Dell'Acqua participaient, quant à elles, à une préparation commune des repas entre épouses, chez la personne où se faisait la moisson[629].

Enfin, lors de leur arrivée, la famille de Maria Boselli Rivoltella avait parfois peu de choses à manger. Une autre de ses voisines, Jeanne Gorce, lui avait offert un peu de nourriture par compassion et par solidarité. Dans son récit, elle raconte avoir prié Saint Antoine – certainement Saint Antoine de Padoue autour duquel il existe l'œuvre du pain pour les pauvres – et avoir vu arriver sa voisine ensuite, un panier avec elle[630]. Elle explique que cette Jeanne aurait compris que leur souhait était de travailler durement, et que c'est pour cette raison qu'elle les aurait aidés. Peu après, Benjamin, l'époux d'Adrienne, leur avait offert des mets plus fins pour leur permettre de passer Noël en oubliant un peu leur « misère ». Les réactions de Maria Boselli Rivoltella face à cette générosité montrent plusieurs choses. D'une part sa piété, avec le culte de Saint Antoine qui semblait être un soutien moral pour cette dernière dans une situation aussi précaire que celle de sa famille. Ensuite, nous pouvons remarquer sa reconnaissance envers les différents donateurs. Mais il s'agit surtout de ses réactions pleines de joie et de reconnaissance lors de ces dons qui montre l'importance qu'elle attachait à pouvoir offrir un cadre de vie digne et décent[631] pour sa famille, qui passait par une alimentation qui permettait de couvrir les besoins de sa famille.

.1.2.2.4 Le travail dans les champs

Certaines italiennes ont fait le travail de gerbage pendant les moissons : « Et on attachait

[629] Stéphane DELL'ACQUA et [dir.] Agnès FINE, *Histoire de l'immigration et de l'intégration d'une famille italienne dans le Tarn (de 1932 à nos jours)*, *op. cit.*, p. 95
[630] BOSELLI RIVOLTELLA Maria, *op.cit*, 2009, p. 91
[631] Même remarque lorsque des vêtements pour ses enfants lui sont offerts et qui lui permettent d'offrir une tenue décente pour ses filles « La voix d'une sans-voix » dans Laure TEULIERES, *Italiens. 150 ans d'émigration en France et ailleurs, 1861-2011*, *op. cit.*, p. 368-374

les gerbes tard dans la nuit ».[632] Un autre point similaire est cette période de transition entre le statut de « jeune fille » et le statut de « femme » redéfinissant leur travail dans l'exploitation. Les jeunes filles prenaient plus facilement part au travail des champs :

> « Alors quand j'étais toute seule, moi, je labourais avec la charrue, hein ! […] Voilà, alors j'ai aidé mon père là, pendant... J'avais quinze ans, jusqu'à dix-huit ans. Je suis restée à la maison. »[633]

Pour certaines, les grossesses n'empêchaient pas non plus le travail aux champs :

> « J'ai accouché de la quatrième fille le quatre juillet, j'avais chargé tout le foin ! »[634]

Celles qui ont moins l'habitude de le faire peuvent cependant aider ponctuellement comme la mère de Julia Sadowska :

> « *Et il faisait ça vraiment tout seul ?*
> J.S.K. : Euh, tout seul… On l'aidait, ma mère des fois elle l'aidait. Quand elle était libre, un peu. »

Pendant des périodes de crise, où le père est absent, ce sont néanmoins les mères et les enfants qui prennent le relais. Maria Boselli Rivoltella, lors du séjour de son mari en Italie à la suite de la mort de son fils, a dû gérer l'exploitation toute seule avec ses filles. Pendant la 2nde Guerre Mondiale, Janina Kiatkowska, dont le mari avait été mobilisé, a également dû se charger de l'exploitation toute seule :

> « J.M. : Vincent [époux de Janina ou Jeanne francisé]. Il était prisonnier. Et sa femme, elle travaillait la terre. Elle labourait avec les bêtes. Je la voyais quand elle labourait. D'ailleurs, Charlotte, c'était la quatrième des filles, elle marchait déjà, elle avait deux ans, et je regardais qu'est-ce qu'elle faisait, Tante Jeanne. »

Donc, même lorsqu'elles ne s'occupent pas du travail dans les champs, il peut arriver qu'elles soutiennent ponctuellement. Et lorsqu'il se produit un évènement venant troubler le rythme de l'exploitation, elles maintiennent son fonctionnement.

.1.3 La répartition des rôles des femmes en fonction des générations

Les femmes dans les exploitations agricoles occupent des rôles distincts suivant la période de vie dans laquelle elles sont, que ce soit dans des exploitations entretenues par des émigrants ou dans des exploitations françaises comme l'a démontré Christian Nicourt. Concernant les Italiennes ou les Polonaises, celles qui émigrent, donc les mères de famille déjà constituées avant le départ ou qui se construiront en France, s'occupent toute leur vie de la ferme. Maria Boselli Rivoltella, dans son témoignage, explique qu'elle a donné toutes ses forces, avec son

[632] *Ibid.* p.178
[633] *Ibid.* p. 177-178
[634] ROUCH Monique, *op.cit*, 1989, p. 178

mari, pour faire tourner l'exploitation. Elle souhaitait aussi que ses enfants ne vivent pas les moments difficiles qu'ils ont connu. C'est finalement leur fils aîné Angelo qui reprend leur ferme déjà aménagée. La mère de Julia, Janina Kiatkowska était arrivée très jeune en France avec ses parents dans les années 1924. Cette dernière avait, après avoir travaillé comme domestique à Toulouse, fait le choix de venir « travailler la terre », à l'inverse de ses parents qui avaient travaillé dans des mines au Nord. Ce départ vers les campagnes du Sud pouvait être vécus comme une amélioration des conditions de vie, d'autant plus que son père est décédé asphyxié par les gaz de la Guerre et ceux des mines du Nord. Mariana Politowicz, quant à elle, partie de Pologne avec ses deux enfants, fait partie de la première génération d'émigrantes qui sont passées par le Nord pour venir ensuite s'installer dans des exploitations dans le Sud. Julia Sadowska et Julie Massol, leurs filles respectives, n'ont pas été agricultrices et toutes deux ont appris la couture dans une école à Toulouse. Ainsi, dans ces parcours où les protagonistes sont à la fois des agricultrices et des émigrantes, pour voir leur condition évoluer, il faut à la fois prendre en compte la répartition des fonctions dans une exploitation agricole en fonction du moment de vie dans lesquels elles sont, mais surtout l'évolution de leurs conditions matérielles pour ces familles qui sont souvent arrivés avec très peu de biens. Ainsi, Janina Kiatkowska, qui ferait pourtant partie de la deuxième génération comme Julie Massol, n'a pas suivi la même évolution que cette dernière.

.1.3.1 Les mères : plus qu'un rôle « d'intégratrice »

Ainsi, le premier aspect qui rend plus complexe l'étude de la place des immigrantes dans les exploitations agricoles est que ces dernières n'ont pas toujours été des agricultrices. Si elles venaient de zones rurales du pays d'origine, un passage par les mines du Nord n'étaient pas rares. Les parcours sont donc loin d'être linéaires. Bien que ce fut le cas de nombreuses Italiennes qui sont directement venues avec leur famille dans les campagnes du Sud, d'autres, Italiennes aussi ont connu ces passages dans les mines du Nord de la France avant de s'installer dans des exploitations agricoles dans le Sud-Ouest. Cette affirmation se vérifie aussi lorsque l'on s'intéresse aux parcours des émigrantes Polonaises. Certaines sont venues seules, pour travailler comme bonne de ferme ou suivre des études ménagères, et ont ensuite reconstruit toute une structure familiale dans une exploitation agricole. Une fois installée, elles recréent un cadre dans lequel vont évoluer les enfants qui connaîtront, parfois, le même parcours ou qui verront d'autres opportunités s'ouvrir à eux.

.1.3.1.1 L'analyse de Marie-France Brive

L'analyse du rôle dans l'intégration de sa famille qu'a eu l'Italienne Nelle, par Marie-France Brive[635] a été repris dans un mémoire de maîtrise[636]. Selon cette chercheuse, la tâche qu'elle a dans l'exploitation, qui est celle de s'occuper de la reproduction de la famille, l'oblige à être en contact avec l'extérieur. Selon elle sa maison fonctionne alors dans une « articulation étroite entre le « dedans » et le « dehors » »[637]. Cette articulation l'oblige alors à être en contact avec les habitants, ce qui participerait à l'intégration des familles. L'étudiant prend comme exemple les ventes sur les marchés qui obligent les femmes à être en contact avec les acheteurs ou l'épicier, lorsqu'elles vont faire les commissions ensuite[638]. Selon lui, cela participe à la création d'un réseau pour la famille, et il s'agit donc d'un lieu de socialisation important. En effet, lorsque Janina Kiatkowska ou Mariana Politowicz allaient au marché vendre leurs œufs, nous pouvons aisément supposer que celles-ci créaient aussi des liens avec les habitants du village et qu'elles faisaient ainsi connaître leur exploitation et ce qui s'y produit.

Dans cette analyse, il est également vrai que les mères de familles semblaient avoir créé des liens d'amitié avec leurs voisins. Dans le cas de Nelle, étudiée par Marie-France Brive, c'est l'institutrice du village qui sympathise avec cette dernière. Elle explique qu'un jeu de miroirs peut se créer entre une émigrante et une Française par une double reconnaissance. Cette institutrice peut l'aider mais l'admire aussi pour son courage d'avoir émigré[639]. Ainsi, lorsque Jeanne Gorce donne de la nourriture à Maria Boselli Rivoltella, ce même jeu de miroir peut se constater. Elle écrit :

> « Elle avait compris elle aussi que notre souhait était de travailler pour nous en sortir, travailler bien et avec respect, confiants en un avenir sans cette misère et sans toutes ses souffrances. »[640]

Cette dame aurait pris conscience de la situation de grande précarité de cette famille, mais aussi de leur courage et de leur investissement pour faire tourner leur exploitation. La notion de dignité est ici centrale. Mais le rôle de mère joue aussi en lui-même pour créer du lien avec les voisins. Son amitié avec Adrienne a commencé lorsque que cette dernière offrait des prunes et du chocolat à ses filles. Elle écrit : « À les voir courir vers Adrienne, mon cœur s'ouvrait. »[641].

---

[635] BRIVE Marie-France, « Le rôle des femmes dans l'intégration » CENTRE D'ETUDES ET DE DOCUMENTATION SUR L'EMIGRATION ITALIENNE (ed.), *L'immigration italienne en France dans les années 20*, *op. cit.*, p. 352
[636] Fabien TAILLEFER et [dir.] Jean-Claude SANGOI, *Une famille d'immigrés Italiens en Tarn-et-Garonne au XXe siècle*, *op. cit.*
[637] BRIVE Marie-France citée par Fabien TAILLEFER *Ibid.*, p. 78
[638] « Le rôle de la femme dans l'intégration », *Ibid.*, p. 77-81
[639] BRIVE Marie-France citée par Fabien TAILLEFER *Ibid.* p. 80
[640] BOSELLI RIVOLTELLA Maria, *op.cit*, 2009, p. 91
[641] *Op. cit.,* p. 89

Les femmes émigrantes ont donc doublement participé à l'intégration de leur famille en France. D'une part, en apportant le travail étudié dans le paragraphe précédent. Il a permis de créer une économie viable dans l'exploitation, en complétant le revenu, en raccommodant etc. D'autre part, elles ont aussi participé à créer du lien avec les habitants des campagnes par ce qui vient d'être démontré. Pour autant, ce concept d'intégration sociale doit aussi être questionné, car il ne pourrait résumer la condition des émigrantes dans les campagnes méridionales. Marie-France Brive a écrit cette contribution pour le colloque en 1988. À cette date, les travaux sur l'histoire de l'immigration, du fait du contexte historique, sont souvent rythmés par la volonté de montrer que les immigrés sont « intégrés » dans la société française (de manière très schématique cependant). De plus, concernant la place des femmes dans ces courants migratoires, encore très peu étudiée, il y a aussi cette volonté de montrer leur présence, tout simplement, et leurs apports dans les flux migratoires. Mais cette place de migrante qui « intègre » les familles immigrées restent teintée de cette représentation que ces dernières sont celles qui, finalement, fixe aussi les immigrants dans le pays d'accueil. Alors que dans ce qui a été démontré auparavant, les parcours des agricultrices étrangères sont très disparates, certaines étant venues seules et ayant construit ensuite leur projet d'exploitation agricole. Dans l'analyse de Fabien Taillefer, les femmes italiennes auraient aussi participé à l'intégration de leur famille en important peu à peu, dans les assiettes, les spécialités françaises. Si ce fait est bel et bien réel, l'élément d'analyse est cependant réducteur car il conforte d'une part cette idée que les immigrantes ont toujours été « au fourneau » (ce qui n'est pas toujours faux, mais qu'il faut remettre dans le contexte d'une organisation patriarcale dans la répartition des tâches au sein de l'exploitation), et d'autre part que l'insertion des immigrants se mesure à leur capacité d'assimiler les habitudes « françaises ».

Ainsi, le rôle de créatrice de liens avec les habitants – que nous préférons au terme d'intégratrice – est bel et bien réel, mais il ne compose qu'une partie du rôle qu'elles ont joué dans le processus migratoire. De plus, ce rôle social s'explique, finalement, par les différentes charges qu'elles avaient dans l'exploitation familiale. Elles élevaient les enfants, elles maintenaient le foyer, elles participaient à différents travaux dans l'exploitation etc. Leur participation à la création de liens sociaux avec les autres paysans était donc parfois consciente, mais aussi inconsciente s'expliquant par leur place au sein de l'exploitation qui les obligeait à aller au « dehors ».

.1.3.1.2 L'impossibilité de quantifier le travail des femmes dans l'exploitation

Philippe Cardon explique qu'en France, jusque dans les années 1960, les femmes, dans les exploitations familiales, ne bénéficiaient d'aucun statut juridique. Elles étaient les épouses du « chef de famille », ainsi le travail qu'elles faisaient n'avait aucune reconnaissance juridique[642]. Et pourtant, il a bien été démontré qu'elles travaillaient, bien plus que dans la sphère domestique. Ce même chercheur a tenté d'analyser la « non-reconnaissance professionnelle »[643] de ces dernières en croisant l'analyse de parcours d'agricultrices de Franche-Comté et d'Andalousie. Son analyse, qui se veut globale, permet de comprendre la place des émigrantes qui sont l'objet de cette partie.

Il note que des femmes disent « on a trimé ». Ce terme recouvre une perception du travail qui n'est pas celle qu'elles se font de celui des hommes. Lorsqu'elles « triment », cela signifie qu'elles courent un peu à droite, à gauche, qu'elles enchaîne des tâches diverses. En effet, Philippe Cardon, reprenant le travail de Christian Nicourt explique que :

> « Le travail des femmes sur l'exploitation, non seulement se présente sous forme de séquences inachevées, mais il est inversement proportionnel à celui des hommes : tout au long du cycle de vie, les femmes sont d'autant plus investies que leur mari l'est moins »[644]

En plus de cette fragmentation du travail des femmes dans l'exploitation, ces dernières le définissent souvent comme un travail essentiellement domestique. Alors qu'elles acquièrent un certain nombre de savoir-faire adaptés à l'exploitation dans laquelle elles vivent. Par exemple, Mme R.G., citée auparavant[645], prétend qu'elle ne s'occupait que de la maison, comme il lui avait été appris, alors qu'elle parle au même moment de l'élevage des animaux. Selon de nombreuses agricultrices, il s'agit d'un travail domestique, mais qui a aujourd'hui été industrialisé et qui est sorti de nombreuses sphères domestiques. Leur participation à la fructification économique de la famille est aussi invisible alors qu'elle était importante. Les ventes de certaines agricultrices au marché permettaient de faire des achats, et cela faisait partie du budget familial. Mais leur travail, par bribes, par séquences, et faiblement reconnu car considéré comme exclusivement domestique, est difficilement quantifiable. Pourtant des

[642] Philippe CARDON, *Des femmes et des fermes*, *op. cit.*
[643] « « On a trimé » ou, de la non-reconnaissance professionnelle », *Ibid.*, p. 146-151
[644] *Ibid.*, p. 147
[645] ROUCH Monique, *op.cit*, 1989, Mme R.G. « A l'inverse des femmes françaises, nous, du Trentin, nous avons continué selon nos habitudes, et nous nous occupions seulement de la maison, comme on nous l'avait enseigné, la maison, les animaux domestiques, laver, laver, raccomoder, et aussi confectionner des vêtements » (traduction tirée de l'ouvrage), p. 176

enfants reconnaissaient ce travail, le voyaient. Julie Massol s'est parfois exclamée sur le travail de sa mère qui prenait des formes différentes :

> « Et tout ça, elle avait ce travail à faire [pour la lessive] »
> « Il y en avait trente, quarante poules qui couvaient. Et après, il fallait lever… Et elle avait du travail ! »
> « Quelquefois, elle y allait aussi peut-être, mais elle avait énormément de travail ! [pour les cochons] »
> « Elle préparait les enfants, s'il y en avait des jeunes, pour aller à l'école. Et puis après, elle faisait tout le travail »

Cette non-reconnaissance, enfin, s'explique par le « mode de transmission du patrimoine agricole et les types de relation qu'il suppose »[646] [voir aussi V.1.2.2, Le travail des femmes dans l'exploitation familiale]. C'est le statut matrimonial des femmes, dans les exploitations agricoles, qui définit son rôle social et donc ses fonctions dans la ferme car il s'agit d'une « organisation familiale du travail »[647]. Le rattachement du travail des femmes à la sphère domestique, subordonné au mode d'exploitation avec un « chef de famille » au-dessus, rend difficile la reconnaissance de leurs apports dans la production agricole et dans l'économie de l'exploitation.

.1.3.2 Filles d'agriculteurs et Grands-mères

Les Grands-mères et les filles d'exploitant agricoles émigrés ont déjà été un peu évoquée dans cette partie mais sans analyse plus exhaustive. L'objet de ce dernier paragraphe sera donc de montrer que la répartition des rôles des femmes dans ces exploitations est aussi marquée suivant la période de leur vie.

.1.3.2.1 La participation à l'éducation des enfants

Les conjointes du chef de famille avaient beaucoup de travail, il n'était pas rare que les aïeules prennent le relais dans l'éducation des enfants. La mère de Mariana Politowicz et de Vincent Kiatkoswy (l'époux de Janina Kiatkowska), Michelina est elle aussi venue en France, c'est par ailleurs avec elle que Vincent Kiatkowsky a émigré quand il était encore enfant. Comme de nombreux Polonais, Michelina et son époux ont d'abord émigré dans le Nord de la France. Il travaillait dans les mines. Julia Kiatkowska raconte qu'ils y ont passé peu de temps car son mari [donc le grand-père paternel de Julia K.] est décédé du fait du caractère toxique de l'air dans les mines. Il avait déjà fait la 1ère guerre Mondiale et avait été malade du fait des gaz toxique, ainsi le travail à la mine a été fatal pour ce dernier :

---

[646] Philippe CARDON, *Des femmes et des fermes*, *op. cit.*, p. 150
[647] *Ibid.*

« J.S.K. : Oui, mon grand-père est mort là-bas parce qu'il était asphyxié déjà par la guerre allemande qu'il y avait en Pologne. Puis après, un autre air c'était… L'air été plus vif peut-être là-bas, alors que dans le Nord il faisait peut-être… Mais il est mort, il est peut-être resté trois semaines, et il mort. Ils l'ont enterré là-bas, puis ils sont revenus ici dans le Sud. Dans le Sud, chez la fille […] Mariana. Mariana c'était les sœurs qui étaient ici en France déjà, avec les deux garçons. C'est elle qui l'a fait venir ici. Parce que ma grand-mère elle était seule avec deux fils. Mon père et son frère. »

Michelina a donc été accueilli chez Mariana. Chez elle, elle l'aidait à s'occuper des enfants car elle avait beaucoup de travail. Mais très vite, Michelina est venue vivre dans la famille de Janina Kiatkowska car, selon sa fille, on lui donnait trop de travail chez Mariana :

« J.S.K. : Michelina, c'est ma grand-mère. Oui ils faisaient… pour les enfants. Il y avait beaucoup d'enfants là-bas. Chaque année, il y avait un enfant… […] Il fallait qu'elle fasse à manger tout ça. Des fois, elle était un peu fatiguée. Comme mon père, il était aussi tout seul, elle le lui disait à mon père, qu'elle était déjà fatiguée. Il l'a prise. Quand mon frère devait naître, il l'a prise chez nous, avec lui, à Caraman. »

Ainsi, les grands-mères pouvaient suppléer les mères de famille dans l'éducation des enfants pour leur permettre de travailler dans l'exploitation. Du côté des Italiennes, il a été constaté que ces dernières pouvaient se sentir isolées :

« Mme P.P. : Bon, c'est vrai, quand on est jeune on se lie vite [...] Ma grand-mère paternelle, je la voyais plutôt soumise, plutôt à faire son travail [...] C'était la résignation. »[648]

En effet, il est peut-être plus difficile de se réadapter à un nouveau contexte lorsqu'elles sont plus âgées. La piété, qui était hérité de leur éducation, pouvait devenir un refuge. Cette grand-mère « se reposait en disant son chapelet ». Michelina était très pieuse aussi. Lorsqu'un habitant l'avait demandé en mariage, Julie Massol raconte qu'elle lui avait répondu qu'elle était déjà mariée en lui montrant son chapelet.

Julie Massol, quant à elle, qui était l'aînée (parmi les filles) avait aussi des responsabilités qui reposaient sur elle. Elle raconte qu'elle est devenue autonome très vite, qu'elle savait faire beaucoup de petites choses, que ce soit de la cuisine, des petites tâches ménagères, dès l'âge de 10 ans environ. Elle devait, pendant les périodes de sècheresse, charrier l'eau de la source qui était loin de la ferme[649]. Elle s'en souvient car il semblerait que cette tâche lui était « spécialement destinée ». Sa mère le faisait rarement, encore moins les garçons de la propriété. Elle devait également garder ses petits frères et sœurs quand sa mère s'absentait. Elle a commencé très jeune, car elle raconte une anecdote qui s'est passée alors qu'elle n'avait pas 10

[648] Monique ROUCH, Catherine BRISOU et Carmela MALTONE, *Comprar un prà*, *op. cit.*, p. 174
[649] Voir aussi l'exemple de Flora dans Ronald HUBSCHER, *L'immigration dans les campagnes françaises*, *op. cit.*, p. 243

ans. Sa mère l'avait chargée de garder sa petite sœur Janine, sauf qu'elle s'était égarée un peu loin et qu'elle était tombée dans la marre. Julie Massol l'a secourue, et pour cacher sa « bêtise », elle avait fait sécher le linge très loin dans l'espace de la propriété pour ne pas que sa mère le voit. Cette dernière ne lui en avait jamais reparlé jusqu'au jour ou Julie Massol lui avait posé la question :

> « Je lui dis « Il faudrait que je vous demande quelque chose. » Et elle me dit « Oui, demande, demande. » Je lui dis « Pourquoi vous ne m'avez jamais rien dit la fois que Janine, on est allé dans l'eau, dans la marre ? » Et elle a répondu, en polonais, qu'un bébé gardait un bébé. C'est tout ce qu'elle m'a dit. C'est tout ce qu'elle a dit, mais elle n'a pas demandé comment ça s'est passé, ni rien. Elle a eu tort, parce que ça, ça m'est tu… énormément blessée ! Et elle a pas demandé. Pourtant j'avais fait l'effort, parce que je l'avais sauvée, de l'eau. J'aurais pu me noyer. Mais elle, elle a pas demandé ça. Elle a dit « un bébé garde le bébé. ». Et c'est parce que je lui ai demandé. Et j'aurais aimé qu'elle en parle de ça. D'ailleurs des choses comme ça, il faut, il faut. J'étais petite, mais voilà… la responsabilité. J'étais petite et je gardais l'autre petite. »

Les aînées, comme dans les exploitations françaises, pouvaient donc se voir confier des rôles dans l'exploitation très jeune et notamment le soin des petits frères ou des petites sœurs. Certaines ne le voulaient pas, et pouvaient envisager de partir travailler ailleurs, comme Janina Kiatkowska.

.1.3.2.2 Migrations internes de rurales : perspectives d'emploi

Sa fille raconte qu'elle est partie travailler comme domestique à Toulouse parce que « les parents, il fallait qu'ils travaillent, il fallait qu'ils soignent une sœur, deux sœurs. Ah là, elle était tranquille, elle n'avait pas besoin d'aider la mère. » Elle a commencé à travailler comme bonne à l'âge de 15 ans, dans une famille aisée de Toulouse. Selon sa fille, elle y était bien parce qu'elle n'avait pas la charge de sa famille, mais aussi parce que ça se passait très bien avec ses patrons :

> « Elle n'a jamais changé de patron, toujours sur les mêmes. Et la cuisinière qui leur faisait le manger parce que seulement ils étaient un peu riches peut-être. Elle faisait la cuisine, la cuisinière et elle l'aidait puis elle lui enseignait tout. C'est là qu'elle a appris beaucoup : à faire la cuisine, à faire des choses, à broder, à faire du tricot, tout ça. […] Ils avaient une bonne, ils avaient elle, puis une cuisinière. Et elle, elle était bonne, elle aidait la cuisinière, elle servait. Elle servait ses patrons. »

C'est par ailleurs pendant qu'elle travaillait comme bonne qu'elle a appris à cuisiner des plats français. Elle y a travaillé environ 5 ans jusqu'à son mariage en 1933 lorsqu'elle avait 20 ans. C'est par ailleurs à Toulouse qu'elle a rencontré Vincent Kiatkowsky qui travaillait, quant à lui, dans une petite fabrique de matelas dont le patron était aussi un Polonais. Ainsi, comme dans les familles françaises, le même schéma des migrations internes – qui concerne également

Vincent Kiatkowsky – se dessine. Les familles installées, les jeunes gens peuvent aussi partir dans les centres urbains pour trouver travailler comme domestique pour les femmes, ou dans l'industrie pour les hommes, avant le mariage. C'est par ailleurs au moment de leur union qu'ils ont décidé de retourner travailler la terre, d'abord à Castelnaudry, puis dans le Tarn. Quant à Julia Sadowska et Julie Massol, elles ont toutes deux suivi des cours de couture à Toulouse.

Dans le dossier d'enquête sur les étrangers occupés dans l'agriculture dans le Gers en 1924, il est également possible de constater que les jeunes filles des familles italiennes empruntent des chemins différents[650]. Bien que certaines d'entre elles puissent être des « ménagères » comme leur mère dans l'exploitation, d'autres sont « ouvrières agricoles » au même titre que leurs frères, ou « servantes ». S'il semble rare qu'elles quittent l'exploitation ou le foyer, il existe néanmoins une jeune fille qui est partie pour travailler comme domestique. Ainsi, les perspectives d'emploi semblent devenir les mêmes que celles des Françaises pour les filles de la deuxième génération. Suivant les possibilités matérielles des familles, les enfants peuvent espérer faire des études. Augusto, le fils de Maria Boselli Rivoltella, a pu faire des études mais il devait travailler en même temps. Les filles, quant à elles, peuvent rester dans l'exploitation et attendre de se marier, partir travailler comme domestique ou ouvrières, ou encore accéder à des formations, de couture notamment, et suivant les possibilités matérielles de la famille.

Ronald Hubscher, dans son analyse sur les « héritiers »[651] montre que les jeunes filles des exploitations sont plus amenées à quitter l'exploitation que leurs frères car ils sont amenés à nourrir la famille si le travail des parents ne suffit pas[652]. Il note la volonté plus marquée pour les filles de quitter la campagne. Si des Italiennes partent travailler dans des usines pas trop éloignées du domicile parentale, il constate qu'au contraire, les Polonaises souhaitent souvent devenir couturières du fait de la moindre considération et du manque de perspective dans le secteur agricole étant rarement des filles d'exploitant. Cependant, il semblerait que ce soit également le cas pour les filles de métayers.

Dans le contexte migratoire, l'investissement des femmes dans l'exploitation familiale a

[650] [AD32] 4 M 87, Enquête sur les étrangers domiciliés dans le département du Gers
[651] *Ibid.*., p. 239-261
[652] *Ibid.*, p. 257

donc été nécessaire à la reproduction de la famille entière. Lorsque Claire Villaume Canfora décrit la situation des femmes émigrés italiennes en Meurthe-et-Moselle elle dit que :

> « ce travail quotidien effectué par les femmes a joué un rôle déterminant dans l'intégration de la cellule familiale. En effet, elles assuraient à leur famille une vie matérielle stable et décente et mettaient tout en œuvre pour donner un minimum de confort à l'habitation. »[653]

Elle ajoute enfin qu'elles contribuaient aux ressources de la famille, que ce soit lorsqu'elles raccommodaient des vêtements ou lorsqu'elles allaient vendre au marché de la volaille élevée par leurs soins. Donc, elles participaient à la fois – cela se remarque également dans les deux ménages de Polonais qui sont l'objet des deux entretiens en annexes – aux nombreuses tâches domestiques (laver, faire la lessive, la cuisine) et faisaient également des activités qui faisaient partie de l'économie entière de l'exploitation familiale (élevage des volailles qui est considéré comme une tâche domestique, confection de vêtements ou raccommodage).

[653] Claire VILLAUME CANFORA, « Les femmes au coeur des familles émigrées », dans Laure TEULIERES, *Italiens. 150 ans d'émigration en France et ailleurs, 1861-2011*, *op. cit.*, p. 353-359

VI. « L'originalité aveyronnaise »[654] : les domestiques de ferme

Comme le démontre le graphique reprenant une enquête sur les étrangers employés dans l'agriculture et les forêts en 1926 en Aveyron en annexe [voir Tableau 14], 95 % de ces derniers sont des ouvriers agricoles et non des propriétaires, fermiers ou métayers. Il y a donc une très large majorité du « prolétariat agricole »[655] parmi les étrangers employés dans l'agriculture en Aveyron. S'il y a également des ouvriers agricoles étrangers dans les autres départements du Sud-Ouest, notamment des Espagnols, il y a ici cette spécificité que les étrangers se sont très peu installés dans des propriétés, fermes ou métairies et qu'ils sont restés ces salariés agricoles. Les nationalités de ces employés sont aussi radicalement différentes que celles qui se retrouvent en majorité dans les autres départements. Le diagramme suivant [voir Tableau 15], recensant la nationalité de tous les ouvriers agricoles (et non des propriétaires, fermiers ou métayers), montre que ce sont des Polonais qui ont été en majorité recrutés. Les Espagnols font partie de la deuxième nationalité la plus représentée, et les Italiens sont les troisièmes. Il y a également des Tchécoslovaques ainsi que des Yougoslaves, bien qu'en nombre plus réduit. Cette spécificité, aussi bien au niveau du statut des agriculteurs que des nationalités représentées, peut s'expliquer par le fait que les filières de recrutement en Aveyron sont déjà bien implantées du fait de la présence d'une industrie minière qui favorise le recrutement de travailleurs Polonais pendant les années 1920. Janine Ponty a formulé l'hypothèse plus précise que ce serait à cause de :

> « L'association d'un déficit ouvrier important et d'un recours particulièrement précoce à la manne polonaise par le biais du recrutement collectif. »[656]

L'autre spécificité du recrutement dans ce département est que de nombreuses femmes y ont été recrutées. Selon une enquête demandée par le consulat de Pologne au préfet en 1934, des ouvrières agricoles polonaises y seraient au nombre de 412 à cette date et représenteraient 37 % des ouvriers agricoles polonais dans le département[657]. Elles y étaient souvent bonnes de ferme, comme dans les départements de l'Indre-Et-Loire ou de la Touraine sur lesquels des travaux ont déjà été faits[658]. Avec moins d'ampleur, mais tout de même présentes, des bonnes

---

[654] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*, p. 96
[655] Ronald HUBSCHER, *L'immigration dans les campagnes françaises*, *op. cit.*, p.23
[656] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*, p. 96
[657] [AD 12] 4 M 357, Lettre du préfet du 30 mai 1934
[658] Sylvie APRILE, Maryla LAURENT et Janine PONTY, *Polonaises aux champs : lettres de femmes immigrées dans les campagnes françaises (1930-1935)*, Paris, France, Numilog, 2015. ; Salmon-Siama Monika, « Des gardiennes de l'identité aux « migrantes autonomes », les trajectoires diverses des Polonaises en France dans l'entre-deux-guerres » *Migrance* n° 42/2014 : « Les Femmes de l'immigration XIX-XXe siècles », p 107-120 ; CHRISTOL, PHILIPPE, « L'immigration polonaise entre 1920 et 1939 : des femmes dans l'agriculture - le cas de

de ferme serbes, croates et slovènes (Yougoslavie) ou encore tchèques et slovaques (Tchécoslovaquie) ont été recrutées mais plus tardivement.

.1.4 Le recrutement des ouvriers agricoles en Aveyron

Dans le département de l'Aveyron, le recrutement organisé des ouvriers agricoles a été plus précoce que dans les autres départements du Sud-ouest où il existait déjà une immigration spontanée d'ouvriers agricoles espagnols. Dans ce département, il semblerait que les employeurs aient beaucoup plus bénéficié des cadres de recrutement nationaux que dans les autres départements méridionaux où les associations régionales ou locale avaient une plus grande influence sur le recrutement. De plus, les employeurs aveyronnais étaient souvent de petits exploitants qui ne disposaient pas d'un très grand réseau professionnel.

.1.4.1 Comment expliquer « l'originalité aveyronnaise » ?

Dans ce paragraphe, il est nécessaire de faire le lien entre l'organisation du recrutement des ouvriers agricoles au niveau national et celle du département de l'Aveyron qui est en contraste avec l'investissement régional dans les autres départements du Sud-Ouest

.1.4.1.1 Le poids de la CARD puis le l'OCMOA : retour sur le poids de l'initiative privée dans le recrutement de la main-d'œuvre agricole, dans un contexte national

Pour comprendre l'organisation du recrutement des agriculteurs en Aveyron, il faut s'intéresser au travail de Ronald Hubscher qui a montré qu'il existait, après la Grande Guerre, une répartition inégale entre la gestion privée et la gestion publique du recrutement des travailleurs étrangers dans l'agriculture[659] (cette gestion bicéphale est également présente dans d'autres secteurs de l'industrie). Avant la signature de l'armistice, l'État, au travers d'une politique dirigiste, avait repris la main sur le recrutement des travailleurs étrangers. En 1916, le Service de la Main-d'œuvre Agricole (SMOA) est créé au Ministère de l'agriculture (en même temps que le SMOE au Ministère du Travail) et les offices départementaux de placement dépendent de lui. L'État recrute dans les pays hors d'Europe notamment en Chine, Indochine et en Afrique du Nord (travailleurs coloniaux pour ces deux derniers). Mais il recrute également dans des pays européens neutres pendant la guerre et donc au Portugal et en Espagne, en installant des bureaux de placement à la frontière franco-espagnole. Ce recrutement explique

la Touraine », *ibid.*, 2013.

[659] « Public/privé : un partage inégal des tâches », Ronald HUBSCHER, *L'immigration dans les campagnes françaises*, *op. cit.*, p. 95-108

en partie la forte présence d'ouvriers agricoles espagnols pendant l'entre-deux-guerres dans le Sud-Ouest, bien que l'immigration spontanée continue pendant cette même période.

Après la Guerre dans le contexte de reconstruction, l'État signe de nombreux accords avec des pays « où il existe une tradition d'émigration »[660] : la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Italie, la Belgique et la Yougoslavie. Le but est surtout d'éviter une « ingérence » des pays d'émigration sur le territoire par le biais de leurs ressortissants. Le gouvernement italien, sorti aussi vainqueur de la guerre, a pu assouplir les négociations et le gouvernement Espagnol a refusé de faire un accord ou un traité. Par ailleurs, il semblerait que les travailleurs agricoles Italiens de l'Aveyron aient été recrutés par des services de l'État car un contrat de travail envoyé par la MOA (nouvelle SMOA) est encore conservé dans les archives[661]Au même moment se créée la Confédération Agricole des Régions Dévastées (CARD) qui est un « regroupement d'organismes professionnels »[662]. Très vite, du fait du manque de moyens des pouvoirs publics, de l'enchevêtrement des fonctions des différents ministères qui tentent chacun de reprendre la main sur la question migratoire, l'initiative privée regagne peu à peu du terrain sur ces questions. De plus, le contexte politique fait que le dirigisme étatique trouve moins de justifications, et nombreux sont ceux qui souhaitent un retour à une gestion plus libérale des recrutements de travailleurs étrangers.

Ainsi, en 1920, à côté de la Mission Française (organe de l'État qui s'occupe du recrutement des travailleurs étrangers) existe déjà une mission d'initiative privée coordonnée par une société d'Agriculteurs et le CCHF, se donnant les mêmes prérogatives avant la création de la SGI. Selon Ronald Hubscher, la CARD est « désormais la seule maîtresse du recrutement des migrants polonais »[663]. Janine Ponty note qu'à partir d'un accord signé le 21 juin 1921, si les employeurs ont une réponse négative d'un bureau de placement placé à la frontière [voir I.1.1.3.1, L'héritage de la Grande Guerre et le retour de l'initiative privée], ils sont renvoyés directement à la CARD qui devient en 1923 l'Office Central de la Main-d'œuvre Étrangère (OCMOA) qui disposent d'un réseau de bureaux de placement en France et en Pologne. En 1924, l'OCMOA et le CCHF créent finalement la SGI qui coordonne le recrutement de la grande majorité des ressortissants des pays d'Europe centrale et de l'Est. Cependant, le Ministère de l'Agriculture prend peu à peu ses distances avec cet organisme à partir des années

[660] *Ibid.*, p. 97
[661] [AD 12] 10 M 59 Office de placement, instruction, correspondance, personnels, divers
[662] Ronald HUBSCHER, *L'immigration dans les campagnes françaises*, *op. cit.*, p. 99
[663] *Ibid.*, p. 102

1930, conscient des bénéfices excessifs générés et des problèmes de fonctionnement, notamment dans la gestion du dépôt de Toul qui lui avait été déléguée[664].

.1.4.1.2 Un département qui ne bénéficie pas de « l'activisme régional » méridional

Pour reprendre la thèse de Janine Ponty sur la particularité aveyronnaise, il s'agit donc d'un recrutement précoce des ouvriers polonais qui est lié à un fort déficit d'ouvriers agricoles. Elle explique également que les Polonais recrutés dans ce département sont inégalement répartis sur le territoire et que cela dépend du type d'agriculture pratiqué[665]. Dans le Nord du département, du côté de l'Aubrac, il y a très peu d'étrangers. Les Polonais travaillent surtout autour de la commune de Rodez où la polyculture se pratique. Pour ce type d'exploitation, les agriculteurs ont besoin de domestiques de ferme.

De plus, elle dit aussi ceci à propos du recrutement des ouvriers agricole :

> « il semble que la propagande de l'OCMOA trouve des oreilles plus réceptives qu'ailleurs dans les régions ou n'existaient pas encore d'immigration de personnel agricole »[666]

Cette hypothèse montre que cette particularité s'explique aussi par le fait que dans le département de l'Aveyron, contrairement aux autres régions du Sud-Ouest, le recrutement des travailleurs agricoles était moins pratiqué avant la fin de la Grande Guerre. Cette réflexion met finalement en exergue la particularité du recrutement des agriculteurs dans les autres départements du Sud-Ouest où il existait déjà une immigration importante d'ouvriers agricoles espagnols avant et pendant la Grande Guerre. De plus, cela rappelle aussi la particularité du recrutement de familles d'exploitants italiens dans cette même région qui a été favorisée par des association agricoles régionales et départementales après un relatif échec de l'utilisation des structures de recrutement national. Ainsi, si le département de l'Aveyron dénote par rapport au territoire dans lequel il est situé, c'est aussi parce que dans le Sud-Ouest, il existait des cadres de recrutement qui étaient propres à ces régions et qui se basaient sur des réseaux déjà constitués qui ne rentraient pas forcément dans des structures nationales.

.1.4.2 Les étrangers d'Europe centrale dans le prolétariat agricole de l'Aveyron

Si les conventions pouvaient prévoir les mêmes clauses pour les travailleurs industriels étrangers et les travailleurs agricoles, de manière générale, les caisses de retraites, la reconnaissance des accidents de travail étant beaucoup moins étendus dans le monde du travail

---

[664] Ralph SCHOR, *L'opinion française et les étrangers en France : 1919-1939*, *op.cit.,* 1985.
[665] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*, p. 95
[666] *Ibid.*, p. 95

agricole, la protection sociale des ouvriers agricoles, bien qu'elle puisse être prévue, est beaucoup moins évidente que dans d'autres secteurs de la production[667]. Se rajoute à ce fait l'isolement des ouvriers agricoles qui n'existe pas dans les exploitations de type ferme ou métairie où le manque d'intervention sociale peut se combler par des logiques de solidarité familiale.

Suivant les accords en vigueur dans les pays d'origine et les types de contrats négociés dans ces derniers, les conditions des ouvriers et ouvrières, ainsi que le moment de leur arrivée ne sont pas les mêmes. De plus, suivant la filière d'immigration déjà existante, plutôt l'OCMOA pour les pays d'Europe centrale et de l'Est, et la MOA pour les travailleurs italiens, les conditions de recrutement varient aussi. Ainsi, pour comprendre le diagramme montrant la nationalité des ouvriers agricoles et forestiers dans le département, il faut s'intéresser à la chronologie qui suit.

.1.4.2.1 Les Polonais

Les ouvriers agricoles polonais font partie des premiers recrutés d'Europe centrale dans ce département. Janine Ponty explique que le système d'introduction mais aussi de paiement du salaire de ces ouvriers « entraîne quelque confusion dans les esprits »[668], et pour cause. Concernant les frais d'introduction, elle explique que jusqu'en 1925, les frais sont à la charge de l'employeur qui paie 220 francs à la CARD puis 200 francs à l'OCMOA après déduction des réductions de tarif sur les chemins de fer[669]. Un peu comme pour les frais d'introduction des familles dans les cités ouvrières, l'ouvrier doit ensuite rembourser cette somme par prélèvement sur salaire n'excédant pas 10 % de cette paie. Elle note par ailleurs que l'employeur ne se rembourse rarement intégralement la somme. Le salaire, quant à lui, est fixé à 125 francs par mois sur lequel se rajoutent les frais de nourriture d'environ 175 francs qu'il ne touche pas directement. Ainsi, elle démontre que les ouvriers agricoles touchent environ 190 francs pour deux mois de travail. A partir de 1925, l'ouvrier ne doit rembourser sur son salaire qu'une partie des frais d'introduction qui s'élève à 150 francs et qui correspond au voyage jusqu'à Toul. En effet, les ouvriers agricoles étant employés par les mêmes structures que celles des ouvriers industriels d'Europe centrale et de l'Est, ces derniers sont aussi amenés à se rendre au dépôt des travailleurs étrangers de Toul. C'est pour cette raison qu'il n'est pas rare de trouver des sauf-conduits produits dans ce dépôt dans les dossiers individuels de remise de carte

[667] *Ibid.*
[668] *Ibid.*, p. 98
[669] « Ruptures de contrat et débauchage », *Ibid.*, p. 97-100

d'identité [voir en annexe Figure 27]. Par ailleurs cette source montre la gestion rationalisée de ce recrutement et permet aussi de rappeler les mesures hygiénistes en vigueur avec la mention « vacciné » qui font référence aux vaccins qui étaient obligatoires dans ces dépôts. Les différents tampons indiquent aussi que cette recrutée est une ouvrière agricole polonaise. Il semblerait que la photographie ait été prise directement au centre ou dans les offices de placement du pays d'origine car les chiffres sur le haut de sa tête ne sont présents que dans les dossiers où les étrangers sont passés par les dépôts de Toul ou les ports du Havre ou de Dunkerque.

Les contrats de travail, quant à eux, sont d'une durée d'un an, et il y a une prime de 100 francs qui est versée lorsque ce dernier est arrivé à son terme, correspondant aux frais de voyage prélevés chaque mois. C'est pour cette raison qu'il est aussi inscrit sur le sauf-conduit précédemment cité que l'ouvrière a souscrit pour un contrat d'une durée de 1 an. Janine Ponty montre que ces différentes mesures n'empêchent pas l'extrême mobilité des ouvriers agricoles qui souvent ne finissent pas leur contrat d'une durée d'un an, et notamment en Aveyron. Selon elle, la protection sociale de recrutés polonais est également insuffisante[670]. L'ouvrier agricole est désavantagé par rapport à l'ouvrier de l'industrie, malgré des dispositions similaires dans les conventions. Concernant les soins médicaux, par exemple, l'employeur paie les soins pour les 7 premiers jours de maladie légère mais elle explique que les agriculteurs eux-mêmes font rarement venir un médecin chez eux. Ainsi l'accès aux soins est beaucoup plus compliqué dans ces zones rurales que dans les cités ouvrières, où, comme il a été démontré dans le chapitre précédent, il y avait des centres médicaux.

Les ouvriers agricoles polonais sont donc les plus nombreux dans le département de l'Aveyron. Comme précisé dans l'introduction, les femmes représentent 37 % de l'effectif des ouvriers agricoles polonais en 1934.

.1.4.2.2 Les Tchécoslovaques et les Yougoslaves

Selon Jean-Philippe Namont, après un recrutement impulsé au niveau national pour les Italiens et le Polonais, les Tchécoslovaques viennent en troisième position[671]. Une convention est signée entre la France et la Tchécoslovaquie en 1920 et ressemble à celle signée quelques mois plus tôt avec la Pologne. Le recrutement fonctionne sur un réseau d'office départementaux déjà implantés en Tchécoslovaquie. Le recrutement entre aussi dans une gestion publique et

[670] « L'insuffisante protection sociale des travailleurs agricoles » *Ibid.*, p.109-112

[671] Jean-Philippe NAMONT, *La colonie tchécoslovaque: une histoire de l'immigration tchèque et slovaque en France (1914-1940) / Jean-Philippe Namont*,Institut d'études slaves, Paris, 2011., p. 123

privée, avec un travail mutuel entre les administrations de ce pays, les ministères français, et les organisations patronales précédemment citées. Il explique également que le recrutement des ouvriers agricoles se fait surtout à l'office de Bratislava ce qui explique la prédominance des ouvrières agricoles slovaques au niveau national. En effet, à partir de 1923, seuls les Slovaques sont embauchés comme tels car il existe aussi un représentant français dans l'office de Bratislava qui s'occupe du recrutement et du transport de ces ouvriers agricoles. Avant cette date, ce sont surtout des tchécoslovaques qui sont employés dans l'industrie, notamment dans les mines et même dans la verrerie. Par exemple, dans le Lot-et-Garonne, il existe une petite verrerie à Vianne qui emploie de nombreux tchécoslovaques qui ont même formé une petite association appelée *Krajan*[672]. Concernant les travailleurs agricoles, ce sont donc des Slovaques en majorité et leur émigration ne commence qu'à partir de 1923/1924.

Dans une brochure de l'OCMOA conservée aux archives départementales du Lot-et-Garonne, il est possible de constater les différences entre les contrats des travailleurs agricoles Polonais et Tchécoslovaques dans la rubrique « Main-d'œuvre Polonaise et Main-d'œuvre Tchéco-slovaque comparées »[673]. Dans la perspective de montrer aux employeurs quelle nationalité est préférable d'un point de vue économique en 1925, ils ont donc argumenté en faveur de la main-d'œuvre agricole polonaise. En effet, il serait plus avantageux pour l'employeur d'embaucher un ou une Polonaise car, premièrement, le contrat serait moins onéreux pour le patron. Vu qu'il n'existe pas d'accord d'assistance avec la Tchécoslovaquie concernant la prise en charge des soins médicaux, ces derniers sont aux frais de l'employeur pendant les deux premiers mois. Et tous les calculs sont faits ! Ils proposent pour remédier à cela, de faire un prélèvement mensuel sur salaire (qui ne doit pas dépasser les 10 % précédemment évoqués pour les frais d'introduction) mais qui d'un autre côté confronterait aussi l'employeur à un plus grand risque de débauchage. Ensuite, concernant les frais d'introduction, bien que le transport soit moins cher pour un ouvrier ou une ouvrière tchécoslovaque, il est néanmoins conseillé d'embaucher des Polonais car les assurances maladies et contre le débauchage rende toujours l'ouvrier tchécoslovaque plus onéreux pour l'agriculteur.

Ces fins calculs rappellent deux éléments caractéristiques du recrutement des ouvriers agricoles. D'une part, malgré des traités signés avec la Pologne ou la Tchécoslovaquie

[672] [AD 47] 1825 W 478, Dossier d'introduction d'une Tchèque de Moravie rejoignant sa famille travaillant à la verrerie de Vianne, Lettre du commissaire spécial au préfet du Lot-et-Garonne datant du 7 février 1934

[673] [AD 47] 1825 W 454 Agriculteurs Italiens 1924-1928, Brochure de l'OCMOA « Aux retardataires » du 1er mai 1925

garantissant l'égalité de salaire avec les travailleurs français, Janine Ponty explique que « tout sert de prétexte pour le [ouvrier/ouvrière] payer moins »[674]. En effet, si les conditions de salaire de ces derniers sont uniformes sur le territoire de la France métropolitaine, les salaires des ouvriers français peuvent être plus élevés suivant les régions. Même si ces salaires sont réévalués en 1926, elle explique qu'il existe toujours trois niveaux de rémunération : le plus bas qui est celui de l'étranger sous contrat, celui de l'étranger libéré de ce contrat, puis celui du Français. Et d'autre part, ces calculs rappellent que ces organisations patronales n'étaient pas réellement conformes aux discours pourtant partagés sur « l'intérêt général ».

La population tchécoslovaque de l'Aveyron, en 1934, s'élève à 179 dont 45 femmes et 33 enfants. Il n'est pas mentionné leur profession et il est fortement possible que ces dernières soient des épouses de travailleurs industriels, car dans la deuxième partie, il sera démontré que certains contrats signés avec des Slovaques n'aboutissaient pas car elles ne se rendaient finalement pas en France. Les conditions de travail mais aussi de sélection préliminaire pouvaient les retenir. En 1937, le nombre de tchécoslovaques s'élève à plus de 200 avec 48 femmes parmi eux[675]. Ainsi, il semblerait que les ouvrières Slovaques furent très peu recrutées en Aveyron, contrairement aux Polonaises, et malgré des filières de migration de Tchécoslovaques déjà existantes.

Concernant les Yougoslaves, il fait attendre la signature d'une convention en 1929, ainsi, il s'agit d'une émigration plus tardive. Pourtant, il existe déjà un contrat de travail pour ces ressortissants en 1925 qui se trouve dans le même dossier que la brochure de l'OCMOA précédemment citée. Le contrat de travail assure lui aussi l'égalité de salaire. Le remboursement des frais de déplacement fonctionne comme pour les ouvriers Polonais ou Tchécoslovaques avec un système de caution rendue à la fin du contrat. Les prises en charges médicales sont aussi détaillées et ressemblent à celles des Tchécoslovaques. Ici, il est demandé de faire un prélèvement sur le salaire d'environ 2 % par mois. Bien que selon l'enquête renvoyées au consulat de Yougoslavie en 1935[676], il ne soit compté que 2 femmes yougoslaves sans précision sur leur profession, les réclamations venant des ouvrières agricoles de la même nationalité à la fin des années 1930 montrent qu'il y a en avait au moins huit[677]. Mais il est vrai que cette

[674] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*, p. 101
[675] [AD 12] 4 M 357 Correspondance relative aux consulats (1889-1892) ; demande de renseignement et correspondance avec les consulats et les représentants. Lettres 3 mars et du 10 janvier 1937
[676] [AD 12] 4 M 357 Correspondance relative aux consulats (1889-1892) ; demande de renseignement et correspondance avec les consulats et les représentants. Lettre du du 31 juillet 1935
[677] [AD 12] 10 M 72 Main-d'œuvre étrangère - contentieux avec les employeurs, correspondance du préfet avec le ministère, instructions, réclamations

population était loin d'être majoritaire parmi les travailleurs agricoles comme le montre le diagramme en Annexe cité en introduction [Tableau 15].

.1.5 Les difficultés rencontrées par les Polonaises, Yougoslaves et Tchécoslovaques

Comme dans les autres professions, les femmes domestiques de fermes ont une rémunération moins élevée que celle des hommes. Les Polonaises, mais aussi les Tchécoslovaques et les Yougoslaves étaient recrutées sur contrat et avaient une lettre associée à leur spécialité : les vachères portaient la lettre V et était « susceptibles de traire 10 à 12 vaches »[678], celles qui s'occupaient des tâches ménagères et des betteraves la lettre X, et celles qui s'occupaient en même temps de la traite, la lettre T[679]. Selon la fiche de demande d'ouvrier agricole dans le dossier de l'OCMOA conservé aux archives départementales du Lot-et-Garonne et datant de 1926[680], le salaire minimum d'une vachère non-nourrie était de 330 francs et de 150 francs pour une non-nourrie. Celui d'une bonne de ferme « sachant traire et apte aux travaux de la basse-cour » (Catégorie T) était de 300 francs non-nourrie et de 120 francs, nourrie. Enfin la bonne de ferme catégorie X ne « sachant pas traire » mais qui peut s'occuper de de la basse-cour et de l'intérieur était de 290 francs non-nourrie et de 110 avec la nourriture comprise. Comme il a été expliqué dans la première partie, des employeurs prélevaient la somme des frais d'introduction sur le salaire et pouvaient également prélever sur ce salaire des frais divers, ce qui pouvait amener à de nombreux malentendus.

.1.5.1 Des réclamations au motifs divers

Les principales réclamations des domestiques de fermes, que ce soit des femmes ou des hommes, sont au sujet du salaire et des mauvaises conditions de vie[681]. Par exemple, lorsqu'ils sont nourris, il peut arriver que l'employeur leur donne très peu de nourriture par soucis de rentabiliser au mieux l'emploi de leur ouvrier. Les réclamations venant de femmes font état des mêmes types d'abus, mais aussi d'autres qui leur sont propres, comme des cas d'agressions sexuelles. Philippe Christol, qui a écrit un article sur les domestiques de ferme polonaises en Touraine qui ne représentaient pas moins des deux tiers des ouvriers agricoles de même

[678] [AD 47] 1825 W 454 Agriculteurs Italiens 1924-1928, Demande d'ouvrier agricole produite par l'OCMOA en 1926, verso contenant les catégories d'employés
[679] « « Ces femmes travaillent aux champs comme des hommes » », ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *« Les luttes et les rêves » : une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, Zones, 2016, p. 592-954
[680] [AD 47] 1825 W 454, *Idem*
[681] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*

nationalité en Indre-et-Loire, dit qu'elles « [vivaient] fréquemment un épuisement physique et moral aggravé par leur solitude »[682].

Grâce aux dossiers de l'inspectrice Julie Duval [voir VI.1.5.2.1, Un comité réservé aux Polonaises] conservés pour la période de 1930 à 1934, il a pu avoir accès aux différents types de réclamation. Les exemples suivants émanant de l'Office de placement de l'Aveyron en correspondance régulière avec le Ministère du Travail (ce qui ne signifie pas que ce sera le seul interlocuteur)[683], seront mis en perspective avec les quelques exemples tirés de son article. Cependant il est nécessaire de prendre en compte deux informations importantes. La première est que les réclamations qui font l'objet de cette partie sont aussi celles de Yougoslaves et de quelques Tchécoslovaques qui furent aussi bonnes de ferme. Leurs réclamations se rapprochent fortement de celles produites par les Polonaises. La deuxième est que le comité d'aide et de protection des émigrantes polonaises auquel était rattaché le poste d'Inspectrice (comme celui Julie Duval pour l'Indre-et-Loire) ayant laissé peu de traces dans les archives, il s'agit donc dans cette partie de réclamations ayant été faites par les moyens « traditionnels » (ce qui explique également la présence d'autres nationalités) à savoir le passage par l'Office de placement départemental.

.1.5.1.1 Le débauchage

Il peut arriver, comme a pu le constater Janine Ponty[684], qu'il y ait des malentendus sur les contrats de travail et notamment sur les prélèvements sur salaire réduisant drastiquement ce dernier sans que les employés ne le comprennent toujours. La durée de contrat d'une durée d'un an est aussi incomprise par certains, surtout lorsqu'ils se retrouvent chez un employeur qui les exploite et les nourri mal. En effet, le contrat qui permet l'introduction des ouvriers ou ouvrières agricoles doit avoir une durée minimum de 9 à 12 mois selon la fiche distribuée par l'OCMOA [voir Figure 28]. Dans la petite note de bas de page de cette fiche (3), il est indiqué que ces contrats ne doivent pas dépasser 12 mois d'engagement et 9 mois pour les ouvriers et ouvrières polonaises. La durée de contrat allant de 9 à 12 mois pour les contrats avec des Polonais doit être délivrée à titre exceptionnel.

Quelques réclamations d'employeurs ayant vu une ouvrière partir avant la fin de leur contrat ont été conservées. La Yougoslave Anka M. est entrée en France en 1936 pour travailler dans

[682] CHRISTOL, PHILIPPE, « L'immigration polonaise entre 1920 et 1939 : des femmes dans l'agriculture - Le cas de la Touraine », *Migrance* n 42, 2013, p.
[683] [AD 12] 10 M 72 Main-d'œuvre étrangère - contentieux avec les employeurs, correspondance du préfet avec le ministère, instructions, réclamations etc.
[684] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*, p. 101

la commune de Castanet. Au bout de 5 mois de travail chez son employeur, le Chef de l'Office d'Émigration de Yougoslavie (transmettant sa réclamation) explique que « surchargée de travail et injuriée quotidiennement par son employeur, elle a quitté ce dernier qui lui a retenu le salaire de deux mois ainsi que tous ses papiers d'identité »[685]. De plus, il explique qu'Anka M. ayant été dans un très mauvais état de santé, ils ont été dans l'obligation de la rapatrier. Il s'agit ici d'un exemple où l'intéressée n'a pas eu l'occasion de trouver une autre solution en France du fait de son état de santé. Dans ces situations, les employeurs, comme il le remarque, peuvent exercer des pressions en retenant le salaire ou bien en retenant les papiers d'identité, ce qui est bien évidemment illégal. Des femmes peuvent également partir pour fuir un patron ayant abusé sexuellement d'elle ou ayant un comportement pouvant laisser présager ce danger. La Yougoslave Héléna D., « poursuivie par les assiduités de son employeur [...] s'est enfuie de chez ce dernier sans réclamer le salaire dû »[686] en 1936 (salaire qu'elle obtient finalement par l'intermédiaire du Chef de l'émigration).

Parfois, certains ne finissent pas leur contrat pour pouvoir rejoindre leur famille qui est dans un autre village en France, celui-ci pouvant devenir une stratégie pour se rapprocher de sa famille. Cependant, ces informations sont à prendre avec précaution, parce qu'elles peuvent également être des allégations de la part des employeurs suspectant un contrat établi dans le simple but de rejoindre sa famille lors d'une réclamation suite à un débauchage. Le cas complexe de la Yougoslave Anna M. entre dans ce cas de figure. Arrivée le 1er juin 1937 à La Selve en Aveyron, elle développe un panaris, piquée par un insecte, un mois plus tard et est hospitalisée à Rodez[687]. A sa sortie, elle ne souhaite pas revenir travailler chez son patron et part dans le Cantal où son mari travaille. Selon le procès-verbal de M. Assié le plaignant[688], ce couple semble effectivement avoir agi dans le but de se réunir mais sans connaître intégralement la législation, tout comme leur employeur. Le 30 Août, Anna M. et son mari se sont rendus chez cet ancien employeur pour l'informer qu'elle souhaitait le quitter définitivement. Elle lui a donc demandé un certificat de libération d'engagement, chose à laquelle M. Assié a consenti qu'à la condition qu'elle lui rembourse une partie de ses frais d'introduction. Bien qu'elle refuse au moment de la demande, son mari se rend chez lui quelques jours plus tard pour lui proposer

[685] [AD 12] 10 M 72 Main-d'œuvre étrangère, contentieux, réclamations, Lettre du 13 novembre 1936 du Chef de l'Émigration au nom de la légation royale de Yougoslavie au chef du Service central la Main-d'œuvre du Ministère du travail

[686] *Idem*, Lettre du Chef de l'Émigration au nom de la légation royale de Yougoslavie au chef du Service central la Main-d'œuvre du Ministère du travail du 16 novembre 1936

[687] *Idem*, Lettre du Chef de l'Émigration au Chef du troisième bureau du Ministère du travail datant du 23 décembre 1937

[688] *Idem*, Procès-verbal datant du 12 mars 1938

une somme de 500 francs permettant de rembourser une partie du voyage et une partie des effets personnels. Il accepte et ce certificat de libération est produit à la mairie en présence des deux parties. Cependant, le Chef de l'Émigration en Yougoslavie ne tarde pas à demander une enquête car le contrat de travail de ces bonnes de ferme prévoit une somme en échange du certificat de libération d'engagement qui n'excède pas les 150 francs[689].

.1.5.1.2 Des prélèvements sur salaire de toutes sortes

Les réclamations portent également sur des salaires trop bas ou sur des prélèvements abusifs sur ce dernier. Mais, comme il l'a été expliqué dans la première partie, la législation permet un certain type de prélèvements et les frais de médecins ne sont effectivement pas garantis dans toutes les situations. Comme dans les cités ouvrières, le remboursement du montant des frais d'introduction n'ai pas toujours compris par les ouvriers agricoles. Mais il existe également des abus. Par exemple la Polonaise Michalina J., à la fin de son contrat de 12 mois, s'est vu prélever la somme de 950 francs pour frais d'introduction sur son salaire parce que son employeur ne savait que le remboursement des frais n'était pas intégral. Il a par ailleurs remboursé cette somme à la suite de la demande du Ministre du Travail[690].

De plus, les prélèvements sur salaire peuvent compter de nombreuses choses. Dans cette même affaire, la direction des services de l'Aveyron dresse une liste qui justifie l'autre partie des prélèvements, quant à eux autorisés[691]. En voici une partie (le reste étant des sommes envoyées en Pologne ou de l'argent de poche) : timbres, chaussures, mouchoirs, béret, 3 paires de bas, Dentiste, Galoches de ferrures, combinaison de laine et tissus. La valeur de ces objets ou de ces services s'élève 387,50 francs. Ainsi, le salaire final peut être facilement raboté par une multitude de petites ou grosses dépenses. Les frais de remboursement de consultation médicale font aussi l'objet de ces réclamations. La Polonaise Zofia G. avait été obligée d'avancer des frais de consultation médicale, recevant un salaire de 170 francs à la place de francs[692]. Bien qu'elle fût inscrite aux assurances sociales, elle n'avait aucun papier car son patron, malgré une déclaration à la mairie, n'avait rien payé pour elle car il prétendait n'avoir reçu aucune information par la suite. Lorsque les domestiques sont nourries, il peut aussi arriver qu'elle se plaignent de ne pas recevoir suffisamment de nourriture. Ces problèmes vont souvent de pair avec une surcharge de travail et un salaire très bas (forcément plus bas que celui des non-nourries du fait du prélèvement sur salaire).

[689] *Idem*, Lettre du Chef de l'Émigration au Préfet du 4 janvier 1937
[690] *Idem*, Lettre du Préfet au commandant de gendarmerie du 9 octobre 1939
[691] *Idem*, Lettre du Directeur des services agricoles au Préfet de l'Aveyron du 20 octobre 1939
[692] *Idem*, Procès-verbal du 5 juillet 1939

Enfin, pour la nouvelle loi sur les congés payés ayant été mise en place en 1936, certaines font des réclamations averties de l'existence de cette loi. La Polonaise Pareskewja R, en passant par le service des contentieux, a pu ainsi obtenir gain de cause mais il est possible que toutes n'aient pas été au courant de cette nouvelle loi.

.1.5.1.3 Maltraitances diverses

Au-delà des problèmes dus à une méconnaissance ou une omission de la législation en vigueur, les domestiques de fermes sont aussi victimes de mauvais traitements qui vont de la surexploitation à des violences sexuelles.

La surcharge de travail

Elle est assez courante dans les réclamations qui émanent aussi bien des hommes que des femmes. La Tchécoslovaque Suzanne G., selon le préfet de l'Aveyron, s'est plainte d'avoir « 6 vaches à traire et 50 moutons à soigner outre le travail de la cuisine et de la cour »[693]. Mais le maire de Réquista, suite à une enquête, précise que ce travail est réparti entre tous les employés de la ferme. Cette plainte pourrait être un cas isolé et exagéré par la plaignante, mais d'autres domestiques de ferme, des Yougoslaves notamment, se plaignent aussi de la surcharge de travail dans leurs exploitations respectives. La première travaille seule dans une grande exploitation, mais comme dans l'exemple précédemment cité, le maire de Cassagne nie cette surcharge de travail répondant que ses patrons ne l'obligent « pas à travailler au-dessus de ses forces »[694]. Ainsi, le degré d'appréciation de la surcharge de travail peut sembler assez déroutant dans le sens où un travail « au-dessus » de la force d'autrui est un travail qui n'est simplement pas réalisable.

Concernant la seconde, Verona C., il s'agit d'un cas particulier car étant de santé fragile à l'origine, le contrat de travail avait été conclu (avec l'aide de la Bourse du travail) avec la spécificité qu'elle ne devait pas accomplir de lourdes tâches. Mais dans une réclamation envoyée au Ministère du travail par l'intermédiaire du Chef de l'émigration, son mari prétend qu'elle avait été surchargée de travail de travail à tel point qu'elle en aurait contracté une maladie abdominale « à la suite de l'écrasante besogne qu'elle [devait] accomplir »[695]. Mais ici encore, la réponse envoyée au ministère dément la surcharge de travail. Cette dernière, qualifiée de « simple d'esprit », a été retrouvée à l'hôpital de Millau et il a été conseillé de la rapatrier, comme le demandait également son mari, du fait de sa faible constitution physique. Ainsi, il

[693] *Idem*, Lettre du Préfet de l'Aveyron au maire de Réquista datant de Janvier 1937
[694] *Idem*, Lettre du Maire de Cassagne au préfet datant du 15 janvier 1937
[695] *Idem*, Lettre du Chef de l'Émigration au nom de la légation royale de Yougoslavie au chef du Service central la Main-d'œuvre du Ministère du travail du 23 avril 1937

semblerait que les plaintes, qu'elles soient exagérées ou bien réelles, demeurent difficile à être entendues.

Des violences physiques

Les accusations de violences physiques de la part des employeurs sont également difficiles à faire valoir pour les ouvrières. Dans les deux cas prélevés, les deux réponses des employeurs ont été qu'elles « se livraient à la boisson ». La première, Marija C., un Yougoslave, a déclaré que lorsqu'elle réclamait son salaire, son patron pouvait parfois la battre[696]. Il aurait même essayé de la chasser et la gendarmerie aurait pris le parti de ce dernier lors du dépôt de la plainte. Le résultat est, qu'après l'enquête, elle ne « donne pas satisfaction »[697] à son employeur du fait de ses problèmes avec l'alcool. Ces plaintes semblent sans suite du fait de la culpabilité de la plaignante. La seconde, Veronika B, une Polonaise, raconte que son patron la maltraite, la bat, voire même la « tortue » en lui « tordant les bras, renversant son lit quand elle s'y repose »[698]. Suite à l'enquête, si le maire de Salmiech admet qu'elle puisse être bousculée par l'épouse du patron, il note aussi que cette dernière est paresseuse et « ivrogne »[699]. Ainsi, cette plainte ne connaît pas de suite non plus du fait de la culpabilité de l'ouvrière.

Une accusation d'abus sexuel

Outre l'exemple précédemment cité où l'ouvrière a fui pour éviter les avances de son employeur, une Yougoslave, Tonka L., s'est plaint que son patron avait abusé d'elle. L'histoire est complexe car il s'agit, semblerait-il, d'une manipulation de la part de son patron lui ayant promis le mariage et y ayant ensuite renoncé après l'avoir pourtant « consommé ». Philippe Christol relate le même type d'histoire avec une Polonaise qui avait été abandonnée à la suite d'un abus sexuel de la part de son patron veuf qui lui avait promis de l'épouser[700].

L'affaire commence par un signalement de la part de son nouvel employeur qui relate que Tonka L. serait enceinte de son ancien patron. Ayant appris le mariage de ce dernier, elle serait aussi tombée « dans un état de dépression mentale »[701]. Dans un procès-verbal datant du mois de juin 1938, l'employeur qu'elle a eu à la suite de l'accusé, déclare qu'ayant entendu cette rumeur de grossesse dont elle ne lui avait pas parlé et l'ayant entendue se plaindre de malaises, l'a envoyé faire un examen médical au cours duquel il a été conclu qu'elle n'était pas

[696] *Idem*, Lettre du Chef de l'Émigration au nom de la légation royale de Yougoslavie au chef du Service central la Main-d'œuvre du Ministère du travail du 15 janvier 1937
[697] *Idem*, Lettre du Sous-préfet de Millau au préfet du 13 février 1937
[698] *Idem*, Lettre du consul de Pologne au directeur de l'Office départemental datant du 13 Août 1937
[699] *Idem*, Lettre du maire de Salmiech au directeur de l'ODP datant du 20 Août 1937
[700] CHRISTOL, PHILIPPE, *op. cit.*, 2013
[701] [AD 12] 10 M 72 Main-d'œuvre étrangère, contentieux, réclamations, Lettre du Ministre du travail au Préfet de l'Aveyron datant du 17 mai 1938

enceinte[702]. Cependant, dans ce même procès-verbal Tonka J. persiste sur le fait d'être enceinte : « Mon employeur a abusé de moi, et je suis enceinte de ses œuvres ». Elle demande surtout que l'accusé l'épouse « puisqu'il [l'a] déshonorée ». Elle dit cependant qu'il ne l'a jamais brutalisée, ainsi que ses deux patrons suivant. Ainsi, il s'agirait ici d'une fausse promesse de mariage à la suite de relations intimes, que l'accusé nie. Il serait possible que la plaignante ait beaucoup souhaité, au point de s'en convaincre, une grossesse de manière à prouver son accusation ce qui aurait pu également régler le « déshonneur » dont elle s'est dit victime.

Dans les trois cas de figure étudiés dans ce paragraphe, il ressort régulièrement une représentation d'une personne ne rentrant pas dans les normes « psychiques », qui sont par ailleurs le fait d'une représentation. Certaines sont dites « simples d'esprit », d'autres sont des « ivrognes » (bien que la consommation abusive d'alcool de la part de ces dernières peut également être vraie) et Tonka J. présenterait, selon le maire responsable de l'enquête, un « déséquilibre mental »[703]. Ces descriptions permettraient d'expliquer plus rapidement les plaintes et de les laisser ainsi sans suite. Il ne s'agirait pas forcément d'un procédé intentionnel mais bien plus d'une représentation agissant sur le jugement de l'affaire.

.1.5.1.4 Les réactions des ouvrières : de l'incapacité physique de certaines aux résistances quotidiennes

Si les accusations sont parfois niées, les conséquences peuvent être réelles. Les plus visibles sont les cas de maladie. Quelques exemples précédemment évoqués montrent que la nourriture parfois insuffisante accompagnée d'une surcharge de travail, pouvait amener les ouvrières à être malades. Certaines ont été rapatriées comme la Yougoslave, déjà fébrile, Verona C., à la demande de son mari. Philippe Christol note qu'en Touraine, Julie Duval rend 200 visites à l'hôpital sur la seule année de 1934. Il note cependant qu'il devait y avoir de nombreuses grossesses parmi ces cas

Le métier de domestique de ferme étant difficile, il arrive aussi que certaines ne soient pas entièrement préparées à cette tâche. Les patrons et les ouvrières ont parfois du mal à se comprendre et certaines essaient de s'accorder au mieux de petits espaces de liberté dans un travail qui demande un investissement assez lourd sans que l'employeur ne comprenne vraiment étant lui aussi habitué à d'autres ouvriers ou ouvrières plus docile où connaissant le fonctionnement du métier en Aveyron. En effet, comme il l'a été démontré dans la première partie, les salaires des domestiques ne sont pas les mêmes suivant les régions, mais le travail

[702] *Idem*, Procès-verbal du 2 juin 1938, Brigade de Cassagnes
[703] *Idem*, Lettre du Maire de Comps-Lagranville au Préfet datant du 8 juin 1938

qui est demandé n'est pas toujours le même non plus. Ainsi, il peut arriver que des patrons formulent des réclamations parce que leur ouvrière s'est absentée quelques jours sans l'en informer. C'est le cas de la Polonaise Héléna A., qui est partie de chez son employeur à la suite d'une « observation » qu'il lui aurait faite et ne lui aurait pas plus[704]. Il raconte ensuite qu'elle serait revenue deux jours plus tard en possession d'une lettre venant du Bureau de placement sans qu'il en précise le contenu. Il dit simplement qu'elle s'est remise au travail et qu'elle lui a semblée moins arrogante. Cette dernière a peut-être fait la démarche de se renseigner sur ses droits et peut-être lui demandait-il un service au sujet duquel elle voulait s'assurer qu'il faisait bien partie de ses fonctions.

Enfin, une Polonaise faisant l'objet d'une réclamation de la part de son patron semble rendre ce dernier mécontent et un peu dérouté sur ce qu'il peut lui demander de faire et ce qu'il ne peut pas. Cet exemple témoigne des différences du métier suivant les régions car le directeur des services agricoles maintient qu'elle doit peler les pommes de terre le soir mais le convie cependant à lui accorder un jour de repos par semaine[705]. Voici comment il décrit cette Polonaise, Anna S. :

> « Nous !.. nous ne lui demandons qu'un demi-heure tous les soirs [...]. Non elle refuse.
> Le dimanche on lui dit de venir avec nous à la messe de 8 heures ½ Elle refuse, encore. J'yrai à la messe de 11 heures sa me fait plaisir. Pourquoi !.... Sans doute pour être plus libre, ou pour nous faire souffrir car elle fait tout le contraire de ce qu'on lui commande.
> Elle refuse de faire cuire le fourneau le dimanche matin pour les soins des cochons soit disant que patronne peut le faire.
> Dimanche dernier après dîner nous lui avons commandez d'aller garder les cochons. Elle refusa et partit avec son frère rejoindre 7 autres polonnais qui les attendaient sur la route à 5 minutes, puis elle rentra le soir à 4 heures [...] »
> « [...] Ils passent la plupart des nuits à bavarder et après ils refuseront une demi heure à tirer quelques pommes de terre »
> « Anna S. dit vouloir aller à toutes les foires de Lunac elle y a déjà été 3 foires de suite »[706]

Cet exemple, auquel il y a peu de suite si ce n'est ce qui a été mentionné par le directeur du service agricole, montre qu'elles pouvaient, avec un peu de caractère, trouver quelques espaces d'indépendance. Cette dernière, n'étant pas isolée comme d'autres domestiques de fermes, pouvait aussi s'appuyer sur le soutien de son entourage, notamment de son frère qui avait demandé à l'employeur de la rémunéré à temps. Anna S. semble donc avoir réussi à se créer

[704] *Idem*, Procès-verbal du 5 septembre 1938, Brigade de Bezouls
[705] *Idem*, Lettre du directeur des services agricoles au Préfet, ensuite envoyée au ministère du Travail, datant du 22 mars 1939
[706] *Idem*, Lettre de Honoré L. datant du 2 février 1939 au Directeur (de l'ODP ?)

des moments où elle peut retrouver un peu d'indépendance, notamment en allant à la messe sans ses employeurs (certainement pour récupérer de sa semaine de travail également).

Cet exemple final permet aussi de montrer une face moins sombre de la réalité quotidienne de ces ouvrières. En effet, Philippe Christol – et cela a également pu être constaté dans quelques lettres de réclamations où les interrogés ne se plaignent pas de mauvais traitement – montre que les contrats peuvent également bien se dérouler, mais ce n'est pas dans un dossier de réclamations que ces anecdotes se trouvent. D'autre part, ce dernier exemple montre aussi que les émigrantes savent se faire respecter en agissant, dans ce cas, par de petits gestes quotidiens. Cependant, Anna S. a cette chance de ne pas être isolée comme de nombreuses autres domestiques de ferme.

.1.5.2 Le comité d'aide et de protection des émigrantes, un échec dans le Sud-Ouest

Dans le Sud-Ouest, ces comités n'ont existé qu'en Aveyron. Par la suite, ils sont devenus les Services Sociaux d'Aide aux émigrants (SSAE) qui ont commencé à fonctionner réellement à partir des années 1940.

.1.5.2.1 Un comité réservé aux Polonaises

Suite à ces nombreux abus dont elles ont été victimes (salaires impayés, abus sexuels)[707], le gouvernement polonais a demandé la mise en place de comités d'aide aux émigrantes. Dès le début des années 1920, le gouvernement polonais, par le biais des commissions consultatives franco-polonaises de 1920 à 1925, tente de mettre en place des mesures à la seule destination des émigrantes polonaises[708]. La presse de Varsovie, comme l'explique Janine Ponty, « donne un grand retentissement » aux divers problèmes rencontrés par les Polonaises. Il y aurait également des cas de prostitution. Il a lieu de supposer que ces cas sont ceux expliqués dans le premier chapitre au sujet de la « traite de femmes » dans le port de Dunkerque [II.1.4.2.2 Confrontation au réel]. Mais les problèmes évoqués par la presse sont aussi ceux des avortements ou des infanticides. Ainsi, il existe une réelle pression de la part de l'opinion publique polonaise pour mettre fin aux nombreux abus dont sont victimes les émigrantes en France et qui est ensuite transmise par le consulat de Pologne.

C'est par un arrêté du 28 décembre 1928[709] que le gouvernement français a lancé leur mise en place, mais nous verrons plus bas que ce comité n'a pas vu le jour dans les départements du

[707] CHRISTOL, PHILIPPE, « L'immigration polonaise entre 1920 et 1939 : des femmes dans l'agriculture - Le cas de la Touraine », *Migrance*, n° 42, 2013.
[708] Janine PONTY, *Polonais méconnus*, *op. cit.*, p.110
[709] SALMON-SIAMA Monika, « Des gardiennes de l'identité aux « migrantes autonomes », les trajectoires diverses

Sud-Ouest. Il n'y a qu'en Aveyron et dans le Tarn où le comité a un peu fonctionné du fait que les polonaises étaient plus présentes dans ce département[710]. Ces comités ont parfois très bien fonctionné dans les régions du Centre de la France, notamment en Indre-et-Loire où la correspondance de l'inspectrice Julie Duval, a été conservée[711].

.1.5.2.2 Dans le Sud-Ouest, « une façade » bien plus qu'un comité fonctionnel

En Haute-Garonne, les sources sur la demande de la mise en place d'un comité de protection de la main-d'œuvre féminine qui avait été réclamé par le gouvernement polonais sont conservées. Mais nous remarquons qu'il n'y a pas eu une grande volonté à mettre en place ce comité dans la Haute-Garonne, du fait de la très faible présence des ouvrières agricoles polonaises dans le département mais aussi parce que le directeur des Services agricoles de la Haute-Garonne affirmait que le coût de la protectrice serait trop élevé pour le faible travail d'inspection qu'il entraînerait. L'arrêté ministériel du 9 avril 1937 n'en fait pas non plus une obligation. Dans son article 1, il est écrit :

> « Lorsque l'effectif de la main-d'œuvre féminine étrangère utilisée dans un département, en agriculture, est suffisamment important, il peut être créé, sous la présidence du préfet, et sous l'autorité du ministre du travail, un comité départemental d'aide et de protection des femmes immigrantes. »[712]

Il faut que la main-d'œuvre soit suffisamment importante. Il n'y a pas de quota imposé, ce qui laisse les préfets, ainsi que les conseillers généraux juger de l'importance de l'implantation de la main-d'œuvre féminine agricole immigrante. Celle-ci est donc jugée insuffisante pour le département de la Haute-Garonne. Le comité de protection de la main-d'œuvre agricole étrangère est quand même créé le 29 juin 1938. Il est composé de représentants d'association s'occupant de l'assistance sociale et de « représentants qualifiés ». Dans ce deuxième groupe, il n'y a quasiment que des notables[713]. Il y a les représentants de la chambre de commerce, de la chambre d'agriculture. Mais nous y trouvons aussi le secrétaire de l'Union des syndicats ou l'inspecteur de l'assistance publique. P. Christol écrit à ce propos que « les autorités françaises verraient d'un bon œil que ces comités ne soient qu'une façade »[714]. En effet, ce comité reste une façade, car la création du poste de protectrice est refusée par les différents représentants en

---

des Polonaises en France dans l'entre-deux-guerres » *Migrance* n° 42/2014 : « Les Femmes de l'immigration XIX-XXe siècles », p 107-120

[710] GUERRY Linda, *Le genre de l'immigration et de la naturalisation : l'exemple de Marseille, 1918-1940*,ENS éd, Lyon, 2013.

[711] Michelle ZANCARINI-FOURNEL, *Les luttes et les rêves*, *op. cit.*, p. 92

[712] [AD 31] 10 M 19 Main-d'œuvre étrangère

[713] CHRISTOL, PHILIPPE, « L'immigration polonaise entre 1920 et 1939 : des femmes dans l'agriculture - Le cas de la Touraine », *Migrance* n^{O} 42, 2013.

[714] *Ibid.*

1937. Cependant, le Ministre du Travail, rétorque à la lettre du préfet émettant un avis défavorable à la création du poste de protectrice, qu'il existe « 1003 ouvrières agricoles étrangères » dans son département en 1938. Il lui propose aussi de créer ce poste en lien avec d'autres département pour répartir le coût ce qui explique une lettre du préfet du Gers datée de 1938. Dans une lettre du SSAE, de 1940, le rejet de la création de ce poste est adopté pour les mêmes raisons énoncées en 1937.

Ce comité a seulement fonctionné dans les départements du Tarn et de l'Aveyron, mais il semble difficile de connaître la date exacte de création car les archives du SSAE conservées aux archives départementales de Rodez ne contiennent pas de documents datant des années 1930. Cependant quelques sources indirectes montrent qu'il existait une inspectrice du nom de Mme Henig qui était donc Inspectrice de la main-d'œuvre agricole au moins à partir de l'année 1935 [voir en annexe la carte de visite, Figure 29]. Cette dernière a été confrontée à sa traductrice polonaise, Mme Czeska, qui, selon le préfet de l'Aveyron, aurait tenté de s'attribuer ses fonctions[715]. En effet, Mme Czeska est accusée :

> « [d'exciter] les ouvrières contre le Bureau départemental de la Main d'Œuvre agricole et le Comité d'Aide et de protection, [d'exploiter] leur mécontentement et [de leur donner] de mauvais conseils »[716]

Mais après enquête du commissariat de Police de Rodez[717], il s'est avéré que cette traductrice, naturalisée Française, était surtout bien connue des ressortissants polonais du département et qu'ils la consultaient afin d'avoir des renseignements sur leurs conditions de séjour. Ainsi, il serait plutôt probable qu'elle suppléait une activité qui peinait peut-être à fonctionner – ce qui ne serait pas incompatible avec l'analyse de Philippe Christol et le déficit de sources – et qui expliquerait alors ces critiques contre le Bureau de placement et le Comité de protection.

Les ouvrières d'Europe Centrale en Aveyron ont connu les mêmes difficultés que celles qui se sont rendues en Indre-et-Loire. Cependant, les émigrantes aveyronnaises ne disposaient pas d'un comité suffisamment développé pour répondre à leurs réclamations. La traductrice, Mme Czeska, suppléait peut-être l'Inspectrice de la main-d'œuvre étrangère Mme Henig non sans résistance de cette dernière. Ces migrantes rentraient parfois dans leur pays d'origine, du fait que ce travail ne leur convenait pas, ou pouvaient aussi trouver d'autres opportunités comme le montre Philippe Christol.

---

[715] [AD 12] 7 M 103 Main-d'œuvre agricole, dossier n°5, Lettre du préfet de l'Aveyron au directeur des Services agricoles de l'Aveyron datée du 27 mai 1935

[716] *Idem*

[717] *Idem*, Lettre du commissariat de police de Rodez au préfet de l'Aveyron datée du 3 juin 1935

Conclusion du Chapitre 3 :

Les migrations vers les zones rurales peuvent donc recouvrir des réalités différentes suivant les parcours des migrantes. Certaines, comme de nombreuses Italiennes, sont déjà agricultrices dans leur pays d'origine et émigre avec leur famille. Suivant les procédures imposées, l'époux fait souvent le premier voyage pour signer un contrat de fermage ou trouver une propriété, et sa famille le rejoint ensuite. D'autres familles italiennes comme polonaises avaient déjà émigré dans le Nord de la France pour travailler dans les mines. Du fait de la rudesse su travail dans cette industrie ou du cadre de vie que ne leur convenait pas, ils peuvent ensuite émigrer dans le Sud de la France pour s'installer dans une exploitation familiale. Des Polonaises ont pu également émigrer seule pour travailler comme domestique de ferme et s'installer ensuite dans une exploitation après un mariage. Dans ces exploitations, le travail de ces dernières est faiblement reconnu.

A l'inverse, les domestiques de ferme d'Aveyron sont des salariées dont le travail est reconnu. Elles vivent des réalités bien différentes des exploitantes car elles sont souvent recrutées seules et n'ont pas toujours une famille autour d'elle en cas de difficultés. Dans ce département, elles semblent avoir rencontré les mêmes difficultés que les migrantes décrites par Janine Ponty ou Philippe Christol (abus sexuels, surcharge de travail). Sauf que ces dernières n'ont pas bénéficié d'un comité d'aide et de protection aussi fonctionnel que celui d'Indre-et-Loire ou l'inspectrice Julie Duval avait un suivi très régulier.

CONCLUSION

La période de l'entre-deux-guerres, au-delà de l'évolution du modèle de recrutement dit « d'immigration choisie » connaît aussi d'importants changements avec la mise en place de différentes procédures d'introduction des familles. L'analyse d'Abdellali Hajjat[718] sur l'évolution du discours « assimilationniste » qui intègre les attentes des populationnistes dans sa définition est fondamentale pour comprendre le fait que les femmes migrantes soient associées à la reproduction[719]. En effet, incluant des attentes démographiques dans le discours assimilation, l'attention est portée sur les enfants de la première génération. Les femmes demandant leur naturalisation, « assimilées », sont donc des mères de famille qui ont donné naissance à de futur Français. L'association à la reproduction est donc d'autant plus importante dans le discours « assimilationniste ». Parallèlement, aux marges du législatif, se développe un discours dans les documents administratifs sur les « indésirables » qui s'intensifie, selon Aurélie Audeval, lors de la mise en place de la loi de 1927 pour les naturalisations qui renforce au même moment l'image de la « mère au foyer » pour des femmes migrantes. Les critères « d'indésirabilité » se définissent en fonction du genre pour des personnes étant déjà considérées comme « indésirables » d'un point vue politique ou économique.

Les politiques en faveur des familles ou de leur réunion se développent tout au long des années 1920 et connaissent peu à peu des restrictions dans les années 1930. Ce changement s'explique par le fait que le chômage étant de plus en plus important, l'opinion publique voient peu à peu les familles comme des charges pour les allocations de chômage. Cet encouragement à l'introduction des familles est donc relatif car il dépend du contexte économique et social dans lequel il évolue. Ce regroupement des familles, dans un contexte historique où le recrutement des étrangers est partagé entre une gestion publique et une gestion privée, est aussi présent dans les deux cas. Dans centre industriels miniers, le patronat tarnais a mis en place toute une structure destinée au recrutement de familles.

Ce recrutement de familles s'observe également dans l'encouragement à la venue de familles italiennes dans le Sud-Ouest pour travailler dans des exploitations agricoles. Le but était double ; il s'agissait à la fois de cultiver les terres en friche mais aussi de repeupler les campagnes. Au sein des exploitation agricoles, que ce soient des propriétés, des métairies ou

[718] Abdellali HAJJAT, *Les frontières de l'"identité nationale", op. cit.*
[719] Linda GUERRY, *Le genre de l'immigration et de la naturalisation*, *op. cit.*

des fermes, les Italiennes avaient de nombreuses activités suivant leur place dans les liens de parenté mais aussi suivant leur province d'origine. Certaines étaient aux champs pendant que d'autres ne s'occupaient que du travail ménager. Il s'observe ensuite une plus forte présence des familles polonaises exploitantes à partir des années 1930, notamment en Dordogne ou dans le Lot-Et-Garonne. Il pouvait s'agir de familles mécontentes de leur vie dans le Nord industriel de la France ou bien d'émigrantes qui, après avoir émigré seules pour travailler comme domestique de ferme ou d'autres profession, s'installaient dans une exploitation agricole après un mariage. Dans tous les cas, il est ressorti que les agricultrices polonaises et italiennes participaient grandement à améliorer le quotidien des habitants de l'exploitation. L'économie familiale de l'exploitation était allégée par le travail ménager quotidien, le raccommodage et la confection de vêtements, l'élevage de la volaille et des cochons et leur vente au marché. Ces activités difficilement reconnues comme un travail parce qu'elles étaient considérées comme faisant entièrement partie du travail domestique, ont énormément participé à améliorer l'installation qui pouvaient parfois être très précaire comme en témoigne Maria Boselli Rivoltella.

Dans l'agriculture aussi, des domestiques de ferme d'Europe Centrale, en majorité polonaises, ont été recrutées en Aveyron. Elles faisaient partie de ces migrantes salariées au même titre que les employées en majorité espagnoles dans l'industrie du textile tarnaise, ariègeoise et basque. Mais elles n'avaient pas du tout les mêmes conditions de vie. Les premières étaient, pour la plupart d'entre elles, isolées et connaissaient parfois très peu le français ce qui renforçait leur solitude. Les deuxièmes avaient de nombreux profils différents. Les *Golondrinas*, dont la présence existe à Mauléon-Licharre depuis 1880, traversaient en groupe le col d'Ourdayte dans les Pyrénées et s'entassaient pour la plupart dans de vieilles petites maisons du centre-ville. Ces dernières avaient pu participer à la vie syndicale et politique des industries dans lesquelles elles travaillaient en se joignant parfois aux grèves avec leur propre signes distinctifs.

Au-delà de leurs conditions de vie, le recrutement de ces ouvrières, notamment des domestiques de ferme, reste à étudier de manière plus exhaustive. Dans une période où se rationnalise de toute part l'appareil de gestion du recrutement de la main-d'œuvre étrangère dans la continuité de la Grande Guerre, il semblerait que le genre aient également produit des circuits spécifiques de recrutement, ainsi que des critères de sélection. En effet, les dossiers sur le recrutement de la main-d'œuvre agricole conservé aux archives nationales[720] laisse entrevoir

[720] [AN] F 10 2750 Service de la main d'œuvre agricole ; F 10 2753-2754 Service de la main d'œuvre agricole

cette « d'immigration choisie » sur des critères appartenant au genre des émigrants ou des émigrantes. Même dans les exemples précédents, il existe aussi des cas contraires à la préférence des familles plutôt en faveur des célibataires - qui sont souvent des hommes – justement pour la « flexibilité » qui leur est associée (ce que Linda Guerry démontre dans sa thèse). Dans les deux dossiers susmentionnés, les Slovaques, car il s'agit seulement du recrutement de ces femmes, sont sélectionnées en fonction de leur âge mais aussi de leur situation de famille. Comme dans le cas des Polonaises, il arrive que celles qui sont enceintes soient refusées. Ainsi, cette politique de recrutement des Slovaques demanderait un travail d'analyse et de recherche à approfondir.

Enfin, le travail dans le département des Basses-Pyrénées demande aussi à être plus approfondi car il y a de nombreux facteurs qui rendent ce territoire intéressant pour la recherche sur l'histoire des femmes migrantes. Premièrement, c'est un département où le rapport homme/femme est quasiment paritaire dans la population espagnole en 1926 (99 femmes pour 100 hommes). De plus, dans la population britannique, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Ensuite, il y a une plus grande diversité dans les classes sociales représentées par les émigrantes. En effet, dans ce département frontalier ou il existe également une importante industrie du touriste jusque dans les années 1930 qui mute peu à peu vers un tourisme littoral, il y a aussi bien des migrantes « saisonnières » en vacances ou en villégiature que des « saisonnières » qui travaillent dans l'industrie hôtelière. Ces femmes connaissent chacune des oppressions ou des assignations liées à leur genre mais qui ne se manifestent pas de la même manière. Les domestiques espagnoles, sont déjà nombreuses dans les années 1920. Enfin, la spécificité de ce département, comme ceux qui sont au pied des Pyrénées, est qu'il est frontalier, ce qui modifie les trajectoires des migrants. Les migrations des saisonnières comme les *Golondrinas* ne connaissent pas du tout le même rythme que des migrations définitives. Durant leur jeunesse, elles vivent constamment dans deux pays différents, et des solidarités ainsi que des réseaux de connaissance existent de part et d'autre de la frontière ; pas seulement pour elles, mais aussi pour des jeunes femmes souhaitant se placer comme domestiques.

SOURCES

Archives nationales (Pierrefite)

577AP 5 Fond Mauco

F 7 13 246

F 7 13 247 Relations internationales, Fascisme 1927

F 7 14856 Traite des femmes

F 10 2750 Service de la main d'œuvre agricole

F 10 2753-2754 Service de la main d'œuvre agricole

F 10 2755 Dossier sur les Bureaux privés

Archives départementales

Ariège

6 M 12 2 Recensement des étrangers, états nominatifs, états numériques 1921

6 M 12 3 Recensement des étrangers, états nominatifs, états numériques 1927

6 M 28 Travailleurs étrangers

Aveyron

4 M 365 Transports gratuits, carnets à souche des réquisitions

4 M 373 Mouvement mensuel des étrangers (1921-1924)

4 M 381 Contrôle n°3001 (10 nov. 1925) au n° 16920 (22 mai 1928)

4 M 414 Enregistrement des dossiers de délivrance de cartes et titres de séjour des 29 no. 1933 au 15 nov. 1938

4 M 417 Registres de délivrance des cartes d'identité

7 M 103 Main d'œuvre agricole

10 M 59 Office de placement, instruction, correspondance, personnels, divers

10 M 72 Main d'œuvre étrangère - contentieux avec les employeurs, correspondance du préfet avec le Ministère, instructions, réclamations

Dossiers individuel, cartes d'identité : 4 M 435/436/437/438

Gers

4 M 87 Enquête sur les étrangers domiciliés dans le département 1926

4 M 89 Surveillance des étrangers 1928-40

X 539 Natalité

X 540 à 549 Commission d'étude pour la recherche des causes de la baisse de la natalité 1922-23 et Assistance aux familles nombreuses 1926-28

Haute-Garonne

3 X 8 Aide aux familles nombreuses

3 X 238 Allocations, dossier individuels classés par ordre alphabétique pour les communes en M, 1926, 1940

6 M 720 Naturalisations, enquêtes administratives A-D

6 M 721 Naturalisations, enquêtes administratives E-I

6 M 722 Naturalisations, enquêtes administrative L-P

6 M 723 Naturalisations, enquêtes administratives R-Z

6 M 724 Naturalisations, enquêtes administratives 1931-1940

10 M 19 Main-d'œuvre étrangère

M 1147 Etrangers expulsés, dossiers individuels A 1900-1936

M 1148 Etrangers expulsés, dossiers individuels B 1900-1936

M 1149 Etrangers expulsés, dossiers individuels B 1900-1936

M 1168 Etrangers refoulés, dossiers individuels A-K 1900-1936

M 1169 Etrangers refoulés, dossiers individuels L-Z 1919-1935

M 1170 Etrangers ayant fait l'objet d'un avertissement avant expulsion, dossiers individuels A-K, 1925-1935

M 1171 Etrangers ayant fait l'objet d'un avertissement avant expulsion, dossiers individuels L-Z, 1925-1935

M 1209 Affaires diverses 1930-34

Lot-et-Garonne

10 M 36 Main d'oeuvre - Office central de la main d'oeuvre etc. 1923-38)

1825 W 454 Agriculteurs Italiens 1924-1928

1825 W 455 Associations et organisations fascistes italiennes 1924 1939

1825 W 457 Presse italienne 1925-1940

1825 W 459 Etrangers de nationalité italienne résidant dans le département 1926-1943

1825 W 460 Surveillance des étrangers de nationalité italienne, 1929-1933

1825 W 461 Surveillance des étrangers de nationalité italienne 1933-1936

1825 W 462 Surveillance des étrangers de nationalité italienne 1935-1938

1825 W 465 Consulat d'Italie à Agen, 1933-1943

1825 W 478 Etrangers de nationalité allemande, autrichienne, polonaise, russe, tchécoslovaque, 1924-1942

Pyrénées-Atlantiques

4 M 186 Mesures administratives, refoulements etc.

4 M 222 Dossier individuel expulsions

10 M 8 Travail et main d'œuvre 1907-1940

10 M 20 Conflits, grèves Oloron-Mauléon

4 M 316/324/359/369/400/440/457/523/706/911 : Cartes d'identité, dossiers individuels

4 M 193/194/196/197/199/207/222 : Dossiers individuels, Expulsions

3 Z 75 Expulsions

Tarn

4 M 17 20 à 28 Etats nominatifs, par communes, des étrangers résidant dans le département au 31 décembre 1927

4 M 17 69 Registre de délivrance des cartes d'identité par les communes

4 M 17 73 Enregistrement général des dossiers d'étrangers (28 dec 1933, 6 mars 1934)

13 M 14 1 Decrets sur les étrangers (dont loi de 1932)

13 M 14 2 Décrets sur les étrangers (1935-1938)

13 M 14 3 Décrets sur les étrangers (juill- Août 1939)

13 M 14 5 Surveillance md étrangère (1924-1935)

13 M 14 6 Surveillance md étrangère (1936-1939)

116 J 992 (Fond Bourguet)

Secours Mutuels :

4 X 105 Colonies espagnoles n°268 (Albi)

4 X 258 La protectora (Labastide-Rouairoux)

4 X 308 Los Espagnoles de la Région de Mazamet n°294

Tarn-et-Garonne

10 M 31 Office de placement et Contrôle de la main-d'œuvre étrangère

7 M 1175 Enquête sur la main-d'œuvre agricole 1923

Archives municipales de Carmaux (centre culturel)

Aux anciennes cotes :

53 J 288 (photographies)

B.N. 130 Écoles

Plans SMC.1/22

Plans SMC1/21

S.M.C.0/230-39

SMC.0/220-225 Service médico-social

SMC0/222-30 (Folio sur les Polonais)

SMCO/222-39 (Folio Polonais, correspondance générale)

Cotes récentes :

Pour la construction de la cité des Homps : 2 ETP 40, 1920, p. 25-26 ; 2 ETP 41, 1921, p.25-26 ; 2 ETP 42, 1922, p. 25 ; 2 ETP 43, 1923, p. 36-37 ; 2 ETP 44, 1924, p. 37-38 ; 2 ETP 45, 1925, p. 43 ; 2 ETP 46, 1926, p.37-38 ; 2 ETP 47, 1927, p.43 ; 2 ETP 48, 1928, p. 42-43 ; 2 ETP 49, 1929 ; 2 ETP 50, 1930, p. 38 ; 2 ETP 51, 1931, p. 33 ; 2 ETP 52, 1932,p. 37 ; 2 ETP 53, 1933, p. 37 ; 2 ETP 54, 1934, p. 36 ; 2 ETP 55, 1935, p. 32-33

Livres écrits pendant l'entre-deux-guerres

BERCOVICI J., *Contrôle sanitaire des immigrants en France*, Librairie moderne de droit et de jurisprudence Ernest Sagot & Cie, Paris, 1926.

DEMANGEON Albert et MAUCO Georges, *Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française*, Paris, Hermann, 1939.

MAUCO Georges, *Les étrangers en France : leur rôle dans l'activité économique*, Paris, A. Colin, 1932.

AUGER Madeleine, *Condition juridique et économique du personnel domestique féminin,* Université de Paris, Faculté de droit, 1935.

PAIRAULT André, *L'immigration organisée et l'emploi de la main d'oeuvre étrangère en France*, Paris, les Presses universitaires de France, 1926.

NAUDEAU Ludovic, *La France se regarde : le problème de la natalité,* Paris, Hachette, 1931

BIBLIOGRAPHIE

Histoire et Sociologie de l'immigration

Ouvrages généraux

BUTLER Rémy, ***Le logement social en France: 1815-1981, de la cité ouvrière au grand ensemble***, Paris, Maspero, coll. « Fondations », 1983

DREYFUS Michel, DERAINNE Pierre-Jacques, VEGLIA Patrick, EL YAZAMI Driss, CHEYNET Pierre-Dominique, AUBRY Martine et TRAUTMANN Catherine, ***Les étrangers en France : guide des sources d'archives publiques et privées XIXe-XXe siècles***, Paris, Génériques Direction des Archives de France, 1999.

FLAMAND Jean-Paul et GUERRAND Roger-Henri, ***Loger le peuple: essai sur l'histoire du logement social en France*,** Paris, Ed. la Découverte, coll. « Textes à l'appui », 1989.

GREEN Nancy L., ***Repenser les migrations***, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le noeud gordien », 2002.

GUICHARD Éric et NOIRIEL Gérard, ***Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine***, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1997.

HAJJAT Abdellali, ***Les frontières de l'"identité nationale": l'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale***, la Découverte, Paris, 2012.

KASTORYANO Riva, ***Les codes de la différence : race, origine, religion France, Allemagne, États-Unis***, Paris, Sciences po, les presses, coll. « Collection académique », 2005.

NOIRIEL Gérard, ***Le creuset français : histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle***, Paris, Editions Points, coll. « Points », n° 161, 1988.

SCHOR Ralph, ***Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours***, Paris, A. Colin, coll. « U », 1996

STORA Benjamin, TEMIME Émile et ROMAN Joël, ***Immigrances : l'immigration en France au XXe siècle***, Paris, Hachette littératures, 2007

ZALC Claire, ***Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy***, Paris, Le Seuil, 2016

Etudes de populations

BOSCUS Alain, ***Économie et société dans le bassin industriel nord-aveyronnais : 1900-1950***, Institut CGT d'histoire sociale Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT, Montreuil, 1997.

HUBSCHER Ronald, ***L'immigration dans les campagnes françaises : XIXe-XXe siècle***, Paris,

O. Jacob, 2005.

NOIRIEL Gérard, **« L'immigration étrangère dans le monde rural pendant l'entre-deux-guerres »**, *Études rurales*, vol. 135, n° 1, 1994, pp. 13-35.

PONTY Janine, ***Polonais méconnus : histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres***, Paris, France, Publications de la Sorbonne, 1988

TEULIERES Laure, ***Immigrés d'Italie et paysans de France : 1920-1944***, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Tempus », 2003.

NAMONT Jean-Philippe, ***La colonie tchécoslovaque : une histoire de l'immigration tchèque et slovaque en France (1914-1940)*,** Institut d'études slaves, Paris, 2011.

BLANC-CHALEARD Marie-Claude, ***Les Italiens dans l'Est parisien : une histoire d'intégration, 1880-1960***, Rome Paris, Ecole française de Rome, coll. « Collection de l'Ecole française de Rome », 2000.

Opinion publique et politique d'immigration

DORNEL Laurent, **« L'appel à la main-d'œuvre étrangère et coloniale pendant la Grande Guerre : un tournant dans l'histoire de l'immigration ? »**, *Migrations Société*, n° 156, 2014, p. 51-68.

DORNEL Laurent, ***La France hostile : socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)***, Fayard, Paris, 2014

FREDRICKSON M. George, **« Identité nationale et codes d'altérité dans l'histoire de la France et des Etats-Unis »,** KASTORYANO Riva, *Les codes de la différence : race, origine, religion France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Collection académique », 2005. p. 43-66

LEWIS Mary Dewhurst et JAOUËN Françoise, ***Les frontières de la République : immigration et limites de l'universalisme en France (1918-1940)***, Marseille, Agone, coll. « Contre-feux », 2010.

NOIRIEL Gérard, **« Socio-histoire d'un concept. Les usages du mot « nationalité»** au XIXe siècle », *Genèses*, vol. 20, n° 1, 1995, pp. 4-23.

NOIRIEL Gérard, ***Immigration, antisémitisme et racisme en France : XIXe-XXe siècle discours publics, humiliations privées***, Paris, Hachette littératures, coll. « Pluriel », 2009.

RENAN Ernest, ***Qu'est-ce qu'une nation ?***, Clamecy, Fayard ed. Mille et une nuits, 2013

RYGIEL Philippe, ***Le bon grain et l'ivraie : la sélection des migrants en Occident, 1880-1939***, 2e édition., Paris, Publibook, 2009.

RYGIEL Philippe, ***Politique et administration du genre en migration : mondes atlantiques, XIXe-XXe siècles***, Paris, Publibook, coll. « Collection Histoires contemporaines », 2011.

SCHOR Ralph, ***L'opinion française et les étrangers en France : 1919-1939***, Paris, Publication de la Sorbonne, coll. « France XIXe-XXe », 1985.

VIET Vincent, ***La France immigrée : construction d'une politique, 1914-1997***, Paris, Fayard, 1998.

WEIL Patrick, **« Georges Mauco, expert en immigration : ethnoracisme pratique et antisémitisme fielleux »,** ***L'antisémitisme de plume 1940-1944, études et documents***, dir. Pierre-André Taguieff, Paris, Berg International Editeurs, 1999, pp. 267-276

WEIL Patrick, **« Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995 »**, *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 47, n^{O} 1, 1995, pp. 77-102.

WEIL Patrick, ***La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours***, Nouvelle édition refondue., Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2005.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle, ***« Les luttes et les rêves » : une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours***, Paris, Zones, 2016.

Histoire économique et sociale dans le Sud-Ouest

TREMPE Rolande, **« La main d'oeuvre étrangère aux mines de Carmaux entre les deux guerres »,** *La Revue du Tarn*, nº 64, 1971, pp. 453-460.

TREMPE Rolande et [dir.] Jacques GODECHOT, ***Les mineurs de Carmaux, 1848-1914***, Éditions ouvrières, Paris, 1971.

TREMPE Rolande, **« Problèmes culturels autour des mineurs de Carmaux »**, 1979, *La revue du Tarn*, pp. 621-643.

CAZALS Rémy, ***Avec les ouvriers de Mazamet : dans la grève et l'action quotidienne, 1900-1914*****,** 2e édition revue et augmentée., Carcassonne, CLEF 89, coll. « Collection du Centre d'histoire du syndicalisme », 1995.

CAZALS Rémy, **« La conscience de place des industriels du textile de Mazamet »**, *La Revue du Tarn*, nº 240, Hiver 2015, pp. 585-594.

MINOVEZ Jean-Michel, ***L'industrie invisible : les draperies du Midi, XVIIe-XXe siècles essai sur l'originalité d'une trajectoire***, CNRS éd, Paris, 2012.

MINOVEZ Jean-Michel, ***Pays d'Olmes : l'aventure de la laine***, Toulouse, Privat, 2013

CAZALS REMY, ***Cinq siècles de travail de la laine : Mazamet, 1500-2000***, Portet-sur-Garonne, Éd. Midi-pyrénéennes, 2010

CHADEFAUD Michel, ***Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour : du mythe à l'espace, un essai de géographie historique*****,** Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau, 1987.

LABORDE Pierre, ***Histoire du tourisme sur la côte basque : 1830-1930***, Biarritz, Atlantica, 2001.

VIERS George, ***Mauléon-Licharre, la population et l'industrie***, Bordeaux, Editions Bière, 1961

Histoire des migrations dans le Sud-Ouest

[dir.] Laurent JALABERT, ***Exodes, exils et internements dans les Basses-Pyrénées***, Cairn., 2014, p.

BAULNY-CADILHAC Marie, **« Le chemin des hirondelles : Quand les jeunes navarraises et Aragonaises émigrent en Soule (1880-1930) »**, *La Revue des Pyrénées*, nº 232, Octobre 2017, pp. 353-379.

BRIVE Marie-France, **« Le rôle des femmes dans l'intégration »**, ***L'immigration italienne en France dans les années 20 : actes du colloque***, Paris, CEDEI, 1988.

LODDO Daniel, ***Les casseurs de cailloux***, Rodez, Gemp/La Talvera, Remy et Canitrot, 1991

MAUGENDRE Maëlle (dir.) Sylvie CHAPERON, ***Les réfugiées espagnoles en France (1939 - 1942) : des femmes entre assujettissements et résistances***. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013

TOUJAS-PINEDE Christiane, ***L'Immigration étrangère en Quercy aux XIXe et XXe siècles***, Toulouse, France, 1990.

Mémoires de Maîtrise ou de Master 2

ASTROU Anne-Charlotte (dir. Sylvie Chaperon), **Les femmes dans l'immigration interne en Catalogne, Récits de vie et Représentations (1950-1980)**, [mémoire de Master 1] Université du Mirail, Toulouse, 2010

BLAIRE Cyrielle et ZYTNICKI Colette (dir.), ***Les représentations dans l'opinion publique des populations polonaises en Midi-Pyrénées de 1914 à 1940***, Université de Toulouse-Le Mirail, UFR Histoire, histoire de l'art et arts plastiques, Toulouse, 2002.

CANEZIN Laure, CROS Marcelle, ***Il suffisait de ne pas avoir peur, Histoire de vie d'une syndicaliste***, [mémoire de maîtrise], Albi, 2014

NAVESO Cédric et FOURNIER G. (dir.), ***L'immigration espagnole en Ariège de 1920 à 1941***,Université du Mirail, Toulouse, 1997.

PESTANA Philippe et PECH Rémy, POINARD Michel (dir), ***Les portugais en Midi-Pyrénées pendant l'entre-deux-guerres : 1919-1939***, Université de Toulouse-Le Mirail, UFR Histoire, histoire de l'art et arts plastiques, Toulouse, 1997

AUE Michèle [dir.] Rolande TREMPE, ***Les étrangers à Viviez de 1921 à 1931***, [mémoire de maîtrise], UT2J, 1973

BOUSQUET Francis [dir.] Rolande TREMPE, ***Les étrangers à Aubin et Cransac en 1931,*** [mémoire de maîtrise], UT2J, 1973

LAFFERAYRIE Guy [dir.] Rolande TREMPE, ***Les étrangers à Decazeville en 1931***, [mémoire de maîtrise], UT2J, 1973

REY Martine [dir.] Rolande TREMPE, ***Les espagnols à Albi de 1920 à 1936***, [mémoire de maîtrise], UT2J, 1972.

SOMPAYRAC Serge [dir.] Rolande TREMPE, ***La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines: 1920-1980*** [mémoire de maîtrise], UT2J, 1981.

CERONI Magali et [dir.] Jean-Claude SANGOI, ***Chemins de vie de familles italiennes de leur immigration à leur intégration dans le Lot-et-Garonne au XXe siècle***, [Mémoire de maîtrise]., UT2J , 2004

TAILLEFER FABIEN et [dir.] Jean-Claude SANGOI, ***Une famille d'immigrés Italiens en Tarn-et-Garonne au XXe siècle*****,** [Mémoire de maîtrise]., UT2J, 1994

MORDAGO Roselyne et [dir.] Jean-Claude SANGOI, ***L'immigration espagnole au XXe siècle dans la région tarbaise***, [Mémoire de maîtrise]., UT2J, 1995.

DELL'ACQUA Stéphane et [dir.] Agnès FINE, ***Histoire de l'immigration et de l'intégration d'une famille italienne dans le Tarn (de 1932 à nos jours)***, [mémoire de maîtrise], UT2J, 2001.

Communications ou expositions

Lo Biundo Laura, Louisa Zanoun (dir. recherche), Association Génériques (réalisation), ***Migrations au féminin, un siècle d'histoires en France***, cat. Expo., Toulouse, Espace des diversités et de la laïcité (6-25 mars 2017)

PERALES DIAZ José Antonio, ***Caminos de ida y vuelta en la frontera del Pirineo Occidental : el caso de la golondrinas navarroaragonesas en Soule***, communication présentée aux journées d'étude *Passages et frontières en Aquitaine, Expériences migratoires et lieux de transit du XIXe au XXIe siècle*, Musée d'Aquitaine, Bordeaux, juin 2017 (publication à venir en 2018 sous la dir. de Laurent Dornel)

Témoignages

BOSELLI RIVOLTELLA Maria, ***Pour vous mes enfants***, Toulouse, Editalie, 2009

INCHAUSPE Véronique, ***Mémoire d'Hirondelles : une histoire de jeunes filles : l'émigration féminine navarro-aragonaise à Mauléon (1880-1930)***, Uhaitza et Ikherzaleak, 2001

ROUCH Monique, BRISOU Catherine et MALTONE Carmela, ***« Comprar un prà »: des paysans italiens disent l'émigration***, Talence, France, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1989

Ouvrages historiographiques et livres généraux

BEAUVOIR Simone de, ***Le deuxième sexe, Tome 1 : les faits et les mythes,*** Paris, Gallimard, 1949

BEAUVOIR Simone de, ***Le deuxième sexe, Tome 2 : L'expérience vécue***, Paris, Gallimard, 1949

CLAIR Isabelle et SINGLY François de (dir), ***Sociologie du genre***, Paris, Armand Colin, 2015.

DELPHY Christine, ***L'ennemi principal***, ***Tome 1 : Economie politique du patriarcat***, 3e édition., Paris, Éd. Syllepse, coll. « Nouvelles questions féministes », 2013.

ERNOT Isabelle, **« L'histoire des femmes et ses premières historiennes (xixe-début xxe siècle) »**, *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, , nº 16, 2007, p. 165-194.

HIRATA Helena Sumiko, LABORIE Françoise, LE DOARE Hélène et SENOTIER Danièle, ***Dictionnaire critique du féminisme***, 2e éd. augmentée., Paris, Presses universitaires de France, coll. « Politique d'aujourd'hui », 2004.

PERROT Michelle et PAIRE Alain, ***Une histoire des femmes est-elle possible ?*** *[colloque, Saint-Maximin, 1984]*, Marseille, Rivages, 1984.

PERROT Michelle, ***Les femmes ou les silences de l'histoire,*** Paris, Flammarion, 1998.

PERROT Michelle, ***Les femmes ou Les silences de l'Histoire***, Paris, Flammarion, 2001

RIOT-SARCEY Michèle, **« L'historiographie française et le concept de « genre » »**, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no 47-4, nº 4, 2000, pp. 805-814.

SCOTT Joan et VARIKAS Éléni, « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », *Les cahiers du GRIF*, vol. 37, nº 1, 1988, pp. 125-153.

THEBAUD Françoise et CORBIN Alain, ***Écrire l'histoire des femmes et du genre***, 2e éd. revue et augmentée de « Écrire l'histoire des femmes »., Lyon, ENS Éd, coll. « Sociétés, espaces, temps », 2007.

VIRGILI Fabrice, **"L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui,"** *Vingtième Siècle*, n°. 75 2002, pp.5-14.

Histoire des femmes

BARD Christine, ***Les filles de Marianne: histoire des féminismes, 1914-1940,*** Paris, Fayard, 1995

BARTHELEMY Pascale et SEBILLOTTE CUCHET Violaine, ***Citoyennetés***, *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, nº 43, 1 Juin 2016

CHAUMONT Jean-Michel, ***Le mythe de la traite des blanches: enquête sur la fabrication d'un fléau***, Paris, Ed. La Découverte, 2009.

FRAISSE Geneviève, PERROT Michelle et DUBY Georges, ***Histoire des femmes en Occident***, ***Tome V : Le XXe siècle***, Paris, Perrin, coll. « Collection Tempus », 2002.

GARCIA Magaly Rodríguez, **« La Société des Nations face à la traite des femmes et au travail sexuel à l'échelle mondiale, Dealing with Global Sex Traffic and Work at the League of Nations »**, *Le Mouvement Social*, n° 241, 2012, pp. 109-129

MARTIN Martine, « **Ménagère: une profession? Les dilemmes de l'entre-deux-guerres** », *Le Mouvement social*, n° 140, 1987, pp. 89-106.

THEBAUD Françoise, DUBY Georges et PERROT Michelle, ***Histoire des femmes en Occident***, ***Tome IV : Le XIXe siècle,*** Paris, Perrin, coll. « Collection Tempus », 2002.

Histoire et sociologie du travail des femmes

CARDON Philippe, ***Des femmes et des fermes : genres, parcours biographiques et transmission familiale*****,** Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2004.

CHATELAIN Abel, **« Migration et domesticité féminine urbaine en France, XVIII e siècle – XX e siècle »**, *Revue d'histoire économique et sociale,* Vol. 47, No. 4, 1969, p. 507-508

DOWNS Laura Lee et COMMINS Eli, ***L'inégalité à la chaîne : la division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre, 1914-1939***, Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », 2001.

GADREY Nicole, ***Travail et genre : approches croisées***, Paris Montréal (Québec) Budapest [etc.], L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2001.

GUILBERT Madeleine et ISAMBERT-JAMATI Viviane, *Travail féminin et travail à domicile : enquête sur le travail à domicile de la confection féminine dans la région parisienne*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, coll. « Travaux du Centre d'études sociologiques », 1956.

GUILBERT Madeleine, FRATELLINI Nicole et ZYLBERBERG-HOCQUARD Marie-Hélène, ***Travail et condition féminine : bibliographie commentée***, Paris, Éd. de la Courtille, 1977.

LAGERIE Pauline Barraud de, **« L'éternel retour du sweating system ? »**, *L'Homme et la société*, n° 193-194, 2015, p. 73-90.

LAGRAVE Rose-Marie, ***Celles de la terre : agricultrice, l'invention politique d'un métier***, Paris, École des hautes études en sciences sociales, coll. « Recherches d'histoire et de sciences sociales », n° 29, 1987.

NICOURT Christian et SOURON Olivier, ***Temps et rythmes des cultivatrices : le travail des femmes à Marcillac-Saint-Quentin en Périgord 1900-1939***, Paris, I.N.R.A Université Paris 8, coll. « Economie et sociologie rurales », 1988.

TILLY Louise A., SCOTT, ***Les femmes, le travail et la famille***, Paris, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot », 1987

VIGNA Xavier et ZANCARINI-FOURNEL Michelle, **« Intersections entre histoire du genre et histoire ouvrière »**, *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 38, 2013, pp. 181-208.

MARTIN-FUGIER Anne, ***La place des bonnes : la domesticité féminine à Paris en 1900***, Paris, Perrin, coll. « Collection Tempus », n? 58, 2004.

SULLEROT Évelyne, ***Histoire et sociologie du travail féminin : essai***, Paris, Gonthier, coll. « Collection Grand Format Femme », 1968.

FRAISSE Geneviève, ***Service ou servitude : essai sur les femmes toutes mains***, Latresne (Gironde), le Bord de l'eau, coll. « Diagnostics », 2009.

Histoire de l'immigration féminine

Ouvrages généraux et historiographie

CATARINO Christine et MOROKVASIC Mirjana, **« Femmes, genre, migration et mobilités »**, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, n° 1

GUERRY Linda, **« Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche »**, *Genre & Histoire*, n° 5, 2009.

GUERRY Linda, ***Le genre de l'immigration et de la naturalisation : l'exemple de Marseille, 1918-1940***, ENS éd, Lyon, 2013.

Les femmes de l'immigration*, Migrance n°42*, Génériques, 2013

LESSELIER Claudie, **« Femmes migrantes en France »**, *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n° 12, 2004, pp. 45-59.

MARTINI Manuela et RYGIEL Philippe, ***Genre et travail migrant : mondes atlantiques, XIXe - XXe siècles***, Paris, Publibook, coll. « EPU, Éditions Publibook université », 2009.

MOROKVASIC Mirjana, **"Birds of passage are also women..."**, *International migration review*, "Women in Migration", Vol. 18, No. 4, Center for Migration Studies in New York, 1984

MOROKVASIC Mirjana, **« Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard retrospectif »**, *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n° 16, 2008, pp. 33-56.

RYGIEL Philippe et LILLO Natacha, ***Rapports sociaux de sexe et immigration : mondes atlantiques XIXe - XXe siècles***, Paris, Publibook, coll. « EPU, Éditions Publibook université », 2006

Etudes thématiques

APRILE Sylvie, LAURENT Maryla et PONTY Janine, ***Polonaises aux champs: lettres de femmes immigrées dans les campagnes françaises*** *(1930-1935)*, Paris, France, Numilog, 2015, 281 p.

AUDEVAL Aurélie, **« L'indésirable des années 1930 : une figure genrée »**, in *Figures de l'Étranger : quelles représentations pour quelles politiques ?, Les Cahiers du Gisti*, Paris, 2013

AUDEVAL Aurélie, **« Qu'est-ce qu'une étrangère ? La nationalisation des femmes ou les enjeux des modifications du droit de la nationalité, 1927-193 »,** *Migrance* n°42, 2013

CHRISTOL, PHILIPPE, **« L'immigration polonaise entre 1920 et 1939 : des femmes dans l'agriculture - le cas de la Touraine »**, *Migrance*, n^{o} 42, 2013.

LILLO Natacha, **« Espagnoles en « banlieue rouge » »**, *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n^{o} 12, 1 Janvier 2004, pp. 191-209.

MAUGENDRE Maëlle [dir.] CHAPERON Sylvie. ***Les réfugiées espagnoles en France (1939 - 1942) : des femmes entre assujettissements et résistances***. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013

PAGE MOCH Leslie, **« Provinciaux et provinciales à Paris sous la IIIe République. Vers une analyse du genre »**, MARTINI Manuela et RYGIEL Philippe, *Genre et travail migrant : mondes atlantiques, XIXe - XXe siècles*, 2009. p. 39-52

RYGIEL Philippe et LILLO Natacha, ***Rapports sociaux de sexe et immigration : mondes atlantiques XIXe - XXe siècles***, Paris, Publibook, coll. « EPU, Éditions Publibook université », 2006.

SALMON-SIAMA Monika, **« Des gardiennes de l'identité aux « migrantes autonomes », les trajectoires diverses des Polonaises en France dans l'entre-deux-guerres »** *Migrance* n° 42/2014 : « Les Femmes de l'immigration XIX-XXe siècles », p 107-120

SARTI Rafaella, **« Who are servants ? Defining domestic services in Western Europe (16th - 21th Centuries) »**, in S. Pasleau and I. Schopp (eds), with R. Sarti, Proceeding of the « servant project », 5 vols., vol. 2, Liège, Editions de l'Université de Liège, 2005, p. 5-59

Histoire et sociologie du travail des immigrantes

CHAÏB Sabah, ***Femmes immigrées et emploi : le bas de l'échelle pour propriété ?***, ERES, 2010.

DOUKI Caroline, **« Entre discipline manufacturière, contrôle sexué et protection des femmes »**, *Migrations Société*, n^{o} 127, 1 Décembre 2016, pp. 87-120.

FALQUET Jules et RABAUD Aude, ***Femmes, genre, migration et mondialisation : un Etat des problématiques*** , *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n^{o} 16, 1 Janvier 2008, pp. 7-32.

VERSCHUUR Christine et REYSOO Fenneke, ***Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations***, Paris, Ed. l'Harmattan, coll. « Cahiers genre et développement », n? 5, 2005.

GUERRY Linda, **« Immigrer à Marseille et y travailler : parcours féminins dans l'entre-deux-guerres »**, *Migrations Société*, n° 127, 1 Décembre 2016, pp. 59-72.

HERSENT Madeleine, ZAIDMAN Claude, ***Genre, travail et migrations en Europe***, *Les cahiers du CEDREF,* Paris, n° 12, 1 Janvier 2004,

MARTINI Manuela et RYGIEL Philippe, **« Des formes de médiation sexuellement orientées ? »**, *Migrations Société*, n° 127, 1 Décembre 2016, pp. 45-57.

MARTINI Manuela et RYGIEL Philippe, ***Genre et travail migrant : mondes atlantiques, XIXe - XXe siècles***, Paris, Publibook, coll. « EPU, Éditions Publibook université », 2009.

MÜLLER Christine, **« Les domestiques luxembourgeoises à Paris du milieu du XIXe siècle au début du XXe siècle »**, *Migrations Société*, n° 127, 1 Décembre 2016, pp. 73-86.

RAINHORN Judith, **« Production ou reproduction ? »**, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no49-1, n° 1, 2002, pp. 138-155.

SHARPE Pamela, ***Women, gender and labour migration : historical and global perspectives***, London New York, Routledge, coll. « Routledge research in gender and history », 2001.

CHAÏB Sabah, **« Femmes, migration et marché du travail en France. Femmes, migration et marché du travail en France »,** *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n° 12, 1 Janvier 2004, pp. 211-237.

ANNEXES

Part des femmes et filles dans la population étrangère et du Sud-Ouest suivant les principales nationalités présentes dans le Sud-Ouest : En 1926[721]

	Espagnols		Italiens		Polonais		Autres Nationalités		Part des femmes dans les départements
	Hommes	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	
Ariège	2589	1883	525	417	4	3	417*	194	**41 %**
Aveyron	3419	2407	302	130	878	542	985	358**	**38 %**
Dordogne	732	464	751	579	59	48	662	447**	**41 %**
Haute-Garonne	6562	5589	3740	3036	213	41	2219*	762	**43 %**
Gers	2364	1890	3474	2909	13	9	689	323**	**44 %**
Gironde	11184	9330	1320	933	287	202	4385*	2351	**43 %**
Landes	1603	985	456	315	27	10	1223*	199	**31 %**
Lot	543	284	405	323	5	3	273	149	**38 %**
Lot-et-Garonne	2507	2178	4145	3449	77	48	1464	944**	**45 %**
Basses Pyrénées	10604	9012	592	270	31	35	2786	2946**	**47 %**
Hautes-Pyrénées	3396	2756	602	372	16	11	1177*	435	**41 %**
Tarn	3927	3045	1288	1046	1497	891	766	374	**42 %**
Tarn-et-Garonne	1053	824	2200	1923	16	6	723*	325	**44 %**
Part des femmes suivant la nationalité	**45 %**		**44 %**		**37 %**		**36 %**		**41 % (Toutes)**

Tableau 1

* ***Forte présence de travailleur coloniaux recensés « africains sujets français » : surreprésentation masculine dans la catégorie « autres nationalités » qui s'explique par le système de recrutement des travailleurs coloniaux qui n'employait que des hommes*** : **Ariège** : 143 recensés dont 14 femmes ; **Haute Garonne** : 814 recensés dont 5 femmes ; **Gironde** : 929 recensés dont 28 femmes ; **Landes** : 864 recensés, tous masculins ; **Hautes-Pyrénées** : 542 recensés dont 2 femmes ; **Tarn-et-**Garonne : 263 recensés dont 11 femmes.

** ***Dans cette catégorie, d'autres nationalités sont plus représentées suivant les départements*** : **Aveyron** : 366 Russes dont 9% de femmes, 229 Tchécoslovaques dont 36% de femmes ; **Dordogne** : 365 Belges dont 44% de femmes, 226 Suisses dont 41 % de femmes ; **Gers** : 341 Suisses dont 38 % de femmes ; **Lot-et-Garonne** : 1115 Suisses dont 43 % de femmes ; **Basses-Pyrénées** : 2356 Britanniques dont 63 % de femmes, 456 Etats-Uniens dont 61 % de femmes.

[721] *Statistique Générale de la France, Résultats statistique du Recensement Général de la population* : effectué le 7 mars 1926, Tome III, Paris imprimerie nationale, 1931

En 1936[722]

	Espagnols		Italiens		Polonais		Autres Nationalités		Part des femmes dans les départements
	Hommes	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	*Hommes*	*Femmes*	
Ariège	2172	1619	1055	840	81	69	1440*	345	**38 %**
Aveyron	2167	1732	628	321	1147	1024	806	455	**43 %**
Dordogne	590	430	2540	1843	992	832	2893*	595	**35 %**
Haute-Garonne	5705	4887	9547	7730	625	509	2497	1288**	**44 %**
Gers	1870	1562	7464	6018	516	368	1230	611	**44 %**
Gironde	9378	8092	3723	2809	619	50	5123*	2628**	**42 %**
Landes	1036	817	565	557	67	50	1180 *	228 **	**37 %**
Lot	498	299	938	675	274	197	1184*	249	**33 %**
Lot-et-Garonne	1789	1520	10170	8389	910	790	1790	1244**	**45 %**
Basses Pyrénées	6240	6172	653	421	55	48	1372	1305**	**49 %**
Hautes-Pyrénées	2605	2357	1292	996	48	36	868	432**	**44 %**
Tarn	3369	2913	2839	2171	1524	1149	1020	637	**44 %**
Tarn-et-Garonne	865	662	5176	4102	327	277	1797*	477	**40 %**

Part des femmes suivant la nationalité	**46 %**	**44 %**	**43 %**	**26 %**	**41 %** **(Toutes)**

Tableau 2

* ***Forte présence de travailleur coloniaux recensés « africains sujets français » : surreprésentation masculine dans la catégorie « autres nationalités » qui s'explique par le système de recrutement des travailleurs coloniaux qui n'employait que des hommes*** ; **Dordogne** : 1838 recensés, tous masculins ; **Gironde** : 1451 recensés dont 27 femmes parmi eux ; **Landes** : 867 recensés, tous masculins ; **Tarn-et-Garonne** : 981 recensés dont 16 femmes ; **Lot** : 659 recensés dont 11 femmes ; **Ariège** : 642 recensés dont 4 femmes.

** ***Dans cette catégorie, d'autres nationalités sont plus représentées suivant les départements*** : **Haute-Garonne** : 688 russes dont de 43 % de femmes , 518 portugais dont 20 % de femmes ; **Gironde** : 976 portugais dont 26 % de femmes, 685 belges dont 41 % de femmes ; **Landes** : 113 portugais dont 25 % de femmes ; **Lot-et-Garonne** : 835 suisses dont 41 % de femmes ; **Basses-Pyrénées** : 577 britanniques dont 60 % de femmes, 401 portugais dont 32 % de femmes ; **Hautes-Pyréneés** : 301 portugais dont 26 % de femmes, 234 allemands dont 38 % de femmes.

[722] *Statistique Générale de la France, Résultats statistique du Recensement Général de la population* : effectué le 8 mars 1936, Tome III, Paris imprimerie nationale, 1941 [En ligne sur Gallica]

Figure 1 : 4 M 911 (AD 64) : Récépissé de demande de renouvellement de la carte d'identité

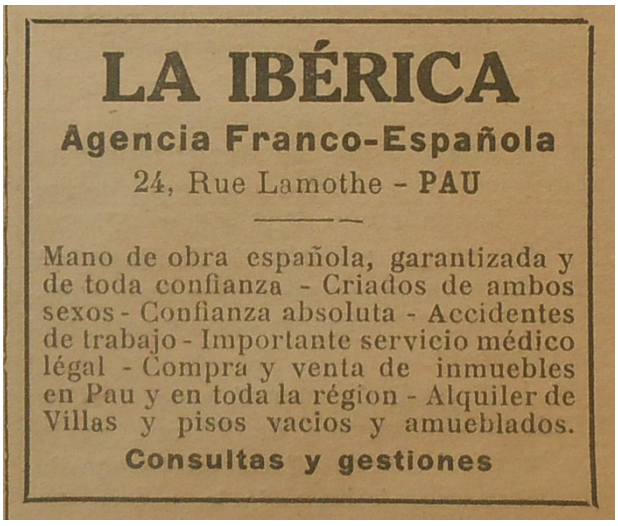

Figure 3 : Publicité tirée du Journal Los Nuevos Pirineos (1924) appartenant au même propriétaire que La Ibérica (AD 31)

Figure 2 : 10 M 8 (AD 64) : Agence d'Affaire franco-espagnole La Ibérica

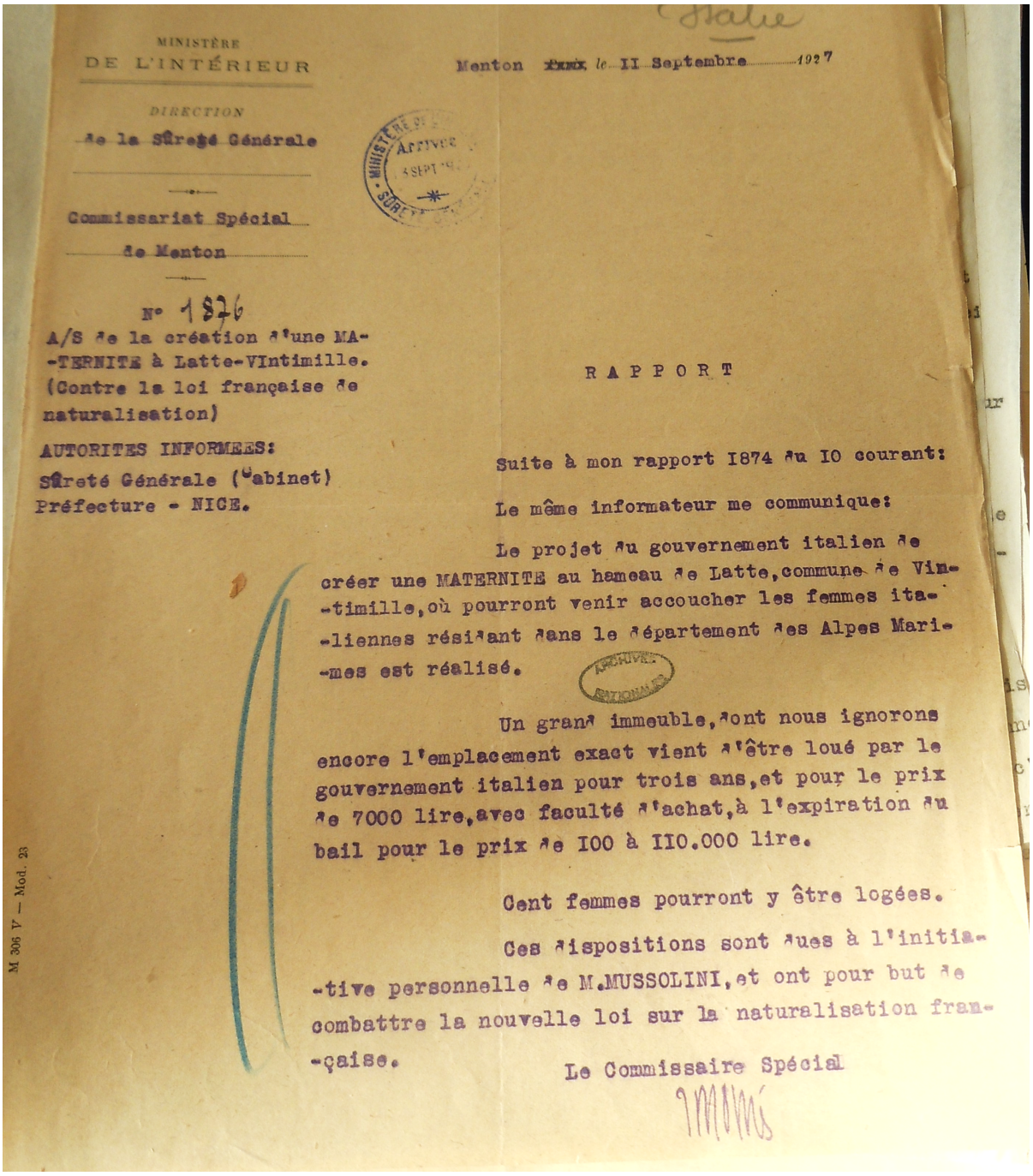

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION
de la Sûreté Générale

Commissariat Spécial
de Menton

N° 1876

A/S de la création d'une MA-
-TERNITE à Latte-VIntimille.
(Contre la loi française de
naturalisation)

AUTORITES INFORMEES:
Sûreté Générale (Cabinet)
Préfecture - NICE.

Italie

Menton ~~Nice~~ le 11 Septembre 1927

ARRIVÉE 13 SEPT.

R A P P O R T

Suite à mon rapport 1874 du 10 courant:

Le même informateur me communique:

Le projet du gouvernement italien de créer une MATERNITE au hameau de Latte, commune de Vin-timille, où pourront venir accoucher les femmes ita-liennes résidant dans le département des Alpes Mari-mes est réalisé.

Un grand immeuble, dont nous ignorons encore l'emplacement exact vient d'être loué par le gouvernement italien pour trois ans, et pour le prix de 7000 lire, avec faculté d'achat, à l'expiration du bail pour le prix de 100 à 110.000 lire.

Cent femmes pourront y être logées.

Ces dispositions sont dues à l'initia-tive personnelle de M. MUSSOLINI, et ont pour but de combattre la nouvelle loi sur la naturalisation fran-çaise.

Le Commissaire Spécial

M 306 V — Mod. 23

Figure 4 : Lettre du commissaire spécial de Menton adressée à la Sûreté Générale et à la Préfecture de Nice, datée du 11 septembre 1927 (AN F7 13 246)

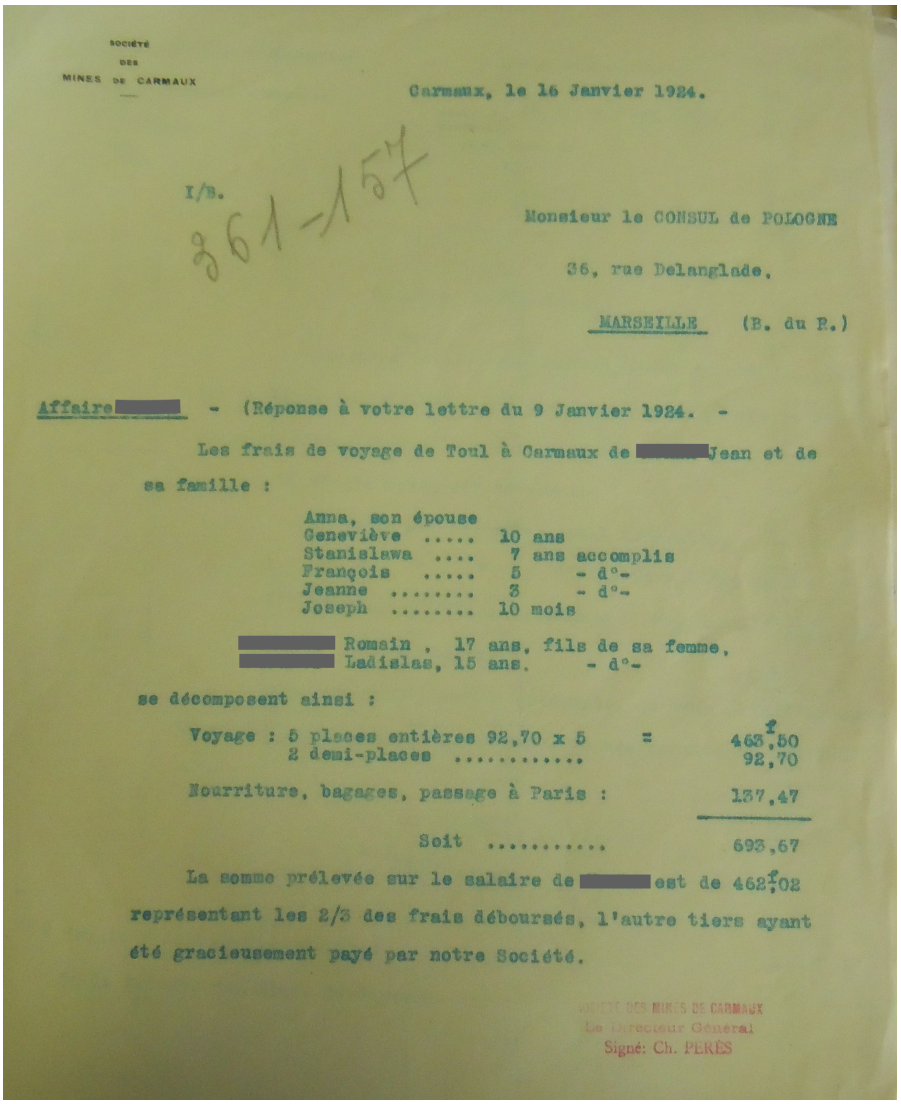

SOCIÉTÉ DES MINES DE CARMAUX

Carmaux, le 16 Janvier 1924.

I/B.

361-157

Monsieur le CONSUL de POLOGNE

36, rue Delanglade,

MARSEILLE (B. du R.)

Affaire [redacted] - (Réponse à votre lettre du 9 Janvier 1924. -

Les frais de voyage de Toul à Carmaux de [redacted] Jean et de sa famille :

Anna, son épouse
Geneviève ..... 10 ans
Stanislawa .... 7 ans accomplis
François ..... 5 - d°-
Jeanne ..... 3 - d°-
Joseph ..... 10 mois

[redacted] Romain , 17 ans, fils de sa femme.
[redacted] Ladislas, 15 ans. - d°-

se décomposent ainsi :

Voyage : 5 places entières 92,70 x 5	=	463f,50
2 demi-places		92,70
Nourriture, bagages, passage à Paris :		137,47
Soit		693,67

La somme prélevée sur le salaire de [redacted] est de 462f,02 représentant les 2/3 des frais déboursés, l'autre tiers ayant été gracieusement payé par notre Société.

SOCIÉTÉ DES MINES DE CARMAUX
Le Directeur Général
Signé: Ch. PERÈS

Figure 5 : Décompte de frais de voyage prélevés sur le salaire de Jean K. à la demande du consulat de Pologne à Marseille (Archives de la SMC AD 81, ancienne cote S.M.C.0/222-39, dossier « Polonais »)

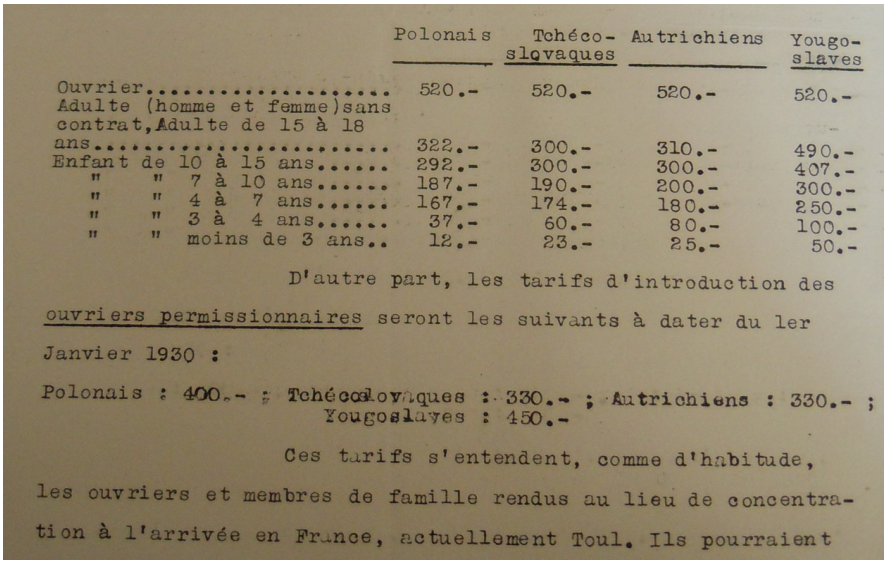

	Polonais	Tchéco-slovaques	Autrichiens	Yougo-slaves
Ouvrier.....	520.-	520.-	520.-	520.-
Adulte (homme et femme)sans contrat,Adulte de 15 à 18 ans.....	322.-	300.-	310.-	490.-
Enfant de 10 à 15 ans.....	292.-	300.-	300.-	407.-
" " 7 à 10 ans.....	187.-	190.-	200.-	300.-
" " 4 à 7 ans.....	167.-	174.-	180.-	250.-
" " 3 à 4 ans.....	37.-	60.-	80.-	100.-
" " moins de 3 ans..	12.-	23.-	25.-	50.-

D'autre part, les tarifs d'introduction des ouvriers permissionnaires seront les suivants à dater du 1er Janvier 1930 :

Polonais : 400.- ; Tchécoslovaques : 330.- ; Autrichiens : 330.- ; Yougoslaves : 450.-

Ces tarifs s'entendent, comme d'habitude, les ouvriers et membres de famille rendus au lieu de concentration à l'arrivée en France, actuellement Toul. Ils pourraient

Figure 6 : Extrait d'une lettre de la SGI au directeur de la SMC datée du 16 décembre 1930 [AMC] SMC.0/230-39

Société Générale d'Immigration

GROUPEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES POUR L'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

35, RUE SAINT-DOMINIQUE, PARIS (7e)

Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de francs
R. C. Seine 215.213 B

Demande d'introduction de famille de nationalité polonaise

Je soussigné (nom et prénom de l'ouvrier demandeur) .....

né le ..... *à* .....

travaillant à (désignation de l'établissement employeur) .....

à .....

titulaire d'une carte d'identité de travailleur industriel, portant le n° .....

et délivrée par la Préfecture du ..... *le* .....

demande à faire venir ma famille composée de (Indiquer le nom, la date de naissance, et le degré de parenté avec l'ouvrier demandeur (1)

.....

.....

.....

demeurant à (2) *Miasto, Wies* (Ville ou village) .....

Ulica N°(rue N°) ..... *Poczta* (Poste) .....

Powiat (district) ..... *Ziema* (province) .....

Fait à ..... *le* 19

SIGNATURE DE L'OUVRIER,

T. S. V. P.

(1) Il est rappelé que peuvent seuls bénéficier des demandes de ce genre, les femme, enfants et ascendants de l'ouvrier à l'exclusion de tous collatéraux. La Société Générale d'Immigration décline toutes responsabilités vis-à-vis de l'intéressé en cas de fausse déclaration faite par lui.

(2) Prière d'apporter le plus grand soin à l'indication de l'adresse des bénéficiaires.

L'employeur soussigné

demeurant à .....

gare de .....

certifie avoir à son service l'ouvrier

et atteste que cet ouvrier reçoit un salaire suffisant pour subvenir aux besoins des siens et dispose d'un local apte à les recevoir.

L'employeur soussigné s'engage à couvrir :

Le Comité Central des Houillères de France

du montant des frais occasionnés par l'introduction des personnes désignées ci-contre et à conserver à sa charge les 60% de ceux concernant la femme et les enfants mineurs de l'ouvrier.

Fait à ..... *le* 19

(SIGNATURE)

Avis de l'Employeur :

Avis favorable du Commissaire de Police
(ou à défaut, du Maire
du lieu de destination)

Avis favorable du Préfet du Département

Figure 7 : Recto-verso de la fiche de demande d'introduction d'une famille polonaise produite par la SGI et jointe à la lettre du 5 juin 1930 de M. Duhamel au directeur de la SMC. Au verso : mention de l'avancement fait sur les 60% du prix par le CCHF à la société demanderesse.

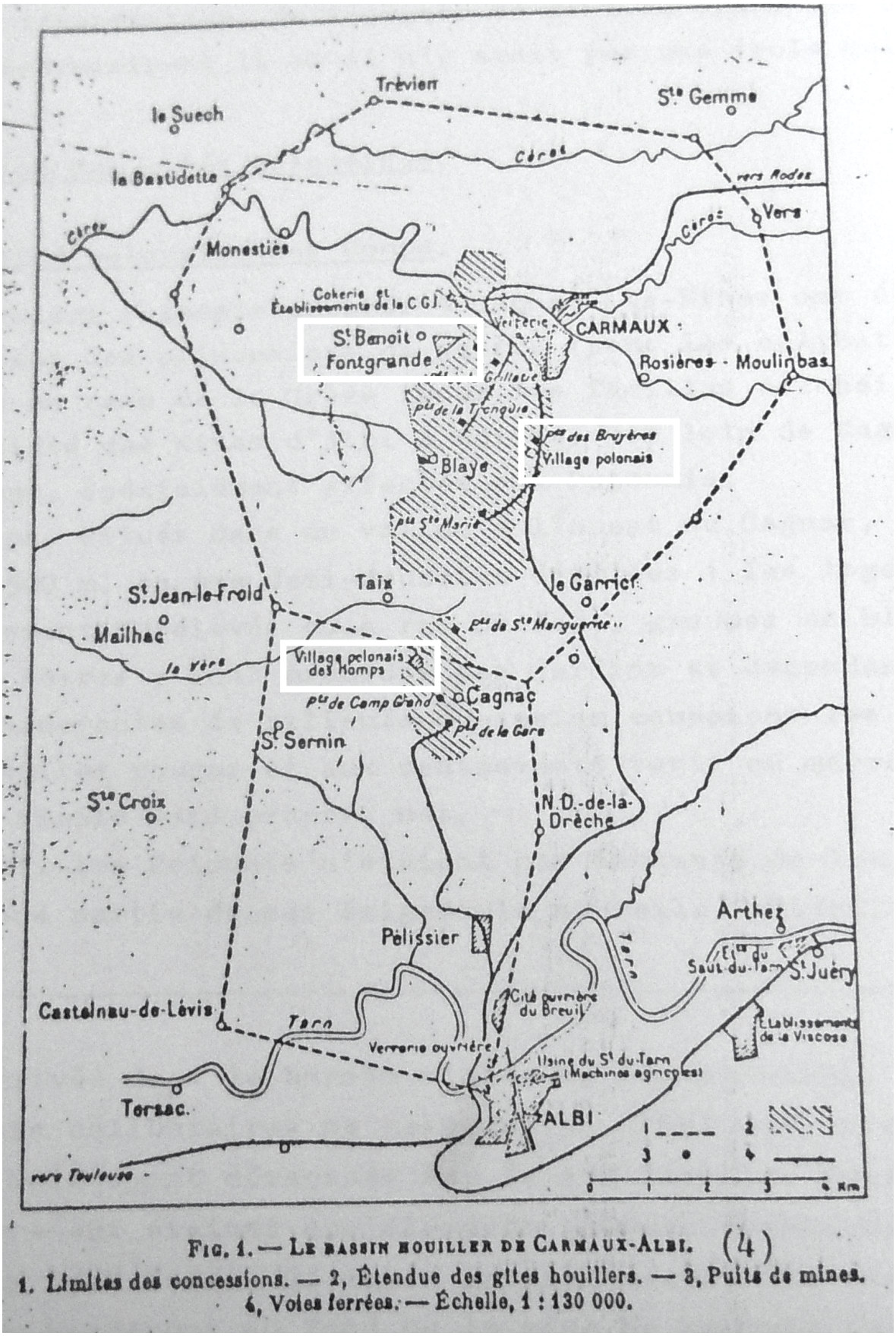

FIG. 1. — LE BASSIN HOUILLER DE CARMAUX-ALBI. (4)
1. Limites des concessions. — 2, Étendue des gîtes houillers. — 3, Puits de mines.
4, Voies ferrées. — Échelle, 1 : 130 000.

Figure 8 : Plan du Bassin minier du Tarn, tirée du livre de A. Monnier cité par Serge SOMPAYRAC et Rolande TREMPE [dir.], La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines: 1920-1980, *mémoire de maîtrise, 1981., p. 54 (ajout des trois encadrés pour mentionner les cités ouvrières étudiées)*

La Cité des Bruyères-Abeillé :

Figure 9 : En orange : Abeillé, camp pour étrangers / En vert : Bruyères. Dates : apparition sur les plans de la SMC, et supposément sur les photos. NB : La partie de l'Abeillé datée de 1929 apparaît sur un plan « projet d'aménagement »

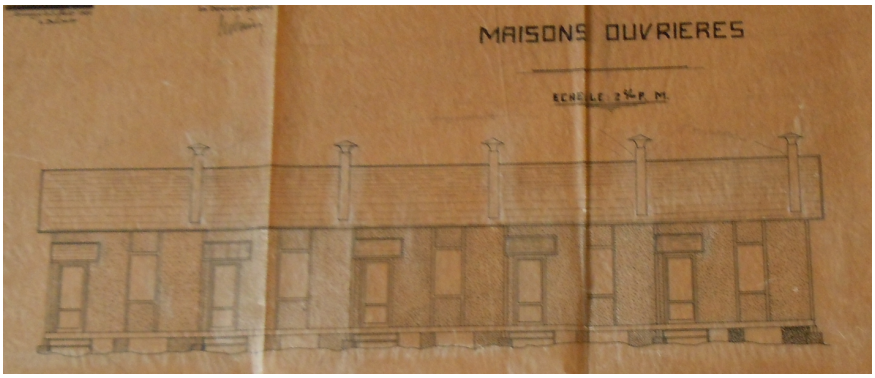

Figure 10 : Extrait du plan 1162[4] du 3 Août 1920 Intitulé « Maisons ouvrières, Village Polonais, Bruyères, Type 1 »

Figure 11 : Photo datant du 23 novembre 1920. Femmes et enfants habitant la cité en cours de construction (nationalité inconnue). A cette date, d'autres photos montrent des allées en chantier où il semble encore difficile de circuler et de vivre.

Figure 12 : Photo (datant du 25 avril 1921) supposée de la première partie construite aux Bruyères avec les maisons de « type 1 ». Le plan 1162[6] du 2 septembre 1920 illustrant le projet d'aménagement du village Polonais montre effectivement la cuve à droite de la photo et il y a également les quatre rangées de 3 maisons supposées « type 1 » comme sur la photo. Les façades dessinées sur le plan illustrent des maisons de « type 1 » à 5 entrées sur une façade. Sur le plan, il existe aussi deux rangées d'habitations derrière la cuve descendant le long de la route (un total de 11 maisons de part et d'autre de la route), mais elles ne sont pas visibles sur cette photo. Enfin la construction de 2 lavoirs est prévue entre la cuve et la première rangée de maisons.

Figure 13 : Maison étant supposément celle du plan du 2 avril 1924, photo datant du 27 mai 1926

Figure 14 : Maison étant supposément celle du plan du 7 septembre 1923, photo datant du 25 mai 1926

Figure 15 : Photo datant du 6 novembre 1924. Agrandissement de la cité ouvrière. Se remarquent, sur la droite, les premières habitations susmentionnées. Les maisons semblent être celles du plan de 1924, 1162[13]. Des enfants jouent sur la droite.

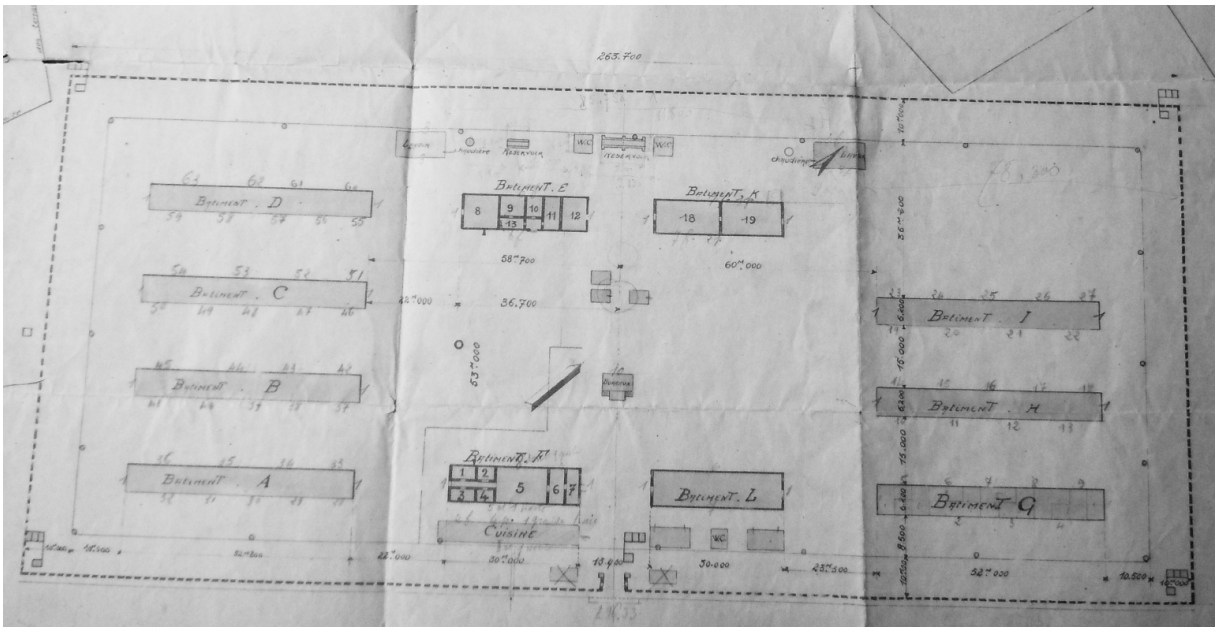

Figure 16 : Plan du Camp de la Veillée en 1921 (voir calque 1820 du 11 juillet 1921)

Figure 17 : Construction de la Cité-Jardin de Fontgrande en 1921 (Photographie datant du 4 septembre 1921)

Tableaux issus du mémoire de Serge Sompayrac, reprenant le nombre d'habitants dans les cités ouvrières des Bruyères-Abeillé et de Homps[723]

Composition de la cité des Bruyères-Abeillé.

Années	Nbre de maisons	Nbre de familles polonaises	Nbre d'individus	Nbre de Polonais	Nbre de Français	Nbre d'étrangers (68)
1921	27	65	443	347	19	77
1926	66	161	1.196	733	144	319
1931	66	150	1.374	705	21	648
1936	36	80	526	336	33	157
1946	246	157	2.389	732 (69)	1.279	378

Figure 18 : Tableau p. 79. Note de S. Sompayrac « Archives municipales de la commune de Blaye-Les-Mines : recensement de 1921, 1926, 1931, 1936, 1946. Le recensement de 1946 englobe la cité des Bruyères-Abeillé, la cité de Bellevue, l'Endrevié et la Barraque. On remarque que la population polonaise des Bruyères-Abeillé était beaucoup moins importante que celle des Homps. » N.B : Les autres étrangers sont des Espagnols ou des Italiens

Composition de la cité des Homps.

Années	Nbre de maisons	Nbre de familles polonaises	Nbre d'individus	Nbre de Polonais	Nbre de Français
1926	40	240	1.170	1.170	-
1931	295	321	1.535	1.514	21
1936	61	341	1.555	1.503	52
1946 (21)	78	349	1.702	1.545	137

Figure 19 : Tableau p. 62. Note de S. Sompayrac « Archives municipales de la commune de Cagnac-Les-Mines : recensements de 1926, 1931, 1936, 1946 »

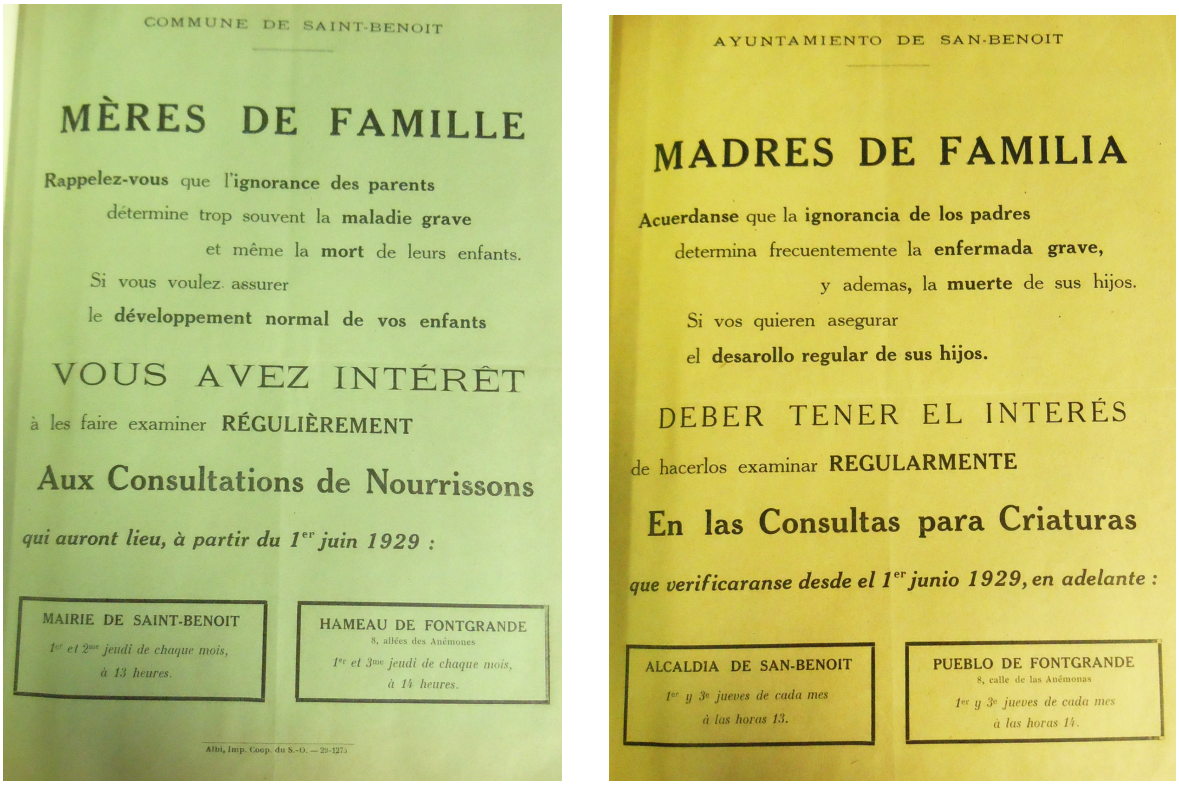

Figure 20 : Versions française et espagnole d'une affiche à destination des mères ayant des nourrissons (SMC.0/220-225)

[723] Serge SOMPAYRAC et Rolande TREMPE, *La vie des immigrés polonais de Carmaux et de Cagnac-les-Mines*, *op. cit.*

Figure 21 : Centre familial ménager de la cité de Fontgrande (photo du 3 novembre 1927, 53 J 288, AMC)

Figure 22 : Cours divers aux femmes au centre familial ménager de Fontgrande (53 J 288, AMC, photos du 6 et 12 juillet 1927) De gauche à droite, et de haut en bas : soins du bébé, soins généraux, atelier de broderie, cuisine, couture.

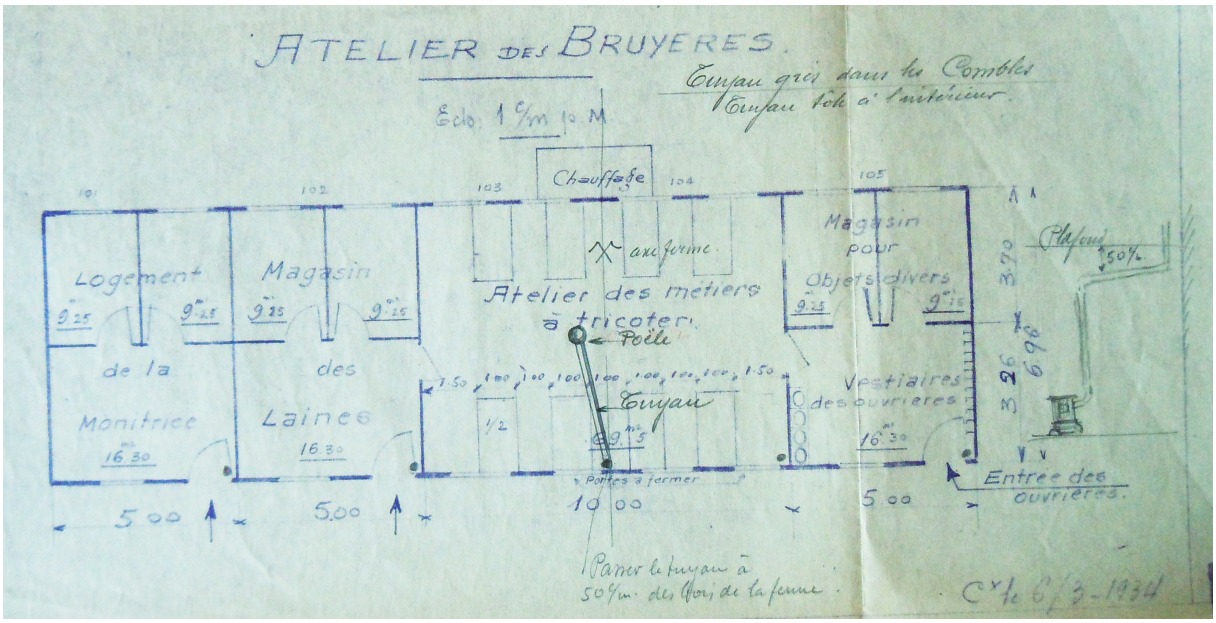

Figure 23 : Atelier des petits de métiers des Bruyères, plan datant du 6 mars 1934 (SMC.1/22)

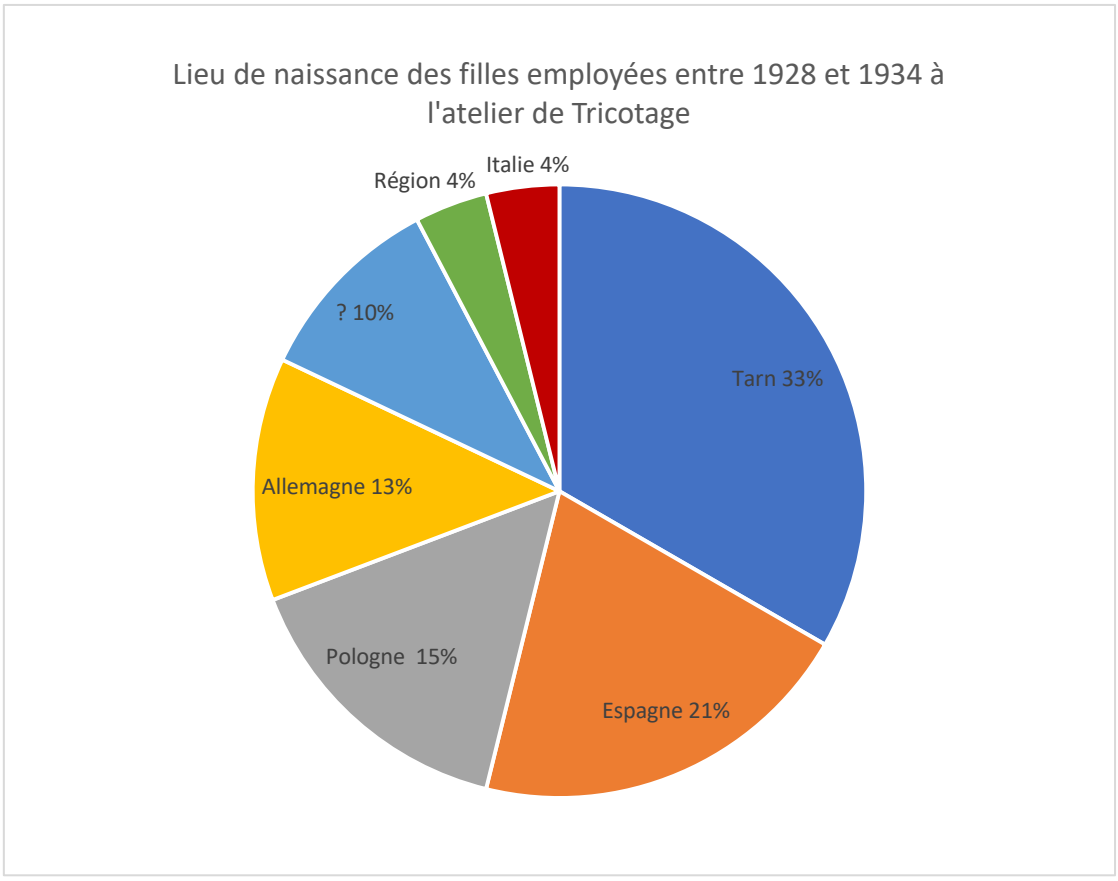

Tableau 3 : Tableau indicatif pour l'Atelier des "petits métiers" de Fontgrande, données dans le dossier SMC.O/220-225 État du personnel, Atelier de Fontgrande

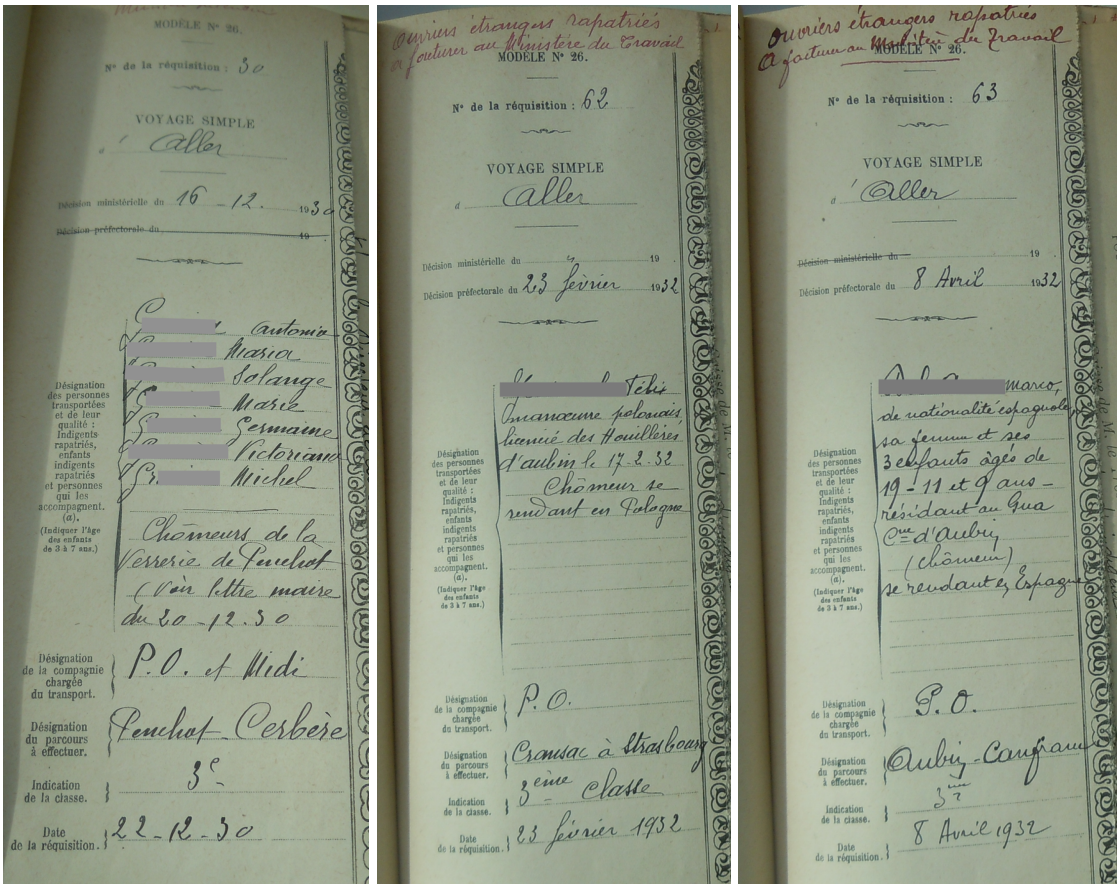

Figure 24 : Souches d'un carnet contenant des titres de transport gratuit, délivrés dans les Offices de Placement

Ariège[724]

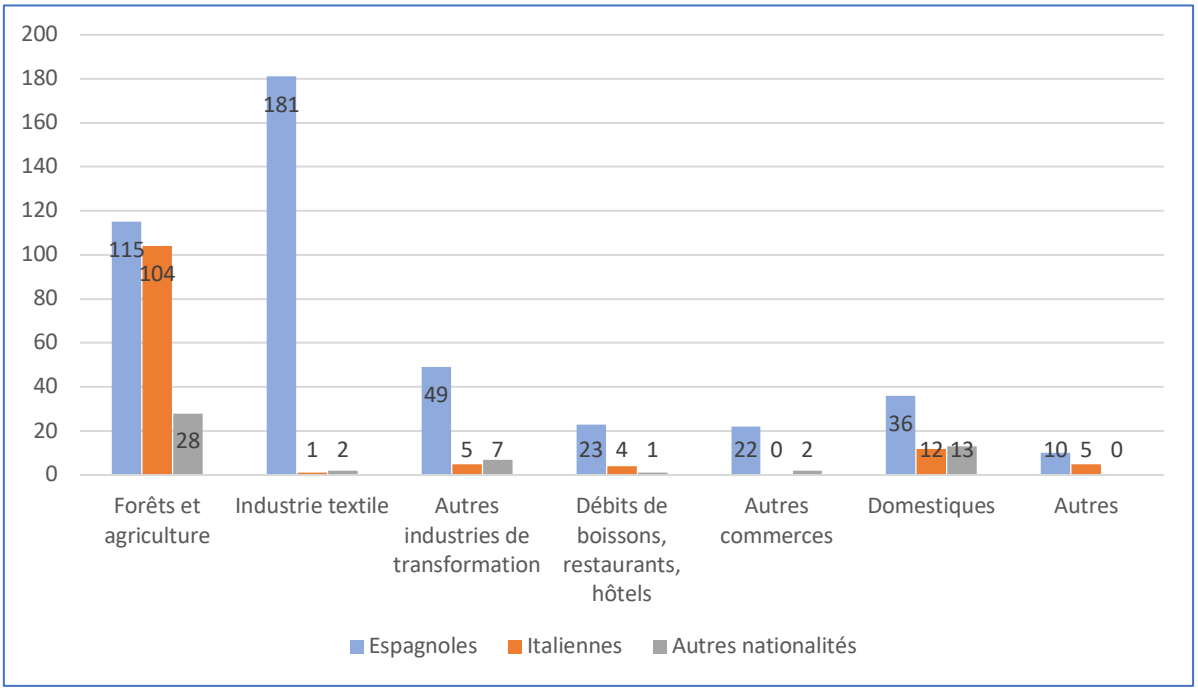

Tableau 4 : Secteurs d'activité occupés par les femmes actives étrangères par nationalités (1926).

Tarn[725]

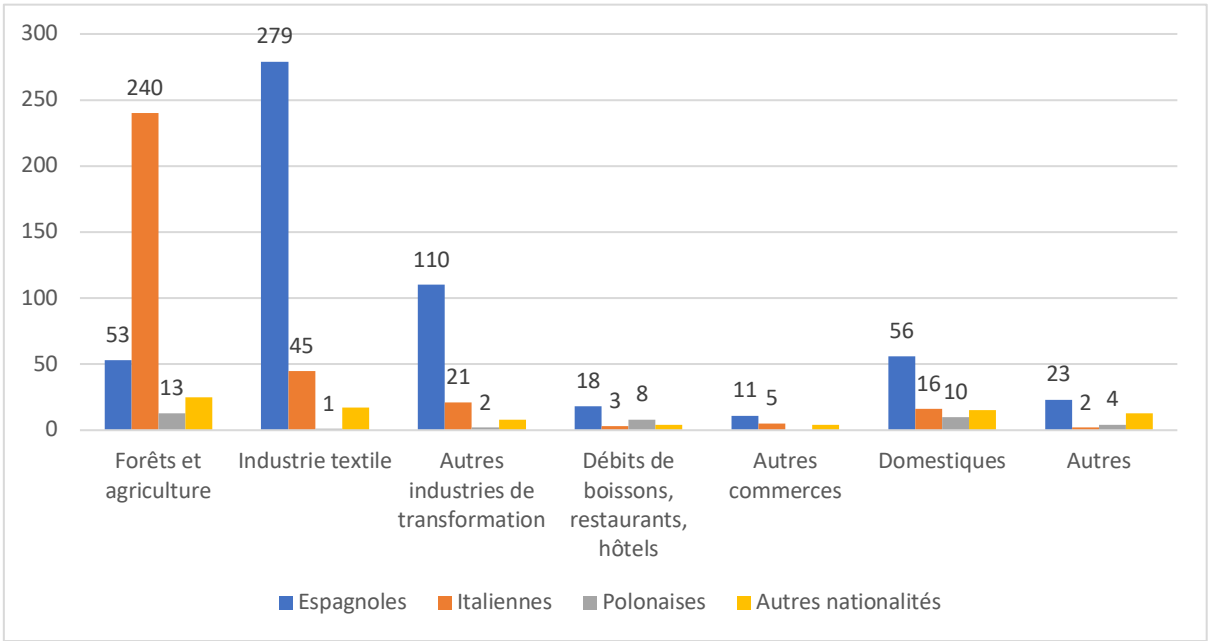

Tableau 5 : Secteurs d'activité occupés par les femmes actives étrangères par nationalités (1926).

[724] *Statistique Générale de la France, Résultats statistique du Recensement Général de la population* : effectué le 7 mars 1926, Tome 1, 3e et 5e partie, Paris imprimerie nationale, 1931

[725] *Ibid.*

Basses-Pyrénées[726]

Tableau 6 : Secteurs d'activité occupés par les femmes actives étrangères par nationalités (1926).

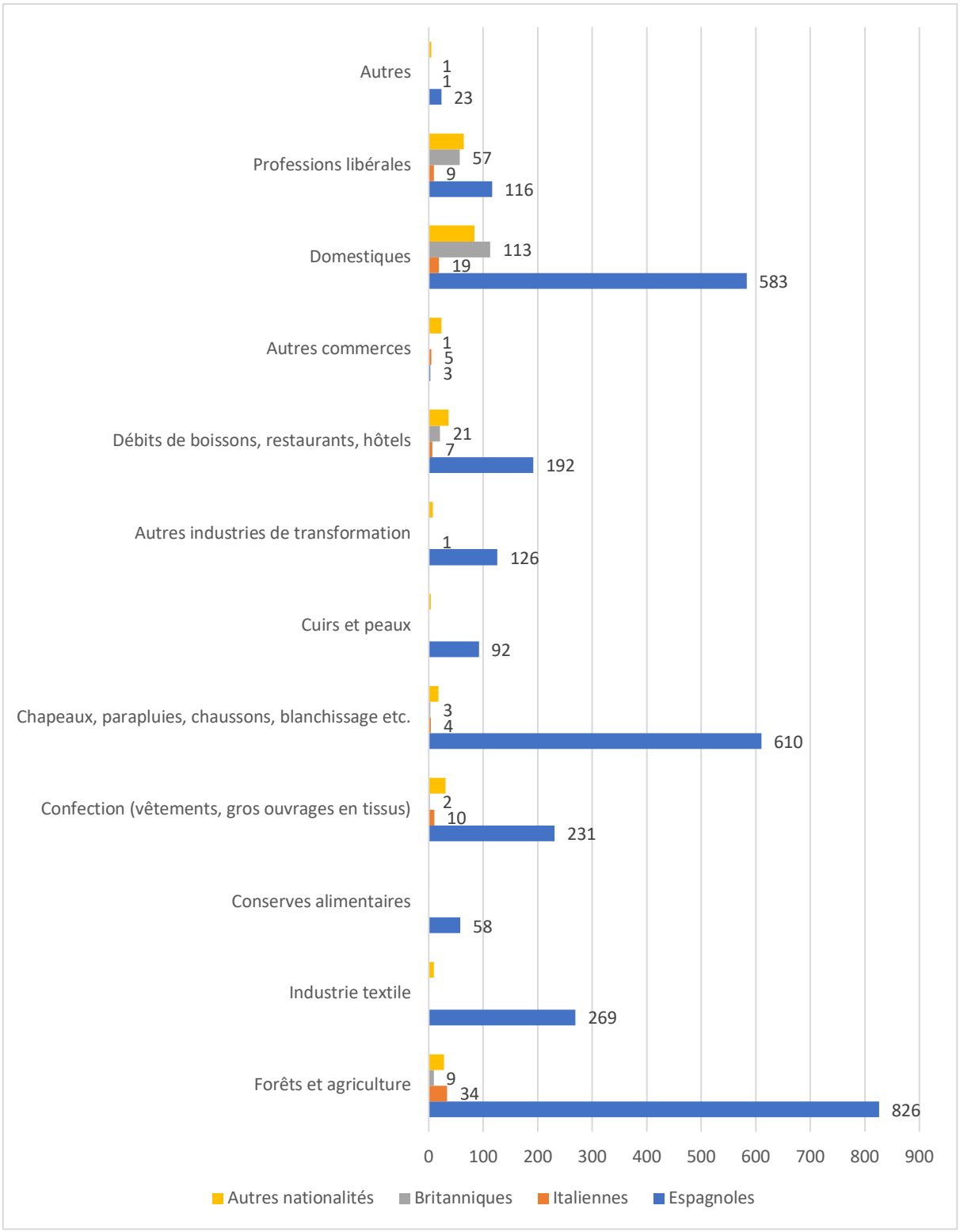

[726] *Ibid.*

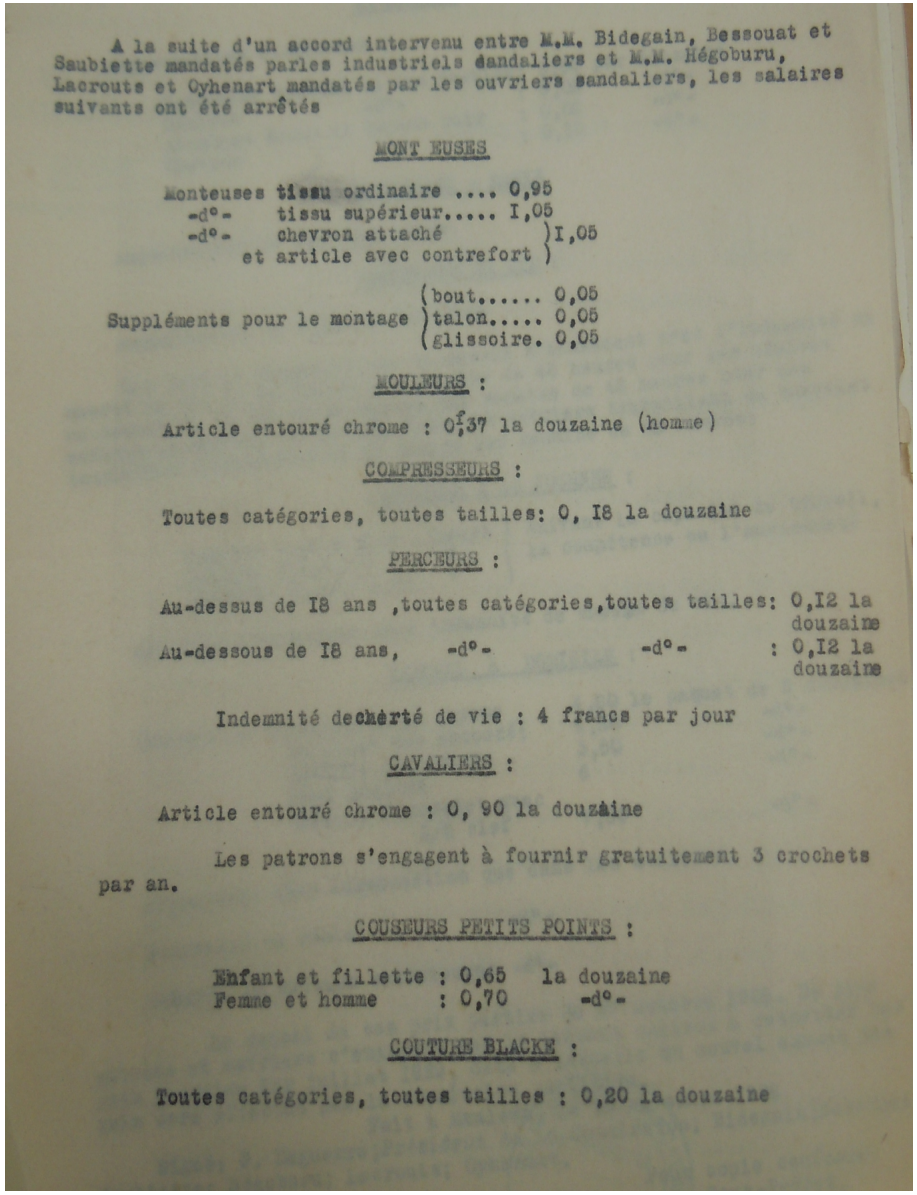

A la suite d'un accord intervenu entre M.M. Bidegain, Bessouat et Saubiette mandatés parles industriels sandaliers et M.M. Hégoburu, Lacrouts et Cyhenart mandatés par les ouvriers sandaliers, les salaires suivants ont été arrêtés

MONTEUSES

Monteuses tissu ordinaire 0,95
-d°- tissu supérieur..... I,05
-d°- chevron attaché)I,05
et article avec contrefort)

Suppléments pour le montage (bout..... 0,05
talon..... 0,05
glissoire. 0,05

MOULEURS :

Article entouré chrome : 0f,37 la douzaine (homme)

COMPRESSEURS :

Toutes catégories, toutes tailles: 0, I8 la douzaine

PERCEURS :

Au-dessus de I8 ans ,toutes catégories,toutes tailles: 0,I2 la douzaine
Au-dessous de I8 ans, -d°- -d°- : 0,I2 la douzaine

Indemnité de cherté de vie : 4 francs par jour

CAVALIERS :

Article entouré chrome : 0, 90 la douzaine

Les patrons s'engagent à fournir gratuitement 3 crochets par an.

COUSEURS PETITS POINTS :

Enfant et fillette : 0,65 la douzaine
Femme et homme : 0,70 -d°-

COUTURE BLACKE :

Toutes catégories, toutes tailles : 0,20 la douzaine

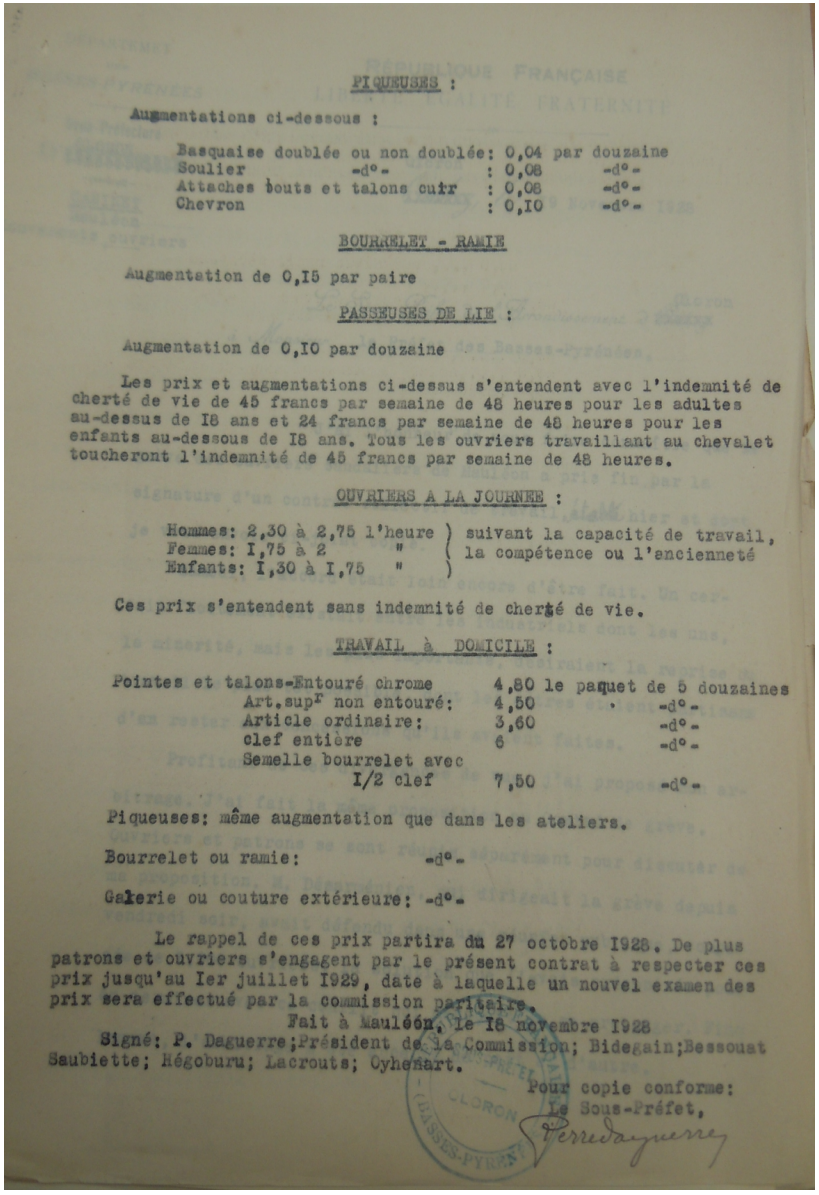

PIQUEUSES :

Augmentations ci-dessous :

Basquaise doublée ou non doublée: 0,04 par douzaine
Soulier -d°- : 0,06 -d°-
Attaches bouts et talons cuir : 0,06 -d°-
Chevron : 0,I0 -d°-

BOURRELET - RAMIE

Augmentation de 0,I5 par paire

PASSEUSES DE LIE :

Augmentation de 0,I0 par douzaine

Les prix et augmentations ci-dessus s'entendent avec l'indemnité de cherté de vie de 45 francs par semaine de 48 heures pour les adultes au-dessus de I8 ans et 24 francs par semaine de 48 heures pour les enfants au-dessous de I8 ans. Tous les ouvriers travaillant au chevalet toucheront l'indemnité de 45 francs par semaine de 48 heures.

OUVRIERS A LA JOURNEE :

Hommes: 2,30 à 2,75 l'heure) suivant la capacité de travail,
Femmes: I,75 à 2 " (la compétence ou l'ancienneté
Enfants: I,30 à I,75 ")

Ces prix s'entendent sans indemnité de cherté de vie.

TRAVAIL A DOMICILE :

Pointes et talons-Entouré chrome 4,80 le paquet de 5 douzaines
Art.supF non entouré: 4,50 -d°-
Article ordinaire: 3,60 -d°-
clef entière 6 -d°-
Semelle bourrelet avec I/2 clef 7,50 -d°-

Piqueuses: même augmentation que dans les ateliers.

Bourrelet ou ramie: -d°-

Galerie ou couture extérieure: -d°-

Le rappel de ces prix partira du 27 octobre I928. De plus patrons et ouvriers s'engagent par le présent contrat à respecter ces prix jusqu'au Ier juillet I929, date à laquelle un nouvel examen des prix sera effectué par la commission paritaire.

Fait à Mauléon, le I8 novembre I928

Signé: P. Daguerre;Président de la Commission; Bidegain;Bessouat Saubiette; Hégoburu; Lacrouts; Cyhenart.

Pour copie conforme:
Le Sous-Préfet,
P. Daguerre

Figure 25 : [AD 64] 10 M 20, Accord sur les salaires suite à la fixation de ceux-ci par le sous-préfet le 17 novembre 1928

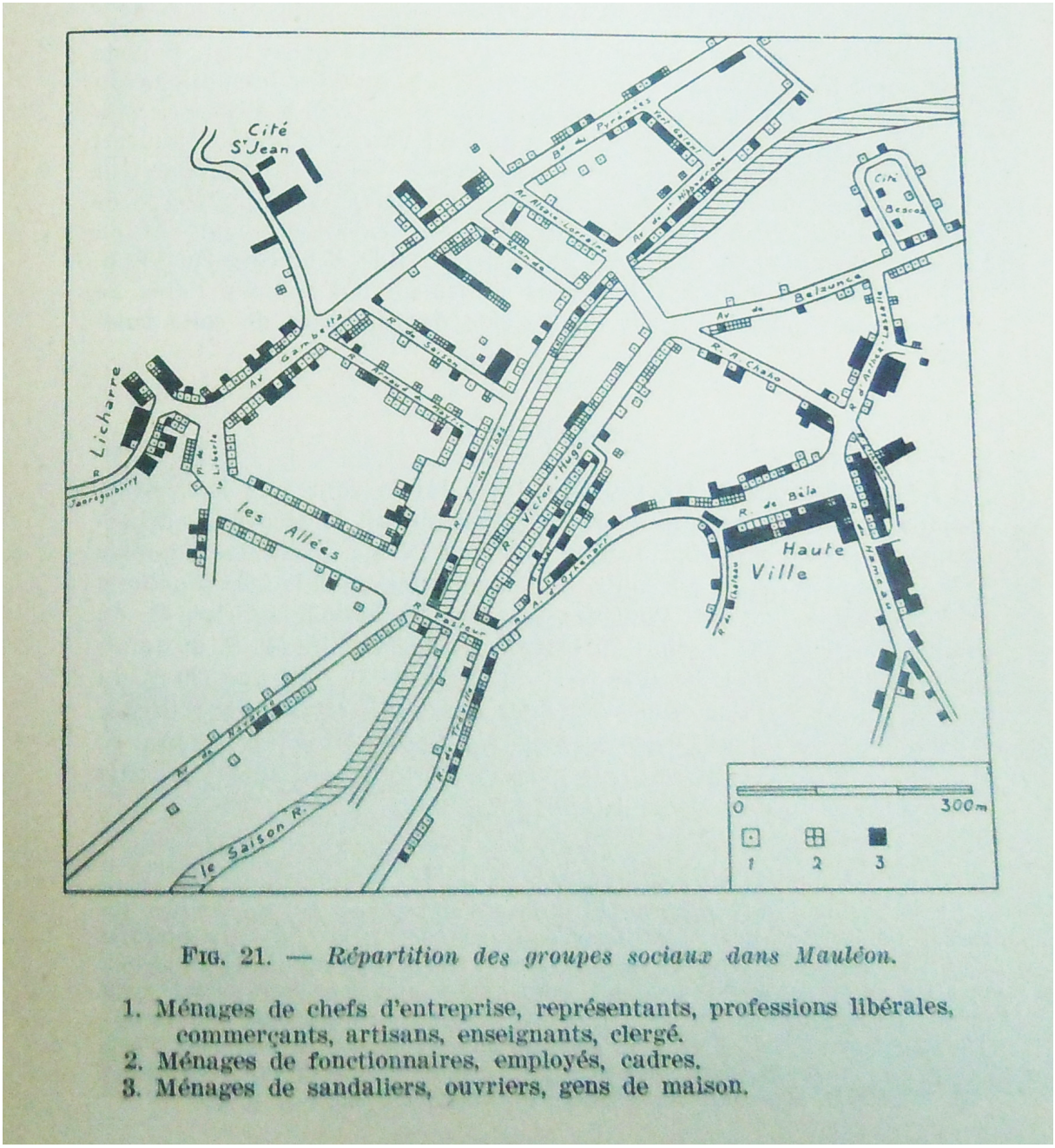

FIG. 21. — *Répartition des groupes sociaux dans Mauléon.*

1. Ménages de chefs d'entreprise, représentants, professions libérales, commerçants, artisans, enseignants, clergé.
2. Ménages de fonctionnaires, employés, cadres.
3. Ménages de sandaliers, ouvriers, gens de maison.

Figure 26 : VIERS George, Mauléon-Licharre, la population et l'industrie, Bordeaux, Editions Bière, 1961, p. 103 (Carte de la population de Mauléon-Licharre en 1946)

Ariège	Aveyron	Dordogne	Haute-Garonne	Gers	Gironde	Landes
24%	47%	58%	39%	81%	22%	21%
Lot	Lot-et-Garonne	Basses-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	
45%	66%	23%	18%	15%	63%	

Tableau 7 : Taux d'étrangers travaillant dans l'agriculture et les forêts, parmi les étrangers actifs (1926). Chiffres basés sur Statistique Générale de la France, Résultats statistique du Recensement Général de la population : effectué le 7 mars 1926, Tome 1, 5e partie et Tome III, Paris imprimerie nationale, 1931

Nationalité des étrangères travaillant dans l'agriculture et les forêts en 1926 et 1936[727], pour les départements de la Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne

Tableau 8 : Dordogne

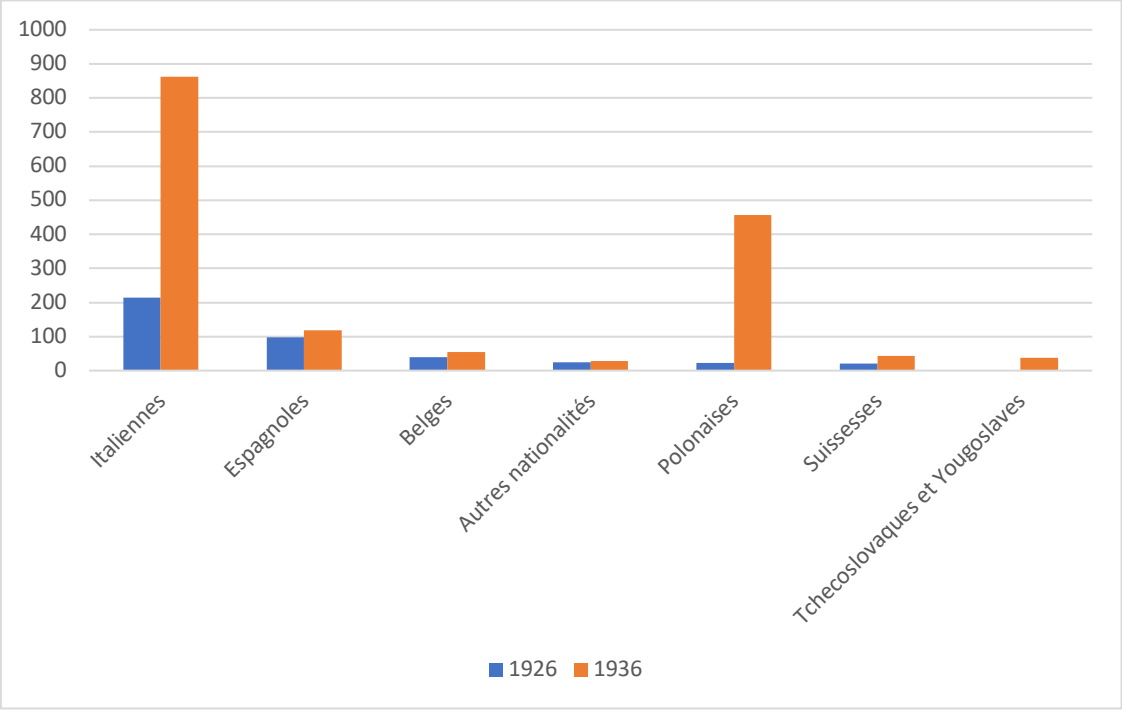

[727] Statistiques basées sur *Statistique Générale de la France, Résultats statistique du Recensement Général de la population* : effectué le 7 mars 1926, Tome 1, 5e partie, Paris imprimerie nationale, 1931 et *Statistique Générale de la France, Résultats statistique du Recensement Général de la population* : effectué le 8 mars 1936, Tome 1, 5e partie, Paris imprimerie nationale, 1941

Tableau 9 : Haute-Garonne

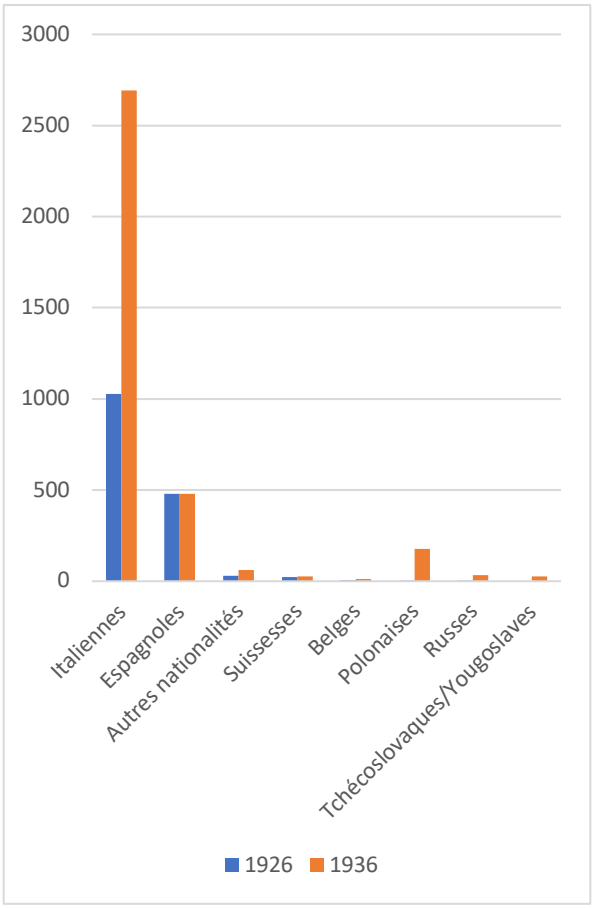

Tableau 10 : Gers

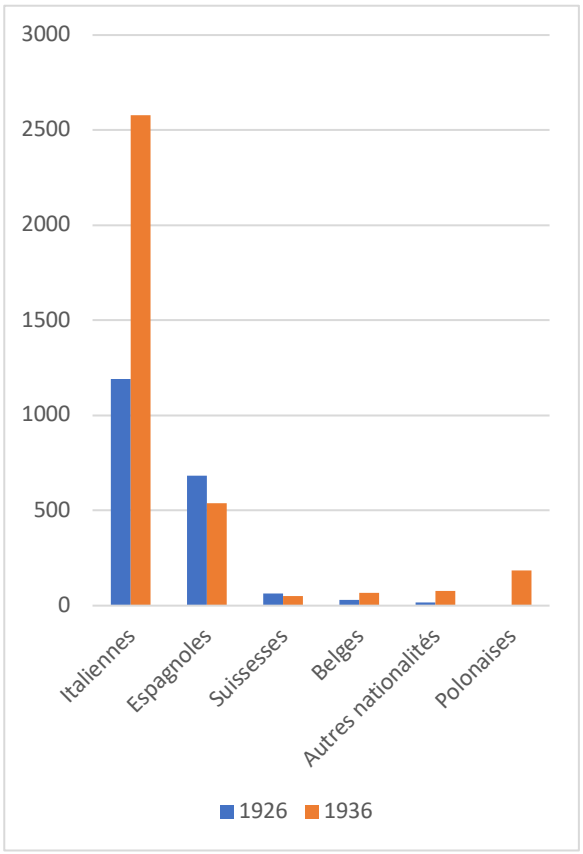

Tableau 11 : Lot

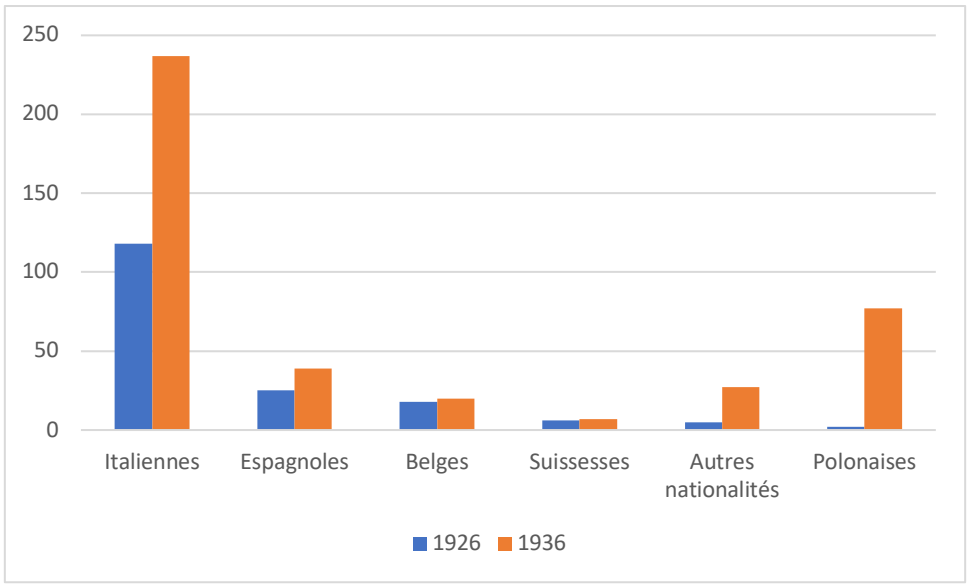

Tableau 12 : Lot-et-Garonne

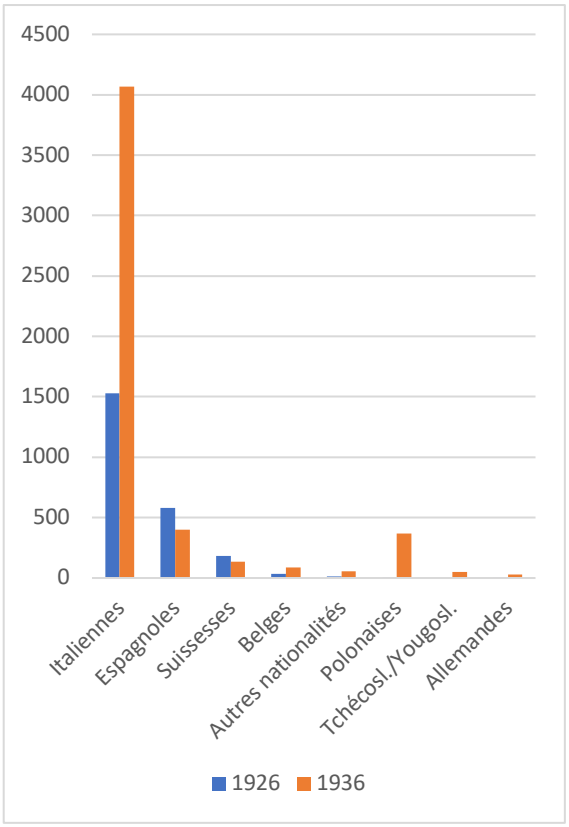

Tableau 13 : Tarn-et-Garonne

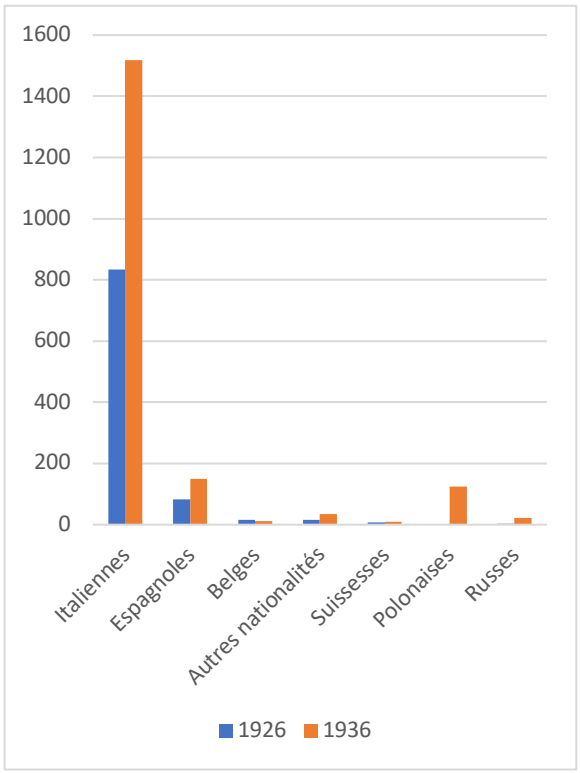

Résultats de l'enquête sur les « étrangers occupés dans l'agriculture » en Aveyron, du 1er décembre 1926[728]

Tableau 14 : Résultats de l'enquête sur les « étrangers occupés dans l'agriculture » en Aveyron, du 1er décembre 1926. Statut des agriculteurs

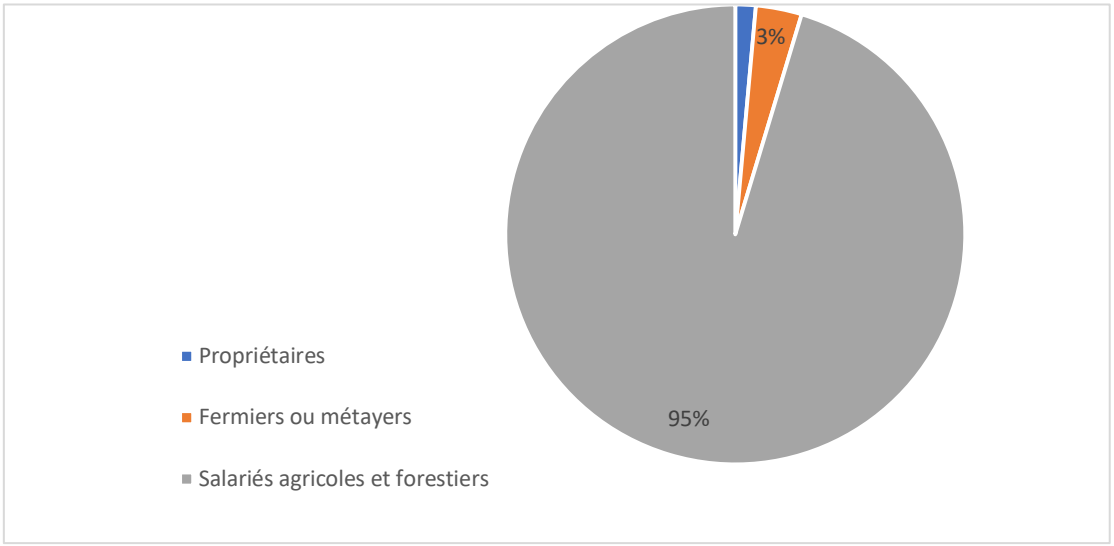

Tableau 15 : Résultats de l'enquête sur les « étrangers occupés dans l'agriculture » en Aveyron, du 1er décembre 1926, Nationalité des salariés agricoles et forestiers

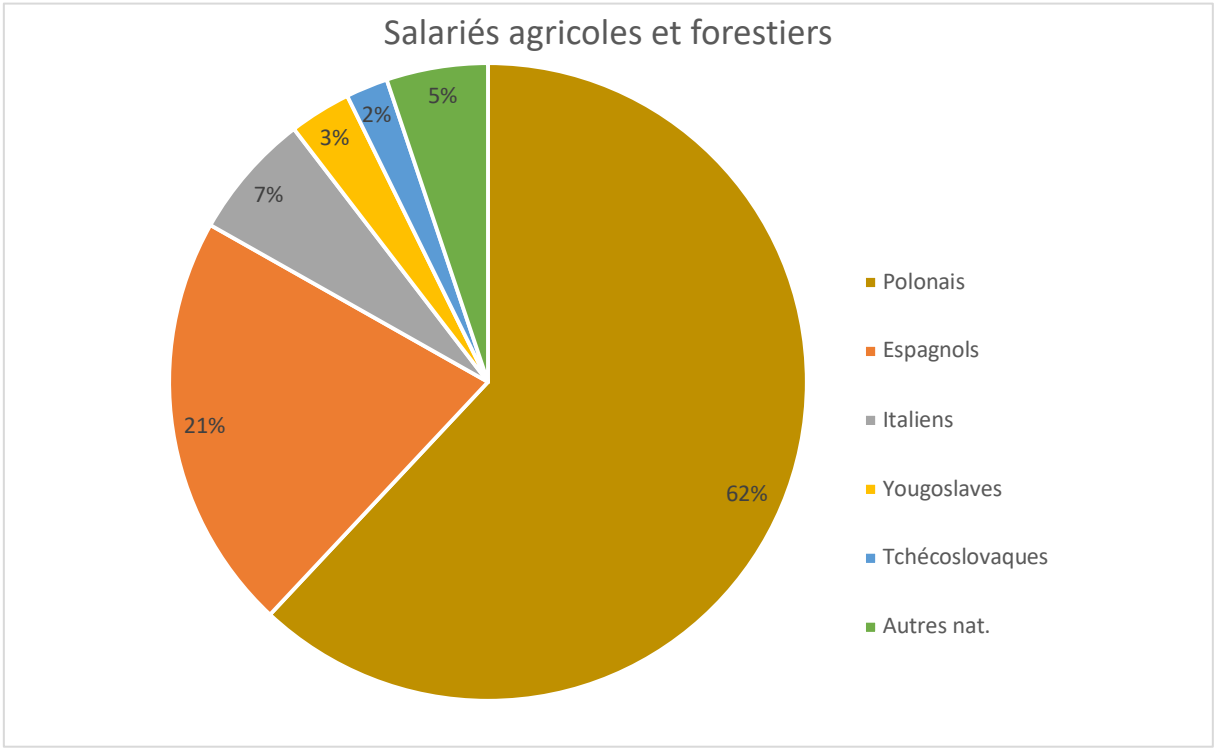

[728] [AD 12] 4 M 651

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSARIAT SPÉCIAL D(Meurthe-et-Moselle)

VACCINÉ

SAUF-CONDUIT 1796

(Application des prescriptions du décret du 25 octobre 1924.)

(1) Nom, prénoms de l'étranger écrits très lisiblement.
(2) Rayer la mention inutile.
(3) Indication de la commune où réside l'employeur.
(4) Nom et adresse de l'employeur.

M. (1) [redacted] Wiktorja

Date, lieu de naissance : 22- 4- 1903 Jasionka

Nationalité : POLONAIS

Venu en France comme travailleur (2) { ~~industrie~~ / agricole.

est autorisé à se rendre à (3) Centres

département d Aveyron

chez M. (4) Bousquet Joseph Profession :

avec lequel il a souscrit un contrat de travail d'une durée de 1 an

en qualité d Ouvrier Agricol

à dater du 31 MAI 1925

TOUL (Meurthe-et-Moselle), le 29 MAI 1925

Le Commissaire spécial,

Signature de l'intéressé.

M 2533 S

[redacted] Wiktorja

NOTA. — A son arrivée à destination, l'étranger porteur du présent sauf-conduit qui ne pourra en aucun cas lui tenir lieu de permis de séjour, devra se présenter au Maire ou au Commissaire de police et remplir les formalités prescrites pour l'obtention de la carte d'identité (décret du 25 octobre 1924, art. 1 et 5).

Figure 27 : Sauf-conduit délivré au dépôt de Toul le 29 mai 1925 (AD 12, 4 M 438, folio 601-650)

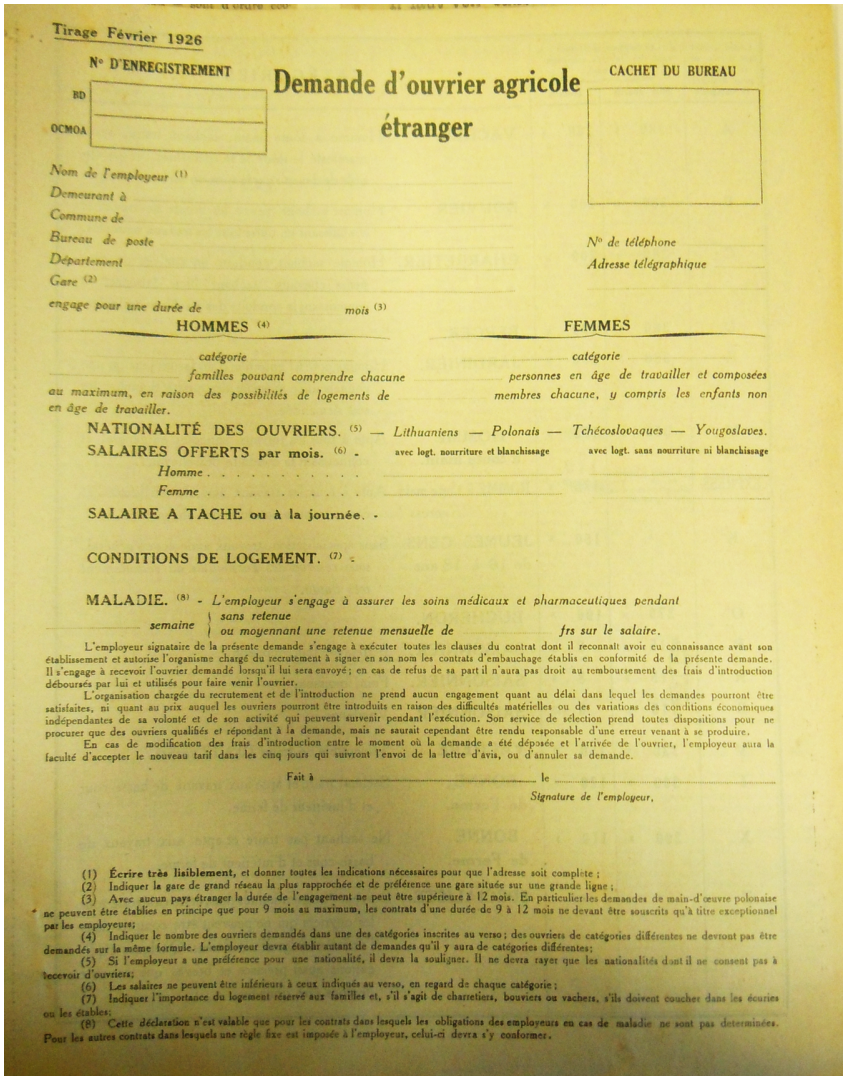

Tirage Février 1926

N° D'ENREGISTREMENT

BD

OCMOA

Demande d'ouvrier agricole étranger

CACHET DU BUREAU

Nom de l'employeur (1)

Demeurant à

Commune de

Bureau de poste — N° de téléphone

Département — Adresse télégraphique

Gare (2)

engage pour une durée de ... mois (3)

HOMMES (4) — **FEMMES**

... catégorie ... — ... catégorie ...

... familles pouvant comprendre chacune ... personnes en âge de travailler et composées au maximum, en raison des possibilités de logements de ... membres chacune, y compris les enfants non en âge de travailler.

NATIONALITÉ DES OUVRIERS. (5) — *Lithuaniens — Polonais — Tchécoslovaques — Yougoslaves.*

SALAIRES OFFERTS par mois. (6) - avec logt. nourriture et blanchissage — avec logt. sans nourriture ni blanchissage

Homme . . . . . .

Femme . . . . . .

SALAIRE A TACHE ou à la journée. -

CONDITIONS DE LOGEMENT. (7) -

MALADIE. (8) - *L'employeur s'engage à assurer les soins médicaux et pharmaceutiques pendant ... semaine* { *sans retenue* / *ou moyennant une retenue mensuelle de ... frs sur le salaire.*

L'employeur signataire de la présente demande s'engage à exécuter toutes les clauses du contrat dont il reconnaît avoir eu connaissance avant son établissement et autorise l'organisme chargé du recrutement à signer en son nom les contrats d'embauchage établis en conformité de la présente demande. Il s'engage à recevoir l'ouvrier demandé lorsqu'il lui sera envoyé; en cas de refus de sa part il n'aura pas droit au remboursement des frais d'introduction déboursés par lui et utilisés pour faire venir l'ouvrier.

L'organisation chargée du recrutement et de l'introduction ne prend aucun engagement quant au délai dans lequel les demandes pourront être satisfaites, ni quant au prix auquel les ouvriers pourront être introduits en raison des difficultés matérielles ou des variations des conditions économiques indépendantes de sa volonté et de son activité qui peuvent survenir pendant l'exécution. Son service de sélection prend toutes dispositions pour ne procurer que des ouvriers qualifiés et répondant à la demande, mais ne saurait cependant être rendu responsable d'une erreur venant à se produire.

En cas de modification des frais d'introduction entre le moment où la demande a été déposée et l'arrivée de l'ouvrier, l'employeur aura la faculté d'accepter le nouveau tarif dans les cinq jours qui suivront l'envoi de la lettre d'avis, ou d'annuler sa demande.

Fait à ... le ...

Signature de l'employeur,

(1) **Écrire très lisiblement**, et donner toutes les indications nécessaires pour que l'adresse soit complète ;
(2) Indiquer la gare de grand réseau la plus rapprochée et de préférence une gare située sur une grande ligne ;
(3) Avec aucun pays étranger la durée de l'engagement ne peut être supérieure à 12 mois. En particulier les demandes de main-d'œuvre polonaise ne peuvent être établies en principe que pour 9 mois au maximum, les contrats d'une durée de 9 à 12 mois ne devant être souscrits qu'à titre exceptionnel par les employeurs;
(4) Indiquer le nombre des ouvriers demandés dans une des catégories inscrites au verso ; des ouvriers de catégories différentes ne devront pas être demandés sur la même formule. L'employeur devra établir autant de demandes qu'il y aura de catégories différentes;
(5) Si l'employeur a une préférence pour une nationalité, il devra la souligner. Il ne devra rayer que les nationalités dont il ne consent pas à recevoir d'ouvriers;
(6) Les salaires ne peuvent être inférieurs à ceux indiqués au verso, en regard de chaque catégorie ;
(7) Indiquer l'importance du logement réservé aux familles et, s'il s'agit de charretiers, bouviers ou vachers, s'ils doivent coucher dans les écuries ou les étables;
(8) Cette déclaration n'est valable que pour les contrats dans lesquels les obligations des employeurs en cas de maladie ne sont pas déterminées. Pour les autres contrats dans lesquels une règle fixe est imposée à l'employeur, celui-ci devra s'y conformer.

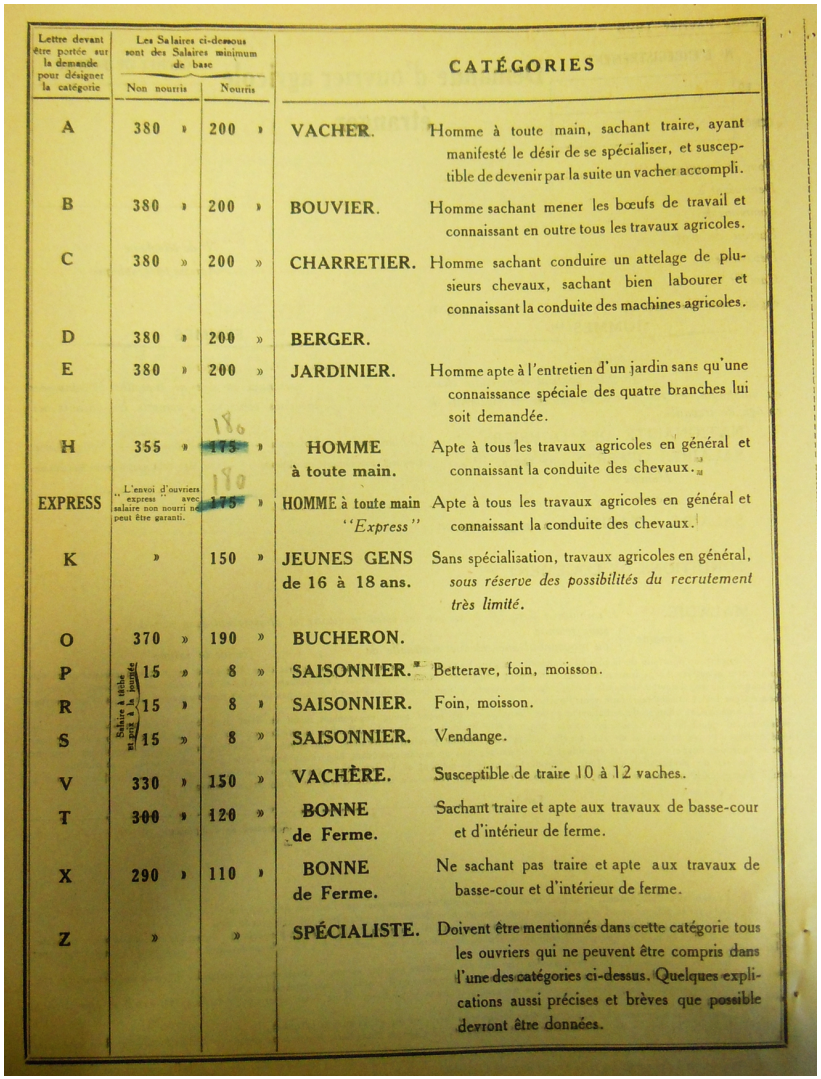

Lettre devant être portée sur la demande pour désigner la catégorie	Les Salaires ci-dessous sont des Salaires minimum de base — Non nourris	Nourris	CATÉGORIES	
A	380 »	200 »	VACHER.	Homme à toute main, sachant traire, ayant manifesté le désir de se spécialiser, et susceptible de devenir par la suite un vacher accompli.
B	380 »	200 »	BOUVIER.	Homme sachant mener les bœufs de travail et connaissant en outre tous les travaux agricoles.
C	380 »	200 »	CHARRETIER.	Homme sachant conduire un attelage de plusieurs chevaux, sachant bien labourer et connaissant la conduite des machines agricoles.
D	380 »	200 »	BERGER.	
E	380 »	200 »	JARDINIER.	Homme apte à l'entretien d'un jardin sans qu'une connaissance spéciale des quatre branches lui soit demandée.
H	355 »	186 ~~175~~ »	HOMME à toute main.	Apte à tous les travaux agricoles en général et connaissant la conduite des chevaux.
EXPRESS	" L'envoi d'ouvriers express avec salaire non nourri ne peut être garanti.	180 ~~175~~ »	HOMME à toute main *"Express"*	Apte à tous les travaux agricoles en général et connaissant la conduite des chevaux.
K	»	150 »	JEUNES GENS de 16 à 18 ans.	Sans spécialisation, travaux agricoles en général, *sous réserve des possibilités du recrutement très limité.*
O	370 »	190 »	BUCHERON.	
P	Salaire à taire s'il s'agit à la journée 15 »	8 »	SAISONNIER.	Betterave, foin, moisson.
R	15 »	8 »	SAISONNIER.	Foin, moisson.
S	15 »	8 »	SAISONNIER.	Vendange.
V	330 »	150 »	VACHÈRE.	Susceptible de traire 10 à 12 vaches.
T	300 »	120 »	BONNE de Ferme.	Sachant traire et apte aux travaux de basse-cour et d'intérieur de ferme.
X	290 »	110 »	BONNE de Ferme.	Ne sachant pas traire et apte aux travaux de basse-cour et d'intérieur de ferme.
Z	»	»	SPÉCIALISTE.	Doivent être mentionnés dans cette catégorie tous les ouvriers qui ne peuvent être compris dans l'une des catégories ci-dessus. Quelques explications aussi précises et brèves que possible devront être données.

Figure 28 : fiche de demande d'ouvrier agricole étranger (AD 47, 1825 W 454 Agriculteurs Italiens 1924-1928)

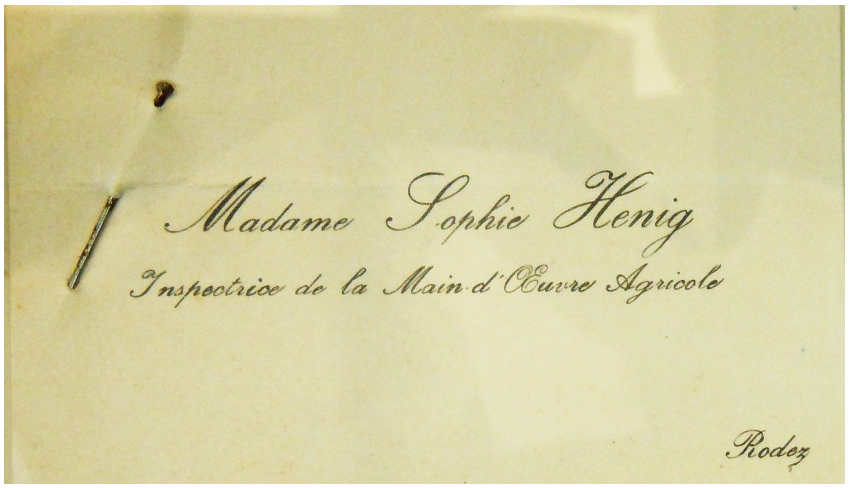

Figure 29 : Carte de visite de Mme Henig (7 M 103, AD 12, 5e dossier, Jointe à une lettre du 27 mai 1935)

Entretien avec Julia Sadowska née Kwiatkowska à Castelnaudary le 21 mai 1936, Entretien effectué le 6 juin 2018 à Rabastens (Tarn), en présence de son petit-fils Julien Massol et de sa fille Violeta Massol

[Généalogie, départs des familles en France et retour en 1954]

[…] Aviez-vous des frères ou des sœurs ?

Julia Sadowska née Kwiatkowska : Oui, mon père avez 5 frères, lui. On était 7 ; tous nés en France.

Pendant les années 1930 ?

J.S.K. : Moi en 1936, mon frère en 38 […], ma sœur en 42 parce qu'il y avait une guerre je crois, en France hein. […] Mon père n'était pas là, il était mobilisé dans l'armée. Il y avait une armée ici.

Dans l'armée française ?

J.S.K. : Et bien oui, c'est dans l'armée française qu'il était ! Je ne sais pas ce que c'était, si c'était une révolution, quelque chose comme ça. Il n'était pas là. Alors y avait un délai. Ma sœur elle est née en 42 après, puis mon frère en 44, 46 et 48. Chaque deux ans, et en 50 c'était la plus jeune. Ils sont tous nés en France. Et à Castelnaudary, il y en a qui sont nés à côté de Caraman par là, Prunet. J'ai ma grand-mère qui est enterrée à Francarville (rechercher). […]

Du coup, vous avez été tous scolarisés en France ?

J.S.K. : […] Oui, on est partis en 1954. C'est que la plus jeune sœur, elle avait 4 ans alors, elle ne pouvait pas aller à l'école. L'avant-dernière était un peu à l'école, mais pas beaucoup. […]

Donc vous êtes tous rentrés ensemble ?

J.S.K. : Tous ensemble on est rentrés, toute la famille.

[…] Si ce n'est pas indiscret, pour quelles raisons ?

J.S.K. : Non, non il n'y avait rien. C'était un coup comme ça parce qu'il y avait un peu de la propagande. Ils voulaient que la Pologne elle reprenne leur [?] qui étaient partis. Parce qu'ils avaient besoin pour reconstruire la Pologne, tout ça, pour [...] du travail, tout ça. Alors c'est le Consul qui est venu nous voir, celui qui habitait à Toulouse à ce moment. Il est venu nous voir, il nous disait, il rabâchait, rabâchait toujours à mon père. Alors mon père… Comme c'était un patriote ! Alors : « On va revenir en Pologne ». Et nous, on n'avait rien à dire ! Je n'avais que 18 ans à ce moment-là, on était majeur qu'à 21 ans. Et bien, tout le monde était d'accord, même ?? était d'accord. Ma mère, elle avait ses deux sœurs ici et ses parents. […]. Et puis avec mon père… Il était très sévère mon père, alors les enfants c'est à lui puis c'est tout. Il fallait partir avec lui. C'est comme ça. Il ne fallait pas en laisser aucun. Mais enfin c'est normal, moi non plus je ne laisserais pas un enfant. […] Et moi, comme j'avais un métier, c'était pas mal encore. J'avais le métier, car j'étais couturière.

Donc vous avez eu une formation de couturière ?

J.S.K. : Oui oui, j'étais couturière. J'ai fait trois ans où j'ai fait de la couture à Toulouse. Je me rappelle comme aujourd'hui du 51, rue de la Paume. Il y avait une école comme ça.

Et donc entre la période de votre enfance et celle où vous êtes retournée en Pologne, vous aviez quel rapport avec ce pays ? Il vous arrivait d'y retourner ?

J.S.K. : Et non, c'était dur pour eux. Parce que d'un pays chaud, venir en Pologne qui est un pays très froid, et bien c'était quand même un peu dur pour nous. Mais enfin… petit à petit on s'est habitué. Ils nous ont un peu aidés les Polonais, le gouvernement Polonais. Un petit peu, oui pas beaucoup. […] Puis petit à petit, moi je savais travailler, mon frère aussi il est allé travailler. Mon frère, l'aîné après moi. Et puis les autres, il fallait qu'ils aillent à l'école, c'était obligé d'aller à l'école. […] Comme mes petits-

enfants qui sont venus en France, il fallait qu'ils apprennent le français. C'était pareil pour eux, ça se répétait, l'histoire. Ça se répétait, ma fille elle est retournée en France.

Maintenant, j'ai des questions, plus sur votre famille. D'où sont originaires vos parents ? […] On revient en arrière, pour savoir un peu dans quel contexte vous y étiez.

J.S.K. : Déjà, mes grands-parents sont venus en France parce que c'était une révolution. Il y a eu un changement en Pologne en 1920-1919, par là. Il n'y avait pas de travail alors comme tout le monde avait besoin de travail… Il n'y avait pas que la France, ils sont partis au Canada les Polonais, partout, dans tous les pays. Mes grands-parents ont choisi la France parce que déjà il y avait quelqu'un en France. Son arrière-grand-mère [à Julien Massol] …

Julien Massol : Mais tu ne m'avais pas dit que c'était pour tes grands-parents côté maternel ?

J.S.K. : paternel. […] Mais c'est pareil, l'un et l'autre étaient partis. Ils ne se connaissaient pas. […] Mes grands-parents paternels, ils sont partis avec mes parents, puis ils sont partis avec le train. Mon père, je pense qu'il avait 13 ans et son frère, il avait je pense deux ans de plus. […] C'était le plus jeune mon père. Et il avait déjà une sœur aussi. C'est une sœur du côté de son père. La grand-mère de son père. Elle était déjà là, et elle était déjà partie en Pologne avec deux enfants nés […] en Pologne. Deux oncles à lui. Deux cousins à moi.

Ah oui, c'est compliqué […]

J.S.K. : La sœur de mon père, l'aînée, elle était partie plus tôt avec deux enfants, comme je te dis, nés en Pologne. Puis après, elle s'est installée ici. Et puis elle a fait venir mon père, le plus jeune avec deux de ses frères. […]

J.M. : Que je te montre. Donc, il y mes parents. Julia, ma grand-mère. […] Le père Vincent Kiatowsky, c'est sa sœur aînée, tu vois Mariana Politowicz. C'est elle qui est venue avant en France avec ses deux enfants et son mari, bien sûr. […]

Et ses deux enfants ?

J.M. : Enfin, à l'époque, elle n'en avait fait que deux.

J.S.K. : Ah, je ne t'ai pas dit le nom, Édouard et Stanis. L'aîné c'était Stanis et le plus jeune Édouard.

J.M. : Stanislas. En fait, ils étaient en tout onze frères et sœurs. Donc voilà Mariana. Et ma seconde Grand-mère, dont je te parlais, c'est Julie Massol. […] Ce sont les parents de mon père. […] Son père Vincent [de Julia] il est venu en France à 13 ans […], et il est venu avec ses parents. […]. Eux ils sont venus en France pour rejoindre sa sœur aînée, qui était déjà venue plus tôt. Et donc il est venu avec ses parents, et ils sont d'abord venus dans le Nord. Donc après, elle m'a dit qu'elle ne sait pas exactement où dans le Nord. Apparemment, il a travaillé dans les mines et il est mort dans le Nord, il a été enterré dans le Nord. […] Apparemment, il avait été empoisonné au gaz pendant la Première Guerre Mondiale et c'est ce qui aurait causé sa mort plus tard. Enfin bon, le travail dans la mine ne l'a pas arrangé. Donc il est mort dans le Nord, et après, ils sont descendus dans le Sud et s'installer. […]

Donc Julien m'a un peu raconté la famille du côté de votre père. Ce sont eux qui sont passés par le Nord, c'est ça ?

J.S.K. : Oui, mon grand-père est mort là-bas parce qu'il était asphyxié déjà par la guerre allemande qu'il y avait en Pologne. Puis après, un autre air c'était… L'air été plus vif peut-être là-bas, alors que dans le Nord il faisait peut-être… Mais il est mort, il est peut-être resté trois semaines, et il mort. Ils l'ont enterré là-bas, puis ils sont revenus ici dans le Sud. Dans le Sud, chez la fille […] Mariana. Mariana c'était les sœurs qui étaient ici en France déjà, avec les deux garçons. C'est elle qui l'a fait venir ici. Parce que ma grand-mère elle était seule avec deux fils. Mon père et son frère.

J.M. : et après la mort de ton grand-père paternel, ils sont venus rejoindre Mariana ?

J.S.K. : Rejoindre Mariana oui.

C'était en quelle année ? Vous avez une idée ?

J.S.K. : C'était peut-être la même année de quand ils sont partis : 1925, 1926… Oui ils ne sont pas restés trop longtemps là-bas. Ils ont juste enterré ce qu'il fallait pour le grand-père et ils sont revenus ici chez sa fille là. Ma grand-mère avec ses deux fils. […] En Pologne, je n'avais rien que des cousins d'un frère de mon père, le plus grand qui est resté en Pologne. Parce qu'il était déjà marié, il avait des enfants, et il est resté en Pologne. […] C'est le seul qui est resté en Pologne.

[Les métairies à Castelnaudary puis à Prunet, 1936-1938]

Pour revenir à la famille du côté de votre mère ?

J.S.K. : Ils étaient venus la même année […] que mon père, mais ils ne se connaissaient pas. Ils se sont connus ici parce que les Polonais avec les Polonais ils se liaient comme ça en France. Comme partout, des fois. […] Ils ne faisaient rien que le travail dans l'agriculture.

Les parents de vos deux parents ?

J.S.K. : Oui, tous les deux, l'un et l'autre.

Vous connaissiez leur statut ? Est-ce qu'ils étaient salariés ou propriétaire ?

J.S.K. : Ils n'étaient pas propriétaires, ils étaient métayers. Ils étaient chez un patron. Ils travaillaient la ferme. […] La plupart des Polonais, c'était comme parce qu'on a connu quelques familles ici en France, des Polonais. Ils travaillaient toujours la terre, chez un patron. Le patron il habitait dans le château, comme on le voit des fois et il avait des métairies par ci par là et c'est là qu'il faisait travailler les ouvriers, les Polonais. Les Polonais, ou n'importe qui. […] Il y avait de toute sorte. Moi j'ai beaucoup connu naguère les Espagnols. Des fois à la maison, ils venaient souper. Les Allemands aussi ils venaient. […]

Est-ce que vous savez comment ils ont trouvé ces métairies ?

J.S.K. : Par les Polonais, les uns les autres. Ils se parlaient comme ça des fois. Ils se racontaient, dans d'autres familles. Ils disaient « Oh tiens là, j'ai une place là-bas, une métairie où le patron veut quelqu'un pour travailler ». […] Parce qu'à un moment donné, mon père il a eu travaillé. Quand il avait 14 ans, il n'allait pas à l'école, en France. Il n'allait pas à l'école. Il savait parler mais il ne savait pas écrire en français. Il est allé travailler. De toutes façons, il fallait qu'il travaille. Il est allé travailler à un moment donné à Toulouse, dans une petite usine qui faisait des matelas avec des ressorts. Une toute petite usine. C'était un Polonais qui menait ça aussi.

C'était pendant ?..

J.S.K. : Pendant quelques années, il avait un travail là-bas. Puis après, il est parti chez sa sœur là, chez la Politovic, qui était venue plus tôt là, avec ses deux enfants de Pologne. Là, il a eu connu peut-être ma mère. Je ne sais pas, je ne peux pas te le dire. Parce que une fois, ils allaient au bar par ci par là. Ils faisaient des bals comme ça parfois les Polonais ou les Français. Ils se sont connus là-bas. Mon père avec ma mère. Ma mère elle avait je crois 18 ans ou 19 ans, et mon père il en avait 20, 21 ou 22.

Et c'était où ? Du côté de Castelnaudary ?

J.S.K. : C'était par là, dans ces alentours. Ils étaient toujours là, tu vois : Prudet, francarville… […]

Et la situation de vos parents au moment où ils se sont rencontrés, globalement ?

J.S.K. : Je ne sais pas trop là, comment ils se sont rencontrés.

[Le passage de ses parents par Toulouse, fin des années 1920, début 1930 : travail et rencontre]

Oui mais avant, votre père avait fini de travailler à cette fabrique de matelas…

J.S.K. : Oui […] et il avait connu ma mère déjà qu'il travaillait encore à Toulouse dans cette petite fabrique de matelas. Parce que là, il se sont je connus je crois. Parce qu'encore, ils se disputaient avec le patron. Le patron c'était un Polonais aussi et il n'était pas marié non plus. L'un et l'autre, ils voulaient ma mère. […] Là peut-être ils se sont rencontrés, parce j'ai entendu comme ma mère nous avez raconté que « toujours ils se disputaient pour moi. Et moi j'ai choisi ton père, tu vois. »

Et votre mère, elle faisait quoi à cette époque ?

J.S.K. : Elle était bonne, à Toulouse. À l'âge de 15 ans, une fois qu'elle a fini l'école. Je ne rappelle pas trop jusqu'à quelle année ils allaient à l'école à ce moment. Elle était bonne chez des riches à Toulouse. Comme il y avait des fois des riches. Ils avaient, je crois, un grand immeuble là, il y avait une cuisinière. Elle me racontait, des fois, que c'est elle qui lui a enseigné à faire la cuisine, à laver, à faire les soutien-gorge, à coudre.

[…] Elle vous a raconté comment elle a trouvé sa place ?

J.S.K. : Oui, elle me racontait qu'ils étaient gentils les patrons là. Ils lui donnaient des choses même pour s'habiller. Elle me disait qu'elle était bien là-bas, elle me disait qu'elle était mieux que chez ses parents. Avant, elle se reposait, elle pouvait.

Pourquoi elle était mieux que chez ses parents ?

J.S.K. : Je ne sais pas ! Parce que les parents, il fallait qu'ils travaillent, il fallait qu'ils soignent une sœur, deux sœurs. Ah là, elle était tranquille, elle n'avait pas besoin d'aider la mère.

Et elle a travaillé combien de temps à Toulouse ?

J.S.K. : Jusqu'à temps qu'elle se marie.

Ah donc ça fait trois ans à peu près ?

J.S.K. : Oui, trois ou quatre ans. En 1933, ils se sont mariés, et elle est née en 1913 alors elle avait 20 ans. […] Elle nous disait toujours qu'elle était bien là-bas. […]. Elle n'a jamais changé de patron, toujours sur les mêmes. Et la cuisinière qui leur faisait le manger parce que seulement ils étaient un peu riches peut-être. Elle faisait la cuisine, la cuisinière et elle l'aidait puis elle lui enseignait tout. C'est là qu'elle a appris beaucoup : à faire la cuisine, à faire des choses, à broder, à faire du tricot, tout ça. […] Ils avaient, un bonne, ils avaient elle, puis une cuisinière. Et elle, elle était bonne, elle aidait la cuisinière, elle servait. Elle servait ses patrons. […] Elle savait écrire quand même. Elle savait écrire et lire.

Du coup, elle n'a fait l'école qu'en France ?

J.S.K. : En France. Elle savait écrire le Polonais aussi.

J.M. : Est-ce qu'elle était déjà à l'école avant de partir en France ?

J.S.K. : Elle était en Pologne à l'école. Elle a fait les deux.

[Le mariage et le retour « à la terre » en 1933]

Et donc, après qu'elle ait rencontré votre père, ils auraient pris la décision de plutôt aller travailler dans…

J.S.K. : Oui, quand il se sont mariés ils ont eu l'intention de travailler la terre, mon père [sa décision].

C'est donc ça qui les a décidés ?

J.S.K. : Oui, ma mère l'a aidé à Castelnaudary. Je suis née dans une petite maison à côté de Castelnaudary. En 78, quand je suis revenue en France, en voyage, ma tante, qui y vivait encore m'y a amenée là-bas. La sœur de ma mère. […] À Lavaur, on allait vendre les œufs, tout ça, les poulets, élevés dans la ferme.

Quand ils ont aménagé, après leur mariage, c'était une métairie, leur propriété ?

J.S.K. : Non, non, non, ce n'était pas leur propriété. C'était une petite maison que les patrons les leur louée. Et eux, ils travaillaient la terre chez ce patron. C'était aussi une grande ferme, très grande. Elle me racontait des fois, qu'il y avait beaucoup d'ouvriers là-bas. Ils travaillent la terre aussi. […] Là on a déménagé, quand j'avais deux ans, car mon frère déjà il est né à Prunet, en 38. […].

Vous savez pourquoi ils sont partis de Castelnaudary ?

J.S.K. : Ils déménageaient comme ça. Quelque chose ne leur plaisait pas, que peut-être là-bas, ils seraient mieux. C'est comme ça. […]

Après Castelnaudary, vous avez vécu à Prunet…

J.S.K. : Oui, et là mon frère est né. Là, on avait une ferme. Et là, il y avait les Politowicz, la sœur de mon père. […] Elle habitait dans une ferme à côté, et nous de l'autre côté. C'est pour ça que l'on s'amusait avec les Politowicz. […] On aimait beaucoup la sœur de ma mère [de son père ?], celle la Mariana comme tu dis. Elle était très gentille, on l'aimait beaucoup, on s'amusait toujours avec ses enfants. […]

J.M. : A cette époque-là, tu avais rencontré Julie, ma grand-mère Massol ?

J.S.K. : Je la connaissais depuis que j'étais petite. […] On s'est élevés ensemble. Jusqu'à l'âge de 16 ou 17 ans.

J.M. : Du coup la décision de venir à Prunet, c'était pour rejoindre la famille ?

J.S.K. : Peut-être oui, peut-être non. Il me semble qu'ils voulaient être indépendants. […] et bien parce qu'il y avait une ferme libre.

[Le travail et la vie à la ferme]

Ils voulaient être indépendants, donc ce n'était plus une métairie ?

J.S.K. : Oui, et bien parce que le patron il lui a donné, enfin il ne lui a pas donné. Il a travaillé dans cette métairie et ce qu'ils élevaient, ils partageaient. Tu me donnes tant et tant et tant et le reste ce sera pour toi. C'est pour ça qu'il ne nous payait pas en argent. Il fallait que ma mère élève les poulets, les œufs, n'importe quoi, des cochons. Je pense tout ce qu'il y a dans la ferme. Et puis après ils vendaient ça. Ils avaient un peu d'argent pour acheter des habits, du pain etc. Et le reste, on l'avait.

J.M. : C'était ta mère qui s'occupait de vendre…

J.S.K. : Oui voilà. Des fois, j'y allais avec elle à Caraman et c'était un marché. Au marché de Caraman, on allait aussi à Lavaur. En vélo, on y allait. Enfin, un vélo, c'était déjà bien ! Les voitures, il n'y en avait pas.

Et donc vous parlez de votre mère […]. Une fois installés à Castelnaudary, et puis après quand vous êtes allés à Prunet, donc vous avez parlé du travail avec les volailles, mais vous saviez tout le travail qu'elle faisait dans l'exploitation ?

J.S.K. : Et bien oui ! Elle faisait et elle mettait les œufs, elle mettait les poules pour couver ses œufs. Elle avait des petits poulets, des petits canards, de tout ! Elle élevait et elle faisait ça toute seule.

Toute seule ?

J.S.K. : Oui, et bien oui. Avec l'aide de mon père, mais bon mon père il travaillait la terre quand même.

D'accord, donc lui il s'occupait plutôt des champs…

J.S.K. : Oui, des champs, parce qu'avant il n'y avait pas de tracteurs. Ça, c'est sûr.

Il faisait tout à la main ?

J.S.K. : Non, non, à la main non ! On ne peut pas dire que c'est à la main. C'était des bœufs. Les vaches c'était pour le travail plus léger et les bœufs c'était pour labourer, tout ça.

Et il faisait ça vraiment tout seul ?

J.S.K. : Euh, tout seul… On l'aidait, ma mère des fois elle l'aidait. Quand elle était libre, un peu. Après, elle était plus soutenue par ma grand-mère, par sa belle-mère. Parce que à ce moment, ma grand-mère, elle était, quand on ils sont partis du Nord, chez ton arrière-grand-mère. C'est la Mariana, ah je peux dire le nom. Puis on est partis à Castelnaudary et c'est elle qui avait la grand-mère, celle qui est enterrée à Francarville, Michelina. C'est chez elle [Mariana] qu'elle était. Puis après, quand ma mère elle avait, je crois Charlotte, le troisième enfant. La grand-mère elle était un peu fatiguée chez Mariana parque qu'elle avait beaucoup d'enfants là-bas et elle la faisait un peu, beaucoup travailler. Ton oncle, l'oncle il n'était pas trop gentil avec sa grand-mère…

Ils faisaient travailler votre grand-mère ?

J.S.K. : Michelina, c'est ma grand-mère. Oui ils faisaient… pour les enfants. Il y avait beaucoup d'enfants là-bas. Chaque année, il y avait un enfant… […] Il fallait qu'elle fasse à manger tout ça. Des fois, elle était un peu fatiguée. Comme mon père, il était aussi tout seul, elle le lui disait à mon père, qu'elle était déjà fatiguée. Il l'a prise. Quand mon frère devait naître, il l'a prise chez nous, avec lui, à Caraman. Et elle a vécu avec nous jusqu'à la mort. C'est pour ça qu'elle est enterrée à Francarville, parce qu'elle était toujours avec nous. […] C'est comme ça que j'ai rencontré une camarade de classe, de l'école scolaire ! Tu te rends compte. Quand je rentrais en France, j'allais toujours sur la tombe de notre grand-mère, car c'était notre préférée, notre préférée mamie. Puis cette femme elle nous observait avec son mari. […] C'était l'an dernier ! […] Elle me dit : « C'est vous qui suspendez le chapelet comme ça ». Je lui dis oui. Chaque fois que je viens, je lui laisse le chapelet. […] Ah tu ne connais pas le chapelet ?

[La religion]

J'en ai entendu parlé… […]

J.S.K. : Parce que la Pologne, c'est un peuple très religieux. Catholique, comme on dit, beaucoup. Quand je vais que à la messe, des fois, ici, je regarde, j'observe. Et bien, il n'y a pas beaucoup de monde dans l'église. Mais là-bas ! C'est bondé !

D'ailleurs, par rapport à la religion… […] Car je crois que dans les cités ouvrières, il existait des messes en polonais. Je ne sais pas si vous…

J.S.K. : A Toulouse, là, non. Plutôt à côté de Paris par là. Plutôt là-bas, il y a les colonies polonaises, comme vous dites. Là oui. Mais là, à côté de Toulouse, il n'y avait pas ça. On allait à la messe, j'ai fait la communion en France.

J.M. : Tu as fait le catéchisme.

J.S.K. : Et bien oui ! Robert aussi il a fait la communion ici, mon frère.

Et du coup, vos parents étaient très croyants ?

J.S.K. : Ils étaient croyants mais ils n'allaient pas à la messe comme ils font, comme ta grand-mère [Julie Massol] allait à la messe et tout ça. Non, croyants mais pas pratiquants.

[L'école et l'aide des enfants dans la ferme]

[…] Je reviens un peu à la vie ans l'exploitation. Pourriez-vous décrire comment la vie s'y passait ? Quelle place occupait votre mère ? Votre père ? Et vous ?

J.S.K. : On allait à l'école comme tous les enfants. On allait à l'école à Prunet. À travers les champs, naturellement, parce que nous n'avions pas les moyens d'y aller autrement. […] On traversait les champs ! C'était plus court. Quand il pleuvait, il fallait faire le tour. Quand il ne pleuvait pas, on passait dans les champs. Puis on allait au catéchisme. Je me rappelle qu'avec ma mamie, celle qui est enterrée à Francarville, on allait à la messe aussi. Le dimanche, elle nous amenait à la messe. On allait au catéchisme. On faisait ce qu'ils nous disaient les parents, on aidait les parents à la maison.

Vous les aidiez pour quoi ?

J.S.K. : Oui, à faire le ménage, garder les enfants, des fois, pace qu'il y avait des enfants ici, plus jeunes encore. Ça se passait bien comme ça. On mangeait ensemble. Des fois, ils venaient nous voir les copains, des Polonais, comme ça. Ils se réunissaient aussi, comme ça, pour parler un peu. Puis c'est tout.

Et votre mère, vu qu'elle a appris, […] elle a eu une formation de domestique. Mais du coup, elle devait, quand elle travaillait dans l'exploitation, elle devait aussi faire tout le travail ménager, ou c'était un peu réparti ? Vous l'aidiez ?

J.S.K. : Oui, oui. Elle savait tout faire. Elle savait tout faire. Je me rappelle que c'était toujours bien à la maison ; il y avait des quoi manger, il y avait de quoi s'habiller. C'était pas riche, mais c'était bien.

Et vous, vous l'aidiez ?

J.S.K. : Et bien oui ! Il fallait aider ! Avec mon père… il était un peu sévère.

Il était sévère ?

J.S.K. : Il était sévère oui. Il ne nous laissait pas faire ce qu'on voulait. Fallait faire ce que lui il voulait. Il fallait faire le travail, et après, aller s'amuser. D'abord aider maman, et après s'amuser.

Tous vos frères et sœurs, filles et garçons confondus ?

J.S.K. : Oui, tous, tous, tous. Il ne fallait pas roder comme ça. La vie ce n'était pas pareil pour les jeunes que pour maintenant. Mais c'était bien, on n'était pas malheureux. On était pauvre mais on n'était pas malheureux. On avait de manger et c'était déjà !.. On s'amusait comme tous les enfants. […]

[La volière de sa mère et les ventes au marché]

Et du coup, votre mère par rapport à l'élevage de volailles, elle a commencé dès le début à Castelnaudary ?

J.S.K. : Ah non, à Castelnaudary, non. Elle a commencé rien qu'à Prunet, quand ils étaient dans la ferme. Il leur a loué cette ferme. Il fallait tant et tant lui donner, ce qu'il voulait lui et le reste, ils se le gardaient. […] Moi, j'avais à peine trois ans. […] C'est à Prunet qu'elle a commencé à élever la volaille. Elle allait au marché, elle vendait pour avoir quelques sous pour acheter des habits, quelque chose. Parce qu'ils ne payaient pas en argent, les patrons. Ce que tu cultivais, ils te le donnaient. On se débrouillait.

Au marché, vous l'accompagniez ?

J.S.K. : Oui, souvent je l'accompagnais. Quand je n'allais pas à l'école, je l'accompagnais. Le mercredi, je crois que l'on n'allait pas à l'école, non plus, c'était toujours pareil maintenant.

J.M. : tu as dit que vous vous êtes installés à Prunet, deux ans après ta naissance, c'est ça ?

J.S.K. : Et bien oui, parce que Robert, il est né déjà à Prunet. On a deux ans de différence, juste. […] Oh, ils sont restés 4 ou 5 ans là-bas, à Castelnaudary, dans la petite maison. Et ça fait plaisir de revoir une maison, là où on est né, après tant d'années.

[Le déclenchement de la guerre puis le retour en Pologne, 1939-années 1950]

Peut-être des questions plus contextuelles, […], le déclenchement de la guerre en 39, ça a eu un impact sur votre vie ?

J.S.K. : Oui, là il y a eu quelque chose comme ça, c'est pour ça que les Polonais cherchaient du travail, entre 39 et 40, quelque chose comme ça.

J.M. : Parce que la Pologne a été envahie. […]

J.S.K. : Je vais demander à ton grand-père car il connaît mieux que moi. […] Oui, [mot polonais], c'était les Allemands. On était sous leurs ordres. Puis après, il y a eu une révolution, on était libre, parce qu'ils les ont foutus… je ne sais pas. […] Il y a eu le ménage là. […]

J.M. : et en 40, est-ce qu'il y a eu un changement de situation ?

J.S.K. : […] Non, ça n'a pas changé parce que tu vois, après, ils voulaient que l'on revienne en Pologne. […] Le Consul, il venait souvent là, à B ?,

Ça duré longtemps avant que vous ne rentriez ? Vous entendiez souvent cette propagande, ou vous avez décidé assez rapidement ? […] Elle a commencé quand cette propagande ?

J.S.K. : En 52… Ils commençaient la propagande parce qu'ils… il lisait les journaux polonais, mon père. D'où il avait ces journaux, je ne sais pas, c'est du consul qui lui amenait ça. C'était marqué « Revenez les Polonais en Pologne, il y a du travail, vous aurez tout, c'est différent ». Des promesses, comme toujours.

Et du coup à votre retour en Pologne, il y avait vraiment du travail ?

J.S.K. : Et bien, oui, il avait du travail. Il a travaillé oui.

Donc votre retour n'a finalement pas été si compliqué ?

J.S.K. : Non, non, il n'était pas compliqué non. Non, du tout. Mon père, il a eu du travail de suite. Ma mère non, elle était à la maison. Puis après, elle a travaillé un petit peu dans le jardinage, par là. Parce que ma sœur, elle n'avait que 4 ans, la plus jeune. Elle était toute petite encore. […] Une fois qu'on est venu en Pologne, mon père il a regretté quelques jours. Parce que ce n'était ce qu'ils disaient ça, ce qu'ils disaient dans les journaux. C'était pas ça. […] La réalité c'est qu'ils promettaient. Ils n'ont pas fait ça, ce qu'ils disaient. Mais enfin bon, on s'est débrouillé quand même. Mais il me semble qu'au début, il regrettait, hein. Enfin…

Oui, il ne pouvait pas savoir…

J.S.K. : Oui, il ne pouvait pas savoir.

Mais il y avait quels types de difficultés quand vous êtes revenus ? […]

J.S.K. : Et bien vivre dans un pays comme ça. Partir de la France, qu'on était déjà assez grands pour travailler, on avait tout ce qu'il fallait, là-bas. Il fallait recommencer à zéro. Tout réinstaller, tout.

J.M. : Déjà, tu m'avais parlé, au niveau de la langue. Parce que ce qu'elle m'a raconté hier c'est que, chez vous, en France, à la maison, vous parliez polonais. Mais ce n'était pas… c'était une sorte de dialectique rural, une sorte de patois de polonais. Et donc mamie m'a expliqué que quand ils sont revenus en Pologne, ses camarades, se moquaient un peu…

J.S.K. : Ils se moquaient de nous parce qu'on ne parlait pas comme eux. On parlait le Polonais, et bien oui, on le parlait, mais alors ce n'était pas le polonais qui se parlait. Ils le savaient que ce n'était pas le vrai polonais qu'on parlait.

J.M. : Vous avez dû réapprendre le polonais.

J.S.K. : Et oui ! Surtout mes sœurs, les plus jeunes. Il fallait qu'ils apprennent au début, comme tes frères, ton frère et ta sœur.

Et le décalage était si grand entre le polonais que vous parliez et le polonais ?

J.S.K. : Et bien oui ! Ce n'était pas les mots qu'il fallait employer. On se comprenait, mais ce n'était pas ça. […]

J.M. : Une fois rentrés en Pologne, pour tes parents, c'était difficile de retrouver du travail ?

J.S.K. : Ah non, mon père il a eu de suite du travail. Dans le port, il est allé travailler dans le port.

Et votre mère, elle a attendu, vous avez dit…

J.S.K. : Ah non, elle, elle était à la maison. […] Elle avait les enfants quand même, 4 ans, la plus jeune, c'était 4 ans. Il fallait s'occuper de l'école, tout ça. Je l'aidais, parce que c'était un peu dur pour le polonais, reprendre l'école polonaise.

J.M. : Et toi, tu devais travailler ?

J.S.K. : Et moi je suis allée travailler, j'avais le métier déjà. J'avais un diplôme d'ici, de France, alors il fallait que j'aille travailler, de suite.

J.M. : C'était valable en Pologne ?

J.S.K. : Ah oui. C'était valable. C'était encore plus haut. C'était encore plus haut parce que j'avais le diplôme d'ici.

J.M. : Et ce que tu gagnais…

J.S.K. : Il fallait que je le donne à mes parents. On n'était pas malheureux non. Au début, c'était dur, sûrement. […] S'installer à nouveau, refaire, sa vie, acheter çà, acheter là, petit à petit.

Et vous aviez encore de la famille en Pologne quand vous êtes revenus ?

J.S.K. : Et bien on avait l'aîné du frère de mon père. Mais on ne le connaissait pas. On est allé le voir quand même. On s'est présenté, bon ils étaient contents mais ils étaient aussi pauvres que nous pour qu'ils nous aident. Et petit à petit, on est revenu. […]

[Retour sur le départ dans les années 1920]

On revient vraiment dans les années 1920, mais m'aviez dit que vous ne saviez pas trop comment ils sont venus en France, s'ils ont pris le train ou le bateau…

J.S.K. : Oh, le bateau, sûrement pas. Plutôt le train.

Vous saviez si c'était quelque chose d'organisé ou s'ils sont venus par eux-mêmes, qu'ils ont tout organisé ?

J.S.K. : Je ne sais pas, eux-mêmes. Eux-mêmes, ils sont venus.

D'accord, donc ils ne sont pas passés par des agences de placement ou …

J.S.K. : Non, non, non. Je crois que non. C'était par l'intermédiaire de sa fille aînée, qu'elle était déjà en France. C'est elle qui les a fait venir. Mais qui est-ce qui a fait le trajet, je ne peux pas te le dire. Peut-être c'est eux. Elle, sûrement pas parce qu'elle avait aussi des enfants. […] Mariana, la fille de Michelina. […]

[Retour sur sa mère]

Je vais revenir sur votre vie à Castelnaudary, puis à Prunet. Toujours des questions par rapport à votre mère. J'ai oublié de vous demander si vous saviez comment elle se sentait dans l'exploitation. […]

J.M. : Est-ce qu'elle était heureuse ? […]

J.S.K. : Dans son ménage ?

Oui, dans sa vie, dans son ménage aussi…

J.S.K. : Oui, elle était heureuse. Elle ne souffrait jamais, comment on dit, elle ne se plaignait jamais. Elle élevait ses enfants, elle avait son travail, elle élevait ses poules, elle couvait les œufs, élever les poules. […] Elle était satisfaite de sa vie.

J.M. : Tu m'avais dit, justement quand vous êtes revenus en Pologne, là elle était…

J.S.K. : Là, elle était un peu, oui… Elle était un peu…

Elle aurait préféré rester en France ?

J.S.K. : Elle aurait préféré rester en France oui. D'ailleurs, mon père aussi après il regrettait, mais c'était trop tard. […]

Elle avait son mot à dire ?

J.S.K. : Euh, là elle était jamais. Non, elle ne disait jamais non à mon père, quand même. Quand il disait quelque chose, il fallait faire ce qui lui il disait. Il était plutôt rude comme ça. Il n'était pas méchant, non, mais il n'était pas… c'est lui qui commandait.

Mais peut-être que votre mère elle arrivait quand même à l'influencer ?

J.S.K. : Oui ! Oui, oui. On devait déjà partir plus tôt. En 1950, on devait partir.

Elle a réussi à reculer…

J.S.K. : Mais parce qu'elle était enceinte. Elle était enceinte et juste elle a accouché, et on a retardé encore. C'est dommage qu'elle n'était pas encore pour la huitième [fois] enceinte hein ! Comme ça, on aurait retardé encore.

[Les accouchements]

J.M. : Peut-être justement, par rapport à ça, raconte lui ta naissance.

J.S.K. : Ma naissance…

J.M. : Oui tu m'avais raconté qu'un jour, je crois que c'était un ami de votre famille qui était venu…

J.S.K. : Ah oui ! Quand je suis née à Castelnaudary, dans la petite maison, là ! Oui, elle était toute seule parce que mon père, bon, il allait chez les copains à C ?, il jouait aux cartes. […] Alors elle était déjà prête à accoucher, alors mon père il est parti. […] Elle lui a dit « tu reviens plus tôt ». Mais seulement, je suis sortie plus tôt ! Alors, je suis née plus tôt, et elle était toute seule.

Et comment elle a fait ?

J.S.K. : Toute seule, elle a fait ça. Elle a accouché toute seule. Il paraît que j'étais tellement sage, je suis sortie toute seule sans rien, sans rien. Elle a coupé, le […] cordon. Et puis elle a touché là, et puis elle était couchée là. C'est normal, elle était fatiguée ! Un copain comme ça, un petit Polonais aussi. Il venait très souvent chez nous, ce copain là. Ils s'aimaient bien avec mon père et ma mère. Il est venu, il tapait à la porte et personne ne lui ouvrait. Puis il ouvre tout seul et il regarde : « Qu'est-ce que tu fais dans le lit à cette heure-là ? Fainéante, lève-toi ! » Ah elle dit : « Non, je suis malade. ». « Comment tu es malade ?! Tu n'es jamais malade. Allez, lève-toi !». « Regarde ce que j'ai »… « Aaaah ! ». Bon, c'était moi. Je suis née toute seule.

J.M. : Tu disais qu'il avait dit apparemment « Pourquoi tu t'occupes pas des canards ? »

J.S.K. : Oui ! « Tu t'occupes pas des canards, comme ça. Ils ont faim. ». « Oui et bien je ne peux pas me lever, je suis malade. » « Comment tu es malade ?! ». Et elle montre ce qu'elle a. Je suis née comme ça, toute seule.

Et elle a quand même fait appel à un médecin après, non ?

J.S.K. : Oui, après, elle est venue la sage-femme. […] Il paraît qu'elle me lavait dans le bol, la sage-femme. Elle a mis de l'eau dans le bol, et elle me lavait ça, comme ça. C'est pour ça que je n'aime pas l'eau. Ça m'est resté. Comme ça, c'est ce que ma mère m'a raconté.

J.M. : Et pour les autres accouchements de ta mère ?

J.S.K. : C'est ma grand-mère qui l'avait. Elle faisait tout. […] Toujours à la maison.

Elle était sage-femme ?

J.S.K. : Non. Non. C'est la mamie, celle qui est à Francarville. Michelina. […]

Elle accouchait sans…

J.S.K. : Sans sage-femme, sans rien. Sans médecin, sans rien. C'était comme ça. C'était comme ça avant. Ils faisaient comme ça sûrement. […] Bon je ne sais pas en ville. […] Il n'y avait pas de complications ni rien, alors. S'il y avait des complications, peut-être il fallait faire venir le médecin. Mais comme ça, non. Normal. Ils allaient à la mairie inscrire.

C'était donc Michelina qui accouchait votre mère…

J.S.K. : Oui. Seulement, moi, j'étais toute seule quand elle a accouché.

Et elle avait appris comment ? Ça s'apprend d'accoucher quelqu'un, non ?

J.S.K. : Ah, je ne sais pas. Ça, je ne peux pas te le dire. […]

J.M. : Et quand elle était avec tes sœurs les plus jeunes, est-ce que tu assistais à l'accouchement ?

J.S.K. : Non. Ça, c'était défendu de regarder ça. Avant, c'était comme ça.

Il n'y avait que la grand-mère qui avait le droit ?

J.S.K. : Oui, il n'y avait que la grand-mère. Ni le papa, il ne pouvait pas non plus. Oui, même chez nous en Pologne, maintenant, c'est comme ça. Mais avant, c'était comme ça aussi. Le papa il n'assistait pas à l'accouchement de sa femme. […] Il ne fallait pas qu'il voit ça. Maintenant, si, maintenant, c'est bon.

[…] J'ai eu la sensation, quand j'ai essayé de parler d'accouchement avec ma grand-mère, j'ai remarqué qu'on avait tendance à cacher les douleurs de l'accouchement, pour ne pas dissuader les petites-filles après, d'avoir des enfants. Vous l'avez ressenti pareil ?

J.S.K. : Ah oui, oui. Oui, c'est comme ça.

Pour ne pas qu'on voit que…

J.S.K. : Que ça souffre comme ça. Oui, oui, oui. Ça s'oublie vite ! Ça s'oublie vite. […] Mais enfin, il faut y passer. Il ne faut pas avoir peur.

[Les vêtements]

[…] J'aurais bien aimé savoir aussi, votre père et votre mère, chacun les rôles qu'ils ont joué dans votre éducation. Ce que votre mère vous a appris, ce que votre père vous a appris.

J.S.K. : Non, j'ai suivi l'école scolaire. En allant à l'école à Toulouse.

Mais votre éducation de manière beaucoup plus large, pas seulement l'instruction…

J.S.K. : Et bien, non. Ils m'ont montré ce qu'il fallait. […] Oui, à la ferme, il fallait l'aider. Même les bœufs là, c'était des bœufs et des vaches avant quand ils travaillaient la terre. Il fallait les mener, il fallait les garder. […] Je savais raccommoder tout ça, les chaussettes.

J.M. : Elle t'a appris ?

J.S.K. : Oui. J'étais intéressée à ça. Comme avant, j'étais déjà dans la couture.

J.M. : Il y a une question où tu demandes si elle a des occupations.

J.S.K. : Elle avait pas, c'est sûr… Avec 7 enfants.

J.M. : Il y avait juste la couture tu m'as dit.

J.S.K. : La couture, le tricotage. […]

Pour réparer les habits des enfants ?

J.S.K. : Oui, voilà. On lui en donnait beaucoup des choses. Comme maintenant, ils se passent les habits les jeunes parfois. Mas là, ça se faisait aussi avant. […] Quand il y avait beaucoup d'enfants, ceux qui étaient un peu plus riches. Quand ils avaient plus d'argent, les habits, ils les donnaient. Au lieu de le jeter par là, ils le donnaient. On avait des choses comme ça aussi, beaucoup de choses comme ça aussi. C'est pour ça que des fois, on était bien habillé, ils nous jalousaient à l'école. C'était des choses qu'on nous avait donné.

[La cuisine]

Et aussi, vous me parliez de la cuisinière de Toulouse…

J.S.K. : Oui, oui, elle a beaucoup appris. La cuisine française, je vous parle.

Et elle faisait aussi de la cuisine polonaise à la maison ?

J.S.K. : Non, non. […] et bien oui, parce que depuis enfants, ils étaient en France. Ils ont appris la cuisine française. Nous on a appris la cuisine polonaise quand on est revenu. […]

[Retour sur les années 1950, le chemin de retour, la réinstallation en Pologne]

J.M. : Tu ne pensais pas un jour que tu irais en Pologne ?

J.S.K. : Non, non, non.

Le gouvernement communiste a beaucoup joué dans votre retour finalement…

J.S.K. : Oui, puis ils promettaient des choses qu'ils n'ont pas réalisées. Ce qu'ils disaient… Mais enfin, on s'est débrouillé quand même. On n'a pas pu avoir le droit de revenir parce que…

Vous auriez aimé revenir et vous…

J.S.K. : Je ne sais pas, mon père… On n'en a jamais parlé. Ça c'est sûr, à le voir toujours comme ça. Avant qu'il était souriant et après il était pas trop souriant. Seulement il regrettait. Quand il discutait avec des amis […] en Pologne, ils sont revenus aussi, et bien il dit, il le disait, des fois on l'écoutait comme ça. Il regrette, mais c'est fini. Pauvre, je ne peux pas revenir parce que… je suis venue, je suis venue. Je reste.

J.M. : Vincent Kiatkowsky, donc le père, est mort en 68. Et Jeanne, donc sa mère, elle est morte en 2006.

J.S.K. : Je l'avais amenée en France.

Et ça lui a fait quoi de revenir en France ?

J.S.K. : Ça lui a fait plaisir. On est resté deux mois je pense. Il fallait avoir le visa encore. Oui, elle était contente.

Vous êtes allés voir…

J.S.K. : Le cousin Kiatkowsky. Ce lui qui est venu. Son père qui est venu avec mon père. […]

J.M. : Quand vous êtes revenus en Pologne, vous êtes revenus directement à Csezin ?

J.S.K. : Oui, directement.

Violeta Massol : Tu as raconté que tu t'es fait volée à la frontière ?

J.S.K. : […] Oui, quand nous sommes partis en Pologne, ils nous ont cambriolés.

V.M. : Toutes les valises…

J.S.K. : Oui tout ce qu'on avait pris. On nous a donné des habits comme ça un peu chauds, des tricots, des chaussures assez chaudes. Pour la Pologne, parce que France-Pologne, il y avait une différence avant. Maintenant, c'est à peu près pareil, mais enfin. Avant, c'était plus froid. Ici, il fait plus chaud. Les douaniers ! À la frontière.

Française ?

J.S.K. : Non, non, pas français. Les Allemands, à la frontière polonaise. Avant c'était un autre.

J.M. : La RDA ?

J.S.K. : Oui.

Donc des douaniers de la RDA vous ont volés ?

J.S.K. : Oui, oui. Là, on a fait des enquêtes. Mais, tu peux y aller !

Du coup, vous êtes vraiment arrivés sans rien en Pologne…

J.S.K. : Oui. Sans rien. Rien de chaud, ni rien.

V.M. : Mais à la maison, quand vous êtes arrivés à la maison, la maison des grand-mères, la maison familiale, ce sont des Allemands qui habitaient avant dans cette maison. Et après…

J.S.K. : Oui mais pendant la Guerre, c'était…

V.M. : Non après la Guerre, après la Guerre. Il y a les Allemands qui habitaient dans cette maison. Alors ils ont même cassé le carrelage pour le prendre avec. La maison, elle était dévastée.

J.S.K. : Parce que c'était à eux.

J.M. : Quand vous êtes arrivés à Csezin, vous êtes directement allés dans la maison ?

J.S.K. : Ah non, non. On est resté dans une maison trois mois, dans une maison exprès comme ça.

Qui accueillait les immigrés ?

J.S.K. : Oui voilà. Ceux qui revenaient toujours de la France ou de n'importe quel pays, ils avaient une grande maison comme ça. On était là-bas tous ensemble. On nous donnait à manger. On n'était pas […]

Jusqu'à ce qu'on ait une maison.

Vous étiez bien assistés ? Vous aviez de quoi manger ? De quoi dormir ?

J.S.K. : Oui. Et on ne payait pas. On avait tout pour rien. Puis après, jusqu'à temps qu'ils nous cherchaient quelque chose pour s'installer.

C'est eux qui vous ont cherché un endroit ?

J.S.K. : Ah oui, c'est eux, c'est le gouvernement. Le gouvernement qui était avant, le communisme.

J.M. : Vous vous êtes installés dans la maison où tu habitais avant ?

J.S.K. : Oui. C'était la même maison. On avait deux maisons à choisir. Ou celle-là, ou un autre proche de Csezin. Une petite maison après Csezin. Mais mon père a choisi celle-là. Et puis on reste là, puis c'est tout. […] Après, il y avait plus le communisme. La maison, on l'a achetée. Au début c'était pas à nous la maison, on était colocataires. Comme tout le monde.

J.M. : Vous l'avez achetée dans les années 90 ? Après, la chute de l'URSS ?

J.S.K. : Peut-être avant.

V.M. : Non, après 82, quand il y avait Solidarnösk qui est rentré. On pouvait racheter, et avoir la maison pour nous.

J.S.K. : On a été privilégiés. On était les premiers, comme on habitait déjà la maison depuis déjà quelques années, on avait moins à payer. […]

Entretien avec Julie Massol née Politowicz à Pechbonieu le 30 avril 1930 en présence de son petit-fils Julien Massol, le 20 juin 2018

[Le Pas-de-Calais, le travail au château et dans les mines, la décision de partir]

Julien Massol [puis P.F. pour petit-fils] : Elle veut savoir sur ton enfance.

Julie Massol [puis J.M.] : Je suis née à Pechbonnieu dans la Haute-Garonne. J'étais la sixième ! Parce que nous sommes nombreux. [Montre le papier avec ses frères et sœurs]

Donc vous êtes la sixième, et vos parents avaient 11 enfants ?

J. M. : 11 enfants, oui. […] Parce qu'il en manque un. Un cheval il a tué un de mes petits frères, Jean. Mais enfin, depuis, il y a eu d'autres décès dans la famille. Mon frère aîné est mort, Édouard, Stanislas, Léon, Stephan, François est toujours en vie, puis moi, puis il y a Jean-Edmond, Edmond quoi. Et puis Janine, elle est décédée, ma sœur, il n'y a pas longtemps. Et alors il y a Hélène, Félicie et Claude, encore.

P.F. : Et Jeannot, il est mort à quel âge ?

J.M. : Oh, il galopait. C'est d'ailleurs pour ça, il était tellement dégourdi. Il devait avoir deux ans, trois ans. Avec L Lafage [?] ils étaient. Ils étaient fermiers, parce que mon père a fait plusieurs métiers, je ne sais pas si je vous l'ai dit. Quand ils étaient au Pas-de-Calais, après ils ne sont pas restés là, ils ont cherché le travail. […] Je ne sais pas à quel endroit ils sont allés. Mais ils faisaient l'élevage des chevaux. Ils faisaient même, comment on l'appelle, l'entier […] les étalons, voilà. Et alors mon père, il s'occupait de ces étalons, alors il paraît, mais c'est pas évident, et il n'en avait pas l'habitude. Et toujours, et ils étaient nombreux dans ce château, toujours il arrivait un accident et en plus, ma mère avec les deux enfants qu'elle avait, le propriétaire, puisqu'il les logeait, il a dit à ma mère, il faut qu'elle s'occupe, enfin qu'elle porte les choses et ils avaient l'élevage des cochons, enfin il fallait porter la nourriture. Ma mère il fallait qu'elle fasse ça et quand il y avait les petits. Alors il a engagé une jeune fille pour faire le travail. […] Pour garder les enfants du temps qu'elle, elle travaillait. Ça faisait le complément de la nourriture, enfin de la nourriture, du logement. Et elle, elle travaillait. Alors elle était désolée ! Parce qu'elle disait qu'on vivait bien, qu'on était tranquille en Pologne. Elle, elle était malheureuse d'être venue parce qu'elle était heureuse en Pologne.

P.F. : Parce qu'en Pologne, elle ne travaillait pas, c'est ça ?

J.M. : Elle ne travaillait pas, non. Elle a travaillé, mais quand elle s'est mariée, c'était suffisant ce qu'ils avaient. Et alors, là, à partir de cet endroit, ils n'étaient pas… La jeune fille qui gardait mon frère aîné… Ils avaient un poêle dans la maison et même il l'approchait, il a eu une brûlure à la cuisse énorme. Mais enfin bref sur ça, et alors ils n'ont pas voulu rester parce qu'elle se fatiguait ma mère, elle laissait ses petits à cette jeune fille, tout ça. Et mon père il a trouvé le chose d'aller travailler dans les mines de charbon.

Alors, ils sont arrivés dans le Nord, ils ont travaillé dans ce château et après ils sont dons restés dans le Nord pour aller travailler dans les mines…

J.M. : Oui, en partant de ces choses, les chevaux, là. Ils partaient dans le Nord. […] Et je ne sais pas où c'était au juste. Et c'est tout à fait, quand même au nom de la France ! Et alors là, c'est ce qu'elle me disait, ma mère. Elle me disait « mais… tout le temps, dans la mine, il y a des gens ils… ». Les hommes ils se tuaient, parce que ce n'était pas élagué, ce n'était pas fait comme il faut. C'était dangereux, et

même à ce moment-là, une mine à un autre endroit, tous les hommes ont perdu la vie ! Ça s'est écroulé… Et alors ma mère, ma mère elle en a eu un peu peur. On ne peut pas vivre comme ça ! C'est pas vrai.

Votre père qui était mineur… c'est votre mère, c'est elle qui a eu l'idée de partir ?

J.M. : Le soucis qu'il va arriver quelque chose et voilà. Comme ici, dans une famille. Alors, ils ont dit, on va partir dans le Midi de la France, donc ils sont venus parmi nous, Pechbonieu où moi je suis née à Pechbonieu. Et surtout travailler la terre, comme métayer.

[La mort du petit frère]

Et est-ce que vous savez comment ils ont trouvé la métairie ?

J.M. : Tout le temps, il y avait quelqu'un. On s'occupait des étrangers. Il fallait d'ailleurs. Mes parents n'étaient pas en France sans… il fallait qu'ils aillent chaque fois, quand on était Polonais, il fallait qu'il aille chaque mois à la gendarmerie signer sa présence. Comme ça, ça se passait à l'époque. Et alors là, ils ont travaillé la terre. Ça leur plaisait, c'était bien. Puis ma mère elle était habituée, le grand-père, enfin, il travaillait dans les champs, tout ça, il était habitué. Et alors, ils ont pris, en D.Lafage ?, ils ont pris une ferme à moitié, métayer ça s'appelle. Et ils travaillent… C'est là que le petit frère, le cheval l'avait tué. Parce qu'ils avaient un cheval, pour se déplacer. Ils n'avaient pas la voiture. Ce cheval était pacifique, très pacifique mais… Ils l'attachaient sur une chaîne, dans le près. Et… si ça vous intéresse, je le raconte ! […] Et alors, ils l'ont attaché, mais le petit frère, de tout temps, vraiment quelqu'un… c'était incroyable un enfant comme ça. Il fallait qu'il mette des portiques qui s'ouvrent pas pour qu'il n'aille pas aux vaches. Il montait sur les chaises, il ouvrait. Jusqu'à faire… ils avaient des cochons, après ils étaient dans leur droit, ils étaient à moitié dans ce truc [parle du mi-fruit]. Il l'avait ouvert, et la truie qui avait des petits, on appelle ça une truie, qui avait des petits, quand elle a vu qu'il arrivait… Il était toujours là, il ne se salissait pas. Il était habillé de blanc, et alors elle l'a pris la truie, par le vêtement et elle le balançait. Ma mère me racontait ça, et lui il riait aux éclats. Pour dire comment il était cet enfant. Et s'il s'échappait de la maison, qu'ils étaient en train de traire les vaches, tout ça, et bien toujours il allait aux vaches, aux pieds ! Et il fallait qu'ils le surveillent. Et alors là, quand je vous dit qu'il a été tué, c'est que mes grands frères, un peu loin, ils gardaient les vaches, on ne fermait pas les clôtures. Mais ils passaient à l'endroit où le cheval était en train de brouter, en train de manger. Et il est passé tellement à coté, et il lui a donné un coup de pied. Il l'a tué.

C'était votre petit frère ?

J.M. : Oui, c'était mon petit frère. Quoique encore, tellement, quand ils faisaient un enterrement, je vois parce qu'il y avait des jeunes filles avec un manteau, elles voulaient me prendre et moi je n'ai pas voulu. Et je me souviens que ma mère, elle mettait tout dans la cuisinière, elle brûlait les vêtements. Et puis toujours, ils racontaient que, la veille, que le cheval l'avait tué, qu'il était allé au lit dans tous les frères et il les chahutait. Ils ne pouvaient pas dormir, enfin… Ils racontaient ce truc. Mais il était vraiment, il paraît… Il passait quelque part, il y avait des fruits qui n'étaient pas mûrs, mais il en voulait. Il était toujours… incroyable je crois, ce petit frère. Je me rappelle du lieu, parce qu'ils étaient à l'école, mes frères, moi j'étais petite. Et bien, quand ma mère a préparé le repas pour midi, il fallait que j'aille à un pot, à D. Lafage, j'allais jusque là, un peu loin de la maison… mais j'étais petite. Et puis mes frères venaient pour prendre sa gamelle, que l'on appelait. Et ils allaient, oh, parmi les métayers, tous les malheurs qui se passaient… Ma mère, elle n'arrêtait pas de pleurer. Oui, tous, c'était affreux. Et tellement qu'elle ne passait pas un jour, et je me rappelle, je me souviens de ça. Il y avait une voisine, un dame âgée, et alors elle lui en parlait, toujours elle lui pleurait. Oui, elle lui dit c'est triste. Puis un beau jour, elle lui dit « Mariane, ça suffit ! Il ne vous faut plus pleurer. Vous le faites souffrir à votre fils ! » Elle l'a secouée et elle lui a dit ça. Cette personne, elle lui a dit qu'il ne fallait pas qu'elle pleure, que maintenant, il est au ciel, donc elle le fait souffrir. Et ça, ça l'a marquée à ma mère et elle s'est arrêtée. Elle s'est reprise. Elle s'est reprise et voilà. Et il y avait ce frère, inoubliable, ils n'ont jamais oublié. Et de cette ferme, après, ils n'étaient plus métayers, ils ont pris en fermage. C'est-à-dire, à l'époque, il y avait des fermes, il y avait un patron. Il exigeait ça et ça et après tout le reste, il y avait du

bétail, il y avait de tout, mais ce qui venait, ça profitait à ceux qui travaillaient. Il suffisait qu'ils paient le fermage. Mais après, tout le reste ça marchait bien. Là, ils sont restés très longtemps.

[La naturalisation]

Mes frères se sont mariés, la vie a continué comme ça, sans jamais repartir et même là, ils ont dit « ce n'est pas une vie d'aller à la gendarmerie tout le temps. Vous plaisantez ?! » Ils sont pris la naturalisation française. […] On s'est naturalisé, moi j'étais petite, ça comptait pas. Mais je me souviens que le monsieur du gouvernement […], il était venu et il a demandé qu'ils exigent ce qu'ils veulent… Enfin, les grands frères. Ils étaient grands. Alors ils disaient « non, tout va bien comme ça. Mais si vous voulez rectifier, on s'appelle Politovic ». Le nom de famille, de jeune fille, je m'appelle Politovic. Alors ils ont rectifié, ça je me souviens, on ne m'a pas demandé à moi, j'étais trop petite, il n'y avait pas raison qu'ils me le demandent. Mais les garçons et les grands, ils avaient leur mot à dire, pour la naturalisation. Et alors, mes frères ils sont dit « Non, non, non, le nom de famille on le garde tel qu'on l'a ! ». Alors le monsieur il nous fait « Ah oui, ça c'est bien ! ». c'est le mieux, voilà. Je me souviens de ça, et voilà et la vie a continué.

Et cette naturalisation, vous vous souvenez de quel âge vous aviez quand elle a été demandée ? […]

J.M. : Ouh mais je devais quand même déjà avoir 8 ou 9 ans. Je me souviens qu'il est venu avec la dame et on était quand même dans une ferme. Et à l'époque ce n'était pas pollué, et la dame elle lui dit « Je connais les choses de la campagne. Je ramassais, vous connaissez, le pissenlit ». […] Alors moi je savais, parce qu'on le ramassait, et je suis partie avec elle ramasser le pissenlit. Et avec le pissenlit, la fausse gerbe qui poussait dans le blé. Et puis la doucette, dans les blés aussi. Je connaissais. Mais on ne mettait pas d'engrais. On n'en mettait pas, c'était naturel ce que l'on ramassait. Et alors, on a ramassé un panier, elle était contente la dame ! Je suis partie avec elle. Et puis après, aussi une chose. Ils avaient deux vaches laitières. […] Ils se sont naturalisés vite fait quand même. Peut-être ils avaient 20 ans pour l'aîné. C'est-à-dire ils étaient, tout le monde, d'accord d'être naturalisés. Mais seulement, ce n'est rien que pour le nom qu'ils demandaient. Et la dame là, je sortais avec elle, parce qu'elle a dit qu'elle savait ce que c'était la campagne. Et alors ils sont allés à la vache, et avec une tasse, elle a voulu boire le lait à a vache. [rires] Et c'est un des trucs dont je me rappelle ! […] Même le monsieur, je me rappelle, il avait des guêtres, et ils sont allés dans la voiture. Il était grand le monsieur ! Et très gentil. Mais il était venus plusieurs fois quand même.

Justement, comment ça s'est passé cette procédure de naturalisation ?

J.M. : C'est le monsieur qui faisait tout. […] C'était un monsieur qui était au gouvernement. Je ne sais pas comment vous dire. Un monsieur un grand monsieur. Haut placé. Mais je ne rappelle pas de son nom. C'est le truc de naturalisation, parce que c'est moi qui aie tout gardé.

Il passait à la maison pour voir…

J.M. : C'était convenu comme ça. Après plusieurs fois être venu. Il était logé chaque fois ???, il ne restait pas toujours. S'ils voulaient être naturalisés. Ce n'était pas fait du jour au lendemain. Il est venu plusieurs fois.

Et est-ce que vous vous souvenez des questions qu'il posait à vos parents ou à vous-même ?

J.M. : Oui, il y a eu beaucoup d'affinités après. Déjà, quand il les rencontrait comme ça, il a fini par les connaître à mes parents. Il ne les interrogeait pas tellement. Il s'asseyait à table, il parlait avec eux comme un voisin. Mais c'était quelqu'un qui était au gouvernement. Un secrétaire d'État [incertaine] Oui, il était très important. Et puis quand il a fait tout, tous ses papiers… […] Enfin, on est devenus

après, français, ils ont fait le service militaire, comme tout le monde. C'était automatiquement la vie française. Oui, la vie française.

[Le départ des deux familles]

Je vais revenir un peu sur votre mère. Je vais vraiment revenir en arrière, pour savoir quand elle est arrivée par bateau avec votre papa.

P.F. : Et ses deux frères aînés, qui étaient déjà nés en Pologne.

J.M. : Mais, je ne sais pas, parce que le grand-père il était mort, et je ne crois pas qu'ils étaient dans le même bateau. Ils ont dû venir en premier, mes parents. Et après, je crois qu'ils sont arrivés en second, au même endroit.

P.F. : Au même endroit que tes parents ?

J.M. : Oui, mais en parlant de grand-père. Mais ils étaient encore au Pas-de-Calais quand ils sont arrivés.

P.F. : Ils ont pris le bateau d'où ?

J.M. : Ils étaient arrivés par le bateau aussi hein. […] Je ne peux pas te dire. Csezin, c'était un départ.

P.F. : C'est vrai qu'il y avait le port à Csezin.

J.M. : Je ne connais pas tout, je n'y suis allée qu'une fois en Pologne. […] Ma mère elle s'est débrouillée, elle a appris le français, elle se débrouillait avec tout le monde. Elle avait les copines, les voisins ! […] Ses frères, le grand-père, ils sont arrivés par un autre bateau.

Celui qui est mort asphyxié est bien votre grand-père ?

J.M. : Ils étaient encore dans le Nord quand ils sont arrivés, et c'est là qu'il est mort. Le papa de ma maman. […]

P.F. : Ce sont tes parents qui ont fait venir tes grands-parents ?

J.M. : Tu sais, c'était sûrement entendu. Non je ne crois pas. […] Tu sais les gens, ils partaient, que ce soit l'Italie, que ce soit… Les gens circulaient. Ils allaient travailler. Il manquait de main d'œuvre en France.

P.F. : Mais tes grands-parents et tes oncles, ils sont venus après donc tes parents, en France. […] Ils ont suivi tes parents parce qu'ils leur ont dit « venez en France » ou c'était prévu qu'ils viennent en France avant ?

J.M. : Je ne peux pas te le dire pour les grands-parents. […] Ce que je sais, ce qu'il y avait le grand-père et la grand-mère mais il y avait deux filles et il y avait deux garçons, et qui étaient très jeunes. C'était tout une famille. Alors moi, je ne peux pas dire l'évolution. Mais la grand-mère, le grand-père je ne l'ai pas connu, je n'étais pas née moi. Mais la grand-mère, nous l'avons tous connue.

P.F. : C'est Micheline ?

J.M. : Oui, et elle est à Francarville enterrée. Et une femme merveilleuse !

[Micheline ou Michalina, la grand-mère]

Justement, est-ce que vous pouvez un peu me parler de Micheline ?

J.M. : Oui, elle était !.. C'était une femme autant pieuse, autant gentille. Et elle était jeune quand il est mort, le grand-père. Elle était jeune et elle a dû vous le raconter [Julia] Et moi, je me souviens d'une chose, ça m'a bouleversée. Elle était chez nous, parce qu'elle venait nous voir, on était en voisinage après. […] Oui à Prunet en Haute-Garonne. […] Ça s'appelait Bel-Air la ferme où ils étaient. […] Elle n'était pas vieille la grand-mère, Micheline. Et puis, je crois qu'il s'appelait Albert… Mais il y a quand

même Stanilas, Vincent tout ça, et les filles. Ils n'étaient pas vieux ! Ils étaient jeunes, tu comprends. C'était une famille.

P.F. : Vincent c'est le père de Julia, mon autre grand-mère. Il devait avoir treize ans, je pense, à l'époque. […]

J.M. : C'est qu'ils étaient jeunes, ils étaient copains avec eux. Ils étaient comme la jeunesse. Vincent avec les frères, les grands, les aînés. Et alors ça fait que là, ils ont, ma grand-mère, elle est devenue veuve dans le Nord-Pas-de-Calais. Son époux était mort, mon grand-père que je n'ai pas connu, puisque je n'ai vu que des photos. Et puis, elle était, cette merveilleuse. Elle était chez nous. Elle était assise à table et il y a un homme qui rentre, et moi jeune fille, ça c'est un souvenir à moi, et alors il lui dit, il s'agenouille devant ma grand-mère. Elle, elle se met à rire qu'il s'agenouille et il dit « Je voudrais que vous m'épousiez ». Et je la vois hein ! Elle s'est mise à rire. Elle lui a dit « Levez-vous ! », elle lui fait à l'homme. Et lui il se lève, et elle lui dit : « mais je suis mariée ! », elle lui dit. Et là, ma grand-mère, elle sort le chapelet, de la poche, et elle dit « Je suis mariée ». Elle lui montre la croix. Alors il s'est excusé, mais elle s'est mise à rire. Et elle était très pieuse. D'ailleurs en Pologne, les gens étaient très pieux. J'en suis aussi moi. D'ailleurs c'est un chapelet que tu m'as offert toi [à Julien]. Tu me l'avais porté de Lourdes. […] Et alors ça fait qu'elle plaisantait. On l'a toujours vue, je l'ai vue et revue et chacun, des frères aînés, tous les enfants on adorait cette grand-mère qui était vraiment intelligente, gentille. Là, je ne peux dire que du bien et on a tous aimé cette personne. Réellement, on l'a aimée, tous.

[La guerre et après]

Qu'est-ce qu'elle faisait quand son mari est mort ? […]

J.M. : En attendant, les filles, elles étaient grandes, elles devaient travailler. Et puis les fils, parce qu'il y avait Julia, Agnès, je ne sais pas si je les dis toutes là. Il y avait Julia et Agnès. Que c'est, Julia est ma marraine. Mais elle était plus grande. Elle devait déjà avoir un… elle devait travailler quelque part… Mais après, la ferme qu'ils ont pris, en métayage, on était voisin. C'est Vincent, le plus jeune, il était le patron, c'est lui qui s'occupait de la propriété. Il était marié. Je les connaissais, d'ailleurs tu l'as connue la grand-mère. Et alors, on a travaillé là, ils ont travaillé dans cette ferme. Seulement il y a eu la guerre de 40. Mon oncle Vincent a été mobilisé. Les gens sont partis à la guerre. […] Enfin, c'était sévère, ça je l'ai vécu, j'avais 10 ans. […] Et j'ai connu tout ce truc qu'il manquait du pain, ils prenaient tout. Les silos, c'était plein de blé mais quand les Allemands ont envahi, il n'y a plus eu un grain dans les silos. Tout a été pris, tout a été pris. Ils faisaient surtout, je crois, des munitions avec les grains là, le blé. Soit disant, on me racontait ça. Et on a manqué de pain. On a eu, après, la carte. La préfecture délivrait, à chaque famille, on avait droit à un litre d'huile. Oui, on découpait le timbre. C'est des anecdotes que l'on a vécues ensemble. […]

Je m'intéresse surtout aux femmes, par exemple à Mariana ou à votre Grand-mère, qui étaient dans cette immigration. C'est pour ça aussi que je vous ai posé plus de questions sur ça…

J.M. : Elles vivaient bien, elles la passaient bien la vie en France.

Et du coup, c'est elle [Mariana] qui a demandé à venir dans le Sud parce qu'elle ne voulait pas travailler dans le Nord ?

J.M. : Oui, le Nord avec ces trucs dans les chevaux. Et après les mines, ça ne convenait pas.

Est-ce que vous saviez, dans les mines, s'ils ont été logés dans les cités ouvrières ?

J.M. : Ils ont peut-être prononcé. […] Si je le sais c'est qu'ils ont parlé. Mais autrement, je ne connais pas. Je sais qu'après, ils ont été heureux. À part que le petit frère s'est fait tuer par le cheval. Mais d'ailleurs, il y en a eu d'autres, puisque l'on était à Montbalens où ils ont acheté la propriété. Mon frère s'est tué avec le tracteur. […] Ah là, on était propriétaire. Et mon frère il s'est tué avec le tracteur. Il s'est renversé. Mon frère Jean-Edmond. Il avait 28 ans.

Celui qui est né juste après vous ?

J.M. : Oui. Il avait 28 ans. Et parce qu'entre temps, il y avait Janine. Janine qui est décédée aussi, c'était il y a deux mois, trois mois. Et voilà, je ne peux pas vous dire tellement… […] C'est tout ce que je sais. J'ai eu la vie avec mes parents, chacun avait ses ennuis. Ma mère s'est bien implantée, elle avait les

voisines, tout ça. Je me rappelle, elle vendait les poulets, on faisait le marché. Comme toutes les personnes.

Parce que Julia m'a dit qu'elle faisait pareil avec sa mère, elle allait vendre la volaille au marché. Vous faisiez donc pareil avec votre mère ?

J.M. : Oui, c'est pareil, c'est exactement pareil. Et eux, la grand-mère et avec son fils, et bien c'était la même chose. Mais lui, après, il était prisonnier en Suisse.

Vincent ?

J.M. : Vincent. Il était prisonnier. Et sa femme, elle travaillait la terre. Elle labourait avec les bêtes. Je la voyais quand elle labourait. D'ailleurs, Charlotte, c'était la quatrième des filles, elle marchait déjà, elle avait deux ans, et je regardais qu'est-ce qu'elle faisait, Tante Jeanne. Elle s'est assise, sur le bord avec les vaches et puis Charlotte, elle était venue prendre le sein. Si grande ! Elle marchait, elle avait trois ans ! Elle labourait et encore, elle lui a donné le sein. Elle avait deux ans ou trois… Mais c'est elle qui s'occupait, mais mes frères l'aidaient quand même. Ils ramassaient les choses, on était voisins. […] On était dans l'autre métairie. Et après, quand on est partis de là, on a acheté à Montbalens. […] Oui, métayers, fermiers… Et après, fermiers, ils étaient comme patrons. Et quand ils voulaient partir de là-bas, de Prunet, le village Prunet, on a dit « on va acheter ». Et ils ont cherché, comme ça se fait, par le… Et ils ont trouvé une ferme à acheter chez G ? à Montbalens. Ils ont acheté. Et là, c'est mon frère Jean-Edmond qui travaillait la terre. Qui était le principal.

C'était après la guerre ou avant ?

J.M. : Oui, c'était fini tout ça. Parce que déjà, Stanislas était marié et Édouard s'est marié. C'est Léon qui a été le premier marié. C'est le troisième qui s'est marié le premier. Et après, Stephan et François, les deux frères, ils étaient engagés dans l'armée. […] Stéphan, il est parti en Indochine, et en Indochine, il a été blessé. […] J'ai passé ma vie autrement, vu que je me suis mariée avec Massol Augustin. Je me suis mariée, j'ai eu trois enfants dont Michel. […]

[Le rôle de l'aînée]

Et vous justement, après, vous vous êtes orientée vers quoi, vous vous êtes mariée jeune ? Vous avez suivi une formation ? Vous avez travaillé ?

J.M. : Je travaillais… mon mari il ne tenait pas… Mais moi, j'ai jamais mis mes enfants chez la nounou. On me l'a demandée, mais j'ai dit… je ne me suis pas séparée de mes enfants. J'ai peut-être eu tort là. Je le regrettais. Je l'ai eu regretté ça. Mais quand on avait notre maison à nous, à Rabastens, on est parti de cette maison parce qu'il ne s'y plaisait pas, il a construit sur Roquemaure. Et là, on est resté 20 ans, que je suis restée, parce que mon mari a commencé à être malade. Mais je faisais venir tas de volailles, des lapins… Je gavais des canards. Les boîtes de conserve, le congélateur plein. Je ne regrette pas mais on avait tout à manger. La maison, ça lui plaisait, il allait aux champignons, mon mari. Tout ça, c'est des souvenirs bons. Et le temps est venu et puis maintenant je suis avec ma fille, ici.

Et vous, vous avez été scolarisée quand vous étiez petite et vous avez suivi une formation après ou vous avez arrêté juste après ?

J.M. : Et non justement. C'était toujours pareil. L'aînée, il fallait qu'elle fasse, qu'elle remplace les choses. Je travaillais. Je m'occupais des plus petites. C'était comme ça les familles nombreuses.

Vous aidiez votre mère…

J.M. : Oui, j'aidais ma mère. Et en plus, ma mère, je la vois ! Il y en avait de la lessive ! On était nombreux. Il y en avait des draps ! Et elle avait une table, nappée, il me semble la voir. Elle avait une grosse lessiveuse, elle faisait bouillir le linge. Il fallait après le rincer, il n'y avait pas la machine à laver.

Et c'était comment une lessiveuse ?

J.M. : Lessiveuse, c'était […] elle avait un tuyau, dessus, dedans, dans cette lessiveuse et puis elle y mettait le linge, elle remplissait de l'eau et elle le laissait sur un trépied, et elle le faisait bouillir. Elle le faisait bouillir et il agissait, et après, il fallait le rincer. Et tout ça, elle avait ce travail à faire. I n'y avait pas la machine, je veux dire. Il fallait qu'elle le fasse ma mère. Et après l'étendre… Il fallait le plier,

c'était incroyable ! […] Et oui, il y a eu de belles choses, même moi, j'ai vécu, j'ai charrié de l'eau parce qu'on avait pas… J'en ai porté des seaux !

Vous portiez de l'eau à la maison ?

J.M. : À la maison, il n'y avait pas de l'eau par le robinet. Et il fallait le porter avec les seaux. Et en plus, un jour, toute… j'avais à peine 5 ans, mes frères, je ne sais pas où ils étaient, mais le temps se gâtait, il allait faire orage. Ils avaient du fourrage, elle est partie avec mon père pour prendre… C'était pas emballé, c'était en vrac ! Elle est partie et elle me dit « Tu gardes Janine ». J'avais pas beaucoup de différence… 6 ans ! Elle a 6 ans de moins Janine, qui est décédée maintenant. Et elle eait de marcher, mais elle était debout. Mon dieu ! Et moi, je jouais, j'étais pas bien grande. Je jouais. Et toujours elle galopait, elle galopait les poules. Seulement, un moment donné, je ne faisais pas attention, elle a pas galopé les poules, elle a galopé les canards. Et il y avait une très grande marre, à côté. Je ne voyais plus Janine… Mais, dans la marre un peu loin, heureusement parce qu'elle est partie dans la marre à gauche. Si elle était partie à droite, et bien on se noyait toute les deux, parce que je serais allée la chercher. Et alors, là, plus, loin, mais il y avait beaucoup d'eau, je suis partie comme j'étais, dans mon… Et je voyais les canards, comme ça qui faisaient « tch, tch, tch » et ça faisait un rond, et puis un moment donné, je vois sa tête sortir de l'eau !

Vous avez dû avoir peur !

J.M. : Et oui ! Et heureusement, les canards, qui… Je savais qu'elle était là. Et alors, elle est repartie sous l'eau, je l'ai attrapée, je suis sortie de l'eau, toute mouillée, et elle, toute mouillée. Et voilà, et maintenant, je… « Il faut que tu la changes, il faut que tu te changes ». Et ça c'est un truc que je me rappelle, vraiment ! Je suis allée à l'armoire, là, je me rappelle, et chaque étage de l'armoire, il y avait le linge d'un tel, d'un tel. Heureusement, parce que j'étais petite, j'avais mes affaires à l'étagère un peu plus bas et encore plus bas, j'ai tout attrapé, j'ai changé. Je me suis changée, j'ai changé Janine, et puis même j'ai pris ce linge tout mouillé, tout ce qu'on portait. Qu'elle venait de nous changer, ma mère, le matin. J'allais au jardin, j'ai mis à l'autre bout du jardin. Ce que je me rappelle, c'est qu'enfin, ils sont arrivés, elle descend et elle nous regarde. Et elle regarde vers le jardin. Pas un mot, pas un ! Et elle ne dit rien. Elle prend Janine par la main et elle part. J'ai dit mais elle n'a rien dit, enfin… Attention à midi qu'est-ce qu'elle va te dire, tu vas pas… Et midi c'est arrivé, et elle a jamais rien dit. C'est arrivé le soir, et elle en a jamais parlé. Et elle tort. Parce ça, ça m'a suivie ! J'avais treize ou quatorze ans, et je suis allée l'aider à trier les légumes. Des petits pois, des trucs… Elle était assise dehors, chez nous. Et je lui ai dit « Maman, il faudrait que je vous demande quelque chose. »

Vous la vouvoyiez ?

J.M. : On la vouvoyait quand même. Je lui dis « Il faudrait que je vous demande quelque chose. » Et elle me dit « Oui, demande, demande. » Je lui dis « Pourquoi vous ne m'avez jamais rien dit la fois que Janine, on est allé dans l'eau, dans la marre ? » Et elle a répondu, en polonais, qu'un bébé gardait un bébé. C'est tout ce qu'elle m'a dit. C'est tout ce qu'elle a dit, mais elle n'a pas demandé comment ça s'est passé, ni rien. Elle a eu tort, parce que ça, ça m'est tu… énormément blessée ! Et elle a pas demandé. Pourtant j'avais fait l'effort, parce que je l'avais sauvée, de l'eau. J'aurais pu me noyer. Mais elle, elle a pas demandé ça. Elle a dit « un bébé garde le bébé. ». Et c'est parce que je lui ai demandé. Et j'aurais aimé qu'elle en parle de ça. D'ailleurs des choses comme ça, il faut, il faut. J'étais petite, mais voilà… la responsabilité. J'étais petite et je gardais l'autre petite. Et mes frères, sûrement qu'ils travaillaient quelque part, mais là… Je ne sais pas. Parce que c'est mon père et ma mère qui sont allés prendre ce fourrage. […]

Mais aviez à peu près treize ans ?

J.M. : Et non, parce que si elle marchait. On avait 6 ans de différence. Janine, elle devait avoir quand même deux ans, deux ans et demi, et comme moi, on a 6 ans de différence, 7 ans, 8 ans, je ne sais pas moi ! Mais j'étais petite quand même, j'étais petite. […]

[La répartition des tâches au sein de l'exploitation]

[…] Ce qui m'intéresse c'est de comprendre la place que les femmes, donc votre mère, votre grand-mère, avait dans les exploitations agricoles. Donc soit dans les métairies, soit dans les fermes, ou soit

dans les propriétés, mais là, ça va plus être dans les métairies. Le travail qu'elles faisaient, et comment les tâches au sein de la métairie étaient réparties entre votre père et votre mère ?

J.M. : Et bien oui, mais dans une ferme, comme ils étaient, il y a la partie volaille ou il y a les cochons, il y a les vaches… Les vaches, c'est les hommes qui s'en occupaient. Et après, tout le reste, les femmes, il fallait qu'elles s'occupent.

Même les cochons ?

J.M. : Les cochons, tout. Les cochons, il fallait les soigner, les garder. Même moi, j'ai gardé avant de partir à l'école. On les sortait pour manger du vert un peu, les cochons. Pas tous, mais certains. Voilà le rôle qu'on avait. Elle posait, il y avait pas la machine pour l'élevage des poulets. Elle avait une salle comme ça, et chaque fois qu'il y avait une mousse. Une mousse c'est une poule qui couve ses œufs. Elle posait les œufs, de dinde, de poulet, de canards. Ça dépendait… Il y en avait trente, quarante poules qui couvaient. Et après, il fallait lever… Et elle avait du travail ! Dès que les.. naissaient dans le nid, il fallait les prendre. Parce qu'ils naissaient pas réguliés. Ils tombaient, il fallait les mettre dans un… Elle contribuait, mais elle n'était pas dans les champs. Quelquefois, elle y allait aussi peut-être, mais elle avait énormément de travail ! Rien que s'occuper de ce qu'elle faisait venir : la volaille, les poules. À pâturer. Si on avait des dindes, il fallait quand même cuire l'herbe. Elle avait des aliments. Elle les a pâturés. Les surveiller. On ramassait les orties, après, je ne sais pas comment ça s'appelait, un truc qui avait une grande feuille. On faisait cuire, le hacher quand ils étaient petits, la dinde. Il y en avait énormément ! Il y en avait beaucoup. Et puis elle y ajoutait un peu de farine dedans, et puis on faisait comme ça. En un rien de temps, dans la main, ils venaient tout manger ! Après, quand ils étaient plus grands, parce qu'ils mettent du rouge sur la tête, quand ils devenaient rouges, non, ils mangeaient le grain. Mais tant qu'ils sont petits, il faut les soigner. C'était du travail. On l'y aidait, et on faisait ça ensemble.

Et vos frères, ils aidaient à ça aussi ? Ou juste vous ?

J.M. : Et puis il faut pas dire, les cochons, il fallait après enlever le fumier. Il fallait que ce soit propre ! Et, il y avait énormément de travail. Quand les poules pondaient, il fallait ramasser les oeufs, et on ne peut pas les laisser. Chaque jour, il fallait ramasser. Et il y avait les lapins. Il fallait ramasser l'herbe, les soigner. Il y avait de quoi faire.

Donc votre mère, elle s'occupait de tout ça ?

J.M. : Oui. Mais en étant là, les enfants, il fallait quand même aider. S'ils étaient pas à l'école... Au moment qu'ils étaient libres, i fallait aider. Comme j'étais moi.

Vous avez commencé vers quel âge à aider à peu près ?

J.M. : J'étais petite que je me rappelle qu'elle lavait là, sur cette planche, sur ce banc-là. J'allais l'aider. Alors je prenais le mouchoir, je l'aidais. C'était venu de... On s'aide. On s'aide. Ça se passait comme ça. C'était la vie d'avant, mais c'était tellement... il y avait pas de... c'était pas pollué la terre. Maintenant on dit que les abeilles, elles meurent, qu'il n'y a pas beaucoup d'oiseaux. C'est tout pollué. Il y a es engrais, tout ça. Et avant, on faisait tout à la main.

Est-ce que vous sauriez, à peu près, me décrire une journée de votre mère ? Mettons, comment elle s'organisait ?

J.M. : Et bien oui. Elle préparait les enfants, s'il y en avait des jeunes, pour aller à l'école. Et puis après, elle faisait tout le travail. La volaille, il fallait aller s'en occuper. Ce qui pressait et puis après, il y avait le repas à préparer aussi. Et puis, elle aidait à des choses, la journée. Toujours prise. Et le linge à entretenir et quand ils se levaient, il ne faisaient pas le lit. Il fallait qu'elle fasse le lit.

Les lits des onze enfants ?

J.M. : Oui, oui. C'était comme ça. Il y avait du travail. Mais elle le faisait toujours, elle était toujours... À part quand ils ont été malades, qu'il y a eu des grippes fortes. Mais autrement, ma mère elle était toujours. Même quand on lui a pris le cheval en 40, parce qu'elle avait la jardinière pour aller chercher

les courses, ça a été réquisitionné le cheval. Et bien, après, il y avait un car qui passait pour aller à Caraman, pour faire ses commissions, et ses courses. Il y avait un car qui passait.

Avant elle y allait donc en cheval ?

J.M. : En cheval oui, avec la jardinière. Et c'était pas comme un charette, c'était consu que l'on pouvait s'asseoir, c'était comme une voiture. C'était luxueux. Il y avait même des freins pour que le cheval, quand il était dans la côte. Parce que je me rappelle, le vétérinaire, quand il venait pour voir les bêtes, qu'il fallait vacciner, [...], il arrivait aussi avec la jardinière, avec le cheval. Joli cheval ! Et pourtant, des fois, il venait avec sa voiture. Sa belle voiture. Il venait, des fois avec le cheval. C'était la mode. [...]

Pour aller au marché, pour vendre les volailles ?..

J.M. : Oui, elle le mettait dans des corbeilles. Elle attachait, maintenant c'est défendu, elle attachait les pattes de la volaille, elle le mettait. Dessus, elle le rabattait avec comme un grillage, c'était spécial pour aller au marché. Elle prenait les œufs, dans une panière, enfin, ce qu'il y avait avant. Les pigeons, tout ça. Les lapins. Elle avait des caisses spéciales et elle allait au marché, avec ça.

Elle y allait combien de fois par semaines ?

J.M. : Une fois. C'était le jeudi à Caraman. [...] Autrement, quand elle avait vendu la volaille, tout ça, elle faisait les commissions. Après, là, sur la place qu'il y avait, ils vendaient la volaille. De suite, le monsieur de [?], l'épicerie. Elle achetait l'épicerie, ce qui nous manquait, et puis voilà.

[...] Et la cuisine ?

J.M. : Ma mère, elle la faisait la cuisine. Oui, et même, quand on faisait les battages, ça s'appelait, qu'on ramassait le blé, et bien on faisait le repas. Elle avait de grosses marmites, elle tuait les poules, farcies. Elle faisait du bouillon. Puis on avait du saucisson, du jambon, comme la vie de campagne. Il y avait de bonnes choses à manger. On mettait la tomate, les radis, tout ça, et on nourrissait le personnel qui travaillait. Mais après, quand les gens venaient nous aider à dépiquer, et puis après, nous, on suivait chez chacun des fermiers. Nous, ça faisait plus d'un jour qu'on faisait le battage. Mais il y en avait, qu'il n'y avait pas tant. On s'aidait entre [nous]. On s'aidait.

Et la cuisine, il y avait d'autres dames qui venaient l'aider ?

J.M. : Non, non, non. On l'aidait nous. Elle mettait les rôtis, elle mettait les poules farcies, du bon bouillon et voilà. Elle le faisait, elle le mettait le matin, on se débrouillait. Je me rappelle de ça. [...] Et même, quand c'était plus long, il y avait le goûter aussi. On donnait des jambons, du saucisson. A 4h, ils venaient boire, et puis ils pouvaient goûter. Je ne crois pas que le souper on le faisait, mais il y avait le goûter. [...] Autrement, ça se passait comme ça, les choses en commun. Maintenant, vendanger, ici, ils sont salariés, ils payent.

[...] Qu'est-ce qu'elle vous a appris, votre mère ?

J.M. : Je sais pas, je peux pas dire. Je me débrouillais. J'étais petite, je savais mettre le rôti, je savais faire le café, petite. J'avais 10 ou 11 ans, je préparais déjà un massepain, le gâteau, et je l'avais pas vu de ma mère. Je le faisais, je le faisais. Je faisais la crème. Petite. Je faisais tout. Et c'était un poële comme ça, c'était une cuisinière, et je réussissais à le faire. [...] Si elle partait, je me débrouillais de faire le repas. Je crois qu'on était toutes comme ça les filles. Des fois, on voulait mettre un poulet. Mais c'était pas au congélateur, il fallait le faire. Et la première fois, elle me dit « tu n'as qu'à mettre un poulet », elle l'attrape, et je dis « Boudu ! Il est vivant ! » [elle répond] « Et bien apprend. ». Et j'ai tué le poulet. C'est difficile la première fois. [...] J'avais peut-être onze ans ou douze ans. Mais c'est difficile. Pour mettre le couteau dans la gorge du poulet. Après, il fallait le plumer, le vider. Tout ça, c'était fonction de ce que je faisais. Et ça c'était rien, le plus, c'est quand il fallait que je tue le lapin. Je pouvais pas. On l'assommait le lapin, on lui tapait derrière l'oreille. [...] Elle alors, je me rappelle, le premier poulet que j'avais tué, ma mère me dis « Quand même, tu es courageuse ». [...]

P.F. : Quand tu as fini l'école, qu'est-ce que tu as fait exactement, tu as continué à la ferme ?

J.M. : Oui. Je travaillais avec eux, je travaillais avec mes parents. J'avais peut-être 14/15 ans mais j'ai appris la couture. J'ai appris à broder, à faire les vêtements. J'allais suivre les cours. J'allais à Caraman,

puis j'allais à Toulouse. Grande, j'avais appris. La couture, le manger, ça me plaisait. [...] Et le tricotage et tout. J'ai toujours fait tous les tricots, tout. À tous mes petits-enfants, des ensembles. J'en ai fait, j'en ai fait des choses, tout le temps. Tout le temps. Je ne restais jamais sans rien faire. [...] Ma mère, elle avait la machine à coudre. Et je l'ai toujours la machine à coudre.

P.F. : Et après, tu t'es mariée à quel âge ?

J.M. : Mariée, j'allais avoir 21 ans. Et c'est pareil après, c'était pas la même chose. Mon mari me disait « T'as pas besoin d'aller chercher de l'eau avec les seaux ! ». On avait déjà l'eau chaude. On avait tout dedans.

[Charrier l'eau de la source]

L'eau, vous alliez la chercher où ?

J.M. : J'étais petite. J'arrivais de l'école. Il fallait prendre les seaux, aller à la source. Moi je trouvais que c'était méchant de la part de mon père. Parce qu'il pouvait mettre une barrique. Je leur disais « Mais je me fatigue ». Des fois, je tombais. [...] Dès que j'avais 13 ou 14 ans, si j'étais libre, il fallait que j'aille chercher de l'eau. Il fallait pas que je me rebiffe, il fallait la chercher. Et quand des fois, je tombais, que j'arrivais, que j'avais vidé les seaux, il fallait que je reparte. Et je disais, des fois à mon père, il me dit « Non, on ne va pas abîmer la barrique, on met les réserves, le vin. ». Et puis un jour, à Roquemaure, à Montbalens, mes sœurs, Janine, tout ça, moi j'étais mariée, je rentre et je dis : « Mais qu'est-ce que c'est ? » Ma mère elle dit : « Les filles, elles ne voulaient pas aller chercher de l'eau avec les seaux. » Et j'ai dit « Oui, merci maman. Moi je l'ai charriée toute la vie l'eau, et les filles, elles voulaient pas, il y avait la barrique. ». Ça alors, j'y pense à mon père, je me dis « T'as été quelqu'un là. ». [...] Mais là pour toute la consommation, deux fois, trois fois dans la journée, et ben je vous assure... Quand j'ai vu ce truc à Montbalens, la barrique... Elle s'est tournée, elle a rien dit. Et j'ai dit « Hé, moi, je pouvais la charrier, je vous le demandais. Mais les filles, elles pouvaient pas. »

Et ce n'était que les filles qui s'occupaient de l'eau ? Ou vos frères aussi ?

J.M. : Eux, ils étaient au travail. Ce n'était pas pareil. Oui, les filles. Avec les seaux comme ça, on allait. Mais parce qu'il manquait de l'eau, il n'y avait pas d'eau. C'était, une sècheresse il y avait. C'était une source qui était un peu loin. [...] Je mettais du temps, je me reposais à moitié route. Je me reposais. Je montais, mon dieu ! Et c'était encore un long près. Puis après, je me reposais. J'avais de la distance, puis après, à l'ombre d'un arbre, je me reposais un peu, je repartais. Oui, mais c'était difficile. C'était vraiment difficile, tout ça. Tout ça, je me rappelle que je n'ai pas été heureuse là-dedans. Je lui en voulais à mon père, là. [...] Et ça lui avait fait un peu honte à ma mère quand même. Pourquoi moi j'ai toujours pris de l'eau, à me fatiguer et ils ne pouvaient pas mettre la barrique ?

Et votre mère, ça lui arrivait d'aller chercher de l'eau ?

J.M. : Je crois que c'était rare ! C'était rare ! Surtout que c'était la sécheresse, il n'y avait pas d'eau ! Ce n'était qu'une source qui était au loin. Et encore, quand on remplissait, il fallait passer l'eau claire qu'il y avait. [...] Et voilà, c'était comme ça.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Récépissé de demande de renouvellement de la carte d'identité _____ *247*
Figure 2 : Agence d'Affaire franco-espagnole La Ibérica _____ *247*
Figure 3 : Publicité tirée du Journal Los Nuevos Pirineos (1924) _____ *247*
Figure 4 : Lettre du commissaire spécial de Menton adressée à la Sûreté Générale et à la Préfecture de Nice, datée du 11 septembre 1927 (AN F7 13 246) _____ *248*
Figure 5 : Décompte de frais de voyage prélevés sur le salaire de Jean K. _____ *249*
Figure 6 : Tarifs d'introduction des familles, lettre de la SGI au directeur de la SMC du 16 décembre 1930 ___ *249*
Figure 7 : Recto-verso de la fiche de demande d'introduction d'une famille polonaise produite par la SGI ___ *250*
Figure 8 : Plan du Bassin minier du Tarn, tirée du livre de A. Monnier cité par Serge SOMPAYRAC _____ *251*
Figure 9 : Carte, En orange : Abeillé, camp pour étrangers / En vert : Bruyères. _____ *252*
Figure 10 : Extrait du plan 1162[4] du 3 Août 1920 Intitulé « Maisons ouvrières, Village Polonais, Bruyères, Type 1 » _____ *253*
Figure 11 : Photo datant du 23 novembre 1920. Femmes et enfants habitant la cité en cours de construction 253
Figure 12 : Photo (datant du 25 avril 1921) supposée de la première partie construite aux Bruyères avec les maisons de « type 1 ». _____ *253*
Figure 13 : Maison étant supposément celle du plan du 2 avril 1924, photo datant du 27 mai 1926 _____ *254*
Figure 14 : Maison étant supposément celle du plan du 7 septembre 1923, photo datant du 25 mai 1926 ___ *254*
Figure 15 : Photo datant du 6 novembre 1924. Agrandissement de la cité ouvrière. _____ *254*
Figure 16 : Plan du Camp de la Veillée en 1921 (voir calque 1820 du 11 juillet 1921) _____ *255*
Figure 17 : Construction de la Cité-Jardin de Fontgrande en 1921 (datant du 4 septembre 1921) _____ *255*
Figure 18 : Tableau p. 79. Note de S. Sompayrac, Population de la cité des Bruyères-Abeillé _____ *256*
Figure 19 : Tableau p. 62. Note de S. Sompayrac, Population de la cité des Homps _____ *256*
Figure 20 : Versions française et espagnole d'une affiche à destination des mères ayant des nourrissons ____ *256*
Figure 21 : Centre familial ménager de la cité de Fontgrande (photo du 3 novembre 1927) _____ *257*
Figure 22 : Cours divers aux femmes au centre familial ménager de Fontgrande (6 et 12 juillet 1927) _____ *257*
Figure 23 : Atelier des petits de métiers des Bruyères, plan datant du 6 mars 1934 _____ *258*
Figure 24 : Souches d'un carnet contenant des titres de transport gratuit de l'Office de Placement _____ *259*
Figure 25 : Accord sur les salaires des salariés du Textile de Mauléon-Licharre, suite à la fixation de ceux-ci par le sous-préfet le 17 novembre 1928 _____ *262*
Figure 26 : VIERS George, Carte de la population de Mauléon-Licharre en 1946 _____ *263*
Figure 27 : Sauf-conduit délivré au dépôt de Toul le 29 mai 1925 _____ *268*
Figure 28 : fiche de demande d'ouvrier agricole étranger produite par l'OCMOA en 1926 _____ *269*
Figure 29 : Carte de visite de Mme Henig _____ *270*

TABLE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Tableau 1 : Part des femmes en filles dans la population étrangères du Sud-Ouest en 1926 _____ *245*

Tableau 2 : Part des femmes en filles dans la population étrangères du Sud-Ouest en 1936 _____ *246*

Tableau 3 : Lieu de naissance des filles employées entre 1928 et 1934 à l'atelier de Tricotage de l'Atelier des "petits métiers" de Fontgrande _____ *258*

Tableau 4 : Ariège, Secteurs d'activité occupés par les femmes actives étrangères par nationalités (1926). __ *260*

*Tableau 5 : Tarn, Secteurs d'activité occupés par les femmes actives étrangères par nationalités (1926).*____ *260*

Tableau 6 : Basses-Pyrénées, Secteurs d'activité occupés par les femmes actives étrangères par nationalités (1926). _____ *261*

Tableau 7 : Taux d'étrangers travaillant dans l'agriculture et les forêts, parmi les étrangers actifs (1926) ___ *264*

*Tableau 8 : Dordogne, Nationalité des étrangères travaillant dans l'Agriculture/forêts(1926-1936)*_____ *264*

Tableau 9 : Haute-Garonne, Nationalité des étrangères travaillant dans l'Agriculture/forêts (1926-1936) ___ *265*

*Tableau 10 : Gers, Nationalité des étrangères travaillant dans l'Agriculture/forêts (1926-1936)*_____ *265*

Tableau 11 : Lot, Nationalité des étrangères travaillant dans l'Agriculture/forêts (1926-1936) _____ *265*

Tableau 12 : Lot-et-Garonne, Nationalité des étrangères travaillant dans l'Agriculture/forêts (1926-1936) __ *266*

Tableau 13 : Tarn-et-Garonne, Nationalité des étrangères travaillant dans l'Agriculture/forêts (1926 -1936) *266*

*Tableau 14 : Résultats de l'enquête sur les « étrangers occupés dans l'agriculture » en Aveyron, du 1er décembre 1926. Statut des agriculteurs*_____ *267*

*Tableau 15 : Résultats de l'enquête sur les « étrangers occupés dans l'agriculture » en Aveyron, du 1er décembre 1926, Nationalité des salariés agricoles et forestiers*_____ *267*

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 2

LISTE DES ABREVIATIONS 7

HISTORIOGRAPHIE 8

PRESENTATION DU CORPUS DE SOURCES 38

CHAPITRE 1 : LA PLACE DES FEMMES DANS LES MIGRATIONS, LES REPRESENTATIONS ET L'EVOLUTION DES POLITIQUES D'IMMIGRATION DEPUIS LA FIN DU XIXE SIECLE JUSQU'A L'ENTRE-DEUX-GUERRES 57

I. La présence des femmes et la question du Genre dans les principaux flux migratoires depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à l'entre-deux guerres : approche globale 58

.1.1 De la fin du XIXe siècle à la Grande Guerre 58

.1.1.1 La fin du XIXe siècle 58

.1.1.1.1 Quelle présence des étrangers ? 59

.1.1.1.2 Migrations et domesticité : des « provinciales » aux étrangères 62

.1.1.1.3 Définir et identifier les étrangers 65

.1.1.2 Les étrangers en France pendant la Grande Guerre 66

.1.1.2.1 Rationalisation de l'appareil productif industriel et hiérarchisation de la main-d'œuvre 66

.1.1.2.2 Les étrangers en temps de guerre 69

.1.1.2.3 Le genre de la nationalité en contexte de guerre ou en rapport avec le devoir militaire 70

.1.1.3 L'entre-deux-guerres : organisation du recrutement 71

.1.1.3.1 L'héritage de la Grande Guerre et le retour de l'initiative privée 71

.1.1.3.2 Une gestion publique et privée 72

.1.2 Les migrations dans le Midi toulousain et les Basses-Pyrénées 74

.1.2.1 Les émigrations de travail 74

.1.2.1.1 Vers les industries 74

.1.2.1.2 L'agriculture 77

.1.2.2 Des raisons politiques au départ : Espagne, Italie, Allemagne 79

.1.2.3 La forte présence de domestiques dans les zones touristiques 81

.1.2.3.1 Les domestiques logées et la particularité de la côte Basque 81

.1.2.3.2 Multiplicité des profils et instabilité 83

II. Le Genre dans les politiques d'immigration et les représentations _____86

.1.3 L'immigration familiale et le rôle « stabilisateur » imputé aux émigrantes _____ 86

.1.3.1 L'assimilation dans les discours _____ 86

.1.3.1.1 Assimilation et genre _____ 87

.1.3.1.2 Les agricultrices italiennes dans le Sud-Ouest : un exemple parlant sur le genre dans les discours assimilationnistes _____ 88

.1.3.2 Les politiques en faveur des familles _____ 92

.1.3.2.1 L'encouragement au regroupement des familles jusqu'en 1930 _____ 92

.1.3.2.2 Les limites de la protection sociale dans les conventions _____ 95

.1.3.3 La loi sur la naturalisation de 1927 _____ 96

.1.3.3.1 Le vote de la loi de 1927 et les débats qui l'entourent _____ 96

.1.3.3.2 La réaction du gouvernement de Mussolini : l'instrumentalisation nationaliste des grossesses des émigrantes italiennes _____ 98

.1.4 Politiques de contrôle et/ou de protection des migrantes _____ 101

.1.4.1 Les « indésirables » _____ 101

.1.4.1.1 Le Genre de « l'indésirabilité » d'une migrante _____ 101

.1.4.1.2 Deux exemples de contrôle de la sexualité des émigrantes _____ 102

.1.4.2 La Société des Nations et le gouvernement français dans la lutte contre la « traite des femmes » 103

.1.4.2.1 De la lutte contre la « traite des blanches » à la lutte contre la « traite des femmes » _____ 103

.1.4.2.2 Confrontation au réel _____ 105

.1.4.3 Des domestiques que l'on cherche à protéger mais aussi à contrôler _____ 107

.1.4.3.1 Des femmes vulnérables ? _____ 107

.1.4.3.2 Le vol : un délit qui ne pardonne pas ? _____ 109

.1.4.3.3 Mettre fin aux abus des bureaux de placement privés _____ 110

.1.4.3.4 La *Ibérica* : un exemple de bureau de placement privé interdit _____ 112

CHAPITRE 2 : LES FEMMES MIGRANTES DANS LES « PLACES IDUSTRIELLES » _____ 115

III. L'immigration familiale au cœur des cités ouvrières d'un bassin houiller (le bassin de Carmaux – Blayes-les-mines – Cagnac-les-mines) _____ 118

.1.1 Le regroupement des familles polonaises dans la Sociétés des mines de Carmaux et la progressive construction des cités ouvrières _____ 119

.1.1.1 L'évolution de l'introduction des familles _____ 120

.1.1.1.1 La SMC et les frais d'introduction de familles : un système de dette _____ 120

.1.1.1.2 Les protocoles de 1924, 1925 et 1928 sur le transport des femmes ou des familles _____ 123

.1.1.1.3 Les contrats de travail pour les jeunes gens venus par la procédure d'introduction des familles _____ 126

.1.1.2 La progressive construction de cités ouvrières dans le Bassin 128
.1.1.2.1 Historique de la construction des Cités ouvrières dans le Bassin 128
La cité des Bruyères-Abeillé 129
La cité des Homps 132
.1.1.2.1 Les Polonais de Westphalie : les mieux lotis ? 132
.1.1.2.2 Mécontentements et résistances 135
.1.2 Un paternalisme patronal englobant différents aspects de la vie des habitants 137
.1.2.1 Soutien aux familles et prises en charge 138
.1.2.1.1 Les allocations 138
.1.2.1.2 La prise en charge des soins relatifs à la grossesse et aux nouveaux-nés 139
.1.2.2 Les perspectives d'emploi ou d'activité proposées aux habitantes 141
.1.2.2.1 L'école ménagère de Fontgrande 142
.1.2.2.2 Une tentative d'implantation de « petits métiers » : éviter l'exode rural en retenant les jeunes filles 143
.1.3 Les Polonaises : dépendance à la situation du « chef de famille » et lieux d'expression 145
.1.3.1 Dépendance des épouses à la situation des mineurs étrangers 145
.1.3.1.1 La crise économique et les licenciements 146
.1.3.1.2 Les Veuves des mineurs polonais 148
.1.3.2 Des Polonaises impliquées dans la vie de la cité 150
.1.3.2.1 La vie associative 150
.1.3.2.2 Le rôle et la place des institutrices 151
IV. Les salariées du textile de Labastide-Rouairoux à Mauléon-Licharre 154
.1.4 Aux origines des migrations vers les industries textiles du Sud-Ouest 154
.1.4.1 Le délainage et les filatures 154
.1.4.1.1 Dans le Tarn 155
.1.4.1.2 En Ariège 157
.1.4.2 Les « Golondrinas » 158
.1.4.2.1 La sandale de Mauléon-Licharre 158
.1.4.2.2 Une immigration transfrontalière 159
.1.5 Les migrantes dans le cadre de vie des centres industriels 160
.1.5.1 L'évolution de l'emploi des femmes dans le textile 161
.1.5.1.1 Le travail à domicile 162
.1.5.1.2 Les ouvrières d'usine 163
.1.5.2 Les espaces de vie des émigrantes 166
.1.5.2.1 Le logement 166
.1.5.2.2 Rester ou revenir 167
.1.5.3 Engagement politique et limites de la loi du 10 Août 1932 168
.1.5.3.1 Les travailleuses étrangères et l'engagement politique 169
.1.5.3.2 L'impact de la loi du 10 Août 1932 172

CHAPITRE 3 : LES AGRICULTRICES, DE L'EXPLOITATION FAMILIALE AU SALARIAT 176

V. Les migrantes dans l'exploitation agricole familiale 177

.1.1 Des familles venues par des voies différentes 177

.1.1.1 Tous les chemins mènent à la ferme 178

.1.1.1.1 « L'activisme régional » d du Sud-Ouest 178

.1.1.1.2 Les Polonais 180

.1.1.2 Différents niveaux d'implication des femmes dans les migrations 182

.1.1.2.1 Des hommes partis en « éclaireurs » 182

.1.1.2.2 Le parcours des femmes de la première génération avant l'installation 183

.1.2 Vie et travail des femmes mariées au « chef de famille » dans l'exploitation 184

.1.2.1 Des mères de famille 185

.1.2.1.1 Composition de familles italiennes et polonaises 186

.1.2.1.2 Le récit de l'accouchement de la mère de Julia Sadowska née Kiatkowska et ce qu'il nous apprend 187

.1.2.1.3 Les deuils de jeunes enfants 189

.1.2.2 Le travail des femmes dans l'exploitation familiale 190

.1.2.2.1 Lavar, lavar, raccomodar 192

.1.2.2.2 L'élevage des animaux 194

.1.2.2.3 La cuisine 196

.1.2.2.4 Le travail dans les champs 197

.1.3 La répartition des rôles des femmes en fonction des générations 198

.1.3.1 Les mères : plus qu'un rôle « d'intégratrice » 199

.1.3.1.1 L'analyse de Marie-France Brive 200

.1.3.1.2 L'impossibilité de quantifier le travail des femmes dans l'exploitation 202

.1.3.2 Filles d'agriculteurs et Grands-mères 203

.1.3.2.1 La participation à l'éducation des enfants 203

.1.3.2.2 Migrations internes de rurales : perspectives d'emploi 205

VI. « L'originalité aveyronnaise » : les domestiques de ferme 208

.1.4 Le recrutement des ouvriers agricoles en Aveyron 209

.1.4.1 Comment expliquer « l'originalité aveyronnaise » ? 209

.1.4.1.1 Le poids de la CARD puis le l'OCMOA : retour sur le poids de l'initiative privée dans le recrutement de la main-d'œuvre agricole, dans un contexte national 209

.1.4.1.2 Un département qui ne bénéficie pas de « l'activisme régional » méridional 211

.1.4.2 Les étrangers d'Europe centrale dans le prolétariat agricole de l'Aveyron 211

.1.4.2.1 Les Polonais 212

.1.4.2.2 Les Tchécoslovaques et les Yougoslaves 213

.1.5 Les difficultés rencontrées par les Polonaises, Yougoslaves et Tchécoslovaques _____ 216

.1.5.1 Des réclamations au motifs divers _____ 216

.1.5.1.1 Le débauchage _____ 217

.1.5.1.2 Des prélèvements sur salaire de toutes sortes _____ 219

.1.5.1.3 Maltraitances diverses _____ 220

La surcharge de travail _____ 220

Des violences physiques _____ 221

Une accusation d'abus sexuel _____ 221

.1.5.1.4 Les réactions des ouvrières : de l'incapacité physique de certaines aux résistances quotidiennes 222

.1.5.2 Le comité d'aide et de protection des émigrantes, un échec dans le Sud-Ouest _____ 224

.1.5.2.1 Un comité réservé aux Polonaises _____ 224

.1.5.2.2 Dans le Sud-Ouest, « une façade » bien plus qu'un comité fonctionnel _____ 225

CONCLUSION _____ 228

SOURCES _____ 231

BIBLIOGRAPHIE _____ 235

ANNEXES _____ 245

Entretien avec Julia Sadowska née Kwiatkowska _____ 271

Entretien avec Julie Massol née Politowicz _____ 284